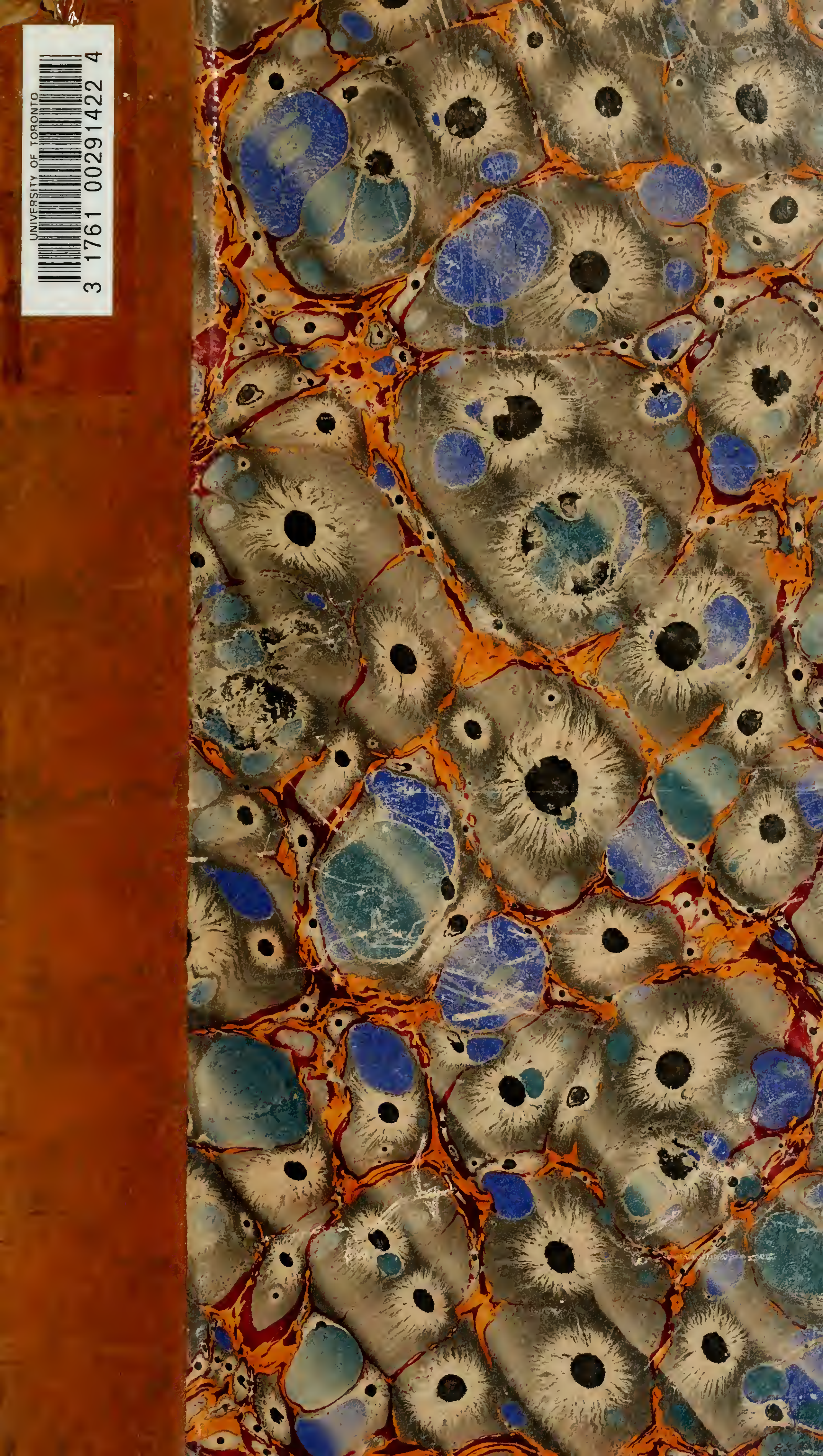
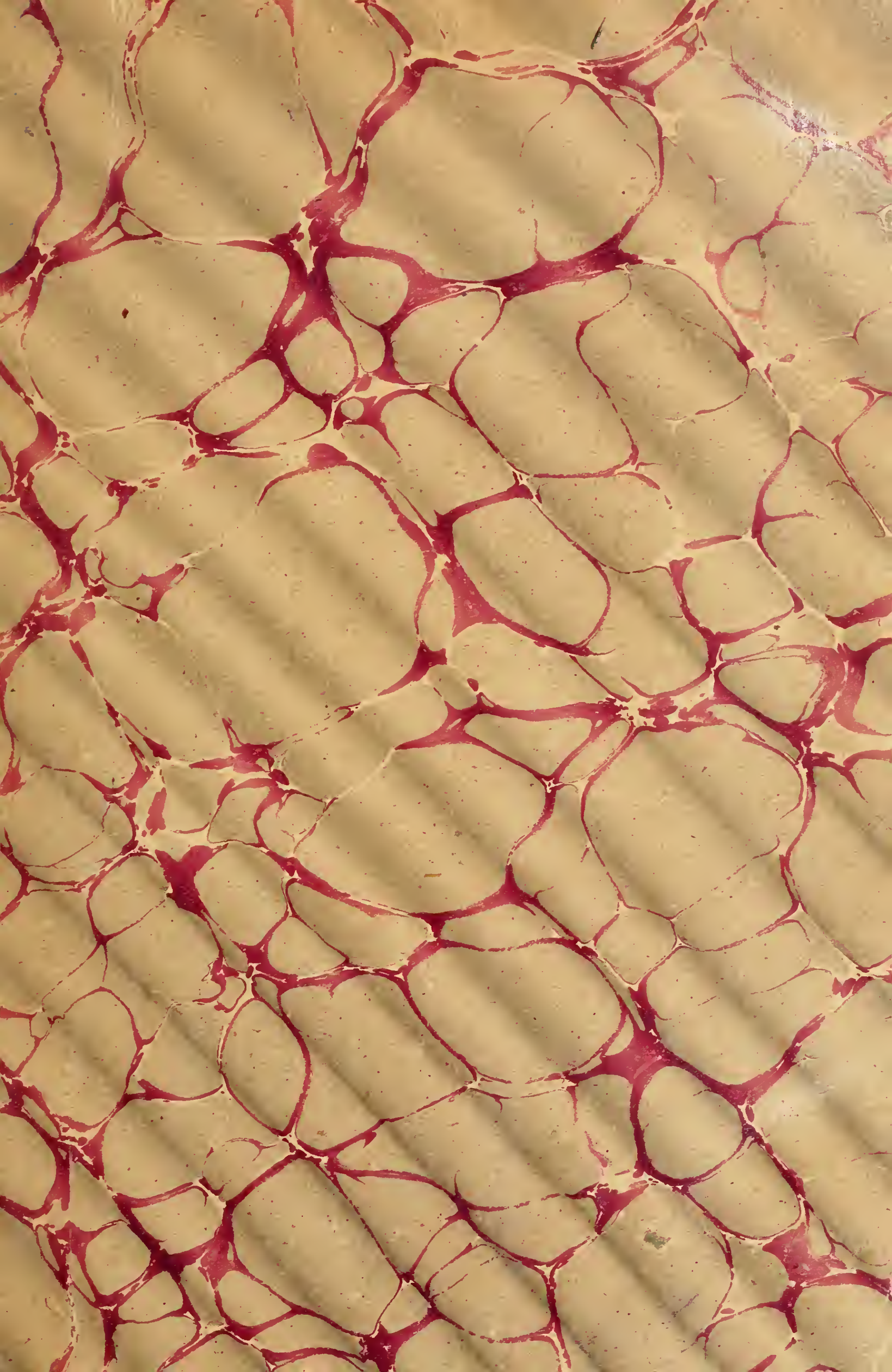


UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291422 4



UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

TOME PREMIER.



DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

A PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT, Libraire, Imprimeur de l'Institut, rue Jacob, n.° 24.

1815.

TABLE
POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE
DE LA CLASSE D'HISTOIRE
ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE,

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1811.

HISTOIRE
DES OUVRAGES DE LA CLASSE.

NOTICES HISTORIQUES

Sur la vie et les ouvrages des membres de la Classe morts depuis sa création, le 3 Pluviôse an XI [24 Janvier 1803], jusqu'à la fin de l'année 1811, par M. DACIER, Secrétaire perpétuel.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome I.er

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE LA

CLASSE D'HISTOIRE

ET

DE LITTÉRATURE ANCIENNE.



La Classe d'histoire et de littérature ancienne n'existoit point dans l'organisation primitive de l'Institut : les travaux auxquels elle doit se livrer, étoient partagés entre la Classe des sciences morales et politiques et celle de littérature et beaux-arts. L'histoire et la géographie appartenoient à la première ; la littérature ancienne, les langues et la littérature Orientales, la langue et la littérature Françoises, formoient, avec les beaux-arts, les attributions de la seconde. Le Gouvernement, voulant faire cesser cette confusion qu'il avoit trouvée établie, divisa en quatre classes les trois dont l'Institut étoit composé, et réunit dans chacune les genres de travaux et de connoissances qui, s'éclairant réciproquement, se prêtent un mutuel appui, et ne sont, à proprement parler, que des parties du même

tout. Les arrêtés relatifs à la nouvelle organisation, et auxquels la Classe d'histoire et de littérature ancienne doit sa naissance, lui furent communiqués dans une séance extraordinaire qui eut lieu le 15 pluviôse an XI. Ils étoient accompagnés d'une lettre du Ministre de l'intérieur, conçue en ces termes :

Le Ministre de l'intérieur aux Membres de l'Institut.

« J'ai l'honneur de vous adresser, Citoyens, deux » arrêtés du Gouvernement, relatifs à l'organisation de » l'Institut. L'un est du 3 pluviôse; l'autre, du 8. Je vous » invite à remplir les dispositions qu'ils renferment, et à » organiser vos classes conformément à l'arrêté du 3 plu- » viôse.

» J'ai l'honneur de vous saluer. »

Signé CHAPTAL.

Extrait des Registres des délibérations du Gouvernement de la République.

Saint-Cloud, le 3 Pluviôse, an XI de la République.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, sur le rapport du Ministre de l'intérieur, le Conseil d'état entendu,

Arrête ce qui suit :

ART. I.er L'Institut national, actuellement divisé en trois classes, le sera désormais en quatre; savoir :

Première Classe.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Seconde Classe.

Classe de la langue et de la littérature Françoises.

Troisième Classe.

Classe d'histoire et de littérature ancienne.

Quatrième Classe.

Classe des beaux-arts.

Les membres actuels et associés étrangers de l'Institut seront répartis dans ces quatre classes.

Une commission de cinq membres de l'Institut, nommée par le premier Consul, arrêtera ce travail, qui sera présenté à l'approbation du Gouvernement.

II. La première classe sera formée des dix sections qui composent aujourd'hui la première classe de l'Institut, d'une section nouvelle de géographie et navigation, et de huit associés étrangers.

Ces sections seront composées et désignées ainsi qu'il suit:

Sciences mathématiques.

Géométrie.....................6 membres;
Mécanique.....................6 *idem;*
Astronomie.....................6 *idem;*
Géographie et Navigation.........3 *idem;*
Physique générale..............6 *idem.*

Sciences physiques.

Chimie.....................6 membres;
Minéralogie.....................6 *idem;*
Botanique.....................6 *idem;*
Économie rurale et Art vétérinaire, 6 *idem;*
Anatomie et Zoologie...........6 *idem;*
Médecine et Chirurgie..........6 *idem.*

La première classe nommera, sous l'approbation du premier Consul, deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les secrétaires perpétuels seront membres de la classe, mais ne feront partie d'aucune section.

La première classe pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer cent correspondans, pris parmi les savans nationaux et étrangers.

III. La seconde classe sera composée de quarante membres.

Elle est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue Françoise; elle fera, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importans de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations critiques sera publié au moins quatre fois par an.

Elle nommera dans son sein, et sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui continuera à faire partie du nombre des quarante membres qui la composent.

Elle pourra élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

IV. La troisième classe sera composée de quarante membres, et de huit associés étrangers.

Les langues savantes, les antiquités et les monumens, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, seront les objets de ses recherches et de ses travaux; elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature Françoise des ouvrages des auteurs Grecs, Latins et Orientaux, qui n'ont pas encore été traduits.

Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques.

Elle nommera dans son sein, sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui fera partie du nombre des quarante membres dont la classe est composée.

Elle pourra élire jusqu'à neuf de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer soixante correspondans nationaux ou étrangers.

V. La quatrième classe sera composée de vingt-huit membres, et de huit associés étrangers.

Ils seront divisés en sections, désignées et composées ainsi qu'il suit :

Peinture . . . . 10 membres;
Sculpture . . . . 6 *idem;*
Architecture. . . . . 6 *idem;*
Gravure. . . . . 3 *idem;*
Musique *(composition)*. . . . . 3 *idem.*

Elle nommera, sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui sera membre de la classe, mais qui ne fera point partie des sections.

Elle pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer trente-six correspondans, pris parmi les nationaux ou les étrangers.

VI. Les membres associés étrangers auront voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts; ils ne feront partie d'aucune section, et ne toucheront aucun traitement.

VII. Les associés républicoles actuels de l'Institut feront partie des cent quatre-vingt-seize correspondans attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts.

Les correspondans ne pourront prendre le titre de membre de l'Institut.

Ils perdront celui de correspondant, lorsqu'ils seront domiciliés à Paris.

VIII. Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes où ces places viendront à vaquer; les sujets élus seront confirmés par le premier Consul.

IX. Les membres des quatre classes auront le droit d'assister réciproquement aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures lorsqu'ils en auront fait la demande.

Ils se réuniront quatre fois par an en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux.

Ils éliront en commun le bibliothécaire et les sous-bibliothécaires de l'Institut, ainsi que les agens qui appartiennent en commun à l'Institut.

Chaque classe présentera à l'approbation du Gouvernement les statuts et réglemens particuliers de sa police intérieure.

X. Chaque classe tiendra tous les ans une séance publique, à laquelle les trois autres assisteront.

XI. L'Institut recevra annuellement du trésor public quinze cents francs pour chacun de ses membres non associés, six mille francs pour chacun de ses secrétaires perpétuels; et pour ses dépenses, une somme qui sera déterminée tous les ans sur la demande de l'Institut, et comprise dans le budget du ministre de l'intérieur.

XII. Il y aura pour l'Institut une commission administrative, composée de cinq membres, deux de la première classe, et un de chacune des trois autres, nommés par leurs classes respectives.

Cette commission fera régler, dans les séances générales prescrites par l'article IX, tout ce qui est relatif à l'administration, aux dépenses générales de l'Institut, et à la répartition des fonds entre les quatre classes.

Chaque classe réglera ensuite l'emploi des fonds qui lui auront été assignés pour ses dépenses, ainsi que tout ce qui concerne l'impression et la publication de ses Mémoires.

XIII. Tous les ans, les classes distribueront des prix, dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit:

La première classe, un prix de trois mille francs;

La seconde et la troisième classe, chacune un prix de quinze cents francs;

Et la quatrième classe, de grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, et de composition musicale: ceux qui auront remporté un de ces quatre grands prix, seront envoyés à Rome, et entretenus aux frais du Gouvernement.

XIV. Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le premier Consul, signé BONAPARTE.

Par le premier Consul :
Le Secrétaire d'état, signé HUGUES-B. MARET.

Pour ampliation :
Le Ministre de l'intérieur, signé CHAPTAL.

Extrait des Registres des délibérations du Gouvernement de la République.

Paris, le 8 Pluviôse, an XI de la République.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, sur le rapport du Ministre de l'intérieur,

Arrête ce qui suit :

ART. I.er Les quatre classes formant l'Institut, conformément à l'arrêté du 3 pluviôse an XI, seront composées comme il suit:

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

TROISIÈME CLASSE.

Classe d'Histoire et de Littérature ancienne.

DACIER (Bon-Joseph).
LE BRUN (Charles-François).
POIRIER (Germain).

Anquetil (Louis-Pierre).
Bouchaud (Mathieu-Antoine).
Lévesque (Pierre-Charles).
Dupont (Pierre-Samuel).
Daunou (Pierre-Claude-François).
Mentelle (Edme).
Reinhard (Charles).
Talleyrand (Charles-Maurice).
Gossellin (Pascal-François-Joseph).
Ginguené (Pierre-Louis).
De Lisle de Sales (Jean).
Garran (Jean-Philippe).
Champagne (Jean-François).
Lakanal (Joseph).
Toulongeon (François-Emmanuel).
Le Breton (Joachim).
Grégoire (Henri).
Revellière-Lépeaux (Louis-Marie).
Bitaubé (Paul-Jérémie).
La Porte du Theil (François-Jean-Gabriel).
Langlès (Louis-Mathieu).
Larcher (Pierre-Henri).
Pougens (Marie-Charles-Joseph).
Villoison (Jean-Baptiste-Gaspar).
Mongez (Antoine).
Dupuis (Charles-François).
Le Blond (Gaspar-Michel).
Ameilhon (Hubert-Pascal).
Camus (Armand-Gaston).
Mercier (Louis-Sébastien).
Garnier (Jean-Jacques).
Anquetil-Duperron (Abraham-Hyacinthe).
Silvestre de Sacy (Antoine-Isaac).
Sainte-Croix (Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem).
Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).

GAILLARD (Gabriel-Henri).
CHOISEUL-GOUFFIER (Marie-Gabriel-Florent-Auguste).

Les Associés étrangers de la troisième Classe sont:

JEFFERSON, à Philadelphie.
RENNELL, à Londres.
NIEBUHR, en Danemarck.
FOX, à Londres.
HEYNE, à Gœttingue.
WILDFORT, à Calcutta.
KLOPSTOCK, à Hambourg.
WIELAND, à Weimar.

Les Correspondans de la troisième Classe sont :

DESTUTT-TRACY, à Auteuil.
DESÈZE, à Bordeaux.
LAROMIGUIÈRE, à Toulouse.
JACQUEMONT, à Hesdin.
DÉGÉRANDO, à Lyon.
PREVOST, à Genève.
LABÈNE, à Agen.
VILLETERQUE, à Ligny.
SAINT-JEAN-CREVECŒUR, à Rouen.
FERLUS, à Sorrèze.
GAUDIN, à la Rochelle.
LEGRAND-LALEU, à Laon.
ROUSSEL, à Chartres.
HOUARD, à Dieppe.
REYMOND, à Saint-Domingue.
DIANYÈRE, à Moulins.
PAPON, à Riom.
GROUVELLE, à...
MASSA, à Nice.
GALLOIS, à Auteuil.

Roume, à....
Garnier (Germain), à Versailles.
Duvillard, à Passy.
Koch, à Strasbourg.
Gudin, à Avalon.
Senebier, à Genève.
Dotteville, à Versailles.
Laurencin, à Lyon.
Leclerc, à....
Crouzet, à Saint-Cyr.
Morel, à Lyon.
Boinvilliers, à Beauvais.
Brunck, à Strasbourg.
Sabatier, à Châlons-sur-Marne.
Rufin, à Versailles.
Schweighæuser, à Strasbourg.
Belin-Ballu, à Garencière.
Pieyre, à Nîmes.
Bérenger, à Lyon.
Palissot, à Mantes.
Masson, à Coblentz.
Oberlin, à Strasbourg.
Fauvel, à Athènes.
Gibelin, à Versailles.
Riboud, à Bourg.
Traullé, à Abbeville.

....
....
....
....
....
....
....
....
....

II. La première classe de l'Institut tiendra ses séances le lundi de chaque semaine;

La seconde, le mercredi;

La troisième, le vendredi;

La quatrième, le samedi.

Ces séances auront lieu dans le même local, et dureront depuis trois heures jusqu'à cinq.

III. La première classe rendra publique sa première séance du mois de vendémiaire;

La deuxième, sa première de nivôse;

La troisième, sa première de germinal (1);

La quatrième, sa première de messidor.

IV. Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier Consul, signé BONAPARTE.

Par le premier Consul:
Le Secrétaire d'état, signé HUGUES-B. MARET.

Pour ampliation:
Le Ministre de l'intérieur, signé CHAPTAL.

En exécution de l'article IV du premier de ces arrêtés, la Classe, après avoir élu, à la majorité absolue des suffrages, le C.en Le Brun pour la présider pendant le reste de l'année, procède à l'élection de son secrétaire perpétuel. Le C.en Dacier ayant réuni, au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages, le président soumit cette élection à l'approbation du Chef du gouvernement, par la lettre suivante qu'il communiqua à la Classe, dans la séance du 22 pluviôse:

(1) Un arrêté du 1.er avril 1806 a fixé cette séance au premier vendredi de juillet.

Au premier Consul de la République,

Le Président de la troisième Classe de l'Institut.

« CITOYEN PREMIER CONSUL,

» La troisième Classe de l'Institut national a nommé
» pour son secrétaire perpétuel le C.en *Dacier;* je vous
» prie de me faire connoître le jour et l'heure où je pourrai
» soumettre ce choix à votre approbation.

» Salut et respect. »

Signé LE BRUN.

Paris, le 17 Pluviôse an XI.

Au bas de cette lettre, qui fut renvoyée au président, étoit l'approbation du premier Consul, conçue en ces termes :

« Le premier Consul a confirmé l'élection du citoyen
» *Dacier,* nommé secrétaire perpétuel de la troisième Classe
» de l'Institut. »

Renvoyé au Président de la Classe.

Par ordre :

Le Secrétaire d'état, signé H. B. MARET.

18 Pluviôse an XI.

La Classe, qui, aux termes de l'article IX de l'arrêté du 3 pluviôse, devoit présenter les statuts et réglemens de sa police intérieure à l'approbation du Gouvernement, s'occupa pendant plusieurs séances de la confection du réglement suivant, qui fut adopté dans la séance du 27 ventôse, approuvé le 2 germinal, et renvoyé le 4 à la Classe, muni de cette approbation.

ARTICLES DE RÉGLEMENT arrêtés par la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national, dans sa séance du 27 ventôse an XI.

ART. Ier LA Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national élira, dans la séance du premier vendredi de chaque année, parmi les membres qui la composent, un président et un vice-président. Cette élection se fera au scrutin et à la majorité absolue des voix. Le président et le vice-président entreront immédiatement en fonctions; la durée de la présidence et de la vice-présidence sera d'un an.

II. Le président et le vice-président ne pourront être réélus aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle; ce qui n'empêchera point que le vice-président sortant de fonctions ne puisse être élu président.

III. Tous les ans, et dans la même séance, il sera procédé pareillement, par scrutin et à la même majorité, à la nomination d'un membre de la commission administrative de l'Institut (1).

IV. Lorsqu'il y aura lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire perpétuel, l'assemblée sera convoquée par billets; et toutes les formalités qui seront prescrites ci-après pour les élections aux places vacantes de membres de la Classe, seront observées pour l'élection d'un secrétaire perpétuel: mais, dans cette dernière élection, la majorité ne sera acquise que par la réunion des deux tiers au moins des suffrages.

V. Le bureau sera composé du président, du vice-président, et du secrétaire perpétuel.

VI. En cas d'absence des deux premiers membres du bureau, ils seront remplacés par le président ou le vice-président de l'année

(1) Un nouveau réglement du 11 juin 1806, concernant la commission administrative, autorise à substituer à cet article un autre article ainsi conçu:

« La Classe procédera par scrutin, » dans sa première séance de juillet, » et à la majorité absolue, à l'élec- » tion d'un membre de la commission » administrative de l'Institut, qui » aura deux ans d'exercice, et qui ne » pourra être immédiatement réélu. »

précédente. A défaut de l'un et de l'autre, l'assemblée sera présidée par le doyen d'âge.

VII. Lorsque, pour cause de maladie, ou autre motif légitime, le secrétaire perpétuel ne pourra se rendre à l'assemblée, il se fera remplacer, pour tenir le registre dont il sera parlé ci-après, et pour remplir ses autres fonctions, par tel autre membre de la Classe qu'il jugera à propos. Le secrétaire perpétuel en donnera avis à la Classe.

VIII. Le président maintiendra l'ordre et l'exécution des réglemens dans les assemblées de la Classe; il veillera à ce que, dans les occasions où quelques-uns de ses membres seront d'opinions différentes, ils ne se permettent aucune personnalité et n'emploient aucun terme offensant l'un contre l'autre, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits. Dans le cas où quelqu'un des membres de la Classe s'écarteroit de cette règle, le président le rappellera à l'exécution du réglement.

IX. Le secrétaire perpétuel recueillera en substance tout ce qui aura été proposé, discuté, examiné et résolu dans chaque assemblée, et l'écrira sur son registre; il signera tous les actes, extraits et rapports que la Classe jugera à propos de faire délivrer; et il donnera, à la tête de chacun des volumes des Mémoires que la Classe publiera, l'histoire de ce qui se sera fait de plus remarquable dans ses assemblées. Il fera aussi des notices historiques de la vie et des travaux des membres de la Classe qui seront décédés.

X. Tous les membres de la Classe seront tenus de concourir à ses travaux. Il sera fait deux lectures de chacun des mémoires qui seront présentés à la Classe; et, lors de la seconde lecture, chacun pourra faire des observations sur ce qui aura été lu. Il sera fait mention des ouvrages lus dans chaque séance, sur le registre qui sera tenu par le secrétaire perpétuel.

XI. Les sciences morales et politiques, dans leur rapport avec l'histoire, formant un des objets des travaux de la Classe, ceux de ses membres qui s'occuperont de recherches relatives à ces sciences, éviteront, dans leurs mémoires, toutes les discussions historiques, religieuses ou politiques, qui, par leur objet, ou par

la proximité des temps, pourroient altérer l'harmonie qui doit régner entre les membres de la Classe.

XII. Le recueil des travaux de la Classe sera publié sous le titre de *Mémoires de l'Institut national, classe d'histoire et de littérature ancienne.*

XIII. Aucun des mémoires présentés à la Classe pour être insérés dans son recueil, et qui auront été lus dans ses séances, ne pourra être imprimé séparément, avant qu'il ait été publié dans le recueil des Mémoires de la Classe, sans son consentement, dont il sera fait mention sur le registre ; et il en sera délivré un certificat à l'auteur.

XIV. Les mémoires qui auront été publiés séparément, ne pourront occuper une place dans le recueil de la Classe, sans son autorisation spéciale.

XV. Une commission de cinq personnes sera chargée de déterminer le choix des mémoires qui devront entrer, soit en entier, soit par extrait seulement, dans le recueil des Mémoires de la Classe. Cette commission sera nommée au scrutin et à la majorité absolue ; elle sera renouvelée à l'impression de chaque volume des Mémoires.

XVI. La Classe nommera chaque année une commission de huit personnes, pour surveiller la continuation du recueil des Notices et Extraits des manuscrits, de la collection des Historiens de France, du recueil des Chartes et des Ordonnances du Louvre, ainsi que des autres travaux historiques ou littéraires dont la Classe pourra être chargée.

XVII. Un mois avant la séance publique, fixée au premier vendredi du mois de germinal (1) de chaque année, la Classe déterminera entre les mémoires qui lui auront été présentés dans ses séances pendant le cours de l'année, ceux qui devront être lus dans la prochaine assemblée publique. Aucun autre mémoire que ceux qui auront été ainsi choisis, ne pourra y être lu. Sont exceptées de cette disposition les notices historiques rédigées par

(1) Cette séance a été fixée au premier vendredi du mois de juillet, par l'arrêté du 1.er avril 1806, cité ci-dessus, *pag. 11.*

le secrétaire perpétuel, lesquelles seront lues de droit, et sans aucune communication préalable, dans les assemblées publiques. Le bureau déterminera l'ordre des lectures, et la durée de chacune d'elles.

XVIII. Le jugement des mémoires qui seront envoyés au concours pour les prix que la Classe devra adjuger, sera confié à une commission formée de quatre commissaires au moins, et d'un plus grand nombre, quand la Classe le jugera à propos. Le jugement porté par ces commissaires, réunis aux membres du bureau, sera adopté par la Classe.

XIX. Toutes les fois qu'il y aura lieu à une nomination de commissaires, elle sera faite au scrutin et à la majorité relative, hors les cas ci-devant prévus, et à moins que, par une délibération spéciale, la Classe n'en décide autrement. Lors du renouvellement d'une commission, les mêmes commissaires pourront être réélus.

XX. Les membres du bureau pourront assister à toutes les commissions, et ils y auront voix délibérative.

XXI. Dans la même séance où une commission aura été nommée, le président, d'accord avec les commissaires, déterminera le jour et l'heure de leur réunion, qui ne pourra jamais avoir lieu pendant les séances de la Classe.

XXII. Les commissions s'assembleront dans une des salles de l'Institut national.

XXIII. Si un des jours de séance de la Classe se trouve occupé par une fête, la séance sera avancée au jeudi immédiatement précédent; et les membres de la Classe en seront prévenus par billets.

XXIV. Quand une place de membre de la Classe viendra à vaquer, dans le cours du mois qui suivra la notification de cette vacance, la Classe délibérera, par la voie du scrutin et à la majorité absolue, s'il y a lieu, ou non, de procéder à la remplir. Si la Classe est d'avis qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibérera de nouveau sur cet objet, six mois après, et ainsi de suite.

XXV. Lorsqu'il sera arrêté qu'il y a lieu de procéder à l'élection,

la Classe déterminera le jour auquel l'assemblée devra être convoquée par billets à cet effet : aucune élection ne pourra être faite que dans une séance ordinaire.

XXVI. Il sera procédé à l'élection au jour indiqué, si les deux tiers au moins des membres de la Classe, non compris ceux qui seroient absens par mission du Gouvernement ou de l'Institut, se trouvent présens.

XXVII. Si la première convocation ne produit pas la réunion requise des deux tiers des membres de la Classe, l'assemblée sera convoquée de nouveau, par billets, à la huitaine, auquel jour il sera procédé à l'élection, quel que soit le nombre des membres présens.

XXVIII. L'élection sera faite par la voie du scrutin et à la majorité absolue; et dans ce cas, ainsi que dans tous ceux où la majorité absolue est exigée, elle ne sera acquise que par la réunion de plus de la moitié des suffrages.

XXIX. Si la majorité absolue n'est point acquise par un premier et un second tour de scrutin, il sera procédé au ballotage entre les deux noms qui, dans le second scrutin, auront obtenu le plus grand nombre de suffrages; et, dans le cas où plusieurs noms auroient réuni le même nombre de suffrages, en sorte qu'aucun d'eux n'auroit la majorité relative, le scrutin sera réitéré jusqu'à ce que deux noms se trouvent avoir cette majorité. Si les deux noms ballotés obtenoient un nombre de suffrages égal, le ballotage sera réitéré dans la même séance, jusqu'à ce que l'un des deux noms réunisse la majorité requise.

XXX. Nul ne pourra être élu membre de la Classe, s'il n'est François, âgé de vingt-cinq ans au moins, et avantageusement connu par quelque ouvrage dans le genre des travaux dont la Classe doit essentiellement s'occuper.

XXXI. Les formalités prescrites par les articles XXI, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII et XXIX, seront également observées pour les élections aux places d'associés étrangers et de correspondans.

XXXII. Aucune personne, hors les membres de l'Institut et les

correspondans, ne pourra assister aux assemblées ordinaires de la Classe, si elle n'y est admise par le président ou par le secrétaire perpétuel.

Les correspondans de la Classe auront séance parmi ses membres.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel, signé DACIER.

LE PREMIER CONSUL A APPROUVÉ les articles de réglement arrêtés par la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national.

Par ordre :

Le Secrétaire d'état, signé HUGUES-B. MARET.

2 Germinal an XI.

Aucun article de ce réglement ne déterminant l'emploi et le mode de distribution de l'indemnité allouée aux membres, et les articles relatifs à cet objet ayant été exclus du réglement général de l'Institut, la Classe, dans sa séance du 9 floréal, adopta les articles suivans, qui furent soumis à la sanction du Gouvernement, et qu'elle reçut, revêtus de cette sanction, le 30 du même mois.

LA CLASSE ARRÊTE, à la majorité absolue des suffrages.....

1.° Que sur la somme de 1500 fr. assignée pour chacun des membres de la Classe par l'article XI de l'arrêté du Gouvernement, du 3 pluviôse an XI, il sera distrait une somme de 300 fr. pour former le fonds du droit de présence accordé à chacun des membres qui assisteront aux séances générales et publiques, ainsi qu'aux séances particulières ;

2.° Que le droit d'assistance des absens accroîtra à ceux qui seront présens à la séance ;

3.° Que le traitement ou indemnité sera suspendu à l'égard des membres de la Classe, fonctionnaires publics, qui, en cette qualité, jouiront pour traitement de la somme de 10,000 francs et au-dessus, de manière que, pendant toute la durée de cette jouissance, ils recevront seulement leur part dans les droits de présence;

4.° Que le montant des traitemens ou indemnités suspendus sera distribué entre les membres de la Classe âgés de soixante ans, et sur lesquels ne porte pas la suspension prononcée par l'article précédent.

La Classe arrête, de plus, que ces articles seront soumis par son président à la sanction du Gouvernement, et feront partie de son réglement particulier.

Certifié conforme:

Le Secrétaire perpétuel, signé DACIER.

LE PREMIER CONSUL A APPROUVÉ le réglement ci-dessus.

Par ordre :

Le Secrétaire d'état, signé HUGUES-B. MARET.

A Saint-Cloud, le 26 Floréal,

La Classe, ainsi organisée, ne songea plus qu'à s'occuper des travaux pour lesquels elle a été instituée; et elle les a continués depuis sans aucune interruption. Elle en auroit déjà publié plusieurs volumes, si des obstacles insurmontables et sans cesse renaissans, qu'il est inutile de faire connoître, ne s'y étoient opposés. On avoit même commencé dès l'année 1805 l'impression du premier des volumes que nous présentons aujourd'hui au public; mais elle fut interrompue bientôt après, et n'a pu être reprise que depuis peu de temps. Pour réparer, autant qu'il est

possible, un retard aussi long qu'involontaire, la Classe a cru devoir publier en même temps le résultat de ses travaux, depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1811. Ils formeront quatre volumes, dont la plus grande partie est déjà imprimée. On verra par les deux qu'elle fait paroître, et qui seront bientôt suivis des deux autres, que si elle a été jusqu'à ce jour condamnée au silence, elle ne s'en est pas moins livrée, avec tout le zèle qu'on pouvoit attendre d'elle, à l'étude de toutes les parties de la littérature que ses réglemens lui imposent l'obligation de cultiver, et dont l'utilité, relativement au progrès des lumières, à la conservation du bon goût et au maintien de la base sur laquelle repose l'édifice entier des connoissances humaines, est universellement reconnue.

La collection de nos Mémoires sera entièrement conforme à celle qui a tant illustré l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et devra en être regardée comme la suite. La Classe, appelée à la remplacer, a cru que le meilleur moyen d'acquérir des droits à l'estime et à la considération dont a joui cette compagnie célèbre, et de se montrer digne d'en recueillir l'héritage, étoit d'adopter ses principes, ses coutumes, ses usages, sa sévérité dans le choix des ouvrages destinés à entrer dans sa collection, de marcher sans cesse sur ses traces, et de la prendre en tout pour modèle.

Peu de temps après la création de la Classe, le Gouvernement, voulant qu'elle réunît toutes les attributions de l'Académie à laquelle elle succédoit, lui confia la composition des inscriptions à placer sur les monumens publics, et des médailles destinées à consacrer la mémoire des

grands événemens ; genre de travail pour lequel cette Académie avoit été fondée, et qui n'est point expressément compris dans l'arrêté par lequel la Classe avoit été instituée.

Ce témoignage de bienveillance, dont elle sentit vivement le prix, lui fut annoncé par la lettre suivante, écrite à son secrétaire perpétuel par le Ministre de l'intérieur, et à laquelle étoit joint le décret transcrit à la suite de la lettre :

Paris, le 19 Juillet 1806.

Le Ministre de l'intérieur, à Monsieur Dacier, Secrétaire perpétuel de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que, par » un décret du 25 juin dernier, la Classe d'histoire et de » littérature ancienne de l'Institut est spécialement chargée » de rédiger les inscriptions des monumens publics, et de » proposer les sujets et légendes des médailles commé- » moratives des grands événemens. Je joins à cette lettre » une ampliation du décret, et vous invite à vouloir » bien en donner connoissance à MM. les Membres de » la Classe. Ils y verront sans doute une nouvelle preuve » de la confiance de Sa Majesté dans leur goût et leurs » lumières.

» J'ai l'honneur de vous saluer, et vous offre les assu- » rances de ma parfaite considération. »

Signé CHAMPAGNY.

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'état.

Au palais de Saint-Cloud, le 25 Juin 1806.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇOIS ET ROI D'ITALIE;

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. I.er La Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut est spécialement chargée de rédiger les inscriptions des monumens publics, et de proposer les sujets et légendes des médailles commémoratives des grands événemens.

II. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON,

Par l'Empereur :

Le Secrétaire d'état, signé HUGUES-B. MARET.

Pour ampliation :

Le Ministre de l'intérieur, signé CHAMPAGNY.

Depuis cette époque, la Classe a composé les inscriptions et les médailles qui lui ont été demandées, soit par les Ministres, soit par d'autres fonctionnaires publics, soit par des particuliers. Elle s'est de plus occupée de la composition d'une histoire métallique de l'Empereur, à l'instar de celle de Louis XIV, qui survit à la plupart des nombreux monumens érigés à la gloire de ce monarque. Elle a nommé cinq de ses membres pour préparer le travail et le présenter à sa discussion, de concert avec le secrétaire perpétuel, qu'elle a de plus chargé spécialement de rédiger la description et l'explication des médailles, ainsi que le récit historique des événemens qu'elles sont destinées à célébrer. Ces commissaires sont

MM. *Visconti*, *Mongez*, *Quatremère de Quincy*, *Petit-Radel*, et *Silvestre de Sacy*, qui a remplacé M. *Ameilhon*, mort en 1811. M. *Chaudet*, membre de la classe des beaux-arts et dessinateur de la commission, étant mort en 1810, a eu pour successeur M. *Lemot*, membre de la même classe. Déjà plus de deux cent cinquante médailles sont composées ; les dessins en sont mis au net et prêts à être gravés. Les descriptions et les récits historiques qui doivent les accompagner, sont pareillement terminés. L'ensemble des gravures et du texte formeroit au moins deux volumes *in-folio*, qui sont en état d'être publiés ; et le travail se continue sans interruption.

L'année suivante, 1807, la Classe reçut un nouveau témoignage de l'intérêt que le Gouvernement prend au progrès des lettres, et de la protection qu'il leur accorde : elle fut chargée de continuer l'Histoire littéraire de la France, commencée par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et interrompue depuis un grand nombre d'années.

La lettre écrite à ce sujet par le Ministre de l'intérieur à M. Dacier, secrétaire perpétuel, est conçue en ces termes :

Paris, le 27 Mai 1807.

Le Ministre de l'intérieur, à M. le Secrétaire perpétuel de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, un des travaux qui,
» par leur importance, semblent être les plus dignes

» d'occuper la Classe d'histoire et de littérature ancienne,
» est l'Histoire littéraire de la France. Cet ouvrage, qui pré-
» senteroit le tableau des progrès des sciences et des lettres
» dans ce vaste empire, qui réuniroit en quelque sorte les
» productions des divers genres aux jugemens de la posté-
» rité, trouveroit parmi les membres distingués qui com-
» posent cette Classe, les hommes les plus capables de
» l'exécuter et les plus propres à obtenir la confiance
» publique. Sa Majesté l'Empereur me charge d'engager
» la Classe à s'occuper de cet ouvrage. La Classe, sans
» doute, sera sensible à ce nouveau témoignage de sa
» confiance. Elle m'a trop accoutumé à compter sur son
» zèle pour tout ce qui peut être honorable à la nation
» et pour l'exécution des vues de Sa Majesté, pour que
» j'aie besoin de lui développer les motifs qui peuvent
» l'encourager à entreprendre cette rédaction; je desire
» que le plan m'en soit préalablement communiqué, et
» que vous vouliez bien me rendre compte, chaque
» année, de la situation du travail. Les Bénédictins de
» Saint-Maur avoient commencé une histoire littéraire
» de la France; elle n'a pas été continuée : mais l'Institut
» jugera peut-être que le plan peut recevoir quelques mo-
» difications. Je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpé-
» tuel, de communiquer ces vues à la Classe dont vous
» êtes l'organe; et je vous renouvelle l'assurance de mon
» estime. »

Signé CHAMPAGNY.

La Classe, empressée de remplir les intentions exprimées dans cette lettre, après avoir fixé le plan sur lequel

le

le travail devoit être fait, en chargea une commission spéciale prise dans son sein, et composée de MM. *Ginguené, de Sainte-Croix, Brial, Pastoret,* et de son secrétaire perpétuel. M. *de Sainte-Croix,* étant mort peu de temps après sa nomination, fut remplacé par M. *Daunou.*

Les Bénédictins avoient publié douze volumes de l'Histoire littéraire de la France, et ne l'avoient pas conduite jusqu'à la fin du XII.e siècle : depuis que la commission a été formée, elle a terminé l'histoire de ce siècle, dont l'achèvement, avec quelques supplémens aux siècles antérieurs, a exigé trois volumes. Le premier est imprimé, et paroîtra aussitôt que les circonstances le permettront; les deux autres sont prêts à être mis sous presse.

L'Institut avoit été chargé, par un arrêté du Gouvernement en date du 13 ventôse an X [4 avril 1802], de former un tableau général de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts, depuis 1789 jusqu'au 1.er vendémiaire an X [22 septembre 1801]. Différentes causes ayant retardé l'exécution de cet arrêté, le Ministre de l'intérieur invita l'Institut, par une lettre qu'il adressa au président le 16 mai 1807, à s'en occuper sans délai, et recommanda aux quatre classes d'étendre jusqu'à la fin de l'année 1806 le compte qu'elles devoient rendre. La Classe se livra aussitôt à la partie du travail qui la concernoit : tous les membres s'empressèrent d'y concourir et d'en fournir les matériaux; une commission composée de neuf membres et du secrétaire perpétuel fut spécialement chargée de les recueillir, de les compléter, d'en vérifier l'exactitude, et de constater l'impartialité des jugemens. Le secrétaire perpétuel, auquel la rédaction générale du travail avoit été confiée,

forma, de ces divers élémens, le rapport ordonné par l'arrêté du 22 septembre 1801, et le soumit à l'approbation de la Classe, à la fin de l'année 1807. Elle fut admise, le 20 février 1808, à le présenter au Chef du Gouvernement, qui le reçut en son Conseil d'état, et ordonna qu'il fût imprimé et tiré au nombre de trois mille exemplaires; ce qui nous dispense de l'insérer dans ce recueil, auquel il appartient, et dont il ne seroit pas la partie la moins intéressante.

Les deux décrets concernant les prix décennaux occasionnèrent, en 1810, un nouveau travail extraordinaire à la Classe. Le premier de ces décrets, en date du 24 fructidor an XII [11 septembre 1804], ne lui imposoit, à la vérité, aucun devoir relativement à ces prix; ils devoient être décernés sur le rapport et la proposition d'un jury composé des secrétaires perpétuels et des présidens des quatre classes : mais, par le second, en date du 28 novembre 1809, il fut ordonné à chacune des classes d'examiner la partie de ce rapport relative au genre de ses travaux, et de faire une critique raisonnée des ouvrages qui auroient balancé les suffrages du jury, de ceux dont il auroit fait une mention spécialement honorable, et surtout de ceux qu'il auroit jugés dignes du prix.

Conformément à ce décret, les articles du rapport du jury qui concernent l'histoire, les traductions en vers des poèmes Grecs et Latins, la biographie, les traductions d'ouvrages écrits en langues Orientales ou en langues anciennes, furent remis à la Classe d'histoire et de littérature ancienne. L'examen de ces articles et des ouvrages qui en sont l'objet, remplit un grand nombre de ses

séances pendant l'année 1810, et donna lieu à des discussions très-étendues qui devroient occuper une place dans ce recueil, si elles n'avoient pas été imprimées et publiées à cette époque.

Pendant l'espace de temps dont ce volume contient l'histoire, la Classe a publié les tomes VII et VIII des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres Bibliothèques :* le tome IX est sous presse, et ne tardera pas à être imprimé. Elle a aussi surveillé la continuation du recueil des *Historiens de France*, et de celui des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race.* Les tomes XIV et XV de la première de ces grandes et importantes collections, et le tome XV de la seconde, ont déjà paru. Le tome XVI de chacune des deux est prêt à paroître.

SUJETS DE PRIX

Pour les années 12, 13, 14, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811.

La Classe des sciences morales et politiques avoit proposé au concours, pour sujets des prix qu'elle devoit décerner en l'an 12 et en l'an 13, les questions suivantes :

1.° *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différens États de l'Europe, et sur le progrès des lumières !*

2.° *Jusqu'à quel point les traitemens barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ; et conviendroit-il de faire des lois à cet égard !*

3.° *Comment l'abolition progressive de la servitude en Europe a-t-elle influé sur le développement des lumières et des richesses des nations !*

4.° *Déterminer comment on doit décomposer la faculté de penser, et quelles sont les facultés élémentaires qu'on doit y reconnoître.*

La Classe d'histoire et de littérature ancienne se chargea d'examiner les mémoires envoyés aux concours ouverts par celle des sciences morales et politiques, dont elle avoit recueilli une portion de l'héritage, et adjugea le prix relatif à la première question, à M. Charles Villers, qu'elle admit, peu de temps après, au nombre de ses correspondans, et qui est aujourd'hui professeur à l'université de Gœttingue.

Un assez grand nombre de mémoires sur la deuxième et la troisième question furent remis au secrétariat de l'Institut; mais la Classe, n'en ayant trouvé aucun digne du prix, et croyant inutile de proroger les concours, abandonna ces questions et ne les proposa plus.

Quelques-uns des mémoires sur la quatrième question, qui lui furent pareillement adressés en grand nombre, lui ayant présenté des vues neuves et des idées heureuses, et paru susceptibles d'être améliorés par un nouveau travail, elle remit le prix à l'année suivante, an XIII [1805]. Ce prix fut adjugé à M. Maine-Biran, qu'elle a nommé depuis l'un de ses correspondans.

Le sujet de prix que la Classe devoit décerner en l'an XIII [1805], étoit l'*examen critique des sources où George le Syncelle a puisé, et de l'usage qu'il en a fait pour composer sa Chronographie.* Ce prix fut adjugé à M. le Prévost d'Iray, censeur des études au Lycée impérial.

La Classe ne décerna point de prix en l'année 1806. Le sujet qu'elle avoit proposé au concours pour cette année, étoit : *Examiner quelle fut l'administration de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par Auguste, jusqu'à la prise d'Alexandrie par les Arabes; rendre compte des changemens qu'éprouva pendant cet intervalle de temps la condition des Égyptiens; faire voir quelle fut celle des étrangers, et particulièrement celle des Juifs.* N'ayant été entièrement satisfaite d'aucun des mémoires qu'elle avoit reçus, elle proposa de nouveau le même sujet pour l'année 1807. Ce prix remis fut adjugé au même M. le Prévost d'Iray, qui avoit obtenu celui de l'année 1805.

La question suivante avoit été proposée au concours,

pour l'année 1808 : *Quelle a été l'influence des croisades sur la liberté civile des peuples de l'Europe, sur leur civilisation, et sur le progrès des lumières, du commerce et de l'industrie!* Ce prix fut partagé entre M. Maxime de Choiseul-d'Aillecourt et M. Heeren, professeur d'histoire à l'université de Gœttingue, la Classe ayant trouvé que leurs ouvrages en étoient également dignes, quoique par un genre de mérite un peu différent.

La Classe avoit proposé pour sujet d'un autre prix qu'elle devoit décerner en 1808, d'*examiner quelle a été, pendant les trois premiers siècles de l'hégire, l'influence du Mahométisme sur l'esprit, les mœurs et le gouvernement des peuples chez lesquels il s'est établi.* N'ayant été satisfaite d'aucun des mémoires envoyés au concours, elle donna aux auteurs une année de plus pour travailler de nouveau et perfectionner leurs ouvrages; et le prix fut adjugé, en 1809, à M. Œlsner, membre du Musée de Francfort, envoyé du Sénat de la république de Brême auprès du Gouvernement François.

Le sujet du prix pour l'année 1810 étoit cette question: *Quel fut, sous le gouvernement des Goths, l'état civil et politique des peuples de l'Italie! Quels furent les principes fondamentaux de la législation de Théodoric et de ses successeurs, et spécialement quelles furent les distinctions qu'elle établit entre les vainqueurs et les vaincus!* Ce prix fut adjugé à M. George Sartorius, professeur à l'université de Gœttingue.

La Classe ayant manifesté le regret de n'avoir pas de prix à donner à un autre mémoire qui lui en paroissoit digne, le Ministre de l'intérieur lui fit remettre, pour cet objet, une somme de 1000 fr.; et ce second prix fut

décerné à M. Joseph Naudet, professeur au lycée Napoléon, auteur de ce mémoire.

La Classe décerna, cette année, un autre prix dont le sujet étoit l'*examen critique des historiens d'Alexis Comnène, et des trois princes de sa famille qui lui ont succédé. On devoit comparer ces écrivains avec les historiens des croisades, sans négliger ce que les auteurs Arabes peuvent fournir de lumières sur le règne de ces empereurs, et principalement sur leur politique envers les croisés.* Ce prix fut partagé entre deux mémoires qui en furent jugés également dignes, quoiqu'ils n'eussent pas le même genre de mérite. L'auteur d'un de ces mémoires est M. Frédéric Wilken, professeur d'histoire à l'université d'Heidelberg; l'autre est de M. le Prévost d'Iray, inspecteur général de l'Université impériale, qui avoit déjà obtenu deux prix dans les concours précédens.

Le sujet proposé au concours, pour l'année 1811, étoit:

Rechercher quels ont été les peuples qui ont habité les Gaules Cisalpine et Transalpine, aux différentes époques de l'histoire antérieures à l'année 410 de Jésus-Christ; déterminer l'emplacement des villes capitales de ces peuples, et l'étendue du territoire qu'ils occupoient; tracer les changemens successifs qui ont eu lieu dans les divisions des Gaules en provinces.

Le prix fut adjugé à M. Walckenaer, qui depuis a été nommé membre de la Classe.

CHANGEMENS

Arrivés dans la Liste des Membres depuis la création de la Classe, jusqu'à la fin de l'année 1811.

EN 1803 [AN 11].

M. Leroy (Julien-David) mourut le 28 janvier; et comme la Classe n'étoit point encore complètement organisée, elle ne lui nomma point de successeur : il fut remplacé par la nomination générale que fit le Gouvernement, de tous les membres dont elle devoit être composée.

M. Poirier (Germain), mort le 3 février de la même année, fut remplacé, le 15 avril, par M. Joseph Bonaparte.

EN 1804.

M. Bouchaud (Mathieu-Antoine), mort le 1.er février, fut remplacé, le 16 du même mois, par M. Quatremère de Quincy.

M. Revellière-Lépeaux (Louis-Marie), ayant donné sa démission au mois de juin de cette année, fut remplacé, le 20 juillet, par M. Visconti.

M. Anquetil-Duperron (Abraham-Hyacinthe) ayant pareillement donné sa démission à la même époque, sa place fut remplie, le 3 août, par M. Boissy d'Anglas.

M. Camus (Armand-Gaston) mourut le 2 novembre, et fut remplacé, le 23, par M. Millin.

M. Frédéric

M. Frédéric-Gottlieb Klopstock, associé étranger, mort le 14 mars 1803, fut remplacé, le 14 décembre 1804, par S. A. Ém. Charles baron de Dalberg, Prince primat de la Confédération du Rhin.

EN 1805.

M. Garnier (Jean-Jacques) mourut le 22 février, et fut remplacé, le 5 avril, par M. Dégérando.

M. d'Ansse de Villoison (Jean-Baptiste-Gaspar) mourut le 26 avril, et fut remplacé, le 17 mai, par M. Brial.

EN 1806.

M. Gaillard (Gabriel-Henri), mort le 13 février, fut remplacé, le 18 avril, par M. L. Petit-Radel.

M. Anquetil (Louis-Pierre) mourut le 6 septembre, et fut remplacé, le 7 novembre, par M. Barbié du Bocage.

M. Charles Fox, associé étranger, mourut le 13 septembre; sa place n'a point encore été remplie.

EN 1808.

M. Bitaubé (Paul-Jérémie), mort le 22 novembre, fut remplacé, le 16 décembre, par M Lanjuinais.

EN 1809.

M. de Sainte-Croix (Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de Clermont-Lodève) mourut le 11 mars, et fut remplacé, le 14 avril, par M. Caussin.

M. Le Blond (Gaspar-Michel), étant mort le 17 juin, fut remplacé par M. Gail, le 21 juillet.

M. Dupuis (Charles-François), mort le 29 septembre, fut remplacé, le 3 novembre, par M. Clavier.

EN 1811.

M. Ameilhon (Hubert-Pascal) mourut le 13 novembre, et fut remplacé, le 13 décembre, par M. Amaury-Duval.

LISTE

Des Membres qui composoient la Classe à la fin de l'année 1811.

DACIER (Bon-Joseph).
Le duc DE PLAISANCE [Charles-François LE BRUN].
LÉVESQUE (Pierre-Charles).
DUPONT de Nemours (Pierre-Samuel).
DAUNOU (Pierre-Claude-François).
MENTELLE (Edme).
Le baron REINHARD (Charles).
Le prince DE BÉNÉVENT [Charles-Maurice TALLEYRAND].
GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph).
GINGUENÉ (Pierre-Louis).
DE LISLE DE SALES (Jean).
Le comte GARRAN-COULON (Jean-Philippe).
CHAMPAGNE (Jean-François).
LAKANAL (Joseph).
TOULONGEON (François-Emmanuel).
LE BRETON (Joachim).
Le comte GRÉGOIRE (Henri).
LA PORTE DU THEIL (François-Jean-Gabriel).
LANGLÈS (Louis-Mathieu).
LARCHER (Pierre-Henri).
POUGENS (Marie-Charles-Joseph).
MONGEZ (Antoine).
MERCIER (Louis-Sébastien).
SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac).
Le comte PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).
CHOISEUL-GOUFFIER (Marie-Gabriel-Florent-Auguste).

Bonaparte (Joseph).
Quatremère de Quincy (Antoine-Chrysostome).
Visconti (Ennius-Quirinus).
Le comte Boissy d'Anglas (François-Antoine).
Millin (Aubin-Louis).
Le baron Dégérando (Joseph-Marie).
Brial (Michel-Jean-Joseph).
Petit-Radel (Louis-Charles-François).
Barbié du Bocage (Jean-Denis).
Le comte Lanjuinais (Jean-Denis).
Caussin (Jean-Jacques-Antoine).
Gail (Jean-Baptiste).
Clavier (Étienne).
Amaury-Duval.

Secrétaire perpétuel.

Dacier (Bon-Joseph).

Associés étrangers.

Jefferson, à Philadelphie.
Rennell, à Londres.
Heyne, à Gœttingue.
Niebuhr, en Danemarck.
Wildfort, à Calcutta.
Wieland, à Weimar en Saxe.
S. A. Ém. Charles baron de Dalberg, Grand-Duc de Francfort, Prince primat de la Confédération du Rhin.

. . . .

Correspondans.

Desèze, à Bordeaux, *Gironde.*
Laromiguière, à Toulouse, *Haute-Garonne.*
Jacquemont, à Hesdin, *Pas-de-Calais.*

PREVOST, à Genève, *Léman.*

LABÈNE, à Agen, *Lot-et-Garonne.*

SAINT-JEAN-CREVECŒUR, à Rouen, *Seine-Inférieure.*

FERLUS, à Sorrèze, *Tarn.*

LEGRAND-LALEU, à Laon, *Aisne.*

MASSA, à Nice, *Alpes-Maritimes.*

GALLOIS, à Auteuil, *Seine.*

Le comte GARNIER (Germain), à Versailles, *Seine-et-Oise*, et à Paris, rue de la Rochefoucauld, n.° 6.

DUVILLARD, à Montmorency, *Seine-et-Oise.*

KOCH, à Strasbourg, *Bas-Rhin.*

GUDIN, à Avalon, *Yonne*, et à Paris, rue des Petits-Champs, n.° 73.

LAURENCIN, à Lyon, *Rhône.*

LECLERC, à Chalonne, *Maine-et-Loire.*

MOREL, à Lyon, *Rhône.*

BOINVILLIERS, à Douai, *Nord.*

RUFIN, à Constantinople.

SCHWEIGHÆUSER, à Strasbourg, *Bas-Rhin.*

BELIN-BALLU, à Moscou.

PIEYRE, à Nîmes, *Gard.*

BÉRENGER, à Lyon, *Rhône.*

PALISSOT, à Mantes, *Seine-et-Oise*, et à Paris, aux Quatre-Nations.

FAUVEL, à Athènes.

GIBELIN, à Versailles, *Seine-et-Oise.*

RIBOUD, à Bourg, *Ain.*

TRAULLÉ, à Abbeville, *Somme.*

HARLES, à Erlang.

GAETANO MARINI, à Rome.

DE GUIGNES, à Canton, et à Paris, rue des Bons-Enfans, n.° 24.

AKERBLAD, à Stockholm.

LÉVÊQUE DE POUILLY, à Reims, *Marne.*

FÉLIX FAULCON, à Poitiers, *Vienne.*

LEVRIER, à Amiens, *Somme.*
DELANDINE, à Lyon, *Rhône.*
CHARLES VILLERS, à Gœttingue.
SCHNURRER, à Tubingue.
SCROFANI, en Sicile.
MAINE-BIRAN, à Grateloup, *Dordogne.*
DE RAYNEVAL, à Meudon, *Seine-et-Oise.*
MORELLI, à Venise.
VINCENS-SAINT-LAURENT, à Nîmes, *Gard.*
FAURIS-SAINT-VINCENS, à Aix, *Bouches-du-Rhône.*
MOLLEVAUT, à Nancy, *Meurthe.*
CORÉA DE SERRA, à Lisbonne.
ROUSSEAU, à Bassora.
LA SERNA SANTANDER, à Bruxelles, *Dyle.*
HEEREN, à Gœttingue.
DE CALUSO, à Turin.
SESTINI, à Florence.
DE CORANCEZ, à Bagdad.
EICHHORN, à Gœttingue.
DE FOURCADE, à Sinope.
SARTORIUS, à Gœttingue.
DE HAMMER, à Vienne.
ARTAUD, à Lyon, *Rhône.*

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE LA
CLASSE D'HISTOIRE
ET
DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

RECHERCHES

RECHERCHES

SUR

LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

M. Gossellin avoit communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une suite de Mémoires relatifs à la géographie ancienne. Dans les uns, il a rétabli les systèmes d'Ératosthènes, d'Hipparque, de Polybe, de Strabon, de Marin de Tyr, et de Ptolémée : dans les autres, il a recherché quelles ont été les connoissances des anciens sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique ; il a discuté les autorités d'après lesquelles on a prétendu que les anciens avoient fait le tour de cette partie du monde; il a traité des voyages d'*Ophir* et de *Tharsis ;* il a parcouru toutes les côtes du golfe Arabique, les rivages méridionaux de l'Arabie ; et, pénétrant dans l'intérieur de l'Asie, il a recherché où étoit la Sérique des anciens. Des circonstances particulières ayant forcé l'auteur de publier ces Mémoires séparément, il en a été inséré un extrait dans la partie historique du quarante-septième volume du recueil de l'Académie.

Depuis l'établissement de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, M. Gossellin a fait connoître à cette Classe d'autres Mémoires qui sont la continuation des précédens, et auxquels il a cru devoir les joindre.

Ces nouveaux Mémoires présentent les résultats de ses recherches sur les connoissances des anciens dans le golfe Persique, sur les côtes de la Gédrosie, et sur celles de l'Inde, jusqu'au point le plus éloigné où les navigateurs de l'antiquité sont parvenus. Puis, se plaçant à l'entrée du détroit actuel de Gibraltar, il porte ses recherches sur les côtes occidentales et septentrionales de l'Europe, c'est-à-dire, sur les côtes de l'Ibérie, de la Gaule, de la Germanie, de la Chersonèse Cimbrique, de la Scythie ou Sarmatie Européenne, jusqu'au terme des connoissances transmises par Ptolémée. Il finit par les îles Britanniques et par celles qui les environnent.

Ces différens Mémoires, liés entre eux, et discutés d'après une méthode particulière à l'auteur, forment un ensemble qui embrasse le périple de toutes les côtes de l'Océan décrites par les anciens. Les mêmes raisons qui l'ont forcé de publier séparément les premiers Mémoires, l'ayant déterminé à faire imprimer pareillement ceux-ci, nous allons essayer d'en présenter l'analyse, en nous plaçant à l'entrée du golfe Persique, où il s'est arrêté dans l'un des Mémoires insérés par extrait dans le volume précédemment cité du recueil de l'Académie.

Golfe Persique.

La plus ancienne navigation connue sur ce golfe remonte à l'an 326 avant l'ère chrétienne, à l'époque où Néarque et Onésicrite, partis de l'*Indus*, ramenèrent dans la Susiane la flotte qu'Alexandre leur avoit confiée. Les deux chefs de cette entreprise publièrent séparément les journaux de leur navigation : celui d'Onésicrite est perdu; il ne reste qu'un petit nombre de phrases isolées de ce qu'il avoit écrit : mais Arrien nous a conservé un extrait

du Périple de Néarque, très-suffisant pour indiquer la marche de ce navigateur.

Néanmoins, comme Strabon, Pline et Arrien ne paroissent pas d'accord sur les mesures générales que Néarque avoit données des contrées dont il a parcouru les rivages, M. Gossellin commence par chercher les moyens de ramener aux mêmes résultats les textes des trois auteurs précédens. Il fait voir que les mesures de Néarque ne sont complètes dans aucun de ces écrivains; que, dès le temps d'Ératosthènes, le Périple du navigateur Grec avoit déjà éprouvé des altérations : il propose les corrections qu'il croit nécessaires pour rendre aux mesures de Néarque leur intégrité primitive; il fixe le stade, ou la mesure itinéraire dont cet ancien s'est servi, à 1111 $\frac{1}{9}$ au degré; et il fait voir que le souvenir de cette mesure s'est conservé jusqu'à nos jours parmi les Indiens.

Après ces préliminaires, qui ne sont guère susceptibles d'être extraits, l'auteur, pour ne pas trop interrompre l'ordre de sa marche d'occident en orient, divise la navigation de Néarque en deux parties. Il prend la flotte d'Alexandre vers le milieu de sa route, lorsqu'elle arrive au grand promontoire de la Carmanie, c'est-à-dire au cap de Jask, pour la suivre dans l'intérieur du golfe Persique, le long des côtes de la Carmanie, de la Perse et de la Susiane; et il remet au Mémoire suivant à traiter de sa course antérieure, depuis l'*Indus* jusqu'au cap de Jask.

Néarque, selon Arrien, donnoit aux côtes de la Carmanie 3700 stades de longueur, quoique la réunion des mesures particulières qu'il rapporte ne s'élève qu'à

Arrian. Rer. Ind. cap. XXXII, XXXVII.

3100 stades. Mais M. Gossellin fait voir, d'après plusieurs passages d'auteurs anciens, et par d'autres combinaisons, que la totalité de la navigation de Néarque, sur les côtes de la Carmanie, embrassoit, de l'aveu même de ce navigateur, 4100 stades.

Alors, appliquant ces mesures sur la carte moderne, l'auteur fait voir qu'elles indiquent le port de *Badis* dans celui de Jask ; le lieu où la flotte s'arrêta ensuite, à Kuhestek ; le promontoire *Harmozum*, dont le Périple ne parle point, mais qu'Ératosthènes avoit connu d'après les écrits de Néarque, dans le cap de Kuhestek ; et le fleuve *Anamis* dans la rivière de Mina.

Apud Strab. lib. XVI, p. 765.

Néarque apprit que la contrée fertile où il se trouvoit, s'appeloit *Harmozia ;* et il paroît que, dans l'ancienne langue des Perses, *Harmuz* ou *Hormuz* signifioit la même chose que le *Phœnicon* des Grecs et le *Palmetum* des Latins, c'est-à-dire, un lieu fertile en palmiers. Il existe sur les bords de la rivière de Mina une ville du même nom, dont les environs sont encore renommés pour ce genre de culture. On sait qu'en 1302 une armée de Tartares, descendue du Turkistan, détruisit dans ces cantons un royaume et une ville d'Harmuz qui florissoient depuis long-temps : les excès commis par ces barbares obligèrent les habitans d'abandonner leur patrie, et d'aller s'établir dans l'île de Gérun, à laquelle ils communiquèrent le nom d'Hormuz, ou d'Ormus, selon l'orthographe adoptée en Europe. La destruction d'Harmuz a fait disparoître sa première dénomination ; et la ville qui remplace maintenant l'ancienne, a pris le nom de Mina, de la rivière qui baigne ses murs.

Is. Voss. Obs. ad P. Mel. pag. 550.

L'Édrisi, pag. 129.
Abulfed. p. 261, 262.
Turon-Shah, pag. 83, 92.
Kiatib-tchéléby, pag. 453—456.

De l'embouchure de cette rivière, la flotte passa près d'une île déserte nommée *Organa*, et vint aborder dans une grande île peuplée et fertile, appelée *Oaracta*.

Les mesures de Néarque indiquent la première dans l'île d'Ormus d'aujourd'hui, dont l'ancien nom a pris diverses formes parmi les géographes de l'antiquité. Elle est appelée *Gyris*, *Gyrine* ou *Ogyris*; et ces différens noms sont des modifications de celui de Gérun, qu'elle paroît avoir toujours porté, jusqu'à l'instant où les Harmuziens fugitifs dont nous avons parlé, lui donnèrent le nom sous lequel on la connoît maintenant.

Plin. lib. VI, cap. XXXII. *Dionys. Perieg. vers. 607.* *Avien. vers. 794.* *Priscian. vers. 605.* *Turon-Shah, pag. 84–88.* *Figuéroa, p. 31.*

L'île d'Ormus, couverte d'une immense quantité de sel marin, de pierres-ponces et de soufre, paroît être le sommet d'un volcan sorti du sein des eaux, et qui a cessé de brûler. Elle est presque entièrement stérile : sa partie sud-ouest, un peu moins aride que le reste, étoit appelée *Turun* par ses anciens habitans. Les plantations voisines du palais des rois se nomment encore *Turun-baque*, ou les jardins de *Turun*; et c'est de ce dernier mot que les Grecs ont aussi formé ceux de *Tyrine*, de *Tyros*, qu'ils ont également donnés à cette île.

Figuéroa, pag. 33–35.

Ératosthènes, Strabon, Mela, Pline, tous les auteurs qui ont consulté les historiens d'Alexandre, s'accordent à dire que Néarque vit dans l'île de *Tyrine*, de *Gyris* ou d'*Ogyris*, le tombeau d'Érythras. Arrien est le seul qui l'ait placé ailleurs. Cette erreur paroît être une suite de l'altération du Périple qu'il avoit sous les yeux pour cette partie du voyage, où M. Gossellin fait remarquer une lacune dans la distance du fleuve *Anamis* à l'île *Organa*; et cet oubli aura fait confondre par Arrien cette île avec

Strab. lib. XVI, pag. 766. *Mela, lib. III, cap. VIII.* *Plin. lib. VI, cap. XXXII.* *Arrian. cap. XXXVII.*

celle d'*Oaracta*, où il a faussement transporté le tombeau d'Érythras.

Au surplus, cet Érythras, qu'on dit avoir régné dans ces cantons, et avoir donné son nom à la mer Érythrée, est un de ces personnages fabuleux que les Grecs aimoient à faire paroître dans leurs narrations, pour trouver aux noms des contrées qu'ils découvroient, une étymologie qui parût dériver de leur langue. En parlant du golfe Arabique, qui porte encore le nom de mer Rouge, l'auteur de ces Mémoires a dit que cette dénomination lui venoit de la couleur des montagnes dont il étoit bordé, sur-tout dans ses parties septentrionales et occidentales. Le même phénomène continuant à se faire remarquer au-delà du détroit de Bab al-Mandeb, sur plusieurs points des côtes méridionales de l'Arabie, et principalement sur celles du Séger, du Mahrah, près de Mascat, et jusque dans l'île d'Ormus, où les montagnes sont rouges et blanches, la même dénomination a dû se prolonger jusque dans le golfe Persique ; et c'est pourquoi le nom de mer Érythrée, ou de mer Rouge, a souvent été donné par les anciens à ce golfe, et à la partie de l'Océan qui baigne les côtes de l'Arabie.

Figuéroa, pag. 10 — 31.

Herodot. Polyb. Diod. Sic. Plin. Strab. Joseph. Arrian. Ptolem. Quint. Curt. Suidas.

Néarque étant parti d'*Organa* ou Ormus, vint à l'île d'*Oaracta*, nommée *Vorochtha* dans Ptolémée, et maintenant Vroct. Il toucha ensuite à un port de la même île, qui répond à la baie de Karuez ; et continuant sa route, il vint mouiller près d'une petite île consacrée à Neptune, qui répond à l'île d'Angan.

Ptolem. lib. VI, cap. VIII.

Au moment du départ, la violence du flux fit échouer trois vaisseaux, qui restèrent sur le sable jusqu'au retour

de la marée : le reste de la flotte ne parvint à se tirer des bas-fonds qui l'environnoient, qu'en prenant le large, et ne fut rejoint que le lendemain par les trois autres navires, à l'extrémité méridionale de Vroct. Néarque aborda ensuite dans une île qui paroît être Maloro ; le lendemain, il laissa sur sa gauche l'île *Pylora,* aujourd'hui Péloro, prit des rafraîchissemens à *Sidodona,* vint relâcher au promontoire *Tarsias,* nommé Gherd maintenant, et parvint à l'île *Catæa,* appelée Keish par les navigateurs modernes du golfe. C'est vis-à-vis cette île que se trouvoient, au temps d'Alexandre, les limites occidentales de la Carmanie : la côte ultérieure appartenoit à la Perse. M. Gossellin fait voir que l'ensemble des mesures de cette portion du Périple, appliqué sur la carte qui accompagne son Mémoire, diffère seulement de 40 stades, ou moins d'une lieue marine, sur près de 74 lieues de route.

En réunissant les mesures partielles des côtes de la Perse, telles que les présente Arrien, on trouve 4240 stades, quoiqu'il dise, ainsi que Pline, qu'elles doivent être en totalité de 4400, et que Strabon les évalue de 4300 ou 4400 stades. Ainsi il manqueroit dans les détails environ 160 stades pour compléter le dernier de ces nombres. Néanmoins il existe d'autres lacunes dans le texte d'Arrien : plusieurs critiques en ont fait l'observation ; mais ils les ont tous crues plus considérables qu'elles ne sont. M. Gossellin pense qu'en portant à environ 5000 stades la navigation de Néarque le long des côtes de la Perse, c'est lui accorder la plus grande étendue qu'elle puisse avoir.

Arrian. Rer. Indicar. cap. XXXVIII - XL. Plin. lib. VI, cap. XXVIII. Strab. lib. XV, pag. 727.

Alors, en suivant ce navigateur dans sa marche depuis l'île *Catæa,* on le voit aborder à *Ila,* maintenant Gilla,

vis-à-vis l'île Andarvia, l'ancienne *Cäicandros ;* toucher à l'île Schitwar, où l'on pêche des perles ; doubler un promontoire, qui est le cap Dara-bin, et arriver à Nachêlo, situé au pied de l'une des branches du Dahhr-Asban, connue autrefois sous le nom de mont *Ochus.*

Il vient ensuite à *Apostana,* aujourd'hui Bender Tibben; puis dans un golfe qui est celui d'Aslo, à l'embouchure de la rivière de Naban ; ensuite à *Gogana,* maintenant Congan. Plus loin, il rencontre les écueils du cap Bardistan ; le fleuve *Sitacus,* qui conserve la dénomination de Sita; la ville d'*Hieratis,* connue sous le nom de Kiérazin; le fleuve *Heratemis,* ou la rivière de Dékian, l'une des plus considérables de ces cantons ; la presqu'île de *Mesambria,* qui est celle d'Abu-Schahar; le torrent *Padargus;* la ville de *Taoce,* que l'on reconnoît dans celle de Taüg ou Taüag ; le fleuve *Granis,* dans celui de Grân, dont l'embouchure est encore appelée Bender Granis.

Kiatib-tcheleby, pag. 483 — 537.

L'Édrisi, pag. 125 — 127.

La mobilité du sol de ce canton paroît avoir dérangé quelque chose à la forme primitive de ses côtes. Le rivage oriental du golfe Persique est en général appelé *Kermésir,* ou le Pays chaud : c'est une lisière aride, couverte de sables brûlans comme le *Téhama* de l'Arabie, et soumise de même à des vicissitudes locales qui accroissent insensiblement sa largeur. *Taoce,* que Néarque semble avoir rencontré sur le bord ou tout auprès de la mer, en étoit déjà éloigné au temps de Ptolémée, et il se trouve maintenant à quatre lieues et demie du rivage, après avoir subi le même sort que la ville de *Musa* dans l'Yémen.

Acad. des Inscr. tom. XLVII, p. 287.

Après le fleuve *Granis,* Néarque parvint au fleuve *Rhogonis,* qui est la rivière de Regh ; puis à un torrent nommé

Brizana,

Brizana, où le mouillage étoit mauvais : il se hâta de le quitter au retour de la marée, pour entrer dans le fleuve *Arosis*, ou l'Ab-Chirin, le plus grand de ceux qu'il eût encore rencontrés. Ce fleuve formoit la limite entre la Perse et la Susiane.

Nos géographes avoient rapporté le fleuve *Brizana* à la rivière de Délem, et l'*Arosis* au Tab d'Endian. Cette hypothèse supposeroit une erreur ou une nouvelle lacune de 1100 stades dans cette partie du Périple, et porteroit beaucoup trop loin les limites de la Perse, en augmentant l'étendue de cette contrée aux dépens de celle de la Susiane.

M. Gossellin croit qu'il n'y a pas de lacune dans ce passage, et que l'intervalle du *Brizana* à l'*Arosis* aura paru trop court à Néarque ou à Arrien, pour en faire une mention expresse. Peut-être même le *Brizana* n'étoit-il qu'un canal, une des embouchures secondaires de l'*Arosis*, puisqu'il n'avoit pas assez de profondeur pour que les vaisseaux restassent à flot dans le temps du reflux. D'ailleurs les 400 stades donnés par Néarque, entre le *Rhogonis* et l'*Arosis*, sont la distance de Bender Regh à l'embouchure de l'Ab-Chirin ; et l'étendue de ce fleuve, ainsi que la masse de ses eaux, ont dû faire remarquer au navigateur Macédonien, qu'il étoit le plus grand de ceux qu'il avoit visités dans le golfe.

La totalité des mesures pour les côtes de la Perse, d'après les corrections qu'exige le texte d'Arrien, s'élève à 5000 stades, comme on vient de le dire ; celle de la carte moderne, à 5020 ; et c'est un tiers de lieue de différence, sur une marche de plus de quatre-vingt-dix lieues.

Apud Arrian. cap. XL, XLI.

Néarque prévient qu'il n'a pu décrire les rivages de la Susiane avec autant d'exactitude que ceux des contrées précédentes, parce que la mer y étoit remplie de bas-fonds qui l'ont forcé de s'écarter de la côte. Instruit, par ses guides, de la difficulté de se procurer de l'eau dans cette traversée, il en prit pour cinq jours; et faisant voile de l'*Arosis*, il compte, jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate, 2000 stades.

Les auteurs qui rapportent l'*Arosis* au Tab d'Endian, n'ont trouvé pour la distance de ce fleuve à l'ancienne embouchure de l'Euphrate, que 1500 stades; et ils ont nécessairement bouleversé les positions intermédiaires. M. Gossellin reconnoît, d'après les mesures, le *Cataderbis* de Néarque, dans le golfe de Délem; et la mer peu profonde que la flotte traversa pendant 600 stades, dans celle qui baigne les côtes septentrionales du golfe de Délem jusqu'au-delà de la rivière d'Endian.

Néarque continua sa navigation pendant la nuit et tout le jour suivant; il fit 900 stades, et arriva vers le soir au village de *Diridotis*, situé à l'embouchure de l'Euphrate.

Cette dernière course mène en ligne droite au Chor-Abdillah, par où l'Euphrate versoit jadis la totalité ou la plus grande partie de ses eaux dans le golfe Persique. On suit encore, au milieu du désert, les traces de l'ancien cours de ce fleuve; mais depuis long-temps l'Euphrate n'arrive plus jusqu'à la mer. Pline attribue le desséchement de cette portion de son cours aux dérivations qu'en tiroient les habitans de ses bords pour arroser leurs terres, et particulièrement les Orchéniens, nation Chaldéenne, célèbre par les connoissances qu'elle possédoit en astro-

Plin. lib. VI, cap. XXXI.

nomie. Alors le fleuve se perdoit dans de vastes marais, dont il reste maintenant peu de vestiges ; et toutes ses eaux paroissent se réunir à Korna, pour se jeter dans le Tigre, et former par cette réunion ce que les géographes Arabes appellent le *Chat ul-Arab*, le fleuve des Arabes.

Strab. lib. XVI, pag. 739. Plin. lib. VI, cap. XXX. Mela, lib. III, cap. VIII.

La relation du voyage de Néarque, depuis *Diridotis* jusque dans le *Pasitigris*, où il joignit Alexandre, ayant fait naître de grandes difficultés parmi les commentateurs de cette partie du Périple, l'auteur de ces Mémoires croit devoir présenter la traduction du récit d'Arrien, de manière à faire distinguer quelques phrases incidentes qui suspendent un instant le cours de sa narration, et qui ont fait croire que la flotte, dans cette traversée, avoit touché à *Aginis*, quoiqu'elle n'ait pas approché de ce lieu.

D'Anville, Rech. sur le golf. Pers. pag. 184. Vincent, Voyage de Néarq. pag. 494 — 504.

D'ailleurs, pour entendre le récit d'Arrien, il faut se rappeler qu'au siècle d'Alexandre, les bouches du Tigre n'étoient pas figurées comme elles le sont aujourd'hui ; que le *delta* compris entre les deux grands canaux par lesquels il se décharge, n'existoit point, et que tout cet espace, ainsi qu'une portion des terres environnantes, formoient une espèce de lac ou de vaste marais qui recevoit toutes les eaux du fleuve, et qui les répandoit ensuite dans le golfe Persique.

Il paroît même que, dans la saison où les fleuves de ces contrées débordoient, ce lac acquéroit une étendue beaucoup plus grande, puisqu'Onésicrite et Polyclètes avoient écrit qu'il recevoit non-seulement le Tigre, mais encore le *Choaspes*, l'*Eulæus*, et même l'Euphrate.

Onesicr. et Polycl. apud Strab. lib. XV, p. 728, 729.

D'autres ajoutoient encore que tous les fleuves de la Susiane venoient se jeter dans le Tigre, et que c'étoit la

Strab. lib. XV, pag. 729.

raison pour laquelle on donnoit à son embouchure le nom de *Pasitigris*, comme si l'on eût dit le tout-Tigre, la totalité, la réunion de toutes les eaux que recevoit le Tigre. Mais il s'en falloit beaucoup que le nom de *Pasitigris* fût borné à désigner l'embouchure du Tigre, ou celle du lac dont il vient d'être question, puisqu'il appartenoit spécialement au principal fleuve qui parcourt l'intérieur de la Susiane, comme on le verra bientôt.

En suivant la marche de Néarque, à son départ de *Diridotis*, on le voit se diriger vers l'est, laisser la Susiane à sa gauche, longer les bords extérieurs du lac dans lequel le Tigre se perdoit, et arriver ensuite au *Pasitigris*.

Salm. Exerc. Plin. pag. 494. D'Anville, pag. 166—184.

Arrien n'ayant point donné la longueur de cette course, les écrivains modernes ont cherché le *Pasitigris* dans l'*Arosis* de Néarque, l'*Oroatis* de Ptolémée, ou dans le Chat ul-Arab, la principale embouchure du Tigre. Mais aucun de ces fleuves ne communiquoit avec Suse; et de plus il eût été impossible à Néarque de passer par le Tigre, puisque Strabon atteste que les bateaux ne pouvoient ni remonter de la mer dans le fleuve, ni en descendre, à cause des cataractes qu'on avoit pratiquées à son embouchure, pour éviter toute incursion de la part des étrangers.

Strab. lib. XV, pag. 728, 729.

On ne peut donc pas confondre le Tigre avec le *Pasitigris*, malgré l'autorité de Pline, qui en fait un même fleuve. Mais il faut trouver une rivière dont l'embouchure n'étoit pas obstruée, et qui, ayant une communication directe avec Suse, indiquât à Néarque la route qu'il devoit suivre pour arriver à cette ville. Cette rivière est celle de Karun.

Plin. lib. VI, cap. XXXI.

En effet, quoique la lecture des géographes Orientaux présente quelques contradictions dans les noms et la distribution des rivières du haut Khos-istan, on voit néanmoins qu'ils en distinguent trois principales : celle de Mezbour, qui passe à Tuster; l'Ab-zal, qu'on rencontre à Dizfoul, et le Kerkhah, sur lequel se trouve une ancienne ville presque ruinée maintenant, mais qui conserve le nom de Sus. Ces trois rivières réunissent leurs eaux à une vingtaine de lieues du golfe Persique, et viennent s'y jeter sous la dénomination de rivière de Karun.

Kiatib tcheleby, Djihan numa, tom. II, pag. 552—573.

Tuster ou Tostar est la capitale actuelle du Khos-istan; et son rang a fait penser qu'elle pouvoit avoir joui de la même prérogative sous les anciens rois de Perse. Mais les habitans de Sus revendiquent cet honneur : ils apportent en témoignage, et le nom de leur ville qui n'a point changé, et la possession du tombeau de Daniel, qui vécut et mourut à la cour de Suse, sous Darius fils d'Hystaspès, et le souvenir assez récent de l'élévation de Tuster.

Abulfar. Hist. Dynast. pag. 54. D'Herbel. verb. Sous *et* Touster. *L'Edrisi, pag. 122, 123. Abulféda, pag. 248—252. Kiatib tcheleby, pag. 552—573.*

La rivière qui passe à Suse est appelée par les anciens, tantôt *Ulai* ou *Eulæus*, tantôt *Choaspes*[a]. Il est possible que ces noms fussent autrefois ceux de deux rivières qui se réunissoient au nord de Suse, et qui, après avoir mêlé leurs eaux, conservoient indifféremment l'une ou l'autre de ces dénominations. C'est ce que l'état actuel de nos connoissances ne permet pas de décider, quoiqu'on soit instruit que le Kerkhah reçoit plusieurs rivières avant d'arriver à Sus[b]. Peut-être l'*Eulæus* empruntoit-il le nom de *Choaspes* de celui de Kho-asp, ou montagne du Cheval,

[a] *Daniel, c. VIII, vers. 2, 16. Plin. lib. VI, cap. XXXI; lib. XXXI, c. XXI. Arrian. l. VII, cap. VII. Ptolem. lib. VI, cap. III. Herodot. lib. I, §. 188; lib. V, §. 49, 52. Strab. lib. I, pag. 47; lib. XV, pag. 728.*

[b] *Kiatib tcheleby, Djihan numa, tom. I, p. 573.*

que porte encore la grande chaîne située au nord du Khos-istan.

Strab. lib. XV, pag. 729.
Diod. Sicul. tom. II, l. XIX, §. 18.

A l'est de Suse et du *Choaspes*, Strabon indique deux fleuves, le *Copratas* et le *Pasitigris*. Selon Diodore, le *Copratas* se jette dans le *Pasitigris*, et le *Pasitigris* se rend dans le golfe Persique. Strabon ajoute que ce dernier fleuve reçoit tous ceux qui arrosent la Susiane ; et M. Gossellin trouve également que le Kerkhah et l'Ab-zal se rendent tous deux dans le Mezbour, le plus considérable des fleuves du Khos-istan.

Kiatib tchelèby, tom. I, p. 570 — 573.

Ainsi les trois rivières que les anciens indiquent dans la Susiane, se reconnoissent dans les descriptions des auteurs Orientaux, et leur identité ne paroît pas incertaine. Le Kerkhah doit être le *Choaspes* ou l'*Eulæus ;* l'Ab-zal doit répondre au *Copratas*, et le Mezbour au *Pasitigris* qu'Alexandre, après quatre jours de marche, rencontra en allant de Suse à *Persepolis*.

Diodor. Sicul. lib. XVII, §. 67.
Quint. Curt. lib. V, cap. III.

Dans la suite, le nom d'*Eulæus* a prévalu sur celui de *Pasitigris*, et il s'est étendu à toute la portion du Mezbour comprise entre le confluent du Kerkhah et la mer. On doit attribuer ce changement de nom aux relations habituelles que les Grecs entretinrent avec Suse, et pendant lesquelles ils s'accoutumèrent à regarder la branche de l'*Eulæus* comme la partie supérieure du fleuve qui les conduisoit dans le golfe. Le *Pasitigris*, dans le haut de son cours, traversant les cantons les plus montueux du pays des Uxiens, nation de brigands indomptables, cessa longtemps d'être visité ; et son nom se confondit tellement avec celui de l'*Eulæus*, que la plupart des géographes anciens ont ignoré son existence.

Cette diversité de dénominations ne paroîtra pas extraordinaire, si l'on se rappelle que c'est un usage presque général dans l'Orient de donner plusieurs noms au même fleuve, ou à ses différentes parties. Celui dont nous parlons porte encore aujourd'hui quatre noms très-distincts : il est appelé Mezbour dans son cours supérieur, rivière de Tuster dans les deux tiers de son étendue, rivière de Karun dans sa partie inférieure, et Khor-Mousa à son embouchure. Les Persans qui viennent de Tuster dans le golfe Persique, disent qu'ils ont descendu le Mezbour, tandis que les navigateurs qui vont du golfe Persique à Tuster, assurent qu'ils ont remonté la rivière de Karun. Une équivoque semblable a eu lieu chez les Grecs : Néarque parvint de la mer à Suse, en remontant le *Pasitigris ;* et lorsque, peu de temps après, Alexandre se rendit avec sa flotte, et par la même voie, de Suse dans le golfe, les historiens s'accordèrent à dire qu'il avoit suivi constamment le cours de l'*Eulæus*.

Arrian. de Exp. Alexand. l. VII, cap. 7.

Le nom de Karun, que porte maintenant la partie inférieure de la rivière de Tuster, est évidemment une corruption du mot *Charax*. On sait qu'Alexandre fit élever entre l'embouchure de l'*Eulæus*, c'est-à-dire du *Pasitigris*, et le lac qui recevoit le Tigre, une colline sur laquelle il établit une ville qu'on appela *Charax*, ou la Forteresse, en lui donnant le surnom d'*Alexandria ;* elle étoit à dix stades ou à moins d'un quart de lieue de la mer, et elle avoit un port.

Plin. lib. VI, cap. XXXI.

Les débordemens considérables du *Pasitigris* et du Tigre ayant détruit cette ville, Antiochus Épiphanes la fit rebâtir à 50 M. P., ou plutôt à 400 stades du rivage, et la surnomma *Antiochia*.

De nouveaux dégâts l'ayant encore ruinée, un prince Arabe nommé *Pasinès* ou *Spasinès* la fit reconstruire, en la transportant à 120 M. P., c'est-à-dire à 960 stades de la mer, au nord de l'endroit où la proximité des fleuves rendoit leurs ravages plus violens : elle prit alors le nom de *Charax Pasini*, et c'est la ville actuelle de Karun.

L'importance de cette forteresse, qui défendoit les approches de Suse du côté de la mer, fit donner par les Grecs le nom de rivière de *Charax* à la portion du fleuve comprise entre la forteresse et le golfe, comme on l'appelle encore rivière de Karun ; et cette dénomination est la principale cause qui lui a fait perdre pour toujours celle de *Pasitigris*, qu'elle portoit auparavant.

Ammian. Marcell. lib. XXIII, cap. VI, p. 372.

C'est donc par ce fleuve que la flotte de Néarque pénétra dans la Susiane. Le lieu où elle se réunit à l'armée d'Alexandrie n'étant indiqué par aucun renseignement positif, M. Gossellin ne hasarde rien sur ce sujet; et il passe à la suite des découvertes qu'on doit aux Macédoniens, sur les parages du golfe opposés à ceux que l'on vient de parcourir.

Dans l'année qui suivit le retour de Néarque, Alexandre forma le projet de s'emparer de l'Arabie ; il fit reconnoître par ses vaisseaux la côte occidentale du golfe Persique ; et il paroît que cette nouvelle navigation, le long d'une plage aride, peuplée de nations indomptées, présenta des difficultés plus grandes que celles qu'on avoit éprouvées sur la côte orientale. Archias, chargé d'aller à la découverte, ne passa pas au-delà de *Tylos :* Néarque et Androsthènes pénétrèrent un peu plus avant; mais ce fut Hiéron de *Solis* qui alla le plus loin, et qui parvint

Strab. lib. XVI, pag. 785. Arrian. lib. VII, cap. XX.

à

à la vue des hautes montagnes du promontoire *Maceta*, le Moçandon de nos jours, que Néarque avoit aperçu des côtes de la Carmanie.

Ces différentes navigations firent assez bien connoître l'étendue de ce golfe pour qu'on pût fixer la longueur de chacun de ses côtés à environ 10,000 stades ; et M. Gossellin fait voir que ces mesures sont à très-peu près exactes.

Eratosth. apud Strab. lib. XVI, pag. 766; et apud Plin. lib. VI, cap. XXVIII.

Archias, dans sa route, rencontra deux îles : l'une, près de l'Euphrate, fut appelée *Icare;* on y voyoit un temple consacré à Diane : l'autre, éloignée de ce fleuve d'un jour et d'une nuit de navigation par un vent favorable, portoit le nom de *Tylos*. Ces faits ne pouvant s'accorder avec un passage de Strabon où il est dit que Néarque, partant de *Teredon*, rencontra l'île d'*Icare*, dans laquelle étoit un temple d'Apollon Tauropole, puis à 2400 stades plus loin la ville de *Gerra*, et qu'il parvint ensuite aux îles de *Tyrus* et d'*Aradus*, éloignées de *Teredon* de dix journées de navigation, et d'une seulement du promontoire *Maceta*, l'auteur de ces Mémoires, en combinant les faits et les distances, fait voir qu'Arrien s'est trompé pour avoir mal interprété les écrits d'Archias, et qu'il confond en une seule l'île consacrée à Diane et celle qui étoit consacrée à Apollon. Il reconnoît la première dans l'île Bubéân, à l'embouchure de l'Euphrate ; la seconde dans l'île Péludje, à l'entrée du golfe de Grân ; et celle de *Tylos*, dont Pline fixe la position vis-à-vis *Gerra*, dans l'île d'Aual, la principale des îles de Bahraïn.

Arrian. lib. VII, cap. XX.

Strab. lib. XVI, pag. 565, 566.

Strab. lib. XVI, pag. 765, 766.

Plin. lib. VI, cap. XXXII.

D'autres combinaisons placent aussi *Gerra* à la proximité de ces îles. La contrée maritime où les mesures conduisent est appelée Hadjar, et ce nom a beaucoup d'affinité avec celui de *Gerra*. Dans l'ancienne langue des

L'Édrisi, p. 54, pag. 121.
Abulféda, pag. 65, 66.

Hémiarites, peuple qui a dominé long-temps dans l'Arabie, *Hadjar* signifioit un village ou une ville. Sous cet aspect, le mot Hadjar ou *Gerra* pouvoit ne pas être un nom propre, mais simplement un titre distinctif pour indiquer le lieu principal, la ville qui tenoit le premier rang : aussi trouve-t-on qu'il a été appliqué successivement aux différentes métropoles de ces cantons.

Golius in Alferg. pag. 96.

Parmi les villes du Bahraïn, on connoît celles de Kattar et d'Adjar, situées dans le golfe qui conduit à Ahsa. Le port d'Adjar ou Hadjar n'ayant plus aucune célébrité, son nom rappelle seulement la prééminence dont il a joui autrefois; mais, sa position au midi de Tarût et à l'orient de Kattar offrant les mêmes circonstances que l'emplacement de *Gerra* par rapport à *Thar* et à *Catara* dans la carte de Ptolémée, la proximité de ces lieux, leur distance des bouches du Tigre, l'identité de leurs noms, ne permettent point de méconnoître l'ancien port de *Gerra* dans celui d'Hadjar, et le *Gerraïcus sinus* de Pline dans le golfe du même nom, appelé aussi golfe d'Ahsa, depuis que cette dernière ville domine dans ces cantons.

Niebuhr, Descr. de l'Arab. p. 294, 295.

Les îles de *Tyrus* et d'*Aradus*, qu'on trouvoit à dix journées de navigation de *Teredon*, et à une journée seulement du promontoire *Maceta*, sont celles d'Ormus et de l'Arek, comme d'autres géographes l'ont observé. Elles sont à l'entrée du golfe, à 11,000 stades environ de l'embouchure de l'Euphrate, en suivant les côtes de l'Arabie: Ormus, la plus éloignée de ces îles, est à 1000 stades du cap Moçandon.

D'Anville, Rec. sur le golf. Persiq. pag. 147, 148.

Il résulte de ces rapprochemens, que les anciens n'ont pas toujours distingué, dans le golfe Persique, deux îles

très-différentes, l'une appelée *Tylos*, l'autre *Tyros* ou *Tyrus*, que la grande similitude des noms a fait confondre aussi par la plupart des auteurs modernes. Parmi les anciens, Théophraste, Polybe, Artémidore, Pline [a], qui ont parlé de *Tylos*, l'île d'Aual d'aujourd'hui, en la plaçant vis-à-vis le territoire des Gerréens, ne paroissent pas avoir connu *Tyrus*, que les mesures font répondre à l'île de Turun ou d'Ormus. Les autres, au contraire, tels qu'Ératosthènes, Strabon, Ptolémée, Eustathe [b], qui ont parlé de *Tyrus*, la confondent tellement avec *Tylos*, qu'ils ne font aucune mention de celle-ci.

Ajoutons que le nom d'Arad a été conservé jusqu'aujourd'hui à l'une des îles de Bahraïn : ainsi il y avoit une *Aradus* près de *Tylos*, comme il existoit une *Aradus* près de *Tyrus* ; et cette circonstance a dû augmenter encore les difficultés qu'éprouvoient les anciens à bien distinguer ces différentes îles, qui portoient des dénominations semblables.

M. Gossellin pense que la répétition de ces noms indique la marche progressive des colonies Phéniciennes, qui, des rivages de la Perse, se sont portées sur les bords de la Méditerranée. Les Perses les plus savans dans l'histoire, dit Hérodote, assurent que les Phéniciens sont venus des bords de la mer Érythrée sur les côtes de la nôtre. Strabon, Denys le Périégète, Eustathe son commentateur, ont rapporté la même tradition ; et l'auteur de ces Mémoires a fait remarquer à plusieurs reprises que le nom de mer Érythrée, ou mer Rouge, avoit été donné par les anciens, non-seulement au golfe Arabique, mais encore à la mer qui baigne les côtes méridionales de l'Arabie, et

[a] *Theophr. Histor. plant. lib. II, cap. VII. Polyb. apud Suid. verb.* Στακτὴ. *Artemid. apud Steph. Byz. verb.* Τύρος. *Plin. lib. VI, cap. XXXII.*

[b] *Eratosth. apud Strab. lib. XVI, pag. 766. Ptolem. l. VI, cap. VII. Eustath. in Dionys. Perieg. vers. 911.*

Herodot. lib. I, §. 1; lib. VII, §. 89. Strab. lib. I, pag. 42; l. XVII, pag. 784. Dionys. Perieg. vers. 911.

au golfe Persique, parce que, dans toute cette étendue, les montagnes qui bordent les rivages ont un aspect rougeâtre très-sensible.

Ambassade de Figuéroa, p. 10.
Strab. l. XVI, pag. 784.

Or, c'est du golfe Persique, suivant Strabon, que les Phéniciens disoient être venus. Leurs plus anciens établissemens connus étoient dans l'île de *Tyrus*, dans celle d'*Aradus*, et dans la ville de *Sidon*, ou *Sidodona*, visitée par Néarque au temps d'Alexandre. Ces peuples se sont ensuite avancés vers les côtes occidentales du golfe, pour y occuper les îles de Bahraïn d'aujourd'hui, qu'ils ont également appelées *Tylos* ou *Tyrus* et *Aradus*. Enfin ils sont parvenus sur les bords de la Méditerranée, en transportant le nom de *Sidon*, leur antique métropole, et ceux de *Tyrus* et d'*Aradus*, aux nouvelles villes qu'ils y fondèrent. Ces divers établissemens doivent être antérieurs au siècle d'Inachus, qui amena dans le Péloponnèse la première colonie orientale dont les Grecs aient conservé le souvenir : la fondation de la troisième Tyr remonteroit à environ 2760 ans avant l'ère Chrétienne, suivant les traditions recueillies par Hérodote; et celle de la dernière *Sidon* seroit encore plus ancienne.

Herodot. l. II, §. 44.

Après la mort d'Alexandre, les rois de Syrie ses successeurs s'attachèrent à bien connoître les rivages du golfe Persique, que les navigateurs précédens s'étoient bornés à parcourir. Ces travaux successifs, et les navigations postérieures, fournirent la carte transmise par Ptolémée. On peut voir que la plupart des fleuves et des villes maritimes y présentent des noms différens de ceux que Néarque avoit rapportés ; elle ne renferme point tous les lieux visités par ce navigateur, et elle en offre beaucoup

Ptolem. l. VI, c. III, IV, VIII.

d'autres qu'il n'a point connus. Mais ce qui est plus remarquable, c'est la forme bizarre et l'énorme étendue que cette carte donne au golfe Persique : son périmètre y est de la valeur de 2822 minutes de degré, ou de 52,261 stades, tandis que le trait de la carte moderne offre seulement 1265 minutes d'étendue, ou environ 23,335 stades.

Une différence si considérable annonce nécessairement quelque méprise sur la valeur et dans l'emploi des mesures itinéraires dont on s'est servi pour établir les distances des principaux points qui circonscrivoient le golfe. En effet, si l'on observe que 52,261 stades de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré n'en valent que 23,517 de 500, et que cette dernière quotité est très-approchante du nombre de stades fourni par la carte moderne, on reconnoîtra que l'erreur de Ptolémée est d'avoir pris les stades de l'itinéraire qu'il employoit, pour de grands stades de 500 au degré, tandis qu'ils étoient de petits stades de 1111 $\frac{1}{9}$.

L'auteur présente, dans des tableaux, la distance de chaque lieu en minutes et en secondes, d'après la graduation de Ptolémée ; il y fait la réduction qu'exige la différence des deux stades précédens : et en appliquant les résultats de ces mesures sur la carte moderne depuis le cap de Jask, le promontoire *Carpella* de Ptolémée, il reconnoît la montagne de Sémiramis, ou le *Strongylus mons* de cet ancien, dans le mont Elburz ; le promontoire *Harmozum*, dans le cap de Kuhestek ; la ville d'*Harmuza*, dans la position de l'ancienne Harmuz, sur la rivière de Mina, l'*Anamis* de Néarque ; le fleuve *Saganus*, dans celui de Nagana-guda ; et l'*Andanius*, dans la rivière de Bandali : d'où il résulte que l'*Andanius* de Ptolémée, ou l'*Andanis*

Ptolem. l. VI, cap. VIII.

Plin. lib. VI, cap. XXVII.

Salmas. Exercit. in Plin. pag. 831.

Harduin. in Plin. tom. I, pag. 328.

de Pline, et l'*Anamis* de Néarque, sont deux fleuves très-distincts, qu'on a eu tort de chercher à confondre en un seul.

Plus loin, le fleuve *Achidana* répond au Rud Chiur, ou rivière Salée ; le *Carius* et le *Cathrapis*, aux embouchures de deux rivières sans nom, indiquées sur nos cartes modernes : le fleuve *Dara* conserve le nom de Dara-bin ; et le *Bagradas* se trouve fixé à la rivière de Naban. C'est à ce fleuve que Ptolémée termine la Carmanie, dont les limites avoient été transportées plus loin qu'au temps de Néarque.

Ptolem. l. VI, cap. IV.

Niebuhr, Descript. de l'Arab. tab. XIX.

Sur les côtes de la Perse, le fleuve *Brisoana*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Brizana* d'Arrien, répond à la rivière de Congon ; la ville d'*Ionaca*, à celle d'Iakau : la Chersonèse placée plus loin est la presqu'île d'Abu-Schahar ; le fleuve *Rhogomanes*, qui rappelle le *Rhogonis* de Néarque, ou la petite rivière de Regh, se trouve transporté au fleuve de Grân, par une méprise de Ptolémée ; le promontoire *Taoce* est le cap de Bender Regh ; et la suite des mesures fixe l'*Oroatis*, le même fleuve que l'*Arosis* de Néarque, à l'Ab-Chirin, où Ptolémée termine aussi la Perse.

Jusqu'ici les mesures employées dans la carte ancienne s'accordent avec celles de la carte moderne ; mais la distance de l'*Oroatis* à l'embouchure occidentale du Tigre se trouve être d'environ vingt-trois lieues plus longue que celle de l'Ab-Chirin au Chat ul-Arab. Cette différence ne tient pas à la défectuosité des mesures ; elle est due à une simple méprise qui a fait répéter sur ce rivage des lieux qui appartenoient à la Perse, et qui avoient déjà été

employés sous d'autres dénominations, en décrivant cette contrée.

En effet, si en partant, sur la carte moderne, de l'embouchure occidentale du Tigre, on mesure le long des côtes, et en rétrogradant vers l'est, 200 minutes de degré que donnent les Tables réduites de Ptolémée pour l'étendue des rivages de la Susiane, on sera conduit jusqu'au fleuve et à la ville de Kiérazin, l'*Heratemis* et l'*Hieratis* de Néarque ; et l'on concevra sans peine que la ressemblance de ces derniers noms avec ceux d'*Oroatis* ou d'*Arosis* que portoit l'Ab-Chirin, a pu faire croire à quelques géographes que ces fleuves étoient les mêmes, et que la Susiane commençoit immédiatement après l'*Heratemis*.

La série des distances partielles et les circonstances locales justifient l'opinion de l'auteur, et lui font reconnoître, en partant de Kiérazin, le *Tenagos arenosus* dans le Bender Regh, ou le port de Sable, situé près d'une lagune peu profonde et marécageuse. L'*Eulæus*, dans la fausse combinaison de cette partie de la carte ancienne, répondroit à l'Ab-Chirin, nommé *Oroatis* par Ptolémée dans l'itinéraire précédent.

Ptolem. lib. VI, cap. III.

Théven. Voyag. tom. V, p. 535.

Le *Pelodes sinus* qui vient après, ou la baie Vaseuse, appelé *Steloas sinus*, ou la baie des Pieux, par Marcien d'Héraclée, est le golfe de Délem, qui a peu de profondeur, et dans lequel Néarque a navigué le long d'une suite de pieux plantés d'espace en espace pour indiquer la route qu'il falloit tenir au milieu des bas-fonds de cette mer.

Marc. Heracl. Peripl. pag. 18.

Au-delà du *Pelodes* est le *Mosæus*, qui répond au Tab ou rivière d'Endian. Vers le haut de son cours, le Tab est connu sous le nom de Mès ; et de là, sans doute, lui venoit

Kiatib tchéléby, Djihan numa, t. I, pag. 534.

Ammian. Marcell. lib. XXIII, cap. VI.

celui de *Mosæus* ou *Meseus*, qu'il portoit dans les premiers siècles de l'ère Chrétienne.

A la suite du *Mosæus* on trouve *Charax Pasini*, que les mesures fixent à l'embouchure de la rivière de Karun. Si, dans la carte de Ptolémée, cette rivière ne paroît point, c'est par une suite de l'erreur qui a fait répéter dans la Susiane une portion des rivages de la Perse, en transportant à deux fleuves de cette contrée des noms qui appartenoient à la première. On conçoit qu'après avoir confondu l'*Eulæus* avec l'Ab-Chirin, placé avant l'*Elymaïs*, ou la contrée de Délem, il ne fut plus possible de faire reparoître ce fleuve près de *Charax*, et qu'en isolant cette forteresse des canaux par où les navigateurs s'y rendoient, on fut obligé de la supposer située sur les bords de la mer, comme au temps de sa première fondation. C'est pourquoi les dénominations de *Choaspes*, de *Pasitigris* et de rivière de *Charax*, qu'on avoit appliquées à l'*Eulæus*, ne se trouvent point dans l'ouvrage de Ptolémée.

Plin. lib. VI, cap. XXXI.

En continuant d'appliquer les mesures anciennes sur la carte moderne du golfe, le *Mesanites sinus* répond au Chor Abdillah, qui formoit jadis l'embouchure de l'Euphrate. Après ce golfe, la carte de Ptolémée présente plusieurs villes dont il n'existe plus de traces; elles devoient sans doute leur origine au séjour des Grecs sur les bords du golfe Persique, et au commerce qu'ils y avoient établi. Ces villes ou ces villages, construits le long d'un rivage très-aride, ne paroissent pas avoir existé long-temps, puisque les Arabes modernes n'en ont pas conservé le souvenir. Nos cartes indiquent seulement, au midi du Chor Abdillah, le golfe de Grân, qui répond au *Sacer sinus*; le golfe de Kadhéma,

Ptolem. lib. VI, cap. VII.

L'Édrisi, Geogr. Nubiens. p. 55, 122.

Kadhéma, l'ancien *Leanites sinus*, et une presqu'île représentant la *Chersonèse* de Ptolémée.

Katif est plus connue : cette ville commerçante est située au fond d'un golfe que les distances font reconnoître pour le *Magorum sinus* de la carte ancienne. Immédiatement après, on trouve la ville de *Thar*, aujourd'hui Tarût, qui précède le golfe d'Hadjar ou d'Ahsa, dans lequel les positions d'Hadjar et de Kattar rappellent, comme nous l'avons dit, les villes de *Gerra* et de *Catara* de Ptolémée. Si, dans les cartes qui accompagnent aujourd'hui le texte de cet auteur, le golfe dont nous parlons est mal représenté, s'il laisse *Catara* à une petite distance de la mer, il faut en attribuer la cause à l'impéritie des dessinateurs, qui ont aussi négligé de faire paroître sur cette côte les autres golfes indiqués par Ptolémée.

Abulfed. Descript. Arab. pag. 63, 64; Niebuhr, pag. 294.

En suivant le rivage au-delà de *Gerra*, on retrouve, aux distances données, *Gadara* dans le port de Catura; *Cabana*, dans celui de Kalba; le fleuve *Lar*, dans la rivière de Séer; le promontoire *consacré au Soleil*, dans le Ras ol-Lima; l'*Ichthyophagorum sinus*, dans la courbure de la côte qui s'étend jusqu'au promontoire *Asaborum*, le Moçandon d'aujourd'hui.

Au temps d'Alexandre, cette extrémité de l'Arabie étoit habitée par une tribu d'Arabes, appelée *Macæ*, qui faisoit donner au promontoire où elle se termine le nom de *Maceta*. Au commencement de l'ère Chrétienne, les *Asabi*, ou les Sabéens orientaux, s'étant emparés du territoire des *Macæ*, reléguèrent cette nation plus à l'ouest, comme le fait voir la carte ancienne, et firent donner au cap *Maceta* le nom d'*Asaborum promontorium*. Depuis, ils ont été chassés

à leur tour par le même peuple qu'ils avoient déplacé; et on les retrouve maintenant près de Séer et du Ras ol-Lima, où ils forment une petite tribu pauvre et malheureuse. M. Gossellin les reconnoît dans le nom de *Béni Ass* que leur donne Niebuhr, et qui paroît être une contraction des mots *Béni as-Sab*, les fils de Saba. Les *Macæ*, en reprenant possession de leur ancien territoire, ont rendu au cap sa première dénomination de *Maceta* : on la reconnoît sans difficulté dans celle de Moçandon qu'il conserve encore.

Niebuhr, Descript. de l'Arab. pag. 295.

Quant aux îles du golfe qui paroissent disséminées au hasard dans la carte ancienne, l'auteur cherche à les rattacher à quelques points de la côte, pour en évaluer la distance; et il fait voir que les mesures, indépendamment de la ressemblance des noms, placent *Aradus* à l'Arek; *Vorochtha* à Vroct; *Sagdiana* à Maloro; l'île d'Alexandre, surnommée *Aracia*, à l'Ara; *Sophtha* à Karek; *Tabiana* à Kargo. L'île *Taxiana* lui paroît être un double emploi de *Tabiana*, occasionné par la répétition des rivages de la Perse, qui sont vis-à-vis, et dont on a parlé plus haut, en faisant voir que les noms d'*Oroatis*, d'*Hieratis*, de Kiérazin, ont produit une erreur semblable. Sur la côte occidentale du golfe, l'île *Apphana* répond à celle de Péludje; *Ichara* est confondue avec Aual; *Tharo* est l'île de Tzar; et *Tyrus*, celle de Turun ou d'Ormus, comme on l'a déjà dit.

Is. Vossius, Observ. ad Melam, pag. 581. D'Anville, Rec. pag. 149.

CÔTES DE LA GÉDROSIE.

Du golfe Persique, M. Gossellin se transporte aux embouchures de l'*Indus*, afin de décrire la première partie du voyage de Néarque, et de suivre la flotte d'Alexandre depuis sa sortie de ce fleuve et le lieu où elle attendit les

vents favorables, c'est-à-dire la mousson du nord-est, pour entrer dans la mer des Indes. Ce lieu étoit un port vaste et abrité : les Macédoniens lui donnèrent le nom de *port d'Alexandre;* il étoit à une petite distance de l'embouchure la plus occidentale de l'*Indus,* sur la frontière du pays des Arbiens, et il répond à la baie de Crotchey d'aujourd'hui.

Nearch. apud Arrian. Histor. Indic. cap. XXII — XXV.

Après s'être arrêté vingt-trois jours dans cette baie, Néarque vogua le long d'une côte sablonneuse, parvint au port de *Morontobara,* ou le port des Femmes, que les distances fixent à la baie de Zarnake; et de là, il vint jeter l'ancre à l'embouchure du fleuve *Arbis.* Ce fleuve conserve le nom d'Araba; il étoit la limite du territoire des Arbiens, et le commencement de celui des Orites.

Les rivages occupés par ces derniers peuples s'étendoient jusqu'à *Malana*, aujourd'hui Malan. Ils paroissent dénués d'habitations : quelques-unes de nos cartes y indiquent l'embouchure d'un torrent qui répond au *Tomerus* de Néarque, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait, avec le fleuve de Hor, puisque celui-ci est à l'ouest de Malan.

Arrivé à *Malana,* Néarque, suivant ce que lui fait dire Arrien, sembleroit, en longeant les côtes des Arbiens et des Orites, avoir vu les ombres se porter au midi, disparoître quand le soleil étoit au méridien de ces contrées; et dans le cours de cette petite navigation d'environ quarante-sept lieues, presque toujours dirigée à l'ouest, il auroit parcouru des latitudes assez différentes et assez méridionales pour avoir perdu de vue successivement la plupart des étoiles circompolaires.

Mais il est certain que Néarque en auroit imposé, s'il avoit rapporté de semblables faits : aussi a-t-on cherché à

l'excuser en proposant de supprimer, dans le récit que lui prête Arrien, une phrase incidente qu'on suppose avoir été ajoutée par ce dernier auteur, et qui trouble le sens dès les premières lignes. M. Gossellin fait voir que cette phrase peut appartenir à Néarque, que seulement elle est transposée dans le texte d'Arrien, et qu'il suffit de la reporter où elle doit être, pour faire disparoître toute l'ambiguité que produit son déplacement. Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette digression, ni dans ce que dit l'auteur des peuples *Oretes* de Pline, fort différens des *Oritæ* de Néarque.

Plin. lib. II, cap. LXXV.

Nearch. apud Arrian. c. XXVI — XXIX.

En quittant *Malana,* ce navigateur eut à parcourir plus de 180 lieues sur les côtes de la Gédrosie, occupées par des peuples ichthyophages. Nous ne rappellerons, sur ce rivage aride, que les lieux dont il est possible de fixer l'emplacement. Le premier port rencontré par Néarque fut celui de *Bagisara,* voisin du village de *Pasira*, nommé aujourd'hui Paskin; il doubla ensuite avec peine le cap Malan, et vint à *Calama,* qui conserve le nom de Calamat. Plus loin il franchit un autre promontoire élevé, pour atteindre le port de *Mosarna,* et se rendit à *Dendrobosa.*

L'ordre des lieux et les mesures du Périple offrent dans ces dernières courses quelques difficultés, qui s'aplanissent en supposant une petite interversion dans le texte d'Arrien, et en plaçant *Mosarna* immédiatement avant le dernier promontoire dont il vient d'être question. Alors *Mosarna* seroit près du cap Zaréim, dont le nom conserve de l'analogie avec celui de cette ancienne ville; *Dendrobosa* répondroit à Daram; et rien ne seroit dérangé dans le reste

de l'itinéraire. On verra la carte de Ptolémée présenter une difficulté semblable dans le même trajet.

A *Mosarna*, Néarque trouva un pilote, nommé Hydracès, qui se chargea de conduire la flotte jusque dans la Carmanie; et ce secours inattendu rendit la suite du voyage plus facile et plus prompte. Étant partie de *Dendrobosa*, la flotte vint mouiller à *Cophanta*, aujourd'hui Cambil; le lendemain elle s'arrêta sur un rivage nommé *Cyiza*, qui conserve le même nom dans celui de Cuiza; et la distance de ce lieu à Cambil fait voir que la flotte, dirigée par Hydracès, franchit le cap et l'ouverture du golfe de Goadel, sans en suivre les sinuosités.

Au-delà de *Cyiza*, on aperçut une petite ville bâtie sur une colline, près du rivage. Comme la flotte manquoit de vivres, Néarque s'empara de la ville; et les habitans, pour éviter leur ruine entière, furent obligés d'abandonner le peu de froment et d'orge qu'ils possédoient. Cette ville paroît être celle de Gutter; et la petite île consacrée au Soleil, près de laquelle la flotte se retira après cette expédition, est le petit îlot situé à l'entrée occidentale de la baie de Gutter.

Les Macédoniens parvinrent ensuite dans un port abrité nommé *Talmena*, que les distances font répondre à celui de Tiz, qui, dans le douzième siècle, étoit la capitale du Mékran : puis ils vinrent à *Canasida*. La ville étoit abandonnée; en découvrant un puits, ils trouvèrent de jeunes branches de palmier dont ils mangèrent les sommités, parce que le blé leur manquoit depuis quelque temps. Pressés par la faim, ils continuèrent leur navigation tout le jour, toute la nuit suivante, et s'arrêtèrent devant un

Abulféd. p. 269.
L'Edrisi, pag. 58.
Kiatib tchéleby, t. I, pag. 368.

rivage désert, où Néarque fit jeter l'ancre à quelque distance de la terre, craignant que ses troupes, désespérées de la détresse où elles se trouvoient, ne désertassent la flotte.

Partis de ce lieu, les Macédoniens arrivèrent à *Canate*, qui paroît être Kalat; plus loin ils virent, près de la mer, de misérables villages que leurs habitans venoient d'abandonner. Ils y trouvèrent une petite quantité de froment, de figues, et sept chameaux dont ils dévorèrent les chairs. Ils appareillèrent; et, le surlendemain, ils parvinrent enfin à l'extrémité du pays des Ichthyophages, dans un dénûment absolu des choses les plus nécessaires. Ils entrèrent dans le port de *Badis*, qui, d'après toutes les mesures du Périple, répond au port de Jask, situé sur le cap du même nom.

Arrivé à ce promontoire, Néarque observe qu'à partir de ce point on cessa de naviguer aussi directement à l'ouest qu'on l'avoit fait jusqu'alors, et que la route ultérieure, c'est-à-dire, jusque dans la Susiane, se soutint particulièrement entre le couchant et le nord. Cette circonstance remarquable prouve que les Macédoniens étoient parvenus à l'extrémité occidentale de la côte du Mékran, à l'endroit où sa direction change tout-à-coup pour se porter au nord, en s'inclinant à l'ouest, jusqu'au fond du golfe Persique.

La suite du voyage de Néarque, depuis *Badis* jusque dans le *Pasitigris*, ayant été décrite ci-devant, l'auteur passe aux connoissances que Ptolémée avoit recueillies sur les côtes de la Gédrosie; et pour qu'on puisse les comparer plus facilement avec celles de Néarque, il continue de parcourir ces rivages de l'est à l'ouest.

Un simple coup-d'œil jeté sur la carte de Ptolémée suffit pour faire voir qu'elle a été tracée d'après un itinéraire fort

différent de celui de Néarque. Les noms de la plupart des villes maritimes qu'elle présente, ont été inconnus au navigateur Macédonien; les limites des peuples ne sont plus celles qu'il avoit indiquées ; les Arbiens y occupent un espace cinq à six fois plus grand qu'il ne doit l'être ; la nation des Orites y disparoît entièrement ; la côte des Ichthyophages semble être attribuée exclusivement à la Carmanie ; et, sous le nom de *Paragon sinus*, cette côte forme une vaste sinuosité dont il n'existe rien sur nos bonnes cartes modernes.

De plus, dans la carte de Ptolémée, le *Naustathmus,* qui représente la baie de Crotchey d'aujourd'hui, est éloigné du promontoire *Carpella,* ou du cap de Jask, de la valeur de 1134 minutes de degré, en suivant les rivages de la mer, quoique sur la carte moderne la distance littorale ne s'élève qu'à 701 minutes semblables. Mais, si l'on fait attention que les nombres 701 et 1134 sont entre eux, ou à très-peu près, dans la proportion du stade de 700 au degré à celui de 1111 $\frac{1}{9}$, on voit que l'erreur de la carte ancienne vient de la méprise de son auteur, qui, supposant aux mesures itinéraires dont il faisoit usage un module plus grand que celui qu'elles avoient, a cru que, pour réduire en degrés le nombre de stades qui lui étoit donné, il devoit le diviser par 700, tandis qu'il auroit dû le diviser par 1111 $\frac{1}{9}$; et c'est la cause qui l'a conduit à attribuer aux côtes de la Gédrosie environ moitié plus d'étendue qu'elles ne devroient avoir.

M. Gossellin rétablit toutes les mesures de la carte de Ptolémée dans cette même proportion ; il les applique sur la carte moderne, et, en partant de la baie de Crotchey,

il reconnoît les limites de la Gédrosie, pour le temps où vivoit cet ancien, au cap Monze, et l'emplacement de *Rhizana*, à la baie de Zarnake.

Ptolem. lib. VI, cap. XXI.

Dans Ptolémée, le fleuve *Arabius* se trouve à une distance plus que double de celle à laquelle Néarque avoit indiqué l'*Arbis* ou la rivière d'Araba : c'est une preuve qu'on ne doit pas confondre l'*Arbis* avec l'*Arabius*, comme on le fait communément. Les mesures de Ptolémée porteroient ce dernier fleuve au cap Malan, près duquel il existe un canton et une ville d'Araba Hormara, qui communiquent à ce cap le nom d'Araba; et comme il se trouve à la même distance de Crotchey que Ptolémée assigne entre le *Naustathmus* et l'*Arabius*, il est visible que la similitude des noms, et quelques notions confuses sur l'existence d'un fleuve aux environs de ces parages, auront conduit cet ancien à ne faire qu'un seul fleuve de l'Araba et de la rivière de Hor et à reculer celle-ci jusqu'au cap Malan. De là vient que le pays des Orites ne se trouve point sur la carte de ce géographe, et que les positions qui appartiennent à cette région y sont toutes dérangées.

Néanmoins Ptolémée paroît avoir été instruit de l'existence d'un cap à l'ouest de la rivière de Hor, et c'est au cap Malan qu'il fixe les limites orientales de la Carmanie. Au couchant de ce point, les positions de la carte ancienne offrent, comme dans le Périple de Néarque, quelques interversions dans leur emplacement. M. Gossellin fait voir que, sans rien déranger à la graduation des Tables de Ptolémée, il suffit de changer l'ordre des noms intermédiaires, pour rétablir l'exactitude de la carte : et alors le fleuve *Zoramba* se place à la rivière de Zaréim;

Ptolem. lib. VI, cap. VIII.

Musarna

Musarna ou *Mosarna*, près du cap de Zaréim; *Deranobila*, à Daram; *Cophanta*, à Cambil; et le promontoire *Alabagium*, au cap de Goadel.

Après ce promontoire, la direction de la côte change dans Ptolémée, pour se porter directement au nord, ensuite vers l'ouest, et former le vaste golfe qu'il nomme *Paragon*. Ce golfe n'existe point : M. Gossellin fait voir qu'il n'a été imaginé par l'auteur de la carte ancienne, que pour retrouver, par des sinuosités fictives, l'espace qui lui manquoit, en employant pour les intervalles des lieux de cette côte un stade trop grand, c'est-à-dire le stade de 700 au degré, au lieu de celui de 1111 $\frac{1}{9}$.

A l'ouest de l'*Alabagium*, on reconnoît *Cyiza* dans Cuiza; le promontoire *Bagia* dans le cap de Cuiza ; le fleuve *Hydriaces* dans la rivière de Gutter ; le *Samydaces* dans le Kirkès, ou la rivière de Tiz ; et la ville de *Samydace* dans celle de Shaïma.

Ainsi la carte ancienne n'offriroit point ici de difficulté, si la ville de *Tisa* n'y étoit pas séparée du *Samydaces*, et plus éloignée du *Naustathmus* que ne l'est *Talmena*, dans le Périple de Néarque. La différence provient de ce que ce navigateur s'étoit contenté de mesurer l'ouverture du golfe de Gutter, tandis que Ptolémée ayant à indiquer dans ce golfe l'embouchure de l'*Hydriaces*, et ensuite son éloignement du *Samydaces*, a dû tenir compte d'une partie de la circonférence de ce golfe : alors, sans déranger l'emplacement de *Tisa*, il s'est cru obligé de reculer le *Samydaces* et les positions ultérieures plus à l'occident qu'elles ne le sont dans le Périple.

Au-delà de Shaïma, nos connoissances actuelles ne

permettent de reconnoître que le fleuve *Sarus* dans le Tanka-Banka, *Canate* dans Kælat, et enfin le promontoire *Carpella* dans le cap de Jask, qui termine cette longue côte de 234 lieues, sur laquelle les mesures *réduites* de Ptolémée n'offrent que quatre lieues et demie de différence.

CÔTES DE L'INDE.

M. Gossellin se transporte ensuite aux bouches de l'*Indus*, pour décrire toutes les côtes de l'Inde visitées par les anciens, jusqu'au point où leurs connoissances se sont arrêtées.

Il commence par exposer les notions générales que les Grecs ont rassemblées successivement sur l'Inde. Selon lui, les relations qu'ils entretenoient avec l'Assyrie, la Médie et la Perse, les avoient instruits, dès le sixième siècle avant l'ère Chrétienne, qu'à l'orient de ces contrées il existoit un fleuve considérable nommé *Indus* ou *Sindus*; mais aucun détail ne leur étoit encore parvenu sur les peuples qui habitoient au-delà. Ce fleuve avoit été une barrière que les armes victorieuses de Ninus, de Sémiramis et de leurs successeurs, n'avoient jamais franchie; et l'histoire, si incertaine, des conquêtes de Bacchus, d'Hercule, de Sésostris, dans les parties orientales de l'Asie, étoit encore tellement inconnue des Grecs au temps d'Hérodote, qu'ils durent à cet auteur les premières notions positives sur l'existence et le nom de quelques peuplades situées à l'est de l'*Indus*.

Diodor. Sicul. lib. I, §. 55; lib. II, §. 2, 16, 20, 38, 39.

Dans le cours de ses voyages, Hérodote avoit appris des Perses que les Indiens tributaires de Darius fils d'Hystaspès formoient la vingtième satrapie de son vaste empire; ils ajoutoient que les Indiens étoient les plus nombreux de tous les peuples connus, et payoient eux seuls autant

Herodot. lib. III, §. 98—102.

d'impôts que toutes les autres nations soumises aux Perses : de là on est peut-être tenté de croire que la domination de Darius s'étendoit sur une très-grande partie de l'Inde ; et l'on cherche avec intérêt, dans le récit d'Hérodote, ce qu'il avoit pu recueillir sur un pays célèbre , dont ses compatriotes n'avoient aucune connoissance.

Mais il s'en falloit beaucoup, selon l'auteur de ces Mémoires, que les Perses se fussent avancés dans l'Inde, autant qu'ils paroîtroient avoir voulu le persuader à Hérodote, puisque le nom du Gange, l'éxistence même de ce grand fleuve, leur étoient inconnus. Après avoir discuté ce que dit Hérodote, il fait voir que les Padéens, peuples sauvages dont parle cet ancien, et que plusieurs écrivains modernes prennent pour les habitans des environs du Gange, occupoient les bords du fleuve Paddar, qui vient se jeter dans le fond du golfe de Cutch, en baignant une province du Guzerat, nommée Pattun ; et il en résulte que, de ce côté, les conquêtes de Darius ne s'étendirent guère plus loin que les environs de la vallée où coule l'*Indus*. En observant ensuite que, du côté du nord, le nom des *Seres*, ou des peuples du Ser-hind, avoit été inconnu à Hérodote, il en conclut encore que la domination de Darius, loin de s'être étendue jusqu'au Gange, n'avoit point dépassé les bords de l'*Hypanis*, où les conquêtes d'Alexandre se sont également arrêtées environ 170 ans après l'époque dont nous parlons.

Les contrées situées à l'est de l'*Hypanis* ne commencèrent à être connues des Grecs qu'après la mort de ce prince, par les conquêtes de Séleucus-Nicator, et par les écrits de Mégasthènes, de Déimaque et de Patrocles, si

souvent, si injustement critiqués par les anciens et par les modernes. M. Gossellin s'attache à faire voir que les erreurs qu'on leur impute sur l'étendue qu'ils ont donnée à l'Inde, proviennent souvent de ce qu'on n'a point distingué les divers modules des stades qui, à différentes époques, ont servi à exprimer les dimensions de cette contrée.

Megasth. et Deim. apud Strab. lib. II, pag. 68 et seq.

En combinant les fragmens qui nous restent des écrits de Mégasthènes et de Déimaque, on aperçoit qu'ils considéroient l'ensemble de l'Inde sous la forme générale d'un vaste triangle. Le côté septentrional étoit représenté par la chaîne des hautes montagnes qui terminent cette contrée au nord, depuis la Bactriane jusqu'au-delà des bouches du Gange: les autres côtés de ce triangle étoient formés par deux lignes droites, dont l'une s'étendoit depuis la bouche orientale du Gange jusqu'au cap Comorin; et l'autre, depuis ce cap jusqu'à la rencontre des montagnes du Caucase, voisines de la Bactriane.

Selon eux, la largeur de l'Inde, prise du nord au midi, depuis l'océan Méridional, étoit de 20,000 stades; et, dans une autre partie, de 30,000 stades. Ces mesures, ayant été recueillies immédiatement après la mort d'Alexandre, doivent être établies sur le même module qui avoit servi à évaluer ses marches dans le cours de son expédition; et les deux Mémoires dont nous avons rendu compte, ont fait voir que ce stade étoit celui de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle de la terre.

Ainsi les 20,000 stades de la moindre largeur de l'Inde représentent 18 degrés ou 360 lieues; et en les portant, à l'ouverture du compas, sur nos bonnes cartes modernes, cette distance est exactement celle du cap Comorin à

l'embouchure d'Houringotta, autrefois la plus orientale de toutes les bouches du Gange.

Et les 30,000 stades, valant 27 degrés ou 540 lieues, donnés par ces auteurs à la plus grande largeur de l'Inde, étant pris du cap Comorin, aboutissent au pied du Caucase, à une dixaine de lieues de Candahar, entre cette ville et le détroit de Bamian, par où Alexandre pénétra dans l'Inde en venant de la Bactriane. C'est dans l'intervalle compris entre ce détroit et Candahar, qu'il fonda la ville d'Alexandrie du Caucase. Ce canton, le plus occidental de l'Inde, est celui d'où partent les anciens itinéraires qui donnent les mesures de cette contrée.

Si l'on s'en rapportoit à Eratosthènes, cité par Strabon et Arrien, Mégasthènes n'auroit donné au côté septentrional de l'Inde que 16,000 stades de longueur; mais M. Gossellin fait voir, d'après les itinéraires d'Alexandre et de Séleucus, rapportés par Pline, qu'il y a erreur dans ce nombre, et qu'il faut lire 26,000 stades. Ils représentent 23° 24′ ou 468 lieues : c'est, à l'ouverture du compas, la distance depuis les environs de Candahar et du détroit de Bamian jusqu'à l'embouchure d'Houringotta; de sorte qu'une ligne tirée de l'un à l'autre de ces points termine la forme triangulaire que présente l'Inde quand on la considère dans son ensemble.

Eratosth. apud Strab. lib. II, pag. 69; Et apud Arrian. Hist. Indic. cap. III.

Plin. lib. VI, cap. XXI.

A ces données générales Mégasthènes ajoutoit des indications astronomiques qui annoncent que les latitudes entre lesquelles l'Inde est comprise, ne lui étoient pas inconnues. Il assuroit que, dans les parties méridionales de cette contrée, on voyoit la grande et la petite Ourse se coucher. En effet, au temps où vivoit cet auteur, l'étoile

Megasth. apud Strab. lib. II, pag. 76.

polaire d'aujourd'hui étoit à 13 degrés du pôle : l'étoile β de la petite Ourse se trouvoit être la plus septentrionale de cette constellation; elle avoit environ 81° 15′ de déclinaison, et se couchoit pour le 8.ᵉ degré 45 minutes de latitude boréale. Ainsi les deux Ourses disparoissoient alors sous l'horizon du cap Comorin, puisque ce cap est à 7° 56′ de l'équateur; et l'on voit que les 30,000 stades de Mégasthènes comptés depuis ce point fixoient la hauteur des parties septentrionales de l'Inde vers le 34 ou le 35.ᵉ degré, comme nous les connoissons aujourd'hui.

Ces renseignemens fidèles, transmis en Égypte aux géographes de l'École d'Alexandrie, y furent bientôt méconnus et altérés par la fausse évaluation qu'ils firent des mesures dont Mégasthènes s'étoit servi, et par les idées systématiques auxquelles ils prétendirent soumettre toutes les latitudes de l'Inde.

En rapprochant et en combinant différens passages de Strabon, l'on voit,

Apud Strab. lib. II, pag. 68 et seq.

Que les géographes d'Alexandrie commencèrent par se tromper sur la valeur des mesures rapportées par Mégasthènes, en évaluant le stade sur le pied de 700, au lieu de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré ; et d'après cette première erreur, ils augmentèrent de plus de moitié, sur leurs cartes, toutes les dimensions de l'Inde ;

Qu'ils supposèrent ensuite dans les environs de l'équateur terrestre, et jusque vers le 12.ᵉ degré de latitude, une zone que la grande ardeur du soleil rendoit inhabitable, et dans laquelle aucune partie de l'Inde ne devoit se trouver.

Au moyen de ces méprises et de plusieurs autres que nous passons sous silence, ils crurent devoir fixer les

bouches de l'*Indus* vers 38° 20′ de latitude, quoiqu'elles soient par 24° environ; les sources de ce fleuve vers 51° 20′, tandis qu'elles sont vers 36°; l'embouchure du Gange vers 43° 30′, au lieu de 22°; et la Bactriane parut s'étendre jusqu'au-delà du 61.ᵉ degré, quoique le milieu de cette contrée dût se trouver sous le 36.ᵉ parallèle.

On commit des erreurs du même genre dans les longitudes de ces différens points : ainsi, tout en conservant à l'Inde une forme assez approchante de celle qu'elle devoit avoir, le résultat de ces fausses combinaisons fut de donner à cette contrée une étendue excessive dans tous les sens.

Environ trente ans après Mégasthènes, Patrocles publia une nouvelle description de l'Inde. Il continua d'en considérer l'ensemble sous une forme triangulaire; mais il attribua aux côtés de ce triangle des mesures très-différentes, en apparence, de celles que Mégasthènes avoit données. Il bornoit la longueur des parties septentrionales de l'Inde à 15,000 stades; sa moindre largeur à 12,000 stades; et sa plus grande étendue, depuis son extrémité méridionale jusqu'aux extrémités les plus septentrionales, voisines des monts Caucases, à 18,000 stades.

Patrocl. apud Strab. lib. II, pag. 68 — 70.

Toutes ces mesures paroissant être de deux tiers plus petites que celles assignées aux mêmes espaces par Mégasthènes et Déimaque, on ne peut attribuer la cause de cette constante différence, ni aux erreurs de l'observation, ni à celles des mesures géodésiques. Il faut donc la chercher dans la valeur, plus ou moins grande, des stades qui avoient servi à exprimer ces mesures; et comme parmi les stades dont les anciens ont fixé l'étendue, il s'en trouve un précisément de deux tiers plus grand que celui dont

Mégasthènes a fait usage, n'est-il pas naturel de reconnoître dans les distances recueillies par Patrocles la répétition des mesures de Mégasthènes, mais énoncées dans un plus grand module ? Ce stade est celui de $666 \frac{2}{3}$ au degré; et si on l'applique aux dimensions données par Patrocles, on trouvera,

Que ses 15,000 stades de la longueur des parties septentrionales de l'Inde représentoient 22° 30′ ou 450 lieues, et que c'est, à 18 lieues près, la distance des environs du détroit de Bamian à l'ancienne embouchure orientale du Gange;

Que ses 12,000 stades de la plus petite largeur de l'Inde, depuis l'embouchure du Gange jusqu'au cap Comorin, valoient 18 degrés ou 360 lieues;

Et que ses 18,000 stades de la plus grande largeur de cette contrée, depuis le cap Comorin jusque vers le détroit de Bamian, représentoient 27° ou 540 lieues.

Ainsi ces mesures sont bien les mêmes que celles de Mégasthènes dont on vient de parler. Mais leur exactitude, leur identité, et la différence de leurs modules, n'ayant été ni reconnues ni même soupçonnées par les géographes des siècles suivans, ils ont rejeté alternativement, ou le témoignage de Mégasthènes, ou celui de Patrocles, selon les hypothèses qu'ils s'étoient faites sur la grandeur de l'Inde et sur les latitudes de ses parties septentrionales. Quelquefois ils abandonnèrent ces deux auteurs, pour s'en rapporter à des itinéraires nouveaux; mais ce fut toujours sans se douter que le module des mesures qui leur étoient données, pouvoit ne pas être le même dans les uns et dans les autres : de sorte qu'ils composèrent la carte de l'Inde, comme celle du reste de leurs systèmes, avec des mesures

hétérogènes,

hétérogènes, qu'ils prirent toutes pour la 700.[e] partie d'un degré.

Cependant la diversité des opinions engagea Ératosthènes à examiner et à comparer les relations des voyageurs qui avoient visité la Bactriane; il lui parut que cette contrée ne pouvoit pas être aussi éloignée dans le nord qu'on se l'imaginoit, et que la grande chaîne du *Taurus* devoit terminer l'Inde vers la hauteur du 36.[e] degré de latitude. Alors il entreprit de rectifier la carte de l'Inde : les mesures qu'il recueillit, et qu'il crut avoir été prises en stades de 700, lui firent donner à cette contrée la forme d'une espèce de rhombe dont le côté occidental étoit tracé par le cours de l'*Indus*, dirigé du nord au sud, dans une longueur de 13,000 stades : des bouches de l'*Indus* au cap le plus méridional de l'Inde, il comptoit 19,000 stades; de ce cap à l'embouchure du Gange, 16,000 stades; et de l'embouchure du Gange aux sources de l'*Indus*, 16,000 autres stades.

Apud Strab. lib. II, pag. 67 — 77.

Eratosth. apud Strab. lib. I, pag. 64; lib. II, p. 78; lib. XV, p. 689; Apud Arrian. Indic. cap. III; et apud Plin. l. VI, cap. XXI.

Comme, d'après l'opinion reçue, Ératosthènes ne pouvoit faire entrer aucune partie de l'Inde dans la zone qui passoit pour être inhabitable, il fixa le cap méridional de cette contrée à 11,700 stades de l'équateur, c'est-à-dire, à 16° 42′ 51″, tandis que le cap Comorin en est à 8° seulement; les bouches de l'*Indus* à 17° 25′ 42″, au lieu de 24°; l'embouchure du Gange à 36°, quoiqu'elle ne soit qu'à 23°. De plus, il mit entre l'*Indus* et le cap Comorin plus de 27 degrés de longitude, tandis que la distance de ces deux points est seulement d'environ dix degrés. Cette fausse application des mesures lui fit tracer les rivages occidentaux de l'Inde dans la direction de l'est; le cap Comorin devint le point le plus oriental de toute cette contrée; et la

portion de la mer Érythrée, que nous appelons mer des Indes, qui borde le Guzerat, le Concan, le Canara, le Malabar, devint, dans cette hypothèse, un océan Méridional, et le nom lui en fut donné. Les côtes depuis le cap Comorin, celles du Coromandel, des Circars, de l'Orixa, du Bengale, jusqu'à l'embouchure ultérieure du Gange, se trouvèrent, par suite du même système, tournées droit à l'est, et l'océan qui les baigne fut appelé océan Oriental.

D'après ces données et beaucoup d'autres renseignemens puisés dans les auteurs anciens, M. Gossellin a rétabli les cartes de l'Inde et des parties orientales de l'Asie, telles que Mégasthènes et Ératosthènes paroissent les avoir tracées; et, en comparant les deux cartes de ces auteurs, il fait voir que la forme de l'Inde se trouve plus altérée dans la carte d'Ératosthènes qu'elle ne l'avoit été dans celles de ses prédécesseurs.

Cependant il est facile de prouver que les mesures dont Ératosthènes a fait usage étoient justes, et qu'il ne s'est trompé que dans l'évaluation qu'il en a faite, et dans la direction qu'il leur a donnée.

En effet, les 13,000 stades pour la longueur de l'*Indus*, comptés à 1111 $\frac{1}{9}$ par degré, représentent 11° 42′; ils valent 234 lieues, et c'est la distance en ligne droite, depuis l'embouchure orientale de l'*Indus* jusqu'à la grande chaîne que ce fleuve traverse pour entrer dans l'Inde.

Les 16,000 stades, depuis ses sources, prises au point que nous venons d'indiquer, jusqu'à l'embouchure du Gange, étant évalués à 833 $\frac{1}{3}$ au degré, représentent 19° 12′, ou 384 lieues, et aboutissent à l'ancienne embouchure orientale du Gange.

Les 19,000 stades de 700 au degré, ou les 563 lieues, pour la distance de l'*Indus* au cap de l'Inde le plus avancé vers le midi, sont la mesure des côtes depuis l'embouchure orientale de ce fleuve jusqu'au cap Comorin ; et les 16,000 stades semblables, ou les 457 lieues, depuis ce cap jusqu'au Gange, conduisent, en longeant les rivages, à l'embouchure orientale de ce grand fleuve.

Ainsi toutes ces mesures avoient été prises avec beaucoup de soin ; et l'on voit qu'il n'a manqué aux géographes d'Alexandrie, pour tracer une meilleure carte de l'Inde, que de savoir comment ces mesures devoient être évaluées. La carte d'Ératosthènes, malgré ses imperfections, fut presque généralement adoptée : c'est d'après elle que Strabon, Mela, Pline, Solin, Æthicus, Paul Orose, Martianus Capella, l'Anonyme de Ravenne, et Isidore de Séville, ont tracé leurs descriptions de l'Inde; et les dessins que restitue l'auteur de ces Mémoires, serviront à éclaircir plusieurs passages de ces anciens géographes, qui avoient paru très-obscurs jusqu'à ce jour.

Les notions générales que l'on vient de présenter, paroissent avoir été, pendant quelque temps, les seules connoissances positives que les Grecs se soient procurées sur l'Inde, puisqu'avant le règne de Ptolémée Philadelphe, les navigateurs du golfe Arabique n'alloient pas encore dans cette contrée. Mais les souverains d'Alexandrie, cherchant à s'emparer du commerce de l'Inde, facilitèrent de tout leur pouvoir les progrès de la navigation ; et l'on vit bientôt des vaisseaux partir du golfe Arabique, se rendre sur les côtes du Malabar actuel, et quelques-uns pénétrer jusqu'aux embouchures du Gange.

Peripl. maris. Erythr. pag. 14, 15.

On conçoit que ces premières tentatives durent se faire en longeant toutes les côtes intermédiaires. Cependant les navigateurs ne tardèrent point à s'apercevoir que des vents réguliers et durables régnoient sur ces mers ; que, pendant six mois, ils souffloient du sud-ouest, et, pendant les six autres mois de l'année, du nord-est. On reconnut aussi que la presqu'île de l'Inde, en se prolongeant du nord au sud, se trouvoit en face de l'Arabie, et que la direction des vents, dans ces différentes saisons, devoit porter les vaisseaux d'une côte à l'autre.

Peripl. maris Erythr. pag. 23. Plin. lib. VI, cap. 26.

Un pilote nommé *Hippalus*, réfléchissant sur les avantages qu'on pouvoit tirer de ces observations pour abréger et faciliter la route de l'Inde, fut le premier qui, en s'écartant des rivages de l'Arabie, peu après la sortie du détroit, eut le courage de s'abandonner à ces vents généraux et constans qui le portèrent en pleine mer, et le firent aborder sur les côtes de l'Inde, comme il l'avoit prévu. Ses contemporains, frappés de l'importance de cette découverte, la consacrèrent en donnant le nom d'*Hippalus* à l'aire de vent qui avoit conduit ce navigateur : c'est notre mousson du sud-ouest qui règle invariablement la navigation de l'Inde, lorsqu'on y arrive par l'occident.

Plin. lib. II, cap. XLVII ; lib. VI, cap. XXVI ; lib. XVIII, cap. LXVIII.

Ici M. Gossellin trace la marche d'Hippalus, en suivant la direction de ces vents périodiques, celle des courans produits par leur impulsion, et les variations qu'ils éprouvent d'après la disposition des bassins de ces mers, et des côtes qui les bordent. Les navigateurs se rendoient à *Berenice*, port du golfe Arabique ; ils en partoient vers le 20 juillet, arrivoient, un mois après, à *Ocelis*, à l'embouchure du golfe, et ensuite à *Muziris*, dans la Limyrique, vers les derniers

jours de septembre. Cette ville, connue maintenant sous le nom de Mulki, est située sur les côtes du Concan, comme l'auteur le prouve dans la suite de son Mémoire.

Le voyage qu'il décrit, étoit d'environ 925 lieues; et il en résulte que la marche des vaisseaux anciens étoit de dix à onze lieues par journée de douze heures, dans le golfe Arabique, où l'on ne naviguoit pas ordinairement pendant la nuit; et de quinze lieues en vingt-quatre heures, dans les mers de l'Inde, durant la mousson du sud-ouest.

Ces vaisseaux revenoient dans la même année, après un séjour de trois mois. Ils en partoient à la fin de décembre, ou dans la première quinzaine de janvier, par la mousson du nord-est, qui les conduisoit jusqu'à l'entrée du golfe Arabique : ici, les courans, en se repliant au nord-ouest à l'approche des terres, prenoient la direction du golfe, et reportoient les navigateurs à *Berenice*.

L'importance que les Grecs d'Égypte attachèrent au commerce de l'Inde, et le besoin de guider les navigateurs dans les longues courses qu'il exigeoit, avoient fait publier, dès le règne de Philadelphe, plusieurs itinéraires qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Le plus ancien que l'on possède est le *Périple de la mer Érythrée*, qui paroît avoir été composé dans le premier siècle de l'ère Chrétienne. M. Gossellin avoit déjà fait usage de ce Périple dans ses Recherches sur les côtes du golfe Arabique, sur celles de l'Afrique orientale et sur les rivages méridionaux de l'Arabie. Il entreprend de le suivre sur les côtes de l'Inde, et l'on voit l'exactitude des mesures se soutenir jusque vers l'extrémité de la Limyrique, sur les frontières septentrionales du Malabar actuel, où la plupart des navigateurs d'alors bornoient leurs voyages.

A partir de l'entrée du golfe Persique, l'auteur du Périple donnepeu de renseignemens sur les côtes de la Gédrosie, et il se transporte aux bouches de l'*Indus*. M. Gossellin s'arrête un instant pour expliquer les diverses mesures que les anciens ont données à la *Patalene;* et revenant au Périple, il reconnoît le golfe *Irinus* dans celui de Cutch; le port, le promontoire et les îles *Barace*, dans le cap, le port et les îles de Balcéti; la ville de *Trapara* dans celle de Sutraparah; l'île *Bæones* dans celle de Diu; et le promontoire *Barygazenum*, appelé aussi *Papica*, dans la pointe de Diu. Ce promontoire, selon le Périple, étoit éloigné de 3000 stades d'une ville de la *Patalene*, nommée *Barbaricum;* et en plaçant cette ville à celle d'Aurenga-bender, située sur le bras du milieu de l'*Indus*, les 3000 stades, comptés à 500 par degré, comme sur les côtes de l'Afrique et de l'Arabie, aboutissent à la pointe dont nous venons de parler.

Peripl. maris Erythr. p. 23, 24.

Le golfe de *Barygaza*, que l'on trouvoit après ce promontoire, est le golfe de Cambaye, dans lequel le Périple indique une petite île, celle de Pulo-Péram; puis le fleuve *Maïs*, aujourd'hui Mâhi, dans le fond du golfe; plus au midi, le fleuve *Lamnæus*, sur lequel étoit *Barygaza*, appelée maintenant Baroukia; et ensuite le promontoire et la ville de *Simylla*, que l'auteur fixe au cap et au port de Souhali, près de Surate.

Après *Barygaza*, le continent, selon l'auteur du Périple, se prolongeoit au midi, et portoit parmi les habitans le nom de *Dachin-abades*, parce que, dans leur langue, *Dacanos* signifioit le Midi. C'est le Dakin ou Décan d'aujourd'hui. On trouvoit sur la côte plusieurs villes et

plusieurs îles dont les distances ne sont pas données, mais que les Tables de Ptolémée aideront à reconnoître; telles que *Palæpatma* ou Dabul, *Melizigara* ou Bombay, *Byzantium* ou Rajapour, *Naura* ou Carwar, &c. Tous ces lieux étoient remplis de pirates. Ensuite venoient *Tyndis*, *Muziris* et *Nelcynda*, situés à 7000 stades *et plus* du promontoire *Barygazenum*.

Cette mesure générale conduit à peu près à Nélisuram : en remontant au nord environ 500 stades, on trouvoit *Muziris*, aujourd'hui Mulki ; et à 500 autres stades plus loin, le port de *Tyndis*, qui conserve le nom de Toundry. Ces villes étoient dans la Limyrique, sur les côtes du *Cottonara*, appelé maintenant Canara; et leur emplacement est très-important à bien déterminer, parce qu'il sert de point fondamental à toute la géographie ancienne des côtes occidentales de l'Inde.

Tous ces lieux et ceux qui précèdent, à l'exception de *Barygaza*, sont étrangement déplacés par les géographes modernes. En négligeant les mesures qui leur étoient données, ils se sont décidés, dans la position de ces lieux, par de faux rapprochemens, par de trompeuses ressemblances de quelques noms anciens avec des noms modernes ; et ils ont cru que le Périple et les cartes de Ptolémée n'offroient qu'un désordre presque continuel dans l'emplacement des différens ports de cette côte. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des combinaisons au moyen desquelles M. Gossellin ramène ces lieux aux points qui leur conviennent.

Au temps où vivoit l'auteur du Périple, peu de navigateurs passoient au-delà de *Nelcynda;* et c'est à cette ville que s'arrêtent les mesures qu'il avoit pu recueillir.

On aperçoit qu'il décrit les côtes ultérieures d'après une carte qui les lui montroit autrement orientées qu'elles ne l'avoient été par Érastosthènes, et qu'elles ne l'ont été ensuite par Marin de Tyr et Ptolémée. Il paroît avoir cru qu'après *Nelcynda* la côte de l'Inde se dirigeoit vers l'orient, puisqu'il dit qu'elle regarde le midi. Peut-être des renseignemens vagues sur l'existence du cap de Monthéli, qui vient après Nélisuram, et qui couvre une baie de trois à quatre lieues d'étendue vers l'est, lui ont-ils fait penser que ce cap étoit le terme le plus méridional de l'Inde. Le nom de *Paralia*, qu'il donne à la côte du Malabar actuel, n'est qu'un terme appellatif pour désigner le rivage de la mer. Le premier port qu'il y rencontre, nommé *Balita*, paroît répondre à Baléa-patnam. Il franchit ensuite toute la côte du Malabar pour venir reconnoître une ville de *Colchi*, où l'on pêchoit des perles, et qui existe encore sous le nom de Colechi; puis un lieu appelé *Comar*, qui est la forteresse bâtie sur le cap Comorin.

Peripl. maris Erythr. pag. 33 — 38.

A l'est de ce promontoire, il indique un autre peuple de *Colchi* chez lequel on pêchoit aussi des perles, et il désigne ici la ville et le golfe actuel de Coil, où se trouve la pêcherie la plus célèbre de l'Orient. Il ne faut donc pas confondre ces *Colchi*, comme on le fait communément, avec la ville de *Colchi*, située à l'ouest du cap Comorin.

Après ces peuples on trouvoit la contrée *Argali*, qui répond au territoire voisin d'Artingari; l'île *Epiodorus*, qui paroît être celle de Ramisséram-Cor; puis les villes de *Camara*, de *Poduce*, de *Sopatma*, qu'on peut rapporter à Cama-varam, à Carvé-Pondi, et peut-être à Subarayen, situées dans le Carnate.

Au-delà

Au-delà on parvenoit dans la région *Masalia*, que le nom actuel de la ville de Masuli-patnam fait reconnoître pour le pays qu'arrose le cours inférieur du Krichna ; l'ancien *Mæsolus;* et ensuite dans la contrée *Desarena*, qui embrassoit les embouchures du Gandéwary.

A partir des environs de Nélisuram, et jusqu'aux lieux où nous sommes arrivés, l'auteur du Périple décrit la côte de l'Inde comme si elle se dirigeoit à peu près parallèlement à l'équateur : du moins il ne laisse pas soupçonner que la prolongation de la presqu'île vers le sud lui ait été connue. Il parle bien de la forteresse de *Comar*, mais sans faire mention du grand promontoire sur lequel elle se trouvoit, ni du changement que les navigateurs devoient remarquer dans la direction de leur route, après avoir dépassé ce promontoire. On verra Marin de Tyr et Ptolémée commettre une erreur semblable dans la manière dont ils ont tracé ces mêmes côtes.

De la contrée *Desarena*, la navigation, selon le Périple, s'inclinoit vers le nord, et l'on ne rencontroit que des nations barbares et anthropophages : elles occupoient les rivages des Circars actuels et de l'Orixa, depuis les environs des bouches du Gandéwary jusque vers Balasor, d'où l'on naviguoit à l'est pour arriver au Gange.

Ainsi, malgré quelques méprises sur les positions intermédiaires, les renseignemens généraux donnés par l'auteur du Périple ont encore une sorte d'exactitude : mais, après le Gange, les connoissances locales lui manquent entièrement. Au-delà de ce fleuve, il indique une *Région d'Or*, une *Ile d'Or*, qui formoient le point le plus oriental de toute la terre. Après cette île, il fait remonter la côte

vers le nord-ouest : il y place les peuples *Sinæ*, la ville de *Thinæ;* plus loin l'embouchure de la mer Caspienne, et celle des Palus Mæotides, qu'il croyoit être des golfes de l'océan Septentrional.

Patrocl. apud Strab. lib. II, pag. 74; lib. XI, pag. 518.

On reconnoît dans cette description une partie de l'hypothèse de Patrocles, suivie par Ératosthènes. Mais cet ancien avoit placé *Thinæ* à la hauteur des bouches du Gange, sous le 36.e degré de latitude, et les *Seres* de la Scythie immédiatement au-dessus de ce parallèle; tandis que l'auteur du Périple, en paroissant confondre les *Sinæ* avec les *Seres*, et la ville de *Thinæ* avec celle de *Sera*, transporte la première de ces villes sous la constellation de la petite Ourse, c'est-à-dire, pour le temps où il écrivoit, à 80 degrés environ de l'équateur.

Ces différentes méprises annoncent que, dans le commencement du premier siècle de l'ère Chrétienne, les navigateurs d'Alexandrie ne passoient guère au-delà du Gange, et qu'on se refusoit encore à croire aux renseignemens exacts qu'Hipparque avoit su se procurer sur le retour de la côte vers le midi, après l'embouchure de ce fleuve. Il faut arriver vers la fin du même siècle, pour voir Marin de Tyr confirmer cette vérité par les journaux des navigateurs de son temps, et publier de nouvelles cartes dans lesquelles la forme des parties orientales de l'Asie fut entièrement changée par la suppression du faux océan Oriental, qu'il fit disparoître pour toujours. Mais, avant d'en venir à ce dernier objet, nous avons à rendre compte des connoissances fort étendues que cet auteur avoit acquises sur les parages de l'Inde ; et comme son ouvrage n'existe plus, c'est dans la Géographie de Ptolémée qu'il

faut chercher les bases du travail que Marin avoit fait, et la longue série des positions qui lui ont été connues.

En rétablissant le système géographique de cet auteur, M. Gossellin a fait voir que Ptolémée, pour construire ses Tables, avoit adopté l'opinion de Marin dans toutes les parties qui ne lui ont point paru exiger de corrections; et comme les grands changemens qu'il a cru devoir faire aux côtes de l'Inde, ne commencent qu'après le promontoire *Cory*, tout ce qui précède ce point a été copié de l'ouvrage de Marin, si ce n'est la longitude de *Simylla*, que cet ancien avoit fixée un peu plus à l'occident que le cap *Malæum* et les bouches de l'*Indus*.

D'après la comparaison des cartes qui accompagnent le Mémoire dont nous donnons l'extrait, on voit que la forme générale de l'Inde de Marin et de Ptolémée est encore plus altérée que dans la carte d'Ératosthènes. Si cet ancien s'est trompé en portant trop à l'est toute la presqu'île, et en tournant au midi sa côte occidentale, il avoit dit au moins que la masse entière de ses rivages suivoit une même direction, qu'elle se terminoit par un promontoire considérable, et que cette extrémité formoit le point le plus méridional de l'Inde. Dans le dessin de Ptolémée on ne trouve plus de vestiges de ces notions exactes, ni de celles qu'avoit recueillies l'auteur du *Périple de la mer Érythrée*, et qui annonçoient qu'après *Barygaza* les côtes de l'Inde se prolongeoient au loin dans le midi. Ptolémée, après l'*Indus*, ramène les côtes à l'ouest, pour les porter ensuite à l'est: il rend à peine sensible la grande saillie du cap Comorin; et ce promontoire n'est point, dans sa carte, la partie la plus méridionale de l'Inde.

Suprà, pag. 86.

Néanmoins, malgré ces méprises et les formes bizarres que présente le trait de cette carte, M. Gossellin fait voir que les distances respectives des ports, des fleuves et des caps, y sont fixées avec une précision qu'on est loin de soupçonner. Pour retrouver les mesures itinéraires employées dans la construction de la carte de Ptolémée, il fait usage de sa méthode ordinaire, après s'être assuré que le module du stade qui a servi à prendre les distances jusqu'au cap Comorin, est celui de 700 au degré : il applique toutes ces distances partielles sur la carte moderne, en partant de l'embouchure orientale de l'*Indus* appelée *Lonibare ostium* par Ptolémée ; et il reconnoît le golfe *Canthi* dans celui de Cutch, appelé *Irinus* par l'auteur du Périple ; *Bardaxima*, dans le port de Sundar, qui est celui de Bardiano, ville de l'intérieur des terres ; *Syrastra*, dans un lieu situé vers le fond du golfe ; *Monoglossum*, dans Noanagar ; le fleuve *Mophides*, dans la rivière de Morphi ; le *Namadus*, dans la rivière de Canswa ; et le promontoire *Malæum* ou *Balæum*, dans la pointe de Diu à laquelle le Périple donne le nom de promontoire *Barygazenum*.

Ptolem. l. VII, cap. 1.

La suppression du promontoire *Barace* dans la carte de Ptolémée, et le déplacement de *Barygaza*, que ses mesures feroient répondre à l'embouchure du fleuve Bokira d'aujourd'hui, entraînent quelques discussions. M. Gossellin pense que Ptolémée a confondu le cap Balcéti avec la pointe de Diu, en faisant de ces deux caps un seul promontoire ; et c'est de là que proviennent les erreurs de cette partie de la carte du géographe ancien.

Après le promontoire *Malæum* venoit le golfe *Barygazenus*, dans lequel les mesures placent *Camane* à Kerrah ;

Pulipula, vis-à-vis Pulo-Péram ; le fleuve *Goaris,* à l'embouchure du Mâhi, qui reçoit une rivière venant de Godra, et dont il paroît avoir quelquefois emprunté le nom. Plus loin, *Dunga* répond à Gundar; le fleuve *Binda* au Nerbuddah, sur lequel étoit *Barygaza;* et ensuite *Simylla,* qui vient se fixer à Souhali, comme dans le Périple.

Au-delà, on trouvoit *Balipatna* ou Baçaïm, puis une côte habitée par des pirates ; c'est celle du Concan, occupée par des forbans qui continuent de troubler le commerce dans ces parages. Leurs principaux ports étoient *Mandagara,* que les distances placent à Dabul; *Byzantium,* à Rajapour; un lieu nommé *Chersonesus,* à la pointe de Dewgur ; le fleuve *Nanaguna,* au fleuve qui se rend dans la baie de Goa ; *Armagara,* au cap Ramas, et *Nitriæ,* dernier port des pirates, à Carwar, sur les limites du Concan et du Canara.

On a vu que ce dernier canton étoit appelé *Cottonara* par l'auteur du Périple, et qu'il formoit une portion considérable de la Limyrique, vers laquelle se dirigeoit la plus grande partie du commerce de l'Inde, exploité par les Grecs d'Alexandrie. C'est aussi après *Nitriæ* que commence la Limyrique dans Ptolémée; et ses mesures fixent *Tyndis* à Toundry, *Modiris* ou *Muziris* à Mulki, comme nous l'avons dit. Plus loin on retrouve le fleuve *Pseudostomus* *Suprà, pag. 87.* dans la rivière de Mangalor ; la ville de *Coreura,* dans celle de Corry ; *Bacare,* dans Parone; et le fleuve *Baris,* dans la rivière de Cranganor, où se terminoit la Limyrique.

Le rivage qui succède, est bas, marécageux et rempli de grandes lagunes; il étoit habité par des peuples nommés *Aii,* qui ont laissé leur nom à la forteresse d'Aï-cotta,

située à l'entrée de la rivière de Cranganor. Ensuite on trouvoit *Melenda*, qui répond à Cochin, et qu'il ne faut pas confondre, comme on le fait communément, avec la *Nelcynda* du Périple, située à environ cinquante lieues plus au nord. *Cottiara* paroît être Anjenga ; *Bambala*, Bélingoum; et enfin les mesures de la carte de Ptolémée, qui aboutissent au promontoire *Comaria*, conduisent juste au cap Comorin.

L'auteur place aussi les différentes îles que Ptolémée indique sur ces côtes : puis, récapitulant et comparant les distances qu'il vient de parcourir, il trouve sur la carte moderne, depuis l'embouchure orientale de l'*Indus* jusqu'au cap Comorin, 1595 minutes de l'échelle des latitudes, ou 26° 35', qui valent 18,608 stades de 700; et il reconnoît dans cette mesure les 19,000 stades qu'Ératos-
Suprà, pag. 83.
thènes avoit donnés en nombre rond à la longueur de ce côté de l'Inde.

Du promontoire *Comaria* au promontoire *Cory*, les distances s'élèvent, dans la carte de Ptolémée, à 320' 40"; sur la carte moderne, en suivant les côtes, on trouve, depuis le cap Comorin jusqu'au cap Ramanan-Cor, 145' seulement. Il en résulte que les mesures de cette côte avoient été prises en petits stades de $1111\frac{1}{9}$, et que Marin et Ptolémée ont employé ces stades à raison de 500 par degré : c'est pourquoi ils ont doublé, et au-delà, toutes les distances dont ils avoient à faire usage. En réduisant leurs mesures dans la même proportion, on voit que *Sosicure* devoit être vers le lieu nommé Idinjacarey ; *Colchi*, le principal port de cette côte, et qui communiquoit au golfe qu'elle forme le nom de *Colchicus sinus*, répond au

port de Coil, vis-à-vis duquel se trouve la pêcherie de perles dont parle Ptolémée, et non vis-à-vis Kilkar, comme l'ont dit quelques modernes. Le fleuve *Solenus* seroit le Veyparrou; mais, dans Ptolémée, le *Solenus* est la rivière qu'il fait passer à *Modura,* aujourd'hui Maduré : le fleuve qui arrose cette ville est appelé Vay ou Vayg; ce nom est presque le même que celui de Veyp, où les mesures nous ont conduits. Si autrefois les dénominations de ces fleuves ne différoient pas plus qu'aujourd'hui, on conçoit combien il aura été facile à l'auteur de la carte ancienne de les confondre en un seul.

La pointe de terre qui représente le promontoire *Cory,* est appelée maintenant Ramanan-Cor, ou Ramisséram-Coil. Elle prend ce nom de l'île située en face, et dans laquelle existe une pagode antique et très-célèbre, élevée à la déesse Ramanan ou Ramisséram. Le mot Koil, ou Coil, ou Cor, signifie temple : de là se sont formés, chez les Grecs et les Latins, les noms de *Colis,* de *Coliacum,* employés par Ératosthènes, Mela, Pline; et celui de *Cory,* que l'on voit dans Ptolémée.

Après le promontoire *Cory,* les mesures de la carte de cet auteur cessent d'offrir l'exactitude intrinsèque qu'elles ont jusqu'à ce point. En continuant de suivre les rivages de l'Asie depuis le *Cory* jusqu'à *Catigara,* ses mesures conduiroient sur les côtes de la Chine, vers le 35.e degré de latitude, sans avoir rencontré, aux distances données par la carte ancienne, aucun des lieux qu'elle indique.

Il faut donc que cette carte renferme dans son ensemble un vice qui en détruit toute l'exactitude. En effet, on trouve dans le premier livre de la Géographie de Ptolémée, que

Marin de Tyr, en rassemblant tous les matériaux qu'il put obtenir des navigateurs de son temps, avoit construit une nouvelle carte des côtes de l'Inde comprises entre le promontoire *Cory* et *Catigara ;* mais qu'ayant employé toutes les distances dans le sens direct de la longitude, il avoit porté beaucoup trop loin dans l'est les parties orientales de l'Asie. Ptolémée n'eut point de peine à démontrer les vices d'une méthode dans laquelle on n'avoit eu égard ni aux sinuosités des côtes, ni à la direction plus ou moins oblique des routes. Il entreprit de corriger la carte de Marin ; mais, ne pouvant opposer au travail de cet ancien que des conjectures sur la nécessité de donner moins d'étendue à l'Inde, le résultat de son travail fut d'altérer et de dénaturer toutes les mesures que des navigateurs exacts avoient fournies des rivages de cette contrée.

Heureusement Ptolémée, en parlant des changemens qu'il a faits à la carte de Marin, nous a conservé les cinq principales mesures d'après lesquelles ce géographe avoit établi sa carte de l'Inde ; et comme Ptolémée expose les moyens géométriques dont il s'est servi pour réduire les distances, M. Gossellin, en faisant une opération inverse, parvient à rétablir toutes les mesures générales et partielles que Marin avoit employées. Il n'est pas possible d'extraire les détails que cette opération a exigés ; il suffit de dire qu'elle rétablit fort exactement les mesures des côtes de l'Inde, et qu'elle donne les moyens de retrouver presque tous les lieux indiqués par Marin et Ptolémée.

Ce même travail a fait découvrir aussi à l'auteur de ces Mémoires, que la portion des Tables actuelles de Ptolémée, dont nous nous occupons, n'est plus celle que ce

géographe

géographe avoit écrite, et que les bases sur lesquelles il avoit établi la construction de sa nouvelle carte, ont été altérées par quelque main étrangère. Avant de reconstruire la carte de Marin pour y retrouver ses mesures primitives, il étoit donc indispensable de rétablir celle de Ptolémée, en replaçant tous les lieux sous les longitudes et les latitudes qu'il leur avoit assignées. C'est ce qu'a fait M. Gossellin dans des tableaux fort étendus, et dans trois dessins qui présentent les formes successives que Marin, Ptolémée, et celui qui s'est permis de changer ses Tables, ont données à l'Inde. On y voit que Marin avoit employé, depuis le promontoire *Cory* jusqu'à *Catigara*, 57,082 stades de 500, de distance littorale ; que Ptolémée avoit réduit cette distance à 37,788 stades ; et que son texte actuel la porte à 66,756 stades semblables : d'où il résulte nécessairement qu'on a ajouté à l'Inde de Ptolémée, des contrées maritimes et ultérieures dont il n'avoit eu aucune connoissance, ainsi qu'on le verra dans la suite.

En appliquant sur la carte moderne de l'Inde les distances extraites de celle de Marin, on aperçoit bientôt que les mesures avoient été prises en stades de 1111 $\frac{1}{9}$, et qu'il les a employées à 500 par degré. Il faut donc tenir compte de la différence ; et en partant du promontoire *Cory*, le Ramanan-Cor, on retrouve *Argari* dans Artingari ; *Salur*, dans Shatur ; *Nigama*, dans Néga-patnam, petite ville du golfe d'Artingari ; *Thelchyr*, dans Tolesca-patnam ; et *Curura*, ou *Corula*, à l'embouchure septentrionale du Cavéry, appelée Colh-ram.

La pointe de Callimère, connue des anciens sous la dénomination de *Calligicum*, et qui termine au nord le golfe

d'Artingari, ne paroît pas dans la carte de Ptolémée; elle y est confondue avec le promontoire *Cory,* auquel ce géographe applique ces deux noms. Son erreur provient du croisement de deux itinéraires qui ne lui ont pas permis de distinguer ces caps, et qui ont fini par lui faire prendre la pointe de Callimère pour l'emplacement de *Curura.*

En effet, si l'on part de Callimère, on reconnoît aux distances données, le fleuve *Chaberis,* dans l'embouchure du Cavéry à Néga-patnam; *Chaberis emporium,* dans la ville actuelle de Cavéry; *Sobura* conserve le nom de Subarayen; *Poduce* répond à l'embouchure du Paliar, qui conduit à un lieu assez considérable, appelé Carvé-Pondi; *Melange* se reconnoît dans Mélia-pour; le fleuve *Tyna* paroît être la rivière d'Arimégon; *Cottis* se retrouve dans Cotta-patnam; *Maliarapha* vient se placer à l'embouchure de la rivière de Maréla; et le *Mæsolus,* à l'embouchure occidentale du Krichna. L'ancien nom de ce fleuve s'est conservé jusqu'à nous, dans celui de Masuli-patnam, port situé à l'une de ses embouchures, et qui signifie littéralement, *la ville du Masuli* ou du *Mæsolus.*

D'autres villes placées à peu de distance de la mer, sur les divers canaux de ce grand fleuve, et sur les bords du lac Colair, où les navigateurs parvenoient facilement, ont fait croire que ces villes étoient situées sur les rivages mêmes de l'Océan. C'est ainsi que *Contacossyla* se retrouve dans Cottapollam; *Coddura,* dans Gundur; *Allosygne,* dans Ellor; le lieu d'où partoient les navigateurs pour la *Région d'Or,* dans l'embouchure du lac Colair; et *Palura,* dans Pali-koil, ou Palicole, sur l'un des bras du Gandéwari.

C'est à *Palura* que Marin fait commencer le golfe du Gange; il lui donne 13,000 stades d'ouverture, et 19,000 stades de circonférence jusqu'à *Sada*. Ces mesures, prises depuis Pali-koil, seroient justes, et fixeroient *Sada* sur la côte du Pégu : mais tous les points intermédiaires seroient déplacés, et l'on ne retrouveroit dans les noms modernes des lieux où les mesures conduiroient, aucune ressemblance qui pût aider à faire reconnoître les noms anciens. Les plus apparentes de ces ressemblances, les deux seulès sur lesquelles on ait pu s'appuyer jusqu'à présent, seroient celles de *Cocala* avec Cicacola, et de *Calliga* avec Calinga-patnam. M. Gossellin fait voir que les mesures et les positions respectives de ces lieux ne permettent pas ces rapprochemens.

Marin. apud. Ptol m. lib. I, cap. XIII.

Ainsi il n'est pas possible d'appliquer le nouvel itinéraire dont Marin a fait usage, aux côtes comprises entre Pali-koil et le Gange. On a observé d'ailleurs qu'au temps où le *Périple de la mer Érythrée* a été écrit, temps assez peu éloigné de celui où vivoit Marin, ces côtes étoient encore habitées par des nations sauvages et anthropophages, chez lesquelles les navigateurs Grecs évitoient d'aborder le plus qu'il leur étoit possible. Et quand on voit Marin inscrire sur ces rivages presque autant de villes que sur la côte du Coromandel, on doit le soupçonner d'avoir fait quelque méprise, et penser qu'il peut avoir peuplé ces lieux, en y transportant des villes qui appartenoient à une autre contrée.

Suprà, pag. 89.

L'étendue et la disposition des côtes du Coromandel, de celles des Circars et d'une partie de l'Orixa, rendoient cette erreur assez facile à commettre, quand on ne

possédoit encore qu'un petit nombre d'itinéraires de l'Inde. La longueur réunie des trois rivages dont nous parlons, se trouve divisée en deux parties à peu près égales par le fleuve Gandéwary, de sorte que la distance est la même de la pointe de Callimère à l'embouchure occidentale du Gandéwary, que depuis ce fleuve jusqu'au Gange; et cette ressemblance dans les mesures pouvoit jeter quelque incertitude sur la portion de côtes à laquelle on devoit rapporter certains itinéraires.

L'embarras augmentoit encore par une circonstance remarquable ; c'est que le nom propre de Gandéwary est *Ganga*, ou Gange; et autrefois, comme aujourd'hui, chacune des deux moitiés de la côte orientale de la presqu'île de l'Inde se trouvoit terminée au nord par un fleuve que les indigènes appeloient Gange. Ainsi les navigateurs qui partoient des environs du cap de Callimère, et ceux qui partoient des environs de Pali-koil, pour se porter vers le septentrion, arrivoient également à l'embouchure d'un fleuve nommé Gange, après avoir parcouru à peu près le même nombre de stades, quoique sur deux côtes très-différentes.

Mais aussi, quand deux navigateurs allant des environs du Callimère vers les bouches du *Ganga* ne touchoient pas aux mêmes points de la côte, et que, dans leurs journaux, chacun nommoit des lieux différens, il étoit presque impossible aux géographes spéculatifs de ne pas croire que ces journaux offroient les descriptions de deux côtes distinctes, et qu'il suffisoit de les réunir bout à bout pour embrasser la totalité des rivages compris entre le cap de Callimère et le vrai Gange.

Or, la série des positions qui succèdent à *Palura* dans la carte ancienne, fait voir que Marin, trompé par quelques-unes des circonstances que l'on vient d'exposer, recommence, après cette ville, une nouvelle description de la côte du Coromandel, en la substituant, dans l'espace de 170 lieues, aux côtes des Circars et de l'Orixa, comprises entre le Gandéwary et la plus occidentale des embouchures du Gange.

Observez que Marin place *Palura* à l'entrée du golfe du Gange, et que c'est au cap de Callimère que commence ce golfe ; qu'immédiatement après *Palura,* il nomme deux villes, *Nanigæna* et *Caticardamna,* qui se retrouvent aux distances qu'il indique, et au nord de Callimère, sous les noms peu altérés de Néga-patnam et de Karical. Rappelons aussi qu'Æthicus et Paul Orose ont placé vers l'extrémité méridionale de l'Inde un promontoire *Caligardamna,* en disant que la Taprobane en étoit voisine, et qu'elle gisoit au sud-est de ce cap : c'est la position de Ceilan par rapport au Callimère; et si, au temps d'Æthicus et d'Orose, cette pointe portoit le nom de *Caligardamna,* il est visible qu'elle l'empruntoit de sa proximité de Karical, qui étoit alors le port le plus renommé de ce canton.

Ainsi tout annonce que le nouvel itinéraire employé par Marin partoit encore du cap de Callimère. En avançant le long de la côte, et en faisant usage des mesures anciennes, le fleuve *Manda* ou *Manada* répond à la rivière de Marcana ; *Mapura,* à Mopur ; *Minagara,* à Sinagrua-paléam ; *Cocala,* à Siccacollam, où les vaisseaux parviennent en remontant de six à sept lieues le bras occidental du Krichna ; et le fleuve *Adamas,* à celle des

embouchures du Krichna qui vient se rendre à la pointe de Divi. On sait qu'à une douzaine de lieues de cette embouchure se trouvent les mines de diamans de Mongelgéri, à dix lieues plus loin celles de Gani, et qu'il en existe encore plusieurs autres dans l'intérieur des royaumes de Golconde et de Visiapour. Il n'est donc pas étonnant que le Krichna, qui traverse ces pays, ait reçu des anciens le nom d'*Adamas*, ou de fleuve des diamans. Au-delà, la ville de *Cosamba* paroît être Kaumbole, sur les bords du lac Colair; puis une première embouchure du Gange, appelée *Cambusum*, répond à la bouche occidentale du *Ganga* ou Gandéwari; et immédiatement après, reparoît une nouvelle ville de *Palura*, qui est encore celle de Pali-koil, où se terminoit l'itinéraire précédent : de sorte que la répétition de cette ville, le nom du fleuve voisin, l'exactitude des distances et l'emplacement des ports que nous venons d'indiquer, tout fait voir que Marin, trompé par la différence des noms que les navigateurs de son temps appliquoient au Krichna et au Gandéwari, et ensuite par la diversité des lieux que le but de leurs spéculations leur faisoit visiter dans ces parages, ne s'est point aperçu qu'il décrivoit pour la seconde fois une côte dont il avoit déjà déterminé l'étendue, et sur laquelle il avoit fixé les quinze positions retrouvées ci-devant.

Il reste, sur la carte ancienne, quatre autres positions qui, selon M. Gossellin, appartiennent à un troisième itinéraire de cette même côte, qui paroît avoir été intercalé par quelque géographe postérieur à Marin. Dans celui-ci, les distances sont données en stades de 500; et, si l'on se replace encore à la pointe de Callimère, on retrouve

Cannagara à Carengal, *Cottobara* à Cotapar, *Sippara* à Sipeler, et le fleuve *Tyndis* à l'embouchure du Gandéwary, près Bender-Malanca.

La ville de *Calliga*, fixée par Marin et Ptolémée sur le *Tyndis*, sert encore à prouver le déplacement de ce fleuve, et son identité avec le *Ganga* ou Gandéwari. Le nom de *Calliga* rappelle incontestablement celui des peuples *Calingæ*, nommés aujourd'hui Talingas, qui, au temps de Pline, étoient nouvellement connus des Grecs et des Romains, et qui s'étendoient jusque sur les rivages de la mer.

On donnoit aux *Calingæ* le surnom de *Gangarides*, pour indiquer qu'ils habitoient près d'un fleuve nommé Gange; et Pline, en ajoutant que depuis l'embouchure du Gange jusqu'au promontoire *Calingôn* et la ville de *Dandaguda*, on comptoit 625 M. P., annonce bien positivement que le *Ganga* ou le Gange des *Calingæ* n'étoit point le Gange proprement dit, mais un autre fleuve du même nom. Or, les 625 M. P. de Pline représentent 500 minutes d'un grand cercle de la terre; et en les portant le long des côtes sur la carte moderne, depuis la rivière d'Hougli, la plus occidentale des bouches du Gange, on sera conduit, après 480 minutes de degré, à la pointe de Gandéwari, qui est par conséquent le promontoire *Calingôn* ; et la ville de *Dandaguda* se rapportera à celle de Davagudam, située à quatre ou cinq lieues plus loin, vers le milieu des embouchures du *Ganga* ou Gandéwari.

On voit donc, malgré la similitude des noms, que l'ancienne *Calliga* n'est point la ville de Calinga-patnam d'aujourd'hui ; que le promontoire *Calingôn* est très-loin de la pointe des Palmiers, à laquelle on le rapporte ; que le

fleuve *Adamas* n'est point, comme on le croit, celui de Sumelpour, et qu'on ne trouve rien dans Marin de Tyr et dans Ptolémée, qui annonce que ces auteurs aient eu des notions particulières sur les lieux situés entre Pali-koil et le Gange.

Le *Magnum Gangis ostium,* qui vient après la seconde *Palura* dans la carte ancienne, indique, par sa dénomination, qu'il doit être rapporté à la rivière d'Hougli, la première et la plus large des bouches du Gange; et, d'après les détails précédens, on voit que c'est pour avoir confondu la seconde embouchure du *Ganga* avec la rivière d'Hougli, que Marin a fait disparoître de sa carte la totalité des côtes des Circars et de l'Orixa. Par suite de cette méprise, il ajoute au Gange une bouche de plus qu'il ne devoit avoir, puisque celle d'Hougli est la plus occidentale de toutes. Si, dans sa carte, elle se trouve précédée d'une autre embouchure nommée *Cambusum,* il est visible, d'après les mesures et la répétition de la ville de *Palura,* que cette bouche déplacée y représente l'embouchure du *Ganga* la plus voisine de Kaumbole, et par laquelle on parvenoit à Pali-koil.

La distance que Marin fixe ensuite entre la *Grande* embouchure du Gange et celle qu'il nomme *Antibole,* la plus orientale de toutes, conduit de la rivière d'Hougli à l'entrée de la rivière d'Houringotta, où les mesures de Mégasthènes, de Patrocles, d'Ératosthènes, ont fait reconnoître le lit occupé par le Gange, dans les siècles voisins du commencement de l'ère Chrétienne. Plus loin, le *Catabeda* répond au Megna ou Brama-poutren, qui, maintenant, se joint à la nouvelle embouchure que le Gange

Suprà, pag. 76 — 82.

Ptolem. lib. VII, cap. II.

s'est

s'est ouverte. La ville de *Baracura* conserve le nom de Barracoum ; le fleuve *Tocosanna* paroît être la petite rivière de Ramou ; le fleuve *Sadus*, la rivière d'Aracan ; et la position de *Sada* répond au fond d'une baie qui n'a point de nom sur nos cartes modernes : mais on y trouve ceux de Sédoa, de Sadumré, appliqués à différens fleuves et à différens caps de cette côte. En avançant au sud, *Temala* vient se placer à l'embouchure de la rivière de Dombac ; et *Tacola*, près de la pointe de Négraïs, où la côte se replie subitement pour se prolonger dans l'est, l'espace de plus de 70 lieues.

Avant de quitter les bouches du Gange, M. Gossellin rassemble, discute et compare toutes les grandes mesures que Mégasthènes, Déimaque, Patrocles, Ératosthènes, Artémidore, Diodore, Agrippa, Strabon, Pline, Arrien, Marin de Tyr et Ptolémée, ont données de l'Inde. Cette partie de son Mémoire n'est pas susceptible d'être extraite: nous nous contenterons de dire que la plupart de ces mesures, soit astronomiques, soit géodésiques, sont d'une exactitude qu'on étoit loin de soupçonner.

Marin étoit instruit que la côte, après *Tacola*, se prolongeoit dans l'est parallèlement à l'équateur ; qu'elle appartenoit à la *Chersonèse d'Or ;* qu'on la suivoit pendant vingt jours pour arriver à *Zabæ*, et que de cette ville, en se dirigeant au sud-est, on parvenoit en quelques jours à *Catigara*.

Marin. apud Ptolem. lib. 1, cap. XIII, XIV.

Il n'existe pas d'autres renseignemens pour guider dans la recherche de ces lieux ; et la carte, ainsi que les Tables actuelles de Ptolémée, loin d'aider à éclaircir ces passages, contredisent formellement ce que cet auteur avoit énoncé

dans ses Prolégomènes. En effet, sa carte, après *Temala*, présente un golfe nommé *Sabaracus*, puis une grande presqu'île, un autre golfe, avant d'arriver à *Zabæ*, et ensuite un troisième golfe, plus grand que les précédens : de sorte que les navigateurs, loin de pouvoir se rendre de *Temala* à *Catigara* en vingt et quelques jours, auroient eu à parcourir plus de 43,400 stades, ou plus de 1736 lieues ; tandis que Marin de Tyr évaluoit cette distance à la moitié seulement, et que Ptolémée, en regrettant de ne pas oser en diminuer davantage, la réduisoit au quart de ce même nombre.

Il est donc évident que cette portion de la carte ancienne ne peut être l'ouvrage d'aucun de ces auteurs, et qu'elle y a été ajoutée par quelque géographe postérieur. Ainsi, pour retrouver les lieux indiqués par Marin, il faut abandonner ces indications étrangères, s'en tenir aux simples renseignemens que Ptolémée nous a transmis d'après cet ancien, et rétablir, sur les bases de la graduation de chacun de ces lieux, la forme primitive qu'ils avoient donnée aux côtes de l'Inde situées au-delà du Gange ; il faut dépouiller la carte ancienne de la presqu'île et des trois golfes qu'on y a ajoutés ; il faut tracer au sud-est, sans sinuosités remarquables, les rivages compris entre *Temala* et *Tacola*, porter ensuite ces rivages dans la direction de l'est jusqu'à *Zabæ*, puis les incliner au sud-est, sans interruption, jusqu'à *Catigara;* et, après cette ville, les supposer assez prolongés dans le midi pour avoir fait naître l'idée qu'en tournant à l'ouest, ils pouvoient aller rejoindre ceux de l'Afrique : car telle est incontestablement l'opinion de Marin et celle de Ptolémée.

C'est ce qu'a fait M. Gossellin dans des tableaux et des cartes qui accompagnent son Mémoire. Dès-lors, si l'on compare cette description avec le trait de la carte moderne, on verra que, dans tous les parages de l'Inde, les circonstances indiquées par Ptolémée ne pouvoient se rencontrer qu'en partant de la pointe de Négraïs, où les mesures ont placé *Tacola*. De cette ville à *Zabæ,* les distances anciennes, quoiqu'un peu trop grandes, conduisent de Négraïs à la ville de Tavai, dans laquelle on reconnoît celle de *Zabæ,* en observant que l'orthographe des noms de Ζάβαι, *Dzabai*, *Tzabai*, *Tavai*, ne diffèrent que d'après une prononciation plus ou moins douce, et par la permutation des consonnes du même organe, si souvent usitée parmi les Orientaux.

C'est entre *Tacola* et *Zabæ* que se trouvoit la *Chersonèse d'Or,* dont les côtes se prolongeoient de l'ouest à l'est; et ces indications ne pouvant s'appliquer qu'aux rivages compris entre la pointe de Négraïs et les environs de Martaban, c'est dans l'espèce de péninsule formée par les attérissemens accumulés aux embouchures de la rivière d'Ava, qu'il faut reconnoître la *Chersonèse d'Or* décrite par Marin, et par Ptolémée dans ses Prolégomènes. Cette *Chersonèse* n'est plus celle que présente la carte actuelle du dernier de ces auteurs ; mais les changemens qu'on y a faits, n'ont pas effacé entièrement les traces de ce qui pouvoit caractériser cette péninsule, et rappeler l'emplacement qu'elle occupoit.

Dans cette carte, peu après *Tacola,* la contrée est traversée par un grand fleuve qui, en descendant du nord, se divise en trois bras principaux, appelés *Chrysoana,*

Palandas et *Attabas ;* et comme l'origine de ces branches n'est pas indiquée dans le texte de Ptolémée, c'est une preuve qu'on les a détachées inconsidérément du fleuve principal auquel elles appartenoient. Ce fleuve est le *Daona,* dont une partie du cours a été changée ; mais, si on lui restitue ses embouchures, il représentera sans difficulté le Tsanpou ou la grande rivière d'Ava. D'ailleurs, une ville de *Daona* placée par Ptolémée sur le fleuve dont nous parlons, et qui se retrouve aujourd'hui sous le nom de Dana-plû sur les bords de l'Ava, lève toutes les incertitudes sur ces rapprochemens.

A quelques jours de navigation de *Zabæ,* on rencontroit *Catigara :* de même, à 65 lieues de Tavai, l'on parvient aujourd'hui à la rivière de Chétigua, dans le nom de laquelle on reconnoît celui de *Catigara,* donné autrefois par les Grecs au port qu'ils visitoient à l'entrée de cette rivière.

Mais ce qui justifie plus particulièrement l'identité de *Zabæ* avec Tavai, et celle de *Catigara* avec Chétigua, c'est que dans l'intervalle de ces deux anciennes villes, sur les bords d'un fleuve qui descend du nord, et à quelque distance de son embouchure, Marin et Ptolémée plaçoient *Thinæ,* capitale du pays des *Sinæ ;* et, dans une position entièrement semblable, on trouve la ville de Tana-sérim, qui domine encore dans cette partie du royaume de Sian.

Le nom de Sin, Tsin, Sian ou Tsian, est assurément le même que celui de *Sinæ* ou *Tsinæ ;* comme celui de Tanasérim, qui signifie *Peuplade de Tana,* rappelle trop évidemment celui de *Thinæ,* pour qu'on puisse le mécon-

noître. Ajoutons que le pays des *Sinæ*, selon Ptolémée, étoit limité au levant et au midi par des terres inconnues, au couchant par la mer; et l'on verra que la côte occidentale du royaume de Sian est la seule, dans tous ces parages, qui puisse convenir et satisfaire à ces indications. Ceux qui transportent les *Sinæ* dans la Chine ou dans la Cochinchine, se trouvent forcés de limiter le pays de ces peuples au levant et au midi par la mer, et au couchant par des terres, en contrariant le rapport formel des navigateurs et des géographes de l'antiquité.

Deux grandes mesures prises dans la longueur du continent servent encore à faire reconnoître la position de *Thinæ* dans celle de Tana-sérim.

La première est donnée par Ératosthènes. Ce géographe, en traçant le *diaphragme* de sa carte, place le méridien de *Thinæ* à 71,600 stades de celui du cap *Sacré* de l'Ibérie. Cette mesure, en stades de 833 $\frac{1}{3}$ au degré, représente, sous le 36.[e] parallèle, 106° 12′ 6″ : la différence en longitude entre le cap Saint-Vincent et Tana-sérim est connue pour être de 106° 27′, et ne s'écarte de la détermination ancienne que de 14 à 15 minutes, ou quatre lieues seulement, sur 1722 lieues de longueur.

Eratosth. apud Strab. lib. 1, p. 64. Géograph. des Grecs analysée, pag. 13, 14.

La seconde mesure nous est conservée par Cosmas Indicopleustès. Il rapporte, d'après les Brachmanes, que si l'on tendoit une corde depuis *Tsina* jusqu'à *Gades*, elle auroit en longueur 393 mansions de 30 milles chacune. Les Indiens n'ayant jamais connu les milles itinéraires, cette dernière évaluation doit appartenir à Cosmas; et comme le mille étoit pris en général pour huit stades, les

Cosm. Topogr. christ. pag. 137, 138.

393 mansions évaluées 11,790 milles doivent représenter 94,320 stades. On sait, de plus, que les Indiens donnent à la circonférence de la terre 400,000 coss; et il est facile de reconnoître dans cette énonciation la même mesure que les Grecs, lors de l'expédition d'Alexandre, ont traduite par 400,000 stades. Il y a donc lieu de croire que ce coss ou ce stade, de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré de l'équateur, est la partie élémentaire qui a servi à composer les mansions Indiennes et les milles de Cosmas. Dès-lors, si l'on convertit en degrés de longitude du 36.e parallèle les 94,320 stades précédens, ils produiront 104° 55′ 38″; et comme le méridien de Tana-sérim est éloigné d'environ 103° 35′ de celui de Cadiz, la distance indiquée par les Brachmanes se trouvera, à une vingtaine de lieues près, sur une étendue de 1698 lieues, être conforme aux résultats des observations modernes; et elle s'accordera avec la mesure donnée par Ératosthènes, pour fixer *Tsina*, ou *Thinæ*, à Tana-sérim.

Code des Lois des Gentoux, pag. 7.

Aristot. de Cælo, lib. II, cap. XIV.

Il résulte donc de ces rapprochemens, et de l'ensemble des indications transmises par les anciens, que la *Chersonèse d'Or* connue de Marin et de Ptolémée devoit être la péninsule d'Ava; que *Thinæ*, *Catigara*, et le pays des *Sinæ*, se trouvoient nécessairement sur la côte occidentale du royaume de Sian; et qu'à l'époque de Ptolémée, cent cinquante ans après Jésus-Christ, les Grecs d'Alexandrie n'avoient encore aucune connoissance de la presqu'île Malayenne.

Cependant les chapitres II et III du septième livre de la Géographie actuelle de cet auteur présentent un grand nombre de lieux qu'on ne peut chercher qu'au-delà de

Chétigua, quoique *Catigara* y soit encore donnée pour la dernière ville connue dans les parties orientales et méridionales de l'Asie.

Aussi M. Gossellin pense-t-il que cette portion des Tables de Ptolémée dans laquelle les positions de *Temala*, de *Tacola*, de *Zabæ*, de *Catigara*, ne se trouvent plus aux mêmes points qui leur avoient été assignés dans les Prolégomènes, est l'ouvrage de quelque géographe postérieur qui a cherché à intercaler dans les Tables de Ptolémée, la découverte récente de la presqu'île Malayenne, en la confondant maladroitement avec la presqu'île du Pégu. La preuve en est qu'au lieu de 11,434 stades que Ptolémée avoit adoptés pour la distance littorale de *Temala* à *Catigara*, cette distance est portée dans ses Tables actuelles à 43,416 stades.

Il faut se rappeler que l'idée de placer aux extrémités orientales de la terre une contrée abondante en or paroît aussi ancienne chez les Grecs, que l'opinion qui reléguoit des Champs Élyséens ou des îles Fortunées vers les extrémités occidentales du continent ; et l'auteur a fait voir que l'emplacement de ces séjours de *Richesses* et de *Bonheur* a varié selon les temps et les découvertes progressives de leurs navigateurs. Quand les Grecs ne connoissoient encore rien au-delà de l'*Indus*, ils placèrent des îles d'*Or* et d'*Argent* immédiatement après les embouchures de ce fleuve. *Plin. lib.* VI, *cap.* XXIII. Lorsque, sous les premiers Ptolémées, leur navigation s'étendit jusqu'au Gange, ils transportèrent la région ou l'île d'*Or* à sa proximité. *Peripl. maris Erythr. pag.* 34, 36. Ils l'en éloignèrent, quand ils eurent appris qu'il existoit encore des terres au-delà ; et l'emplacement de l'île d'*Or* fut indiqué près du promontoire

Pomp. Mela, lib. III, cap. VII.

Tabis, qu'ils supposoient plus septentrional que le Gange. Mais, lorsqu'on fut instruit qu'après ce fleuve la côte se prolongeoit vers le midi, on se hâta de redescendre dans cette direction les lieux qui passoient pour avoir de grandes richesses ; et les régions d'*Or* et d'*Argent* furent placées dans les terres occupées aujourd'hui par le royaume d'Aracan. Dès le premier siècle de l'ère Chrétienne, la région d'*Or* fut portée plus loin, et dans l'espèce de péninsule formée aux embouchures de la rivière d'Ava, où Marin de Tyr et Ptolémée l'ont connue et décrite. Enfin des navigations postérieures et plus étendues vers le sud, ayant fait connoître la presqu'île Malayenne, donnèrent l'idée d'en former une nouvelle *Chersonèse d'Or*, et d'en insérer la description dans l'ouvrage de Ptolémée ; à peu près comme les premiers éditeurs de ce géographe, au quinzième et au seizième siècle, crurent devoir ajouter à son livre les découvertes de leur temps. Ces indications successives aident à concevoir les motifs d'après lesquels on a fait au texte de Ptolémée les changemens qui mettent aujourd'hui les chapitres II et III du septième livre de ses Tables, relatifs à sa onzième carte de l'Asie, en contradiction évidente avec les chapitres XIII et XIV de ses Prolégomènes.

Ptolem. lib. VII, cap. II.

Les grands changemens faits au texte de Ptolémée, pour y insérer cette nouvelle Chersonèse, commencent après *Temala ;* et au lieu d'environ 1600 stades qu'il avoit comptés entre cette ville et celle de *Tacola*, la carte attribuée à cet ancien sépare maintenant ces positions par 6988 stades de distance littorale. Ainsi il ne peut plus être question de la ville de *Tacola*, que les mesures exactes et les renseignemens

recueillis

recueillis par Marin ont fixée près de la pointe de Négraïs. La distance dont nous parlons, conduit à la baie de Bangri, à l'entrée de la presqu'île Malayenne, comme, sur la carte ancienne, on voit *Tacola* dans un petit golfe à l'entrée de la *Chersonèse d'Or*. Dans ce trajet, le promontoire situé au midi de *Temala* répond à la pointe de Négraïs ; *Sabara*, à l'embouchure de la rivière de Barago ; le *Sabaracus sinus*, au golfe de Pégu ; et *Besynga*, à un petit port du golfe de Martaban, vis-à-vis l'île Buga.

Suprà, pag. 105.

Ainsi, en transportant à la presqu'île Malayenne le nom de *Chersonèse d'Or*, que portoit auparavant la presqu'île du Pégu, on a cru que la ville de *Tacola* devoit aussi être transférée et placée à l'entrée occidentale de la nouvelle péninsule. Puis, continuant de croire, d'après les écrits de Marin et de Ptolémée, que les lieux situés entre les positions actuelles de Négraïs et de Bangri devoient se trouver à l'orient de la *Chersonèse d'Or*; on a relégué *Thinæ*, le fleuve *Cotiaris*, *Catigara*, et tout le pays des *Sinæ*, à l'est de la presqu'île Malayenne, sur un rivage fictif, dont il sera bientôt question.

Les mesures depuis *Tacola* jusqu'au *Grand promontoire* conduisent, en faisant le tour de la presqu'île Malayenne, de la baie de Bangri à la pointe de Ligor. Ceux qui ont pensé que le *Grand promontoire* devoit répondre à la pointe de Romania qui termine la presqu'île Malayenne, n'ont pas fait attention que le trait de la carte ancienne, en ramenant le *Grand promontoire* à la hauteur de *Tacola*, et de plus à la hauteur du cap *Notium*, pour former avec ce cap l'entrée du *Grand golfe*, s'accorde parfaitement avec le dessin de la carte moderne, où la baie de Bangri,

la pointe de Ligor et celle de Camboja, se trouvent à très-peu près sous la même latitude. Il est donc difficile, indépendamment de l'autorité des mesures, de ne pas y reconnoître les mêmes lieux ; d'autant plus que les pointes de Ligor et de Camboja forment aussi l'ouverture du golfe de Sian.

D'autres considérations, que nous passons sous silence, justifient encore l'opinion de l'auteur de ces Mémoires. Il reconnoît l'emplacement de *Sabana* dans celui de Sama-Saminang, près du cap d'Oulor, vis-à-vis les îles Sambilong ; le promontoire *Malæucolon*, dans un cap voisin de Malaca ; et l'on voit que ce cap est transporté sur la côte orientale de la *Chersonèse*, par suite de l'erreur qui sembloit en fixer l'extrémité méridionale au cap d'Oulor. Le reste du rivage paroît dessiné au hasard, pour former un isthme à la nouvelle *Chersonèse*, et pour ramener ensuite le trait qui la circonscrit, au trait de la *Chersonèse* de Ptolémée, que cet ancien avoit dirigé droit à l'est depuis *Tacola*. C'est pourquoi l'on retrouve *Zabæ* à peu près dans la même position qu'il lui avoit donnée : mais il est certain que l'intercalation de la presqu'île Malayenne ôte tout moyen de rapporter maintenant cette ville à celle de Tavai.

Après le *Grand promontoire*, la carte ancienne présente le *Grand golfe*, dont l'étendue est la même que celle du golfe de Sian, si l'on tient compte de la différence du stade de $1111\frac{1}{9}$ à celui de 500. Alors les distances rapporteront *Sinda* à Cini ; le fleuve *Serus*, au Mé-nam ; les limites du pays des *Sinæ*, à la rivière d'Ogmo ; le fleuve *Aspithra*, au Chan-te-ban ; *Rhabana*, à l'embouchure de

la rivière Ménotte ; le fleuve *Senus*, à la rivière de Cancao ; et le promontoire *Notium*, à la pointe de Camboja.

Le nom de promontoire *du Midi*, donné à cette pointe par les navigateurs anciens, annonce qu'ils la reconnoissoient pour l'extrémité la plus méridionale de la côte à laquelle elle appartient ; et comme, après cette pointe, les rivages de l'Asie ne cessent plus de remonter vers le nord, ce doit être par une nouvelle méprise que l'auteur de la carte ancienne ajoute, après le *Notium*, une côte qu'il dirige au sud, et qui n'existe point.

Mais les villes de *Thinæ*, de *Catigara*, placées sur ce rivage fictif, suffisent pour faire reconnoître la cause de son erreur. Elles rappellent les descriptions de Marin et de Ptolémée, et font voir que, pour changer le trait de la carte du second de ces auteurs, et pour y insérer la presqu'île Malayenne, on a réuni et confondu cette péninsule avec l'ancienne *Chersonèse d'Or* formée par les bouches de l'Ava, en lui donnant pour périmètre l'étendue de côtes qu'exigeoit la nouvelle distance mesurée depuis la baie de Bangri jusqu'à la pointe de Ligor; ensuite on a ouvert le rivage à peu de distance de *Zabæ* [Tavai], pour y intercaler le golfe de Sian : par ces fausses combinaisons, ce golfe et toute la presqu'île ont été portés à l'ouest des côtes occidentales du royaume de Sian, tandis qu'ils en sont à l'est et au midi ; et il en résulte qu'on ne s'est pas aperçu qu'en laissant le pays des *Sinæ* de Marin à l'orient de la *Chersonèse d'Or*, on employoit une seconde fois les rivages de Martaban et de Tana-sérim, dont l'étendue se trouvoit déjà comprise dans les côtes du golfe *Sabaracus* de la nouvelle carte.

Alors il a fallu ajouter ce pays à la suite du promontoire *Notium*, qui est devenu méconnoissable en cessant d'être le plus méridional de la côte ; il a fallu réunir ce promontoire au cap de Martaban, afin de retrouver, dans une côte dirigée au sud, les positions que l'on indiquoit chez les *Sinæ ;* et quoiqu'on ait continué d'évaluer, sur la carte, les stades à 500 par degré au lieu de $1111\frac{1}{9}$, les distances se sont trouvées assez bien combinées pour n'offrir que douze minutes de différence, et pour que l'on reconnoisse le *Ferinus sinus* dans le golfe de Martaban ; le *Satyrorum promontorium*, dans le cap de Quekmi ; le *Sinarum sinus*, dans l'enfoncement de la côte au midi de ce cap ; le fleuve *Cotiaris*, dans l'embouchure méridionale de la rivière de Tana-sérim ; la ville de *Thinæ*, dans celle de Tana-sérim, et le port de *Catigara*, dans l'entrée de la rivière de Chétigua, comme on l'a vu précédemment.

C'est ainsi que l'auteur explique le désordre évident de la carte ancienne. Le transport des peuples *Sinæ*, des côtes occidentales de Sian à l'extrémité méridionale de celles de Camboja, étoit une méprise d'autant plus facile à commettre, que les noms de *Sin*, ou *Tsin*, ou *Tchin*, s'étendoient et s'étendent encore à une grande partie de l'Asie méridionale située au-delà du Gange : aussi le Pégu, le royaume de Sian, ceux de Lao, de Camboja, de Cochinchine, étoient-ils compris dans la région de *Sin*, ou *Tsin*. Mais il ne s'ensuit pas qu'on doive chercher dans la dernière de ces contrées les *Sinæ* et la ville de *Thinæ* des anciens. Leur opinion constante étendoit les rivages de ces peuples du nord au midi, et non du midi au nord ; ces rivages étoient baignés par la mer à l'ouest, et non à l'est,

Ayeen Akbéri, tom. II, pag. 4. L'Édrisi, pag. 67 — 70.

comme l'exigeroit la disposition des côtes de la Cochinchine; et d'ailleurs, il faut trouver au sud de *Thinæ* et de *Catigara*, des terres qui s'étendent au loin dans le midi, et l'on ne peut les chercher qu'au sud de Tana-sérim et de Chétigua.

Il existe peu de moyens pour reconnoître les îles disséminées dans cette partie de la carte ancienne. Les changemens considérables qu'on y a faits, ne permettent guère de distinguer celles des îles qui originairement devoient appartenir aux rivages de Tana-sérim, de celles que l'on doit chercher sur les côtes de la presqu'île Malayenne. Cependant les *Sabadibæ* semblent appartenir aux îles Sambilong; les trois îles des *Satyres*, à l'archipel de Tana-sérim; et *Iabadii*, à l'île de Mel, vis-à-vis Chétigua. Quant aux autres, elles paroissent avoir été ajoutées, à différentes époques, au texte de Ptolémée, d'après le rapport vague de quelque voyageur qui, en parcourant les parties orientales de l'Inde, aura entendu parler d'îles plus avancées dans le sud que la péninsule Malayenne; et les géographes spéculatifs, faute de notions suffisantes, auront distribué ces îles dans l'océan Indien, à peu près comme les dessinateurs de nos portulans, dans le treizième et le quatorzième siècle, dispersoient, dans l'océan Atlantique, des îles qu'on n'a plus retrouvées depuis.

TAPROBANE.

Mais M. Gossellin s'arrête sur la Taprobane, que les conquêtes de Séleucus Nicator avoient fait connoître aux Grecs, et qu'ils prirent d'abord pour un autre continent placé dans les zones du globe opposées à celles que l'Europe, l'Asie et l'Afrique occupoient dans l'hémisphère septentrional. Les rivages occidentaux de cette île furent

Mela, lib. III, cap. VII.

Apud Strab. lib. XV, pag. 691.

visités par Onésicrite, et il en fixa l'étendue à 5000 stades. Cette mesure, comptée en stades de 1111 $\frac{1}{9}$, comme toutes celles que ce navigateur avoit prises sur les côtes de l'Asie, représente 270 minutes de degré; et c'est, à deux lieues près, la longueur de la côte occidentale de Ceilan, d'après les nouvelles cartes qui ont été publiées.

Strab. lib. XV, pag. 690. 691. Plin. lib. VI, cap. XXIV.

Deux passages, l'un de Strabon, l'autre de Pline, relatifs à ce qu'Onésicrite avoit dit de la distance de la Taprobane au continent de l'Inde, offrent des difficultés que l'auteur de ces Mémoires discute et aplanit en comparant les expressions de ces écrivains. Il explique également la forme et l'étendue qu'Ératosthènes crut devoir donner à la Taprobane, dans sa carte de l'Inde.

Plin. lib. VI, cap. XXIV.

Sous le règne de Claude, l'un des percepteurs des droits du fisc sur la mer Érythrée fut entraîné par les vents, des côtes de la Carmanie sur celles de la Taprobane. Après six mois de séjour, il revint avec des ambassadeurs que le roi envoyoit vers Claude pour solliciter son amitié.

Alors les Romains furent instruits de quelques particularités relatives à la Taprobane; mais, comme ils interprétèrent mal le récit des ambassadeurs, ce que Pline en a conservé présente des fables et des méprises évidentes. Nous en citerons un exemple qui sert à retrouver un peuple de l'Inde, dont nos géographes n'ont pas encore parlé. Cet auteur fait dire aux ambassadeurs, que de leur île on découvroit le pays des *Seres, par-delà les monts Émodes.* De Ceilan à ces montagnes, qui font partie de la grande chaîne que traverse le Gange pour entrer dans l'Inde, il y a 420 lieues en ligne droite, et plus encore jusqu'à Séri-nagar, l'ancienne *Sera,* capitale du

pays des *Seres* de la Scythie, dont Pline veut parler dans cet endroit. Une pareille distance seroit seule un motif suffisant pour persuader que des insulaires, habitans d'un climat très-chaud et très-fertile, devoient ignorer jusqu'au nom d'une contrée placée au milieu des hautes montagnes du Tibet, où le froid est si rigoureux.

Il faut donc qu'il soit ici question d'un peuple de *Seres* fort différent de celui de la Scythie et de celui du Serhind, dont l'auteur a parlé dans un autre Mémoire. Les *Seres* indiqués par les ambassadeurs Taprobaniens doivent exister dans le continent de l'Inde qui avoisine Ceilan; et en effet, les lieux qu'ils habitoient sont connus sous le nom de Séra, que portent encore aujourd'hui une ville et une province du Maissur situées au-delà des montagnes du Carnate, confondues avec les monts Émodes par l'historien Romain.

Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, tome XLIX, pag. 713 et suiv.

Un autre fait important à saisir, parce qu'il doit expliquer l'énorme grandeur que Marin de Tyr et Ptolémée ont attribuée à la Taprobane, c'est l'étendue de *dix mille stades* que les ambassadeurs donnoient au côté de leur île qui étoit tourné vers l'Inde.

On conçoit aisément que le nom de *stade* n'est ici qu'un terme vague, traduit et employé par Pline pour exprimer une mesure étrangère, différente du mille Romain, et beaucoup moins longue: de plus, comme Onésicrite, avec le plus petit des stades que les Grecs aient employés, en avoit trouvé 5000 seulement pour la longueur exacte de ce même côté de la Taprobane, il faut conclure du rapport des ambassadeurs, que la mesure itinéraire en usage dans leur île étoit précisément de moitié plus courte que le stade dont Onésicrite avoit fait usage.

Cette assertion isolée passeroit pour une simple conjecture, si on ne donnoit la preuve que cette petite mesure d'environ 25 toises 3 pieds 11 pouces, ou de $2222\frac{2}{9}$ au degré d'un grand cercle de la terre, étoit reçue jadis parmi les peuples de la Taprobane. En effet, c'est dans ce module que le périmètre de leur île a été donné à Marin de Tyr et à Ptolémée ; et c'est pour avoir employé cette mesure comme si elle eût représenté des stades de 500 au degré, que la Taprobane occupe, dans les cartes de ces auteurs, une surface douze ou treize fois plus grande que celle qui conviendroit à Ceilan.

Ptolem. lib. VII, cap. IV.

Les Tables de Ptolémée donnent aux côtes occidentales de la Taprobane 1237′ 35″ de distance littorale depuis le promontoire *Boreum* jusqu'au promontoire *Orneon*, le plus méridional. Cette mesure, réduite en stades de 500, comme Ptolémée les comptoit, en fournit 10,313, qui représentent sans difficulté, quoique sous un module différent, les *dix mille stades* donnés en nombre rond par les ambassadeurs Taprobaniens. La moitié de cette somme, ou les 5156 stades qui en résultent, répondent également aux 5000 stades d'Onésicrite ; et en les convertissant en minutes d'un grand cercle, on aura 278′ 27″, c'est-à-dire, à 1′ 27″ près, ou moins d'une demi-lieue, la distance que fournit la nouvelle carte de Ceilan, en longeant les côtes depuis le cap Calasnane à son extrémité nord, jusqu'au cap Dondra, à l'extrémité sud de l'île.

De même, le périmètre entier de la Taprobane est, dans Ptolémée, de 2762 minutes, lesquelles, réduites dans la proportion précédente, représentent 621′ 27″, et ne diffèrent de la circonférence entière de Ceilan que de 3′ 33″.

Ainsi

Ainsi ces rapprochemens donnent la solution d'un problème inextricable jusqu'aujourd'hui ; ils font voir que la fausse évaluation des mesures itinéraires est la seule cause de l'excessive étendue que présente la Taprobane dans la carte de Ptolémée : ils détruisent toutes les combinaisons, tous les systèmes qu'on avoit imaginés pour rendre raison de cette singularité ; et ils démontrent l'impossibilité de chercher ailleurs que dans l'île de Ceilan, l'antique Taprobane que Mercator a transportée à Sumatra, et que Dominique Cassini a submergée, pour en montrer les débris dans le groupe prolongé des Male-dives.

La même méthode d'évaluation pour les mesures doit faire retrouver les principaux lieux que Ptolémée a placés sur les côtes de la Taprobane ; et quoique les noms modernes diffèrent presque tous des noms anciens, les caps, les fleuves et quelques ports, sont des points de reconnoissance dont le témoignage ne peut être récusé. Ainsi, après le cap Calasnane, appelé *Boreum* par Ptolémée, nous indiquerons, en nous bornant aux principaux lieux, le promontoire *Galiba*, dans un cap peu éloigné d'une île qui conserve le nom de Galue ; le promontoire *Andrasimundi*, dans le cap Monchecatty ; le fleuve *Soana*, dans la rivière de Pompairpo ; le *Priapidis portus*, dans le port de Chilow ; *Anubingara*, dans Négombo ; le *Prasodes sinus*, dans les lagunes situées au midi de cette ville ; le *Jovis extrema*, dans la pointe de Colombo ; le fleuve *Azanus*, dans la rivière d'Hinégam ; et le promontoire *Orneon*, comme nous l'avons dit, dans le cap Dondra.

En continuant de suivre la côte, on reconnoîtra *Dagana* dans Tangale ; le promontoire *Cetæum*, dans la pointe

peu saillante d'Arraegamen ; le fleuve *Baracus*, dans le Nardel Aar ; la ville d'*Abaratha*, indiquée sur une pointe, dans Batacolo, construite au bout d'une langue de terre, à l'entrée d'une lagune ; et le *Solis portus*, dans la baie de Compaposteren.

Au-delà de ce port, le promontoire *Oxia* doit répondre au cap qui forme l'entrée méridionale de la baie de Trinquemale, et le fleuve *Ganges* au Mowil Ganga, quoiqu'il y ait quelque différence dans les mesures : mais leur exactitude se rétablit après ce fleuve, et fait reconnoître le port *Spatana* à l'entrée de Rio Serto ; *Nagadiba*, dans Cuklay ; le *Pasi sinus*, dans le golfe de Ramskerk ; le fleuve *Phasis*, dans une assez grande rivière, qui n'a pas encore de nom sur nos cartes ; *Talacori emporium*, dans le port de Tiagam ; et enfin le promontoire *Boreum*, dans le cap Calasnane, où nous avions commencé le Périple de Ceilan, et où nous arrivons, après avoir parcouru plus de 208 lieues de côtes, sans trouver de différence sensible dans les mesures, si ce n'est sur l'emplacement du fleuve *Ganges*.

M. Gossellin dit peu de chose des îles que Ptolémée dissémine autour de la Taprobane. Il se transporte ensuite au détroit de Gibraltar, pour, de là, visiter les côtes occidentales et septentrionales de l'Europe, y rechercher les lieux dont les anciens ont fait mention, et en indiquer le véritable emplacement.

Nous allons rendre compte des Mémoires qui renferment cette partie de ses Recherches.

Le Détroit de Gibraltar, où se place M. Gossellin, présente, à son entrée orientale, deux montagnes très-remarquables, parce qu'elles occupent les extrémités de deux péninsules, et qu'elles semblent s'élever du milieu des eaux. L'une se détache du continent de l'Europe, l'autre du continent de l'Afrique; et comme ces montagnes parurent des espèces de cippes naturels qui marquoient à-la-fois les limites de la Méditerranée et l'entrée de l'Océan, les navigateurs paroissent s'être accordés, depuis un temps immémorial, pour leur donner le nom de *Colonnes*. Côtes de l'Ibérie.

On trouve en effet qu'à des époques très-reculées ces montagnes furent appelées *Colonnes de Saturne*, pour marquer jusqu'où s'étendoient les conquêtes de ce Dieu, ou probablement les hommages religieux qu'on lui rendoit. Ensuite elles furent nommées *Colonnes de Briarée;* et elles indiquèrent, dans le même sens, les bornes de la domination de ce Titan, jusqu'au moment où les Tyriens vinrent substituer dans ces cantons le culte de l'Hercule Phénicien aux différens cultes qu'on y avoit reçus auparavant. Alors les deux montagnes dont nous parlons passèrent pour avoir été le terme des exploits de ce héros, et elles prirent le nom de *Colonnes d'Hercule*, qu'elles ont conservé jusqu'aujourd'hui. *Eustath. in Dionys. Perieget, vers. 64.*

Les Grecs cherchèrent dans la suite à appliquer à leur Hercule de Thèbes les hauts faits de l'Hercule Phénicien. Les poètes et les historiens ne craignirent pas d'assurer que le fils d'Alcmène avoit ouvert le Détroit; on montroit dans la mer des bancs de sable et de roches qu'on disoit être les vestiges de l'isthme qui unissoit jadis l'Europe

Strato, apud Strab. lib. I, pag. 49.
Pomp. Mela, lib. I, cap. V.
Plin. lib. III, cap. I.

avec l'Afrique, et dont les débris avoient servi au héros à élever les deux *Colonnes* ou montagnes qui forment l'entrée du Détroit. Celle qui est en Europe, prit le nom de *Calpe;* c'est aujourd'hui la montagne de Gibraltar : celle qui est en Afrique, fut appelée *Alybe* ou *Abylyx* par les Grecs, et *Abyla* par les Latins; elle domine le port actuel de Ceuta.

Aristot. de Mirabilib. auscultat. tom. I, p. 1165.

Posidon. apud Strab. lib. III, pag. 169, 170.

L'histoire ne nous a presque rien transmis sur les peuples qui habitoient cette extrémité de l'Europe avant l'arrivée des Phéniciens de Tyr; et ces navigateurs nous sont présentés par les Grecs comme les premiers qui osèrent franchir les *Colonnes*, et pénétrer dans l'océan Occidental. Les richesses de la Tartesside, contrée voisine du Détroit, étoient l'objet qui les portoit à entreprendre de si longues courses : ils y trouvèrent tant d'argent, qu'au retour de leurs premiers voyages, et pour ne pas trop surcharger leurs navires, ils firent de ce métal tous les ustensiles dont ils avoient besoin, et jusqu'aux ancres de leurs vaisseaux. Comme il leur importoit de s'emparer du commerce de ce pays, ils cherchèrent bientôt à y former un établissement d'où ils pussent diriger toutes leurs spéculations. Le souvenir des efforts qu'ils avoient faits pour y réussir, se conservoit encore à *Gades*, dans le siècle qui a précédé l'ère Chrétienne. Un passage de Posidonius, discuté par l'auteur, sembleroit annoncer que les Tyriens tentèrent d'abord de s'établir près de *Calpe*, en dedans du Détroit, dans un lieu occupé depuis par les *Axitani;* que, n'ayant pu y réussir, ils avancèrent, dans une seconde expédition, à 1500 stades plus loin, jusque vis-à-vis d'*Onoba*, ville de l'Ibérie; et qu'une troisième flotte aborda enfin à *Gades*,

où les Tyriens bâtirent un temple à Hercule dans la partie orientale de l'île, et une ville dans la partie occidentale.

Le nom des *Axitani* dont il est parlé dans la première expédition, a fait croire que ces peuples habitoient bien loin à l'est de *Malaca*, où Méla et Ptolémée ont placé une ville d'*Ex* ou de *Sex*. Mais comme il est dit que les Tyriens abordèrent dans le Détroit, il faut reconnoître que c'est dans la baie de *Calpe* qu'ils se sont d'abord arrêtés.

La seconde course jusqu'à *Onoba* a fait penser à Posidonius qu'il devoit être question d'une ville d'*Onoba æstuaria*, située à 1500 stades au-delà du Détroit, et qu'on sait avoir existé dans le lieu occupé maintenant par Huelva. Mais tout semble indiquer qu'il se trompoit, et que la ville d'*Onoba* où arrivèrent les Tyriens, est celle que Ptolémée place près de la sortie du Détroit, sur le fleuve *Bælon*, et à peu de distance du cap Trafalgar d'aujourd'hui.

Ptolem. Geogr. lib. II, cap. IV.

Dans la troisième expédition, les Tyriens dépassèrent ce cap ; et la petite île où ils abordèrent, est connue de nos jours sous le nom d'île de Saint-Pierre : c'est un rocher de 400 pas de circonférence, où ils élevèrent un temple à Hercule. Le peu d'étendue de ce local les engagea bientôt à chercher un autre emplacement pour y établir leur colonie ; ils avancèrent plus loin vers une petite île voisine de la pointe occidentale de l'île *Cotinussa*, et ils y bâtirent une ville qui prit le nom de *Gadir*, du mot qui, dans leur langue, signifioit une haie, ou un lieu entouré d'une espèce de palissade.

Plin. lib. VI, cap. XXXVI. Solin. c. XXIII. R. F. Avienus, Ora marit. vers. 267, 269. Isidor. lib. XIV, cap. VI.

Cette dernière course, qui paroît si facile à décrire, offre néanmoins des difficultés qui n'ont pas encore été résolues. Pour les éclaircir, l'auteur emprunte de Polybe,

des renseignemens que cet historien avoit recueillis à *Gades* sur la topographie des environs de cette ville. Ils font voir que l'extrémité nord de l'île de Léon, l'ancienne *Cotinussa*, ne présente plus la forme qu'elle avoit autrefois; que les changemens qu'elle a éprouvés, ont fait confondre jusqu'à présent la *Gadir* des Tyriens avec la *Gades* des Grecs, et ont empêché de reconnoître une petite île fort célèbre, qui étoit à peu de distance de cette dernière ville.

Polyb. apud Strab. lib. III, pag. 69; et apud Plin. lib. II, cap. CXII; lib. IV, cap. XXXVI.

Selon Polybe, l'île de *Gades* avoit douze mille pas Romains de longueur, ou même cent stades Olympiques qui valent douze milles et demi, depuis son extrémité méridionale où étoit le temple d'Hercule, jusqu'au temple de Saturne, bâti dans la partie occidentale de la ville de *Gades*. Vis-à-vis et à l'ouest de ce dernier temple, il y avoit une autre île, longue de 3000 pas seulement, et qui n'étoit séparée de la grande que par un détroit d'environ cent pas de largeur : elle étoit connue sous les noms d'*Erythia*, d'*Aphrodisias*, de *Junonia;* et c'est dans cette petite île, ajoute Pline, que la ville des Gaditains avoit d'abord été fondée.

Aujourd'hui on ne connoît pas d'île près de la partie occidentale de Cadiz : mais, si l'on mesure sur nos cartes à grands points la côte extérieure de l'île de Léon, depuis l'île de Saint-Pierre, qui en est une dépendance, jusqu'à la pointe de Saint-Sébastien, où se termine, à l'ouest, le territoire actuel de Cadiz, on trouvera 11,600 toises, ou 15,300 pas Romains; ils représentent, à 200 pas près, la longueur donnée par Polybe à l'île de *Gades*, à celle d'*Erythia*, et au canal qui les séparoit : d'où il faut conclure que cette dernière île qu'on cherchoit vainement, et qu'on croyoit détruite depuis long-temps, se trouve réunie à la première par des atté-

rissemens postérieurs aux siècles dont nous nous occupons.

Si l'on divise cette mesure générale, et si l'on compte 9500 toises ou douze milles Romains et demi, en partant de l'île de Saint-Pierre, on sera conduit près des fortifications et du fossé qui défendent la porte de terre ou l'entrée orientale de Cadiz; et l'on reconnoîtra,

1.° Que ce fossé, en traversant la largeur de l'isthme qui joint maintenant Cadiz à l'île de Léon, occupe à peu près la place du petit bras de mer qui séparoit autrefois cette île de celle d'Érythie;

2.° Qu'à l'époque de Polybe, le temple de Saturne et la ville entière de *Gades* étoient en deçà, c'est-à-dire, au sud-est de ce fossé, et par conséquent dans la partie la plus occidentale et la plus septentrionale de l'île de Léon, qui en prenoit alors le nom d'île de *Gades;*

3.° Et que l'île d'Érythie s'étendoit depuis le bord septentrional du fossé dont il est question, jusqu'à la pointe de Saint-Sébastien, et vraisemblablement jusqu'au banc nommé *la Olla,* qui en est voisin. Cette longueur est de 2100 toises, qui font à très-peu près les 3000 pas Romains que Polybe donnoit à l'île d'Érythie.

Ce banc de *la Olla,* c'est-à-dire, de *la Marmite,* est ainsi appelé, parce qu'il présente un amas confus de débris qui se prolongent au couchant de Cadiz, et parmi lesquels on croit apercevoir encore, dans les temps calmes et quand la mer est basse, de nombreux vestiges de constructions. Une tradition constante, parmi les habitans du pays, veut que ces ruines soient celles de l'ancienne *Gadir* des Tyriens, détruite, plusieurs siècles avant l'ère Chrétienne, ou par les mouvemens violens de la mer, ou par

Suarès, Antig. Gadit. pag. 12.

quelque tremblement de terre. Elle confirme, ainsi que les mesures précédentes, ce que dit Pline de la première fondation de *Gadir* dans l'île d'Érythie, et sa position explique le nom d'*Erythia*, que cette ville a quelquefois porté.

Pherecyd. apud Strab. lib. III, pag. 169.

Il est très-vraisemblable que les Tyriens se fixèrent dans la petite île d'Érythie, parce que les habitans de ces contrées ne leur permirent pas de s'établir ailleurs : mais, après la destruction de *Gadir*, ils parvinrent, de gré ou de force, à se réunir à la pointe septentrionale de l'île *Cotinussa*, dans un lieu déjà occupé, comme on le verra bientôt; et ce lieu, auquel ils communiquèrent le nom de *Gadir* pour perpétuer le souvenir de leur premier établissement, est la *Gades* connue des Grecs, et visitée par Polybe 146 ans avant l'ère Chrétienne.

Plin. lib. V, cap. V.

Strab. lib. III, pag. 169.

A l'époque de cet historien, *Gades* avoit peu d'étendue; mais, cent ans après, Lucius Cornelius Balbus, l'un de ses citoyens, et le premier étranger que les Romains élevèrent au consulat, y fit ajouter un nouveau quartier, qu'on appela la *Ville neuve*, et ces villes réunies prirent le nom de *Didyme* ou de *Jumelles*. Leur circonférence étoit de vingt stades, ou 1900 toises. Cet espace fut bientôt insuffisant pour contenir la population nombreuse que le commerce et la munificence de Balbus y appeloient : les gens riches avoient des maisons de plaisance dans l'île d'Érythie, alors couverte de verdure et de pâturages. Ces maisons se multiplièrent, et, le nombre des habitans ne cessant de s'accroître, firent insensiblement abandonner *Didyme*, et donnèrent naissance à la ville actuelle de Cadiz. C'est vraisemblablement peu après Balbus, que le canal qui séparoit les deux îles, fut comblé, et que leur

réunion

réunion donna à l'île de *Gades*, ou de Léon, les 15,000 pas de longueur qu'elle avoit au temps de Pline, et qu'elle conserve encore. *Plin. lib. IV cap. XXXVI.*

De ces rapprochemens il résulte que les villes de *Gadir*, de *Gades*, et de Cadiz, qu'on est dans l'usage de confondre en une seule, n'ont pas été construites précisément sur le même sol; que la première étoit située dans la partie occidentale de l'île d'Érythie; la seconde, à la pointe septentrionale de l'île *Cotinussa;* et que la troisième se trouve replacée dans l'île d'Érythie, dont elle occupe actuellement plus de la moitié de sa partie orientale. C'est en ne distinguant pas ces divers emplacemens, et la réunion postérieure des deux îles, que les descriptions des anciens ont paru inintelligibles.

Maintenant on peut demander quel étoit le nom primitif de cette ancienne ville que les Tyriens ont repeuplée, après avoir abandonné l'île d'Érythie; de cette ville dont l'existence a dû précéder de beaucoup la fondation de la première *Gadir*, puisqu'elle possédoit le temple de Saturne qui, bien avant l'arrivée de la colonie Tyrienne, avoit fait donner aux montagnes du Détroit le nom de *Colonnes de Saturne*.

Pour éclaircir cette question, M. Gossellin se place au siècle où les Grecs firent par eux-mêmes la découverte de l'océan Atlantique. Il pense que cette découverte n'est pas aussi ancienne que Strabon voudroit le faire croire; et, rappelant les différens passages d'Homère où le mot *Océan* est employé, il fait voir que ce nom y est toujours appliqué à quelque portion de la Méditerranée, et que rien n'autorise à croire que ce poète ait soupçonné l'existence de l'océan Atlantique. *Homer. Odyss. lib. IV, XI, XII, XXIV; — Iliad. lib. XVIII.*

Herodot. lib. I, §. 163; lib. IV, §. 152. Plin. lib. VII, cap. XLIX.

Ce fut seulement trois siècles après Homère, vers l'an 639 avant J. C., que Colæus de Samos, porté par la tempête au-delà des Colonnes d'Hercule, jusque dans la Tartesside, fit connoître aux Grecs, pour la première fois, l'océan Occidental; et ce fut soixante ans après, que les Phocéens trouvèrent aussi la route de Tartesse, où régnoit Arganthonius.

La plupart des géographes modernes se sont occupés de la recherche du lieu où étoit située Tartesse; mais, comme les anciens eux-mêmes ont varié sur l'emplacement de cette ville célèbre, sa position est encore une espèce de problème qu'on ne peut espérer de résoudre qu'en cherchant, dans les différentes opinions, celle qui présentera le plus de probabilités et le plus de liaison avec les faits dont il vient d'être question. Ici, l'auteur examine tous les passages des anciens où il est parlé de Tartesse, et il fait voir que le seul sentiment admissible est celui de Salluste, d'Arrien et d'Aviénus, qui rapportent que les Tyriens, en venant occuper Tartesse, ont changé le nom de cette ville en celui de *Gadir*.

Sans doute ce n'est point dans la première *Gadir* des Tyriens qu'il faut chercher l'antique Tartesse, puisque le nom de *Gadir*, en rappelant la haie ou la palissade qui entouroit cette ville au moment de sa fondation, annonce un établissement de nouvelle date, sur un terrain qui n'étoit pas occupé. Mais rappelons-nous,

1.° Que *Gadir* avoit d'abord été fondée dans l'île d'Érythie, et que la tradition rapportée par Pline, sur ce premier emplacement, n'a point varié jusqu'aujourd'hui;

2.° Que *Gadir* n'existoit plus dans cette île au temps

de Polybe, et que la ville ainsi que son nom avoient été transportés à l'extrémité nord de la grande île *Cotinussa*, qui précédoit celle d'Érythie ;

3.° Que Polybe vit dans cette nouvelle *Gadir*, nommée *Gades* par les Grecs, un temple consacré à Saturne. Ce temple, lors de l'arrivée des Tyriens, devoit avoir déjà une haute antiquité, puisque le culte qu'on y avoit établi, avoit fait donner aux montagnes du Détroit le nom de *Colonnes de Saturne*, et qu'elles furent encore appelées *Colonnes de Briarée*, avant que le séjour prolongé des Tyriens sur les bords de l'océan Atlantique eût fait oublier ces anciens noms, pour y substituer celui de *Colonnes d'Hercule*.

Ainsi tout annonce que le lieu où les Tyriens se réfugièrent en abandonnant *Gadir*, étoit habité depuis long-temps ; et comme on ne connoît dans ces cantons que la seule ville de Tartesse qui soit antérieure à la colonie Tyrienne, cette raison seule suffiroit pour faire reconnoître l'emplacement de cette ville dans la *Gades* décrite par Polybe. Mais quand à de semblables présomptions on peut ajouter des témoignages positifs qui attestent que le nom de l'antique Tartesse fut changé par les Tyriens en celui de *Gadir*, on est surpris qu'un fait si clairement énoncé, si intimement lié aux circonstances dont il vient d'être question, n'ait pas conduit plutôt aux mêmes résultats.

Tartesse, en occupant l'emplacement que l'auteur lui restitue, présentoit dans sa position et dans la sûreté de son port toutes les facilités que le commerce pouvoit desirer; elle étoit vis-à-vis et à une lieue et demie seulement de

l'embouchure orientale du *Tartessus* ou *Bætis*, par où s'écouloient l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, le cinabre des mines abondantes de la Tartesside, les laines de ses troupeaux, le blé, le vin, l'huile et les autres denrées de son fertile territoire. Son port étoit le point de départ pour les spéculateurs qui se destinoient à parcourir les côtes occidentales de l'Afrique, ou celles de l'Europe; et tant d'avantages réunis en faisoient autrefois, comme de la Cadiz de nos jours, l'une des villes les plus importantes du monde.

Déjà, plusieurs siècles avant l'ère Chrétienne, la dénomination de Tartesside avoit été changée en celle de *Turdetania*, et le nom des habitans de cette contrée, en celui de *Turdetani* ou *Turduli*. Ces peuples paroissent avoir occupé ce pays de temps immémorial; ils passoient pour les plus instruits de tous les Ibères, et ils prétendoient posséder des livres d'histoire, des poèmes et des lois écrites en vers depuis six mille ans. Ainsi ils se rappeloient l'ancienne prospérité de leur patrie; et quelque exagération qu'on veuille supposer dans l'antiquité qu'ils s'attribuoient, comme ils subsistoient et avoient des arts bien avant que les Tyriens vinssent les visiter, il faudra reconnoître que, dans des temps antérieurs au siége de Troie, et à une époque où les peuples du Péloponnèse, de l'Italie et de la Gaule, nous sont représentés comme à peine sortis de l'état sauvage, il existoit vers l'extrémité occidentale de l'Europe une nation civilisée et florissante, dont le souvenir est aujourd'hui presque entièrement effacé.

Strab. lib. III, pag. 139.

Mela, lib. III, cap. VI. Tit. Liv. lib. XXI, cap. VII. Plin. lib. XVI, cap. LXXIX.

L'auteur parcourt ensuite les côtes de l'Ibérie ou de l'Espagne, pour vérifier les mesures que les anciens en ont données.

Il trouve d'abord que la largeur du Détroit comprise ntre la baie de Gibraltar, Tarifa et les côtes de l'Afrique, est beaucoup plus grande que Turranius Gracilis, Cornélius Népos, Tite-Live et Martianus Capella, ne l'ont dit. Il paroît que les courans qui portent les eaux de l'Océan dans la Méditerranée, ont insensiblement doublé, depuis vingt siècles, la largeur de cette portion du Détroit, et que la côte Africaine a seule cédé aux efforts de la mer. La montagne de Ceuta, par sa position un peu écartée de la direction des courans, n'a pas été entamée; le rivage qu'elle domine, se trouve à la même distance de *Calpe* qu'aux temps de Polybe et de Scymnus de *Chios*.

Les combinaisons et les discussions qu'entraînent les mesures des côtes de l'Ibérie, données par Ératosthènes, Polybe, Artémidore, Varron, Agrippa, Strabon, Pline, ne sont pas susceptibles d'être extraites. L'auteur suit les périples exacts, mais souvent interrompus, que Strabon et Pline ont rapportés; et en corrigeant quelques méprises introduites dans leurs textes, on trouve aux distances indiquées, indépendamment des fleuves, le promontoire *Barbarium* de Strabon, le même que l'*Olisiponense* de Pline, dans le cap Spichel; le *promontorium Magnum,* que Pline confondoit avec le précédent et avec celui des Artabres, dans le cap Rocca de Sintra; le promontoire des *Artabres,* appelé aussi *Celtique,* dans le cap Finisterre; et le port des *Artabres,* dans celui de Laya ou Laxé.

Quoique la forme de l'Espagne soit très-reconnoissable dans la carte de Ptolémée, il est assez difficile d'en suivre les mesures, parce qu'elles ne sont pas toutes employées sur un même module, et que d'ailleurs on y a croisé plusieurs

itinéraires qui ont singulièrement dérangé certaines positions. En distinguant ces itinéraires, on voit la série des positions littorales, depuis *Calpe* ou Gibraltar, se ranger, savoir, *Carteia*, à Rocadillo; *Barbesola*, à Al-Géziras; *Transducta*, à l'embouchure du Gualmési; *Menralia* ou *Mellaria*, à Tarifa; la ville de *Bælon*, dans l'anse de Balonia; le fleuve *Bælon*, à Rio-Barbate; le temple et le promontoire de Junon, au cap de Trafalgar; le port de Ménesthée, à l'entrée du détroit de Souazo; l'*Æstuarium* voisin d'*Asta*, à l'embouchure du Guadalété; le fleuve *Bætis*, au Wadi al-Kibir; *Onoba æstuaria*, à Huelva; le fleuve *Anas*, au Wadi-Ana; *Balsa*, à San-Lourenço; *Ossonaba*, à l'embouchure de la rivière de Sylvès; et le promontoire *Sacré*, au cap de Saint-Vincent.

Au-delà de ce promontoire, le fleuve *Calipos* répond à la rivière de Mélidès; *Salacia*, à la rivière des Salines; *Cætobrix*, aux environs de Sétuval; le promontoire *Barbarium*, au cap Spichel; le fleuve *Tagus*, à l'embouchure du Tage; *Oliosipon*, à Lisbonne; et le *Lunæ montis promontorium*, au cap Rocca de Sintra.

Ici commencent le croisement des itinéraires, et les méprises sur les points de départ. Du *Lunæ montis promontorium* au promontoire *Orubium*, les Tables de Ptolémée font compter 212′ 20″ de degré; et cette mesure, à moins de deux lieues près, conduit au cap Silléiro, sans qu'on reconnoisse, sur la côte et aux distances données, d'autre position que le promontoire *Avarum* dans le cap d'Avéiro. Pour retrouver les fleuves intermédiaires, il faut diviser cette course en deux itinéraires, et l'on verra que l'auteur de la carte ancienne, qui a confondu des lieux dont les

noms étoient assez semblables, s'est trompé en fixant le point de départ du premier itinéraire à la pointe de Parédès, au lieu du cap de Sintra, et celui du second, au cap de Rio Davé, au lieu du cap d'Avéiro.

Alors, si l'on part de la pointe de Parédès, on trouvera, aux distances données, le fleuve *Monda* à Rio Mondégo, le fleuve *Vacus* à Rio Vouga, le *Dorius* au Douro, l'*Avus* à Rio Davé; et le promontoire *Avarum* sera confondu avec le cap Viana.

Pour les autres fleuves, il faut se placer au cap de Rio Davé, pris pour l'*Avarum* ou le cap d'Avéiro, et compter en stades de 1111 $\frac{1}{9}$ les mesures employées en stades de 500: alors le fleuve *Nebis* répondra à Rio Cavado; le *Limius,* à Rio Lima; le *Minius,* à Rio Miño; et le promontoire *Orubium,* au cap Silléiro, comme on l'a vu.

Après le Miño, la côte de l'Espagne devient très-sinueuse et forme cinq golfes successifs, séparés par six caps, qu'il étoit difficile de distinguer les uns des autres, quand on n'avoit encore que des notions incertaines sur leurs formes et sur leurs positions. Le plus considérable de ces caps est à peu près à égale distance du Silléiro et du Finisterre; on l'appelle maintenant Corrobédo, et ce nom conserve beaucoup d'analogie avec celui d'*Orubium,* que Ptolémée, en confondant en un seul les différens caps dont nous parlons, a rendu commun au Silléiro et au Finisterre, l'ancien promontoire *Artabrum:* c'est pourquoi ce dernier nom ne paroît pas dans ses Tables; et c'est aussi la raison pour laquelle les cinquante-neuf lieues de côtes qui séparent le Silléiro du Finisterre, manquent dans la carte de ce géographe.

Ainsi, pour avoir la suite des positions indiquées par

Ptolémée après l'*Orubium*, il faut se transporter au Finisterre; et, en comptant ses mesures à 700 stades, au lieu de 500 au degré, le fleuve *Via* répondra à la rivière de Lémiño ; le fleuve *Tamara*, à la rivière de Camarinas ; l'*Artabrorum portus*, au port de Laya, comme on l'a vu ; le promontoire *Nerium*, au cap de Nérija, qui conserve son ancien nom ; le *Solis aræ promontorium*, au cap Saint-Adrien ; le fleuve *Vir*, à la rivière de San-Diégo; un promontoire dont Ptolémée ne donne pas le nom, est la pointe de la Forrata ; *Flavium Brigantium* répond au Férol ; et le promontoire *Lapatia Cory* ou *Trileucum*, le plus élevé en latitude, est le cap Ortégal, le plus septentrional de cette côte.

Immédiatement après, le fleuve *Metarus* se retrouve vers la pointe de Mentaron ; le fleuve *Nabius*, dans la rivière de Navia ; le fleuve *Navillovion*, dans la rivière de Cadavédo ; *Flavionavia* étoit à l'embouchure de la rivière de Pravia; le fleuve *Nælus*, appelé *Nelo* par Pline, est la rivière Nalon, qui passe à Avilès ; le fleuve *Noega Ucesia*, la rivière de Villa Viciosa ; le fleuve *Nerva*, la rivière de Llanes ; *Flaviobriga*, San-Vicente de la Barquéra ; le fleuve *Diva* paroît être la rivière de Luano ; *Menosca* est Sant-Ander; le fleuve *Menlascus*, la rivière de Santoña ; le promontoire *Oeaso* des Pyrénées, le cap Machichaco ; la ville d'*Oeaso*, celle d'Héa ; et le fleuve *Aturius* est l'Adour, qui termine d'une manière incontestable ce long itinéraire de plus de deux cents lieues. Nous passons sous silence plusieurs éclaircissemens, pour nous occuper des côtes de la Gaule.

Côtes de la Gaule.

Les Phocéens qui avoient pénétré jusqu'à Tartesse, 580 ans

ans avant l'ère Chrétienne, furent aussi les premiers Grecs connus qui s'établirent dans la Celtique ou la Gaule. Ils y fondèrent Marseille environ vingt ans avant leur voyage à Tartesse, et établirent ensuite d'autres colonies sur la côte comprise entre l'extrémité méridionale des Alpes et celle des Pyrénées. Les Grecs apprirent alors que les Celtes s'étendoient au loin vers le nord et vers l'ouest, et qu'ils formoient l'un des plus grands peuples de la terre. Éphore, 350 ans avant J. C., voulant désigner les quatre plages du monde par le nom des nations qui les occupoient, met les Scythes au nord, les Éthiopiens au midi, les Indiens à l'orient, et les Celtes au couchant. Il comprenoit même l'Ibérie ou l'Espagne dans la Celtique, et Strabon le désapprouve; mais ce géographe ne fait peut-être pas attention au temps dont parloit Éphore, au temps où les Celtes dominoient tellement dans l'Ibérie, qu'ils l'occupoient presque toute entière. Hérodote indique des Celtes au nombre des peuples qui habitoient l'Ibérie au-delà des Colonnes d'Hercule : Strabon lui-même place des Celtes entre le Tage et l'*Anas;* puis une autre portion de ces mêmes peuples, près du promontoire *Nerium*, que Pline a connu sous le nom de *Celticum*. Enfin la dénomination de Celtibérie, qu'une grande partie de l'Espagne a long-temps portée, et dans laquelle le nom des Celtes précède, comme étant plus ancien, celui des Ibères, qui étoient venus se mêler avec eux ; tout semble justifier l'opinion d'Éphore sur la grande étendue de l'ancienne Celtique du côté de l'occident. Mais, après l'époque dont parloit cet historien, les Celtes, affoiblis, disséminés sur plusieurs points de leur vaste territoire, ne se maintinrent

Apud Strab. lib. I, pag. 34; et apud Cosm. Indicopl. p. 148, 149.

Strab. lib. IV, pag. 199.

Herodot. lib. II, §. 33.

Strab. lib. III, pag. 139, 153.

Plin. lib. IV, cap. XXXIV, XXXV.

plus en corps de nation proprement dit que dans le pays situé entre le Rhin et l'Océan : c'est pourquoi les Grecs et les Romains appliquèrent exclusivement à cette contrée le nom de *Celto-Galatie*, de *Celtique* ou de *Gaule.*

On ne trouve pas que les premiers habitans de Marseille aient cherché à pénétrer, soit par terre, soit par le détroit des *Colonnes*, jusqu'aux côtes occidentales de la Gaule, ou dans l'Océan qui les baigne. Cette mer, déjà visitée depuis long-temps par les Carthaginois et les Tyriens de *Gadir,* qui en cachoient soigneusement la route, resta inconnue aux Grecs jusqu'au siècle d'Alexandre : on présume du moins que c'est vers cette époque que vécut Pythéas, à qui les Marseillois et les Grecs durent, sinon des découvertes, du moins des renseignemens entièrement neufs sur les contrées occidentales et septentrionales de l'Europe.

Pythéas avoit des connoissances en astronomie : il voulut s'assurer de la latitude de Marseille ; et le jour du solstice d'été, il la trouva, au moyen d'un gnomon, de 43° 3′ 25″. Si l'on y ajoute environ 15′ pour l'effet de la pénombre, on jugera qu'il a dû conclure la hauteur de Marseille à 43° 18′ 25″ : c'est, à 40″ près, celle que nos astronomes lui donnent aujourd'hui.

Instruit des avantages que les Carthaginois et les habitans de *Gadir* retiroient de leur navigation dans le nord de l'océan Occidental, d'où ils rapportoient du plomb, de l'étain et de l'ambre, Pythéas entreprit, dit-on, d'en découvrir la route ; du moins a-t-il prétendu avoir passé le détroit des *Colonnes*, avoir visité les côtes septentrionales de l'Europe, et s'être avancé jusque sous le cercle polaire. M. Gosselin examine, dans la suite de ce Mémoire,

l'authenticité de ce voyage; ici il se borne à ce qui peut intéresser les rivages de la Gaule. Pythéas y indiquoit deux latitudes d'après la longueur des jours solsticiaux ; il les fixoit à seize heures vers le nord de la Gaule, où habitoient les *Timii*, les mêmes peuples que les *Osismii* ou *Ostidamnii*, et où se trouvoient l'île *Uxisama* et le promontoire *Calbium*. Cette observation répond à environ 48° 30′ : c'est la hauteur de Brest, de l'île d'Ouessant, et du cap de Gob-estan, nommé *Gobæum* par Ptolémée. Dans les parties les plus septentrionales de la Gaule, Pythéas fixoit le plus long jour à dix-sept heures, et il indiquoit le 54.e degré de latitude : c'est le parallèle de l'embouchure de l'Elbe; d'où l'on peut présumer que jadis la Celtique ou la Gaule s'étendoit jusqu'à ce fleuve.

Strab. lib. I, pag. 64; lib. II, pag. 75, 134, 135. Gemin. cap. V. Ptolem. lib. II, cap. VIII.

Ainsi ces deux indications doivent être considérées comme justes : mais Pythéas paroît avoir commis une grande erreur sur l'emplacement en longitude du promontoire *Calbium*, puisque, suivant Ératosthènes, il auroit dit que ce cap avançoit à 2000 stades plus à l'ouest que le cap *Sacré* de l'Ibérie. Néanmoins ces 2000 stades n'étoient point une évaluation hasardée : c'est la longueur exacte de la presqu'île de Bretagne, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au cap de Gob-estan ; de sorte que la longueur de cette péninsule étoit bien connue, quoique son emplacement en longitude fût mal indiqué.

Cette fausse opinion subsista jusqu'au temps de Polybe, vers l'an 145 avant J. C.; c'est alors que Scipion Æmilien, traversant l'Espagne et la Gaule, interrogea les habitans de Marseille, ceux de Narbonne et ceux de *Corbilon*, ville située sur la Loire, pour tâcher d'obtenir des renseigne-

Strab. lib. IV, pag. 190.

mens sur les îles Britanniques, et sans doute sur le voyage de Pythéas : mais, comme on ne put lui en rien dire de remarquable, Polybe soupçonna la véracité de ce navigateur, et finit par reléguer ses écrits au nombre des relations mensongères. Ce jugement sévère entraîna l'opinion de la plupart des géographes ; et comme, dans le petit nombre des navigateurs qui parcouroient alors les côtes de la Gaule et celles de la Bretagne, aucun ne chercha à vérifier les observations rapportées par Pythéas, elles furent entièrement rejetées, et l'on attendit de nouvelles découvertes pour se former une idée moins vague sur la position et l'étendue de ces contrées lointaines.

Polyb. Hist. lib. III, §. 37, 38.

L'expédition de Jules-Cæsar, entreprise environ cent ans après Polybe, vint offrir de nouveaux moyens pour connoître l'étendue de la Gaule. Ses limites furent fixées au Rhin, et ses côtes furent bientôt mesurées avec soin. Les renseignemens recueillis par Agrippa, gendre d'Auguste, portoient la longueur des rivages, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, à 1800 M. P., c'est-à-dire, à la valeur de 1440 minutes de degré, ou de 480 de nos lieues marines. M. Gossellin trouve à ces mêmes côtes, depuis le cap Machichaco, où commençoit la Gaule, jusqu'à l'ancienne embouchure du Rhin, appelée maintenant le Passage de Vlie, 1470′ 30″, qui représentent 490 lieues. La différence est de dix lieues, et se perd dans de petites sinuosités qui auront été négligées.

Agripp. apud Plin. lib. IV, cap. XXXI.

Cette mesure exacte paroît avoir été inconnue à Strabon ; du moins il en préféra d'autres qui le trompèrent étrangement. Selon lui, le côté septentrional de la Gaule, baigné par le détroit Britannique pris dans son entier, avoit

Strab. lib. I, pag. 63 ; lib. II, pag. 128 ; lib. III, pag. 137 ; lib. IV, pag. 193, 194, 199.

environ 5000 stades de longueur : il dit même que la plus courte distance entre les embouchures du Rhin et l'extrémité septentrionale des Pyrénées, étoit de 4300 à 4400 stades, et que les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne, étoient éloignées de 320 stades seulement des côtes de la Bretagne.

Alors, en donnant aux mesures de Strabon la plus grande dimension possible, c'est-à-dire, en considérant les stades dont il parle comme étant de 500 au degré, on voit qu'il bornoit les rivages de la Gaule compris entre les Pyrénées et l'embouchure du Rhin, à 200 lieues marines, tandis qu'ils en ont 490.

Une erreur si étrange, qui réduit de plus de moitié l'étendue d'un pays si bien connu des Romains, provient de ce que Strabon confondoit la pointe occidentale de la Bretagne françoise, le *Calbium* de Pythéas, avec le cap septentrional des Pyrénées. En effet, la distance des Pyrénées au Rhin se trouve divisée en deux parties à peu près égales par la grande saillie du cap Saint-Mathieu. A ce point, la direction de la route change subitement, pour se porter du nord-ouest au nord-est : cette circonstance remarquable partageoit naturellement la route en deux itinéraires, dont l'un partoit du promontoire des Pyrénées, l'autre du promontoire *Calbium ;* et il aura suffi que ces deux promontoires ne fussent pas clairement distingués dans les ouvrages que Strabon consultoit, pour qu'il les ait pris l'un pour l'autre, et pour que les 4400 stades et les 5000 énoncés dans ces itinéraires lui aient paru être une simple dissemblance dans l'évaluation d'une même route, donnée par des auteurs différens.

Mais l'application, sur la carte moderne, des deux mesures précédentes, lève toute incertitude, et détermine les portions du rivage de la Gaule auxquelles elles doivent être rapportées. Les 4400 stades, à 500 par degré, représentent 528 minutes ou 176 lieues : c'est la distance littorale, en négligeant les petites sinuosités, depuis le cap Machichaco jusqu'à la pointe du Raz ; et les 5000 stades aussi de 500, valant 600 minutes ou 200 lieues, sont également, et en négligeant les petites sinuosités, la distance du cap Saint-Mathieu, confondu avec la pointe du Raz, à l'ancienne embouchure du Rhin, près de Leyde, où Cæsar fixa les limites de la Gaule.

Ces mesures, ainsi rapportées aux rivages auxquels elles appartiennent, font voir que Strabon ne manquoit pas de matériaux pour apprécier l'étendue de la Gaule, et que c'est en se trompant dans leur emploi, qu'il réduisit cette contrée à la moitié environ de l'espace qu'elle devoit occuper sur sa carte.

D'autres combinaisons, également erronées, lui firent placer Marseille à 39° 34′ 17″ de latitude, au lieu de 43° 17′ 45″; et l'embouchure du Rhin, à 45°, au lieu de 52° 20′. Ces faux résultats l'entraînèrent à descendre toute la Gaule beaucoup trop au midi ; à borner son étendue du sud au nord à 5° 25′ 43″, au lieu de 9° 2′ 15″; à tracer dans cette direction les Pyrénées, la Garonne, la Loire, la Seine et le Rhin ; à ne faire qu'un seul promontoire du cap formé par les Pyrénées et du *Calbium* de Pythéas ; à supprimer l'intervalle qui les sépare ; à faire disparoître le petit nombre de notions exactes que Pythéas avoit recueillies sur les parties septentrionales de l'Europe, et à

prêter à ces contrées les formes les plus bizarres et les plus éloignées de la vérité.

Tant d'erreurs ne tardèrent pas à être reconnues : trop de navigateurs fréquentoient alors les parages de la Gaule, pour qu'on n'en obtînt pas des renseignemens plus exacts ; on les recueillit insensiblement. Environ soixante ans après Strabon, Marin de Tyr se vit en état de publier une nouvelle carte de la Gaule, plus détaillée que celles qu'on avoit eues avant lui, et dans laquelle il commença par rétablir les latitudes de Marseille, du promontoire *Calbium* ou *Gobæum*, et celles des embouchures du Rhin, à peu près où Pythéas les avoit indiquées. Cette carte est celle que Ptolémée nous a transmise, et que l'auteur de ces Mémoires va maintenant examiner en se transportant au promontoire *Oeaso* des Pyrénées, le cap Machichaco d'aujourd'hui, où il a terminé ses recherches sur les côtes de l'Espagne.

Cette même carte, d'après les Tables de Ptolémée, fait compter, pour la distance littorale depuis le promontoire *Oeaso* jusqu'à l'embouchure orientale du Rhin, la valeur de 1406′ 30″ de degré : sur la carte moderne, on trouve, depuis le cap Machichaco jusqu'à l'ancienne embouchure du Rhin, appelée de nos jours le Passage de Vlie, 1470′ 30″.

Ainsi l'ensemble des mesures différeroit seulement de vingt-une lieues sur 490 lieues de côtes ; mais les détails intermédiaires présentent, proportion gardée, des différences beaucoup plus considérables, dont l'auteur expliquera les causes à mesure qu'il arrivera aux lieux dont Ptolémée fait mention.

Du fleuve *Aturius*, où l'on a été conduit par l'itinéraire

des côtes septentrionales de l'Espagne, jusqu'au promontoire *Gobæum*, les Tables de ce géographe donnent 485′ 55″ de distance. En partant de l'embouchure de l'Adour, près Bayonne, et en suivant les rivages sur la carte moderne, on arrive, après 493′ 37″ de degré, au cap de Gob-estan, voisin d'Audierne, et de l'extrémité occidentale de la Bretagne françoise. Ainsi il n'y a pas d'erreur sensible sur les distances dans ces parties de la carte ancienne, malgré les sinuosités fictives qu'elle présente dans la configuration des côtes.

Néanmoins, en partant du fleuve *Aturius* pour mesurer les côtes de la Gaule, on laisseroit en arrière la distance de ce fleuve au promontoire *Oeaso*, qui appartient aussi à cette même contrée. La direction de l'ouest à l'est, que suit la route depuis les environs du promontoire des Artabres, jusqu'à l'*Aturius*, où la côte tourne rapidement au nord, avoit engagé Marin de Tyr et Ptolémée à comprendre tout cet intervalle sous une même évaluation de mesures, en *Suprà, pag. 136.* employant le stade de 700, au lieu de celui de 500, dans la construction de leurs cartes. Il faut, pour rattacher cette petite portion de côte à celle qui conduit de l'*Aturius* au *Gobæum*, réduire de deux septièmes la distance indiquée par Ptolémée entre l'*Oeaso* et l'*Aturius*; elle est, d'après ses Tables, de 114′ 20″, et elle ne doit être comptée que pour 81′ 40″ : c'est la mesure des côtes, depuis le Machichaco jusqu'à l'Adour.

La suite des mesures n'exige point de correction : elles font répondre le fleuve *Sigmanus* à la rivière de Mimisan ; le promontoire *Curianum*, au cap du Ferret ; le fleuve *Garumna*, à l'embouchure de la Garonne ; le *Santonum portus*,

à la Rochelle ; le *Santonum promontorium*, à la pointe de l'Aiguillon ; le fleuve *Canentelus*, à l'embouchure des rivières de Vie et de Jaunay ; et le promontoire *Pictonium*, à la pointe de Boisvinet, vis-à-vis l'île de Nermoutier. Puis, en entrant dans le Dain par son embouchure méridionale, et en laissant sur la gauche l'île Bouin et les marais salans de Bourgneuf, pour suivre le pied des collines et l'ancien rivage de la mer, les mesures placent le *Secor portus* à Pornic ; le fleuve *Liger*, à l'embouchure de la Loire, vis-à-vis Saint-Nazaire ; le *Brivates portus*, au village de Brivain, situé au pied des collines de Guerrande, à douze cents toises des bords actuels de la mer, et à l'entrée d'un petit vallon qui formoit son port, avant que l'île où se trouvent le Croizic, Batz et Poulinguen, fût jointe au continent : elle ne l'étoit pas encore en 1450. Plus loin, le fleuve *Herius* répond à la rivière d'Aurai ; le *Vindana portus*, à l'embouchure du Blavet, près de laquelle on trouve les villages de Kerde-vin, de Karade-vin, de Ques-ven, dont le nom rappelle celui des anciens *Veneti*, qui habitoient ces cantons et qui possédoient le *Vindana portus*. Enfin le promontoire *Gobæum* répond au cap sur lequel est placé le fanal d'Audierne, et qui termine à l'est la rade de Gob-estan.

La plupart de ces déterminations diffèrent beaucoup de celles qu'indique l'opinion de nos géographes : nous ne rapportons point les autres considérations qui servent à justifier le sentiment de l'auteur ; nous nous bornons à présenter les résultats de son travail.

Entre le promontoire *Gobæum* et l'embouchure de la Seine, les Tables de Ptolémée offrent six positions fort difficiles à reconnoître ; d'abord, parce que les textes Grecs

et Latins varient considérablement sur l'emplacement de trois des principaux points de cette côte ; et ensuite, quelque leçon que l'on suive, la distance sera toujours beaucoup trop courte.

De plus, ces textes diffèrent entre eux d'un degré sur la longitude et d'un degré sur la latitude qu'ils donnent à l'embouchure de la Seine. Si l'on calcule la distance de cette embouchure au promontoire *Gobæum* d'après les Tables Grecques, on la trouvera de 291 minutes d'un grand cercle de la terre, et, d'après les Tables Latines, de 323′ 20″; tandis que la mesure, depuis le cap de Gob-estan jusqu'à la Seine, est d'environ 545′ de degré.

Tant de disproportion laisse entrevoir des lacunes dans cette partie de la carte de Ptolémée ; et les deux emplacemens donnés à l'embouchure de la Seine produisent des résultats si différens, qu'on est forcé de reconnoître qu'ils appartiennent à deux itinéraires très-distincts, qu'on a cherché à réunir en un seul.

Pour ne pas confondre ces itinéraires, pour retrouver les lieux qu'ils indiquent, l'auteur se place à l'embouchure de la Seine; et en employant les mesures des Tables Grecques de Ptolémée, il montre qu'elles fixent *Neomagus* à Neuville près Port-en-Bessin ; le fleuve *Olina*, à l'embouchure de la Saire ; le *Crociatonorum portus*, à la baie d'Écalgrain, près d'Auderville ; et *Argen*, à l'embouchure de la Sienne, au voisinage de laquelle on trouve des lieux nommés Agon, Rue d'Agon, Fort d'Agon, qui semblent présenter quelque analogie avec le nom d'Argen.

Les mesures des Tables Latines portent *Neomagus* à Néville près Barfleur ; l'*Olina*, à la rivière de Sainte-Croix ; le

Crociatonorum portus, à Barneville; et *Argen*, à l'embouchure de l'Ardée ou Célune, qui vient se perdre au fond de la grande baie de Saint-Michel. A mille toises de cette embouchure, au confluent de l'Ardée et de la petite rivière de Cassel, est un hameau appelé Argennes, dont le nom paroît être le même que Ptolémée donnoit à la rivière ou au lieu qu'il désigne; car le texte Grec ne dit pas qu'*Argen* soit un fleuve.

Il sembleroit donc que les Tables Latines seroient ici préférables aux Tables Grecques, puisqu'elles conduisent à un lieu qui conserve exactement la même dénomination qu'autrefois. Mais, dans cette combinaison, l'embouchure de la Seine se trouveroit entièrement dérangée; *Juliobona* ou Lillebonne seroit reléguée au milieu de la mer, à quinze lieues des côtes; la *Neomagus* des *Lexovii* se placeroit à quinze lieues au-delà des limites occidentales du territoire de ces peuples; et par suite, toutes les distances, depuis la Seine jusqu'à la Meuse, se trouveroient bouleversées.

Ces considérations et bien d'autres raisons décident l'auteur à fixer *Neomagus* à Neuville; le fleuve *Olina*, à la Saire; et le port des *Crociatoni*, à la baie d'Écalgrain. Quant à *Argen*, comme ce nom est écrit de six à sept manières différentes dans les divers exemplaires de Ptolémée, et qu'on trouve, sur les côtes dont nous parlons, des lieux ou des rivières appelés Agon, Agan, Argennes, Argantel, Arguenon, &c. il est probable que le nom d'*Argen* représente deux et peut-être trois de ces lieux, réunis en un même point et sous une seule dénomination. Si, d'un côté, la série des mesures, depuis l'embouchure de la Seine, fixe *Argen* sur les côtes de la Normandie, près de Coutances ou près d'Avranches; d'un autre côté, les mesures qui lient

le promontoire *Gobæum* avec *Argen*, portent ce dernier lieu à Agan, situé à l'embouchure de la rivière de Saint-Brieuc, sur laquelle on trouve aussi un village nommé Argantel. De plus, Saint-Brieuc a porté dans le moyen âge le nom de *Bidué*, qui rappelle celui des peuples *Biducesii*, chez lesquels Ptolémée met l'*Argen*; et il paroît que c'est plutôt à la rivière de Saint-Brieuc qu'à celle d'Ardée qu'a dû appartenir originairement le nom d'*Argen*. Ainsi c'est pour avoir confondu la position d'Agon avec celle d'Agan, que Marin de Tyr et Ptolémée, en supprimant une partie des rivages de l'Armorique, ont trop rapproché la Seine de l'extrémité de la Bretagne, et qu'ils n'ont laissé dans leurs cartes qu'un très-foible indice de la grande saillie du Cotentin.

En partant d'*Argen* ou d'Agan, les mesures anciennes portent le fleuve *Tetus* à la rivière de Tréguier; le port *Staliocanus*, à l'embouchure de la rivière de Morlaix; et le promontoire *Gobæum*, au cap de Saint-Mathieu, que Ptolémée a confondu avec celui de Gob-estan, en terminant cette extrémité de la Gaule par une seule pointe. Le nom de Portz-Liocan, donné à un lieu situé à mille toises du cap Saint-Mathieu, fait communément rapporter à ce port le *Staliocanus*: mais les mesures employées par Ptolémée s'opposent à cet arrangement. Observez que le mot *Liocan* signifie la Tour blanche; qu'on trouve près de l'embouchure de la rivière de Morlaix un lieu qui porte précisément le nom de Tour blanche, qui, dans le langage celtique de ces contrées, devoit aussi s'exprimer par le mot *Liocan*, et rien ne s'opposera à ce qu'on y reconnoisse l'ancien *Staliocanus*.

Il faut se reporter à l'embouchure de la Seine, pour chercher les positions que Ptolémée indique au nord de ce

fleuve ; et dès le premier essai, on aperçoit que les mesures employées par ce géographe à 500 stades par degré sont toutes trop grandes d'un sixième, parce qu'il n'a pas su qu'elles lui étoient données en stades Olympiques de 600 au degré. Cette méprise s'étend sur la côte septentrionale de l'Europe, jusqu'au terme où ses connoissances se sont arrêtées.

Les mesures anciennes ramenées à leur valeur intrinsèque et appliquées sur la carte moderne, en suivant les côtes depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Ault, et ensuite l'ancien rivage tracé par les collines de Brutelle jusqu'à Saint-Valery, font reconnoître le fleuve *Phrudis* dans la Somme. L'ancien nom de ce fleuve paroît s'être conservé dans celui de Froise, village placé au milieu des marais du Marquenterre, à une demi-lieue de la ligne actuelle où s'arrêtent les marées dans cette partie de l'embouchure de la Somme.

De Saint-Valery, en traversant la Somme, puis l'embouchure de la Maye, pour gagner les dunes du Marquenterre, en entrant dans la baie de l'Authie, et en suivant le rivage jusqu'à Boulogne et au-delà, les mesures de Ptolémée feroient répondre le promontoire *Itium* au cap Blanc-nez, qui termine au nord-est la grande anse de Wissant. Cette ville, qui conservoit encore, au commencement du dernier siècle, le nom d'*Esseu*, et près de laquelle on trouve les vestiges de neuf tertres ou camps fortifiés, construits par les Romains, occupe à peu près le milieu de l'anse dont nous parlons, et représente l'*Itius portus* où Jules-Cæsar s'embarqua pour passer en Angleterre. Si ce port ne paroît pas dans la carte ancienne, c'est que l'anse de Wissant et

les caps Gris-nez et Blanc-nez qui la terminent à ses deux extrémités, s'y trouvent confondus sous une seule dénomination; et comme le cap le plus saillant est le Gris-nez, c'est à ce point qu'il faut rapporter l'ancien promontoire *Itium.*

Strab. lib. IV, pag. 193, 194, 199.

Strabon fixe à 320 stades la largeur du détroit qui sépare la Gaule de la Bretagne. Cette détermination paroît appartenir à Pythéas; et si l'on prend le stade dont il est question, pour celui de 1111 $\frac{1}{9}$ que cet ancien avoit employé en donnant les dimensions de l'île d'*Albion*, les 320 stades représenteront 16,418 toises. La distance du cap Gris-nez à Douvres, sur la carte de Cassini, est d'environ 17,000 toises.

C. J. Cæs. de bell. Gallic. l. V, cap. 11.

Cæsar évalue à 30,000 pas Romains la distance du *Portus Itius* au point où il débarqua dans la Bretagne: cette distance vaut 24′ de degré; et la distance de Wissant à Deal étant de 22,575 toises ou 23′ 45″ 36‴, la différence n'est pas d'un douzième de lieue.

La suite des mesures feroit répondre *Gesoriacum navale* au village de Zuytcoote, quoiqu'on sache que ce port soit celui de Boulogne; mais on verra bientôt que le déplacement de *Gesoriacum* dans les Tables de Ptolémée vient de ce qu'on y a employé deux itinéraires, qui, en se croisant, ont occasionné dans le dessin de cette côte le dérangement de plusieurs positions.

L'itinéraire employé depuis la Seine fixe le fleuve *Tabuda* à l'ancienne embouchure méridionale de l'Escaut, qui maintenant est presque obstruée, et sur laquelle est le fort de Sluys ou de l'Écluse. De là, en suivant une ligne qui passeroit par l'extrémité occidentale des îles de Walcheren,

de Schouwen, de Gorée et de Voorn, toutes bordées dans cette partie par des dunes qui traçoient les limites de l'ancien rivage de la mer avant la submersion d'une partie de la Zélande, les mesures de Ptolémée, entre *Tabuda* et *Mosa*, conduisent à l'embouchure de la Meuse.

Les Tables *réduites* de ce géographe donnent la valeur de 73′ 20″ de degré pour la distance de *Mosa* à *Lugdunum*, quoique, de l'embouchure de ce fleuve à Leyde, il n'y ait pas plus de 18′ 40″. Ainsi les mesures de la carte ancienne porteroient *Lugdunum* à l'extrémité nord de la Hollande, sur les bords du Texel ; la bouche septentrionale du Rhin, vers l'embouchure de l'Ems; et toutes les positions ultérieures seroient déplacées dans la même proportion. Il faut en conclure qu'il existe une erreur quelconque dans cette partie des Tables de Ptolémée; que l'itinéraire dont on vient de faire usage, ne conduisoit pas au-delà de la Meuse, et que la méprise que l'on aperçoit, tient à la manière dont l'itinéraire suivant a été joint à celui-ci.

Quoique l'on ait varié sur l'emplacement de *Lugdunum*, on a reconnu que cette ville devoit répondre à Leyde : en voici une preuve nouvelle, prise dans la manière dont M. Gossellin ne cesse de considérer les Tables de Ptolémée.

La somme des distances fournies par ces Tables, depuis *Lugdunum* jusqu'au fleuve *Albis*, et réduites dans la même proportion que les mesures depuis la Seine jusqu'à la Meuse, produit 308′ 44″ de degré : si l'on mesure sur la carte moderne 309 minutes, ou 103 lieues, depuis Leyde ou le rivage voisin de cette ville, on sera conduit, en suivant les côtes, à l'embouchure de l'Elbe.

D'un autre côté, les Tables de Ptolémée offrent, pour

la distance de *Lugdunum* à *Gesoriacum*, 150′ 46″ : si, en partant de Leyde, et en descendant vers le midi, le long des bords occidentaux des îles de la Zélande, on porte sur la carte moderne la valeur de 149 minutes, ou près de cinquante lieues, on arrivera à Boulogne, que la carte de Peutinger et d'autres monumens disent avoir été appelée *Gesoriacum*.

De Constant. Chl. et Constantin. Excerpt. pag. 657.

Ainsi les mesures précédentes, qui embrassent un espace de 153 lieues, confirment l'emplacement de *Lugdunum* à Leyde, et celui de *Gesoriacum* à Boulogne.

Veter. Rom. Itin. pag. 463, 496.

De plus, dans l'Itinéraire d'Antonin, la distance de *Gesoriacum* à *Rutupiæ*, port de la Bretagne, voisin du cap *Cantium*, est fixée en deux endroits à 450 stades. Cette mesure, déduite des mesures prises par les Romains, est exprimée en stades Olympiques, et représente 56,250 pas Romains, ou 42,756 de nos toises : c'est la distance donnée par nos meilleures cartes entre Boulogne et Richborough, l'ancien port *Rutupiæ*, où stationnoient les flottes Romaines.

Pline avoit donné la distance de *Gesoriacum* aux côtes de la Bretagne, en réduisant *le plus court trajet* à cinquante mille pas. Les 38,000 toises qu'ils représentent, sont la distance de Boulogne au cap Pepper-ness, situé à l'embouchure de la Stour ou de l'ancien bras de mer qui conduisoit à *Rutupiæ*. Ce cap est le promontoire *Cantium* des géographes de l'antiquité, comme on le verra plus particulièrement dans la suite de cet extrait.

Plin. lib. IV, cap. XXX.

Quant à l'erreur de la carte ancienne sur la distance de l'embouchure de la Meuse à *Lugdunum*, elle fait voir qu'en cherchant à y tracer les côtes de la Batavie, et à les ajouter à celles de la Gaule, on a commencé par confondre la

rivière

rivière d'Aas qui se perd à Gravelines, avec l'embouchure méridionale de l'Escaut ou *Tabuda*, et ensuite ce dernier fleuve avec la Meuse.

Il faut sans doute attribuer une partie de ces méprises à la difficulté qu'ont eue les géographes anciens pour débrouiller l'état des lieux décrits par les historiens et les voyageurs. L'Escaut se divisoit alors, comme aujourd'hui, en deux bras ; mais ils étoient fort différens de ceux que l'on connoît de nos jours. Le bras gauche aboutissoit, comme on l'a vu, près du fort actuel de l'Écluse ; le bras droit, en remontant au nord, et suivant les canaux qui séparent encore du continent les îles de Zuid-Béveland, de Tholen, d'Over-Flakke, de Beierland, venoit se rendre dans la Meuse, comme le dit Cæsar. L'embouchure de ces fleuves, devenant commune, a dû faire confondre quelquefois la Meuse avec l'Escaut ; et c'est en ne distinguant plus les deux bras de ce dernier fleuve, que l'auteur de la carte ancienne a pris le plus méridional de ces bras pour la Meuse, et qu'il a cru devoir mettre entre *Lugdunum* et *Mosa* tout l'intervalle qui séparoit cette ville du *Tabuda*, ou de l'Escaut méridional.

Cæs. de bell. Gall. lib. VI, *cap.* XXXIII.

Mais, par suite de cette méprise, comme d'après l'itinéraire précédent il avoit déjà fixé la distance de la Seine à la Meuse, les 57 minutes de degré qu'il emploie ici de trop entre la Meuse et *Lugdunum*, faisant partie de la mesure générale comprise entre *Lugdunum* et *Gesoriacum*, le reste de cette mesure ne lui suffit plus pour dépasser ni même pour atteindre le promontoire *Itium :* alors il s'est vu forcé de supposer *Gesoriacum* en deçà de ce cap, quoique Boulogne soit au-delà, quand on y arrive de la Hollande ;

et telle est la raison qui paroît avoir fait déplacer ce port dans la carte ancienne.

La cause de ces différentes erreurs étant reconnue, il faut partir de Boulogne, l'ancien *Gesoriacum:* alors les distances de la carte de Ptolémée portent *Lugdunum* à Katwick, village situé sur le bord de la mer, à deux petites lieues à l'occident de Leyde, et qui étoit autrefois, comme aujourd'hui, le port de cette ville ; c'est pourquoi Ptolémée le confond avec la ville même. Les autres distances font répondre l'embouchure *occidentale* du Rhin de ce géographe vers le village de Zandwoord; celle *du milieu,* à la hauteur de Bakkum; et la plus *orientale,* à la sortie du Passage de Vlie, entre l'île de ce nom et celle de Schelling.

Comme la recherche des anciennes bouches du Rhin a exercé la critique de beaucoup d'écrivains très-instruits, et que les mesures de Ptolémée forcent M. Gossellin de s'écarter de leurs opinions sur l'emplacement des deux premières embouchures de ce fleuve, l'auteur s'arrête pour faire voir que la distribution des principaux canaux du Rhin, les changemens que les révolutions physiques ou la main des hommes leur ont fait éprouver, et ce que les anciens en ont dit, ne contrarient point les résultats qu'il annonce.

Il commence par rapporter les témoignages de Cæsar, de Méla, de Tacite et de Pline, relatifs aux embouchures de ce fleuve, et qui ont donné lieu à différentes interprétations. On voit que ces auteurs connoissoient au Rhin trois issues principales : la première, par le *Vahal* et la Meuse ; la seconde, par la branche qui continuoit de porter le nom de Rhin ; la troisième, à travers le lac *Flevo.*

Cæs. lib. IV, *cap* X.
Mela, lib. III, *cap* II.
Tacit. Annal. lib. II, *cap.* VI.
Plin. lib. IV, *cap.* XXIX.

Après avoir montré que ces renseignemens sont fort

exacts, M. Gossellin reprend séparément chacun de ces canaux, pour mieux reconnoître leurs anciennes embouchures.

Les terres renfermées, au nord, par le bras qui portoit et qui conserve encore le nom de Rhin, et, au midi, par le *Vahal* et la Meuse jusqu'à l'Océan, formoient l'*île des Bataves*. Pline donne à cette île près de cent mille pas de longueur; et c'est la distance, en suivant le Waal et la Meuse, depuis le fort de Schenck jusqu'à la mer. Cæsar compte quatre-vingt mille pas depuis la jonction du *Vahal* avec la Meuse jusqu'à l'embouchure de ce fleuve; et cette mesure place vers Mégen, à trois lieues plus à l'orient qu'il ne l'est aujourd'hui, l'ancien confluent de ces rivières.

D'après une fausse application de ces mesures, plusieurs écrivains modernes ont cru devoir donner au *Vahal*, pour le temps de Cæsar, une longueur presque égale à celle de l'île des Bataves; ils ont transporté son confluent dans la Meuse, près de l'Océan, et ils ont fait de la réunion de ces rivières l'embouchure *occidentale* du Rhin de Ptolémée.

Mais ce géographe n'a point connu le *Vahal;* et, loin de confondre l'une des embouchures du Rhin avec celle de la Meuse, il sépare, au contraire, ces fleuves par un intervalle beaucoup trop grand. D'ailleurs les expressions de Cæsar et de Tacite, lorsqu'ils décrivent le Rhin, annoncent clairement qu'ils connoissoient le *Vahal* pour être une simple déviation de ce fleuve, qui avoit peu d'étendue.

D'autres considérations que nous passons sous silence, prouvent encore que l'embouchure *occidentale* du Rhin de Ptolémée ne peut pas être confondue avec celle de la Meuse; et que c'est dans la branche principale du premier de ces

fleuves, dans celle que Méla, Pline et Tacite ont connue sous le nom de Rhin, et qui le conserve encore depuis le fort de Schenck jusqu'au-delà de Leyde, qu'il faut reconnoître le canal et l'embouchure *occidentale* que Ptolémée donne à ce fleuve.

Pour indiquer cette embouchure, nos géographes ont tracé la continuation du Rhin, depuis Leyde droit à Katwick. Mais l'ancien lit du Rhin, quoique très-atténué, existe encore au-dessus de Leyde; et, loin de se porter vers Katwick, on voit qu'arrêté par les dunes élevées qui bordent ce rivage, le fleuve se replie pour couler au nord l'espace d'environ trois lieues, après quoi il se perd dans des lagunes voisines du village de Zandwoord et de la mer où il avoit jadis son embouchure. Cette ancienne direction du Rhin est d'ailleurs conforme aux Tables de Ptolémée, qui séparent de *Lugdunum* la première embouchure de ce fleuve pour la placer un peu plus loin, comme l'exige la disposition physique des lieux.

L'embouchure que Ptolémée nomme celle *du milieu*, existoit, selon ses mesures, vers la hauteur de Bakkum, à quatre lieues environ au-dessus de Zandwoord. Cette bouche n'a pas été connue des auteurs précédens : on doit croire qu'elle étoit peu fréquentée, et qu'elle a cessé la première d'être navigable. Le bras qui la formoit, paroît être le Vecht, qui, des environs d'Utrecht, se rend maintenant dans le Zuyder-zée, près de Muiden : il est vraisemblable que, dans le temps où cette mer n'avoit pas encore toute l'étendue qu'on lui connoît dans sa partie méridionale, cette branche du fleuve continuoit son cours à travers les bas-fonds aujourd'hui submergés et occupés par

le Pampus, le Het-Ye, le Wiker-meer, les lagunes situées au nord, et qui se prolongent sur la gauche par un canal tortueux, jusque dans les dunes voisines de Bakkum.

La troisième embouchure du Rhin dans Ptolémée répond, comme on l'a vu, au Passage de Vlie ou Flie : ce nom rappelle la branche de ce fleuve que Méla conduit à travers le lac *Flevo*, et dont la sortie dans l'Océan est appelée *Flevum* par Pline. Plusieurs écrivains modernes paroissent croire que cette dernière branche du Rhin n'existoit pas au temps de Cæsar, et qu'elle étoit, du moins en très-grande partie, l'ouvrage de Nero Claudius Drusus, frère de Tibère.

Les historiens disent, en effet, que Drusus, voulant porter la guerre chez les Frisons et les autres peuples au nord de la Batavie, avoit fait creuser un canal au moyen duquel il passa du Rhin dans le lac, et ensuite à l'embouchure de l'*Amisius*.

Tacit. Annal. lib. I, cap. LX; lib. II, cap. VIII. Sueton. in Claud. cap. I.

On convient généralement que ce canal, nommé par les anciens *Fossa Drusiana*, sortoit du Rhin, près de la ville actuelle d'Arnhem, et arrivoit à l'Yssel, près de Doesburg. On croit aussi qu'une partie des eaux du Rhin, en prenant cette nouvelle route, et en suivant le lit de l'Yssel, se répandit dans les terres marécageuses du pays des Frisons, y forma insensiblement le lac *Flevo*, et finit par s'ouvrir au nord un passage jusqu'à la mer.

Mais, quand on voit, dans l'espace de moins de deux ans, Drusus entreprendre ce canal, y introduire sa flotte, lui faire parcourir plus de quarante lieues dans l'Yssel ou à travers le lac jusqu'à l'Océan, et porter ses armes victorieuses jusqu'au-delà des embouchures de l'*Amisius*, on doit

se persuader que le lac *Flevo* et sa communication avec la mer du nord existoient, et offroient une navigation libre, long-temps avant l'époque de Drusus.

De plus, en considérant la forme tortueuse de ce canal depuis Arnhem jusqu'à Doesburg, on juge qu'il n'a pas été, dans son origine, l'ouvrage des hommes ; qu'il existoit avant Drusus, et que les travaux du général Romain se bornèrent à en élargir et nettoyer le lit dans l'espace de six à sept mille toises, pour faciliter le passage de ses vaisseaux.

Agripp. apud Plin. lib. IV, cap. XXXI.

Rappelons d'ailleurs que la mesure des rivages de la Gaule, rapportée par Agrippa, et fixée à 1800 M. P. depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, conduit à l'ancienne embouchure de ce fleuve, nommée le Passage de Vlie ; et observons qu'Agrippa étant mort douze ans avant l'ère Chrétienne, l'année même où Drusus fit construire le canal dont nous parlons, il en résulte que la communication du Rhin avec l'Yssel, de l'Yssel avec le lac *Flevo*, et du *Flevo* avec l'Océan, étoit connue à Rome avant même que Drusus eût entrepris d'y naviguer.

Tacit. Annal. lib. XIII, cap. LIII ; Historiar. lib. V, cap. XIX.

Ce canal, devenu plus large et plus profond, offrit aux eaux du Rhin un écoulement plus facile vers le lac *Flevo*, et commença par affoiblir la branche principale du fleuve qui passoit à *Lugdunum*. Mais elle souffrit une diminution bien plus considérable, lorsque, soixante-dix ans après J. C., Claudius Civilis, chef des Bataves, dans l'espoir de se soustraire au joug des Romains, fit rompre la digue élevée par Drusus, sur la rive gauche du Rhin, vers le lieu où sont maintenant les deux forteresses de Wik et de Duerstede : alors les eaux du fleuve, en s'épanchant, prirent une nouvelle direction, formèrent, à ce que l'on croit, la branche

connue sous le nom de Leck; et c'est à cette époque que commença le dépérissement insensible des deux canaux, ainsi que l'encombrement de leurs embouchures près de Zandwoord et de Bakkum. Le fleuve cessa même de couler dans le lit du Vecht, puisque les besoins du commerce obligèrent, vers l'an 1035, de rétablir à Utrecht cette communication obstruée.

Quant au lac *Flevo*, on ignore l'étendue qu'il pouvoit avoir au temps de Drusus : tout ce qu'on a pu découvrir avec certitude, c'est que le *Flevo* occupoit l'emplacement du Zuyder-zée, et qu'avant le treizième siècle l'ouverture actuelle de ce vaste golfe étoit fermée, vers la hauteur d'Enckuysen et de Staveren, par des terres presque contiguës, qui joignoient le nord de la Hollande à la Frise orientale. C'est à peu de distance de cette dernière ville, que le *Flevo* avoit son issue, qui existoit encore en 1225. Mais, à cette époque, un effroyable coup de mer changea l'aspect de ces contrées, entraîna toutes les terres qui, vers le nord, séparoient ce lac de l'Océan, et ne laissa, dans l'espace de vingt lieues, d'autres témoins visibles des anciennes limites du continent, que les petites îles de Texel, de Vlie, de Schelling, d'Ameland, toutes couvertes de dunes élevées, qui les ont préservées d'une entière submersion.

Néanmoins les traces de l'ancienne communication du *Flevo* avec la mer n'ont pas été complètement effacées. Vers la hauteur de Staveren, près de cette ville, et à quelques brasses de profondeur, nos cartes marines font commencer un long canal, resserré entre des bancs de sable, et qui, à dix ou douze lieues plus haut, se termine à l'Océan. Ce canal sous-marin se divise en deux bras : le droit se

nomme le Passage de Vlie, le gauche l'ancien Vlie; et ils se réunissent pour aboutir à la mer, entre les îles de Vlie et de Schelling, où les mesures d'Agrippa et celles de Ptolémée avoient indiqué l'embouchure *orientale* du Rhin. C'est pour le dernier de ces auteurs la limite des côtes septentrionales de la Gaule : les rivages ultérieurs appartenoient à la Germanie, qui portoit jadis le nom de Scythie européenne.

GERMANIE.

Pour remonter aux premières notions que les Grecs ont eues des contrées septentrionales de l'Europe, il faut se porter au temps d'Hérodote, 456 ans avant l'ère Chrétienne. Cet historien avoit appris que l'*electrum*, c'est-à-dire, le succin ou l'ambre jaune, substance très-recherchée des anciens, se trouvoit sur les bords d'un fleuve que les barbares nommoient *Éridan*, et qui se jetoit dans la mer du Nord.

Herodot. lib. III, §. 115.

Hérodote, étonné de trouver un nom Grec appliqué à un fleuve de ces contrées lointaines, s'est refusé de croire à son existence. Néanmoins les géographes s'accordent, depuis deux siècles, à reconnoître cet *Éridan* dans la Vistule, ou plus exactement dans une petite rivière nommée Raudane ou Radaune, que reçoit ce fleuve près de Dantzik, à une lieue de la mer, et dans les environs de laquelle on trouve encore aujourd'hui beaucoup de succin.

Ces cantons, et les bords du golfe de Dantzik, étoient habités alors par des peuples appelés *Venedi;* ils ramassoient le succin, en consommoient une partie pour leur usage, vendoient le reste à leurs voisins : ceux-ci le portoient plus loin; et, de proche en proche, cette substance arrivoit chez les *Veneti,* qui habitoient aux embouchures du Pô, vers le fond du golfe Adriatique; ces derniers la répandoient

ensuite

ensuite parmi les différentes nations qui entouroient la Méditerranée.

Aussi les Grecs crurent-ils d'abord que le succin se recueilloit sur les bords du Pô, qu'ils appeloient alors Éridan; et quand ils surent que cette production venoit de la mer du Nord et des environs du Raudane, la ressemblance de ce nom avec celui d'*Éridan*, ainsi que la conformité du nom des *Venedi* de la Vistule avec celui des *Veneti* du Pô, firent aisément confondre et les peuples et les lieux. Des auteurs transportèrent l'Éridan sur les rivages de l'océan Septentrional, comme on le voit dans Hérodote; d'autres déplacèrent les îles *Électrides* de cet océan, pour les fixer à l'embouchure du Pô, où Strabon et Pline assurent toutefois qu'elles n'existèrent jamais. *Strab. lib. V, pag. 215. Plin. l. XXXVII, cap. 11.*

Bien avant Hérodote, la recherche des lieux où se trouvoit le succin, paroît avoir engagé les Phéniciens de *Gadir* à pénétrer dans les mers du Nord: mais il n'existe aucun renseignement sur les voyages qu'ils avoient entrepris au-delà des îles Britanniques; et Pythéas est pour nous, comme il l'étoit pour les Grecs, le premier navigateur qui ait donné des détails positifs et circonstanciés sur les rivages septentrionaux de l'Europe. Ces détails se réduisent maintenant à un petit nombre de phrases isolées: néanmoins elles ont suffi à l'auteur de ces Mémoires pour suivre la description de Pythéas jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et elles lui suffiront encore pour faire voir que les connoissances recueillies par cet ancien s'étendoient, dans la mer Baltique, jusqu'à l'embouchure de la Duna.

Cependant, comme le témoignage de Pythéas avoit été rejeté par Polybe et par d'autres géographes, les contrées *Polyb. Histor. lib. III, §. 37, 38; et apud Strab. lib. IV, pag. 190.*

maritimes situées entre le Rhin et l'Elbe passèrent, dans le siècle qui suivit la mort de cet historien, pour une découverte récente que les Romains devoient aux victoires de Drusus et à celles de Tibère.

Tacit. Annal. lib. I, cap. LX; lib. II, cap. VIII. Sueton. in Claudio, cap. I.

Le premier de ces généraux, douze ans avant l'ère Chrétienne, avoit passé du Rhin dans l'Océan, en traversant le lac *Flevo*, et s'étoit avancé jusqu'à l'embouchure de l'*Amisius*, ou l'Ems. Il ne paroît pas avoir conduit sa flotte au-delà de ce fleuve; et lorsque, l'année suivante, il parvint jusqu'au Wéser, et, deux ans après, jusqu'à l'Elbe, ce fut par le milieu des terres, en traversant les cantons occupés par les Usipiens, les Sicambres, les Chérusques; c'est en revenant de cette dernière expédition, qu'il mourut avant d'avoir pu regagner les bords du Rhin.

Dio Cass. lib. LIV, §. 33; lib. LV, §. 1.

A la nouvelle de la mort de Drusus, la plupart des peuples qu'il venoit de conquérir se soulevèrent; et Tibère, envoyé par Auguste, vint apaiser leur révolte. Dans une seconde expédition, qui se rapporte à la sixième année de l'ère Chrétienne, Tibère fit passer la flotte qu'il commandoit, depuis le Rhin jusque dans l'Elbe.

Velleius Paterc. lib. II, cap. CVI. Dio Cass. l. LV, §. 28.

Si l'on en croyoit Velléius Paterculus, cette navigation à travers une mer inconnue n'avoit jamais été entreprise, et Tibère auroit eu la gloire de découvrir l'océan Germanique. Mais ces assertions inexactes paroissent dictées par l'adulation, puisqu'on vient de voir que les vaisseaux de Drusus avoient visité et conquis la moitié de cet espace, dix-huit ans auparavant; et d'ailleurs Suétone a eu soin d'observer que Drusus fut le premier des généraux Romains qui pénétra dans l'océan Septentrional. Ainsi tout ce qu'on peut conclure du récit de Paterculus, combiné avec les

Suet. in Claud. cap. I.

relations de Strabon, de Pline, de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius, c'est que les Romains devoient à Drusus la connoissance des rivages de la Germanie jusqu'à l'Ems, et à Tibère la connoissance des côtes depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe.

Indépendamment de ces découvertes, on sait par Pline que, sous le règne d'Auguste, une flotte Romaine s'éleva depuis l'Elbe jusqu'au promontoire Cimbrique, le cap Skagen d'aujourd'hui; et les expressions de cet auteur laissent entrevoir qu'en doublant ce promontoire, et en suivant les côtes orientales du Jutland, la flotte descendit jusque vers la Scythie européenne, c'est-à-dire, jusque sur les côtes du Holstein et du Mecklenbourg modernes. Il est étonnant que les autres historiens n'aient point parlé de cette importante expédition, qui embrassoit le tour entier de la vaste péninsule habitée par les Cimbres, et qui donna connoissance des grandes îles situées à l'orient de cette Chersonèse. L'époque de l'arrivée des Romains dans ces parages est difficile à fixer avec précision : mais, comme l'entreprise est postérieure à la mort de Drusus, et antérieure à la mort d'Auguste, il paroît qu'elle a dû être exécutée par la flotte que Tibère avoit fait passer dans l'Elbe; et l'on peut en déterminer la date à la dixième ou à la onzième année de l'ère Chrétienne.

Plin. lib. II, cap. LXVII.

Quoique Strabon écrivît sept à huit ans après cette époque, il n'eut aucune connoissance de ces découvertes; il savoit seulement que les Cimbres habitoient une péninsule, mais il ignoroit son étendue et son emplacement. L'embouchure de l'Elbe étoit le terme de ses connoissances; et c'est dans Pline qu'il faut chercher la première

Strab. lib. VII, pag. 292.

description suivie des contrées maritimes situées à l'orient de ce fleuve.

En rassemblant les connoissances que les Romains avoient acquises de son temps, et les traditions transmises par les Grecs sur les rivages septentrionaux de l'Europe plus éloignés que ceux où les Romains étoient parvenus, Pline a formé une espèce de Périple, très-incomplet sans doute, mais fort important à éclaircir pour l'histoire des progrès de la géographie ancienne. Comme ce Périple n'est pas long, nous en transcrirons les principaux passages, pour qu'on saisisse mieux son ensemble.

Après avoir suivi les côtes méridionales de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'aux Palus-Mæotides, Pline se transporte au-delà des monts Riphées, sur les bords de l'océan Septentrional, pour suivre ses rivages en avançant vers l'ouest, et il ajoute:

Plin. lib. IV, cap. XXVII, XXVIII.

« Dans ce trajet, on rencontre plusieurs îles sans nom, » parmi lesquelles il en est une, située vis-à-vis et à une » journée de navigation de la Scythie surnommée *Raunonia*, sur les bords de laquelle, selon Timée, la mer » dépose de l'ambre au printemps....

» L'océan Septentrional, depuis le fleuve *Paropamisus* qui » arrose la Scythie, est appelé *Amalchium* par Hécatée; et ce » nom, dans la langue du pays, signifie *Congelé.* Philémon » dit que les Cimbres donnent à cette mer, jusqu'au promontoire *Rubeas*, le nom de *Morimarusa*, c'est-à-dire *mer* » *Morte;* au-delà, ils l'appellent *Cronium.*

» Xénophon de Lampsaque rapporte qu'à trois journées » de navigation des côtes de la Scythie, il y a une île immense, appelée *Baltia.* Pythéas la nomme *Basilia.*

» On parle des îles *Oonæ*... de celles des *Hippopodes*... » de celles des *Fanesii*...; mais on a des notions plus cer- » taines sur les contrées ultérieures, à prendre depuis la » nation des *Ingævones*, qui, de ce côté, est la première de » la Germanie.

» Ici l'immense mont *Sevo*... forme, jusqu'au *promontoire* » *des Cimbres*, le vaste golfe *Codanus*, qui est rempli d'îles. » La plus célèbre est celle de *Scandinavia*, dont on n'a pas » encore découvert toute l'étendue : la portion que l'on en » connoît, est habitée par les *Hilleviones*.... *Eningia* passe » pour n'être pas moins grande.

» Quelques-uns disent que les côtes jusqu'à la Vistule » sont habitées par les *Sarmatæ*, les *Venedi*, les *Sciri* et les » *Hirri*.

» On trouve ensuite le golfe *Cylipenus*, et l'île *Latris*, qui » est à son entrée; immédiatement après, le golfe *Lagnus*, » qui touche au pays des Cimbres; puis le *promontoire des* » *Cimbres*, qui, en s'étendant au loin dans la mer, forme » une péninsule appelée *Cartris*; ensuite vingt-trois îles » que les victoires des Romains ont fait connoître : les prin- » cipales sont *Burchana* ou *Fabaria*, *Glessaria*, appelée » *Austrania* par les Barbares, et l'île *Actania*.

» Les Grecs et quelques Romains donnent aux côtes de » la Germanie 2500 mille pas...

» Les principaux fleuves qui se jettent dans cette partie » de l'Océan, sont le *Guttalus*, le *Vistillus* ou *Vistula*, l'*Albis*, » le *Visurgis*, l'*Amisius*, le Rhin et la Meuse. »

Pour tirer quelque parti de ces passages isolés, il faut suivre la marche de Pline, se transporter des bords de la mer Noire sur ceux de la Baltique, à laquelle il donne le

nom d'océan Septentrional, et avancer le long de ses rivages d'orient en occident.

Pline n'a pas nommé le point où il est censé arriver sur les bords de la Baltique ; mais, comme le *Guttalus* est le fleuve le plus oriental qu'il indique sur ce rivage, il est très-vraisemblable que c'est dans ses environs que son Périple doit commencer. Or M. Gossellin fait voir que le *Guttalus* est la rivière d'Alle, sur laquelle il existe une très-ancienne ville nommée *Gutt-stadt*, c'est-à-dire, la ville de Gutt; de sorte qu'en réunissant le nom de ce lieu avec celui du fleuve qui le baigne, on retrouve la dénomination entière de Guttalle ou *Guttalus*, qu'il portoit au temps de Pline.

L'Alle se jette dans le Prégel : mais la marche des armées Romaines, en partant de la Vistule, a fait nécessairement rencontrer l'Alle long-temps avant d'arriver au Prégel; et comme ces deux fleuves sont à peu près égaux, il paroît évident que les Romains ont prolongé le nom du premier jusqu'à l'Océan.

Ces fleuves réunis se perdent à l'extrémité orientale de Frische-Haff, qui reçoit aussi une portion des eaux de la Vistule; et, les bords de ce golfe paroissant avoir toujours fourni plus de succin que les autres rivages de la Baltique, on ne doit pas s'étonner si les anciens ont eu plus de connoissance des environs de la Vistule que des autres cantons situés à l'orient ou à l'occident de ce fleuve.

C'est donc vers le Frische-Haff que Pline paroît s'arrêter en arrivant sur les bords de la Scythie européenne baignée par l'océan Septentrional. Il dit qu'à une journée de navigation de cette Scythie surnommée *Raunonia*, il y a une île où l'on trouve de l'ambre.

Ce surnom de *Raunonia* n'est connu que dans Pline, et l'on ne sait à quelle partie des côtes de la Baltique il doit être rapporté. L'auteur pense que deux lettres altérées dans ce nom sont la cause qui a fait méconnoître le canton auquel il appartient, et qu'en lisant *Raudania,* on aperçoit que cette portion de l'ancienne Scythie est celle qui avoisinoit le fleuve Raudane près de Dantzik. Ainsi les renseignemens recueillis par le naturaliste Romain ramènent à l'Éridan d'Hérodote, et l'île qui étoit à une journée de navigation de cette Scythie, paroît répondre à quelque partie du Frische-Nérung.

Les bouches de la Vistule n'étoient cependant pas le terme le plus oriental des connoissances de Pline dans ces parages : il indique au-delà un promontoire *Lytarmis*, un fleuve *Carambucis ;* et pour compléter l'ensemble des opinions que les anciens s'étoient faites sur la disposition des côtes septentrionales de l'Europe, il faut encore placer un peu à l'est du *Lytarmis* une embouchure qu'on supposoit au *Tanaïs* dans la mer du Nord.

En effet, plusieurs écrivains de l'antiquité ont cru que ce fleuve, en séparant l'Europe d'avec l'Asie, servoit de communication entre l'océan Septentrional et les Palus-Mæotides. Selon Pline, les Scythes donnoient aux Palus-Mæotides le nom de *Temerinda,* qui, dans leur langue, signifioit *Mater maris,* la Mère ou la Source de la mer ; d'où l'on voit qu'ils regardoient le *Tanaïs* comme un canal d'écoulement par lequel les eaux de l'océan Septentrional venoient former la Mæotide, le Pont-Euxin et la Méditerranée. Straton de Lampsaque paroît avoir eu des idées à peu près semblables ; et c'est visiblement d'après cette même opinion

Peripl. mar. Erythr. pag. 37. Plin. lib. II, cap. LXVII.

Strat. apud Strab. l. I, p. 49, 50.

Pyth. apud. Strab. lib. II, pag. 104.

que Pythéas, à son prétendu retour de *Thule,* crut pouvoir assurer qu'il avoit parcouru toutes les côtes de l'Europe, *baignées par l'Océan,* depuis *Gades* jusqu'au *Tanaïs.*

Néanmoins, comme l'opinion qui donnoit deux embouchures si différentes au *Tanaïs,* s'est maintenue pendant plusieurs siècles, il est à croire qu'elle devoit en partie son origine à une méprise causée par la ressemblance du nom de quelque fleuve de la Baltique avec celui du *Tanaïs* des Palus-Mæotides. On sait que le nom de ce fleuve a dégénéré en celui de Don, qu'il porte aujourd'hui ; et M. Gossellin pense que le nom du *Tanaïs* de la Baltique a aussi formé, par une légère altération, celui de Duna appliqué maintenant au fleuve qui se perd au fond du golfe de Livonie.

Ainsi c'est à la Duna qu'il rapporte le *Tanaïs* de Pythéas. Le promontoire *Lytarmis* lui paroît être le Domes-ness ou le cap septentrional de la Courlande, qui autrefois faisoit partie de la Lithuanie ; et ce dernier nom conserve assez de ressemblance avec celui de *Lytarmis*, pour rappeler l'ancienne dénomination du pays auquel ce promontoire appartenoit. Jadis l'Europe portoit en général le nom de Celtique : c'est pourquoi le *Lytarmis,* qui passoit pour l'un des points les plus orientaux de cette partie du monde, se trouve désigné dans Pline pour appartenir à la Celtique, c'est-à-dire, à l'Europe.

Ptolem. de Judic. lib. II, cap. III.

Le fleuve *Carambucis*, qu'on trouvoit après le *Lytarmis*, est probablement le Niémen ; l'île *Elixoia* qu'Hécatée disoit être à l'embouchure du *Carambucis,* au-dessus de la Celtique, et dans laquelle il plaçoit les Hyperboréens, répond au Curische-Nérung, langue de terre d'environ vingt lieues

Hecat. apud Diodor. Sicul. lib. II, cap. XLII; et apud Steph. Byzant. verbo Ἐλίξοια.

de

de longueur, et que différentes coupures détachent du continent. Cette étendue, que l'éloignement des lieux faisoit encore augmenter, est ce qui aura fait dire qu'*Elixoia* étoit aussi grande que la Sicile.

L'île *Osericta* que Mithridate indiquoit sur les côtes de la Germanie, et dans laquelle, disoit-on, le succin découloit de certains arbres, ne peut pas être l'île d'Osel, située sur les côtes de l'ancienne Sarmatie. *Osericta* paroît être l'île que Timée, sans la nommer, plaçoit vis-à-vis la Scythie *Raudanienne,* et qui a été rapportée ci-devant au Frische-Nérung situé à l'embouchure de la Vistule et du Raudane dans les limites de la Germanie, et renommé par la quantité de succin que l'on y trouve.

Mithr. apud Plin. l. XXXVII, cap. XI.

Suprà, pag. 167.

Revenu au point où Pline avoit d'abord conduit le lecteur, il faut reprendre son Périple et le suivre dans la direction de l'occident.

A l'ouest de la Scythie *Raudanienne,* il indique le fleuve *Paropamisus :* c'est l'Oder; et l'on entrevoit les vestiges de l'ancien nom de ce fleuve dans celui de Poméranie que conserve la contrée maritime qui environne ses embouchures.

La mer *Congelée* qui s'étendoit depuis le promontoire *Rubeas* jusqu'au pays des Cimbres, est cette portion de la Baltique depuis le cap Rutt jusque vers le cap de Grinea dans le Jutland qu'habitoient les Cimbres. Cet espace est occupé par un grand nombre d'îles considérables, séparées entre elles et du continent par des Belts ou des Détroits que les glaces obstruent tous les ans; et nulle part, le phénomène de la congélation des mers n'a pu se faire mieux remarquer par les anciens.

Aux simples renseignemens donnés par Xénophon de Lampsaque sur l'île Baltia, il faut ajouter que Pythéas, selon Pline, avoit dit que les *Guttones* habitoient les bords d'un golfe de l'Océan, appelé *Mentonomon*, de 6000 stades d'étendue; qu'à une journée de navigation de ce golfe, il y a une île nommée *Abalus*, où l'on recueilloit du succin; et que cette île étoit appelée *Basilia* par Timée.

Suprà, pag. 164.
Plin. l. XXXVII, cap. XI.

Or, en partant du cap Rutt, et en longeant les côtes sinueuses du Holstein et du Jutland, on arrive, après avoir mesuré environ 6000 stades de $1111\frac{1}{9}$, au cap de Grinea, qui termine le vaste golfe où se trouvent les îles du Danemarck; et ce golfe doit représenter le *Mentonomon* de Pythéas.

Pour retrouver l'île *Baltia* ou *Basilia* à trois journées de la Scythie, il faut se placer vers le cap Rutt, qui terminoit cette contrée à l'ouest, comme l'auteur le fait voir; et de là, à 25 lieues en ligne droite, ou à une quarantaine de lieues en s'éloignant peu des côtes, on rencontre l'île Funen, située toute entière entre les deux détroits nommés *Belt* ou *Balt*. Cette dénomination très-ancienne signifie encore *une ceinture* dans la langue de ces contrées; et comme Funen est la seule grande île qui soit entourée, et, pour ainsi dire, enfermée par les Belts, il est très-vraisemblable qu'elle en avoit pris jadis le nom de Baltia, dont quelques écrivains Grecs ont fait ensuite celui de *Basilia*.

A environ six lieues du petit Belt, c'est-à-dire, du point le plus remarquable du *Mentonomon*, et en longeant les côtes septentrionales de Funen, on trouve une petite île, qui, en conservant le nom d'Æbel, rappelle celui d'*Abal* ou d'*Abalus* que citoit Pythéas. Cet îlot se joint par des

bas-fonds à l'île Funen : il seroit donc possible que le nom d'*Abal* eût aussi appartenu à Funen, en même temps que celui de *Baltia*, qu'elle devoit à sa position entre les Belts; et l'on entreverroit la raison pour laquelle Pythéas et Timée avoient indiqué Funen sous deux noms différens.

Observons que l'ambre recueilli sur les rivages d'*Abalus* et de *Baltia* passoit chez les anciens pour être une production de la mer *Concrète* ou *Congelée;* et c'est une nouvelle preuve ajoutée à d'autres que donne encore M. Gossellin, pour faire voir qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans les environs de ces îles et de celles qui les accompagnent, la *Morimarusa* de Philémon et l'*Amalchium* d'Hécatée, que nos géographes portent, ainsi que le promontoire *Rubeas*, au-dessus de la Laponie, à 350 lieues plus au nord qu'on ne doit les y porter.

Les îles *Oonæ*, celles des *Hippopodes* et des *Fanesii,* d'après les indications que donne Méla, répondent aux îles de Wollin, d'Usédom et de Rugen.

Des renseignemens nouveaux, dus aux progrès des flottes et des armées Romaines sous la conduite de Tibère, avoient appris à Pline qu'après les limites occidentales de la Scythie, qui dès-lors portoit le nom de Sarmatie, la première nation Germanique que l'on rencontroit, étoit celle des *Ingævones :* elle habitoit dans le Mecklenbourg, dans le Holstein, dans la Saxe et dans l'Oost-Frise modernes, depuis les environs du cap Rutt jusqu'à l'Ems.

Le mont *Sevo* qu'il place dans cet intervalle, et qu'il étend jusqu'au promontoire des Cimbres, le cap Skagen d'aujourd'hui, représente les collines sablonneuses qui se prolongent dans le Jutland ; et comme elles approchent

davantage de la côte orientale, leur position fait dire à Pline que le *Sevo* forme le vaste golfe *Codanus*, où se trouvoient plusieurs îles dont la plus célèbre étoit celle de *Scandinavia*.

Il est visible que ce golfe, par son emplacement et sa grande étendue, est le même que le *Mentonomon* de Pythéas; et l'île *Scandinavia*, renfermée dans ce golfe, doit être la *Baltia* de cet ancien, ou l'île actuelle de Funen. Les noms seuls avoient changé; et l'on retrouve des preuves de l'identité des lieux dans la partie septentrionale de Funen, où un *herred*, c'est-à-dire un district considérable, conserve encore, dans le nom de Skam ou Skan, les vestiges de celui de *Scandinavia* qu'on avoit appliqué autrefois à toute l'étendue de Funen.

Il y a plus : les *Hilleviones* qui possédoient la partie connue de *Scandinavia* au temps de Pline, et que Ptolémée, en les appelant *Levoni*, place au milieu de l'île *Scandia*, la même que la *Scandinavia* de Pline, ont laissé leur nom à deux villages situés au centre de Funen, et appelés maintenant Hillerslov et Hillerslev; de sorte qu'il paroît impossible de ne pas y reconnoître les traces de l'ancien séjour des *Hilleviones*.

Ptolem. Geogr. lib. II, cap. XI.

On voit déjà combien on s'est égaré jusqu'aujourd'hui, en prenant l'île *Scandia* ou *Scandinavia* pour la Suède, et les *Hilleviones* pour les habitans du Halland. On s'est plus trompé encore en rapportant l'île *Eningia* de Pline à la Finlande moderne : cette île est celle de Séland, où l'ancien nom d'*Eningia* se conserve encore dans celui d'Heininge, village situé près de la côte occidentale, par 55° 24′ de latitude, vis-à-vis Funen, et près du point le

plus resserré du grand Belt, par où les Romains ont dû avoir connoissance de Séland.

Pline se replace ensuite sur le continent, aux anciennes limites orientales de la Germanie, vers le cap Rutt, pour annoncer que sur la droite, et jusqu'à la Vistule, les côtes sont habitées par les Sarmates, les *Venedi*, les *Sciri*, les *Hirri;* et que sur la gauche on trouve le golfe *Cylipenus*, l'île *Latris*, et le golfe *Lagnus*, qui touche au pays des Cimbres. Cette description est si simple, qu'il est étonnant qu'on l'ait méconnue.

Les Sarmates de Pline sont les mêmes peuples que l'on nommoit Scythes, aux temps de Xénophon de Lampsaque et d'Hécatée, et qui, depuis, ont été appelés Germains; ils représentent les anciens habitans de la Poméranie. Les *Venedi* occupoient, comme on l'a vu, aux embouchures de la Vistule, les bords du golfe actuel de Dantzik, ceux du Frische-Haff et du Curische-Haff, où ils ont laissé leur nom à la petite ville de Winden-bourg; et l'on trouve des traces du séjour des *Sciri* réunis aux *Venedi*, dans le nom de la ville actuelle de Schir-windt.

Plin. lib. IV, cap. XXV.

A l'ouest du cap Rutt, le golfe de Travemunde représente le *Cylipenus* de Pline; l'île Fémeren, à son entrée occidentale, est l'île *Latris;* et le golfe qui lui succède immédiatement, et qui s'étend jusqu'à la ville de Kiel à l'entrée du Jutland, ou de la Chersonèse Cimbrique, est le *Lagnus sinus* de cet auteur, qui confinoit, comme il le dit, au pays des Cimbres. Plus loin, il indique le *promontoire des Cimbres*, maintenant le cap Skagen; il appelle *Cartris* la longue péninsule du Jutland, au bout de laquelle on trouve ce promontoire; puis, achevant le tour de la

Chersonèse, il vient sur les côtes de la Frise reconnoître les îles nombreuses qui la bordent, et parmi lesquelles il nomme *Burchana,* appelée aujourd'hui Borkum.

Plin. lib. IV, cap. XXVIII.

Les Grecs, suivant Pline, donnoient 2500 M. P. de longueur aux côtes de la Germanie : mais, comme les Grecs ne se servoient pas de mesures Romaines, il est visible que ces 2500 M. P. étoient conclus d'une distance de 20,000 stades; et en les comptant à $1111 \frac{1}{9}$ au degré, comme ceux qui avoient servi à mesurer le *Mentonomon,* ils représenteront 360 lieues marines. Or la Germanie commençoit à l'embouchure septentrionale du Rhin : si de ce point on mesure la côte, en faisant le tour du Jutland, on arrivera au cap Rutt après avoir compté 370 lieues, et l'on reconnoîtra que ce promontoire étoit la limite qui séparoit alors la Germanie de la Scythie européenne.

On doit à Tacite une description très-intéressante des différentes nations qui, de son temps, occupoient la Germanie; et quoique le but principal de ce grand historien ne fût pas la géographie de cette contrée, il indique néanmoins assez bien l'emplacement des peuples disséminés le long des côtes méridionales de la Baltique, pour qu'on puisse reconnoître les lieux dont il a parlé, et pour faire voir combien on se trompe quand on cherche à étendre jusque dans la Suède et dans la Norwège les connoissances que cet ancien avoit pu se procurer.

Tacite commence sa description immédiatement après le Rhin : il nomme des peuples que Pline n'a point connus, par la raison que ce dernier auteur a décrit les contrées situées à l'est du cap Rutt, d'après des renseignemens puisés dans des écrivains antérieurs à lui de trois et même

de cinq siècles ; tandis que Tacite parle des nations Germaines et Sarmates, qui existoient de son temps, et que les armées Romaines avoient, pour ainsi dire, découvertes. Nous ne le suivrons point dans l'intérieur des terres ; et pour abréger, nous nous bornerons aux peuples maritimes que les géographes modernes paroissent avoir déplacés.

En remontant des bords du Danube sur ceux de la mer Baltique, qu'il appelle Océan ou mer Suévique, Tacite indique sur ces rivages, les *Rugii*, les *Lemovii* . . . . vis-à-vis, et dans l'Océan même, les *Suiones*, nation puissante par ses armées et par ses flottes . . . . au-delà de ces peuples, une autre mer, *Dormante* et presque *Immobile*, qu'on dit environner et terminer de ce côté la terre habitable. On en juge ainsi, ajoute cet historien, parce que les derniers rayons du soleil, lorsqu'il se couche, continuent, jusqu'à son lever, de répandre assez de lumière pour effacer celle des étoiles. . . .

Tacit. De moribus Germanor. §. 41 — 43.

Il n'y a point d'incertitude sur l'emplacement des *Rugii*; la ville actuelle de Rugenwalde rappelle le nom de ce peuple, sa position sur les bords de la mer, dans la partie orientale de la Poméranie : on ne peut le chercher dans l'île de Rugen ; car, au temps de Tacite, les *Rugii* habitoient le continent.

Les *Lemovii*, leurs voisins, devoient être plus à l'ouest et près des bouches de l'Oder, puisqu'ils avoient vis-à-vis d'eux les îles des *Suiones*, et que les seules îles de ces cantons sont celles de Wollin, d'Usédom et de Rugen.

Jusqu'à présent tous nos historiens et nos géographes, sur la seule ressemblance qu'ils croyoient apercevoir entre le nom ancien des *Suiones* et celui des *Suethidi*, ou *Suethi*,

ou *Suedi*, du moyen âge, ont transporté les *Suiones* dans la Suède, à plus de cent cinquante lieues en ligne droite de la côte des *Rugii*, sans faire attention que, si une pareille distance avoit existé entre ces peuples, Tacite se seroit fait un devoir d'en parler, pour rehausser la gloire des armées Romaines qui auroient franchi un si grand espace dans une mer inconnue jusqu'alors.

Tout annonce, au contraire, que les *Suiones* dont parle cet historien, étoient très-voisins des côtes de la Baltique. Pour s'en convaincre, il suffiroit d'observer que les *Suiones* étoient un peuple Suève; que la Suévie entière étoit renfermée dans la Germanie; que cette dernière contrée étoit limitée, au nord, par les rivages méridionaux de la Baltique, compris entre le Rhin et la Vistule, après laquelle commençoit la Sarmatie européenne : il s'ensuit donc qu'on ne peut chercher, à l'époque dont nous nous occupons, aucun peuple Suève ou Germain dans tout le reste des contrées qui environnent la Baltique.

D'un autre côté, Tacite paroît n'avoir connu que la partie la plus méridionale de la Chersonèse Cimbrique; il ne parle, ni du promontoire qui la termine, ni de *Scandinavia*, ni d'*Eningia*, sur lesquels Pline avoit déjà recueilli des renseignemens exacts. Et si, dès les premières lignes de son Traité, Tacite annonce qu'il existe de grandes îles au nord de la Germanie, c'est sans en donner aucun détail, sans nommer les peuples qui les habitent, et sans laisser soupçonner qu'il ait voulu indiquer les îles des *Suiones*, dont il devoit parler dans la suite.

Tacit. De morib. Germ. §. 1.

Et en effet, ces dernières, dans l'opinion de Tacite, devoient être plus méridionales que les autres grandes îles

dont

dont il avoit entendu parler, puisqu'il place au-dessus des *Suiones* la mer *Dormante* ou *Immobile*, qui ne peut être autre chose que la mer *Congelée*, la mer *Morte* d'Hécatée et de Philémon, c'est-à-dire, la portion de la Baltique où Tacite aura su que se trouvoient les îles actuelles de Funen, de Séland, les Belts et les autres canaux resserrés qui s'obstruent dans les hivers rigoureux.

Suprà, pag. 164, 169.

La preuve qu'on ne peut pas confondre cette mer *Dormante* ou *Gelée* avec la mer Glaciale des modernes aux environs du cap Nord de la Laponie, c'est que, dans les lieux dont parle Tacite, on voyoit le soleil se coucher, et la clarté du crépuscule durer toute la nuit; observation qui convient parfaitement à la hauteur des Belts, dont le milieu est par 55° 30′ de latitude. Sous ce parallèle, le soleil, dans les longs jours d'été, s'abaisse seulement d'environ onze degrés au-dessous de l'horizon, et les nuits entières sont éclairées par le crépuscule. Vers le cap Nord, au contraire, sous le soixante et onzième degré, et aux mêmes époques, cet astre est plus de deux mois et demi sans se coucher; phénomène trop remarquable pour que les Romains n'en eussent point parlé s'ils s'en étoient aperçus, et pour que Tacite eût osé dire positivement le contraire de ce qu'ils auroient vu.

Tacit. De morib. German. §. 45.

Maintenant, et en se plaçant, comme lui, sur les côtes de la Suévie, vers Rugenwalde ou vers les bouches de l'Oder, on reconnoît que les îles des *Suiones*, devant se trouver au nord de ces côtes, mais en deçà de la mer *Dormante*, ne peuvent être représentées que par les îles de Wollin, d'Usédom et de Rugen.

Tacite parle des flottes des *Suiones*: mais, en disant que

leurs vaisseaux n'alloient pas à la voile, et qu'ils avoient deux proues, il fait assez connoître qu'ils n'étoient pas propres à tenir la haute mer, ni même à traverser la Baltique. Ces prétendus vaisseaux étoient visiblement des pirogues, de simples barques destinées à franchir les petits détroits et les bouches de l'Oder qui séparoient ces peuples de la terre-ferme, ou à parcourir dans tous les sens les golfes et les lagunes peu profondes qui découpent de mille manières le territoire de ces îles basses et marécageuses.

Enfin, et pour lever toute incertitude, il faut ajouter que le nom des *Suiones* s'est conservé jusqu'à présent dans plusieurs points de ces îles. On trouve dans celle de Rugen une ville appelée Swine ou Souine; et la dénomination de Swinemund, ou embouchure de Souine, continue d'être donnée à celle des bouches de l'Oder qui passe entre l'île d'Usédom et celle de Wollin.

M. Gossellin place ensuite les *Æstyi* dont parle Tacite, et qui s'occupoient à ramasser le succin sur les côtes de la mer, vers les bords occidentaux du golfe de Dantzik, et en deçà de la Vistule, par la raison que Tacite comprend cette nation dans la Suévie. Les *Sitones,* voisins immédiats des *Suiones,* étoient sur les côtes de la Poméranie occidentale. Et comme Tacite, avant de parler des peuples qui occupoient les parties méridionales de la Germanie, avoit nommé tous ceux qui habitoient alors le Holstein et le Mecklenbourg, jusqu'aux *Varini* inclusivement, on reconnoît que les *Sitones,* dans l'emplacement qui leur est ici restitué, se trouvoient réellement le dernier peuple que cet auteur eût à nommer dans ces cantons, en achevant de faire le tour de la Suévie, et c'est pourquoi il ajoute :

Ici se termine cette contrée ; c'est-à-dire, la description qu'il en avoit entreprise.

L'historien Romain finit en se transportant aux extrémités orientales de la Germanie, et il paroît douter s'il doit compter au nombre des Germains ou des Sarmates les *Peuceni*, les *Venedi* et les *Fenni*. Son incertitude venoit de ce que ces trois peuples habitoient à l'est de la Vistule, et par conséquent hors des limites de la Germanie. Les *Peuceni* étoient vers le haut de ce fleuve ; les *Venedi* occupoient les bords du Frische-Haff et ceux de Curische-Haff ; et les *Fenni*, qui touchoient immédiatement à ces derniers, étoient presque sauvages : de sorte qu'à l'est de la Vistule, et pour peu qu'on s'éloignât de la mer, on ne trouvoit plus que des hordes de barbares, parmi lesquelles il est impossible de chercher et de découvrir, à l'époque dont nous nous occupons, les anciennes nations que les historiens du moyen âge et les géographes modernes y placent gratuitement.

Tacit. De morib. German. §. 46.

Tout s'oppose également à ce qu'on puisse croire que les Romains, dans les deux premiers siècles de l'ère Chrétienne, aient traversé la Baltique pour aller visiter les côtes de la Suède : du moins il est évident que les écrits de Pline et de Tacite n'en laissent pas apercevoir le moindre soupçon. Si, comme on semble le croire, le nom moderne de cette vaste contrée lui vient des anciens *Suiones ;* si même le nom de *Scanzia*, appliqué à la Suède dès le temps de Jornandès, et qu'on retrouve encore dans celui de la province de Scane, lui vient des habitans de l'île *Scandinavia* ou *Scandia* de Pline et de Ptolémée, il faut reconnoître que ces différentes dénominations doivent y avoir

Jornand. De reb. Getic. pag. 80 — 103.

été portées par les divers peuples qui, de la Poméranie, du Jutland et de l'île Funen d'aujourd'hui, ont passé dans la Suède. C'est par suite de semblables invasions, que les Goths ont donné ou fait donner, dans le même royaume, les noms de *Gothie*, de *Westro-Gothie* et d'*Ostro-Gothie*, aux cantons qu'ils y ont habités, après avoir abandonné les bords méridionaux et les îles de la Baltique. Ces grandes émigrations doivent avoir eu lieu vers la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle : à cette époque, les Huns, qui habitoient alors les environs du Jaïk, au nord de la mer Caspienne, furent chassés par les Tartares, et vinrent se jeter sur l'Europe, en repoussant vers le nord, le midi et l'occident, une partie des Sarmates, des Goths et des Germains dont ils dévastoient le territoire.

De Guignes, Hist. gen. des Huns, tom. I, sec. partie, pag. 288, 289.

Suprà, pag. 154.

M. Gossellin, après avoir suivi jusqu'au Rhin la description des côtes occidentales de l'Europe, que Ptolémée nous a transmise, se replace à ce fleuve pour chercher dans les mers du Nord les lieux indiqués par cet auteur.

Après l'embouchure orientale du Rhin, Ptolémée nomme le port *Manarmanis*, et les fleuves *Vidrus*, *Amasius*, *Visurgis* et *Albis*. En corrigeant une transposition dans les chiffres des Tables de cet ancien, M. Gossellin fait voir que les mesures qu'il en extrait, fixent le *Manarmanis* vers le milieu de la côte septentrionale de l'île d'Améland, qui, alors, faisoit partie du continent; le fleuve *Vidrus*, à la Hunnes; l'*Amasius*, à l'Ems; le *Visurgis*, au Weser; et l'*Albis*, à l'embouchure de l'Elbe, vis-à-vis Brunsbutel.

A peu de distance de l'Elbe, commence la Chersonèse Cimbrique : sa forme bizarre dans la carte de Ptolémée, et le défaut absolu de noms de lieux, ne laissent d'autre

moyen, pour y reconnoître l'étendue du Jutland et l'emplacement des huit points indiqués par ce géographe, que l'application des mesures itinéraires, en continuant de leur donner la même valeur qu'aux distances prises depuis *Gesoriacum*.

Alors on voit la première saillie ou le premier promontoire de la Chersonèse répondre au cap Saint-Clément, à l'entrée méridionale du golfe où se jette l'Eyder; le second, au cap de Horn ou de Hoe; le troisième, au cap de Harshalls; et le plus septentrional, au cap Skagen, qui termine au nord la presqu'île du Jutland. Le point oriental indiqué par Ptolémée est le cap de Hals; celui qu'il place ensuite, est le cap d'Ebeltoft; celui qui succède, le cap de Trelde à l'entrée du petit Belt; et l'enfoncement où il termine la péninsule, est le golfe de Kiel, où finit le Jutland: de sorte que la Chersonèse Cimbrique de Ptolémée, dont les détails jusqu'à présent avoient paru inexplicables, et la forme tracée au hasard, présente réellement dans son contour, et dans les huit points qui s'y trouvent indiqués, l'étendue des côtes et l'emplacement des lieux que les navigateurs anciens, comme les modernes, ont toujours eu le plus d'intérêt de connoître.

Les mesures font également retrouver les îles des Saxons dans celles de Nordstrand; les *Alociæ*, dans les Holms; les trois petites îles *Scandiæ*, dans celles d'Horsens; et la grande île *Scandia*, dans celle de Funen. Les méprises de Ptolémée sur l'évaluation des mesures itinéraires, sur la fausse direction qu'il leur donne, et sur la forme inclinée qu'il supposoit à la Chersonèse Cimbrique, pour y figurer ou pour rappeler le golfe *Mentonomon* de Pythéas, le

Codanus sinus de Méla et de Pline, sont les causes qui lui ont fait porter les *Scandiæ* beaucoup trop dans l'est, et jusquevis-à-vis la Vistule. D'autres renseignemens avoient déjà fait reconnoître l'ancienne *Scandinavia* ou *Scandia* dans Funen; et l'étendue comparée de ces îles va justifier encore cette opinion.

Les quatre points indiqués dans *Scandia* par Ptolémée donneroient à cette île 306′ 40″ ou 102 lieues de circonférence; mais, en réduisant cette mesure comme toutes celles qu'emploie M. Gossellin dans ces parages, elle n'est plus que de 255′ 33″ ou 85 lieues. Le circuit de Funen seroit de 298 minutes, si l'on entroit dans toutes les petites sinuosités qui découpent ses rivages, et sur-tout dans le golfe d'Odensé, qui seul a 17 lieues de côtes. Ainsi cette île, loin d'être trop petite pour représenter *Scandia*, offre au contraire un périmètre plus grand que ne l'exigent les mesures employées par Ptolémée; et il faut faire abstraction de l'intérieur du golfe d'Odensé, pour ne trouver à Funen que les 85 lieues environ données à *Scandia*. Alors les quatre indications que présentent les Tables de cet ancien, fixeront le point occidental de *Scandia* au cap de Middelfart; le point septentrional, à l'entrée du golfe d'Odensé; le point oriental, au cap Knuds, près de Nyeborg; et le point méridional, au cap voisin de Faaborg.

A l'appui de ces diverses preuves, l'auteur rappelle que le nom de *Scandia* se conserve encore dans l'un des cantons septentrionaux de Funen, appelé *Skam* ou *Skan;* que le nom des *Hilleviones* de Pline, ou des *Levoni* de Ptolémée, placés par lui au centre de l'île, se retrouve en position correspondante, dans des lieux nommés Hillerslov et

Hillerslev. Il ajoute que parmi les autres peuples de la *Scandia* de Ptolémée, les *Gutæ* paroissent avoir laissé leur nom dans le canton de Gudme, au sud de Nyeborg; les *Phavonæ*, dans celui de Faaborg, sur la côte méridionale; et peut-être les *Dauciones*, dans celui d'Odensé, qui renferme la ville du même nom, capitale de toute l'île.

Après la Chersonèse Cimbrique, Ptolémée trace les rivages du reste de la Germanie, puis ceux de la Sarmatie européenne, droit à l'est jusqu'au fleuve *Chronus;* et ensuite il élève insensiblement la côte vers le nord-est, jusqu'au point où se terminoient ses connoissances. Dans ce long intervalle, auquel il donne 27° de longitude, il n'a connu, sur le bord immédiat de la mer, aucune ville, aucun promontoire, aucune île, mais seulement les embouchures de huit fleuves, et des noms de peuples dont la plupart avoient été inconnus à Pline et à Tacite. Ainsi, dès le premier aspect, on juge que la carte transmise par Ptolémée n'a pas été construite d'après des matériaux semblables à ceux que ces auteurs avoient consultés, mais qu'elle offre le simple tracé du journal d'un navigateur qui n'avoit fait aucune mention des sinuosités de la route, et qui s'étoit borné à prendre les distances des lieux.

Ses mesures font répondre le fleuve *Chalusus* à l'embouchure de la Trave, et le fleuve *Suevus* à l'embouchure occidentale de l'Oder, près de Wolgats. On a vu que celle des embouchures de l'Oder qui passe entre les îles d'Usédom et de Wollin, conservoit le nom de Swine ou Souine, et rappeloit celui des *Suiones*, anciens habitans de ces îles. La dénomination de *Suevus*, appliquée à l'Oder sur la carte ancienne, venoit probablement de ce que ce fleuve

Suprà, pag. 178.

traversoit une partie très-considérable du territoire des peuples qui formoient la confédération des Suèves.

Les îles des *Suiones* ayant été inconnues à Ptolémée, on doit croire que le navigateur dont il empruntoit les mesures, n'étoit pas entré dans le golfe de l'Oder, mais qu'il avoit longé les côtes septentrionales de ces îles, pour se rendre au *Viadus*. Ses distances fixent ce fleuve à l'embouchure du lac de Jame, dans lequel vient se jeter la rivière de Nisebeck, comme elles fixent le fleuve *Vistula* à l'embouchure de la Vistule, près de Dantzik.

Ce fleuve est le dernier point de la carte de Ptolémée dont la position soit incontestable; et sa rencontre à la distance assignée dans les Tableaux joints à ce Mémoire, justifie l'emploi que l'auteur a fait des mesures de la carte ancienne, depuis *Gesoriacum*, dans un espace de 524 lieues de côtes. On doit donc espérer de retrouver, par la même méthode, les quatre fleuves que Ptolémée indique encore, et dont les noms sont appliqués au hasard par les géographes modernes aux principaux fleuves des contrées situées à l'est de la Vistule. Mais rien n'annonce que ces quatre fleuves fussent considérables : Ptolémée ne fait aucune mention de leurs sources; et l'étendue plus ou moins grande qu'ils offrent dans les cartes jointes à sa Géographie, est uniquement l'ouvrage des dessinateurs, qui ont cherché à remplir l'espace vide que le défaut de connoissance laissoit dans ces contrées septentrionales et presque désertes.

En effet, les mesures anciennes ne conduisent à aucun grand fleuve de cette côte ; elles font répondre le fleuve *Chronus* à la hauteur de Libaw située sur une langue de terre fort étroite, qui sépare de la Baltique un lac où se rendent

rendent plusieurs petites rivières, parmi lesquelles on distingue celle de Grobin. Plus loin, le *Rubon* vient se placer à l'embouchure de la rivière de Roien, près de l'entrée occidentale du golfe de Livonie. Le *Turuntus* se rapporte à la petite rivière de Takeront, à l'entrée sud du golfe de Pernow; et le *Chesinus,* à la rivière de Kasarin, sur la côte de l'Estonie, en face de l'île Dago. Il est à remarquer que la latitude de l'embouchure de Kasarin diffère seulement de 45', de celle que Ptolémée donne au *Chesinus;* et peut-être trouvera-t-on dans les dénominations modernes de ces quatre fleuves quelques vestiges de leurs anciens noms.

Enfin le terme le plus éloigné qu'indique ce géographe, et qu'il dit être l'*Extrémité de la mer et de la terre connue,* répond au mont et au cap Perrispa, au nord de la ville de Loxa. Ce point, le plus septentrional de la côte très-sinueuse de l'Estonie, baignée par le golfe de Finlande, est aussi le plus élevé dans la carte ancienne; et c'est vraisemblablement le lieu où le navigateur dont Marin de Tyr et Ptolémée empruntoient les mesures, se sera arrêté. Au-delà, tout est resté inconnu aux Grecs, aux Romains et aux autres peuples de l'Europe, jusqu'à l'époque où l'irruption des barbares, dans le cinquième siècle de l'ère Chrétienne, a commencé à répandre quelques notions sur les peuples et les pays situés à l'est et au nord du golfe de Finlande.

Maintenant, si l'on se rappelle que Tacite avoit peint les *Fenni,* voisins de la Vistule, comme étant presque sauvages, et qu'il n'a pu citer au-delà que des hordes fabuleuses, on demandera peut-être comment Marin de Tyr, dont Ptolémée a copié la carte, et qui étoit à peu *Suprà, pag. 179.*

près contemporain de Tacite, a pu connoître, au nord-est de la Vistule, les noms de dix à douze peuples qu'il dissémine sur les bords de la Baltique, quand on sait d'ailleurs que les Romains n'avoient pas pénétré dans ces cantons.

Mais on aperçoit bientôt, en examinant la construction de la carte ancienne, que la plupart de ces peuples ne s'y trouvent rapprochés de la Baltique que par le déplacement des rivages méridionaux et orientaux de cette mer. En effet, comme ces rivages sont fort sinueux, et que Marin de Tyr les a tracés presque en ligne droite, on conçoit que cette erreur, jointe à la fausse évaluation des mesures itinéraires qu'il a faites trop grandes d'un sixième, l'a forcé de prolonger la côte dans l'est beaucoup plus qu'il ne devoit, et de prendre sur le territoire de la Sarmatie tout ce qu'il donnoit de trop à l'étendue de la mer. C'est pourquoi il a porté l'embouchure du *Chesinus* à un degré plus à l'orient que celle du Borysthènes, tandis que le premier de ces fleuves est d'environ huit degrés et demi plus occidental que le second. La même raison lui a fait croire que des peuples méditerranés, tels que les Agathyrses et d'autres, qui habitoient près du Pont-Euxin et des Palus-Mæotides, mais que la mer Septentrionale sembloit atteindre par la fausse combinaison qu'il employoit, devoient se trouver près des bords de l'océan Sarmatique; et toutes ces méprises réunies ont entraîné Marin de Tyr et Ptolémée à peupler cette partie des rivages orientaux de la Baltique, de nations qui en étoient à la distance de plus de cent lieues.

La plupart des géographes antérieurs à Marin de Tyr

croyoient qu'après la Vistule, les côtes de la Baltique, qu'ils prenoient, comme lui, pour celles de l'océan Septentrional, s'étendoient au loin dans l'est, jusqu'aux embouchures supposées du *Tanaïs* et de la mer Caspienne. Sur cette côte, en partie idéale, ils plaçoient des peuples hyperboréens, qu'ils supposoient jouir, dans ces climats rigoureux, d'une température douce et d'une félicité perpétuelle; des Arimaspes qui n'avoient qu'un œil, des Gryphons qui gardoient les mines d'or, et d'autres êtres également fantastiques.

Suprà, pag. 167. Patrocl. apud Strab. lib. II, pag. 69, 74; lib. XI, pag. 518.

Les prétendues communications des Palus-Mæotides et de la mer Caspienne avec l'océan Septentrional n'étoient autre chose, aux époques dont il est question, que les parties méridionales ou les portions connues du Don et du Wolga, qui, par la direction de leur cours du nord au sud, faisoient soupçonner que ces fleuves pouvoient être des émanations de l'océan Scythique.

L'opinion où l'on étoit qu'on pouvoit se rendre des parties méridionales de l'Inde dans l'intérieur de la mer Caspienne en suivant les côtes orientales et septentrionales de l'Asie, fit croire également qu'en sortant de la mer Caspienne, et en longeant les côtes septentrionales de l'Europe, on parviendroit sur les rivages de la Germanie : cette opinion étoit même tellement accréditée, que Méla et Pline l'ont regardée comme un fait certain. Ils rapportent, sur la foi de Cornélius Népos, que Métellus Céler, proconsul des Gaules, reçut d'un roi des Suèves plusieurs Indiens que la tempête avoit portés des côtes de l'Asie sur celles de la Germanie ; voyage aussi fabuleux et moins vraisemblable encore que celui d'Eudoxe de Cyzique autour de l'Afrique, dont Népos avoit aussi publié la relation.

Patrocl. ubi suprà.

Mela, lib. III, cap. V. Plin. lib. II, cap. LXVII.

Néanmoins, puisqu'on supposoit que des Indiens avoient pu arriver sur les côtes de la Suévie, c'est-à-dire, sur les rivages de la Germanie baignés par la mer Baltique, après avoir passé au nord de l'Asie et d'une partie de l'Europe, il en résulte qu'on ne soupçonnoit pas même que cette mer pût être un golfe, ni qu'il existât des terres au-dessus de l'Estonie moderne et de la Chersonèse Cimbrique. La carte de Ptolémée en offre la preuve incontestable. Ainsi, comme aucun des renseignemens donnés par les anciens ne peuvent conduire ni sur les côtes de la Norwége, ni sur celles de la Suède, ni même jusque dans la Finlande, M. Gossellin reste persuadé que la vaste péninsule où se trouvent ces contrées, a été inconnue des Grecs et des Romains, jusque vers le cinquième siècle de l'ère Chrétienne; et c'est par une suite de méprises évidentes, que les géographes modernes en ont fait l'ancienne Scandinavie.

ILES BRITANNIQUES.

Pour compléter le tableau des connoissances acquises par les anciens dans l'océan Occidental et Septentrional, il reste à parler du groupe des îles Britanniques qu'ils y ont visité, et il faut, avec l'auteur, se replacer au détroit des Colonnes d'Hercule, à l'antique *Gadir*, d'où sont partis les Phéniciens et les Carthaginois pour tenter, vers le nord, de nouvelles découvertes.

La plus ancienne navigation connue dans ces parages est celle d'Himilcon, envoyé par les Carthaginois pour reconnoître les côtes de l'Europe baignées par l'Océan, en même temps qu'Hannon alloit visiter celles de l'Afrique. Le Périple d'Himilcon a disparu; et le peu qu'Aviénus en a conservé a été jugé tellement obscur, que la plupart des

Plin. lib. II, cap. LXVII.

R. F. Avieni Ora maritima, vers. 86 et seq.

géographes n'en ont point ou en ont peu parlé. Ce poète rapporte qu'au-delà des Colonnes d'Hercule s'élève un grand promontoire nommé *Oestrymnis*, prolongé vers le sud, et terminé par le golfe *Oestrymnicus*, aussi tourné vers le midi : de ce golfe on aperçoit les îles *Oestrymnides*, abondantes en étain et en plomb ; près de là, est l'île *Sacrée* des *Hiberni*, et celle des *Albioni*. . . .

En discutant ce passage, l'auteur fait voir que les *Oestrymnides* sont les îles Sorlingues, placées près de l'extrémité de la longue presqu'île du Cornwall, et que cette extrémité représente le promontoire *Oestrymnis ;*

Que ce vaste promontoire se divise à son extrémité pour former un golfe d'environ dix lieues de côtes, et de six lieues d'ouverture en ligne droite, depuis le cap Lizard jusqu'au cap Land's-end, et qu'il représente le golfe *Oestrymnicus ;*

Que dans tous ces parages, et depuis les côtes de l'Espagne, la péninsule de Cornwall est la seule terre dont la direction se prolonge vers le midi ;

Que le golfe qui la termine, est aussi le seul dont l'ouverture soit tournée vers le midi ;

Que des bords de ce golfe on aperçoit les Sorlingues, où l'on connoît encore des mines d'étain et de plomb ; et que ces îles sont peu éloignées de l'Irlande, l'ancienne île *Sacrée* des *Hiberni*, et de celle d'*Albion* ou de l'Angleterre.

Ainsi toutes les circonstances qu'avoit pu rassembler Aviénus sur l'emplacement des *Oestrymnides*, se rapportent aux Sorlingues. Ces îles sont les mêmes que les *Cassiterides*, dont les Grecs et les Romains ont beaucoup parlé, mais dont la position leur a été inconnue jusqu'au

Strab. lib. III, pag. 175, 176.

moment où Publius Crassus, l'un des généraux de Cæsar, en renouvela la découverte.

Parmi les Grecs, Pythéas est le premier navigateur qui ait prétendu avoir pénétré dans l'océan Septentrional. Des côtes de la Gaule il dit avoir passé dans l'île d'*Albion*, à laquelle il assigne 20,000 stades de longueur, et plus de 40,000 stades de circonférence. Il y indiquoit d'ailleurs trois latitudes au moyen de la durée des jours solsticiaux.

Pyth. apud Strab. lib. I, pag. 63; lib. II, pag. 104.

Pyth. apud Strab. lib. II, pag. 75, 134, 135.

Il fixoit cette durée à seize heures dans le midi d'*Albion*, à dix-huit heures dans les parties septentrionales de l'île, et à dix-neuf heures à son extrémité la plus septentrionale. La première indication se rapporte au 48.[e] degré et demi, qui est à peu près la hauteur du cap Lizard, le plus méridional de l'Angleterre; la seconde au 58.[e] degré, c'est le nord de l'Écosse; la troisième vers 60° 52′, et c'est la hauteur de la plus élevée des îles Schetland, qui font partie du groupe des îles Britanniques.

Les 20,000 stades donnés par Pythéas à la longueur d'Albion doivent se prendre depuis le cap Lizard jusqu'à Douvres, et de là, en suivant les côtes orientales de cette île, jusqu'au cap Duncansby, qui la termine au nord. Cette mesure, si l'on néglige les petites sinuosités de la côte, fournit environ 360 lieues de 20 au degré, qui représentent 20,000 stades de $1111\frac{1}{9}$. En continuant la mesure sur le côté occidental de l'île, et en évitant aussi les petites et nombreuses sinuosités qui la découpent, on trouvera, pour le tour entier d'*Albion*, 740 lieues environ, ou les 40,000 stades *et plus* que lui donnoit Pythéas.

A six jours de navigation au nord de cette île, il indiquoit *Thule* comme la plus éloignée des terres dont il

avoit pu recueillir quelques notions. Il ne disoit pas si *Thule* étoit une île; mais il assuroit que pour ce pays le tropique du *Cancer* se confondoit avec le cercle arctique: d'où il résultoit que le jour solsticial y étoit de 24 heures, et la latitude, pour le temps dont il est question, d'environ 66 degrés.

Pyth. apud Cleomed. lib. I, c. VII; apud Strab. l. II, pag. 114; apud Plin. lib. II, cap. LXXVII; lib. IV, cap. XXX.

Ce que Pythéas ajoute sur *Thule* et son climat, offre les idées les plus bizarres et la description la plus inintelligible. La seule chose qu'on puisse en tirer, c'est qu'il n'avoit pas été à *Thule*, et qu'il en avoit tracé les apparences plus ou moins fausses, d'après de simples ouï-dire. D'ailleurs on verra bientôt que sa distance itinéraire entre *Albion* et *Thule* présente une contradiction évidente avec la latitude qu'il donnoit à la dernière de ces îles, et qu'il a confondu en une seule deux terres très-différentes. Cherchons d'abord jusqu'où Pythéas se vantoit d'être parvenu.

Strab. lib. II, pag. 104.

En parlant des climats où les plus longs jours sont de dix-sept et de dix-huit heures, Géminus ajoute : *Il paroît que Pythéas est parvenu à ces hauteurs; et voici comment il s'exprime . . . Les barbares nous montroient les différens points de l'horizon où le soleil se couchoit (pour les pays plus septentrionaux); et il en résultoit que, pour ces lieux, les nuits devenoient fort courtes; que, dans les uns, elles étoient de deux heures; dans les autres, de trois . . . .*

Gemin. cap. V, pag. 13.

Le climat de 18 heures, au siècle de Pythéas, répondoit à une latitude d'environ 58 degrés; et ce navigateur, d'après le passage de Géminus, ne paroît pas avoir dit qu'il eût été au-delà. En effet, s'il avoit pénétré plus loin, auroit-il eu besoin d'invoquer le témoignage des barbares, pour

annoncer qu'il y avoit vu la durée des nuits se réduire à trois heures, et plus loin à deux heures ? On pourroit donc en conclure que Pythéas se seroit arrêté vers l'extrémité nord de l'Écosse ; et dès-lors sa navigation ne présenteroit plus à beaucoup près autant de difficultés qu'on en trouve, quand on veut la prolonger jusque sous le cercle polaire, puisqu'il auroit pu se rendre de Marseille au cap septentrional de l'Écosse, sans jamais perdre la terre de vue.

Mais Pythéas étoit-il même allé jusque là ? et dans ce qu'on nous a conservé de ses écrits, trouve-t-on des faits assez clairs pour établir la vérité de sa relation ?

Polyb. apud Strab. lib. II, p. 104; lib. IV, pag. 190.
Cassend. Astronom. tom. IV, pag. 532.
Bougainville, Mém. de l'Acad. tom. XIX, p. 156.
D'Anville, id. tom. XXXVII, pag. 436 — 438.
De Kéralio, ib. tom. XLV, pag. 38 — 40.

Sans nous arrêter aux raisonnemens vagues que les anciens et les modernes ont faits, soit pour détruire, soit pour prouver la véracité de Pythéas, bornons-nous à rappeler un fait très-simple. On a vu qu'il plaçoit à la fois *Thule* sous le 66.e degré de latitude, et à six jours de navigation seulement au nord d'*Albion*. La distance entre ces points est d'environ 150 lieues en ligne droite; et il faudroit supposer que, dans ces mers inconnues au navigateur Marseillois, il auroit fait vingt-cinq lieues par jour, sans jamais dévier de la route directe, que rien néanmoins ne pouvoit lui indiquer, puisqu'il étoit dépourvu de boussole. Mais on a reconnu l'impossibilité de lui accorder une marche si rapide, puisqu'il comptoit cinq jours pour aller de *Gades* au cap *Sacré*, quoique ces points, en suivant même toutes les sinuosités de la côte, ne soient qu'à 56 lieues l'un de l'autre.

De ces rapprochemens il résulte que la *Thule* située à six jours de navigation au nord d'*Albion*, et dont Pythéas avoit entendu parler, ne pouvoit être autre chose que la

principale

principale des îles Schetland, comme plusieurs écrivains l'ont dejà dit. D'ailleurs, cette île conservoit encore, il y a deux siècles, parmi les navigateurs du pays, le nom de *Thyl-insel* ou d'*île de Thule*.

Gasp. Peucer. De dimens. Terræ, pag. 57.

Quant à l'autre *Thule* qu'on peut aussi avoir indiquée à Pythéas, et dans laquelle le jour solsticial duroit vingt-quatre heures, c'est visiblement une autre terre, et, selon les apparences, l'Islande, que d'anciennes navigations, ou peut-être le hasard, avoient fait connoître aux habitans septentrionaux de l'antique *Albion*.

Le nom de *Thyl* ou *Thul* ou *Tell* paroît avoir été un terme appellatif dans ces contrées, puisqu'il semble avoir appartenu à plusieurs îles, et même à quelques portions du continent, témoin le *Telle-mark* de la Norwége, et le *Tye* ou *Tye-land* du Danemarck. Le mot *Tell, Tiel* ou *Tiule,* en ancien saxon, signifioit *limite;* et dès-lors il a pu être appliqué successivement à différentes terres, à mesure que les connoissances s'étendoient davantage vers le nord.

Olavi Rudbeckii Atlant. tom. I, pag. 514.

Quelques modernes, d'après un passage de Procope, ont cru voir la *Thule* de Pythéas dans le Telle-mark. Ils n'ont pas fait attention que cette province, plus méridionale et beaucoup plus éloignée de l'Angleterre que ne l'est Schetland, conviendroit bien moins que cette île aux renseignemens donnés par le navigateur Marseillois, et à ceux que Solin nous donnera dans la suite. Le milieu du Telle-mark étant par 59° 30′ de latitude, le plus long jour ne pouvoit y être que de 18 heures $\frac{1}{2}$; et quand Procope, d'après ce qu'on lui en avoit dit, ajoute que le soleil, en été, y reste visible pendant quarante jours

Procop. De bello Gothico, lib. II, cap. XV.

consécutifs, on aperçoit qu'il confond aussi des lieux très-différens, puisqu'une semblable observation porteroit cette nouvelle *Thule* dans le milieu de la Laponie, vers 67°40', à cinquante lieues plus au nord que le parallèle de l'Islande.

On vient de voir, non-seulement que Pythéas n'avoit pas été à *Thule,* mais encore que les notions qu'il en avoit recueillies, étoient incertaines et contradictoires, puisqu'elles indiquoient cette terre dans des latitudes et à des distances fort différentes. Recherchons si, pour des lieux moins éloignés et dans lesquels il assuroit être parvenu, il laisse entrevoir des connoissances locales assez exactes pour donner, sinon des preuves, du moins des indices capables de faire croire à la réalité de son voyage.

L'entreprise de Pythéas est regardée généralement comme une tentative faite pour découvrir les lieux d'où les Carthaginois tiroient l'étain et le succin, dont ils se réservoient le commerce exclusif. De ces deux objets, l'étain étoit, sans contredit, le plus avantageux par sa grande utilité dans les usages de la vie. Si ces conjectures sont vraies, on ne peut se dispenser de croire que la recherche des *Cassiterides* ne dût être un des principaux motifs qui engagèrent Pythéas à entreprendre son expédition, ou les Marseillois à lui en fournir les moyens. Cependant, et c'est une chose très-remarquable, jamais Pythéas n'est cité par les anciens, lorsqu'il est question de ces îles.

Assurément on ne peut lui supposer le dessein d'avoir voulu cacher la route et l'emplacement des *Cassiterides.* Ce qu'il a dit des lieux qui produisoient le succin, fait voir qu'il s'est plu à révéler tout ce qu'il en avoit appris.

Il a nommé les îles d'*Abalus*, de *Basilia*, le golfe *Mentonomon*, les peuples qui habitoient ou qui avoisinoient ces cantons; et comme les navigateurs de la Méditerranée n'auroient pu se rendre dans ces îles, ni dans ce golfe, sans passer à la vue des côtes de l'Angleterre, n'eût-ce pas été leur faire connoître le chemin de cette contrée et celui des *Cassiterides*, que de leur indiquer la route de la Baltique? *Suprà, pag. 17.*

Comment donc interpréter le silence de Pythéas sur ces îles? Et d'ailleurs comment se rendre compte de la foule d'invraisemblances que présentoit encore son récit?

Comment se fait-il, par exemple, s'il a pénétré jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'Angleterre, qu'il ait entendu parler de *Thule*, et qu'il n'ait rien su des *Orcades*, que néanmoins il devoit apercevoir des rivages où il prétendoit avoir été?

Comment a-t-il pu voir, dans ces cantons, le flux s'élever à quatre-vingts coudées de hauteur, tandis que le fait est de toute fausseté? *Pyth. apud Plin. lib. II, c. XCIX.*

Comment s'est-il trompé de deux degrés et demi sur la latitude de ce même rivage, en le confondant avec le point le plus élevé des îles Schetland, lui qui avoit si bien observé la hauteur de Marseille?

Comment, en longeant les deux côtés du détroit qui séparoit la Gaule de la Bretagne, n'auroit-il pas entendu parler du commerce de l'étain qu'entretenoient les *Oestrymnii* d'*Albion* avec leurs voisins les *Osismii* de la Celtique, connus par lui sous le nom de *Timii!* *Pyth. apud Strab. lib. IV, p. 195.*

Comment, en suivant les côtes de l'Ibérie et de la Gaule, depuis le cap *Sacré* jusqu'au promontoire *Calbium*, ne se

seroit-il pas aperçu du grand enfoncement que forme le golfe actuel de Gascogne ? Et comment a-t-il pu croire que le *Calbium* étoit de 2000 stades ou d'environ 57 lieues plus occidental que le cap *Sacré,* tandis qu'il est au contraire plus oriental de soixante et quelques lieues ?

Comment enfin, s'il avoit été au cap *Sacré* de l'Ibérie, auroit-il pu dire que le flux et le reflux cessoient à ce promontoire, tandis qu'il y auroit vu ce phénomène se renouveler deux fois par jour, comme dans toutes les autres parties de l'Océan ?

Pyth. apud Strab. lib. III, p. 148.

M. Gossellin croit inutile de porter plus loin ces sortes de rapprochemens : ceux qu'il vient d'indiquer, lui paroissent suffire pour faire voir que Pythéas n'étoit point allé dans le voisinage des *Cassiterides*, qu'il n'avoit rapporté aucun renseignement sur leur position, et qu'il ne soupçonnoit pas même la route qu'il falloit tenir pour les trouver. Ses prétendues stations au cap *Sacré,* au cap *Calbium,* sur les côtes de la Celtique, sur celles de la Bretagne, comme dans les îles de la mer Baltique, et jusqu'au *Tanais* qu'il prétendoit y avoir vu, sont autant d'indications fausses ou incomplètes dans leurs détails : elles annoncent seulement que Pythéas avoit recueilli, soit à *Gades*, soit dans quelque autre port fréquenté par les Carthaginois, des notions vagues sur les mers et les contrées septentrionales de l'Europe, et que l'éloignement ou les latitudes de ces lieux lui avoient été désignés d'après les différentes longueurs des jours solsticiaux. Muni de ces nouveaux renseignemens, il s'est donné parmi ses compatriotes pour les avoir acquis par lui-même ; et les connoissances astronomiques qu'il pos-

sédoit, l'aidèrent, comme dit Strabon, à colorer ses mensonges. *Strab. lib. VII, pag. 295.*

Aussi les Marseillois n'ont-ils jamais essayé de vérifier les prétendues découvertes de Pythéas; et lorsque, cent ans après, Polybe, en parcourant l'Espagne et la Gaule, s'aperçut que les habitans de *Gades* et de Marseille n'en conservoient aucun souvenir, la relation de ce navigateur lui parut suspecte: il la combattit par le raisonnement, au défaut des connoissances positives qui lui manquoient; et les rapprochemens que l'on vient de voir, en dévoilant les impostures de Pythéas, justifient le pressentiment de Polybe.

Il paroît donc évident que les Grecs n'avoient jamais visité les îles Britanniques, qu'ils en avoient toujours parlé d'après des notions étrangères, et que ce qu'ils en apprirent depuis Polybe, ils le durent aux conquêtes et au séjour des Romains dans ces îles.

La première expédition qu'y firent les Romains, fut conduite par Jules-Cæsar, cinquante-quatre ans avant J. C.; il aborda dans la partie méridionale de la Bretagne, et ne pénétra que jusqu'à la Tamise: mais il apprit par les peuples qu'il venoit de soumettre, que leur île étoit de forme triangulaire; que le côté situé en face de la Gaule avoit 500 M. P. de longueur; le côté tourné vers l'Espagne et le couchant, 700 M. P.; et le troisième côté tourné vers le septentrion, 800 M. P.: de sorte que la circonférence entière de l'île étoit de 2000 mille pas. *C. J. Cæsar. de bello Gall. l. V, cap. XIII.*

D'après la description de Cæsar, on voit qu'il supposoit la Bretagne fortement inclinée à l'ouest, et l'Hibernie ou l'Irlande placée entre les côtes de l'Espagne et celles de

Tacit. Vita Agricol. §. 24.

la Bretagne. Cette fausse opinion, qui existoit encore à Rome au temps de Tacite, a fait croire long-temps que les îles *Cassiterides* étoient près des promontoires *Nerium* et *Artabrum* de l'Espagne.

Quant aux mesures des côtes, comme elles partent du promontoire *Cantium,* l'auteur de ces Mémoires prévient que ce cap n'est point celui de North-Foreland de l'île Thanet, comme on ne cesse de le répéter. On n'a pas fait attention que le *Cantium,* devant appartenir à la province de Kent, ne pouvoit pas être cherché dans l'île Thanet, que les anciens ont connue sous les noms de *Toliapis* et de *Thanatos,* en ajoutant qu'elle étoit située dans le détroit Britannique, et séparée de la Bretagne par un canal de peu de largeur. Ce canal, qui paroît se combler, est encore entretenu, dans sa moitié méridionale et orientale, par les eaux de la rivière de Stour, à laquelle il sert de lit : l'autre moitié, où aboutissent quelques petits ruisseaux, se resserre de plus en plus, et l'île de Thanet se joint insensiblement à la province de Kent. Autrefois elle en étoit assez écartée pour donner un passage libre aux vaisseaux et aux flottes que les Romains conduisoient à *Rutupiæ.* Ce port, qu'on reconnoît pour avoir existé sur les bords de la Stour, près d'un lieu nommé maintenant Richborough, et que les Anglois nommoient auparavant Ruptimuth, étoit un peu plus occidental que le promontoire *Cantium,* comme on le voit d'ailleurs dans Ptolémée.

Solin. c. XXII. Isidor. Hispal. Origin. lib. XIV, cap. VI.

Ptolem. Geograph. lib. II, cap. III.

C'est donc à l'embouchure de la Stour qu'il faut chercher le cap oriental de la Bretagne, ou le *Cantium* des anciens ; et ce cap, que les attérissemens rendent peu sensible

aujourd'hui, porte le nom de Pepper-ness. En partant de ce point, les 500 M. P. donnés par Cæsar au côté oriental de l'île, ou les 133 lieues marines qu'ils représentent, conduisent, en suivant les côtes, juste au Land's-end; les 700 M. P. du côté occidental, pris du Land's-end, ne vont pas plus loin que l'embouchure de la Cluyde ou Clyde, sur les rivages septentrionaux du pays de Galles; et les 800 M. P. donnés au troisième côté de la Bretagne, pris depuis le Pepper-ness, aboutissent au cap Buchan-ness, le plus oriental du comté d'Aberdeen, à 70 lieues environ de l'extrémité nord de l'Écosse : de sorte que les Bretons conquis par Cæsar paroissent n'avoir pas connu la longueur entière de leur île.

Cæsar recueillit quelques notions sur l'Hibernie et l'île *Mona*. Peu d'années après lui, Diodore de Sicile donna sur la Bretagne des renseignemens plus étendus et plus exacts, sans qu'on puisse le soupçonner de les avoir pris chez cet auteur, ni dans aucun autre écrivain Romain, puisque ses mesures se trouvent exprimées par un stade dont le module a été inconnu aux Latins.

Des trois promontoires de la Bretagne, Cæsar n'avoit pu nommer que le *Cantium*. Diodore a su que le plus méridional des deux autres s'appeloit *Belerium*, et le plus septentrional, *Orcan*; que le côté de la Bretagne parallèle à l'Europe avoit 7500 stades de longueur; le second côté, depuis le *Cantium* jusqu'à l'*Orcan*, 15,000 stades; et le troisième côté, depuis l'*Orcan* jusqu'au *Belerium*, 20,000 stades : ainsi le tour entier de l'île se trouvoit être de 42,500 stades. *Diod. Sic. t. I, lib. V, §. 21.*

On se rappellera que Pythéas avoit donné à la Bretagne, *Suprà, pag. 190.*

ou à l'île d'*Albion*, plus de 40,000 stades de circonférence: la mesure de Diodore paroît avoir été prise dans les mêmes sources où Pythéas avoit puisé; mais cette mesure, divisée par Diodore en trois parties, présente plus de moyens pour juger de son exactitude; et il suffit d'y appliquer, comme nous l'avons fait, le petit stade de 1111 $\frac{1}{9}$.

Les 7500 stades qu'il donne au côté voisin du continent, valent, dans le module dont il est question, 135 lieues: c'est la distance littorale du Pepper-ness au Land's-end. Les 15,000 stades du *Cantium* à l'*Orcan* valent 270 lieues: on en compte 276 en suivant toutes les sinuosités de la côte, depuis le Pepper-ness jusqu'au cap Duncansby, situé à l'extrémité nord de l'Écosse, et vis-à-vis les îles *Orcades*, dont il empruntoit jadis le nom. Enfin les 20,000 stades, ou les 360 lieues qu'ils représentent, sont la mesure des côtes, sans entrer dans les embouchures des rivières et des golfes, depuis le Land's-end jusqu'au cap Duncansby: de sorte qu'il est impossible de ne pas reconnoître que le tour entier de la Bretagne avoit été parcouru et mesuré avec le plus grand soin avant l'époque de Cæsar; et c'est vraisemblablement par les Tyriens et les Carthaginois établis à *Gadir*, puisqu'on ne connoît pas d'autres navigateurs qui aient visité ces parages.

Le souvenir des anciennes expéditions de ces peuples dans les mers du nord étoit peu répandu, par le soin qu'ils prenoient de cacher la route des *Cassiterides* et de la Baltique. C'est pourquoi la plupart des auteurs Grecs n'en ont point parlé: mais quand Pythéas eut divulgué ce qu'il en avoit appris, quand il voulut s'approprier la découverte de ces contrées lointaines, comme on vit que

rien

rien ne constatoit ses prétentions, on rejeta inconsidérément tout ce qu'il avoit dit; et Strabon, manquant des moyens nécessaires pour reconnoître ce qui pouvoit être vrai dans le récit de Pythéas, entreprit de démontrer que ce qu'on avoit écrit jusqu'alors de la grande étendue de la Bretagne et des hautes latitudes où elle s'élevoit, étoit également faux.

Il commença, comme nous l'avons dit, par fixer Marseille à environ 3° 43′ plus au midi que cette ville ne devoit être, et cette première erreur l'entraîna à descendre les parties méridionales de la Bretagne à six degrés, et ses parties septentrionales à dix degrés trop au midi. Il imagina ensuite que cette île bordoit toutes les côtes de la Gaule depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, et que le Détroit qui la séparoit du continent, avoit la valeur de cent vingt-quatre lieues de longueur, sur neuf lieues de large, dans toute son étendue. Il prenoit le côté de la Bretagne en face de la Gaule pour la plus grande longueur de cette île, quoique ce côté soit le plus petit des trois. La mesure qu'il en donne, et sur laquelle il varie, conduit assez bien depuis le Pepper-ness jusqu'au cap Lizard, et même jusqu'au Land's-end. Il ne dit point quelle est la longueur des autres côtés, mais on juge qu'il ne leur accordoit pas plus de trois à quatre mille stades de 700 en ligne droite; et ce n'est pas les deux tiers de leurs dimensions, prises même à l'ouverture du compas. On se rappellera qu'il avoit aussi réduit le littoral de la Gaule à la moitié de sa longueur.

Suprà, pag. 142.

Strab. lib. I, pag. 63; lib. IV, pag. 193, 199.

Suprà, pag. 141.

Strabon plaçoit *Ierne* ou l'Irlande à peu près sous sa vraie latitude; mais il la croyoit bien loin au nord de la Bretagne. Quant à *Thule*, il refusoit de croire à son

Strab. lib. II, pag. 72, 74.

Strab. lib. II, pag. 114, 115.

existence, parce que, selon lui, la rigueur du froid rendoit la terre inhabitable vers le cinquante-quatrième degré et demi de latitude. Cette hauteur répond à peu près aux cantons septentrionaux de l'Irlande, aux provinces de Cumberland et de Durham de l'Angleterre, à l'embouchure de l'Elbe et aux rivages méridionaux de la Baltique; de sorte que la plupart des corrections que Strabon a prétendu faire dans cette partie de la carte d'Ératosthènes, tracée d'après les opinions de Pythéas, ne présentent que des erreurs plus ou moins considérables.

La conquête de la Bretagne parut abandonnée, sous les règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula. Quarante-trois ans après J. C., Claude entreprit de la terminer: il se fit précéder par Plautius, et rejoignit son armée campée sur les bords de la Tamise; il passa ce fleuve, et soumit les états de Cynobellinus, qui régnoit à *Camulodunum*. Après avoir passé seize jours dans cette île, il revint sur le continent; et six mois après, il triompha à Rome, des Bretons et des îles *Orcades* qu'il avoit ajoutées à l'Empire[a].

Il paroît donc que, dans l'espace de moins de six mois, la flotte Romaine, en suivant les côtes orientales de la Bretagne, s'étoit avancée jusqu'à son extrémité nord, jusqu'aux *Orcades*, et même jusqu'aux *Ebudæ* ou *Æmodæ*, qui sont les îles Westernes ou Occidentales d'aujourd'hui, puisque leurs noms se trouvent cités par Méla et par Pline[b]. Ces auteurs ont certainement écrit avant l'époque d'Agricola; et ils ne pouvoient avoir eu connoissance de ces îles que par l'expédition de Claude, comme Méla d'ailleurs le fait entendre.

Néanmoins la Bretagne étoit loin d'être conquise; ses

[a] *Tacit. Vita Agricol. §. 14. Dio Cass. l. LX, §. 19 — 23. Euseb. Chron. lib. I, pag. 44; lib. II, pag. 60. Eutrop. lib. VII, cap. XIII. Paul. Oros. lib. VII, cap. VI.*

[b] *Mela, lib. III, cap. VI. Plin. lib. IV, cap. XXX.*

peuples étoient plutôt intimidés que soumis. Ce fut même seulement sous le règne de Néron, que Suétone Paulin s'empara de l'île *Mona*, et sous Vespasien, que Pétilius Cérialis pénétra chez les *Brigantes*, qui occupoient la province actuelle d'York : encore ces conquêtes furent-elles si mal affermies, que des soulèvemens partiels arrêtèrent le progrès des armées Romaines, jusqu'en l'année 78 de Jésus-Christ, époque à laquelle Agricola, nommé gouverneur de la Bretagne, vint déployer dans cette île ses vertus et ses grands talens militaires.

Tacit. Vita Agricol. §. 14 — 18.
Xiphil. ex Dione, lib. LXII, §. 7 — 12.

Il est à regretter que Tacite, en écrivant la vie d'Agricola, dans laquelle il a su répandre tant d'intérêt et de sensibilité, n'y ait pas joint un peu plus de détails géographiques : ils serviroient aujourd'hui à suivre la marche des armées Romaines, celle des flottes qui les accompagnoient; et ces renseignemens tiendroient une place distinguée dans l'histoire des découvertes. Mais Tacite n'a parlé que d'un très-petit nombre de lieux, et quelquefois d'une manière si obscure, qu'il est presque impossible de les retrouver. M. Gossellin rapporte néanmoins le peu de notions que l'historien Romain a données sur la Bretagne.

En rapprochant les faits, on trouve que, dès son arrivée dans cette île, Agricola battit les *Ordovices*, ou les peuples septentrionaux du pays de Galles, et qu'il reprit l'île *Mona*, maintenant Mon, dont les habitans s'étoient révoltés contre les Romains. Puis il ravagea tout le pays jusqu'au fleuve *Taus*, que les commentateurs rapportent à la Tay d'aujourd'hui. Mais, en combinant les circonstances et les dates, l'auteur fait voir que ce fleuve doit être la Tweed, puisqu'Agricola ne parvint que l'année suivante sur les

Tacit. Vita Agricol. §. 18 — 38.

bords des golfes *Glota* et *Bodotria*, aux embouchures de la Clyde et de la Forth. Il franchit ces golfes, soumit les peuples qui s'étendoient jusque vers la Tay, et pénétra ensuite dans la Calédonie ou l'Écosse, jusqu'au pied du mont *Grampius*, qui conserve le nom de Grampian. C'est là que les Calédoniens s'étoient réunis pour tenter, par un dernier effort, de conserver leur liberté : mais le sort des armes trahit leur espérance, et, après une bataille des plus sanglantes, ils furent obligés de fuir. Agricola conduisit son armée sur les frontières du pays des *Horesti*, qui habitoient le pays d'Angus : il n'alla pas plus loin ; et, pendant qu'il prenoit ses quartiers d'hiver, il ordonna au préfet de sa flotte de naviguer autour de la Bretagne.

Tacit. Vita Agricol. §. 10.

« La flotte Romaine, dit Tacite, ayant fait le tour de » la Calédonie, reconnut, pour la première fois, que la » Bretagne étoit une île : elle découvrit et soumit les » *Orcades*, inconnues auparavant ; en même temps, elle » aperçut *Thule*, que la neige et les brouillards avoient » cachée jusqu'alors. » . . . A quoi il faut ajouter la phrase suivante, qui se lie intimement avec ce qui précède : « Et » la flotte entière, favorisée par les vents et la renommée, » après avoir parcouru le côté [oriental] de la Bretagne, » rentra dans le port *Trutulensis*, d'où elle étoit venue. »

Tacit. Vita Agricol. §. 38.

Tous ces faits, quoique rapportés par Tacite, ne sont cependant pas d'une exactitude rigoureuse : cet écrivain, entraîné par le desir de rehausser la gloire d'Agricola son beau-père, semble lui attribuer des découvertes qui ne lui appartiennent pas exclusivement. Long-temps avant lui, Pythéas, Ératosthènes, Jules-Cæsar, Diodore, Strabon, tous les géographes Grecs et Latins, avoient su que la

Bretagne étoit une île; Méla, ainsi que Pline, plusieurs années avant l'expédition d'Agricola, avoient parlé des *Orcades* et des *Ebudæ*, en déterminant même à peu près leur nombre. Ainsi les extrémités septentrionales de la Bretagne avoient été visitées par les Romains, comme les historiens l'attestent d'ailleurs; et tout ce qu'on peut accorder à Agricola, c'est peut-être d'avoir mis plus d'appareil dans la reconnoissance de ces parages que ne l'avoient fait ses prédécesseurs. Le silence de Tacite laisse même soupçonner que, dans cette navigation, l'on n'avoit pas pénétré jusqu'aux *Ebudæ*. *Suprà, pag. 202.*

Agricola ne fit usage de sa flotte, comme partie de ses forces, qu'après avoir traversé le *Bodotria* : jusqu'alors il paroît l'avoir laissée au port *Trutulensis*, dont aucun ancien n'a parlé, si ce n'est Tacite. Les commentateurs et les géographes ont pensé qu'il y avoit erreur dans le texte de cet historien ; qu'il falloit lire *Rutupensis*, et voir dans ce port celui de *Rutupiæ*, près du promontoire *Cantium*. Mais ce changement n'est autorisé par aucune leçon; et d'ailleurs, comme les parties méridionales de la Bretagne étoient soumises depuis long-temps, il est vraisemblable qu'Agricola avoit fait avancer sa flotte plus au nord, soit pour l'avoir plus près de lui en cas de besoin, soit pour maintenir les *Brigantes*, toujours prêts à se révolter. Le dernier grand port abrité de cette côte, en deçà du *Bodotria*, est le vaste golfe de l'Humber; et deux circonstances semblent y rappeler le port *Trutulensis:* d'abord, la désinence de ce nom qui n'indique pas un point isolé, mais un havre qui baigne un territoire de quelque étendue; observez ensuite que, parmi les rivières qui viennent se

rendre dans l'Humber, la plus considérable conserve le nom de Trent, et une autre, celui de Hull; de sorte que ces deux dénominations réunies ont pu faire donner celle de *Trenthull, Truthull, Trutulensis,* à l'espèce de golfe dans lequel ces rivières viennent mêler leurs eaux. Il paroît donc que c'est de l'Humber qu'Agricola fit venir sa flotte dans le *Bodotria,* et que c'est dans l'Humber qu'elle est retournée, après avoir été jusqu'aux *Orcades.*

Les différentes expéditions dont nous venons de parler, le séjour permanent des armées Romaines dans la Bretagne, et les navigations plus souvent répétées des peuples du continent, donnèrent bientôt la connoissance entière de cette île et de toutes celles qui l'avoisinent. On sut qu'elles étoient plus éloignées de l'Espagne et des Pyrénées qu'on ne l'avoit cru jusqu'alors, et sur-tout qu'elles ne se trouvoient point dans le golfe Celtique, vis-à-vis la Loire et la Garonne. Les géographes, dans leurs cartes, remontèrent ces îles beaucoup plus au nord, et à peu près sous les mêmes latitudes que Pythéas avoit indiquées : mais, dans ce transport, les *Cassiterides* furent oubliées; elles restèrent près du cap *Nerium* de l'Espagne; et cet oubli fut cause que des navigateurs, cherchant ces îles où elles n'étoient point, finirent par faire croire qu'elles n'avoient jamais existé.

Plin. l. XXXIV, cap. XLVII.

Marin de Tyr, en rassemblant tous les itinéraires, tous les matériaux qu'il put recueillir, traça une carte nouvelle et détaillée des îles Britanniques : cette carte nous a été transmise par Ptolémée, qui conserve à la plus grande de ces îles le nom d'*Albion.* La forme générale sous laquelle il la représente, s'éloigne de celle que nous

connoissons, en ce que Ptolémée porte droit à l'orient une grande portion de ses parties septentrionales, qu'il auroit dû projeter vers le nord. La cause de cette fausse configuration provient de ce qu'il assigne au périmètre entier de cette île la valeur de 1152 de nos lieues marines, tandis que les côtes de l'Angleterre n'en fournissent qu'environ 911; et comme des observations plus ou moins bien faites, dans les îles de *Dumna* et de *Thule*, sur la longueur des jours solsticiaux, ne lui permettoient pas d'élever l'extrémité de la Bretagne à plus de soixante degrés et quelques minutes, il s'est vu forcé, par la somme de ses mesures itinéraires, et pour ne pas prolonger la Bretagne jusqu'au-delà du 71.e degré de latitude, d'employer, dans le sens des longitudes, et en avançant vers l'est, des distances qu'il ne pouvoit plus étendre au nord, sans contrarier les opinions reçues à l'époque où il écrivoit.

Ptolem. l. VIII, pag. 223, 224.

Observons néanmoins qu'en mettant 8° 45′ de différence en latitude entre les promontoires méridionaux et septentrionaux de la Bretagne, il s'est à peine trompé de dix à onze minutes : c'est une nouvelle preuve que la forme bizarre donnée à cette île provenoit seulement de quelque méprise dans l'usage qu'on a fait des mesures pour tracer sa circonférence.

Entre les promontoires *Damnonium* et *Cantium*, les mesures de la carte de Ptolémée, prises de position en position, sont égales à 515′ 30″ de l'échelle des latitudes: cette distance conduiroit, en suivant le trait de la carte moderne, depuis le cap Lizard jusqu'au-delà d'Yarmouth, et beaucoup plus loin que ne le réclame l'emplacement du *Cantium*. Mais si l'on fait attention que 515′ 30″, réduites

en stades à 500 par degré, selon l'usage de Marin de Tyr et de Ptolémée, représentent 4296 stades; que Strabon en avoit indiqué 4300 pour le même intervalle, et que la carte moderne fait compter 4317 stades de 700, depuis le cap Lizard jusqu'au cap Pepper-ness, on reconnoîtra que la mesure itinéraire rapportée par Strabon, et celle que Marin de Tyr a employée, étoient bien identiques, mais que ce dernier auteur, en voulant la convertir en degrés, s'est trompé sur la valeur des stades, lorsqu'il a divisé leur nombre par 500, au lieu de le diviser par 700: c'est pourquoi il en a conclu 515′ 30″ de distance littorale, tandis que la valeur effective de la mesure ne représentoit que 368′ 13″. Cette distance, ainsi que les distances intermédiaires qui la composent, doivent donc être réduites dans la même proportion.

Après le promontoire *Damnonium*, le texte de Ptolémée place les fleuves *Cenion* et *Tamarus:* mais la disposition des lieux et les distances font voir que les copistes ont interverti l'ordre dans lequel les noms de ces fleuves avoient été inscrits; il faut donc, sans rien déranger aux chiffres des Tables, remettre le *Tamarus* à la place du *Cenion*, et le *Cenion* à celle du *Tamarus:* alors les distances indiqueront le premier dans la rivière de Tamar, le *Cenion* dans la rivière d'Ex, l'*Isaca fluvius* dans la Wey, l'*Alaunius* dans la Froom; le *Magnus portus*, voisin de l'île *Vectis*, dans Portsmouth, près l'île de Wight; le fleuve *Trisanton* à la rivière d'Ouse, le *Novus portus* au port de Rye, et le promontoire *Cantium* au cap Pepper-ness, comme nous

Suprà, pag. 199. l'avons dit.

Les côtes, depuis le cap Lizard jusqu'à la Séverne,

paroissent

paroissent avoir été mesurées avec le stade précédent : mais les Tables Grecques et Latines de Ptolémée, variant entre elles de 30′ sur la longitude du promontoire *Antivestæum vel Bolerium*, laissent entrevoir quelque confusion dans la carte ancienne ; et cette singularité d'y trouver deux noms différens, appliqués à chacun des deux promontoires qui terminent la Bretagne de ce côté, fait soupçonner que ces quatre noms appartiennent à quatre promontoires distincts, qu'on aura réduits à deux, faute de les avoir suffisamment distingués. Le plus oriental de ces promontoires est appelé *Damnonium vel Ocrinum* ; le plus occidental, *Antivestæum vel Bolerium*. M. Gossellin, en combinant les mesures des deux textes des Tables, fait voir que le *Damnonium* représente le cap Deadman, l'*Ocrinum* le cap Lizard, le *Bolerium* un petit cap voisin de Bolleit, et l'*Antivestæum* le cap Saint-Ives : de sorte que le Land's-end ne paroît point dans la carte ancienne. Le reste des mesures fixe l'*Herculis promontorium* au cap Hartland, le *Vexala æstuarium* à l'embouchure de l'Ivel ou Parret, et le *Sabriana æstuarium* à la Séverne, prise vis-à-vis le point où elle reçoit la Wye.

Les mesures déduites des Tables de Ptolémée, pour tout le reste des côtes de la Bretagne, ne paroissent susceptibles d'aucune réduction ; et la trop grande étendue de cette île dans la carte ancienne, vient de doubles emplois, c'est-à-dire de la répétition des mêmes rivages, pendant environ soixante-quinze lieues, sur chacun des deux côtés qui restent à parcourir.

En partant de la Séverne et du point qui vient d'être indiqué, le fleuve *Rhatostathybius* répond à l'Ogmore, le fleuve *Tobius* au Tovy, le promontoire *Octapitarum* au

cap voisin de Merlas, le fleuve *Tuerobis* au Tivi, le fleuve *Stucia* à l'Y-stwith : le fleuve *Tisobis* et le promontoire *Cancanorum*, dont les positions se trouvent interverties dans les Tables, sont la rivière d'Artre et le cap Braich-y-Pwll du Caernarvon ; le *Seteia æstuarium* est l'embouchure de la Dée ; le *Belisama æstuarium*, l'entrée de la Ribble ; le *Setantiorum portus* étoit à l'embouchure de la Loyne ; le *Moricambe æstuarium* est représenté par la Dudden, et l'*Ituna æstuarium* est le fond du golfe de Solway, où tombe la rivière d'Éden, l'ancienne *Ituna*. D'autres circonstances que nous omettons, confirment encore l'identité de ces lieux.

Après l'*Ituna*, les Tables de Ptolémée nomment le fleuve *Novius* qui paroît être la Nith, ensuite le fleuve *Deva*, puis six autres positions jusqu'au *Clota æstuarium*. Les mesures prises depuis l'embouchure de l'Éden feroient répondre le *Novius* à la Dée, rivière de l'Écosse, qui devroit être l'ancienne *Deva* de ces cantons. Ainsi il y a une méprise évidente ; et elle est d'autant plus sensible, que des huit premières positions qui suivent l'*Ituna*, on n'en retrouve que deux aux distances données par les Tables, savoir, la Chersonèse *Novantum*, qui répond à la presqu'île de Galloway prise au cap Black, et le *Clota æstuarium*, qu'on reconnoît à l'embouchure de la Clyde vis-à-vis le cap Toward. L'impossibilité de découvrir les autres positions intermédiaires, et l'étendue beaucoup trop grande donnée par Ptolémée aux rivages de la Bretagne, depuis l'*Ituna* jusqu'à l'extrémité nord de cette île, font voir que l'un des doubles emplois annoncés dans cette partie de la carte ancienne commence après l'*Ituna*.

La répétition du nom de Dée ou *Deva,* appliqué à la rivière dont on vient de parler, et à une autre rivière beaucoup plus méridionale, qui sépare au nord le pays de Galles du comté de Chester, paroît être la cause de la méprise que l'on aperçoit. L'auteur de la carte ancienne, trouvant deux itinéraires qui, avec des détails différens, conduisoient depuis une rivière appelée *Deva* jusqu'à celle de *Clota,* n'a point distingué les deux *Deva,* parce que le golfe dans lequel se jette la *Deva* du pays de Galles, lui avoit déjà été indiqué sous le nom de *Seteia,* et il a pris ces deux rivières l'une pour l'autre : alors il a placé au nord de la Dée de l'Écosse, des lieux qui se trouvoient au midi de cette rivière, mais au nord de la Dée du pays de Galles; et, en croisant ainsi les deux itinéraires, il a tracé une seconde fois, et dans une longueur de 75 lieues, les mêmes contrées qu'il venoit de décrire.

Il faut donc se transporter à l'embouchure de la Dée méridionale, pour retrouver, en remontant au nord, les positions que Ptolémée indique après le fleuve *Deva.* La première, l'*Iena æstuarium,* paroît être, d'après les mesures, l'entrée de la rivière de Ken : on trouve à sa gauche, et sur la route qui conduit de Beelham à Warton, trois lieux appelés Yealand-Stons, Yealand-Redman, Yealand-Conyers, qui semblent rappeler l'ancien nom d'*Iena.* Plus loin, celui du fleuve *Auravannus* est encore très-reconnoissable dans le nom de Ravenglass. La Chersonèse et le promontoire *Novantum* appartenant, comme on l'a vu, à l'itinéraire précédent, les mesures ne les rapportent, dans celui-ci, à aucune péninsule, à aucun cap. Le point donné pour le *Rherigonius sinus* fixe ce golfe au fond de la baie de

Luce : celui du *Vidotara sinus* répond à l'entrée du golfe de Ryan, et le *Clota æstuarium* à l'embouchure de la Clyde, vis-à-vis le cap Toward, comme dans le précédent itinéraire. Ces rapprochemens et l'exactitude des distances achèvent donc de constater la double description des rivages que l'on vient de parcourir.

Après la Clyde, les côtes deviennent extrêmement sinueuses; et les distances employées par Ptolémée font voir qu'elles ont été prises quelquefois en suivant tous les détours du rivage. C'est ainsi que, pour trouver la mesure donnée depuis la Clyde jusqu'au *Leannonius sinus*, il faut aller jusqu'au fond du loch Fine, et revenir le long de l'autre rive jusqu'à son entrée, près de laquelle on trouve une ancienne chapelle, qui, en conservant le nom de *Lene*, semble rappeler celui de *Leannonius*. Les mesures placent le promontoire *Epidium* au *mull* de Cantire; elles s'opposent, ainsi que l'ordre des lieux, à ce que l'on confonde le fleuve *Longus* avec le loch Long, et elles portent ce fleuve au loch Melfort, vis-à-vis duquel se trouvent des îles appelées Luing et Lunga, dont les noms peuvent avoir du rapport avec celui que la rivière portoit autrefois. Le fleuve *Itys* paroît être le loch Torridon; le *Volsas sinus*, le loch Assynt. Le fleuve *Navæus* conserve le nom de Naver; et le promontoire *Taruedum vel Orcas*, qui forme l'extrémité de la Bretagne, est le cap Duncansby, situé à moins de deux lieues de la plus méridionale des îles Orkney, les anciennes *Orcades*.

Maintenant il faut se reporter au cap *Cantium*, pour visiter, en remontant au nord, le côté oriental de la Bretagne. Les Tables de Ptolémée font compter depuis le

promontoire *Cantium* jusqu'à *Iamesa* ou plutôt *Tamesa æstuarium*, la valeur de 78′ 20″ de distance, quoique, depuis le cap Pepper-ness jusqu'à la Tamise, prise même au premier coude qu'elle forme près de Mucking, la carte moderne, en suivant les côtes, ne fournisse que 45 minutes. Ainsi, dès les premiers pas, on rencontre une difficulté: mais elle s'aplanit, si l'on observe que l'auteur de la carte ancienne, cherchant à lier les mesures de la côte orientale de la Bretagne avec les mesures de la côte méridionale, a confondu deux promontoires assez voisins, et qu'au lieu de partir du Pepper-ness, c'est-à-dire du *Cantium*, il a employé, sans le savoir, un itinéraire qui partoit du cap Dunge-ness, éloigné du Pepper-ness de près de onze lieues, vers le sud-ouest, en suivant la côte; c'est pourquoi il a mis 33 minutes de trop entre le *Cantium* et la Tamise.

Cette erreur étant reconnue, la suite des mesures fait répondre le fleuve *Idumanius* aux embouchures réunies de la Stour et de l'Orwell, vis-à-vis Harwich, et le promontoire sans nom, qui vient après, au cap sur lequel sont les phares de Winterton. Le fleuve *Garryenus* paroît dérangé dans les Tables anciennes: les distances l'indiqueroient vers Cromer, où néanmoins il n'existe pas de fleuve. On est conduit, pour le *Metaris æstuarium*, à l'entrée du Wash au cap Saint-Edmond: puis, en traversant la grande ouverture de ce golfe, les mesures fixent le fleuve *Abus* à l'Humber, vis-à-vis le point où il reçoit la Hull; et en longeant ensuite la rive septentrionale de l'Humber jusqu'à l'Océan, on reconnoît le promontoire *Ocelum* dans le cap Spurn. Le *Gabrantuicorum sinus* vient se placer au

golfe d'Hornsey, qui communique encore avec la mer par un canal étroit, qui étoit plus large autrefois, quand ce golfe recevoit un bras de la rivière de Hull. Ce bras n'existe plus, depuis qu'on a abattu les forêts et desséché les marais de ces cantons. Plus loin, le *Dunum sinus* répond à la baie de Scarborough, et le fleuve *Vedra* à l'embouchure du Were ou Wear. L'*Alaunus fluvius*, qu'on rapporte à l'Aln, tomberoit, d'après les mesures, à la petite rivière qui passe à Oldhamstocks, et le point du *Boderia æstuarium* se place au fond du golfe de Forth, vis-à-vis la petite île Garvey.

Après le *Boderia*, les Tables de Ptolémée placent un fleuve *Tinna* qui n'existe point dans ces cantons, puisque les deux rivières nommées Tyne, connues sur les côtes orientales de l'Angleterre, se trouvent en deçà du golfe de Forth. Les mesures anciennes porteroient *Tinna* à l'embouchure de l'Esk, vis-à-vis Montrose; et cet arrangement bouleverseroit toutes les autres positions. L'ensemble des combinaisons fera voir dans l'instant, que *Tinna* ne se trouve placé entre le *Boderia* et le *Tava æstuarium* que parce que ce premier fleuve appartient à un autre itinéraire qui, en croisant celui dont nous nous occupons, a paru porter *Tinna* et le promontoire *Taizalum* dans des lieux fort différens de ceux qu'ils occupent.

Pour ne rien déranger à la série des positions et des mesures, il faut, pour un instant, faire abstraction du fleuve *Tinna*, de sa distance du *Boderia*, et prendre les 48 minutes de degré qui, dans les Tables, séparent le *Tinna* du *Tava*, pour la distance du *Boderia* au *Tava*: alors ce dernier fleuve répondra à la Tay, le fleuve *Deva*

à la Dée, le fleuve *Celnius* à la rivière de Findhorn, le *Tuæsis æstuarium* au golfe de Murray, vis-à-vis le fort George, et le *Vara æstuarium* à l'entrée du golfe de Fleet.

C'est à ce point que finit l'itinéraire qui a conduit depuis le *Cantium*, ou plutôt depuis le Dunge-ness. Pour arriver au promontoire *Taruedum*, qu'on a vu répondre au cap Duncansby, les Tables de Ptolémée font compter encore l'espace de 198′ 15″ de degré, ou 70 de nos lieues marines, tandis que la carte moderne borne cette course à environ vingt lieues. Il y a donc encore quelque part un double emploi dans les mesures; et comme il faut retrouver le fleuve *Tinna* et le promontoire *Taizalum*, ce double emploi doit être plus considérable qu'il ne le paroît au premier aspect.

En effet, pour retrouver aux distances données le fleuve et le promontoire précédens, il faut se placer sur la frontière septentrionale du comté d'York, dans la baie de Filey, que des circonstances, inconnues maintenant, ont fait confondre avec le *Boderia* ou le golfe de Forth par l'auteur de la carte ancienne, lorsqu'il a voulu lier ce dernier itinéraire avec celui qu'il venoit d'employer. Alors, en partant de la baie de Filey, les mesures font répondre le fleuve *Tinna* à la Tyne, vis-à-vis Tynemouth; le promontoire *Taizalum*, au cap Button-ness à l'embouchure de la Tay, *Suprà, pag. 214.* nommée *Tava* dans l'itinéraire précédent; le fleuve *Loxa*, à la rivière de Lossie: *Ripa alta*, qui vient après, est la côte couverte de dunes élevées à l'ouest de la rivière de Findhorn; le fleuve *Ila* est la rivière de Dornoch, prise à son entrée dans le golfe de ce nom; le promontoire *Veruvium* vient se placer à la pointe de Craigag, le *Viruedrum*

au cap Noss, et le *Taruedum vel Orcas* au cap Duncansby, comme on l'a vu précédemment.

Suprà, pag. 212.

Sur ce côté oriental de la Bretagne, la répétition des mêmes mesures, depuis la baie de Filey, est de 62 lieues : si l'on y ajoute les onze lieues que la carte ancienne répète également entre les caps Dunge-ness et Pepper-ness, on trouvera que Ptolémée a donné à ce côté de l'île environ 73 lieues de plus qu'il n'a réellement. On a vu un excès à peu près semblable dans les mesures de la côte de l'ouest ; et ces deux erreurs, jointes à celle qui avoit fait élever le *Cantium* de 2° 30′ de plus qu'il ne devoit être, auroient porté les extrémités de la Bretagne beaucoup trop dans le nord, et bien plus loin que ne le permettoient les observations faites dans les îles de *Dumna* et de *Thule*, si l'auteur de la carte ancienne n'avoit pas courbé et prolongé vers l'orient toutes les parties septentrionales de la Bretagne.

Suprà, pag. 209 — 213.

Suprà, pag. 207.

Après *Albion*, la plus grande des îles Britanniques est l'Irlande, connue, dès la plus haute antiquité, sous le nom d'île *Sacrée* des *Hiberni*, ensuite sous les dénominations d'*Iernis*, d'*Ierne*, d'*Ivernia*, d'*Hibernia*[a]. Le premier auteur qui nous en ait transmis la mesure, est Agrippa : il lui donne 600 M. P. de longueur[b], et c'est à peu près l'étendue des côtes orientales de l'Irlande. Mais les 300 M. P. qu'Agrippa attribuoit à la largeur de cette île, excèdent d'environ moitié celle qu'on lui connoît. Il paroît que les mesures avoient été prises avec des modules différens : la première, le long des côtes, pouvoit être l'ouvrage des Romains ; et la seconde, à travers les terres, ne devoit pas leur appartenir, puisqu'à l'époque d'Agrippa et plus d'un siècle après lui, ils n'étoient pas encore maîtres de

[a] *R. F. Avien. Ora maritima, vers. 108. Orph. Argon. v. 1170. Strab. lib. II, pag. 72. Ptolem. lib. II, cap. II. Cæsar, de bello Gall. lib. V, cap. XIII.*

[b] *Agrippa, apud Plin. lib. IV, cap. XXX.*

cette

cette île. La différence d'environ moitié que présente la mesure d'Agrippa, fait voir qu'elle est la réduction, en milles Romains, d'une mesure plus ancienne. Nous avons vu le périmètre de la Bretagne donné par Pythéas et Diodore en stades de 1111 $\frac{1}{9}$: il est très-vraisemblable que le même stade avoit aussi été employé dans l'Hibernie, et que les Romains, en s'informant de la largeur de cette île, auront appris qu'elle étoit de 2400 stades; alors, divisant cette somme par huit, selon leur usage, pour en former des milles, ils en auront conclu les 300 M. P. précédens. Mais, comme ces stades étoient de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré, c'est-à-dire, beaucoup plus petits que le stade Olympique, avec lequel ils les confondoient, la mesure ne présentoit réellement que 162 mille pas, ou la valeur de 129′ 36″ de degré; et c'est à très-peu près la largeur de l'Irlande prise à la hauteur de Dublin. Suprà, pag. 190, 199.

L'usage du stade dont nous parlons, se fait aisément remarquer sur les côtes de l'Hibernie de la carte de Ptolémée, parce que, ce stade s'y trouvant employé à 500 par degré, toutes les distances des lieux y sont plus que doublées. Néanmoins ce défaut n'est pas le plus considérable de ceux que présente le dessin de cette île dans l'ouvrage du géographe Grec: sa forme n'a rien de celle que nous connoissons à l'Irlande; le trait de la côte y est tellement altéré, que le promontoire *Notium* n'y est pas le plus méridional, et que le *Boreum*, qui devroit être le point le plus septentrional de l'île, se trouve transporté vers le milieu des rivages occidentaux.

Ces dérangemens doivent tenir à quelque chose de plus qu'à une simple méprise sur la valeur des mesures

itinéraires : on verra dans la suite que l'auteur de la carte ancienne, trompé par une sorte de ressemblance dans les noms de deux fleuves, n'a décrit qu'environ la moitié de la circonférence de l'Hibernie, et que le déplacement du promontoire *Boreum* et d'un grand nombre d'autres lieux vient des efforts qu'il a faits pour paroître compléter le périmètre de cette île.

Quelques positions reconnoissables sur les rivages de l'Irlande justifient ces assertions. En partant du cap Mizen, le plus méridional de l'île, et qui représente le *Notium*, les distances réduites dans la proportion indiquée font répondre le fleuve *Dabrona* à la rivière de Black-water, le fleuve *Birgus* à la rivière de Barrow, le promontoire *Hieron* au cap de Carnsore, et le fleuve *Modonus* à la petite rivière de Harrah. La position de *Manapia* et celle du fleuve *Oboca* sont transposées dans le texte de Ptolémée : en les rétablissant, sans rien changer aux chiffres des Tables, l'*Oboca* se place à la rivière d'Ovoca, *Manapia* à Wicklow, *Eblana* à Dublin, le fleuve *Buuinda* à la Boyne, le promontoire *Isamnium* au cap Dunary, le fleuve *Vinderius* à la rivière de Fane, et le fleuve *Logia* à celle de Newry. Ces dernières positions offrent quelques inexactitudes dans les mesures ; mais les distances se rétablissent, à une lieue près, au promontoire *Rhobogdium*, le cap Saint-Jean d'aujourd'hui. On peut observer d'ailleurs que, dans Ptolémée, le *Rhobogdium* est sous la même latitude que l'île *Monaæda*, et que cette île est vis-à-vis le fleuve *Auravannus* d'*Albion*, comme, dans la carte moderne, le cap Saint-Jean est à la hauteur de l'île Man, et cette île vis-à-vis la rivière de Ravenglass, l'ancien *Auravannus*.

Le point donné pour le fleuve *Argita* répond à la rivière de Lagan ; le fleuve *Vidua*, à la petite rivière de Carey ; le promontoire *Venicnium*, au cap Bengore ; le promontoire *Boreum*, au cap Malin, le plus septentrional de l'Irlande, comme son ancien nom l'annonce ; le fleuve *Rhavius*, à l'entrée de la baie de Mulroy, dans l'évêché de Raphoë, dont le nom rappelle celui de *Rhavius*. La ville de *Nagnata* paroît être Dunfanaghy, le fleuve *Libnius* la rivière de Giddore, le fleuve *Ausoba* la rivière de Burton ; le fleuve *Senus*, dont il sera encore question, tomberoit à l'embouchure du Lochrus-more ; le fleuve *Dur*, à la rivière de Kilcaar, à l'est de laquelle on trouve le cap Durin ; et enfin le fleuve *Iernus* vient se placer à l'embouchure de l'Erne, fleuve considérable qui traverse deux grands lacs de ce nom.

De l'embouchure de l'Erne au cap Mizen, il y a environ 200 lieues de côtes souvent très-sinueuses, tandis que, depuis l'*Iernus* jusqu'au promontoire *Notium*, la carte ancienne ne présente guère plus de cinq lieues : cette distance ne conduiroit pas tout-à-fait jusqu'au cap Gessigo, à l'extrémité sud de la baie de Donegal, dans laquelle l'Erne vient se perdre. Il paroît donc que le reste de la côte occidentale de l'Hibernie, depuis le Gessigo jusqu'au Mizen, manque dans la carte de Ptolémée. Si, pour faire disparoître cette lacune, on essayoit d'appliquer aux mesures de sa carte un module plus grand que celui du stade de $1111\frac{1}{9}$, aucun des lieux dans lesquels s'offrent des vestiges du nom qu'ils portoient autrefois, ou des particularités qui peuvent aider à les reconnoître, ne répondroit au point où leur position et leur distance ont paru

convenir ; et le tour entier de l'île ne présenteroit plus qu'un désordre inextricable dans l'emplacement des fleuves et des promontoires anciens, comparés à ceux que l'on y connoît maintenant.

Après l'Erne, dont nos géographes ont fait le fleuve *Rhavius* de Ptolémée, ils n'ont pu désigner que vaguement les autres fleuves de cette côte, si ce n'est en rapportant la rivière de Shannon au *Senus*, à cause de la ressemblance des noms. Il est assez probable, d'ailleurs, que cette rivière, la plus considérable de toute l'île, n'aura pas été inconnue aux anciens ; mais, comme les mesures ne peuvent conduire jusqu'à son embouchure, il faut rechercher ce qui peut avoir produit la lacune que l'on vient d'apercevoir.

D'après la série et l'exactitude des mesures, on ne peut se refuser à reconnoître dans l'Erne actuel l'ancien *Iernus*, et dans ces noms ceux d'*Ierne*, d'*Iernis*, d'*Iris*, d'*Erin*, d'*Ier*-land, d'*Ir*-land, que ce fleuve, à différentes époques, paroît avoir communiqués à l'île entière. Mais cette île a aussi été appelée *Ivernia* ou *Hibernia*[a] : dans Richard de Cirencester, l'*Iernus* de Ptolémée est nommé *Ibernus*, et même *Iberna* dans une carte plus ancienne que Richard a jointe à son ouvrage[b]. De plus, quoique cette carte ne ressemble en rien à celle de Ptolémée, le fleuve *Iberna* se trouve aussi placé immédiatement avant le promontoire *Austrinum* ou *Notium*. Or un canton maritime, situé à douze lieues au-dessus du cap Mizen, est encore appelé Iver-agh, comme les montagnes qu'il renferme ; et ce nom, quoique relégué maintenant dans un coin de terre, rappelle trop évidemment celui d'*Ivernia* ou d'*Hibernia* que l'île a long-temps conservé, pour ne pas donner à croire qu'un fleuve des

[a] *Cæsar, de bello Gall. lib. V, cap. XIII.* *Ptolem. lib. II, cap. II.*

[b] *Ricard. Corinens. De sit. Britann. cap. VIII, pag. 44.*

environs avoit pu en emprunter jadis la dénomination d'*Ibernus* ou d'*Iberna* sous laquelle Richard de Cirencester l'a connu.

Dès-lors, la grande ressemblance qu'offroient les noms d'*Iernus* et d'*Ibernus,* aura fait penser à l'auteur de la carte transmise par Ptolémée, que ces noms appartenoient à un même fleuve; que le rivage intermédiaire qui, dans les itinéraires, séparoit l'*Iernus* ou l'Erne de l'*Ibernus,* qui paroît être le Kenmare, étoit un double emploi, et qu'il falloit le faire disparoître en rapprochant l'*Iernus* du cap *Notium*, et en le fixant à la place de l'*Ibernus*.

Telle est la cause qui paroît avoir trompé le géographe dont nous parlons, et l'avoir conduit à retrancher de sa carte une grande portion des côtes occidentales de l'Hibernie. Ses efforts pour regagner l'espace qu'il perdoit par cette suppression, lui ont fait altérer la forme de cette île : on voit que, pour ramener le trait de sa carte au promontoire *Notium* d'où il étoit parti, il a été obligé de replier la côte vers l'ouest, beaucoup plutôt qu'il n'auroit dû le faire; de porter dans cette direction une partie des rivages orientaux de l'île; de placer au couchant le promontoire *Boreum* qui devoit être au nord, et de descendre la côte septentrionale vers le sud-ouest pour atteindre le *Notium,* et paroître compléter, par ce moyen, la circonférence de l'Hibernie.

Mais il ne s'est pas douté que les distances entre le *Senus,* l'*Iernus* et le cap qu'il avoit pris pour le *Notium* dans le nord de l'île, n'étoient pas les mêmes entre les points qu'il leur substituoit. Du cap Mizen au fleuve Shannon, la longueur des côtes, en suivant leurs sinuosités, est

d'environ cent lieues, quoique la carte ancienne n'exige que soixante-dix-huit minutes de degré, ou vingt-six lieues, entre le *Notium* et le *Senus*. Pour ne pas en trouver davantage sur la carte moderne, il faut supposer les distances prises en ligne droite et de grand cap en grand cap. Alors, en partant du cap Mizen, une ouverture de compas de seize minutes tomberoit au cap Crow, qui sépare la baie de Bantry de celle où se jette la rivière de Kenmare; et cette baie, prolongée comme l'embouchure d'un fleuve, et voisine de l'Iver-agh, pourroit représenter l'*Ibernus* ou l'*Ivernus*. Quarante-quatre minutes de plus porteroient au cap Sybil, où il n'est plus question de chercher le fleuve *Dur*, que les mesures ont indiqué beaucoup plus haut, près du cap Durin, situé à l'entrée de la baie d'Inver : cette baie prend son nom de la ville ou plutôt du petit fleuve Inver qu'elle reçoit, et ces dénominations, assez ressemblantes à celle d'Iver-agh, paroissent avoir aussi aidé à confondre ces lieux. Enfin vingt-trois ou vingt-quatre autres minutes aboutissent au cap Kerry, à l'embouchure du Shannon; et cette combinaison seroit le seul moyen graphique qui laisseroit entrevoir la possibilité de rapporter le fleuve de ce nom au *Senus* de Ptolémée.

Suprà, pag. 219.

Plin. lib. IV, cap. XXX.

Pline indique six îles, qu'il dit être situées entre l'Hibernie et la Bretagne : *Mona*, aujourd'hui Mon ou Anglesey; *Monapia*, la *Monaæda* de Ptolémée, qui est Man; *Ricina*, ou Rachlin, près de l'extrémité septentrionale de l'Irlande; *Vectis*, que l'on confond ordinairement avec la *Vectis* de Ptolémée, ou l'île de Wight, sur la côte méridionale de l'Angleterre, vis-à-vis la Gaule, mais que l'on doit plutôt reconnoître dans la petite île de White-horn, près de

Wigtown, sur la côte de Galloway ; puis *Limnus* et *Andros*, que leur emplacement dans Ptolémée rapporte aux îles Dalkey et Lambay près de Dublin.

Au nord de la Bretagne, on trouvoit les *Orcades*, appelées maintenant Orkney ; les *Acmodæ*, ou plutôt les *Æmodæ* et les *Ebudæ*, qui sont les îles Westernes divisées en deux groupes par une espèce de détroit nommé le petit Minch. Un golfe considérable, appelé Maddi ou Namaddi, dans Uist-nord l'une d'elles, paroît avoir fait donner aux îles environnantes le nom d'*Æmodæ*.

Ptolémée nomme cinq îles *Æbudæ;* mais, par une suite du dérangement qu'ont éprouvé toutes les parties septentrionales de la Bretagne et de l'Hibernie dans la carte ancienne, les *Æbudæ*, au lieu d'être placées, comme les Westernes, du midi au nord, se trouvent disposées dans le sens direct de la longitude. Au moyen des distances où Ptolémée les place, on reconnoît *Epidium* dans l'île d'Ila, *Maleos* dans celle de Mull, *Rhicina* dans Rum, *Æbuda orientalior* dans Skye, et *Æbuda occidentalior* dans Lewis.

Ptolem. lib. II, cap. III.

L'île *Dumna* de cet auteur répond à celle de Stroma, située à l'extrémité de l'Écosse et près du cap Dunnet, dont elle semble avoir tiré son ancien nom. De cette île, le point donné pour les *Orcades* tombe, à l'ouverture du compas, au milieu du groupe des Orkney ; et le milieu de *Thule*, à Mainland, la principale des îles Schetland.

Dans la carte de Ptolémée, la plus grande longueur de *Thule* est d'occident en orient, quoique Mainland s'étende du midi au nord. Cette erreur tient encore à celle qui a influé sur la disposition des *Æbudæ :* la crainte de porter toutes ces terres trop au nord a engagé l'auteur de la carte

à courber, soit vers l'orient, soit vers l'occident, les contrées et les îles qui, d'après les renseignemens qu'il avoit pu se procurer, ne devoient pas atteindre ou dépasser le 63.ᵉ degré au-dessus de l'équateur.

Quant à l'étendue de *Thule*, la graduation de Marin de Tyr donne au tour entier de cette île 265′ 30″ ou 88 à 89 lieues. La principale des îles Schetland n'a pas tout-à-fait vingt lieues de longueur; mais ses côtes sont tellement découpées, tellement hachées, qu'on leur trouve plus de 150 lieues, quand on veut en suivre tous les détours. Ainsi la circonférence de la *Thule* de Marin et de Ptolémée, loin d'être trop grande, comme quelques personnes l'ont cru, pour représenter celle de Schetland, ne donne réellement qu'une portion de ses nombreuses sinuosités.

En terminant la nomenclature des îles qui environnoient la Bretagne, Pline ajoute : « Il y a des auteurs qui nomment » encore d'autres îles, telles que *Scandia*, *Dumna*, *Bergos*, » et *Nerigon*, la plus grande de toutes, d'où l'on part pour » se rendre à *Thule*. »

Plin. lib. IV, cap. XXX.

Le nom de *Scandia*, inséré parmi ces îles, a fait croire qu'il étoit ici question de la Scandinavie et des terres environnantes : en conséquence, on a fait de *Scandia* la Suède, de *Nerigon* la Norwége, et de *Bergos* la ville de Berghen, située sur la côte occidentale de cette dernière contrée.

Mais, comme ces îles doivent se trouver près de la Bretagne, et que Ptolémée aide à faire reconnoître *Dumna* dans Stroma, il paroît que les trois autres doivent être cherchées au nord ou à l'occident de l'Écosse.

Parmi les Orkney, il existe une île appelée Sanda, à laquelle on peut rapporter la *Scandia* de Pline. La différence

des

des noms provient peut-être d'une légère altération introduite dans le texte de cet ancien, où des copistes, trouvant le nom de *Sanda* qu'ils ne rencontroient pas ailleurs, auront cru devoir y substituer le nom plus connu de *Scandia* que leur offroit Ptolémée, sans faire attention que la *Scandia* de ce géographe étoit toujours appelée *Scandinavia* par Pline, et qu'elle étoit placée dans le *Sinus Codanus*. *Plin. lib. IV, cap. XVII; lib. VIII, cap. XVI.*

L'île Barra des Orkney s'appeloit encore Borgar, il y a environ deux siècles; et cette dénomination semble rappeler celle de *Bergos*, employée par le naturaliste Romain.

Le nom de *Nerigon* paroît avoir appartenu à l'île Lewis, dont le cap septentrional, appelé maintenant pointe d'O-reby, porte dans nos anciennes cartes publiées par les Sansons, par les Blaeu, et particulièrement dans celles des premières éditions de Camden, dans l'Atlas de Speed, &c., le nom de Nary ou Néry. Lewis est d'ailleurs la plus grande des îles qui avoisinent l'Angleterre et l'Irlande; et l'on va voir, en combinant le passage suivant de Solin, qu'après avoir longé toutes les *Æbudæ*, les navigateurs partoient de l'un des ports septentrionaux de Lewis, pour continuer, à travers l'Océan, leur route vers *Thule*.

« Ceux qui s'embarquent pour *Thule*, dit cet ancien, » partent d'un promontoire de la Calédonie, et arrivent » aux îles *Æbudæ*, après deux jours de marche. . . . Des » *Æbudæ* aux *Orcades*, ils emploient sept jours et sept » nuits. . . et des *Orcades* à *Thule*, cinq jours et cinq » nuits. » *Solin. cap. II.*

Solin n'a point nommé le promontoire d'où l'on partoit pour entreprendre ce voyage; mais, le cap dont il s'agit étant à deux jours de navigation de la plus voisine des

Æbudæ, et par conséquent au midi de ces îles, il paroît être ici question du promontoire *Novantum*, que les mesures de Ptolémée font reconnoître dans l'un des points de la presqu'île de Galloway. On peut donc croire qu'on partoit de l'un des ports de cette presqu'île, et peut-être du golfe de Ryan; et comme il n'est pas dit qu'on naviguât pendant la nuit dans la traversée jusqu'aux *Æbudæ*, il y a apparence que les navigateurs abordoient au cap de Cantire, et que le lendemain ils arrivoient dans l'un des ports de l'île d'Ila, la plus méridionale des *Æbudæ*. Ces deux courses réunies valent 18 à 19 lieues, pour lesquelles il ne faut compter qu'environ vingt-quatre heures de marche, quoiqu'on y employât deux jours.

Suprà, pag. 210.

D'Ila, en gagnant les îles de Mull, de Rum, de Skye et de Lewis, jusqu'au cap Tolsta, il y a 57 lieues; du cap Tolsta à l'île d'Hoy, la plus voisine des *Orcades*, il y a encore 31 ou 32 lieues en ligne droite. Ainsi l'on peut évaluer à environ 89 lieues la course entière, pour laquelle il falloit sept jours et sept nuits; ce qui fait à peu près 13 lieues en vingt-quatre heures.

De l'île d'Hoy, en longeant le groupe des *Orcades*, jusqu'à son extrémité nord, et de là en gagnant le milieu de Mainland, la plus considérable des îles Schetland, on parcourt 47 lieues; et puisqu'on y employoit cinq jours et cinq nuits, on n'avançoit par conséquent que de neuf à dix lieues en vingt-quatre heures.

Ainsi, comme il étoit naturel de le prévoir, à mesure qu'on pénétroit vers le nord et vers les régions les moins visitées, la navigation devenoit plus incertaine et plus lente. Au temps de Pythéas, les habitans des parties sep-

Suprà, pag. 190.

tentrionales d'*Albion* mettoient six jours pour se rendre à *Thule*, en partant de l'extrémité de leur île et des environs du cap *Orcas;* ils avoient donc 50 lieues à faire pour arriver à la hauteur du milieu de Mainland : leurs journées de navigation ne pouvoient être que d'environ huit à neuf lieues ; et l'on reconnoît que, dans les cinq siècles et plus qui s'étoient écoulés entre l'époque de Pythéas et celle de Solin, la marche des navires, dans ces mers éloignées, n'avoit pas beaucoup varié.

Si l'on rapproche de ces faits les autres circonstances dont il a été parlé plus haut, si l'on se rappelle le nom de *Thyl-insel* que portoit encore Mainland il y a trois siècles, on verra que tout se réunit pour confirmer l'opinion des auteurs qui ont reconnu dans cette île la *Thule* de Tacite, de Marin, de Ptolémée, de Solin, &c. Si on la plaçoit aux îles Feroé, il faudroit accorder aux navigateurs dont il vient d'être question, une marche de quatorze lieues par jour; et si cette *Thule* devoit répondre à l'Islande, il faudroit supposer des courses habituelles de vingt-cinq lieues dans le même intervalle de temps. Mais ce seroit détruire l'unité, la régularité de la marche présentée dans l'itinéraire que l'on vient d'analyser; ce seroit sacrifier à une vague indication de latitude ce que le témoignage même de Pythéas peut avoir de conforme avec celui de Solin; et enfin ce seroit admettre, contre toute vraisemblance, que les navigateurs anciens alloient plus vîte à mesure qu'ils s'éloignoient des mers les plus connues et les plus fréquentées. Il est donc plus simple de voir, dans les vingt-quatre heures de jour solsticial attribuées à *Thule*, une tradition qui rappeloit d'anciennes communi-

Suprà, pag. 190 — 193.

cations avec l'Islande, dont la route, oubliée ensuite, est restée inconnue aux Grecs, aux Romains, et à l'Europe entière, jusque vers l'an 861 de l'ère Chrétienne, où cette île fut retrouvée par un pirate Normand nommé Naddodd.

Après avoir parcouru toutes les côtes de l'Océan décrites ou mesurées par les historiens et les géographes de l'antiquité, après avoir montré que le Séri-nagar est la contrée la plus éloignée où les Grecs sont parvenus dans l'intérieur de la haute Asie, M. Gossellin a essayé de tracer une carte générale du Monde connu des anciens, autant du moins qu'il lui a été possible de le faire au milieu des incertitudes et de l'obscurité qui règnent encore sur la géographie du centre des continens.

Il ne croit pas que les anciens aient rien connu à l'orient de la grande chaîne de montagnes qui, des environs du golfe de Sian, s'étend vers le nord et l'ouest, en traversant obliquement l'Asie. Cette chaîne borne à l'est les royaumes de Sian, de Myen et d'Ava; termine l'Inde au nord, en la séparant du grand Tibet; enveloppe le Séri-nagar ou l'ancienne Sérique, et vient limiter à l'est le pays de Balk et la grande Bukarie, où étoient autrefois la Bactriane et la Sogdiane. Au-delà, et après quelques interruptions, cette chaîne se relève sous le nom de monts Ourals, en se prolongeant jusqu'aux sources du Volga, où se terminoient toutes les notions que les anciens avoient pu se procurer vers le nord-est.

Les connoissances actuelles, beaucoup plus retardées dans l'intérieur de l'Afrique, ne lui ont pas permis de rien hasarder sur les contrées situées à l'ouest du Nil et au sud de l'Atlas; il pense seulement que les courses des

anciens n'ont pas dépassé les pays compris entre le revers méridional de cette grande chaîne de montagnes et les plaines arides du Sahra.

Cette carte, que nous joignons à cet extrait, offre sous un même aspect l'ensemble et les résultats des Recherches éparses dans les différens Mémoires de M. Gossellin; et l'on y voit, dans les mers du midi de l'Asie, dans celles du nord de l'Europe, sur les rivages orientaux et occidentaux de l'Afrique, le terme des navigations connues des Grecs et des Romains, beaucoup plus rapproché qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

MÉMOIRE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES

TROUVÉES À ATHÈNES.

M. Fauvel, correspondant de la Classe, lui adressa, en 1810, les copies de quelques inscriptions Grecques qu'il venoit de découvrir à Athènes, où il réside en qualité de consul de France. M. Visconti fut chargé de les examiner, et il n'en trouva que deux qui méritassent de fixer l'attention, et d'être l'objet d'un rapport.

« Les copies de ces inscriptions sont, dit-il, si défi- » gurées, que je n'ai pu, sans quelque peine, en deviner » le sens et en proposer la restitution. Cependant cette » restitution, à l'égard de la plupart des mots, me semble » certaine ; et l'extrême vraisemblance du reste pourra » être transformée en certitude par un nouvel examen » des monumens eux-mêmes ; travail que nous sommes » en droit de nous promettre du zèle et de l'activité de » M. Fauvel. La première inscription a été découverte, » en 1810, près d'Athènes, parmi les tombeaux élevés » autrefois sur le chemin d'Acharnes, et non loin des » anciennes portes de la ville. Elle est gravée sur un cippe » de marbre, qui étoit enfoui à quinze pieds sous terre.

» Heureusement elle est écrite en vers héroïques ; circonstance qui, jusqu'à un certain point, en facilite la restitution. Les vers, cependant, si nous nous en rapportons à la copie, ne forment pas des lignes séparées : les mots mêmes sont tracés l'un à la suite de l'autre, sans aucune séparation, comme si toute l'inscription, depuis le commencement jusqu'à la fin, ne formoit qu'un seul mot ; disposition assez fréquente dans les inscriptions Grecques.

» Ce qui donne de l'intérêt à cette épitaphe, continue M. Visconti, c'est qu'elle conserve le souvenir d'un brave guerrier que nul auteur ancien et nul autre monument ne nous avoient fait connoître. »

Nous plaçons ici, sous le n.° I, la copie de l'inscription telle que M. Fauvel l'a transmise à la Classe ; sous le n.° II, l'inscription restituée d'après les conjectures de M. Visconti ; sous le n.° III, l'inscription distribuée en vers. « Les neuf premiers vers, dit-il, sont des hexamètres, dont le cinquième est spondaïque ; le dixième est un pentamètre, ainsi qu'on en trouve dans plusieurs autres inscriptions en vers héroïques ; la onzième ligne forme un vers très-court qui consiste dans un fragment de vers héroïque tronqué à la *trihemimeris*. Pausanias a donné des exemples de ces bouts de vers placés à la fin de quelques inscriptions en hexamètres. J'ai, ajoute M. Visconti, supprimé les voyelles finales que les lois actuelles de la prosodie Grecque obligent à remplacer par le signe de l'apostrophe. Je dis les lois actuelles ; car il me semble bien reconnu par les critiques que souvent les Grecs, particulièrement les plus anciens, laissoient

Eliac. 1, c. 19.

» aux oreilles instruites la liberté de ces suppressions : ils » n'écrivoient pas leurs vers hexamètres autrement que » les Latins, qui, n'employant pas l'apostrophe, font un » usage constant de la synalèphe. »

Nous donnons, sous le n.° IV, la même épitaphe écrite en caractères courans, avec la ponctuation, les accens et les esprits ; distinctions d'usage, négligées presque toujours dans l'écriture en caractères majuscules. Enfin nous ajoutons la traduction Latine de M. Visconti.

N.° I.

Copie envoyée par M. Fauvel.

ΜΝΗΜΑΙ.....ΠΙΣΑΜΑΤΙΚΕΙΜΕΝΟΗΑΝΔΡΟΣΑΡΙΣΤΟΠΥΘΙΩΝ
ΕΓΜΕΓΑΡΩΔΑΙΩΣΑΣΕΠΤΑΜΝΑΝΔΡΑΣΕΠΤΑΑΕΑΠΟΡΡΗΣΑΣΑ
ΟΓΧΑΣΕΝΙΣΩΜΑΤΙΕΚΕΙΝΩΝΕΙΛΕΤΟΤΑΝΑΡΕΤΑΝΠΑΤΕΡΑΕΥΚ
ΛΕΙΞΩΝΕΝΙΔΗΜΩΙΟΥΤΟΣΑΝΗΡΟΣΕΩΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΩΝΤΡ
ΕΣΦΥΛΑΣΕΚΠΑΓΑΝΑΓΑΓΩΝΔΙΑΒΟΙΩΤΩΝΕΣΑΘΗΝΑΣΕΥΚΛ
ΕΙΣΑΝΔΟΚΙΔΑΝΔΙΣΧΙΛΟΙΣΑΝΔΡΑΠΟΔΟΙΣΙΝΟΥΔΕΔΕΝΑ
ΠΗΜΑΝΔΕΠΙΧΘΟΝΙΩΝΑΝΘΡΩΠΩΝΕΣΑΙΔΚΑΤΕΒΑΠΑΣΙΝΜΑ
ΚΑΡΙΣΤΟΣΙΔΕΣΘΑΙΦΥΛΑΙΑΙΔΕΙΣΙΝΠΑΝΔΙΟΝΙΣΚΕΚΡ
ΟΠΙΣΑΝΤΙΟΧΙΣ

N.° II.

La même Copie avec les corrections nécessaires, et telle qu'elle doit être sur le marbre.

ΜΝΗΜΑΙ.......ΠΙΣΑΜΑΤΙΚΕΙΜΕΝΟΝΑΝΔΡΟΣΑΡΙΣΤΟΥΠΥΘΩΝ
ΕΓΜΕΓΑΡΩ..ΔΑΙΞΑΣΕΠΤΑΜΕΝΑΝΔΡΑΣΕΠΤΑΔΕΑΠΟΡΡΙΨΑΣΛ
ΟΓΧΑΣΕΝΙΣΩΜΑΤΙΚΕΙΝΩΝΕΙΛΕΤΟΤΑΝΑΡΕΤΑΝΠΑΤΕΡΑΕΥΚ
ΛΕΙΖΩΝΕΝΙΔΗΜΩΙΟΥΤΟΣΑΝΗΡΕΣΑΩΣΕΝΑΘΗΝΑΙΩΝΤΡ
ΕΙΣΦΥΛΑΣΕΚΠΑΓΑΝΑΓΑΓΩΝΔΙΑΒΟΙΩΤΩΝΕΣΑΘΗΝΑΣΕΥΚΛ

ΕΙΣΕ

ΕΙΣΕΑΝΔΟΚΙΔΑΝΔΙΣΧΙΛΙΟΙΣΑΝΔΡΑΠΟΔΟΙΣΙΝΟΥΔΕΙΣΔΟΥ
ΠΗΜΑΝΤΟΣΕΠΙΧΘΟΝΙΩΝΑΝΘΡΩΠΩΝΕΙΣΑΙΔΑΚΑΤΕΒΑΠΑΣΙΝΜΑ
ΚΑΡΙΣΤΟΣΙΔΕΣΘΑΙΦΥΛΑΙΑΙΔΕΙΣΙΝΠΑΝΔΙΟΝΙΣΚΕΚΡ
ΟΠΙΣΑΝΤΙΟΧΙΣ

N.° III.

La même distribuée suivant le nombre des vers, et avec suppression des voyelles sujettes à élision.

ΜΝΗΜ ιδε τϛτ επι ΣΑΜΑΤΙ ΚΕΙΜΕΝΟΝ ΑΝΔΡΟΣ ΑΡΙΣΤΟΥ
ΠΥΘΩΝ ΕΓ ΜΕΓΑΡΩΝ ΔΑΙΞΑΣ ΕΠΤΑ ΜΕΝ ΑΝΔΡΑΣ
ΕΠΤΑ Δ ΑΠΟΡΡΙΨΑΣ ΛΟΓΧΑΣ ΕΝΙ ΣΩΜΑΤΙ ΚΕΙΝΩΝ
ΕΙΛΕΤΟ ΤΑΝ ΑΡΕΤΑΝ ΠΑΤΕΡ ΕΥΚΛΕΙΖΩΝ ΕΝΙ ΔΗΜΩΙ
ΟΥΤΟΣ ΑΝΗΡ ΕΣΑΩΣΕΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΤΡΕΙΣ ΦΥΛΑΣ
ΕΚ ΠΑΓΑΝ ΑΓΑΓΩΝ ΔΙΑ ΒΟΙΩΤΩΝ ΕΣ ΑΘΗΝΑΣ
ΕΥΚΛΕΙΣ ΑΝΔΟΚΙΔΑΝ ΔΙΣΧΙΛΙΟΙΣ ΑΝΔΡΑΠΟΔΟΙΣΙΝ
ΟΥΔΕΙΣ Δ ΟΥ ΠΗΜΑΝΤΟΣ ΕΠΙΧΘΟΝΙΩΝ ΑΝΘΡΩΠΩΝ
ΕΙΣ ΑΙΔΑ ΚΑΤΕΒΑ ΠΑΣΙΝ ΜΑΚΑΡΙΣΤΟΣ ΙΔΕΣΘΑΙ
ΦΥΛΑΙ ΑΙΔ ΕΙΣΙΝ ΠΑΝΔΙΟΝΙΣ ΚΕΚΡΟΠΙΣ
ΑΝΤΙΟΧΙΣ

N.° IV.

ÉPITAPHE de Python de Mégares, fils d'Andocides.

Μνῆμ' ἰδὲ τοῦτ' ἐπὶ σάματι κείμενον ἀνδρὸς ἀρίστου· (1)
Πύθων ἐκ Μεγάρων, δαΐξας ἑπτὰ μὲν ἄνδρας,
Ἑπτὰ δ' ἀποῤῥίψας λόγχας ἔνι σώματι κείνων,
Εἵλετο τὰν ἀρετὰν, πατέρ' εὐκλεΐζων ἔνι δήμῳ.
Οὗτος ἀνὴρ ἐσάωσεν Ἀθηναίων τρεῖς φυλὰς,

(1) Ce premier vers auroit un meilleur rhythme, si les mots qui le composent étoient disposés dans l'ordre suivant:

Μνῆμ' ἰδὲ σάματι τοῦτ' ἐπικείμενον ἀνδρὸς ἀρίστου.

(VISC.)

Ἐκ Παγᾶν ἀγαγὼν διὰ Βοιωτῶν ἐς Ἀθήνας·
Εὐκλέϊσ᾽ Ἀνδοκίδαν δισχιλίοις (1) ἀνδραπόδοισιν.
Οὐδεὶς δ᾽ οὐ πημαντὸς ἐπιχθονίων ἀνθρώπων
Εἰς Ἀΐδα κατέβα, πᾶσιν μακάρεισος ἰδέσθαι.
Φυλαὶ αἵδ᾽ εἰσίν· Πανδιονὶς, Κεκροπὶς,
Αντιοχίς.

TRADUCTION LATINE.

Monumentum adspice hoc, tumulo impositum viri præstantis.
Python ex Megaris, septem viris interfectis,
Et septem jaculis in eorum corpora conjectis,
Virtutis laudem tulit, patrem suum illustrem faciens in populo.
Hic vir servavit tres Atheniensium tribus,
Ex Pegis ducens per Bœotos Athenas usque,
Nobilitans Andocidem bis mille mancipiis.
Nemo verò hominum terrestrium illæsus
Descendit Plutonis domum, cunctis conspiciendus tamquam beatus.
Tribus hæ sunt : Pandionis, Cecropis,
Antiochis.

M. Visconti a cherché l'époque de l'événement dont il est parlé dans cette épitaphe ; il le rapporte à la troisième guerre sacrée, vers la CVII.e ou CVIII.e olympiade (de 352 à 347 avant l'ère Chrétienne). « La cause qui obligea, » dit-il, les Athéniens à faire leur retraite par la Béotie, » au lieu de la faire par la Mégaride, a pu être une armée » de Thébains qui, en revenant du Péloponnèse, où elle » étoit allée au secours des Arcadiens de *Megalopolis*, » prenoit à revers les Athéniens et leurs alliés retranchés

(1) Δισχιλίοις : les deux dernières syllabes de ce mot n'en font qu'une, par le moyen d'une synecphonèse assez usitée.

» dans Pèges, et menaçoit de leur couper toute communication avec Athènes.

Diodore de Sicile, l. XVI, §. 37, 39.

» Il est moins probable que la retraite dont il est fait mention ici, appartienne à des guerres antérieures, parce que celles-ci ont été décrites par Xénophon dans ses *Helléniques*, où l'on ne retrouve aucune trace de ces événemens. Au contraire, l'histoire de la troisième guerre sacrée ne nous est parvenue qu'avec beaucoup de lacunes : à peine se trouve-t-elle tracée, et d'une manière très-succincte, dans le livre XVI de la Bibliothèque de Diodore. Ainsi il n'est point surprenant que parmi les détails de cette guerre qui nous ont échappé, ait aussi disparu l'événement indiqué dans l'épitaphe de Python.

» Pour mieux comprendre comment trois tribus d'Athéniens ont pu être sauvées par ce guerrier, il suffit de se rappeler que les Athéniens alloient à la guerre, formant autant de corps séparés qu'il y avoit de tribus dans la république. »

Xenophon, Ἱππαρχ. cap. 2, n. 2.
Plutarch. Aristid. §. 5.

La seconde inscription est encore plus remarquable; M. Visconti n'a rien trouvé dans les recueils paléographiques qui ressemblât à ce singulier monument. Elle est, suivant une note de M. Fauvel, tracée sur une feuille de plomb fort mince, pliée en quatre sur la hauteur, et en trois sur la largeur. Cette feuille de plomb, dont il n'a pas donné les dimensions, a été trouvée dans un tombeau, à cent soixante toises de la moderne enceinte d'Athènes, non loin des portes Hippades.

Malgré les difficultés qui s'opposoient à la lecture de

cette inscription, M. Visconti croit l'avoir restituée avec une très-grande probabilité. Elle présente une formule d'enchantement dirigée contre plusieurs personnes que l'on dévoue aux divinités de l'enfer.

On trouvera sous le n.° I le texte de l'inscription, conforme à la copie de M. Fauvel; le n.° II le donne avec les restitutions de M. Visconti. L'inscription ainsi restituée est répétée en caractères cursifs sous le n.° III; le n.° IV en présente la traduction Latine.

Inscription gravée sur une feuille de plomb trouvée dans un tombeau près d'Athènes.

N.° I.

Copie de M. Fauvel.

ΕΡΜΗΣΧΟΝΝΙΟΣΓΗΚΑΤ..ΧΟΣ
ΚΑΙΠΡΟΣΤΗΝΦΡΕΣΟΦΟΝΗΝ
ΦΕΡΣΕΦΟΝΗΚΑΤΑΔΩΑΕΣΣΙΑ
ΠΡΣΤΟΤΟΣΑΠΑΝΤΑΣ
ΚΑΙΚΛΕΟΦΡΑΔΗΣ
ΚΑΤΑΔΩΠΡΟΣΤΟΣΑΥΤΟΣΙΟΣΓ
ΚΑΙΝΑΥΒΑΤΗΝΚΑΤΑΔΩΠΡΟΣΤΟΣΑΥΤΟΣ
ΤΑΗΠΟΛΕΜΟΝΚΑΤΑΔΩ
ΚΑΙΤΟΣΜΕΤΛΚΤΗΣΙΟΥΑΠΑΝΑΣ
ΜΑΣΑΔΩ

N.° II.

La même, telle qu'on peut la supposer dans l'autographe.

ΕΡΜΗΙΧΘΟΝΙΩΙΓΗΙΚΑΤΑΔΩ
ΚΑΙΠΡΟΣΤΗΝΦΕΡΣΕΦΟΝΗΝ
ΦΕΡΣΕΦΟΝΗΚΑΤΑΔΩΚΤΗΣΙΑΝ
ΠΡΟΣΤΟΥΤΟΥΣΑΠΑΝΤΑΣ

ΚΑΙΚΛΕΟΦΡΑΔΗΝ
ΚΑΤΑΔΩΠΡΟΣΤΟΥΣΑΥΤΟΥΣ
ΚΑΙΝΑΥΒΑΤΗΝΚΑΤΑΔΩΠΡΟΣΤΟΥΣΑΥΤΟΥΣ
ΤΛΗΠΟΛΕΜΟΝΚΑΤΑΔΩ
ΚΑΙΤΟΥΣΜΕΤΑΚΤΗΣΙΟΥΑΠΑΝΤΑΣ
ΚΑΤΑΔΩ

N.° III.

Ἑρμῆ χθονίῳ, Γῆ καταδῶ,
καὶ πρὸς τὴν Φερσεφόνην·
Φερσεφόνη, καταδῶ Κτησίαν
πρὸς τούτους ἅπαντας·
καὶ Κλεοφράδην
καταδῶ πρὸς τοὺς αὐτούς. . .
καὶ Ναυβατὴν καταδῶ πρὸς τοὺς αὐτούς·
Τληπόλεμον καταδῶ,
καὶ τοὺς μετὰ Κτησίου ἅπαντας
καταδῶ.

N.° IV.

Mercurio infero, Terræ et Proserpinæ obstringo.
O Proserpina, obstringo Ctesiam his numinibus cunctis;
Et Cleophraden iisdem obstringo;
Et Naubaten iisdem obstringo;
Tlepolemum obstringo;
Et cunctos qui ad Ctesiam pertinent obstringo.

« Je ne ferai, dit M. Visconti, que peu de remarques » sur cette formule magique. Le verbe καταδῶ vient de » δέω, *ligo* [j'attache] : il est le mot propre pour désigner » cette espèce de maléfice ou de dévouement magique. » Platon s'est servi des noms κατάδεσις et κατάδεσμος dans » le même sens. Le changement du régime du verbe καταδῶ,

De Republ. lib. II, pag. 424, C. et de Legib. lib. II, pag. 683, D. édit. de Lyon, 1590.

» qui, dans l'inscription, est tantôt au datif, tantôt à l'accu-
» satif avec la préposition πρὸς, mérite une observation.
» L'analogie de ces deux manières de s'exprimer est natu-
» relle et facile à sentir. C'est par une conséquence de cette
» analogie, que plusieurs langues modernes rendent le datif
» des langues anciennes par une préposition équivalente
» au πρὸς des Grecs et à l'*ad* des Latins; prépositions dont
» le nom en régime est le complément. Dans les langues
» anciennes, et sur-tout dans la langue Grecque, cette
» espèce d'équivalent est fréquemment admis : c'est ainsi,
» par exemple, qu'on dit également bien, εὔχεσθαι τοῖς
» θεοῖς, ou εὔχεσθαι πρὸς τοὺς θεοὺς, *adresser ses prières aux*
» *dieux*, ou *les adresser vers les dieux*.

» Je dois observer encore relativement à l'inscription,
» qu'un passage de Tacite nous fournit un exemple remar-
» quable du même genre de maléfice. Les accusateurs de
» Pison prétendoient que, par ordre de ce magistrat, on
» avoit employé contre la vie de Germanicus plusieurs es-
» pèces d'enchantemens; et dans le nombre, on citoit quel-
» ques formules magiques contenant le nom de Germanicus
» et gravées sur des tablettes de plomb. *Reperiebantur solo*
» *ac parietibus erutæ humanorum corporum reliquiæ, carmina,*
» *et devotiones; et nomen Germanici plumbeis tabulis insculptum;*
» *semiusti cineres ac tabe obliti; aliaque maleficia queis creditur*
» *animas numinibus inferis sacrari.* Dans les enchantemens
» dirigés contre Germanicus, on fait mention d'ossemens
» et de tombeaux; et c'est dans un tombeau que le plomb
» dont il est question, a été déterré. Il est cependant pro-
» bable que cette formule terrible par laquelle Ctésias et
» sa famille sont dévoués à la vengeance infernale, étoit

Annal. lib. XI, §. 69.

» renfermée dans le tombeau de quelque personne qui » avoit été persécutée par celui qui est devenu l'objet de » tant de haine. Nous trouvons dans plusieurs inscriptions » Latines, des vœux et des imprécations qui respirent la » vengeance, et qui sont dirigés contre quelqu'un qu'on » regarde comme la cause de la mort de celui à qui l'épi- » taphe appartient. Ces imprécations sont ordinairement » accompagnées de deux mains ouvertes et levées vers le » ciel; de manière que l'on peut conclure que tous les » marbres sépulcraux sur lesquels cet emblème est sculpté, » ont recouvert les cendres d'un mort qu'on supposoit » avoir péri victime de ses ennemis. On imploroit contre » eux Némésis vengeresse, et la justice des hommes et » des dieux. Voici deux inscriptions de ce genre, choisies » dans la collection de Muratori. On lit dans l'une, au » dessous de deux mains ouvertes:

Pag. 24, n.os 2 et 3.

D.M
TIMOTHEAE
M.VLPIVS
NICANOR
VERNAE SVAE F
SOL TIBI COMMENDO
QVI MANVS INTVLIT EI

» Dans l'autre, les mots suivans sont gravés au-dessous » d'un pareil emblème :

QVISQVIS EI LAESIT
AVT NOCVIT SEVERAE
INMERENTI DOMINE
SOL TIBI COMMENDO
TV INDICES EIVS MORTEM

» D'après ces exemples, on peut conjecturer que l'épi-
Pag. 820, n.º 1. » taphe de Procope rapportée par Gruter, et au-dessus de » laquelle on voit les deux mains gravées, n'a pas été bien » lue. Je pense qu'au lieu de la formule *Procope manus levo* » *contra Deum qui me innocentem sustulit*, il faut lire, *Procope* » *manus levo contra eum qui me innocentem sustulit.*

» Dans d'autres épitaphes, on s'est contenté de manifes- » ter le même desir de vengeance par le même symbole, » sans y ajouter aucune imprécation. »

Au reste, dit M. Visconti en terminant, rien n'indique à quelle époque l'inscription écrite sur plomb peut avoir été composée; mais, comme on n'y trouve que des noms propres Grecs, et pas un seul nom Romain, il pense qu'elle doit être antérieure à la domination Romaine.

M. Akerblad, l'un de nos correspondans, a publié, à Rome, postérieurement à la lecture de ce Mémoire (en l'an 1813), une inscription du même genre, et gravée de même sur une feuille de plomb, dans laquelle l'épithète ΚΑΤΟΧΟΣ est donnée à Mercure; ce qui porte ce savant à conjecturer qu'on pourroit lire dans la première ligne de l'inscription que nous publions ici: ΕΡΜΗΣ ΧΘΟΝΙΟΣ ΓΗ ΚΑΤΟΧΟΣ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΦΕΡΣΕΦΟΝΗΝ, *Mercurius inferus, Terra quæ (noxios) corripit, et ad Proserpinam*, en considérant ces mots comme une formule initiale et détachée. D'après cet exemple remarquable de l'emploi de l'épithète ΚΑΤΟΧΟΣ, M. Visconti adopte d'autant plus volontiers la conjecture de M. Akerblad, qu'elle nécessite moins de changemens dans la copie envoyée par M. Fauvel, et qu'elle fait éviter la double syntaxe du verbe *καταδῶ*.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR UN MONUMENT CONSACRÉ
PAR PHILIPPIANUS
À LA GLOIRE DE SEPTIME SÉVÈRE.

On trouve, dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, une inscription qui consacre la mémoire de l'attachement des Lyonnois pour Albin, et de la défaite des lieutenans de Septime Sévère par ce général, en 197. M. Mongez a mis sous les yeux de la Classe le *fac simile* d'une autre inscription qui atteste la soumission des mêmes Lyonnois au vainqueur d'Albin, à Septime Sévère. Elle fut découverte dans leur ville en 1780, dans la rue *Sainte-Catherine*. Elle est gravée sur un cippe qui a un mètre de hauteur, sans compter la base ni le chapiteau. Les lettres sont très-belles et dignes du siècle des Antonins. Les Æ sont formés de deux lettres séparées, et l'on n'y voit d'autre ligature que celle de la conjonction ET. Voici la copie de cette inscription :

Tom. I, p. 212.

Au mois de Juin 1805.

VI . DE

BONAE . MENTI . AC . RE
DVCI . FORTUNAE . RED
HIBITA . SVSCEPTA

PROVINCIA
T . FLAVIUS . SECVNDVS . PHILIPPIA
NVS . V . C . LEG . AVGGG . PROV . LVGVD
LEG . LEGG . I . M . ET . XIIII . GEMALLECT
INTER . PRAETORIOS TRIBVNICI
OS . QUAESTORIOS . TRIB . MILITVM
LEG . VII . GEM . CVM . IVLIA . NEPOTIL
IA . C . F . SVA . ET . T . FL . VICIORINO . PHI
LIPPIANO . C . I . TRIB . MIL . LEG . V . MA
CED . ET . FL . ARISIO . VIPIANO . C . P . LEC
TO . IN . PATRICIAS . FAMILIAS
ARAM . CONSTITVIT . AC
DEDICAVIT.

M. Mongez la rétablit ainsi :

1. *Bonae menti ac re*
2. *duci fortunae. Red*
3. *hibita* et *suscepta*
4. *provincia*
5. *T*itus *Flavius Secundus Philippia*
6. *nus v*ir *c*larissimus *leg*atus *Auggg*ustorum [trium] *prov*inciae *Lugud*unensis
7. *leg*atus *legg*ionum *I* [primae] *M*inerviae *et XIIII Gem*inae *allect*us
8. *inter Praetorios Tribunici*
9. *os Quaestorios trib*unus *militum*
10. *leg*ionis *vii Gem*inae *cum Julia Nepotil*
11. *la c*larissima *f*emina *sua et T*ito *Fl*avio *Victorino Phi*
12. *lippiano c*larissimo *j*uvene *trib*uno *mil*itum *leg*ionis *V* [quintae] *ma*
13. *ced*onicae *et* Tito *Fl*avio *Aristo Ulpiano c*larissimo *p*uero *lec*
14. *to in*ter *patricias familias*
15. *aram constituit ac*
16. *dedicavit.*

M. Mongez la traduit ainsi :

« Au bon esprit et au retour de la fortune.

» La province étant reconquise et soumise, *Titus Flavius Secun-* » *dus Philippianus*, clarissime, lieutenant des trois Augustes dans » la province Lyonnoise, commandant des légions première Miner- » vienne et quatorzième *Gemina*, admis au rang des préteurs, des » tribuns, des questeurs, tribun militaire de la légion septième » *Gemina*, avec Julia Nepotilla son épouse clarissime, et *Titus* » *Flavius Victorinus Philippianus*, clarissime jeune homme, tribun » militaire de la légion cinquième Macédonienne, et *Titus Fla-* » *vius Aristus Ulpianus*, enfant clarissime, associé aux familles » patriciennes, a élevé et consacré cet autel. »

La mention des trois Augustes, AVGGG. augmente l'intérêt de cette inscription aux yeux de M. Mongez. En effet, dit-il, c'est en l'an 209 qu'on voit pour la première fois, dans les fastes de Rome, trois princes vivans porter en même temps le titre d'*Auguste*. Cette année, Septime Sévère le donna à son fils Géta, comme il l'avoit déjà donné à Caracalla, son fils aîné. Il partit immédiatement après avec eux pour l'Angleterre, où il mourut en 211. La plupart des chronologistes placent en 208 l'association de Géta à l'empire ; mais Eckhel a prouvé par les médailles de ce prince, et par les années de sa puissance tribunitienne, que son association est de l'an 209. M. Mongez adopte cette opinion, et il en conclut que l'inscription doit être de l'an 209 ou 210, et qu'on ne peut lui assigner pour époque l'an 211, parce que Sévère étoit mort à York, au mois de février de cette année.

Doctr. num. vet. tom. VIII, pag. 426.

M. Mongez expose ensuite les motifs qui l'ont déterminé dans le choix des leçons.

Les lettres VI DE qu'on lit sur le chapiteau, qui est

presque entièrement détruit, lui semblent pouvoir appartenir aux mots PROVIDENT. DEOR., formule commune sur les médailles, et qu'on lit sur la base d'une statue antique dessinée par Boissard. Il croit aussi qu'on peut lire PROVIDENT. AVGGG. en réunissant les quatre lettres, et supposant, ce qui n'est pas sans vraisemblance, que la fin de la ligne a disparu, ainsi que le commencement. Il appuie son opinion sur deux inscriptions de Gruter où se voient ces mots, PROVIDENTIAE TITI &c. SVBLATIS POP. ROM. HOSTIBUS PERNICIOSISSIMIS, et sur une médaille d'argent de Sévère qui a pour légende : PROVID. AVGGG.

Gruter, p. 1075.

Pag. 244, 8; 245, 1.

Rasche, t. IV, pag. 235.

BONAE MENTI. M. Mongez prouve, par Ovide, que la déesse *MENS* avoit un temple à Rome, et par un passage de Lactance, que le mot *esprit* en est la vraie traduction. *Mentem quoque*, dit Lactance, *inter deos collocavit senatus; quam profectò si habuisset, ejusmodi sacra nunquam suscepisset.* Le jeu de mots ne peut exister dans la traduction Françoise, dit M. Mongez, à moins que le mot *mens* ne soit traduit par *esprit*. Il en est de même, ajoute-t-il, de la légende MENTI LAVDANDAE, gravée au revers d'une médaille de Pertinax, et du titre de la seconde satire de Perse, *de bona mente*. Il montre encore que la déesse *Bona mens* ne peut être prise pour la déesse *Bonne foi* : car ces deux divinités sont nommées ensemble dans une inscription rapportée par Gruter; et, suivant M. Mongez, les mots *Bonæ menti* de celle qu'il explique, signifient que le bon esprit, l'esprit de paix, a succédé à l'esprit de sédition et de révolte.

Fast. VI, 241-248.

De falsa relig. I. 20.

Cimel. Vindobon. t. I, p. 58.

Grut. p. 99, 7.

REDVCI FORTVNAE : ces mots indiquent le bonheur recouvré par les Lyonnois à l'époque de leur soumission à l'empire de Sévère.

La formule RED. FORTVN. ne peut, comme sur plusieurs médailles de différens princes, faire allusion au retour de Sévère, puisqu'il mourut en Angleterre, ainsi qu'on vient de le dire.

Les mots REDHIBITA ET SVSCEPTA PROVINCIA indiquent la réduction de la première Lyonnoise, dont Lyon étoit la capitale, et dans laquelle commandoit *Philippianus.*

V.C. M. Mongez prouve, par différens passages des jurisconsultes, par une loi de Sévère, &c. par les inscriptions, que le titre de *vir clarissimus,* inconnu du temps de la république, fut, sous les empereurs, même sous les premiers, donné aux sénateurs, aux proconsuls, aux gouverneurs des provinces.

Digest. I, tit. II §. 47; I, t. VI, §. 2; XLIX, tit. XIV, §. 18.
Cod. VII, tit. LVIII, §. 1.
Gruter, pag. 456, 302.

PROV. LVGVD. Dans la fameuse inscription du taurobole, trouvée de même à Lyon, et expliquée par M. de Boze, on lit COLONIAE LVGVDVN. Le nom de cette ville est aussi souvent écrit sur les marbres et sur les médailles *Lugudunum* que *Lugdunum.*

Académ. des belles-lett. t. II, p. 443.

I. M. Sur les médailles de Sévère recueillies par Vaillant, on lit LEG. I. MIN. Cette légende justifie la leçon PRIMAE MINERVIAE, adoptée par M. Mongez.

XIIII. GEM. Une médaille de Sévère, publiée dans le supplément d'Eckhel, et dont le revers porte ces mots, LEG. XIIII. GEMINA M. V., prouve que la légion *quartadecima Gemina* existoit du temps de ce prince.

ALLECT. INTER PRAETORIOS, TRIBVNICIOS, QVAESTORIOS. Des titres semblables se trouvent plus d'une fois dans Gruter[a]. M. Mongez en cite des exemples auxquels il ajoute un passage parallèle de Pline le jeune[b]. Ces titres honorifiques étoient assez souvent accordés par les empereurs,

[a] *Gruter, p. 446, 3; 389, 2; 446, 4; 1090, 13, &c.*
[b] *Lib. I, epist. 4.*

ainsi que les attributs des magistratures qu'ils désignoient, à des citoyens qui n'exerçoient pas ces magistratures, et qui ne les avoient point exercées.

LEG. VH. GEM. Ces sigles VH. paroissent signifier *quintæ hastatæ :* mais, la cinquième légion n'ayant nulle part le nom de *hastata,* M. Mongez a cru que c'est par erreur que le sculpteur a réuni les deux I par une barre; et il a lu VII avec d'autant plus de probabilité que, dans plusieurs inscriptions de Gruter, la septième légion est appelée GEM.

Gruter. p. 245, 2.

C. F. *clarissima filia* ou *clarissima femina.* M. Mongez a préféré la seconde leçon, parce que *Nepotilla,* fille de Philippianus, auroit assurément eu quelqu'un des noms de son père, et que *femina,* dans les inscriptions, a souvent le sens de *conjux.*

Grammat. Putsch. p. 1589, 1643.

VICIORINO a paru à M. Mongez une faute du sculpteur, et il a lu *Victorino. Viciorinus* n'est pas un nom Latin.

C. I. M. Mongez explique ces deux lettres par *clarissimo juvene.* Il a été conduit à cette explication par d'anciens grammairiens qui rendent C. P. par *clarissimus puer.*

Ap. Putsch. p. 1547, 1667.

M. Visconti lui a communiqué depuis une inscription publiée par Resende, dans laquelle on lit : Q. IVL NEPOTIANO. C. I. *(clarissimo juveni)* IIII VIRO VIARUM CVRANDARVM *anno.* XX., qui vient à l'appui de l'explication que M. Mongez donne de ces deux lettres.

De antiq. Lusitan. p. 179.

LEG. V. MACEDON. La cinquième légion avoit le titre de *Macédonienne* dès le temps d'Auguste, comme on le voit dans l'Histoire de Dion Cassius.

ARISIO VIPIANO. M. Mongez a lu *Aristo Ulpiano.* Il suppose, d'après le surnom *Ulpianus*, que Flavius Aristus avoit pu être adopté par quelque *Ulpius,* ou qu'il étoit

du nombre de ces enfans pour l'éducation et l'entretien desquels Trajan avoit assigné des fonds, et qui, dans une inscription de Gruter, sont appelés *Ulpiani*. Cette inscription est postérieure d'un siècle à celui où vécut Trajan; mais M. Mongez ne croit pas que l'établissement fondé par Trajan ait fini avec lui. « On sait, dit-il, que Trajan » avoit affecté les revenus de certaines terres à l'entretien » de cet établissement ; ce qui a dû le soutenir après la » mort de ce prince. » La probabilité de cette conjecture est fortifiée par une inscription trouvée en 1747, que Gori et Muratori ont expliquée, et que possède aujourd'hui le Musée François.

Plin. Pan. c. XXVI.
Gruter. pag. 1034, 7.
Donat. suppl. part. II, p. 437.

C. P. L'épithète de *clarissimus* peut fort bien convenir à Ulpianus, devenu, comme on va le voir, membre d'une famille patricienne.

Digest. XXVII, tit. X, §. 5.

LECTO IN. PATRICIAS FAMILIAS. M. Mongez a lu *inter*. L'espace qu'occupoit la dernière syllabe est très-apparent sur la pierre. Plus haut, il y avoit ALLECT. INTER PRAETORIOS. Deux inscriptions de Gruter où se lisent les mots ADLECTO INTER PATRICIOS, confirment encore cette restitution. Les cruautés que Sévère exerça, après la défaite de Pescennius et celle d'Albin, contre les sénateurs qui avoient embrassé leur parti, ou qui lui étoient suspects, dûrent diminuer beaucoup le nombre des patriciens; et M. Mongez pense que Sévère en créa de nouveaux pour réparer la destruction des anciennes familles. Auguste, Claude, Vespasien, Trajan, avoient déjà pris de semblables mesures. L'Ulpianus dont il s'agit ici, fut sans doute un de ces patriciens de nouvelle création.

Gruter, p. 393, 6; p. 403, 1.
Tacit. Ann. XI, p. 25.
Sueton. Vespas. p. 9.
Grut. l. II.

MÉMOIRE

SUR

LE CONSUL D'OCCIDENT CALIPIUS.

En faisant des fouilles à Lyon, dans la rue *des Farges*, en 1806, on découvrit l'inscription suivante :

IACET DECORA
MERCURINA QVAE
VIXIT ANNOS XX
OVIIT XIII KAL MAI
AS VIGELIA PASCE
CALIPIO VC CONS

« Ci-gît *Decora Mercurina*, qui a vécu vingt années ; elle mourut » le XIII avant les calendes de mai, la veille de Pâque, sous le » consulat du clarissime Calipius. »

M. Mongez mit la même année le *fac simile* de cette inscription sous les yeux de la Classe, et lut un mémoire dans lequel il fit voir que, quoiqu'elle concerne une personne inconnue, elle mérite cependant l'attention des savans par les dates qu'elle présente.

1.° La double date de la veille de Pâque, et du XIII avant les calendes de mai, prouve que Mercurina mourut le 19 avril de l'année 447, dans laquelle Pâque arriva le 20 avril, comme on peut le voir dans la *Table chronologique* de *l'Art de vérifier les dates ;* et la concordance de

ces

ces deux dates fournit une nouvelle preuve de l'exactitude du canon pascal.

2.° L'énonciation du consulat de Calipius donne lieu à M. Mongez de faire deux observations; la première, sur la désignation d'un seul consul; la seconde, sur la manière dont est écrit le nom de *Calipius*. Depuis le règne de Constantin, les empereurs choisirent un des consuls en Orient, et l'autre en Occident: l'un étoit proclamé à Constantinople, et l'autre à Rome. La grande distance qui séparoit ces deux capitales, faisoit que, pendant le premier mois de l'année, on ignoroit quelquefois dans l'une des deux le nom du consul qui avoit été désigné dans l'autre: on y suppléa souvent par ces mots, *et qui fuerit denunciatus*, comme on le voit dans la troisième novelle de Théodose le jeune. Il faut observer que M. Mongez n'entend parler ici, ni des consuls subrogés, ni des années où il n'y eut réellement qu'un seul consul; ce qu'on indiquoit quelquefois par les mots *consule solo*. C'est ainsi que Théodose le jeune fut seul consul en 411, et qu'en l'an 441, six ans avant la date de l'épitaphe de Mercurina, Cyrus fut consul d'Orient, et n'eut point de collègue en Occident. Ces différentes causes firent que souvent l'on n'inscrivoit dans les actes que le nom d'un seul consul, celui de la partie de l'Empire dans laquelle on habitoit.

De tout ce qui précède on doit conclure, suivant M. Mongez, que Calipius, nommé dans l'épitaphe qu'il examine, étoit le consul d'Occident en 447, sous Valentinien III. Il est d'ailleurs nommé seul dans la date de la XVII.e lettre de S. Léon, écrite en 447; ce qui a déterminé avec raison Onuphre Panvini à le reconnoître pour le

consul d'Occident : mais les lettres XIV.ᵉ, XV.ᵉ et XVI.ᵉ (selon l'édition de Quesnel), portant pour date ces mots, *Calipio et Ardabure coss.* font connoître que Calipius avoit pour collègue le consul d'Orient *Ardaburis* ou *Ardaburius.*

Dans les trois lettres de S. Léon que l'on vient de citer, le nom du consul d'Occident est écrit *Calipius*, comme dans l'épitaphe de *Mercurina;* mais, dans la XVII.ᵉ, citée plus haut et écrite le lendemain de la XVI.ᵉ, on lit *Alipius.* Pagi, dans sa Dissertation sur les consulats des Augustes, publiée en 1682, l'appelle *Callipius* ou *Alypius:* mais, dans sa Critique historique des Annales de Baronius, imprimée postérieurement, ce savant se décide pour *Alypius* d'après les chronologistes Orientaux, c'est-à-dire, d'après les Fastes Grecs d'Héraclius et la Chronique d'Alexandrie; mais il avoue avec la bonne foi qui le caractérise, que ce consul est appelé *Callepius* dans les fastes de Cassiodore, dans ceux de Prosper d'Aquitaine, tous deux écrivains Occidentaux, et enfin dans ceux de Marcellin, qui, ayant été comte d'Illyrie sous Justinien, écrivit probablement en Occident la suite Latine de la Chronique de S. Jérôme. M. Mongez, loin d'adopter l'opinion de Pagi, pense au contraire que, lorsqu'il s'agit d'un consul d'Occident, on doit préférer le témoignage des auteurs qui ont vécu dans cette partie de l'Empire, et qu'en conséquence le véritable nom du consul de l'inscription est *Calipius*, ainsi que l'écrit S. Léon. Il termine en observant que nous devrons cette connoissance historique à l'épitaphe d'ailleurs peu intéressante de *Mercurina*, d'où il conclut qu'il est utile d'examiner jusqu'aux moindres monumens qui nous restent.

Cap. XIV, n. 8.

ÉPITAPHE

DE PATERNIANUS.

Le tombeau sur lequel étoit gravée l'épitaphe de Paternianus, fut déterré à Lyon, en 1778, dans le cimetière de Saint-Irénée. Cette épitaphe est Latine, et composée de douze lignes renfermées dans une tessère, ou table carrée longue, garnie de deux espèces d'oreilles ou tenons triangulaires. Dans chacun des tenons sont quatre mots Grecs.

C'est encore à M. Mongez que la Classe doit la communication de ce monument, dont il a donné l'explication dans un mémoire lu au mois d'août 1806.

L'inscription est conçue en ces termes :

MEMORIAE AETERNAE EXOMNI
PATERNIANI QVONDAM CENTVRI
ONIS LEGIONARI IDEMQ MEMORI
AE DVLCISSIMAE QVONDAM PA
TERNIAE PATERNIANAE FILIAE EIVS
(ascia.) TERTINIA VICTORINA *(ascia.)*
MATER INFELICISSIMA MARITO
ET FILIAE
(Palma cordi inserta.) ET PATERNIA VICTORINA
PATRI ET SORORI
PONENDVM CVRAVIT ET SVB
ASCIA DEDICAVERVNT.

Dans le tenon à droite de l'épitaphe, sont gravées ces deux lignes Grecques :

ΥΓΙΑΙΝΕ ΒΕΝ
ΥΓΙΑΙΝΕ ΕΥΨΥΧΙ

Dans le tenon à gauche, ces deux-ci :

ΧΑΙΡΕ ΒΕΝΑΓ
ΧΑΙΡΕ ΕΥΨΥΧΙ

M. Mongez en donne la traduction suivante :

« A la mémoire éternelle d'*Exomnius Paternianus*, centurion » légionnaire, et à la mémoire chérie de *Paternia Paterniana* sa fille. » Tertinia Victorina, mère infortunée, et Paternia Victorina, ont » fait construire ce monument, et l'ont consacré tout neuf *(sub ascia)* l'une, à son mari et à sa fille ; l'autre, à son père et à sa sœur. »

Les lettres de l'inscription Latine sont très-belles, et font penser à M. Mongez qu'elle peut être du siècle des Antonins ; elle est d'ailleurs remarquable, parce qu'elle présente la dénomination *centurio legionarius*, qui est très-rare sur les monumens et dans les écrivains de l'antiquité.

Académie des belles-lettres, t. XXXVII, pag. 146. On ne lit point en effet les mots *centurio legionarius* dans le seizième Mémoire de M. Le Beau sur la légion Romaine, lequel est consacré tout entier aux centurions; et on *Lib. X, ep. 81.* ne les trouve dans aucun autre écrivain que Pline le jeune, et dans aucune des inscriptions publiées jusqu'à ce jour, *P. 898, n. 2.* excepté dans une épitaphe recueillie par Muratori, où *Julius Valens* est ainsi qualifié, 7. LEG.

Le cep de vigne, représenté par une espece de 7 arabe, indique un centurion, et étoit l'attribut distinctif de ce grade militaire ; et comme l'abréviation LEG. n'est suivie d'aucun nombre ordinal, elle ne peut être le commencement du

mot LEGIONIS, parce que chaque légion étoit désignée par un nombre, de sorte qu'il faut lire CENTVRIO LEGIONARIVS, comme dans l'épitaphe de Paternianus.

La veuve de Paternianus, ajoute M. Mongez, a voulu avec raison exprimer que son mari étoit centurion, non pas dans un corps de troupes auxiliaires, mais dans une légion; ce qui étoit bien plus honorable. En effet, la légion n'étoit, dans l'origine, composée que de citoyens et d'hommes de naissance libre. Si, sous les empereurs, on y reçut des affranchis, et même des barbares, ces exceptions furent peu communes avant le troisième ou le quatrième siècle de notre ère. Asinius Pollio, qui commandoit en Espagne, dans une lettre qu'il écrit à Cicéron, établit une distinction formelle entre les légions et les troupes auxiliaires. «Je n'ai envoyé nulle part, lui dit-il, aucun soldat » légionnaire, ni même auxiliaire. » *Militem non modò legionarium, sed ne auxiliarium quidem ullum quoquam misi.* *Ad fam. lib. X, ep. 32.*

On voit aussi dans Pline qu'elles ne jouissoient pas des mêmes prérogatives. Les auxiliaires prêtoient serment entre les mains de leur tribun; les légionnaires, entre celles du général. Tertinia honoroit donc la mémoire de son mari, en ajoutant au mot *centurio* l'épithète de *legionarius.* *Hist. nat. lib XXXIII, 2.*

Ici M. Mongez répond à une question qu'il suppose que peuvent faire ceux qui parcourent les recueils d'inscriptions: « Pourquoi les épitaphes des militaires y occupent-» elles une si grande place? La réponse, dit-il, se tire de » la grande considération dont ils jouissoient dans toute » l'étendue de l'Empire, du pouvoir qu'ils y usurpoient, » et de la crainte qu'ils y inspiroient. Aussi Juvénal a-t-il » pris pour sujet de sa seizième satire, les avantages

» légitimes ou usurpés dont jouissoient les membres de la » milice. » Et comme on pourroit se défier des hyperboles du satirique, et croire qu'il a mis de l'exagération dans ses peintures, M. Mongez s'appuie d'un passage d'Apulée où se trouve un exemple frappant de la considération accordée aux légionnaires, et de l'abus qu'ils en faisoient.

Metamorph. lib. IX, ad usum, pag. 308.

L'explication de l'épitaphe de Paternianus a fourni à M. Mongez l'occasion de manifester son opinion sur le véritable sens des mots *sub ascia dedicare*. Il pense, avec Reinesius et Mazochi, qu'ils signifient, « déposer un corps » ou des cendres dans un monument qui n'a jamais servi, » et auquel les ouvriers travaillent encore avec l'*ascia*, outil » dont on se sert encore en Italie, où il conserve le nom » d'*asce.* »

Le reste de l'inscription Latine ne présentant aucune difficulté, M. Mongez passe aux inscriptions Grecques.

Le mot BENAΓ, écrit en toutes lettres sur le tenon gauche, lui a donné le moyen de comprendre la ligature du second mot du tenon droit, qu'il faut lire pareillement BENAΓ, abrégé de βενάγιε. ΥΓΙΑΙΝΕ ΕΥΨΥΧΙ signifioient *adieu, prenez courage.* Le mot εὐψίχι, mal orthographié (car il faut écrire εὐψύχει), se retrouve sur la bandelette qui sert de ceinture à la momie de Dresde.

Gruter, p. 424, 563, &c.

Le recueil de Gruter offre plusieurs exemples de cette singulière réunion d'inscriptions Latines avec des inscriptions Grecques, et notamment dans l'épitaphe de Tertinia, veuve de Paternianus, dont le tombeau a été découvert à une petite distance de celui de son mari.

Cette épitaphe est Latine, et gravée sur une table dont font partie deux tenons sur lesquels on lit ces mots Grecs,

ΧΑΙΡΕ ΝΙΚΑCΙ ΥΓΕΙΑΙΝΕ ΝΙΚΑCΙ. *Salut, Nicasius. Adieu, Nicasius.*

Mais quel rapport peuvent avoir entre elles ces inscriptions en deux langues? M. Mongez pense que les inscriptions Grecques ont été ajoutées postérieurement aux épitaphes Latines par des chrétiens Grecs, qui auront enseveli leurs morts dans des tombeaux qui avoient déjà servi à des païens. Il y a plusieurs exemples de ce double emploi.

Dans Fabretti, on voit l'épitaphe d'un chrétien gravée sur le côté opposé à l'épitaphe d'un païen. Le même Fabretti copie une épitaphe chrétienne gravée dans les compartimens d'un cadre qui contient une autre inscription. Il est donc prouvé que les chrétiens employoient quelquefois des tombeaux qui avoient déjà servi à des païens, et qu'ils n'en détruisoient pas les inscriptions, lorsqu'elles n'offensoient point leur croyance, et, en particulier, leur opinion sur l'immortalité de l'ame. Ils ne se firent même pas scrupule d'employer quelquefois les formules D. M. *[Diis Manibus]* et Θ. K. [Θεοῖς καταχθονίοις]. Mabillon et Fabretti en avoient douté, et ils expliquoient ces sigles par *Deo Maximo*, Θεῷ Κτιστῇ. Mais le P. Lupi leva tous les doutes en citant l'inscription suivante, que les mots IN PACE qui la terminent, prouvent avoir été celle d'un chrétien; on y lit, en toutes lettres, la formule païenne, *Dîs Manibus:*

Inscript. explicat. pag. 585.

Ibid. p. 591.

Lupi Epitaph. Sev. Mart.

DIS MANIBVS
PRINCIPIO FILIO
DVLCISSIMO SVO POSVIT
QUI VIXIT ANNIS VI
DIES XXVII IN PACE

MÉMOIRE

SUR

LES MASQUES DES ANCIENS.

La plupart des masques représentés sur les marbres, les bronzes, les médailles et dans les peintures antiques, ont une bouche si grande et si ouverte, qu'elle laisse à découvert les dents et même les lèvres ; et quelquefois cette grande bouche a la forme d'une coquille.

L'abbé Dubos, dans ses Réflexions critiques, et l'abbé Barthélemy, dans le Voyage d'Anacharsis, ont prétendu que ces bouches énormes étoient intérieurement revêtues de lames d'airain ou de quelque autre corps sonore, afin que la voix, devenue, par l'effet de ce mécanisme, plus forte et plus éclatante, pût être entendue de toutes les parties des théâtres. Ficoroni, dans son Traité sur les masques scéniques, ne paroît pas éloigné de croire que la forme de coquille donnée aux masques comiques avoit pour but d'augmenter le volume de la voix, *ut in tubis fit;* pensant sans doute que cette forme de coquille évasée faisoit dans les masques l'effet du pavillon dans les trompettes.

M. Mongez, dans un mémoire lû à la Classe au mois d'août 1808, s'est attaché à montrer que ces différentes opinions n'étoient fondées que sur des textes mal entendus.

L'abbé Barthélemy s'appuie de l'autorité de quatre

auteurs;

auteurs; Pline, Solin, Aulu-Gelle, Cassiodore. Mais aucune de ces citations ne lui est favorable, suivant M. Mongez.

Plinius, lib. XXXVII, 10. Aulu-Gell. v. 7. Cassiod. IV, v. 51.

Pline, dont l'abbé Dubos a aussi employé le témoignage, dit que la pierre appelée *chalcophonos* produit, quand elle est frappée, le tintement du bronze, et que l'on conseille aux tragédiens de la porter : *Illisa æris tinnitus reddit, tragœdis, ut suadent, gestanda.* Solin dit en d'autres termes à peu près la même chose : *Chalcophthongos resonat ut pulsata æra : pudicè habitis servat vocis claritatem.* M. Mongez ne conçoit pas comment Dubos, suivi trop légèrement par Barthélemy, a pu se figurer que l'on scioit la pierre *chalcophonos* ou *chalcophthongos* en lames très-minces, pour en revêtir l'intérieur des masques. Il pense qu'il ne faut voir dans le passage de Pline et de Solin qu'une recette superstitieuse, et que les auteurs tragiques portoient sur eux cette pierre sonore, comme un amulette. Ainsi, ajoute-t-il, le jaspe étoit un talisman pour les guerriers; et l'on pourroit nommer vingt autres pierres auxquelles l'antiquité supposoit des vertus non moins merveilleuses.

Le texte d'Aulu-Gelle ne lui paroît pas avoir été cité plus à propos par l'auteur d'Anacharsis. Aulu-Gelle dit que le masque, enveloppant la tête de toutes parts, et n'offrant à la voix qu'une seule issue, la recueille, pour ainsi dire, l'empêche de se disperser, et la rend par cela même plus claire et plus sonore. Il n'est point, comme on le voit, question de lames de métal placées dans la bouche des masques; la forme de la bouche n'est pas même indiquée. Suivant Aulu-Gelle, continue M. Mongez, ce n'est pas la forme de la bouche qui augmente l'intensité du son, mais c'est le masque entier qui entoure la tête et concentre la voix.

Il essaie également de faire voir que Cassiodore ne dit point ce qu'on voudroit lui faire dire.

La voix des tragédiens, fortifiée, dit Cassiodore, par la répercussion des concavités, *concavis repercussionibus roborata,* produit un son tel qu'on a peine à le croire sorti de la bouche d'un homme. Les mots *concavæ repercussiones* sont, dans l'explication de M. Mongez, non la répercussion des parties concaves de la bouche du masque, mais la répercussion de la concavité entière du masque ; ce qui rentre dans l'idée d'Aulu-Gelle. M. Mongez appuie cette interprétation sur un passage de Boèce, contemporain de Cassiodore : *Persona . . . . . à sono, quia in concavitate ipsa major necesse est volvatur sonus.*

Après cette discussion, M. Mongez établit que cet élargissement de la bouche des masques tragiques et comiques ne pouvoit avoir pour but de procurer à la voix une plus grande intensité : car, sans masque, on peut encore aujourd'hui se faire entendre très-facilement sur les théâtres anciens ; et cette assertion, qui a d'abord l'air d'un paradoxe, M. Mongez la prouve par les expériences que Don Henri Palos y Navarro a faites en 1793 sur le théâtre de Sagonte, et par celles de M. Dufourny sur le théâtre de Taormino, l'antique *Tauromenium.*

Il y a donc une autre cause de cet élargissement de la bouche des masques. Ceux des pantomimes l'avoient légèrement entr'ouverte, comme l'est celle de nos masques modernes ordinaires : cette ouverture n'étoit pour ces acteurs, qui ne parloient pas, qu'un moyen de respiration. Mais les acteurs parlans avoient besoin d'un masque plus ouvert. S'ils eussent parlé avec un masque à peu près fermé,

comme l'étoient ceux des pantomimes, leur voix eût été aiguë, grêle, altérée : il fallut donc faire pour eux des masques dont la bouche fût béante, et laissât aux lèvres une entière liberté. Si l'on en vint à donner aux masques des personnages burlesques, des bouches monstrueusement évasées et façonnées en forme de coquille, c'est un caprice, une bizarrerie, où bien certainement il n'entroit aucun calcul d'acoustique ; les inventeurs de ces masques ne voulurent que faire rire.

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES

OU ADOPTÉES PAR LA CLASSE.

La Classe, consultée en 1803 [an XI], presque aussitôt après sa création, par le Gouvernement, sur les types et les légendes des nouvelles monnoies qu'il vouloit faire frapper, lui proposa différens projets dont quelques-uns furent adoptés.

En 1806, M. le Préfet du département de la Seine soumit au jugement de la Classe le projet d'une médaille que le Corps municipal avoit résolu de faire frapper pour célébrer la victoire de Werthingen et le don fait par l'Empereur à la ville de Paris, des drapeaux et des canons pris sur l'ennemi. La Classe adopta, sans y rien changer, le projet dont un de ses membres étoit l'auteur.

Dans la même année, la Classe, à la demande du Ministre de l'intérieur, composa deux inscriptions Latines: l'une, pour le monument élevé au milieu de l'esplanade des Invalides, sur lequel est placé le lion de Saint-Marc, et dont le bas sert de fontaine; l'autre, pour la fontaine construite sur la place de l'École de médecine.

La Classe composa aussi cette année une médaille qui lui fut demandée par le même Ministre, pour consacrer le souvenir de la victoire d'Iéna.

Au commencement de l'année 1807, la Classe, sur l'invitation de M. de Lalande, fit une médaille pour le prix d'astronomie qu'il venoit de fonder dans l'Institut.

Elle composa ensuite, à la demande de M. Ladoucette, préfet du département des Hautes-Alpes, diverses inscriptions, les unes Latines, les autres Françoises, destinées à être gravées sur des monumens et des établissemens publics nouvellement construits ou restaurés dans le département, tels que la fontaine dite *Cretet*, le pont appelé *Montalivet*, l'hospice du *Mont-Genèvre*, la colonne milliaire du col des Communes, la maison de détention et de travail de la ville d'Embrun, le cadran solaire placé dans un creux de rocher appelé *le trou de la Meule.*

La Classe composa encore, à la demande du Ministre de l'intérieur,

1.° Une médaille votée par la ville de Dieppe pour consacrer sa reconnoissance envers l'Empereur, qui avoit ordonné la construction d'un bassin dans le port de cette ville;

2.° Huit inscriptions Françoises pour l'arc de triomphe temporaire élevé à la barrière de Pantin, à la gloire de la grande armée, dont une partie passa sous cet arc triomphal en rentrant dans Paris

En 1808, la Classe composa une médaille dont la légende étoit en françois, pour consacrer la mémoire du rapport sur l'état et le progrès des sciences, des lettres et des arts, présenté cette année à l'Empereur par les quatre classes de l'Institut.

L'année suivante, 1809, la Classe, sur l'invitation de M. le Directeur général des ponts et chaussées, composa quatre inscriptions, dont deux Latines et deux Françoises, pour le canal de Saint-Quentin et pour les entrées de ses communications souterraines.

M. Ladoucette, devenu préfet du département de la Roer, consulta la Classe sur quatre inscriptions Françoises qu'il se proposoit de faire graver sur les faces d'un obélisque érigé à l'extrémité orientale de la montagne de Lansberg, voisine d'Aix-la-Chapelle, et destiné à constater les observations astronomiques faites sur ce point. La Classe examina ces inscriptions, et y fit les changemens qu'elle jugea nécessaires.

Le Ministre de l'intérieur l'ayant invitée à composer une inscription pour être placée sur la frise de la porte triomphale de la rue Saint-Denis, dont on achevoit la restauration, la Classe observa qu'il étoit indispensable d'y rétablir l'ancienne inscription telle qu'elle étoit; et pour consacrer le souvenir de la munificence avec laquelle le Gouvernement a fait restaurer ce chef-d'œuvre d'architecture du XVII.ᵉ siècle, elle composa deux inscriptions, l'une Latine, l'autre Françoise, qu'elle proposa de faire graver

sur deux tables situées dans l'intérieur de l'ouverture de l'arc de triomphe.

La Classe, consultée par M. le Directeur général des ponts et chaussées, sur quatre inscriptions, deux Latines et deux Françoises, qu'il se proposoit de placer sur les principaux édifices du canal creusé pour unir la Meuse au Rhin, adopta ces inscriptions, après y avoir fait quelques changemens.

En 1810, la Classe, sur l'invitation du Ministre de l'intérieur, composa quatre inscriptions Françoises pour l'arc de triomphe érigé provisoirement à l'Étoile, à l'occasion du mariage de l'Empereur.

Elle composa aussi, sur la même invitation, plusieurs inscriptions Latines et Françoises que le Gouvernement avoit demandées, dans l'intention de faire graver celles qu'il choisiroit, sur l'arc de triomphe érigé au Carrousel.

La même année, sur la demande de M. l'Inspecteur de l'Imprimerie impériale, elle composa le type et la légende d'un jeton pour cet établissement.

M. Ladoucette, préfet du département de la Roer, soumit, en 1811, à l'examen de la Classe, quinze inscriptions qu'il se proposoit de faire placer sur divers édifices et monumens anciens ou récemment construits dans ce département. Elle en adopta quelques-unes, en y faisant les changemens qui lui parurent nécessaires, et en composa plusieurs autres.

La Classe composa encore cette année trois inscriptions Latines, demandées par M. le Préfet du département de la Seine, pour le château d'eau érigé sur le boulevart de Bondi.

Elle composa aussi quatre inscriptions, deux Latines et deux Françoises, pour être gravées sur les quatre faces de l'obélisque érigé par la ville de Marseille, pour célébrer la naissance du fils de l'Empereur.

NOTICES

NOTICES HISTORIQUES

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DES

MEMBRES DE LA CLASSE

D'HISTOIRE

ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

MORTS depuis sa création, le 3 Pluviôse an XI [24 Janvier 1803], jusqu'à la fin de l'année 1811.

PAR M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

JULIEN-DAVID LEROY.

LA famille de Julien-David Leroy offre le spectacle intéressant et peu commun d'un père et de quatre fils qui se sont tous distingués dans les sciences ou dans les arts, et qui tous, dignes les uns des autres, ont joui d'une célébrité méritée, et ont presque également contribué, quoique dans des genres différens, à l'illustration de leur nom et de leur pays.

Lue dans la séance publique du vendredi 2 Germinal an XII [23 mars 1804].

Julien Leroy, chef de cette famille, occupoit, au commencement du siècle dernier, une des premières places parmi les artistes les plus habiles de la capitale ; et après avoir perfectionné le mécanisme usité jusqu'alors pour l'horlogerie, il laissa loin de lui tous ses rivaux, par l'invention et l'exécution d'une pendule qui marquoit le véritable lieu du soleil, ou le temps vrai, tandis qu'on n'étoit encore parvenu qu'à faire marquer le temps moyen ; invention qui lui mérita la récompense la plus flatteuse que pût obtenir un mécanicien, le suffrage de l'Académie des sciences.

Pierre Leroy, l'aîné des quatre frères, continua la

réputation de son père, et ajouta encore à celle de l'horlogerie Françoise, dans la recherche des moyens mécaniques de déterminer les longitudes en mer.

Charles, le second, professa pendant plusieurs années avec éclat la médecine à Montpellier; il composa plusieurs ouvrages estimés sur cette science importante, et vint ensuite la pratiquer à Paris vers la fin de sa carrière, avec les succès dus à ses études profondes et à sa longue expérience.

Les travaux de Jean-Baptiste, insérés dans la collection des mémoires de deux illustres corps auxquels il a successivement appartenu, l'Académie des sciences et l'Institut national, et l'hommage rendu publiquement à sa mémoire dans cette même enceinte, par une bouche plus éloquente que la mienne, attestent assez son mérite et me dispensent de l'apprécier.

Julien-David, dont je viens vous entretenir, naquit le 6 mai 1724 : il étoit le dernier des quatre frères, et ne leur a été inférieur, ni par ses talens, ni par son zèle pour le progrès des lumières et des arts. Entouré, dès le berceau, d'objets et d'exemples propres à lui en inspirer le goût, il apprit à les chérir en apprenant à sentir et à penser, à mesure que ses sens se développoient; et à peine sorti de l'enfance, sa passion pour l'architecture devint si forte, qu'il lui consacroit tous ses momens de loisir et de récréation, et même beaucoup de ceux qui auroient dû appartenir à des études d'un autre genre, qu'il a eu quelquefois lieu de se repentir d'avoir trop négligées.

Il eut pour premier maître en architecture le célèbre Blondel, regardé comme le fondateur de l'école qu'on est

convenu d'appeler école d'architecture Françoise, quoique les principes et les élémens qu'on y enseignoit, soient ceux de l'architecture Romaine, qui nous ont été transmis par Vitruve et par ses interprètes, *Palladio Scamozzi,* et sur-tout *Vignole,* dont les œuvres ont été beaucoup plus répandues parmi nous. Il prit aussi des leçons de deux architectes très-renommés alors, *La Guêpière,* directeur général des bâtimens du duc de Wirtemberg, et *Le Geay*, devenu ensuite premier architecte du roi de Prusse Frédéric le Grand. Les progrès qu'il fit sous ces trois habiles maîtres, lui méritèrent en 1751 le premier grand prix de l'Académie d'architecture, dont il avoit obtenu le second deux ans auparavant. Ce triomphe lui ouvrit la route de l'Italie, qu'il brûloit depuis long-temps de parcourir; il s'empressa de s'y rendre.

Je n'entreprendrai de peindre ni sa joie en arrivant dans la capitale des arts, ni son enthousiasme lorsqu'il put contempler les superbes restes de la magnificence Romaine, qui en sont encore le plus bel ornement, et auxquels, quand l'histoire ne nous diroit nulle part ce que fut Rome, on reconnoîtroit sans peine, malgré les ravages du temps et des barbares, la métropole du monde; ni son admiration à la vue de la basilique de Saint-Pierre, monument pompeux du génie du Bramante et de Michel-Ange : tous les amateurs des arts ont éprouvé les mêmes sensations; mais ce qui est particulier à David Leroy, ce qui mérite d'être remarqué, c'est le goût de préférence que fit naître tout-à-coup en lui la vue des monumens élevés à Rome par des artistes Grecs. Ce goût, qui se fortifia par l'étude de ces monumens, devint si impérieux, qu'aussitôt que le temps

qu'il devoit passer à l'Académie de France fut écoulé, il ne put résister au desir d'aller visiter les débris de ceux que la barbarie s'efforce de détruire, depuis plusieurs siècles, dans la malheureuse patrie de ces artistes.

Il partit de Rome au printemps de l'année 1754, et se rendit à Venise, où il s'embarqua, le 5 mai, sur un vaisseau armé pour transporter à Constantinople le chevalier Donat, nouveau baile ou envoyé de la république à la Porte. Le vaisseau ayant relâché à Castel-Nuovo en Istrie, David Leroy profita de la circonstance pour aller à Pola, où il dessina un ancien temple dont on n'avoit eu jusqu'alors que des idées très-peu exactes. Arrivé à Constantinople, il n'y séjourna presque que le temps nécessaire pour s'assurer d'un vaisseau qui le conduisît en Grèce. Après avoir promené pendant quelques jours ses regards attristés sur cette ville immense, dépouillée de son ancienne splendeur, où les ruines mêmes ont péri, et qui a perdu dans la servitude jusqu'au souvenir de sa gloire, il s'embarqua pour Athènes. En traversant l'Archipel, il eut la satisfaction de pouvoir s'arrêter à Délos, et de visiter les superbes débris du temple d'Apollon, près duquel la Grèce réunie célébroit ces fêtes brillantes de noblesse et de simplicité, si bien décrites ou plutôt si bien peintes par l'illustre auteur du jeune Anacharsis. Il auroit voulu pouvoir parcourir de même toutes les îles; toutes lui sembloient dignes de sa curiosité; toutes attiroient ses hommages et excitoient ses regrets: mais une impression bien plus vive et plus délicieuse les eut bientôt dissipés, quand il put découvrir de loin Athènes, vers laquelle tendoient tous ses vœux. Il étoit dans une espèce d'ivresse qui croissoit à

mesure qu'il pouvoit mieux distinguer les objets. En mettant le pied sur ce rivage célèbre, son cœur palpitoit, des larmes de joie couloient de ses yeux; il fouloit avec une sorte de respect religieux cette terre sacrée pour tous les amis des lettres et des arts; il étoit au comble du bonheur. Le consul de France (M. Leoson), à qui il étoit recommandé, s'empressa de lui procurer toutes les facilités possibles pour remplir le but de son voyage; il réussit même à obtenir pour lui, du commandant Turc de la citadelle, l'ancienne Acropole d'Athènes, la permission d'y entrer quand il le jugeroit à propos, sous la condition seulement d'avertir quand il voudroit monter sur le Parthenon, ou temple de Minerve, afin que les femmes qui pourroient être à prendre l'air sur les terrasses voisines, pussent se soustraire à ses regards. Il usa de la liberté qu'on lui avoit accordée, avec toute l'ardeur que peut produire la passion des arts jointe à une insatiable curiosité: tous les monumens, toutes les ruines, furent examinés, étudiés, mesurés; il en dessina les vues, l'élévation, les coupes, les profils.

Quand il eut épuisé les monumens d'Athènes, il partit pour Corinthe; et il eut la douleur de ne voir, en passant par Éleusis et par Mégare, que des débris amoncelés de monumens dont il est impossible de reconnoître la forme. Parvenu à Corinthe, il fut un peu dédommagé de ses fatigues par l'aspect des ruines d'un temple que la proportion et la disposition des colonnes lui firent juger être de la plus haute antiquité; et c'est là tout ce qui reste de la magnificence de la superbe Corinthe. Il se rendit ensuite à Sparte; et dans l'emplacement qu'occupoit cette

fière rivale d'Athènes, il ne trouva que les ruines d'un théâtre et les vestiges du *Dromos,* ou Stade, dans lequel la jeunesse Lacédémonienne s'exerçoit à la course. N'espérant plus aucun fruit des recherches ultérieures qu'il pourroit faire, il reprit le chemin d'Athènes, où il employa quelques semaines pour rectifier ses dessins, et s'embarqua au mois d'avril 1755, à Orope, pour retourner en Italie, afin de revoir les monumens antiques de cette contrée et de les comparer avec ceux qu'il venoit de recueillir. Il y séjourna peu de temps, et revint en France avant la fin de cette année, chargé des riches dépouilles qu'il avoit enlevées de la Grèce sans l'appauvrir et sans faire verser de larmes à ses habitans.

Il fut accueilli dans sa patrie avec tout l'intérêt que devoient inspirer son zèle, son courage, et le service signalé qu'il avoit rendu aux arts. Les ruines de la Grèce avoient déjà attiré les regards des savans; Spon, Wheler, Fanelli, les avoient visitées dans le siècle précédent, et en ont donné des descriptions intéressantes. On regrette néanmoins qu'ils aient quelquefois négligé des détails qui n'étoient guère moins dignes d'être recueillis. S'ils avoient, par exemple, décrit avec plus de soin le Parthenon, dont une bombe détruisit la voûte pendant le siége d'Athènes par Morosini, en 1687, peu d'années après qu'ils eurent quitté la Grèce, ils nous auroient conservé des beautés que cet accident nous a fait perdre pour toujours. Mais ces savans avoient plutôt examiné les monumens en antiquaires qu'en artistes; et leurs descriptions, quelqu'utiles qu'elles soient, n'empêchent pas que David Leroy n'ait l'avantage d'être le premier François qui les ait considérés sous le

rapport

rapport de l'art, et d'avoir agrandi nos connoissances en architecture.

Aussitôt qu'il fut de retour, il s'empressa de mettre en ordre et de terminer ses dessins, et de rassembler les lumières et les matériaux nécessaires pour composer les récits dont il vouloit les accompagner, afin d'en faciliter l'intelligence, et de rendre les monumens plus intéressans en les rattachant à l'histoire. Il eût été sans doute à desirer que ces recherches et ces études eussent précédé son départ, qu'il eût connu non-seulement ce que les géographes et les voyageurs, mais tout ce que les historiens, les orateurs et même les poètes anciens ont dit des pays qu'il se proposoit de parcourir. Ce n'est qu'à l'aide d'une grande masse de connoissances acquises, qu'on peut espérer de pouvoir soulever un coin du voile qui couvre encore une partie de l'antiquité : elles sont pour l'antiquaire ce qu'est pour le naturaliste la loupe qui lui fait découvrir dans la nature mille détails, mille rapports importans, que l'œil nu ne peut apercevoir. Faute d'avoir acquis cette instruction préliminaire, l'observateur des monumens est exposé à commettre beaucoup d'erreurs : il ne voit presque jamais que ce que les autres ont vu, et presque toujours comme ils l'ont vu ; et ses travaux stériles viennent plutôt ou plus tard se perdre dans la foule obscure de ceux qui n'ont rien ajouté aux connoissances humaines. Quoi qu'il en soit de cette observation, que je suis loin de vouloir appliquer dans toute son étendue à l'ouvrage de David Leroy, ce grand et bel ouvrage parut en 1758, sous le titre de *Ruines des plus beaux monumens de la Grèce . . . . . . considérés du côté de l'histoire et du côté de l'architecture.* L'auteur

débute par un discours dans lequel, après avoir parlé sommairement de l'architecture des Égyptiens, il traite de l'architecture des Grecs, auxquels il attribue avec justice la gloire d'en avoir été les inventeurs et de l'avoir enseignée aux Romains, et passe légèrement sur celle des Chrétiens, dont il fait remonter l'origine au règne de Constantin. Entrant ensuite dans son sujet, il décrit tous les monumens qu'il a vus; il joint aux détails historiques des observations sur l'art, qui démontrent son habileté et l'excellence de son jugement et de son goût; il recherche quelle est la nature des principes de l'architecture civile; il traite en maître tout ce qui concerne les différens ordres et les changemens qu'ils ont successivement éprouvés, et en montre l'effet dans les monumens où ils ont été employés; il essaie de fixer la valeur du pied Grec; et ne perdant jamais de vue l'utilité, qui étoit son principal objet, il s'efforce sans cesse d'y ramener toutes les connoissances qu'il avoit acquises dans ses voyages et par l'étude.

Cet ouvrage fit une assez grande sensation ; il réveilloit tant et de si grands souvenirs! D'ailleurs le produit des fouilles d'Herculanum électrisoit les esprits : on parloit de monumens antiques dans toutes les sociétés; on se piquoit de les aimer, de les connoître : l'antiquité étoit devenue à la mode, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la mode, si puissante sur nous, l'avoit en quelque sorte rajeunie; on crut voir renaître Athènes avec ses monumens, et habiter dans ses murs. D'un autre côté, les gens de lettres et les artistes, qui ne connoissoient guère jusque là que les Voyages de Spon et de Wheler, surent gré à David Leroy d'avoir donné des notions plus exactes et plus éten-

dues sur des contrées et sur une ville qui les intéressoient si vivement et à tant de titres. Il ne tarda pas à recueillir les fruits de l'enthousiasme qu'il avoit excité : Louis XV permit qu'on le lui présentât; il fut nommé membre et historiographe de l'Académie d'architecture, et, peu de temps après (en 1762), adjoint à la place de professeur qui fut créée pour M. Blondel, son premier maître. L'Académie des belles-lettres, moins empressée, mais croyant néanmoins qu'un corps littéraire qui avoit pour un des objets essentiels de ses études et de ses travaux, les ouvrages immortels des grands écrivains de la Grèce, devoit un témoignage d'intérêt et d'estime au savant architecte au zèle duquel on devoit les plans et les descriptions des principaux monumens de leur patrie, et espérant d'ailleurs qu'elle pourroit tirer quelque utilité des connoissances locales qu'il avoit dû acquérir, l'admit (en 1770) au nombre de ses associés.

Cette dernière récompense le flatta d'autant plus, que la joie que ses succès lui avoient fait éprouver, venoit d'être troublée par l'amertume de la critique. M. Stuart, Anglois, qui l'avoit précédé dans la Grèce, où il avoit fait un très-long séjour, non pas seul, comme David Leroy, mais accompagné de dessinateurs et ayant tous les moyens nécessaires pour rechercher et recueillir tout ce qui pouvoit mériter d'être conservé, publia en 1762 le premier volume de ses Antiquités d'Athènes. Dans cet ouvrage, le savant Anglois se permet un grand nombre d'observations peu obligeantes pour l'architecte François, et dont quelques-unes sont assez graves et présentées avec assez peu de mesure pour qu'il dût en être offensé. David Leroy,

d'un caractère doux et patient, et dont l'amour-propre étoit sans doute peu irritable, ne se pressa point de les réfuter; il crut devoir attendre, pour répondre, que M. Stuart eût publié le reste de son ouvrage. Voyant néanmoins qu'après plusieurs années le deuxième volume ne paroissoit point, il fit une réponse dans laquelle, s'il ne repoussa pas victorieusement les attaques de son adversaire, il eut du moins sur lui l'avantage, du côté des égards et des ménagemens que les savans devroient toujours observer dans leurs discussions. Il déclara que l'ouvrage de M. Stuart étoit très-digne de l'estime du public, et que si le sien étoit moins complet et moins scrupuleusement exact, c'est que son but principal avoit été de faire connoître le rapport des monumens des Grecs avec ceux des peuples qui, avant ou après eux, ont aimé et cultivé les arts; qu'ayant atteint ce but, il lui avoit paru superflu de se charger de détails que M. Stuart avoit cru ne pas devoir négliger. Sa justification auroit peut-être été plus satisfaisante, s'il avoit eu le courage d'avouer de bonne foi qu'étant seul, et ne pouvant rester que très-peu de temps dans la Grèce, il avoit été contraint de se borner à examiner l'ensemble et la masse des monumens, et ce qui concerne l'architecture. Sans des motifs aussi puissans, comment un amateur des arts seroit-il excusable de n'avoir pas même honoré d'une simple esquisse ces beaux bas-reliefs qui représentent les fêtes de Bacchus, le combat des Amazones, la défaite des pirates, la procession des Panathénées, ainsi que ceux qui décorent les deux frontons du Parthenon, et plusieurs autres chefs-d'œuvre, presque tous du siècle de Périclès, et que le savant Anglois a précieusement recueillis ?

Le succès de l'ouvrage de M. Stuart et la sévérité de ses critiques n'empêchèrent pas David Leroy de donner, en 1770, une seconde édition du sien, dans laquelle il mit plus d'ordre, il ajouta de nouveaux développemens à ses explications, il en rectifia plusieurs, il donna de nouvelles vues sur l'architecture, il interpréta avec beaucoup de sagacité plusieurs passages de Vitruve mal entendus par les traducteurs et les commentateurs; dans laquelle enfin l'ouvrage presque entier, à l'exception des dessins, éprouva des changemens dont la plupart sont de véritables améliorations. Quoique cette seconde édition ne fût pas accueillie avec autant d'empressement que la première, elle le fut cependant honorablement et de manière à le consoler des critiques bien ou mal fondées dont le voyageur Anglois s'étoit plu à l'affliger.

Mais une consolation plus douce et plus réelle, et dont il a constamment joui depuis la publication de son Voyage, est l'heureux effet qu'il produisit en France. Quelques défauts qu'on puisse reprocher à l'ouvrage, on ne peut, sans injustice, refuser à l'auteur le mérite d'avoir le premier fait renaître parmi nous le goût des vrais principes et des belles formes de l'architecture Grecque et Romaine, d'après les monumens mêmes; de l'avoir propagé par les leçons assidues qu'il donnoit à ses nombreux élèves, et d'avoir porté les premiers coups à cette architecture appelée Françoise, enseignée par Blondel, et qu'il a défendue jusqu'à sa mort avec une énergie et des talens dignes d'une meilleure cause. Il est vrai que David Leroy n'a point opéré seul la révolution qui a substitué au système lourd et mesquin de l'école de Blondel le système simple, noble et

pur de l'école d'Ictine, de Callicrate, et des autres grands hommes qui seront éternellement nos modèles, parce qu'ils ont porté l'art à une hauteur au-dessus de laquelle il paroît impossible de s'élever : il a été puissamment secondé par l'influence du Voyage de Stuart, par celle des gravures pleines de feu de Piranesi, des ouvrages de Clérisseau et de M. Peyre, du Voyage pittoresque de la Grèce, entrepris et exécuté à si grands frais et avec un succès si brillant et si bien mérité par notre confrère M. de Choiseul-Gouffier; enfin par les dessins des monumens de Pæstum et de quelques-uns de ceux de la Sicile, faits sur les lieux par des artistes François, et que M. l'abbé de Saint-Non a publiés dans son Voyage de Naples et de la Sicile; sans parler des profils et des ornemens des plus belles parties de ces monumens moulés en plâtre par les soins de MM. Léon Dufourny, Couture, Le Grand, Molinos, qui les ont rapportés en France pour en former des collections, dont quelques-unes, devenues nationales, sont offertes à l'étude et à l'émulation des jeunes artistes dans le Musée François, où elles sont déposées. Mais le Voyage de David Leroy parut environ cinq ans avant celui de Stuart; les autres n'ont été publiés ou connus qu'assez long-temps après et à différens intervalles : on peut même dire que plusieurs des hommes de lettres et des artistes qu'on vient de citer, ont été d'abord inspirés par les ouvrages ou par les leçons de David Leroy, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ont reçu de lui les premières armes avec lesquelles ils ont honorablement combattu à ses côtés. C'est donc évidemment à lui qu'appartient l'honneur d'avoir ouvert et frayé la route, de l'avoir indiquée, d'avoir

excité les autres à y marcher, d'avoir amené et dirigé le changement heureux qui s'est fait dans l'enseignement et dans la pratique de l'art. Que faudroit-il de plus pour sa gloire?

David Leroy paroît ne s'être guère occupé d'écrire l'histoire de l'Académie dont il étoit historiographe; mais il lui a fait hommage, comme membre, de plusieurs écrits propres à l'intéresser. Il lui soumit en 1759 des observations sur l'ordre Dorique, et, dans les années suivantes, l'histoire des temples bâtis par les Chrétiens depuis Constantin jusqu'à nos jours; des observations sur les édifices des anciens peuples; et enfin l'éloge historique du célèbre ingénieur Regemorte, et celui du professeur Blondel, auquel il étoit adjoint et qu'il remplaça en 1774; éloge dans lequel on voit avec sensibilité percer par-tout le respect et la reconnoissance de l'élève pour son ancien maître.

Les voyages qu'il avoit faits dans le Levant, sur des bâtimens à voiles et à rames de grandeurs et d'espèces différentes, lui firent naître l'idée de travailler sur la marine des anciens; et il lut à l'Académie des belles-lettres plusieurs mémoires dans lesquels il cherche à résoudre les difficultés jusqu'alors insolubles que présente ce sujet. Après avoir remonté à l'origine de la construction navale, et en avoir suivi les progrès chez les Égyptiens, les Phéniciens et les Grecs, il tâche de donner une idée de la forme et de la disposition intérieures des navires appelés *trirèmes* et *quatrirèmes;* il essaie de fixer la place qu'occupoient les thalamites, les zygites, les thranites, et la manière dont ils faisoient jouer leurs rames, et établit un système, fondé

en partie sur les textes des auteurs anciens et sur les monumens, en partie sur le raisonnement et sur des combinaisons ingénieuses; système au moyen duquel on peut concevoir comment on pouvoit faire marcher et manœuvrer ces vaisseaux et même le fameux pentécontère, ou vaisseau à cinquante rangs de rames, de Ptolémée Philopator, auquel on ne pouvoit rien comprendre avant l'explication qu'il en a donnée.

Persuadé que ces mémoires pouvoient être utiles à la marine moderne et contribuer à la perfectionner, il les publia en 1777. On doit au même motif deux petits ouvrages qu'il fit paroître successivement quelques années après, ayant pour titres, l'un, *Les Navires des anciens considérés par rapport à leurs voiles et à l'usage qu'on en pourroit faire dans notre marine;* l'autre, *Nouvelles Recherches sur les vaisseaux longs des anciens, sur les voiles latines, et sur les moyens de diminuer les dangers que courent les navigateurs;* et quelques autres opuscules sur le même sujet. Plein de confiance dans sa théorie, il résolut de la soumettre à la pratique et d'en faire lui-même l'expérience. Il communiqua ses idées et ses plans à M. Franklin, qui étoit encore en France, dans des lettres qu'on a publiées depuis; et, encouragé par l'approbation de cet homme célèbre, aidé de ses conseils et de ses lumières, il se rendit à Rouen, où il fit construire, à l'aide d'une souscription, un vaisseau tel qu'il l'avoit conçu, et également propre à naviguer sur la mer et sur les rivières. Aussitôt que le vaisseau fut équipé, David Leroy le monta audacieusement, descendit à la mer, brava les tempêtes, parcourut une partie de la Manche, visita différens ports, rentra dans la Seine, la

remonta,

remonta, et vint jeter l'ancre vis-à-vis le Louvre, le 16 octobre 1787, avec un chargement de vingt-quatre milliers de plomb laminé. Assis au pied de son mât, le nouvel argonaute, avec son équipage composé seulement de quatre hommes, louvoya pendant plusieurs heures entre le Pont-neuf et le Pont-royal, au milieu d'une foule de spectateurs attirés par la nouveauté du spectacle, courut des bordées; fit déployer et carguer alternativement et plusieurs fois ses voiles, afin de convaincre les plus incrédules de la sûreté et de la facilité avec lesquelles le *naupotame* (c'est le nom qu'il avoit donné à son vaisseau) pouvoit exécuter ces différentes manœuvres.

La réussite de cette expédition échauffa encore le zèle de David Leroy, et étendit ses vues et ses projets : il se flatta que des vaisseaux construits d'après ses principes pourroient tenir la mer, faire des voyages de long cours, et rapporter directement de tous les pays du monde des denrées et des marchandises à Paris, qui deviendroit par-là, sans le secours d'aucuns canaux, une ville maritime au milieu des terres. Il proposa, pour en faire l'expérience, de construire un naupotame de cent vingt tonneaux, qui iroit à la Chine, et qui, à son retour, remonteroit la Seine avec son chargement et viendroit aborder devant le Louvre. Il ouvrit une souscription pour se procurer 40,000 francs; somme modique, qu'il jugeoit suffisante pour la construction de son vaisseau : mais les circonstances étoient trop contraires, et ne permettoient à chacun de s'occuper que de sa sûreté; la souscription ne fut point remplie. Le premier naupotame avoit résisté aux tempêtes de l'Océan; le second fut submergé par la tourmente révolutionnaire.

L'inventeur fut heureusement conservé pour rendre de nouveaux services à l'architecture. Calme, comme le sage d'Horace, au milieu des ruines de l'univers, il se dédommagea de ne pouvoir faire tout le bien qu'il auroit voulu, en se livrant tout entier à celui qu'il pouvoit faire. Le torrent qui avoit entraîné les académies et tous les établissemens consacrés aux lettres et aux arts, n'avoit point épargné son école; elle fut détruite comme tout le reste. David Leroy la soutint seul: il rassembla autour de lui ses élèves dispersés, continua pendant plusieurs années de leur donner gratuitement ses leçons avec la même assiduité qu'auparavant, et redoubla même, s'il est possible, de zèle pour leur instruction. Il le porta au point de maintenir à ses frais, et avec le produit de la vente successive de ses effets les plus précieux, l'ancien usage, observé dans son école, de distribuer chaque mois des médailles d'encouragement à ceux des élèves qui s'étoient le plus distingués, et des médailles d'une plus grande valeur, auxquelles il joignoit encore des livres de sa bibliothèque, à ceux qui méritoient les grands prix dans les concours ouverts chaque année à leur émulation. Ne croyant pas encore faire assez pour eux, et oubliant ses propres besoins, il sollicitoit en leur faveur, auprès du Gouvernement, des récompenses plus considérables, qui leur étoient d'autant plus précieuses qu'ils les devoient encore à l'affection paternelle de leur maître. Une pareille conduite est au-dessus de la louange; tout ornement la dépareroit: pour la célébrer dignement, on ne doit en parler qu'avec la simplicité des vertus qui en ont été la source.

Les sollicitudes et les soins de David Leroy pour son art

et pour ses élèves ne le firent cependant point renoncer entièrement à ses travaux littéraires, et moins encore à ses projets et à ses méditations nautiques : il lut en l'an V, à l'Institut, dont il avoit été nommé membre au moment de la formation, un mémoire sur la situation et l'étendue du lac Mœris, et un sur la marine des anciens, qui fut suivi bientôt après d'un second sur le même sujet. Il publia encore, en l'an IX, un ouvrage dans lequel il propose une nouvelle voilure pour les vaisseaux de toute grandeur, et en l'an X, un autre dans lequel il insiste de nouveau sur l'usage qu'on pourroit faire, dans notre marine, des navires employés par les anciens.

Cet ouvrage est le dernier effort de son zèle et de son amour pour son pays. Sa santé, dès-lors très-chancelante, s'affoiblit par degrés depuis cette époque, et il s'éteignit sans douleur, presque sans maladie, et paisiblement comme il avoit vécu, le 8 pluviôse an XI [29 janvier 1803], dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. A cette funeste nouvelle, ses élèves offrirent l'image d'une famille désolée dont la mort vient d'enlever le chef; tous le pleurèrent comme un père chéri dont l'existence étoit nécessaire à leur bonheur. Jamais la piété filiale ne s'est montrée d'une manière plus touchante : non contens d'avoir accompagné leur maître jusqu'à sa dernière demeure, et jaloux de jouir de la triste consolation de lui rendre les derniers devoirs et le dernier service, on les vit, comme les fils des premiers hommes dans la jeunesse du monde, creuser de leurs mains, et dans le silence religieux de la douleur, le tombeau de celui qu'ils appeloient leur père, et confier eux-mêmes à la terre ses vénérables restes,

après les avoir arrosés de leurs larmes. Ils ne croient pas avoir encore assez honoré sa mémoire, ils n'ont pas assez payé la dette de leur cœur ; le marbre et le bronze les aideront à l'acquitter : un monument simple, comme l'étoit David Leroy, doit consacrer à la postérité ses traits, ses bienfaits et ses vertus, et éterniser le souvenir de leurs regrets, de leur amour et de leur reconnoissance. Le maître qui a su inspirer des sentimens si vifs, si respectueux et si profonds à ses élèves, n'a pas besoin d'autre éloge.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GERMAIN POIRIER.

Lue dans la séance publique du vendredi 2 Germinal an XII [23 mars 1804].

GERMAIN POIRIER naquit le 8 janvier 1724, d'une de ces familles honorables qui composoient ce qu'on appeloit la bonne bourgeoisie de Paris, et qui conservoient, au milieu du luxe et de la corruption, les vertus modestes et les mœurs simples et pures qu'elles avoient reçues de leurs ancêtres. La nature l'avoit doué d'une grande activité d'esprit, d'une ardeur de s'instruire qui se manifesta presque en même temps que sa raison, et d'une mémoire facile, qui ne laissoit presque rien perdre de ce qu'il lui confioit. Avec ces qualités, il n'est point étonnant qu'à quatorze ans et demi il eût achevé, même avec distinction, le cours entier de ses études, et qu'à cet âge, où les passions encore muettes laissoient à la première ferveur de la piété et à l'amour pour l'étude un empire absolu sur son ame, il ait desiré d'embrasser un état dans lequel il pourroit, à l'abri de toute sollicitude, se livrer à l'une et à l'autre sans distraction et sans réserve. L'éclat que répandoient sur la congrégation de Saint-Maur les Mabillon, les Dachery,

les Montfaucon, et tant d'autres savans qui ont illustré par leurs immenses et utiles travaux leur ordre et la nation, eut bientôt fixé son choix. Il fut admis avec joie dans cette congrégation célèbre, et, après les épreuves ordinaires, il prononça ses vœux à Saint-Faron de Meaux, le 10 mars 1740.

D. Poirier se consacra alors tout entier, suivant l'usage, aux études ecclésiastiques; et ses progrès furent si rapides, qu'au bout de peu d'années il fut jugé digne de diriger les jeunes religieux dans ces mêmes études. Il professa successivement la philosophie et la théologie; et dans un temps où les querelles du jansénisme et du molinisme avoient porté le trouble dans tous les corps ecclésiastiques séculiers et réguliers, et exaspéré les esprits au point que le sarcasme et la satire étoient devenus les armes ordinaires des deux partis, il est peut-être remarquable qu'un théologien de vingt ans ait eu la modération de soutenir, dans un traité qu'il composa exprès pour ses élèves, l'obligation de se soumettre à l'autorité de l'Église, sans s'écarter de la décence et de la charité chrétienne, et sans insulter ni damner ses adversaires. Sorti honorablement de cette lutte périlleuse, il eut le bonheur de sortir aussi bientôt après de l'arène théologique, où il n'étoit entré que par devoir, et où il ne pouvoit donner que des momens très-courts aux études qui étoient de son goût. Il fut alors nommé secrétaire du visiteur général de la province de France; et ce n'est qu'à cette époque qu'il lui fut possible de faire les premiers pas dans la carrière qu'il brûloit de parcourir, et dont il n'avoit encore pu qu'entrevoir de loin l'étendue. Pendant le séjour qu'il étoit obligé de faire presque

annuellement dans chacun des nombreux monastères de cette grande province, il employoit à compulser les bibliothèques et les livres, à fouiller et examiner les chartriers, tout le temps que lui laissoient ses fonctions auprès du visiteur; et un solitaire qui ne donnoit que peu d'heures au repos et aux besoins de la nature, qui n'en donnoit aucune à la dissipation, et qui trouvoit dans l'observance de ses pratiques religieuses un délassement suffisant à ses travaux, avoit beaucoup de temps à donner à l'étude.

La place qu'occupoit D. Poirier auprès du visiteur général, étoit un acheminement certain aux dignités de la congrégation; mais il étoit bien loin d'avoir le desir de commander aux autres. La seule ambition dont il fût animé en entrant dans l'ordre de Saint-Benoît, étoit de marcher sur les traces des savans que cet ordre avoit produits: aussi le vit-on, quand il cessa d'être secrétaire du visiteur général, renoncer pour toujours aux emplois qui donnoient de l'autorité, et, content d'obéir et d'étudier, briguer comme une grande faveur la place laborieuse de garde des archives de l'abbaye de Saint-Denis. Ces archives, comme celles de la plupart de ces antiques monastères, n'étoient pas seulement le dépôt des titres de propriété et des actes de l'histoire de l'abbaye; elles contenoient encore un grand nombre de monumens de notre histoire générale; et d'ailleurs les pièces particulières étoient elles-mêmes, pour la plupart, autant de monumens qui portoient l'empreinte plus ou moins forte des lois, des mœurs, des usages, du gouvernement de la nation, ainsi que de l'état des personnes des diverses classes dont elle étoit composée dans les différens siècles de la monarchie. D. Poirier travailla sans

relâche à extraire et à inventorier ce nombre immense d'actes de toute espèce, afin de les classer dans un meilleur ordre que celui où il les avoit trouvés; et comme il étoit impossible, même à un homme beaucoup moins avide d'instruction que lui, d'être sans cesse au milieu de ces sources vénérables et primitives de l'histoire de nos pères sans en être en quelque sorte pénétré de toutes parts, il y acquit ces connoissances aussi variées qu'étendues et profondes, qui le firent choisir, vers l'année 1762, pour travailler à la continuation du Recueil des historiens de France.

Cette nouvelle collection, beaucoup plus étendue et plus complète que celle qu'avoit donnée dans le siècle précédent le savant André Duchesne, par le nombre prodigieux de monumens découverts depuis cette époque, est un des ouvrages les plus importans que nous devions à la congrégation de Saint-Maur, et qui lui assurent le plus de droits à l'estime et à la reconnoissance publiques. En effet, quel service plus signalé pouvoit-elle rendre, que de rassembler et de réunir en un corps tous les titres originaux de notre histoire, pour la plupart ignorés et ensevelis jusqu'alors dans les chartriers et dans les bibliothèques; de faire revivre, en quelque sorte, tous les âges et toutes les générations de la France, et de les mettre ainsi pour toujours à la disposition de l'homme de génie qui saura les apprécier et les juger, et tracer d'une main habile et assurée l'imposant et magnifique tableau d'un grand peuple qui est resté entier et immuable au milieu des bouleversemens des autres peuples de l'Europe, et qui, depuis près de quinze siècles, conserve son nom, son caractère, son territoire et sa puissance, malgré les guerres étrangères presque

continuelles

continuelles qu'il a eues à soutenir, et les dissensions intestines, mille fois plus destructives encore que les guerres ?

Lorsque D. Poirier fut chargé de travailler au nouveau recueil de nos historiens, le savant et infatigable D. Bouquet, qui avoit eu le courage de l'entreprendre seul, avoit déjà publié les neuf premiers volumes, et laissé à sa mort (en 1754) le dixième volume en état d'être donné au public. Depuis cette époque, plusieurs continuateurs s'étoient exercés sur le onzième volume, qui devoit contenir le règne de Henri I.er; et leurs efforts n'avoient réussi qu'à prouver leur incapacité. Le dernier de ces continuateurs, sans être beaucoup plus habile que les autres, eut du moins le mérite de sentir ce qui lui manquoit, et invoqua le secours de D. Poirier, qui répara, autant qu'il étoit possible, par des notes et des supplémens, les erreurs et les omissions qu'ils avoient commises dans la partie qu'ils avoient fait imprimer, rassembla et disposa les matériaux nécessaires pour compléter ce volume, et le mit dans l'état où nous l'avons. Il est sur-tout recommandable par une excellente préface, qui en forme presque le quart, qui contient beaucoup de faits nouveaux ou peu connus et une foule d'observations intéressantes, et qui est peut-être l'ouvrage le plus solide et le meilleur que nous ayons sur le gouvernement de la France au commencement de la troisième race de ses rois.

Cet heureux début assuroit enfin à D. Bouquet un digne continuateur; et l'âge de D. Poirier faisoit espérer qu'il auroit le temps d'achever cette belle et grande entreprise. Le sort en ordonna autrement: l'impression des monumens

historiques du règne de Henri I.er n'étoit pas terminée, que D. Poirier, cédant à l'esprit de vertige que l'intrigue et la cupidité avoient répandu dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, signa une requête, présentée au Roi en 1765, par laquelle un grand nombre de religieux de cette maison demandoient qu'on fît, dans le régime, des changemens qui, contre l'intention de la plupart d'entre eux, auroient fait perdre à la congrégation, au profit des auteurs des troubles et des instigateurs de cette démarche au moins imprudente, une partie des riches bénéfices qu'elle possédoit, et auroient infailliblement entraîné sa ruine. Le Roi ayant rejeté la requête, ceux qui l'avoient signée s'empressèrent de se rétracter, et furent dispersés dans différentes maisons. D. Poirier, et le compagnon ou plutôt le témoin de son travail, car on sait qu'il n'y prenoit aucune part active, eurent seuls, en considération de ce travail, la faculté de rester à l'abbaye de Saint-Germain. Il auroit pu continuer de s'y livrer en paix dans cette maison, et attendre du temps et de son mérite l'oubli et le pardon de son erreur; mais, soit que les obstacles eussent irrité son caractère, naturellement bouillant et impétueux, soit qu'il lui parût insupportable de vivre sans cesse avec des hommes pour qui il avoit pu être un objet de scandale, il résolut de sortir de la congrégation, et il obtint, ainsi que son compagnon dont nous venons de parler, des bulles d'abbé *in partibus*, et ensuite sa translation dans la congrégation des Bénédictins d'Alsace. D. Poirier s'étoit flatté qu'il pourroit emporter les matériaux qu'il avoit rassemblés pour le Recueil des historiens, et continuer ce recueil en son nom; mais le supérieur général prétendit, avec

raison, que cet ouvrage appartenoit à la congrégation, et remit les matériaux au savant auteur de l'Art de vérifier les dates, D. Clément, qui, avec le secours de D. Brial qu'il s'associa, en a publié les XII et XIII.ᵉ volumes. Nous avons la satisfaction d'annoncer que ce travail, interrompu par le malheur des temps, a été repris par ordre du Gouvernement, et confié, sous la surveillance de la Classe, au digne associé de D. Clément, qui fait imprimer le XIV.ᵉ volume et qui prépare les suivans, et qu'ainsi l'on a lieu d'espérer de voir enfin terminer cette utile et importante collection.

Cependant D. Poirier, rentré dans le monde auquel il étoit étranger, obligé de changer de manière de vivre et de contracter de nouvelles habitudes, sous peine de paroître un peu étrange, assujetti à de nouveaux devoirs et à un nouveau costume, privé de l'objet de ses goûts et de ses études, n'ayant plus l'usage habituel d'une grande bibliothèque, fatigué de ses nouvelles occupations, plus fatigué encore de ses loisirs involontaires, ne tarda pas à sentir que le bonheur n'étoit pas pour lui là où il avoit espéré le trouver, et qu'il s'en étoit éloigné en croyant l'atteindre. Bientôt il regretta l'asile où il avoit joui si long-temps de la tranquillité et de lui-même; il ne lui fut plus possible de résister au desir de renouer les nœuds qu'il se repentoit d'avoir rompus; il sollicita comme une grâce de rentrer dans la congrégation d'où, peu d'années auparavant, il étoit sorti avec tant de joie, et courut échanger la crosse et les autres ornemens de la prélature contre l'humble habit de Saint-Benoît, dans le même monastère de Saint-Faron où il avoit prononcé ses premiers vœux et

où tout lui rappeloit sa première ferveur. Pendant le séjour qu'il fit dans ce monastère, et ensuite dans celui d'Argenteuil, il parut s'occuper presque uniquement de l'étude de la nature, et particulièrement de la botanique; mais, quoiqu'il eût fait quelques progrès dans cette science, il n'avoit pour elle qu'une inclination passagère et de circonstance, qui s'évanouit lorsqu'étant nommé (vers 1780) garde des archives de Saint-Germain-des-Prés, il se trouva de nouveau à portée de se livrer au goût dominant qu'il avoit depuis sa jeunesse pour l'histoire de France.

Le Gouvernement ayant formé à cette époque, sous la direction du garde des sceaux, un comité composé des hommes de lettres les plus versés dans la connoissance des monumens historiques et de la diplomatique, pour préparer une collection générale des diplômes et des chartes du royaume, à l'instar de celle que *Rymer* avoit faite pour l'Angleterre, D. Poirier y fut aussitôt appelé; et aucun des membres n'y apporta plus de lumières et de zèle, et ne contribua plus efficacement que lui à ce travail, que la révolution a fait abandonner, et dont une partie a été dispersée, et l'autre transportée en désordre à la Bibliothèque nationale.

Il ne montra pas moins d'activité et d'ardeur lorsqu'il fut nommé par le Roi à l'Académie des belles-lettres, dans la classe d'associés libres résidans, créée en 1785, dans l'intention d'y admettre des réguliers distingués par leur savoir, et, en proposant ce but à l'émulation de tous, de ranimer parmi eux le goût de l'étude, qui s'affoiblissoit sensiblement, même dans les corps où il avoit été le plus en vigueur.

D. Poirier lut à l'Académie plusieurs mémoires, presque tous relatifs à l'histoire de France. Dans l'un, il examine le récit des historiens anciens et modernes sur l'avénement de Hugues Capet au trône, et prouve, contre l'opinion de plusieurs savans, que si ce prince étoit assez puissant pour s'en emparer, il le dut néanmoins au choix des grands, et que si ses premiers successeurs reçurent de leur naissance l'aptitude à la royauté, l'élection seule leur donna la couronne. Il recherche dans un autre les circonstances et les véritables causes de la mort de François de Bourbon, Comte d'Anguien, tué à la Roche-Guyon en 1546, et fait voir que sa mort doit être imputée à l'imprudence trop ordinaire dans les jeux militaires usités alors, et nullement à un coup prémédité, dans lequel seroient impliqués le roi Henri II et François de Guise. Les nouveaux éclaircissemens qu'il donna ensuite sur Guillaume de Nangis et ses continuateurs, sont d'une utilité plus générale, et répandent un nouveau jour sur plusieurs points de l'histoire de la fin du XIII.e et d'une partie du XIV.e siècle. Mais le plus grand travail et le plus intéressant que D. Poirier ait offert à l'Académie, est son Examen historique et critique de l'histoire de Charles VI, écrite en latin par un moine connu sous le titre d'*Anonyme de Saint-Denis*, et dont une partie a été traduite en françois par le Laboureur, et publiée en 1663. Cet ouvrage, très-étendu sans être trop long, est rempli de recherches aussi curieuses que multipliées sur le règne malheureux de ce prince, et présente une suite non interrompue d'observations et de remarques judicieuses et savantes, au moyen desquelles on pourroit, presque sans peine, faire jouir le public du texte original et

entier d'un historien très-estimable, qui mérite d'être plus connu qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Si, pendant la révolution, il a cessé presque entièrement de s'occuper des travaux auxquels il avoit consacré sa vie, il n'en a pas moins servi utilement les lettres. Nommé successivement membre de la commission des monumens nationaux et de la commission temporaire des arts, il a constamment mis à conserver les objets de ses études le même zèle et la même ardeur que, dans des temps plus heureux, il avoit mis à les connoître et à les étudier. On doit à ses instances et aux renseignemens qu'il ne se lassoit point de donner et de réitérer, la conservation d'un grand nombre d'ouvrages précieux, imprimés ou manuscrits, qui existoient sur-tout dans les établissemens religieux répandus sur la surface de la France, et qui, sans lui, auroient disparu pour toujours. On lui doit aussi la conservation des tombeaux des princes de la famille de S. Louis, qu'il fut chargé de faire transférer de l'abbaye de Royaumont, au moment où on alloit la démolir, à l'abbaye de Saint-Denis, et un mémoire intéressant et qui est presque tout ce qui reste de ce superbe monument de la piété religieuse et filiale d'un des plus grands et des meilleurs rois qu'ait eus la France. Son zèle conservateur eut souvent besoin d'être soutenu par un grand courage pour arracher au fanatisme de l'ignorance et de la barbarie, des monumens des lettres, des sciences et des arts, dont il avoit fait sa proie, et qu'il avoit condamnés à la destruction. Combien ne lui en fallut-il pas, lorsqu'il vit les préparatifs de l'affreuse journée du 2 septembre 1792, pour rester à l'abbaye de Saint-Germain au milieu

des massacres dont il couroit le risque d'être la victime, dans le seul espoir qu'étant préposé par la loi à la conservation du dépôt littéraire que renfermoit cette maison, il pourroit le préserver de la dévastation, dans le cas où la fureur populaire tenteroit de le violer ! N'eut-il pas encore besoin d'une autre espèce de courage, et peut-être plus rare, après le terrible incendie qui dévora la bibliothèque le 20 août 1794, et qui, en détruisant le logement et les effets des bibliothécaires, les contraignit d'aller chercher ailleurs un asile, pour se charger de la garde des manuscrits que la flamme avoit épargnés, pour rester seul, comme Cassandre sur les ruines d'Ilium, dans une maison déserte et presque en ruine, et passer l'hiver rigoureux qui suivit cette catastrophe, sans feu, presque sans meubles, mal vêtu, dénué de tout, exposé à toutes les intempéries de la saison, dans une chambre dont les planchers étoient à moitié consumés, et à laquelle il ne pouvoit arriver qu'à travers des décombres, par un escalier dont la couverture avoit été brûlée, et où les eaux des toits voisins se réunissant formoient, dans les temps pluvieux, un torrent difficile à franchir, et, pendant la gelée, un vaste glacier qu'il ne pouvoit gravir qu'à genoux et s'appuyant sur ses mains ? Il ne quitta ce repaire, plus propre à loger un animal abject qu'un homme, qu'au milieu de l'année suivante, lorsqu'il eut fait transporter à la Bibliothèque nationale le dépôt dont la garde lui avoit coûté tant de peines, accompagné d'un nouveau catalogue qu'il avoit fait pour en faciliter l'usage et pour adoucir par le travail le sentiment pénible de ses besoins, de ses privations et de sa détresse.

Le cœur est douloureusement oppressé quand on pense

au prix que cet homme, aussi modeste que savant, mettoit à tant de services. Pauvre et plus que septuagénaire, il demandoit pour toute récompense une retraite dans un de ces asiles ouverts par l'humanité à la vieillesse indigente et abandonnée; il briguoit une place dans un hospice de vieillards, lorsque le Gouvernement, plus juste envers lui qu'il ne l'étoit lui-même, le nomma d'abord employé et ensuite sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal. D. Poirier, rendu en quelque sorte à la vie par une place dont le revenu étoit plus que suffisant pour ses besoins, et dont les fonctions étoient analogues à ses penchans, n'avoit plus de souhaits à former, et ne songeoit qu'à terminer paisiblement sa carrière, comme il l'avoit commencée, au milieu des livres: mais l'Institut national, non moins juste que le Gouvernement, et persuadé qu'il s'honoroit lui-même en honorant le mérite et la vertu, voulut placer une seconde fois la couronne académique sur la tête de ce respectable vétéran, et l'admit en l'an VIII au nombre de ses membres, dans la section d'histoire. Il n'a pas joui long-temps de cette noble récompense, qui, en répandant de la douceur et du charme sur sa vie, auroit dû la prolonger; il n'a pas même eu la satisfaction de se trouver réuni, dans cette enceinte, à ses anciens confrères de l'Académie, que le Gouvernement, en donnant une nouvelle organisation à l'Institut, venoit d'y appeler tous à-la-fois. Une mort inattendue et qu'aucun symptôme précurseur n'avoit annoncée, l'a enlevé peu de jours avant que cette mesure ait reçu son exécution. Le 13 pluviôse an XI, on l'avoit entendu psalmodier son office du soir, suivant son usage journalier, avant de se coucher: le lendemain

matin,

matin, comme on ne le vit point paroître à l'heure accoutumée, on entra dans sa chambre, et on le trouva étendu, tout habillé, sur son lit, ayant près de lui une lumière qu'il paroissoit avoir allumée quelques heures auparavant. Ainsi mourut, dans sa soixante-dix-neuvième année, un des derniers savans de la congrégation de Saint-Maur. Elle a puissamment contribué, pendant sa courte durée, à dissiper les ténèbres épaisses qui couvroient les antiquités et l'histoire du moyen âge; et le confrère que nous regrettons, est une des dernières étincelles qui aient jailli de ce flambeau prêt à s'éteindre. Il a laissé, indépendamment des ouvrages que nous avons indiqués, plusieurs portefeuilles remplis d'extraits, de notes, de renseignemens, de matériaux de toute espèce, dont il comptoit faire usage et qui méritent d'être conservés. Sa famille, conformément à ses intentions, les a déposés à la Bibliothèque nationale, où les amateurs de notre histoire pourront toujours les consulter.

D. Poirier joignoit à un savoir devenu très-rare, une modestie qui ne l'étoit pas moins; il travailloit pour le plaisir de travailler et pour satisfaire le besoin qu'il avoit de s'instruire, sans desirer d'en recueillir d'autre fruit: de là vient sa facilité à communiquer ses recherches aux gens de lettres qui avoient recours à ses lumières, à les leur abandonner même entièrement, sans espoir d'aucun retour. Quelqu'un lui témoignant un jour sa surprise de ce qu'il n'étoit pas même nommé dans un ouvrage auquel il avoit eu beaucoup de part: « Je m'y suis opposé, répondit-il. J'ai » appris des choses que je ne savois pas; j'ai employé » mon temps utilement pour les lettres et pour un homme

» que j'estime : il est mon obligé ; je serois le sien , s'il avoit
» parlé de moi. »

Sa simplicité extérieure égaloit sa modestie et alloit même jusqu'à la négligence. Depuis la destruction des ordres religieux, un habit de l'étoffe la plus grossière étoit son seul vêtement pour toutes les saisons, et il le portoit jusqu'à ce qu'il fût absolument hors d'état de servir. Sa sobriété et sa tempérance n'étoient pas moins remarquables; les légumes les plus communs, cuits sans assaisonnement et même sans sel, du pain et de l'eau, étoient sa seule nourriture. Ceux qui savoient qu'il jouissoit depuis long-temps d'un traitement assez considérable pour vivre d'une tout autre manière, ne lui connoissant d'ailleurs aucun goût dispendieux, pouvoient le soupçonner d'avoir le goût contraire. Sa mort seule a révélé le secret de ses vertus, qu'il cachoit avec autant de soin qu'il en auroit pu mettre à cacher des défauts. Les témoignages de gratitude et les bénédictions des pauvres, avec lesquels il partageoit sa fortune, et dont plusieurs étoient d'anciens religieux de son ordre, témoignages écrits et trouvés avec quelques pièces de monnoie dans son secrétaire, étoient tout son trésor : il étoit mal vêtu pour empêcher qu'ils ne fussent nus; il vivoit de privations pour pouvoir les nourrir; il se faisoit volontairement pauvre pour soulager leur pauvreté. Ses dépenses ne s'élevoient jamais au-dessus de quatre ou cinq cents francs par an; le reste de son revenu appartenoit à l'indigence et à l'amitié. On a trouvé aussi derrière des livres quelques paquets d'argent avec la note des sommes et le nom des personnes à qui ils étoient destinés : sa sœur, qui est son unique héritière, et dont la fortune est presque totalement anéantie, pouvoit

s'approprier ces foibles sommes ; mais, quoique privée d'aisance, elle s'est crue trop riche pour ne pas remplir les intentions de son frère : les paquets ont été fidèlement remis à leur adresse. Rapporter ce fait qui associe la sœur à la bienfaisance du frère, c'est la signaler à l'estime des amis de la vertu et de l'humanité.

Qu'il me soit permis, en terminant cette notice, de dire que D. Poirier a été un de mes premiers maîtres ; que c'est lui qui m'a initié à la connoissance de la diplomatique et des monumens de notre histoire ; qu'il m'a donné, dans ma jeunesse, des leçons assidues avec autant de zèle que s'il avoit travaillé pour sa propre instruction ou pour sa renommée ; et de me féliciter de ce qu'en remplissant un des principaux devoirs de la place dont j'ai été honoré par l'estime et l'indulgente bienveillance de mes confrères, j'acquitte en même temps envers lui, autant qu'il est en moi, la dette sacrée de l'amitié et de la reconnoissance.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. BOUCHAUD.

Lue dans la séance publique du vendredi 1.er Germinal an XIII [22 Mars 1805].

MATHIEU-ANTOINE BOUCHAUD, dont nous regrettons la perte encore récente, étoit né à Paris, le 16 avril 1719, d'une famille honorable, alliée à celle du célèbre Gassendi, dont il étoit arrière-neveu du côté maternel. Il attachoit beaucoup de prix à cette parenté, qu'on pourroit appeler philosophique : il en parloit avec plaisir à ses amis ; et il n'a peut-être jamais dit à personne, sans nécessité, que depuis plus d'un siècle sa famille étoit inscrite sur le catalogue de la noblesse.

Il avoit environ seize ans, et il venoit d'achever son cours d'études, lorsqu'il perdit son père, avocat aux conseils, très-estimé de ses confrères et du public, et qu'il se trouva le maître de sa destinée, dans un âge où, pour l'ordinaire, on est peu capable de se diriger soi-même, et où l'on a le plus de besoin d'avoir un bon guide. Les principes et les exemples qu'il avoit reçus dans la maison paternelle, sa tendre affection pour sa mère dont il étoit la consolation et l'appui, la passion de s'instruire, le préservèrent

des écueils si redoutables à cet âge, et firent passer, pour ainsi dire, sa raison, de l'enfance à la maturité de l'âge viril, sans qu'elle éprouvât ni les agitations, ni la fougue, ni les écarts de la jeunesse.

Après qu'il eut employé quelque temps à étudier sans objet déterminé, et sans autre but que d'apprendre et de satisfaire sa curiosité, deux proches parens de sa mère, tous les deux professeurs en droit, desirant lui faire parcourir la même carrière, et espérant qu'il s'y distingueroit, réussirent par leurs conseils à fixer sa vocation encore incertaine, et le décidèrent à se livrer à l'étude de la jurisprudence. Leur espoir ne fut point trompé : M. Bouchaud ne tarda pas à se faire remarquer dans les écoles ; il subit avec applaudissement toutes les épreuves, sortit vainqueur de tous les concours, et fut reçu docteur agrégé de la faculté des droits en 1747.

D'Alembert et Diderot s'occupoient alors, avec cette ardeur infatigable qui présage et assure le succès, à rassembler les élémens de l'Encyclopédie, de cet immense répertoire des connoissances humaines, qui devoit les renfermer toutes, marquer le point où elles étoient parvenues au milieu du XVIII.e siècle, et en empêcher la rétrogradation ; entreprise la plus vaste et la plus importante qu'on ait peut-être jamais conçue, et dont le résultat, malgré les imperfections et les défauts nombreux de l'exécution, est le monument le plus utile et le plus superbe que le génie ait encore élevé à la gloire et au bonheur de l'espèce humaine. Une pareille entreprise demandoit un grand nombre de coopérateurs dignes d'y être associés : d'Alembert, camarade et ami de collége de M. Bouchaud, jeta

les yeux sur lui pour la composition des articles relatifs à la jurisprudence et au droit canonique. C'étoit lui proposer un moyen avantageux de jouir promptement et presque sans peine du fruit de ses études : il se chargea avec plaisir d'un travail qui lui étoit familier, qui étoit dans son goût, qui l'associoit à des hommes célèbres; et il fit les articles *Concile, Décret de Gratien, Décrétales* et *Fausses Décrétales.*

Il étoit loin de prévoir qu'en travaillant pour être utile, pour acquérir quelque renommée, il travailloit contre sa tranquillité et contre sa fortune, qu'il attiroit sur lui la persécution, et qu'il s'excluoit, peut-être pour toujours, des places de professeur, qui étoient l'objet de l'ambition et de tous les vœux des docteurs agrégés. Il ne connut le danger auquel il s'étoit exposé, qu'après l'impression de l'ouvrage, et lorsqu'il n'étoit plus temps de l'éviter. Il en fut averti par la rumeur publique ; le tocsin sonné au Parlement retentit jusqu'au fond des écoles de droit : le soulèvement contre lui y fut général; les docteurs ses confrères, pour se débarrasser d'un concurrent redoutable, crièrent *au novateur, à l'encyclopédiste,* et allèrent presque jusqu'à refuser de communiquer avec lui. En vain déclara-t-il qu'il ne donneroit point d'autres articles; en vain défia-t-il, et assurément avec beaucoup de raison, ses ennemis de trouver la moindre teinte de philosophie dans ceux qu'il avoit donnés; en vain protesta-t-il de la pureté de ses intentions; en vain eut-il la foiblesse de promettre par écrit, ainsi qu'on lui en imposa la loi, de renoncer à ce qu'on appeloit la philosophie, et de rompre les liaisons qu'il avoit contractées, par le moyen de d'Alembert, avec le baron d'Holbach, Diderot, J. J. Rousseau,

Helvétius, Duclos, et autres partisans de cette philosophie: il ne réussit qu'à se procurer une tranquillité précaire et incertaine, et ne put obtenir le pardon de sa prétendue faute, ni détruire les soupçons élevés contre lui.

Il s'étoit d'ailleurs rendu coupable d'un autre délit qui n'étoit pas moins grave, et qui ne demandoit pas une moindre animadversion. Ses relations avec les *Encyclopédistes* l'avoient conduit assez fréquemment à l'Opéra, et il avoit eu le malheur d'être sensible à la mélodie de la musique Italienne, dont on entendoit alors en France les accens pour la première fois; il avoit même osé se déclarer hautement pour cette musique, et prendre parti dans la fameuse dispute entre *le coin de la Reine,* où se rassembloient les amateurs qui la protégeoient et ne vouloient plus entendre de musique Françoise, et *le coin du Roi,* qui fermoit les oreilles aux accords de la musique Italienne, et vouloit renvoyer promptement cette dangereuse étrangère au-delà des monts. Les concurrens de M. Bouchaud, soutenus par les nombreux et puissans ennemis de l'Encyclopédie et par la multitude des partisans de la musique Françoise, ne manquèrent pas de tirer de là une nouvelle preuve que le docteur agrégé étoit un de ces esprits novateurs et audacieux auxquels on ne devoit confier aucune partie de l'enseignement public. D'après ces dispositions, que partageoient la plupart des premiers magistrats, on ne sera point étonné que M. Bouchaud, malgré son mérite reconnu, ait combattu en vain pendant quinze ans pour conquérir une chaire de droit. Chaque fois qu'il en vaquoit une, il la disputoit au concours: les professeurs qui en étoient les juges, rendant hommage à la supériorité de ses

connoissances, lui promettoient la couronne, si l'autorité ne les empêchoit pas de la poser sur sa tête ; et chaque fois le Parlement, averti par la jalousie et par la haine, lui donnoit l'exclusion, et lui faisoit préférer des rivaux qui ne le valoient pas.

Victime de ces préventions et de ces injustices, qui le privoient d'une place à laquelle il avoit des droits incontestables, puisqu'elle devoit appartenir au plus digne, M. Bouchaud s'en consoloit avec les lettres. Il savoit l'italien et l'anglois; et, pour se distraire à-la-fois et des contrariétés qu'il éprouvoit, et de la gravité de ses études ordinaires, il traduisit plusieurs drames du célèbre *Apostolo Zeno,* dont il composa deux volumes *in-12,* qui parurent en 1758; il se permit même, quelque temps après (en 1764), de donner la traduction d'un roman Anglois intitulé, *Histoire de Julie Mandeville.* Ces ouvrages légers n'étoient pour lui, comme je viens de le dire, qu'un délassement auquel il n'abandonnoit que quelques momens de loisir, et qui ne le détournoit point de ses travaux plus importans : ainsi, dans l'intervalle entre l'un et l'autre, il publia (en 1763) un *Essai sur la poésie rhythmique,* qui eut un succès mérité, et dont l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, bon juge en pareille matière, voulut bien accepter la dédicace. Cet essai fut bientôt suivi d'un *Traité de l'impôt du vingtième sur les successions, et de l'impôt sur les marchandises, chez les Romains ;* ouvrage plein de savoir, et qui suppose des recherches profondes sur les taxes de tout genre sous lesquelles les empereurs faisoient gémir les peuples soumis à leur puissance, et dont l'Académie consentit pareillement à recevoir l'hommage.

M. Bouchaud

M. Bouchaud s'avançoit ainsi à grands pas vers le temple où il devoit être purifié et trouver la fin des tribulations auxquelles il étoit en proie depuis plusieurs années : il étoit sous les portiques, ses vœux sollicitoient l'entrée de l'enceinte ; la mort de M. Hardion, arrivée en 1766, lui en fit ouvrir les portes. L'envie et la malveillance tentèrent, par leurs cris calomnieux, de l'en faire repousser ; mais l'Académie, qui ne jugeoit les hommes que d'après leurs œuvres, qui n'improuvoit dans l'Encyclopédie que ce qu'il pouvoit y avoir de nuisible ou de mauvais, qui étoit étrangère aux querelles sur la musique, et sur laquelle aucune autre autorité que celle du mérite et de la justice n'exerçoit d'influence, méprisa ces ridicules clameurs dont elle avoit reconnu la fausseté, et admit M. Bouchaud parmi ses membres. La considération dont jouissoit cette compagnie, et la haute idée qu'on avoit de la pureté de ses principes religieux et moraux, imposèrent silence à la calomnie, et dissipèrent jusqu'à l'ombre des soupçons qui avoient jusqu'alors plané sur la tête du nouvel académicien. Une chaire de droit vaqua presque au même moment. Les obstacles avoient disparu ; la Faculté pouvoit impunément être juste : il concourut, il triompha, et eut la satisfaction d'être le sixième professeur en droit de sa famille, du côté maternel ; exemple sinon unique, du moins bien rare pour des places auxquelles on ne parvenoit que par le concours.

M. Bouchaud ne pouvoit être effrayé de la double tâche à laquelle il s'assujettissoit : il avoit pris soin de se faire d'avance un fonds considérable de richesses littéraires, et il étoit sûr de le rendre inépuisable en l'alimentant chaque jour des produits de son travail : aussi accepta-t-il avec joie

la chaire du droit de la nature et des gens, créée au Collége royal de France en 1774, à laquelle il fut nommé par le Roi au moment de la création ; et quoiqu'il ait toujours rempli avec une exactitude rigoureuse les devoirs que lui imposoient ces deux chaires, l'Académie n'a jamais eu de membre plus empressé à lui payer le tribut de ses veilles et de ses travaux. Il y débuta par un mémoire sur les sociétés que formèrent les publicains pour la levée des impôts chez les Romains. A ce mémoire devoit en être joint un second sur le même sujet, qu'il soumit pareillement à l'Académie, et qui contenoit des recherches encore plus curieuses et plus piquantes; mais, averti par ses confrères que ces recherches pouvoient donner de nouvelles idées et fournir à la cupidité fiscale de nouveaux moyens de vexer le peuple, et reconnoissant que l'histoire peut aussi avoir ses mystères, et que l'historien ne doit pas plus se permettre de révéler ceux qui peuvent être dangereux, que le chimiste de divulguer la composition des poisons, il supprima ce mémoire, et se renferma dans l'histoire de la jurisprudence considérée dans son origine, dans ses progrès et dans ses révolutions.

Il s'attacha d'abord à l'examen des édits des magistrats Romains, qui sont la principale source de la jurisprudence; il les commenta, les éclaircit, les expliqua dans une longue suite de mémoires très-étendus, et dont chacun est un traité complet sur les édits qui en sont l'objet. Avant lui, Heineccius avoit fouillé cette mine féconde: mais il s'en falloit beaucoup qu'il ne l'eût entièrement épuisée; et l'on ne peut nier que M. Bouchaud ne l'ait suivie jusque dans ses moindres ramifications, et n'ait

considérablement ajouté aux travaux de ce savant jurisconsulte.

M. Bouchaud communiqua encore à l'Académie un assez grand nombre d'autres mémoires dont l'objet est presque toujours l'interprétation de quelques anciennes lois Romaines qui avoient besoin d'éclaircissemens; et tous sont remarquables par les savans développemens que l'auteur sait donner à son sujet, qu'il envisage sous toutes ses faces, et qu'il discute avec beaucoup de sagacité. En général, si la critique peut relever quelque défaut dans les ouvrages de M. Bouchaud, c'est plutôt la surabondance des détails et des preuves, que l'omission de quelque partie ou de quelque considération nécessaire. Tous ces différens mémoires ont été lus dans les séances de l'Académie, et plusieurs sont imprimés dans son recueil. Cette compagnie ayant été détruite avant l'impression des autres, l'auteur en a fait hommage à l'Institut, dont il étoit devenu membre en 1796, et la plupart ont été publiés dans la collection des Mémoires de la Classe des sciences morales et politiques, à laquelle il appartenoit. Sa famille veillera sans doute à ce que le public ne soit pas privé des autres, non plus que de quelques ouvrages manuscrits qu'il a laissés dans ses portefeuilles.

Quelque occupation que donnassent à M. Bouchaud ses travaux académiques, et les deux chaires qu'il avoit à remplir et dont les devoirs lui enlevoient chaque jour une grande partie de son temps, l'emploi qu'il savoit faire du reste, et sa facilité pour le travail, lui permirent de donner encore au public quelques ouvrages particuliers qui furent favorablement accueillis, et qu'on ne peut

consulter sans en retirer quelque fruit. C'est ainsi qu'il publia en 1777 sa *Théorie des traités de commerce entre les nations*, théorie sage, dans laquelle il démontre que ces sortes de traités, dictés ordinairement par l'ambition aveugle et la cupidité mercantile, devroient, au contraire, pour les véritables intérêts et le bonheur des peuples, être fondés sur la justice et sur des avantages balancés et réciproques; ce qui n'empêcha néanmoins pas la France de conclure, très-peu d'années après, avec son éternelle rivale, un traité dans des principes diamétralement opposés, et dont les suites devoient être l'anéantissement presque total de son commerce et de ses manufactures.

Il fit aussi paroître, en 1784, sous le titre modeste de *Recherches historiques sur la police des Romains, concernant les grands chemins, les rues et les marchés*, un ouvrage intéressant qui prouve combien la connoissance des lois Romaines lui étoit familière, et dans lequel il en indique un grand nombre dont plusieurs articles pourroient encore être établis avec succès pour maintenir la tranquillité et le bon ordre chez les peuples modernes.

Tant de travaux et de services attirèrent sur lui l'attention bienveillante du Gouvernement; le Roi, pour l'en récompenser, lui accorda, de son propre mouvement, en 1785, un brevet de conseiller d'état, conçu dans les termes les plus flatteurs et les plus honorables. M. Bouchaud n'avoit cependant point encore publié son *Commentaire sur les lois des douze Tables*, celui de tous ses ouvrages qui a dû lui coûter le plus de soins et de veilles, qui suppose le plus d'érudition et de critique, qui lui assure le plus de droits à l'estime et à la reconnoissance publiques, qui enfin est

son principal titre à la gloire. Ce Commentaire parut, pour la première fois, en 1787, et a été réimprimé en l'an XI [1803], aux frais et par la munificence du Gouvernement, avec des additions considérables et des changemens importans, dont quinze années d'étude et de méditations nouvelles firent reconnoître la nécessité à l'auteur pour le complément et la perfection de son ouvrage.

Les lois qui en sont l'objet, sont, après celles de Moïse, les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous; mais avec cette différence que les lois Juives, écrites dans une langue qui est demeurée la même, et étroitement liées à la religion dont elles font partie, et qui subsiste encore, se sont conservées tout entières et forment un corps invariable et indestructible comme elle, tandis que les lois des douze Tables, n'ayant point de sanction de la divinité, étant écrites dans un style devenu presque inintelligible plusieurs siècles avant la destruction de la république, tombèrent insensiblement en désuétude, par les changemens survenus dans la langue et dans les mœurs; et quoique les Romains les regardassent encore du temps de Cicéron comme la source de leur droit public et privé, quoiqu'ils les fissent apprendre par cœur à leurs enfans, quoique plusieurs jurisconsultes habiles se fussent dès-lors appliqués à les interpréter, elles avoient cessé de former un corps, et avoient même presque entièrement disparu, ainsi que les anciens commentaires, long-temps avant la chute de l'Empire.

A la renaissance du droit Romain en France, et surtout lorsqu'on sentit que, pour en éclaircir les textes, il étoit nécessaire d'employer la critique et de remonter aux

lois plus anciennes, quelques jurisconsultes portèrent leur attention sur celles des douze Tables. Mais comment parvenir à en rassembler les fragmens défigurés et épars dans un grand nombre d'auteurs et dans les compilations de Justinien ? Comment distinguer le véritable texte et le séparer de l'alliage qu'avoient pu y mettre ceux qui l'avoient conservé ? Comment rapprocher les articles et les rétablir dans leur ordre primitif ? Ces difficultés ne les arrêtèrent point ; ils en surmontèrent une partie, et tracèrent ainsi au savant Jacques Godefroy la route qui devoit le conduire au but. L'honneur de l'atteindre lui étoit réservé : ce qu'ils n'avoient, pour ainsi dire, qu'entrevu, il l'a saisi ; ce qu'ils n'avoient qu'ébauché, il l'a terminé ; il a découvert un grand nombre de fragmens qui leur avoient échappé, les a joints aux leurs, les a tous dégagés de ce qu'ils pouvoient avoir d'étranger, les a restitués aux Tables auxquelles ils devoient appartenir ; et s'il n'a pas entièrement relevé de ses ruines cet ancien édifice, il a du moins donné une idée juste de ses différentes parties, et de l'ordre dans lequel elles étoient disposées.

C'est sur ce fonds, déja riche, que M. Bouchaud a travaillé ; et il l'a encore enrichi au-delà de ce qu'on pouvoit espérer. Il commence par tracer l'histoire du code des douze Tables, en remontant à leur origine primitive qu'il trouve presque toujours dans la Grèce : il examine chacun des fragmens qui nous en restent ; en rétablit, autant qu'il est possible, au moyen des plus anciennes inscriptions, le langage et l'orthographe antiques ; discute les différentes interprétations qu'on en a données ; pèse toutes les opinions, fortifie par une critique judicieuse et savante celles

qu'il adopte, ou en propose de nouvelles avec autant d'érudition que de modestie et de sagesse. Il fait voir les changemens successifs que ces lois éprouvèrent jusqu'à leur abrogation, et l'influence qu'elles ont eue sur les lois qu'on leur substitua. Il suit pareillement les variations de celles-ci : il montre combien, à leur tour, elles ont influé sur la jurisprudence de siècles très-postérieurs à ceux où elles ont été faites, et fait remarquer, jusque dans les temps modernes, un grand nombre d'usages qui découlent originairement de la loi des douze Tables. En un mot, il n'omet rien de ce qui peut avoir quelque rapport avec son objet principal, et traite souvent à fond des points très-importans de la législation Romaine, tels que celui que concerne la loi *Voconia,* par laquelle les femmes furent exclues du droit de succéder que leur avoit accordé le code des douze Tables. M. Bouchaud termine son travail par un grand mémoire sur l'édit perpétuel, qui est encore une des principales sources de la jurisprudence Romaine; de sorte qu'aucun autre ouvrage ne présente des notions aussi complètes et peut-être aussi exactes sur l'origine et l'histoire de cette jurisprudence. On peut même avancer, sans crainte, que les plus habiles jurisconsultes peuvent encore y puiser de l'instruction, et les amateurs de l'histoire une foule de détails intéressans sur le gouvernement, les mœurs, les usages des Romains, et sur leur vie civile et domestique. Cet ouvrage a donc ajouté à nos lumières sur l'antiquité, et principalement sur la législation des anciens peuples qui ont été nos instituteurs et nos maîtres dans la science difficile de gouverner les hommes et de conserver les sociétés, comme ils l'ont été dans presque tous les genres.

M. Bouchaud a rempli une longue et honorable carrière; et il en a dû la douceur et la prolongation à son amour constant pour l'étude, à la modération de son ame, à une manière de vivre régulière et toujours la même, et sur-tout à son union avec M.lle Defer, qu'il avoit épousée en 1772, et qui, par ses soins touchans et assidus, a su en quelque sorte le préserver des ravages du temps, lui alléger le poids des années, et écarter de lui les ennuis et les infirmités, triste et ordinaire apanage de la vieillesse. Il venoit d'achever la seconde édition de son Commentaire sur la loi des douze Tables; il s'occupoit, avec la même ardeur que dans la force de l'âge, de la composition de quelques mémoires qu'il se proposoit d'offrir à la Classe, lorsqu'à la suite d'une indisposition qui paroissoit n'avoir rien d'inquiétant, il s'éteignit sans douleur, et vraisemblablement à son insu, le 11 pluviôse an XII [1.er février 1804], étant âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.

M. Bouchaud étoit un de ces savans laborieux et modestes dont l'étude est la seule affaire et le seul plaisir; qui n'ont d'autre passion que d'acquérir des connoissances, d'autre ambition que de les répandre; qui préfèrent la réputation d'écrivains utiles à celle d'hommes amusans, et dont les ouvrages peu connus de la multitude, peu vantés, parce qu'ils sont moins agréables que solides, mais estimés par les bons esprits qui cherchent l'instruction, perpétuent honorablement la mémoire, et forment autour de la république des lettres un rempart qui la met pour toujours à l'abri des invasions de l'ignorance et de la barbarie.

NOTICE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

KLOPSTOK,

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

Lue dans la séance publique du vendredi 1.er Germinal an XIII [22 Mars 1805].

MESSIEURS, je ne puis commencer à vous entretenir de Klopstok sans témoigner mes regrets de ce que la nouvelle organisation de l'Institut le prive de l'avantage d'être célébré par un des membres de la classe à laquelle il étoit associé avant cette époque. C'est à ses émules, c'est à ceux qui, comme lui, savent faire résonner la lyre, et en tirer des sons harmonieux et des accords sublimes et touchans, qu'il appartenoit de l'apprécier; eux seuls pouvoient en parler dignement. Et qu'on ne croie pas que j'eusse osé élever ma foible voix pour payer ce tribut à sa mémoire, si nos réglemens ne m'en faisoient pas un devoir, et si le devoir n'imposoit pas silence à mon amour-propre. Au reste, si je suis assez heureux pour jeter sur sa tombe quelques fleurs dignes de lui être offertes, je le dois en grande partie au zèle dont sont animés pour sa gloire et pour celle de l'Institut quelques confrères versés dans la connoissance

de la langue et de la littérature Allemandes, qui m'ont facilité les moyens de les cueillir, et ne m'ont, pour ainsi dire, laissé que l'embarras de les choisir et le plaisir de les répandre.

Frédéric-Gotlieb Klopstok naquit à Quedlinbourg, le 2 juillet 1724. Sa première éducation n'a rien de remarquable; et d'ailleurs, c'est la nature, et non le genre d'éducation, qui produit les grands hommes. Il fut d'abord élevé à la campagne, par un instituteur particulier, sous les yeux de son père, qui administroit alors le domaine Prussien de Friedbourg; et à treize ans, il fut conduit au collége de Quedlinbourg, où il se livra presque exclusivement, suivant l'usage, à l'étude des langues anciennes. Il en sortit en 1740, et fut admis dans une maison d'instruction appelée *la Schul-Pforte*, célèbre par le mérite des professeurs et par la méthode d'enseignement, où il acheva ces mêmes études, et où il commença à sentir et à manifester cet attrait irrésistible qui l'entraînoit vers la poésie. Il passa cinq années dans cet établissement; et il a conservé toute sa vie un souvenir si reconnoissant du bonheur dont il y avoit joui, que, cinquante ans après l'avoir quitté, il lui offrit, comme un hommage de piété filiale, un exemplaire de la collection complète de ses œuvres. Il se rendit ensuite à l'université d'Iéna, où il resta environ une année, occupé de l'étude de la théologie, qu'il alla continuer, en 1746, à l'université de Leipzig, et dont il s'empara plus en poète qu'en théologien. C'est là que, signalant son entrée dans la carrière par un pas de géant, il conçut le projet doublement hardi de composer un poème épique, et de le versifier dans un mètre jusqu'alors inconnu à la langue Allemande;

c'est là que son génie enfanta les trois premiers chants de la Messiade, qui parurent, en 1748, dans un journal imprimé à Zurich, et qui transportèrent d'admiration la Germanie entière et lui firent espérer qu'elle avoit donné le jour à un nouvel Homère.

Si l'épopée étoit un genre de poésie entièrement indépendant des circonstances qui en ont vu naître les modèles, le peu de succès des tentatives qui ont été faites pendant trente siècles pour imiter l'Iliade et l'Odyssée, porteroit à regarder un poème épique comme le dernier effort et la plus sublime conception dont l'esprit humain soit capable. Mais si, comme il semble, les temps et les lieux, la croyance des peuples et leurs institutions politiques, civiles et domestiques, influent nécessairement dans la composition d'un pareil ouvrage; si la perfection du poème tient, en grande partie, à l'heureuse combinaison de ces divers élémens et à l'harmonie qui règne entre la pensée du poète et les opinions de ses contemporains, alors il n'y a plus à s'étonner que d'une chose, c'est que tant de beaux génies se soient obstinés à imiter ce qui étoit inimitable, à invoquer des muses étrangères et des dieux oubliés, à fatiguer les ressorts d'un merveilleux qui ne leur obéissoit plus. Ces muses et ces dieux, et ce merveilleux, et le chantre, et les peuples qu'il ravissoit d'admiration, et les moyens de cette antique épopée formée de ces élémens inséparables, tout dort depuis trois mille ans dans le même tombeau.

Les Romains étoient encore bien voisins des Grecs; ils leur tenoient par cet ancien système politique qui n'a fini qu'avec l'esclavage; ils leur tenoient par cette religion sensuelle et passionnée dont les poètes avoient été long-

temps les docteurs et les apôtres : mais les Romains n'appartenoient déjà plus aux temps héroïques de l'épopée. Ils y entrent comme sur une terre étrangère ; dans ce monde tout merveilleux que leurs devanciers avoient créé, ils n'osent que ce que les Grecs avoient osé : le poète n'est plus l'arbitre de la croyance des peuples ; il lui faut obéir déjà aux principes religieux et philosophiques dont les anciens fondateurs de la théogonie avoient à leur gré disposé : la muse toute-puissante d'Homère se rend à regret à des invocations Latines ; et les cendres d'Ilium, mal réchauffées, n'inspirent au génie même de Virgile qu'une imitation froide, quoique toute remplie de beautés inimitables.

Que feront donc les modernes, si éloignés de la simplicité antique, façonnés à un tout autre système de civilisation, placés entre une religion toute grave, toute inflexible, toute métaphysique, et les tristes ressources de l'allégorie, ou d'une magie puérile et mesquine à laquelle personne ne croit, et qu'il n'est permis d'employer qu'avec le malin sourire de l'Arioste ? Le Tasse a tout mis à contribution et a tout allié : usant tour-à-tour de la religion régnante et de superstitions bien ou mal accréditées, substituant aux grandes allégories sacrées des anciens les fines allégories morales des modernes, mais ne pouvant se défendre de payer fréquemment aux dieux classiques de l'épopée l'hommage de quelques souvenirs furtifs, il a fait un poème constitué, comme nous le sommes nous-mêmes, d'élémens tous hétérogènes. A la place de cette foi entière et complète qui unissoit autrefois le chantre des dieux à ses auditeurs, c'est une suite de concessions que le lecteur

instruit fait au poète; c'est une convention indulgente qui procure à l'esprit des plaisirs que le cœur partage rarement; et ces ouvrages vénérables qui faisoient partie de l'institution des peuples, se réduisent à d'aimables fictions qui les amusent.

Heureux encore le Tasse d'avoir trouvé son sujet dans des temps assez reculés, et sur-tout assez obscurs, pour justifier, jusqu'à un certain point, l'emploi du langage et des inventions de la poésie épique! Chaque âge peut avoir ses héros : mais, pour l'épopée, ce n'est pas seulement des héros dont on a besoin ; il faut des temps héroïques, il faut cet horizon tout merveilleux qui disparoît au grand jour de l'histoire. En vain Alexandre envioit la gloire poétique d'Achille : celui qui aura son Quinte-Curce n'aura point son Homère. Voltaire prend au milieu de nous le sujet de ses chants; Henri est un héros ; les caractères sont brillans, les événemens dignes de mémoire : mais l'histoire est là ; c'est le bouclier de diamant qui désenchante les jardins d'Armide sous les pas de l'un de nos plus beaux génies ; son éclat importun fane les plus belles fleurs du Parnasse. Nous lisons presque sans émotion des vers admirables ; et le bon roi de Sully nous arrache, malgré Voltaire et malgré nous-mêmes, au héros de la Henriade.

Tandis que l'épopée des Grecs expiroit ainsi dans les mains des modernes, un autre Aristarque fouilloit les traditions populaires de l'Écosse, et y recueilloit les rhapsodies d'un autre Homère. Deux poèmes Erses parurent dans une traduction dont on réclama long-temps les originaux avant d'en obtenir les premiers fragmens; et certes Ossian, reproduit tout-à-coup sur la foi de Macpherson, étoit

un objet digne de toute notre curiosité. On vit avec étonnement la peinture du caractère de ces vieux Calédoniens chez lesquels l'exaltation chevaleresque, la mélancolie sentimentale et toutes les délicatesses, de l'esprit et du cœur se développent spontanément au sein de la vie sauvage, avant l'existence des arts, avant même la naissance des idées religieuses. On vit de même avec surprise dans Fingal et dans Temora la romance agrandie et améliorée, réunie à l'ode dans tout son éclat et toute sa majesté, réunion de deux genres qui, chez aucun peuple, ne sont nés à la même époque et n'ont été créés par le même génie; et l'on douta que ces poèmes fussent du temps auquel on les rapportoit. Mais, quelle qu'en soit l'époque, quels qu'en soient l'auteur ou les auteurs, de quelques beautés qu'ils abondent, l'épopée n'y trouvera point un second modèle.

Si nous nous formons de ce genre de poème une idée composée de la grandeur du sujet, de l'importance des événemens, de l'élévation des caractères, du merveilleux de l'action, il semble qu'il ne restoit aux modernes qu'une route à suivre pour le ramener à son antique dignité; route âpre et périlleuse, que les génies les plus élevés et les plus entreprenans avoient seuls le droit de tenter. C'étoit dans nos historiens sacrés, c'étoit dans la révélation des vérités les plus accablantes pour la raison humaine, c'étoit dans le sanctuaire même du Dieu tout-puissant, dont le nom seul inspire la terreur, que des esprits hardis jusqu'à la témérité allèrent puiser des chants dignes de la religieuse vénération des Chrétiens. Milton ouvre la carrière; jamais muse n'éleva si haut son vol : la chute du premier

homme, la création de l'univers, l'expulsion des Anges rebelles, voilà le sujet et les épisodes. Klopstok le suit et l'égale peut-être en hardiesse dans le choix de son sujet. Un Dieu incarné, un Dieu mourant de la main des hommes qu'il rachète de son sang, le Messie, en un mot, et l'ineffable mystère de la rédemption, ne glacent point son génie d'une sainte épouvante : il saisit la harpe des prophètes, et en tire des sons qu'ils ne désavoueroient peut-être pas eux-mêmes.

Il est nécessaire de remarquer que Milton et Klopstok appartenoient l'un et l'autre à l'église protestante. Gessner lui appartenoit aussi; Gessner qui, élevant l'idylle jusqu'aux confins de l'épopée, a chanté les premières suites du péché et les malheurs de la première famille, de ce ton simple et touchant qui fut inspiré autrefois aux historiens de Job, de Ruth et de Tobie. Toûs trois étoient de ces communions Chrétiennes où la liberté de l'interprétation n'est pas réputée subversive de l'unité de la foi. La sévère orthodoxie de la communion Romaine a d'autres principes : elle répugne aux ornemens que l'imagination ajoute à la majesté des Écritures; et peu d'essais de ce genre ont échappé au blâme des esprits religieux.

Ce n'est point à nous, au reste, qu'il appartient d'examiner sous ce point de vue des productions réellement originales et marquées au coin d'un génie créateur; et nous nous garderons bien d'imiter le pieux zèle du fils de Racine poursuivant les erreurs théologiques d'un poète puritain avec un sérieux qui rend quelquefois ses remarques risibles. Milton doit être jugé dans ses propres opinions; et, au tribunal de la littérature, il n'est pas plus condamnable de

s'être écarté des principes de l'église Romaine, qu'Homère d'avoir apporté quelques changemens à la théogonie d'Hésiode. De même Klopstok sera libre de donner au Père éternel une espèce de confident, d'admettre la pluralité des mondes, de placer des hommes innocens dans je ne sais quelle planète située entre le ciel et la terre, d'emprunter du judaïsme des génies administrateurs qui gouvernent les différentes parties de l'univers. Mais il nous sera permis de nous demander si le fond même des sujets choisis par les deux poètes est bien du domaine de la poésie épique, si leur grandeur n'est pas plus propre à accabler nos esprits qu'à les élever, s'il peut enfin y avoir un véritable intérêt poétique dans une suite d'événemens amenés et consommés par une puissance irrésistible que dirige une infaillible prescience.

Avouons qu'à cet égard, comme à beaucoup d'autres, les modernes ont outre-passé les limites que les anciens avoient si sagement posées. Voyez quel goût admirable a présidé aux inventions d'Homère ! Tout est chez lui merveilleux : ses dieux sont par-tout ; ils se mêlent de tout : mais ses dieux sont faits comme nous ; comme nous, ils sont des créatures ; tourmentés de nos passions, assujettis à nos foiblesses, ils semblent autant nos complices que nos maîtres, et leurs imperfections sont la mesure de l'intérêt qu'ils nous inspirent. Au-dessus d'eux, comme au-dessus de nous, règne le Destin, l'inflexible Destin dont nul n'ose proférer le redoutable nom. Enfoncé dans les saintes ténèbres qui environnent la première cause, il n'interviendra point visiblement dans les débats des hommes et des dieux ; on ne l'invoquera point : il est sourd à nos cris ; rien ne

fléchira

fléchira son immuable justice, et Jupiter même se soumettra sans murmure, en voyant trébucher les balances d'or où sont pesés les intérêts du ciel et de la terre.

Chez nous, chez le poète anglois sur-tout, quelle différence! quel inconcevable abus de l'intervention divine! Ce ne sont pas seulement les puissances secondaires, c'est le Tout-puissant lui-même, c'est Dieu en personne qu'il ose mettre en scène. Il se montre à découvert, il agit; que dis-je, il agit? il parle, il discute, il commente sa révélation et explique ses mystères. Accablés ainsi à-la-fois par la présence du juge suprême et par la manifestation de son inébranlable volonté, nous ne suffisons pas long-temps à tant d'admiration et à tant de crainte; nous fuyons l'éblouissant séjour de l'incorruptible innocence, pour rentrer dans le cercle de nos affections habituelles, pour chercher des êtres heureux ou malheureux comme nous, retrouver parmi eux nos émotions accoutumées, espérer, craindre, nous réjouir et pleurer avec eux: nous fuirons plutôt jusqu'aux enfers pour y contempler des passions qui excitent dans nos ames un ébranlement sympathique. Tout en le détestant, nous suivrons d'un regard curieux l'ennemi du genre humain : ses tortures nous surprendront un mouvement de pitié; son indomptable constance, un mouvement d'admiration; et Milton n'aura réussi qu'à faire de Satan le héros de son poème.

Rendons justice à Klopstok; il y a bien moins d'écarts à lui reprocher. Imitateur de Milton, auquel il emprunte plusieurs de ses fictions et plusieurs de ses personnages, il a évité une partie des fautes de son modèle, en traitant un sujet dont le choix paroîtroit peut-être encore moins

convenable, si on ne le jugeoit que d'après les règles de la poésie épique. Inférieur au poète Anglois en audace et en énergie, il le surpasse beaucoup par la sagesse et le goût; ses inventions sont plus circonspectes ; il se conforme avec une fidélité plus religieuse à la lettre des Écritures. Si la Messiade a, en commun avec le Paradis perdu, le vice radical d'un sujet pris dans les actes les plus mystérieux de la divinité, si le poète Allemand est quelquefois entraîné vers ces profondeurs ténébreuses de la métaphysique Chrétienne où la muse même de Sion voit expirer la lumière qui la dirige et le feu dont elle est embrasée, au moins ce n'est pas dans la bouche de l'Éternel qu'il a placé les discussions de la théologie et les arguties de l'école; au moins le Tout-puissant ne se montre jamais que dans l'appareil de sa majesté; au moins le chantre du Messie a trouvé dans la nature humaine de Jésus, un voile qui tempère l'éclat de la divinité; dans son abaissement, des degrés qui nous élèvent jusqu'à lui; dans ses souffrances, une source de compassion propre à fixer sur lui un intérêt qui ne s'en détourne jamais. Ce n'est plus un monde idéal, où le père et la mère des hommes sont les seuls êtres de notre nature: Dieu lui-même est homme; il est environné d'hommes comme nous; ses disciples et leur nation, ses adorateurs et ses juges, ses persécuteurs et ses bourreaux, tout nous rappelle à nous-mêmes en nous rappelant à lui. Nous aimons ce qu'il aime; nous détestons ce qu'il hait. Les enfers font horreur; et s'il y descend un rayon de pitié, elle sera pour le malheureux Abbadona, entraîné malgré lui dans les infernales cohortes; malheureux parce qu'il fut coupable, intéressant parce qu'il se repent. Nous

le suivons avec anxiété, reprochant à Satan ses fureurs, cherchant la terre pour y jouir de la vue du Christ, détournant ses regards confus de l'ami qu'il a laissé dans les phalanges célestes, et sollicitant en vain un pardon que la souveraine justice refuse à l'Ange déchu, au même instant où la souveraine miséricorde le prodigue à l'homme régénéré.

La pitié ! jamais Klopstok n'a essayé en vain de l'inspirer ; jamais il n'a manqué l'expression des sentimens généreux et nobles dont sa belle ame étoit remplie; et cette expression est presque toujours touchante et sublime, parce qu'à un cœur profondément sensible il unissoit un esprit grave et religieux, et une force de méditation qui soutenoit les élans d'une imagination puissante et hardie. Amant passionné de la nature, s'il l'interroge et la décrit quelquefois avec ces soins un peu recherchés qu'on a reprochés aux écrivains de sa nation, plus souvent il la peint à grands traits et avec le genre d'enthousiasme qui lui est propre. Au-dessus d'elle, en elle, il voit toujours celui qui la tira du néant, et ne l'entrevoit jamais sans des transports de reconnoissance et d'amour. S'il cherche une ame dans le plus petit insecte, c'est pour qu'il remercie son auteur du bienfait de l'existence ; et chaque hommage qu'il rend à la création, est un hymne qu'il adresse au Créateur.

Frühlingsfeyer. Odes, 1759.

Que l'on n'attende pas d'un esprit ainsi constitué autant de vigueur dans l'action que de profondeur dans la pensée : il hâtera moins la marche des événemens qu'il n'approfondira le pathétique des situations; et sa Messiade sera moins un poème épique qu'une suite de cantiques sacrés,

encadrés dans le texte de l'Écriture. « Dans les simples » paroles de la révélation, nous dit Klopstok, la religion » est déjà un corps vigoureux et sain ; nos catéchismes » ne l'ont que trop souvent réduite à un squelette dé» charné : le poète s'en empare comme il s'empare de la » nature, et ajoute à ce qui soumet la raison ce qui est » propre à toucher le cœur. » Telles sont à peu près ses paroles, et tel est l'esprit de sa sublime paraphrase de l'Évangile.

Préf. de la Messiade.

On ne se formeroit qu'une idée imparfaite des difficultés que Klopstok eut à surmonter, si l'on ignoroit l'état où il trouvoit la littérature de sa nation, et sur-tout la langue dans laquelle il étoit condamné à exprimer ses pensées. Gottsched et son école avoient, à la vérité, déjà rendu quelques services à cette langue ; ils avoient essayé de l'épurer et de lui donner des lois : mais une langue n'en reçoit que du génie ; et celle-ci sortit de leurs mains traînante, verbeuse, triviale, et embarrassée dans les entraves d'une grammaire qui naissoit avant la littérature, posoit les principes avant d'avoir les exemples, et se formoit des lambeaux de tout ce que les langues analogues avoient de syntaxes et de rudimens. Ce que fit Klopstok paroît être audessus des forces humaines, et n'a peut-être point d'exemple dans l'histoire des lettres. Non-seulement il eut le courage de réduire la langue Allemande à sa pureté originaire, en la débarrassant de tous les ingrédiens étrangers qu'on y avoit introduits ; non-seulement il lui rendit le caractère homogène qu'elle avoit perdu depuis plusieurs siècles ; mais, profitant de son analogie grammaticale avec les langues anciennes, il en régla les inversions sur ce modèle, il

perfectionna ses constructions, et lui apprit le secret de ces compositions de mots qui, pour y être nouvelles, ne lui étoient cependant point étrangères. Les écrivains Grecs lui en avoient fourni l'exemple : comme eux, il n'employa que des élémens indigènes ; et ce que le mauvais goût de Ronsard avoit rendu chez nous si ridicule, devint pour la poésie Allemande une source inépuisable de beautés. Ce n'étoit pas tout ; en rendant à l'Allemagne un idiome national, et à cet idiome la hardiesse poétique, il falloit encore rendre au poète sa lyre et l'harmonie de ses chants. Dédaignant et ces répétitions de consonnances, et ces répétitions de lettres, et ces symétriques distributions de syllabes, qui constituoient l'artifice des anciennes poésies Germaines ; dédaignant ces retours périodiques de désinences que les modernes ont presque universellement adoptés pour marquer par la rime le terme d'un vers dont le rhythme n'a pas réglé l'étendue ; persuadé que la cadence est dans la valeur plutôt que dans le nombre des syllabes, il osa penser que l'accent de sa langue pouvoit être asservi aux règles d'une sévère prosodie. Cet accent étoit vague et indéterminé ; il en démêla les principes et lui prescrivit des lois : où la quantité étoit perceptible, il se soumit à l'usage ; où elle étoit indécise, il la fixa ; et se sentant dès-lors en état de prétendre à l'harmonie des anciens, également hardi et dans le choix de son sujet et dans le choix de son système poétique, Klopstok, âgé à peine de vingt-quatre ans, offrit à l'Allemagne doublement étonnée un poème dont le Messie étoit le héros, et dont le vers étoit l'hexamètre des Grecs et des Romains.

La Messiade fit la plus grande sensation ; elle fut

accueillie avec transport; et s'il fut permis à quelques bons esprits de douter que l'Allemagne eût à espérer la possession d'un poème épique, du moins il ne fut plus douteux qu'elle n'eût acquis le premier de ses poètes sacrés, et l'un des premiers lyriques modernes. Après ce succès presque sans exemple, le jeune Klopstok, recherché par tous les amateurs de la littérature et de la poésie, se rendit à Zurich, sur l'invitation de plusieurs hommes dont les noms sont chers aux lettres, tels que Bodmer, Breitinger, Gessner, qui y avoient formé une société littéraire dont l'influence sur la littérature Allemande avoit déjà produit les plus heureux effets. Les conseils, les lumières, qu'il trouva dans cette réunion, contribuèrent à mûrir et à perfectionner son talent ; et il a toujours regardé l'année qu'il passa en Suisse, au sein de l'amitié et au milieu des beautés majestueuses et pittoresques de la nature, comme une des plus belles de sa vie.

Cependant Klopstok, né sans fortune, alloit être obligé de faire diversion à la poésie: il se disposoit à regret, en quittant Zurich, à reprendre l'étude de la théologie, dont le domaine ne pouvoit plus appartenir qu'à son imagination, et à se livrer à l'instruction de quelques enfans, pour fournir à ses besoins journaliers, lorsqu'un nouveau Mécène vint lui procurer cet heureux loisir si cher aux Muses, et sans lequel on n'en obtient guère que des faveurs passagères et communes. Les premiers chants de la Messiade étoient tombés entre les mains de M. le comte de Bernstorf, au moment où il alloit quitter la France, où il étoit ministre de Danemarck, pour retourner dans son pays: enchanté et surpris de lire pour la première fois des

vers Allemands exprimant des idées sublimes, dans un langage propre à flatter des oreilles délicates, il proposa au poète de se rendre auprès de lui aussitôt qu'il seroit de retour à Copenhague, et lui fournit les moyens nécessaires pour faire le voyage. Klopstok partit en 1751 : en passant à Hambourg, il fit la connoissance d'une femme aimable, spirituelle et sensible, appelée *Méta Moller*. L'enthousiasme qu'elle éprouvoit pour le poème, se transforma subitement en passion pour le poète ; elle fit pareillement sur lui l'impression la plus vive : un instant leur suffit pour s'aimer, se le dire, se le persuader l'un à l'autre ; le mariage fut bientôt terminé, et Klopstok ne quitta Hambourg qu'après être devenu l'heureux époux de la belle Méta. Lorsqu'il fut arrivé à Copenhague, le comte de Bernstorf le reçut comme un ami, l'admit dans son intimité ; et pour le mettre désormais à l'abri de toute inquiétude et lui assurer une indépendance entière, il lui fit accorder par le roi Frédéric V une pension plus que suffisante pour qu'il pût vivre dans l'indépendance, par-tout où il lui plairoit de fixer sa demeure. La reconnoissance étoit le plus fort et le plus doux des liens pour une ame comme celle de Klopstok ; il devint inséparable de son généreux bienfaiteur, et ne s'éloigna de lui que pour aller, par intervalles, passer quelque temps à Hambourg au milieu de la famille de son épouse. Depuis que la mort la lui eut ravie en 1758, ses absences furent moins fréquentes et moins longues ; et lorsque le comte fut disgracié après la mort de Frédéric V, Klopstok, au risque de perdre la pension dont il lui étoit redevable, le suivit dans sa retraite, et ne le quitta presque plus pendant ses dernières années. Il ne fut cependant point dépouillé de cette

pension ; il en a joui jusqu'à la fin de sa vie, ainsi que de celle qu'il tenoit de la munificence du margrave aujourd'hui l'électeur de Bade, qui l'avoit appelé à sa cour et lui avoit donné cet honorable témoignage de son estime et de sa satisfaction.

Le lieu qui avoit vu naître Méta Moller, et qui possédoit sa cendre, étoit devenu la patrie de Klopstok ; son cœur n'en connoissoit plus d'autre ; la terre qui couvroit son épouse étoit sacrée pour lui : il revint donc, après la mort du comte de Bernstorf, se fixer à Hambourg ; et il y a passé, presque sans interruption, les trente dernières années de sa vie, entouré de quelques amis dont l'ame étoit au ton de la sienne, honoré et chéri de ses concitoyens, et recherché des étrangers, qui souvent accouroient de loin pour le voir et pour rendre hommage au grand poète dont les chants avoient tant de fois charmé leur cœur et leur imagination.

Klopstok devoit beaucoup aux Grecs ; il leur rendit peu : sa muse n'avoit reçu les leçons des muses de la Grèce que pour apprendre d'elles à chanter plus dignement les dieux, les héros, la nature de son pays. Toujours elle est Chrétienne, ou bien elle est Allemande. Descend-elle du Sinaï ou du Calvaire, qu'on ne la cherche point sur l'Olympe ou sur l'Hélicon : vous la trouverez environnée des Nornes (1) Teutoniques, s'égarant avec ces nymphes sous les ombrages sacrés du Glasor (2), et s'abreuvant à longs traits des eaux du Mimer (3). Braga est son Apollon ; les Bardes,

(1) Espèce de nymphes.
(2) Forêt de Valhalla, dont les arbres portoient des rameaux d'or.
(3) Fontaine de la poésie et de la sagesse.

les

les Scaldes, sont ses modèles, et la sombre mythologie des Scandinaves a seule de l'attrait pour un esprit que le christianisme avoit profondément empreint de son caractère grave et religieux.

Dans la Messiade, il avoit lutté avec avantage contre les difficultés de son sujet; dans ses odes, il les domine toutes. C'est là que ce génie impatient des obstacles dispose à son gré et des images et des couleurs et de l'expression. Chacune de ses odes est l'élan du sentiment profond dont son ame étoit alors pénétrée : il chante son Dieu ; ce sont autant d'hymnes devenus classiques dans sa nation, et dont plusieurs ont été adoptés par son église: il chante sa patrie, Arminius renaît dans ses chants; le telyn (1) des Bardes ranime l'ardeur des phalanges guerrières; les célestes portes de Valhalla (2) se rouvrent aux héros expirant les armes à la main, et la triste Héla (3) reçoit et retient dans ses ténébreux domaines les lâches qui ont craint de mourir pour leur pays. Ailleurs, Uller, le plus beau des dieux, armé de sa flèche, chaussé de ses patins, préside aux ébats de l'impatiente jeunesse, qui dispute le prix de la course sur les plaines glacées des fleuves. Le vin du Rhin est le falerne qui l'inspire; et s'il embrasse ses amis, c'est à Wingolf (4) qu'il les trouve assemblés. Se dispose-t-il à de nouveaux chants, déjà sa muse a choisi le rhythme qui réglera son ardeur impétueuse. A voir à la tête de ses odes les signes de l'harmonie dont

(1) La harpe des Bardes.

(2) Demeure céleste d'Odin et des Ases.

(3) Divinité inférieure, qui préside aux demeures souterraines de ceux qui n'ont pas eu le bonheur de mourir en combattant.

(4) Le séjour de l'amitié, présidé par la déesse *Hlyn.*

elles vont retentir, il semble entendre le Barde accordant sa harpe ; et l'enthousiasme qui le saisit a déjà passé tout entier dans l'ame de celui qui s'apprête à l'écouter. Il cède au transport qui l'anime. Ses chants se couperont-ils en strophes ? imiteront-ils le désordre de la muse d'Ossian ? Il délibère, et déjà son génie l'a entraîné : c'est la course d'Uller sur le cristal des eaux ; c'est le vol de Gna (1) dans les profondeurs des cieux ; c'est l'Ebre roulant avec ses flots tumultueux la tête sanglante et la lyre d'Orphée. Rien ne l'arrête ; sa pensée soumet et la langue et le rhythme, et triomphe des entraves mêmes qu'elle s'est données. Noble et sublime dans ses odes sacrées, brûlant et impétueux dans ses odes patriotiques, combien il est sensible et touchant quand il cède à l'amour !

Odes, 1748. « Quand je serai mort, dit-il à Fanny, quand mes » ossemens seront tombés en poussière ; quand toi-même » tu auras achevé depuis long-temps de me pleurer, et que » tes yeux se seront à leur tour fermés à la lumière ; quand » ce sourire calme et serein, et ce regard qui pénètre jus- » qu'à l'ame, seront enveloppés des voiles de la mort ; » quand elle sera perdue dans l'abîme du passé, cette pure » et noble vie que tu caches aux yeux vulgaires, cette » vie plus digne de souvenir que les chants immortels du » poète ; quand ton cœur, hélas ! aura depuis long-temps » oublié un plus heureux que moi. . . . un plus heureux ! » laisse-moi cet orgueil ; non pas un meilleur : alors vien- » dra un jour où je sortirai de ma tombe, un jour où tu » sortiras de la tienne ; alors, ô Fanny, il ne sera plus au » pouvoir du sort de séparer des ames que la nature avoit

(1) La messagère de la première des déesses, appelée *Freya.*

» faites l'une pour l'autre. Entre la fortune et la vertu Dieu » tiendra la balance; ce qui ne peut compatir ici-bas, fait » partie là-haut des harmonies éternelles.

» Quand alors, éveillée, dans l'éclat de ta jeunesse, tu » me verras accourir. . .oh! ne tarde pas, n'attends point » que l'ange me tende la main pour m'amener à toi: reçois » ton ami dans tes bras, ton ami baigné des pleurs déli- » cieux de l'autre vie. Je te serre contre mon cœur. . . . » O immortalité! nous te goûtons toute entière. . . Venez, » vous qu'aucune voix ne peut chanter, joies pures, joies » inexprimables comme l'est maintenant ma douleur.

» Et que ma vie s'écoule; elle sonnera l'heure qui » nous appelle au tombeau! Les autres sont dévouées aux » sombres ennuis et à la profonde mélancolie de l'amour. »

Il y avoit quarante ans que Klopstok enchantoit l'Allemagne; nous le connoissions par quelques traductions, et il sembloit ne pas nous connoître. Entraîné par cette admiration presque exclusive que les nations d'origine Germanique professent en commun pour leur littérature respective, il étudioit les Anglois, il imitoit Milton; il ne trouvoit rien à imiter dans ces productions du génie où brillent les grâces Italiennes et la noble et élégante pureté Françoise. La révolution se déclare; aussitôt Klopstok tourne vers nous ses regards. Il voit un grand peuple s'élançant vers la liberté; son ame généreuse s'enflamme, et nous devenons ses frères. Avec nous il espère, et chante les premières victoires que les lumières remportent sur les préjugés; avec nous il souffre, et déplore nos longs malheurs. A l'aspect des monstres exécrables qui ont déchiré le sein de leur patrie, sa muse est saisie d'une sainte

fureur ; il les dévoue aux divinités infernales, et gémit sur le délire d'un peuple qui, pour suivre ceux qui l'entraînent à sa perte, immole ses premiers guides et ses impuissans vengeurs. « O démence sans exemple ! j'ai vu, dit-il, des » générations s'entr'égorger pour savoir comment on est » heureux au-delà du tombeau ; celle-ci s'égorge pour » savoir comment on doit être heureux en deçà. » Remercions avec lui le ciel de ce qu'il a assez vécu pour entrevoir des jours plus calmes, et de ce qu'après cinquante ans de travaux dont la mémoire ne périra pas, le chantre de la patrie, de la religion et de la vertu, n'est pas descendu dans la tombe sans y emporter l'espérance.

La carrière de Klopstok a été encore marquée par plusieurs ouvrages brillans ou utiles. On a de lui un discours sur la langue Allemande, dont l'amélioration l'a occupé jusque dans sa vieillesse. Il a composé aussi des tragédies dont les sujets sont pris, soit dans l'histoire sacrée, soit dans celle de l'antique Germanie : *la Mort d'Adam* a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe ; et sa tragédie d'*Arminius*, entremêlée de chants, a créé un genre nouveau, qui a peut-être trop de défauts pour qu'un autre que lui puisse en faire ressortir les beautés.

Notre révolution nous a donné Klopstok ; un décret de l'Assemblée constituante le mit au nombre des citoyens François, et il se glorifia de cette adoption. L'Institut national le mit ensuite au nombre de ses membres : il avoit vivement ambitionné cet honneur, et il en témoigna sa reconnoissance par une lettre qu'on peut regarder comme un morceau de littérature ; c'est le dernier qui soit sorti de sa plume. Il fut frappé, au printemps de l'année 1802,

d'une attaque d'apoplexie qui l'avertit qu'il approchoit du terme ; il a cependant vécu jusqu'au printemps suivant, et a conservé jusqu'aux derniers momens de sa vie les facultés de son esprit et la sérénité de son ame. Il étoit sans cesse occupé des images sublimes qu'il a créées, et qui animent toutes ses poésies ; elles sembloient voltiger autour de lui pour le consoler et lui faire oublier ses souffrances, et il s'endormit, entouré de ces songes célestes, le 13 mars 1803.

Sa mort a causé un deuil national en Allemagne ; deux villes voisines et rivales, Hambourg et Altona, se sont réunies pour célébrer ses funérailles : le magistrat, les habitans des deux sexes, de toutes les classes et de tous les âges, l'ont accompagné jusqu'au lieu qu'il avoit choisi pour sa dernière demeure. Son cercueil, couvert de couronnes de fleurs, a été déposé, pendant qu'un chœur de jeunes filles chantoit son hymne à la résurrection, au pied du tilleul qu'il avoit planté sur le tombeau de sa première épouse, et sous la pierre sur laquelle il avoit fait graver, quarante ans auparavant, ces mots dictés par l'amour et par la douleur : *Ici Méta attend son époux.*

Cette pompe funèbre d'un grand homme, cette triste réunion des cendres de l'époux aux cendres de l'épouse, auroient encore eu quelque chose de plus religieux et de plus touchant, si Klopstok, plus fidèle à l'engagement qu'il sembloit avoir pris avec lui-même et avec Méta, au moment où il l'avoit perdue, n'avoit pas donné sa place à une nouvelle épouse ; s'il avoit rapporté intacte, à l'ombre consolée de la tendre Méta, la chaîne qui les avoit unis, et que la mort n'auroit pu briser ; s'il étoit

arrivé seul à ce rendez-vous solennel que son cœur lui avoit autrefois donné, et où il étoit attendu seul. On pourroit desirer, sans doute, qu'une ame si profondément sensible, si élevée, si céleste, n'eût rien eu de vulgaire, et n'eût, pour ainsi dire, tenu à la terre que par la pensée: mais Klopstok, malgré son génie, n'étoit qu'un homme; et l'on ne doit pas être surpris qu'il ait payé quelque tribut à la foiblesse de la nature humaine.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. GARNIER.

Jean-Jacques Garnier naquit à Goron, bourg du pays du Maine, le 18 mars 1729, de parens pauvres, qui, à force d'économie et de privations, parvinrent à lui donner une éducation supérieure à leur fortune. Après avoir fait de très-bonnes études dans sa province, il vint à Paris, dans l'espoir de trouver quelque place qui lui fournît les moyens de n'être plus à charge aux respectables auteurs de ses jours.

Lue dans la séance publique du vendredi 11 Avril 1806.

Quand il fut arrivé dans la capitale, à l'âge d'environ dix-huit ans, il pouvoit dire, comme Bias : *Je porte tout avec moi.* Quoiqu'il eût voyagé modestement à pied, il n'avoit plus que vingt-quatre sous dans sa poche. En passant par la rue de la Harpe, il vit des enfans de différens âges se précipiter en foule par une porte qu'une inscription en lettres d'or, placée au-dessus, lui apprit être la porte du collége d'Harcourt. Il entre avec eux ; tous se dispersent aussitôt dans les classes, et il reste seul dans la cour. Le sous-principal, chargé de la police de ce petit état,

lui demande pourquoi il n'entre pas en classe comme les autres. Garnier répond qu'il a terminé son cours d'études, qu'il vient à Paris pour chercher à tirer parti du peu qu'il sait, et ne lui dissimule pas sa situation. Sa franchise et sa naïveté intéressent le sous-principal : il questionne le jeune homme sur les auteurs classiques Grecs et Latins ; il est satisfait de ses réponses, et le présente au proviseur, qui lui assure dès l'instant même le logement et la subsistance, et l'exhorte à étudier et à être tranquille sur son sort. Devenu commensal du collége d'Harcourt, Garnier s'y concilia l'estime générale ; et après y avoir passé plusieurs années, livré sans réserve à l'étude la plus assidue et la plus opiniâtre, il en sortit en état de se suffire à lui-même, et d'aspirer à prendre place parmi les hommes capables de servir utilement les lettres par leurs travaux et par leurs veilles.

Il eut alors occasion de faire connoissance avec M. Menard de Chousy, premier commis du ministère de Paris et de la maison du Roi, qui le présenta au ministre, M. le comte de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, auquel il inspira de l'intérêt, et dont il ne tarda pas à se concilier la bienveillance, en se dévouant à travailler en secret à un ouvrage auquel devoit mettre son nom un ami ou un protégé du ministre, assez bizarre pour vouloir se faire passer pour savant sans avoir rien appris, pour homme de lettres sans avoir de littérature, et pour auteur d'un ouvrage sans avoir eu la peine ou le plaisir de le faire. Mais ce qui contrarioit le plus M. Garnier et lui causoit une peine réelle, c'étoit de voir l'auteur prétendu se mettre l'esprit à la torture pour gâter chaque morceau qu'il lui fournissoit, croyant par-là se l'approprier, et

rendre

rendre ainsi l'ouvrage indigne du véritable auteur et de l'impression.

Cette excessive complaisance méritoit d'être récompensée; elle le fut en effet d'une manière honorable. L'abbé Sallier, professeur de langue Hébraïque au Collége royal de France, étoit devenu, par l'âge, hors d'état de continuer ses fonctions avec exactitude; le ministre, qui, au nom du Roi, disposoit des chaires du Collége royal, lui donna pour adjoint, en 1760, l'homme de lettres qui lui avoit fait peut-être le plus grand des sacrifices, celui de son amour-propre. L'année suivante, M. Garnier ayant obtenu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un prix dont le sujet, pour être bien traité, demandoit une connoissance égale de l'histoire des derniers siècles de Rome et des premiers de la monarchie Françoise (1), fut admis dans cette compagnie, dont il a rempli toutes les espérances par son zèle et par ses travaux. Cependant M. de Saint-Florentin, qui ne le perdoit point de vue, et qui continuoit de prendre intérêt à sa fortune, attendoit l'occasion de lui en donner de nouveaux témoignages. Elle se présenta en 1768, et il la saisit avec empressement; il le nomma inspecteur du Collége royal, en survivance de l'abbé Vatry, que les suites d'une attaque d'apoplexie avoient rendu incapable d'exercer les fonctions d'une place qui exigeoit de la surveillance et de l'activité.

François I.er, fondateur du Collége royal, avoit eu l'intention de lui élever un immense édifice, qui devoit couvrir

(1) Ce sujet consistoit à examiner *ce qui est resté en France, sous la première race de nos Rois, de la forme du gouvernement qui subsistoit dans les Gaules sous la domination Romaine.*

le terrain de l'ancien hôtel de Nesle, terrain qu'occupent aujourd'hui l'ancien collége des Quatre-Nations, l'hôtel des Monnoies, et les maisons intermédiaires entre ces deux édifices. Il avoit dessein de le doter, par la réunion de plusieurs riches abbayes, de 150,000 livres de revenu, qui, à la valeur qu'avoit alors le marc d'argent, et à celle qu'il a de nos jours, feroient maintenant plus d'un million. Six cents élèves choisis devoient y être entretenus pendant dix ans, pour être ensuite employés, suivant leurs talens, les uns dans les négociations auprès des cours étrangères, d'autres en qualité de consuls et d'interprètes, d'autres en celle de professeurs dans les différentes universités du royaume. Ce magnifique projet ne fut qu'un beau rêve: une guerre désastreuse ne permit même plus au Roi d'y penser; et les professeurs, sous son règne, furent réduits à donner leurs leçons dans des écoles d'emprunt.

Henri II et ses fils ne songèrent qu'à augmenter le nombre des chaires royales fondées par François I.er; et le paiement des gages des professeurs fut entièrement suspendu pendant les fureurs de la ligue. Henri IV, après la réduction de Paris, se fit présenter les professeurs royaux, et dit qu'il vouloit retrancher chaque jour un plat de sa table pour les faire vivre. Il ne fut plus alors question de leur construire un palais sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle; mais le Roi destina pour leur établissement le terrain du collége de Cambrai et celui du collége de Tréguier. Son intention étoit d'y réunir aux écoles la bibliothèque royale de Fontainebleau, l'imprimerie royale, et les ateliers des peintres et des sculpteurs. L'Institut ne peut voir, sans éprouver quelque satisfaction, que la

grande et belle idée de réunir les arts aux sciences et aux lettres pour n'en former qu'un seul faisceau, idée dont sa constitution lui fait sentir tous les avantages, avoit été conçue et sanctionnée d'avance par ce bon prince, dont la mémoire sera toujours chère aux François et aux amis de l'humanité. Les fondemens de l'édifice étoient à peine jetés, que le fer d'un parricide priva la France du meilleur de ses Rois. Louis XIII, encore enfant, vint bientôt après, accompagné de sa mère, en poser la première pierre; mais Sully tomba dans la disgrace, et les travaux furent abandonnés et oubliés. Quand on s'en souvint, après les troubles de la régence, on n'acheva qu'une aile du bâtiment, dans laquelle étoient trois salles pour les écoles et une galerie destinée à recevoir la bibliothèque de Fontainebleau : on y ajouta par la suite une salle d'assemblée, et quelques logemens pour les professeurs les plus pauvres.

Louis XIV fonda des académies, et oublia le Collége royal, qui devoit en être une des principales pépinières. Louis XV et ses ministres n'avoient paru jusqu'alors y penser que pour nommer aux places de professeurs. Ce que tant de Rois ont négligé de faire, un jeune homme inconnu, jeté au milieu de Paris, sans appui et sans ressources va l'entreprendre et l'achever.

Lorsque M. Garnier fut nommé inspecteur du Collége royal, l'édifice tomboit en ruine; et les professeurs, dont les traitemens avoient été fixés sur le taux du marc d'argent au temps de François I.er, ne recevoient que la huitième partie de la somme qu'il leur avoit assignée. S'ils n'avoient pas de fortune personnelle, il falloit qu'ils se partageassent entre les devoirs de leur chaire et d'autres

occupations plus lucratives : aussi ne sollicitoit-on ces chaires que comme un titre d'honneur, ou comme une foible pension qui n'obligeoit presque à rien ; et souvent on les remplissoit mal. On se souvient encore de la manière dont un certain professeur se débarrassoit des élèves qui se présentoient pour suivre son cours : s'ils étoient un peu instruits, « Vous perdriez votre temps à mon cours, » leur disoit-il ; je suis obligé de proportionner mes leçons » à la foiblesse des commençans » : s'ils étoient commençans, « Mon cours n'est pas fait pour vous ; il ne con- » vient qu'à ceux qui ont déjà des connoissances et qui » veulent les perfectionner » : de sorte que, n'ayant point d'élèves, il ne faisoit point de cours.

M. Garnier, qui chérissoit cet établissement, voyoit avec douleur le triste état dans lequel il étoit tombé, et résolut de faire tous ses efforts pour le relever et le rappeler à sa dignité première. Il tenta d'abord d'obtenir la réunion temporaire du revenu de quelque abbaye pour restaurer les bâtimens, sous le prétexte de faire construire une chapelle ; mais il échoua dans cette entreprise : le Gouvernement refusa de s'y prêter, dans la crainte de déplaire au clergé. M. Garnier avoit une volonté trop ferme de restaurer le Collége royal, pour être rebuté par le mauvais succès d'une première démarche. Il savoit que Louis XV avoit affecté à l'Université, sur le produit des postes et messageries, un revenu annuel de trente mille francs, dont il s'étoit réservé de fixer l'emploi pour le bien de l'instruction, et que l'Université sollicitoit l'autorisation nécessaire pour employer ce revenu et les arrérages accumulés depuis assez long-temps à se construire un chef-lieu. M. Garnier

pensa qu'il pouvoit être convenable que l'Université eût un bel édifice, un palais même, pour tenir ses assemblées; mais qu'il étoit beaucoup plus utile à l'instruction que le Collége de France fût réparé et achevé, et que les professeurs fussent un peu plus honorablement traités. Il ne se dissimuloit pas les difficultés qu'il auroit à vaincre pour parvenir à ce but, et de la part de l'Université, qui ne regardoit pas le Collége royal comme un de ses membres, et de la part du Collége, qui n'avoit jamais paru regarder l'Université comme sa mère. Il ne désespéra cependant pas du succès; et après s'être assuré des intentions du ministre et avoir réussi à faire adopter ses vues et ses espérances par le plus grand nombre des professeurs, il demanda, en leur nom, que les fonds et le revenu dont on vient de parler, fussent appliqués aux besoins urgens du Collége de France.

L'Université se souleva contre cette demande: son opposition donna lieu à une multitude d'écrits et à un procès dans lequel M. Garnier eut tout l'avantage, puissamment secondé par M. de la Lande, qu'on trouve toujours aux premiers rangs quand il est question de servir les sciences et les lettres. L'Université fut obligée de reconnoître, par ses propres archives, que le Collége royal étoit un de ses membres, et de lui abandonner une partie des fonds qu'il réclamoit. M. Garnier eut ainsi le double mérite de réunir la mère et le fils, qui étoient dignes l'un de l'autre, et qui n'avoient été divisés que parce qu'ils s'étoient méconnus, et de tirer le Collége royal, sans nuire essentiellement aux intérêts de l'Université, de l'état de pénurie dans lequel il avoit langui malgré son illustre origine et les

hommes célèbres qui, dans tous les temps, avoient décoré la liste de ses professeurs. Ses bâtimens furent bientôt réparés, ou plutôt reconstruits, et surmontés d'un observatoire pour l'école d'astronomie; la dotation des chaires fut augmentée; et les professeurs redoublèrent de zèle et d'exactitude à remplir leurs honorables devoirs.

Ce service important ne fut pas le seul que M. Garnier lui rendit: il y avoit plusieurs chaires doubles pour l'enseignement de la même partie de la littérature ou des sciences; il obtint qu'une des deux chaires fût supprimée dans chaque partie, et rétablie aussitôt pour un objet d'enseignement qui manquoit au Collége, parce qu'au moment de son institution cet objet étoit inconnu ou négligé. Ainsi furent créées une chaire de littérature Françoise, une de physique expérimentale, une de chimie, une d'histoire naturelle, une de droit de la nature et des gens, une de morale et d'histoire, et enfin une de turc et de persan. Le Gouvernement vient d'affecter cette dernière chaire à la seule langue Turque, dont on ne peut méconnoître la nécessité pour nos relations commerciales, et d'instituer une chaire particulière pour la langue Persane. Qu'il me soit permis, en terminant le récit des grands services rendus au Collége de France par M. Garnier, de dire que, sans remonter au-delà du temps où il en fut nommé inspecteur, et sans parler des autres parties des lettres et des sciences enseignées dans ce collége, on doit à la seule école d'astronomie M.rs Méchain et Delambre, qui ont pris la dernière mesure de l'arc du méridien entre Dunkerque et Barcelone; M.rs Bouvard, de la Lande neveu et Burckhardt, tous membres de l'Institut et du Bureau des lon-

gitudes; et parmi les étrangers, M. Piazzi, célèbre par la découverte de la planète connue sous son nom et sous celui de *Cérès*.

Honneur à l'unique et précieux reste de tant d'établissemens d'instruction publique, véritablement dignes de leur titre, qui ont produit tant d'hommes illustres, tant d'hommes utiles, dans tous les siècles, dans toutes les classes et dans tous les états ; où la piété de nos aïeux avoit doté la pauvreté pour la faire participer aux bienfaits des lumières ; où le mérite indigent et sans protection étoit sûr de trouver un asile et des moyens de se perfectionner et de se produire ! Honneur à la mémoire de cette antique Université qui réunissoit tous ces établissemens, qui en étoit la mère commune, qui a si puissamment contribué à dissiper la barbarie en détruisant l'ignorance, et que l'ignorance et la barbarie ont détruite ! Puisse-t-elle quelque jour, comme la monarchie dont elle a partagé le sort, renaître de sa cendre, brillante de jeunesse et de force ; et, purgée des imperfections et des taches que la rouille des siècles lui avoit imprimées, faire jouir nos arrière-neveux des mêmes avantages qu'elle a procurés à nos pères et à nous-mêmes ! C'est le vœu de la reconnoissance et du sentiment du besoin ; c'est celui de tous les amis des lettres, qui craignent que la lumière qu'elles ont répandue ne s'obscurcisse de plus en plus, et ne cède à la fin aux ténèbres une partie du vaste horizon d'où il lui a fallu tant de siècles pour les bannir.

Les travaux, les démarches, les sollicitudes, qu'occasionnoit à M. Garnier la restauration du Collége royal, ne lui firent jamais négliger l'Académie : il l'entretenoit souvent

de l'objet de ses affections les plus chères, de la philosophie ancienne, vers laquelle il étoit entraîné par un penchant irrésistible, et dont on trouve une teinte plus ou moins forte dans presque tous ses écrits et dans la plupart des actions de sa vie. Il aimoit Platon jusqu'à l'enthousiasme ; il le regardoit comme le guide le plus sûr qu'on pût choisir pour perfectionner son entendement et pour s'élever à la vertu. « Le meilleur livre, dit-il dans » un de ses ouvrages, est celui qui ressemble le plus au » meilleur maître ; par conséquent, je n'en connois point » qu'on puisse préférer aux Dialogues de Platon, où la » grande ame de Socrate semble vivre et respirer encore. » Aussi ne se lassoit-il point de relire ses ouvrages et de les méditer, et il auroit voulu faire partager à tout le monde sa profonde admiration pour ce philosophe. Tantôt il s'attache à le justifier d'avoir altéré la doctrine de Socrate; et, le comparant à Xénophon relativement à la manière dont l'un et l'autre nous ont transmis cette doctrine, il ne balance pas à lui donner la préférence : ce n'est que dans ses écrits que Socrate vit, nous éclaire et nous transporte. Tantôt il traite de l'usage que Platon a fait des fables, qu'il distingue en poétiques, théologiques et politiques, et il le loue d'employer ce moyen de faire pénétrer la vérité et la vertu dans les ames : selon lui, ce philosophe sait toujours raisonner avec les sages, persuader le peuple, et amuser les enfans pour les instruire. Tantôt il examine le *Cratyle* de Platon, et prétend établir que le but que s'y propose le philosophe en hasardant des étymologies bizarres et invraisemblables, est de tourner en ridicule la méthode pratiquée de son temps dans plusieurs écoles, de

L'Homme de lettres, imprimé en 1764.

substituer

substituer l'étude des mots à l'étude des choses. Dans un autre mémoire, il recherche l'origine et la nature des paradoxes philosophiques; et les Dialogues de Platon lui paroissent en être la source primitive. C'est là que les Stoïciens ont puisé la plupart des leurs ; et, suivant lui , le philosophe a sur eux un grand avantage dans la manière de les présenter et de les établir.

Sa prévention en faveur de Platon , devant lequel il auroit voulu que tout genou fléchît , ne l'empêchoit cependant pas d'avoir une grande estime pour tous les philosophes de l'antiquité ; il aimoit sur-tout les Stoïciens et avoit étudié à fond leur doctrine. Son mémoire sur la vie et les ouvrages d'Épictète montre combien il étoit profondément versé dans la connoissance de leurs écrits; et s'il étoit Platonicien de cœur et d'affection, sa conduite a été une preuve presque continuelle qu'il avoit le caractère d'un véritable disciple du Portique. On trouve les principes des deux écoles développés, et mis , pour ainsi dire, en action, dans un ouvrage qu'il publia en 1764, sous le titre de *l'Homme de lettres.* Cet ouvrage intéressant , dans lequel il s'est peint lui-même, ne fit qu'une fortune médiocre, parce que la philosophie qui en est l'ame, n'étant pas au ton de la philosophie du jour, parut âpre, sauvage et surannée; et quoique l'ouvrage soit digne d'attention , on ne lui en accorda que médiocrement, et il est devenu très-rare. Il donna, l'année suivante, un *Traité de l'éducation civile,* qu'on peut regarder comme la suite du précédent, et qui est composé d'après les mêmes principes. L'auteur y relève avec force plusieurs inconvéniens de la méthode d'enseignement usitée jusqu'alors, et propose des change-

mens et des améliorations considérables dont il démontre les avantages, souvent jusqu'à l'évidence : mais l'insouciance, l'habitude, les préjugés, plus forts que la raison, empêchèrent de tenter les réformes. Le seul fruit que l'ouvrage produisit, fut de déterminer le Gouvernement à établir, au Collége de France, au moment de sa réorganisation, une chaire de droit de la nature et des gens ; et cette chaire est encore la seule qui existe en France.

On ignore comment M. Garnier, après avoir publié ces deux ouvrages, eut le courage de s'arracher à ses études favorites pour se jeter dans l'étude de l'histoire de France, et de se faire le continuateur de Villaret, qui venoit de mourir, comme Villaret s'étoit fait le continuateur de l'abbé Vély. Mais, quels que soient les motifs qui l'ont décidé à entrer dans cette carrière, on ne craint pas de dire qu'il l'a parcourue avec honneur, et qu'il s'est au moins montré l'égal de ses prédécesseurs, et digne de manier les crayons de l'histoire et quelquefois son burin. Il a écrit et publié la dernière moitié de l'histoire du règne de Louis XI, l'histoire entière des règnes de Charles VII, de Louis XII, de François I.er, de Henri II, de Francois II, et à peu près la moitié du règne affreux de Charles IX. Il avoit composé le reste ; mais la révolution l'a empêché de le faire imprimer, et l'a vraisemblablement déterminé à le détruire ; il ne s'est du moins point trouvé parmi ses papiers.

On a beaucoup disserté et beaucoup écrit sur la manière d'écrire l'histoire, comme si cette manière pouvoit être une et ne devoit pas nécessairement varier suivant la différence du génie, des vues, du caractère, du talent des divers écrivains, et peut-être encore, jusqu'à un certain

point, suivant la différence des peuples et des époques dont ils ont à raconter les événemens. Thucydide, Salluste, Tacite, sont nerveux et concis : mais chacun d'eux l'est à sa manière ; et la manière de l'un n'est celle d'aucun des deux autres. Tite-Live est abondant; Xénophon est plein, et sur-tout élégant et poli; Polybe n'est remarquable par aucune de ces qualités, et il interrompt fréquemment ses récits par des dissertations et des traités qu'on ne demandoit pas, mais qu'on est bien aise de rencontrer. Aucun de ces historiens ne ressemble aux autres et n'a la même manière ; et tous néanmoins ont été, sont et seront toujours d'excellens historiens. Un homme de goût peut en préférer un et en dire les raisons ; mais il lui seroit difficile de prouver à un autre homme de goût que celui qu'il préfère est essentiellement le meilleur. M. Garnier a donc dû avoir aussi sa manière : car le pire des historiens seroit celui qui n'en auroit point, comme le pire des écrivains seroit celui qui écriroit avec le style de tout le monde et qui n'en auroit point un à lui ; et si la manière de M. Garnier n'est pas exempte de quelques défauts, elle a les grandes qualités qui concilient l'estime et la confiance à l'historien.

Peut-être M. Garnier pensoit-il que l'histoire ne peut avoir trop de développemens; peut-être en donne-t-il quelquefois trop à ses récits, et insiste-t-il trop sur des tentatives restées sans effet, sur des faits isolés ou peu importans qui n'ont point influé sur le sort de la nation ; peut-être alonge-t-il quelquefois une narration déjà longue par des phrases inutiles, ou par des pensées qui ne sont pas toujours neuves et qu'il ne rajeunit point par l'expression. Plus jaloux

d'instruire que de plaire, il peut paroître encore n'avoir pas assez cherché à attacher le lecteur par la variété du ton et du style ; n'avoir pas assez senti que la prose a aussi son harmonie, sa cadence et son rhythme ; n'avoir pas su passer avec aisance *du grave au doux, du plaisant au sévère.* Toujours sérieux et tendu, il ne pense pas à exciter, à dérider, à délasser le lecteur ; et l'on ne peut pas dire de lui ce qu'un ancien a dit de Thucydide, *Ici le Lion a ri :* Garnier n'est point un lion, et Garnier ne rit jamais. Mais Garnier aime la vérité, il la respecte, il la recherche avec une ardeur infatigable, il la présente toute entière et sans ménagement ; il chérit la vertu, et veut la faire chérir ; il abhorre le vice, il le flétrit, il s'efforce d'en inspirer l'horreur ; il raconte les faits avec ordre et netteté, dans un style toujours pur et correct, et ne laisse jamais échapper le fil qui lie les événemens aux causes ; il écrit avec sa conscience, et force à croire tout ce qu'il dit. C'est donc avec justice qu'il a obtenu le titre d'écrivain exact et judicieux : aussi a-t-il mérité les éloges de l'historien Écossois Gibbon, qui n'en est pas prodigue ; et tout le monde sait que les historiens Écossois ont quelque droit d'être d'un goût difficile en histoire. Pour n'être pas un historien du premier rang, du plus grand talent, du goût le plus sûr et le plus délicat, Garnier n'en est pas moins un très-bon historien. Il n'a point encore paru, et on l'attendra peut-être long-temps encore, celui qui saura, en profitant de ses travaux, faire vieillir et oublier son histoire.

M. Garnier fut appelé à Versailles, comme historiographe, en 1788, auprès de la seconde assemblée des notables. On croyoit que ses connoissances pourroient être

utiles; mais la lumière qu'il répandroit sur le passé, ne pouvoit éclairer le présent et moins encore l'avenir : il importoit peu alors de savoir ce qu'on avoit fait autrefois; il eût fallu savoir ce qu'on devoit faire dans les circonstances périlleuses où se trouvoit la France. Un de ces génies puissans et féconds en ressources, qui savent préparer, mûrir, maîtriser les événemens, fixer ou changer à leur gré la destinée des peuples et des empires, pouvoit seul révéler ce grand secret, et tracer d'une main sûre la route qu'on devoit suivre; mais cet homme manquoit à la France. Garnier ne tarda pas à s'apercevoir de son inutilité et de celle de l'assemblée ; il se hâta de donner les renseignemens qu'on lui avoit demandés, et revint à Paris se réfugier au milieu de ses livres. Depuis ce moment, il n'en sortoit presque plus, rarement même pour venir à l'Académie, à laquelle il avoit toujours été très-assidu jusqu'alors. Désespérant de pouvoir empêcher les désordres et les malheurs qu'il prévoyoit, et invariable dans ses principes, qui étoient diamétralement opposés à ceux du plus grand nombre, il se retrancha dans sa philosophie, se mit de son mieux à l'abri de l'orage, et se reposa de la surveillance du vaisseau sur les hommes qui se croyoient assez habiles pour le gouverner et le conduire au port.

Étranger, en quelque sorte, à tout ce qui se passoit, parce qu'il évitoit d'en entendre parler, et qu'il ne lisoit aucuns journaux, il n'avoit encore éprouvé aucune secousse, lorsqu'en 1790 on vint lui annoncer qu'il falloit prêter serment à la nouvelle constitution acceptée par le Roi, ou renoncer à sa place. Il ne balança pas entre ses principes et ses intérêts; il donna sa démission, et sortit du

Collége royal presque aussi pauvre qu'il y étoit entré. Il se retira au collége des Cholets avec ses livres et son très-modeste mobilier, dans un logement qui auroit à peine suffi à un homme des dernières classes de la société. Il y a vécu dix à douze ans, dans un état voisin de l'indigence, si ce n'étoit pas l'indigence même : du pain et du riz à l'eau étoient sa seule nourriture ; mais, soutenu et consolé par la philosophie, il ne desiroit rien au-delà, et s'estimoit heureux de tous les maux dont il étoit exempt. Jamais il ne lui échappoit une plainte : il cachoit au contraire avec un soin extrême sa situation au petit nombre d'amis qui le visitoient encore par intervalles, pour ne pas les affliger ; et si quelqu'un lui témoignoit de l'inquiétude sur son sort : « Soyez tranquille, disoit-il : je ne suis pas très- » riche ; mais tout est relatif. Je ne me suis jamais accou- » tumé aux aisances de la vie ; je me suis rapproché sans » peine de mon premier état : j'ai tout ce qu'il me faut, il ne » me manque rien. » Il se refusa même pendant très-long-temps aux instances de M. et de Mme de Mesmes, auxquels il étoit tendrement attaché depuis sa jeunesse, et dont l'amitié constante a fait le charme de sa vie, qui le pressoient sans cesse d'aller demeurer avec eux au château de la Chaussée près la machine de Marly, où ils s'étoient retirés. Ce ne fut qu'en l'an IX que, ses foibles ressources étant entièrement épuisées, et les infirmités que l'âge traîne à sa suite ayant augmenté ses besoins, il se vit forcé d'accepter l'asile que l'amitié lui offroit en vain depuis tant d'années : encore ne voulut-il pas y transporter ses livres, pour conserver sa liberté et être le moins à charge qu'il seroit possible aux amis qui lui donnoient l'hospitalité.

Mais, n'ayant plus le moyen de payer la somme modique nécessaire pour loger sa bibliothèque, et ne pouvant consentir à se défaire de ce trésor qui lui étoit si cher, il va trouver son ancien et fidèle confrère, M. de Lalande, et le prie de la recevoir en dépôt et de lui sauver la douleur de la vendre. Ce signal de détresse est entendu du cœur de M. de la Lande; il promet tout, bien résolu de tenir davantage. A peine son vieil ami l'a-t-il quitté, qu'il vole chez le ministre, demande du pain et un toit pour le restaurateur, le bienfaiteur, le second fondateur du Collége de France, pour *un vieillard qui a bien mérité des hommes et des lettres :* une pension de douze cents francs est presque aussitôt accordée; Garnier conserve ses livres et son logement, et doit ce bienfait à l'amitié. Lequel de lui ou de M. de la Lande fut le plus heureux?

M. Garnier parut avoir retrouvé ses forces et sa santé, quand il fut admis, à l'époque de la nouvelle organisation donnée en l'an XI à l'Institut, dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, à laquelle il étoit si digne d'appartenir; il avoit du moins retrouvé tout son zèle et son ancienne exactitude à remplir ses devoirs. Nous le voyions avec intérêt venir assidument, et quelquefois par des temps rigoureux, de la Chaussée, où il étoit retenu par la reconnoissance, pour assister à nos séances; nous le voyions avec plus d'intérêt encore offrir à la Classe, dont il n'auroit pas voulu être un membre inutile, le tribut de ses doctes veilles. Pendant le court espace de temps qu'elle l'a possédé, il lui a communiqué deux mémoires intéressans, et tels qu'il auroit pu les composer dans la vigueur de l'âge. Dans l'un, il prouve d'une manière presque incontestable que la

Rhétorique adressée à Alexandre par Aristote est réellement de Corax, l'inventeur de cet art ; il essaie d'établir dans l'autre que Cicéron, dans son Traité *de Officiis,* a altéré la doctrine de Panétius et des Stoïciens, et de montrer ces altérations ; et ces deux mémoires sont également forts d'érudition, de raisonnement et de sagacité. Il s'occupoit d'un autre mémoire sur la philosophie, car la révolution l'avoit ramené exclusivement à ses premières affections, lorsqu'une mort imprévue, mais à laquelle il étoit toujours préparé, l'enleva aux lettres et à l'Institut, le 2 ventôse an XIII [21 février 1805], dans la soixante-quinzième année de son âge.

On seroit peut-être surpris du dénûment absolu dans lequel il s'étoit trouvé, si l'on ne connoissoit pas toute l'étendue de son désintéressement et la noblesse de son ame. Ayant appris qu'un de ses amis, qui étoit dans le commerce, éprouvoit de l'embarras dans ses affaires, il va le trouver, et lui offre vingt mille francs pour l'aider à en sortir. La proposition est acceptée : Garnier, qui n'avoit pas à beaucoup près cette somme, vend sans délai une maison de campagne qu'il avoit fait construire à Bougival près la Chaussée, et dont il faisoit ses délices, réunit tous ses moyens et porte les vingt mille francs qu'il avoit offerts. Quelque temps après, le débiteur meurt insolvable. On presse Garnier de paroître avec les autres créanciers ; il s'y refuse opiniâtrément : « Puisque quelqu'un doit perdre, » dit-il, la préférence appartient à ses amis ; je la réclame à » ce titre. » Il se conduisit de la même manière envers les héritiers d'un autre de ses amis, membre du Parlement, mort victime de la révolution, à qui il avoit prêté dix à

douze

douze mille francs, et dont la famille restoit presque sans ressource. « Ses enfans sont déjà trop malheureux, dit-il : » je ne demanderai rien ; je n'aggraverai point leur infor- » tune. » Il déchira le billet; et alors Garnier manquoit de tout. Voilà comme il plaçoit ses économies.

Savant modeste et sans prétention, il ne cherchoit point à se faire valoir, et ne montroit jamais de connoissances que ce qu'on lui en demandoit. Ami de l'indépendance, le seul bien qui eût du prix à ses yeux, il s'étoit toujours restreint, pour la conserver, aux plus simples besoins de la nature. Inaccessible à l'ambition, à l'intérêt, à la crainte, rien ne pouvoit faire fléchir ses principes, ni les lui faire abandonner. Ami constant et dévoué, doux et facile dans le commerce de la vie, tolérant dans toutes ses opinions, jamais il n'a perdu un ami et ne s'est fait un ennemi : sévère pour lui seul, plein d'indulgence pour les autres, lorsque ses principes les condamnoient, la bonté de son ame les excusoit ; il savoit plaindre les hommes, jamais il ne sut les haïr. Tel a été le vertueux et respectable Garnier; tel a été le sage dont la mort cause nos regrets. Il n'a vécu qu'un instant parmi nous ; mais il vivra long-temps dans notre souvenir.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. DE VILLOISON.

Lue dans la séance publique du vendredi 11 avril 1806.

Jean-Baptiste-Gaspar d'Ansse de Villoison, membre de l'Institut, de la Légion d'honneur, des académies de Berlin, Madrid, Gottingue, et de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'Europe, naquit à Corbeil-sur-Seine, le 5 mars 1750. Sa famille étoit originaire d'Espagne : Miguel de Ansso, le premier qui s'établit en France, y vint en 1615, à la suite d'Anne d'Autriche, au service de laquelle il étoit attaché, et obtint des lettres de naturalisation et de confirmation de son ancienne noblesse. Son fils (Jean) lui fut adjoint et lui succéda. Ses petits-fils embrassèrent la profession des armes : l'un d'eux (Pierre), capitaine de dragons, fut tué à la bataille d'Hochstet (en 1703); l'autre (Jean) succéda au célèbre marquis de l'Hôpital dans la charge de capitaine-lieutenant de la compagnie colonelle du Mestre-de-camp général, et fut fait prisonnier à la bataille de Fleurus (en 1690) : c'est l'aïeul de M. de Villoison. Son père (Jean-Baptiste) fut élevé page de la grande écurie du Roi, entra dans les

mousquetaires, y resta le temps nécessaire pour obtenir la croix de Saint-Louis, et bientôt après quitta entièrement le service.

M. de Villoison commença très-jeune ses études au collége de Lisieux, et passa ensuite à celui du Plessis. Il se distingua dans ces deux écoles par une application soutenue et par un goût très-décidé pour les langues anciennes, et sur-tout pour la langue Grecque. Ce goût s'accroissant, à mesure qu'il s'y livroit, au point d'être devenu une passion exclusive, il quitta le collége du Plessis pour entrer à celui des Grassins, afin de pouvoir suivre avec plus d'assiduité les leçons de grec qu'y donnoit alors le savant M. le Beau, et qui y attiroient un grand nombre d'élèves. Formé et encouragé par un tel maître, s'il eut encore des rivaux pour les compositions Latines et Françoises, il n'en connut bientôt plus pour les compositions Grecques. Dans les concours ouverts chaque année par l'Université, il obtenoit toutes les couronnes destinées aux plus habiles dans la langue d'Homère : il ne lui en échappa qu'une seule; et il la perdit pour avoir trop bien fait. On avoit proposé la traduction Françoise d'un passage assez difficile d'un auteur Grec. M. de Villoison surmonta sans peine les difficultés et traduisit en maître; mais les maîtres jugèrent en écoliers : ils prirent pour guide une version Latine défectueuse, dont, soit par inattention, soit par ignorance, ils n'aperçurent pas les défauts; et remarquant que celle de M. de Villoison en différoit essentiellement, ils crurent qu'il avoit mal entendu le passage, et lui refusèrent le prix qu'il avoit mérité. Une pareille défaite est un véritable triomphe.

Les progrès de M. de Villoison étoient si prodigieux et si rapides, qu'en peu de temps les leçons de M. le Beau, qui étoit obligé de les proportionner à la capacité du plus grand nombre de ses écoliers, lui devinrent inutiles, et ne pouvoient plus rien lui apprendre. Il prit le parti d'aller se placer parmi les auditeurs de M. Capperonnier, qui professoit le grec avec beaucoup de réputation au Collége royal de France, et dont les leçons, plus fortes et plus élevées, l'eurent bientôt mis en état de n'avoir plus besoin d'autre maître que l'étude.

M. de Villoison étoit parvenu à ce degré d'instruction que les hommes les plus studieux s'estimeroient heureux d'avoir atteint au milieu de leur carrière, et il avoit à peine quinze ans. A quinze ans, il avoit lu presque tous les écrivains de l'antiquité, poètes, orateurs, historiens, philosophes, grammairiens, &c. Dire qu'il les avoit lus, c'est dire qu'il les savoit par cœur, ainsi que les commentaires, les gloses, les notes, les scholies. Sa mémoire, à-la-fois facile et tenace, retenoit sans effort tout ce qu'il lui confioit, le retenoit pour ne jamais l'oublier. Doué de cette faculté inappréciable pour quiconque veut s'instruire, et qui s'accroissoit sans cesse par l'usage continuel que le besoin impérieux de savoir dont il étoit tourmenté le forçoit à en faire, il n'est pas étonnant que, dans l'adolescence, il ait déjà été compté parmi les plus savans hellénistes de l'Europe.

Dans cette partie importante et peut-être trop peu appréciée de la littérature, je veux dire la connoissance approfondie de la plus belle langue qu'aient parlée les hommes, et dans laquelle plus de chefs-d'œuvre nous

ont été transmis, les premiers rangs appartiennent à ces doctes critiques qui en multiplient les copies, les purgent des fautes dont le temps et l'ignorance les avoient défigurés, en aplanissent les difficultés et nous en facilitent l'usage. M. de Villoison, dès son début, ambitionna ces premiers honneurs : familiarisé avec les ouvrages imprimés dont il s'étoit approprié toutes les richesses, il en chercha de nouvelles dans les manuscrits. Ayant trouvé dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés un recueil de lexiques Grecs inédits, celui d'Apollonius sur Homère attira et fixa toute son attention. Il forma le projet de le publier; et il le fit paroître en effet en 1773, précédé d'amples prolégomènes, et accompagné d'une multitude de notes et d'observations dont l'érudition vaste et profonde, extrêmement rare, même dans les hommes laborieux qui ont vieilli dans l'étude, tient presque du prodige dans un jeune homme de vingt-deux ans.

Tout annonçoit en lui un digne successeur des Casaubon, des Saumaise, et de ces savans et infatigables critiques dont le travail, les lumières et la sagacité ont, pour ainsi dire, rendu la vie aux grands écrivains de l'antiquité et à l'antiquité toute entière. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle M. de Villoison avoit soumis son travail avant l'impression, avoit accueilli l'auteur avec une sorte d'enthousiasme, et s'étoit empressée de l'admettre parmi ses membres dès l'année précédente, après avoir elle-même sollicité et obtenu pour lui une dispense d'âge, sans laquelle il ne pouvoit être élu, et dont les motifs, extrêmement honorables, sont, « qu'ayant prévenu l'âge des » connoissances profondes, il est juste qu'il en recueille

» les avantages plutôt que les autres hommes, et qu'il les » devance dans la carrière des honneurs, comme il les a » devancés dans celle du savoir. »

Cette distinction, unique dans les fastes de l'Académie, fut applaudie universellement : tous les journaux retentirent des louanges du jeune académicien, et des espérances flatteuses que donnoit sa première production. Ce succès éclatant l'enflamma d'une nouvelle ardeur ; il redoubla d'efforts pour soutenir et accroître la grande et précoce renommée qui environnoit son berceau littéraire; il ne négligea rien de ce qui pouvoit y contribuer. Aux moyens lents, difficiles et douteux de la publication d'ouvrages de quelque étendue, il joignit le moyen plus prompt, plus facile et plus sûr de la correspondance épistolaire. Il se mit en relation avec la plupart des savans François et étrangers ; il les consultoit, et répondoit à leurs consultations ; il leur présentoit des difficultés qu'il croyoit n'avoir pas encore été aperçues, et en donnoit la solution; il leur communiquoit des observations et des remarques intéressantes pour les ouvrages dont il savoit qu'ils s'occupoient; et la reconnoissance le faisoit citer avec éloge dans ces ouvrages. On imprimoit ses lettres dans les journaux ; les académies se l'associoient à l'envi; son nom se répandoit de plus en plus; son opinion acquéroit chaque jour plus de poids, et ne tarda pas à devenir une autorité imposante pour tout ce qui concerne la langue Grecque.

Il est bon de remarquer que cette correspondance, par laquelle il a peut-être servi aussi utilement les lettres que par ses ouvrages, et qui auroit souvent exigé presque tous les momens d'un savant dont la mémoire eût été moins

fidèle et moins sûre, ne le détournoit jamais de ses études ordinaires; il ne lui donnoit que le temps destiné à ses loisirs ou à son repos. S'il prodiguoit d'un côté ses richesses, de l'autre il vouloit les remplacer avec usure, pour pouvoir en répandre encore, sans craindre d'en tarir la source. On sent bien qu'avec ce caractère expansif il ne dut pas en être avare pour l'Académie qui l'avoit adopté : mais il ne tarda pas à reconnoître qu'il falloit en user avec discernement et une sorte d'économie pour obtenir ses suffrages, et que cette compagnie, composée d'hommes très-érudits dans différens genres, ne mettoit néanmoins de prix véritable à l'érudition qu'autant qu'elle étoit utile; qu'elle ne la regardoit que comme un instrument nécessaire, et qu'elle réservoit sa principale estime pour l'usage que le jugement et le goût savoient en faire. Cette découverte ralentit sensiblement l'ardeur académique de M. de Villoison, dont la tournure d'esprit et les opinions en matière d'érudition ne s'accordoient pas parfaitement avec les principes de l'Académie. Après avoirlu quelques mémoires auxquels on ne fit point l'accueil qu'il croyoit leur être dû, et voyant qu'on les avoit dépouillés d'une partie de la pompe savante dont sa mémoire les avoit ornés, pour les reléguer modestement, par extraits, dans l'histoire littéraire, il laissa écouler plusieurs années sans lui en soumettre d'autres, et consacra tout son temps à préparer une édition de la Pastorale de Longus, qu'Amyot a fait passer si heureusement dans notre langue, avec toute la naïveté et toutes les grâces qu'on admire dans l'original.

M. de Villoison répandit à grands flots l'érudition sur ce charmant ouvrage. Non content d'y joindre les notes

nécessaires pour éclaircir le texte, il recueillit les passages des auteurs Grecs plus anciens dont Longus lui paroissoit avoir emprunté quelques tours de phrase, quelques locutions, quelques expressions même; il les rapprocha des passages correspondans de cet auteur, avec lesquels il les compara, pour faire mieux ressortir l'imitation. Ce travail produisit une telle masse d'observations et de remarques, qui supposent toutes une connoissance profonde de la langue et de la grammaire, que Longus, fait pour être un petit livre de poche, auroit formé un énorme livre de bibliothèque, si un des confrères de M. de Villoison, qui aimoit Longus et l'éditeur, et que l'Académie avoit chargé d'examiner l'ouvrage avant l'impression, ne fût parvenu à lui en faire retrancher la moitié. On pourroit peut-être retrancher encore la moitié de ce qui reste, sans faire aucun tort à Longus et sans diminuer le mérite de l'édition. Quoiqu'elle fût assez bien accueillie, lorsqu'elle parut en 1778, et qu'on ne pût lui reprocher qu'une trop grande surabondance d'érudition, reproche qui ne portoit aucune atteinte à la réputation que M. de Villoison ambitionnoit, il ne fut cependant pas pleinement satisfait du succès, et crut, avec raison, qu'il travailleroit plus utilement pour les lettres et pour sa gloire, s'il pouvoit découvrir et faire connoître quelque bon ouvrage qui n'eût point encore été publié. Il avoit examiné inutilement, dans cette intention, les bibliothèques de la France, et il forma le projet d'aller à Venise visiter la bibliothèque de Saint-Marc, à laquelle il savoit que le cardinal Bessarion, l'un des premiers Grecs qui vinrent rallumer en Occident le flambeau des lettres, avoit légué ses nombreux manuscrits. Il partit en 1781, avec l'agrément

du

du Roi, qui voulut que le Gouvernement fournît aux dépenses du voyage et du séjour, dont on ne fixa point la durée.

Les recherches de M. de Villoison ne furent point infructueuses; il ne tarda pas à découvrir plusieurs ouvrages de rhéteurs, de philosophes, et sur-tout de grammairiens, qui n'étoient point encore connus, et qu'il jugea dignes de l'être. Il résolut aussitôt de publier une partie de ces pièces en entier ou par extrait, et il en forma un recueil qu'il fit imprimer dès la même année en deux volumes *in-4.°*, sous le titre d'*Anecdota Græca*. Le premier renferme l'*Ionie*, ou Mélanges composés par l'impératrice Eudocie, qui aimoit passionnément la philosophie et les lettres, auxquelles elle devoit sa fortune; qui avoit été élevée par un père philosophe, que la philosophie n'empêcha pas néanmoins d'usurper le trône sur ses propres enfans, et de s'en faire précipiter par son avarice. Séduit, sans doute, par la réputation littéraire de cette princesse, par la beauté du manuscrit qui existe maintenant à la Bibliothèque du Roi, et par l'éloge qu'avoient fait de l'*Ionie* des écrivains qui vraisemblablement ne l'avoient pas lue, M. de Villoison n'eut point recours à sa mémoire, et s'aperçut trop tard que cet ouvrage vanté ne contenoit à peu près rien qui ne nous eût été transmis par de plus anciens compilateurs, et ne pouvoit presque rien ajouter aux connoissances acquises. Pour en dédommager les lecteurs instruits, il donna dans le second volume quelques opuscules de Jamblique, de Porphyre, de Procope de Gaza, de Choricius, de Diomède, d'Hérodien le grammairien, &c. avec un grand nombre de scholies anciennes, de passages, de fragmens qui n'avoient point encore été

recueillis, et une multitude de notes bibliographiques, grammaticales et paléographiques, qui ajoutent un prix infini aux morceaux qu'il publia.

Cette partie de son ouvrage méritera long-temps d'être consultée; elle auroit même pu être lue avec quelque intérêt, si l'auteur avoit mis autant de soin à choisir et à disposer ses matériaux, qu'il en avoit mis à les chercher et à les réunir. On peut, au reste, attribuer une partie des imperfections qu'on remarque dans ce recueil de M. de Villoison, à l'extrême préoccupation que lui causa une découverte d'une tout autre importance, qu'il fit pendant qu'il y travailloit. Il trouva dans la même bibliothèque de Saint-Marc un manuscrit d'Homère qu'il jugea être du x.e siècle, et conséquemment antérieur de deux siècles au scholiaste Eustathe, et qui pouvoit avoir été transcrit sur un manuscrit beaucoup plus ancien. Ce manuscrit précieux, et que personne ne paroît avoir examiné jusqu'alors, contenoit l'Iliade entière, accompagnée d'une immensité de scholies, qu'il auroit voulu pouvoir lire toutes à-la-fois. Mais ce qui le frappa davantage au premier aspect, ce fut de voir les marges chargées d'astérisques, d'obèles, et de tous les différens sigles par lesquels les anciens grammairiens désignoient les vers d'Homère qu'ils croyoient supposés, altérés ou transposés, et ceux dont l'authenticité étoit universellement reconnue. Il s'assura que ces différens signes étoient le résultat, non-seulement des observations des plus habiles critiques, mais de la comparaison des anciennes éditions d'Homère, publiées à Massilie, à Chio, en Chypre, en Crète, à Sinope, à Argos, et dont les meilleures étoient indiquées à la marge du manuscrit.

Il éprouva de nouveaux transports de joie, en reconnoissant que les scholies étoient un abrégé de celles de Zénodote, d'Aristophane, d'Aristarque, de Cratès Mallotès, de Ptolémée d'Ascalon, et de plusieurs autres grammairiens célèbres qui ont consacré leurs veilles à épurer le texte d'Homère; qu'elles offroient l'histoire critique de ce texte, la plus complète et la plus intéressante qui nous soit parvenue; qu'elles contenoient des citations d'un assez grand nombre d'ouvrages perdus, et fournissoient une foule d'éclaircissemens sur les usages, les mœurs, la mythologie, la géographie, quoique les discussions grammaticales en soient le principal objet. Il s'empressa d'annoncer sa découverte à l'Europe savante, et réussit à communiquer, même aux ames les plus froides et aux têtes les moins susceptibles d'exaltation, une partie de l'enthousiasme dont il étoit saisi. Les grandes espérances qu'il avoit données n'ont point été vaines ; elles ont été justifiées par la publication de l'ouvrage, qui parut en 1788, accompagné de doctes préliminaires, remplis d'observations souvent neuves et curieuses, et presque toujours nécessaires, et dans lesquelles une érudition aussi variée que profonde ne laisse presque aucune difficulté sans solution, ou du moins sans éclaircissement.

Cette précieuse édition de l'Iliade, dont aucune des éditions antérieures ne peut tenir lieu, et qu'on doit regarder comme un des plus beaux présens que l'érudition ait faits aux lettres dans le dernier siècle, assure à M. de Villoison des droits éternels à leur reconnoissance : aussi les savans de tous les pays s'empressèrent-ils à l'envi de le combler d'applaudissemens et d'éloges ; et aucune voix ne vint

troubler ce concert unanime de louanges aussi flatteuses que bien méritées.

La satisfaction que dut causer à M. de Villoison cet éclatant succès, ne fut cependant pas long-temps pure et sans mélange : il ne put voir, sans ressentir une véritable peine, l'esprit de système abuser de ses découvertes pour attenter à la gloire du père de la poésie, et se prévaloir des signes critiques apposés à un grand nombre de vers de l'Iliade, pour oser avancer qu'une partie de ce poème, et même des chants entiers, étoient l'ouvrage des anciens rhapsodes et des premiers éditeurs, et que l'Iliade et l'Odyssée, composées d'environ trente mille vers, ne nous étoient parvenues que par la tradition orale, et n'avoient été écrites que plusieurs siècles après le siècle d'Homère. M. de Villoison ne pouvoit entendre parler de sang-froid de cet audacieux système : l'idée qu'il avoit fourni, sans le vouloir, les bases sur lesquelles on l'avoit construit, et les armes avec lesquelles on prétendoit le défendre, l'affligeoit au point qu'il se repentoit presque d'avoir publié son ouvrage. Plus d'une fois, il fut tenté de combattre cette impiété littéraire : mais il fut retenu par la crainte de lui donner plus d'importance, et de la propager en s'efforçant de la détruire ; et il pensa, avec raison, qu'il valoit mieux laisser le soin de la gloire d'Homère à l'admiration des siècles passés et des siècles à venir.

L'impression de l'Iliade étoit très-peu avancée, lorsque M. de Villoison, cédant aux invitations du duc et de la duchesse de Saxe-Weimar, qui l'honoroient d'une estime particulière, quitta Venise, et se rendit dans leur capitale. Arrivé à Weimar, il n'imagina pas de meilleur moyen de

faire sa cour aux illustres hôtes qui l'avoient appelé auprès d'eux, que de composer un recueil de variantes et de corrections du texte de différens auteurs Grecs, en forme de lettres, adressées à différens personnages célèbres. Il étoit tout naturel que l'ouvrage du savant helléniste parût sous les auspices du prince qui lui témoignoit tant de bienveillance : mais on fut un peu étonné de voir, dans le XVIII.ᵉ siècle, un François adresser, comme un hommage flatteur, à une jeune princesse qui ne se piquoit point de savoir très-bien le latin, et moins encore le grec, une longue épître Latine, remplie de textes, de citations, de discussions critiques, et consacrée toute entière à l'examen des Dionysiaques de Nonnus, dont l'objet ne lui étoit pas moins étranger que la langue. Ce recueil fut imprimé à Zurich en 1783, sous le titre d'*Epistolæ Vinarienses*.

A l'étude des écrivains profanes M. de Villoison avoit joint, par intervalles, celle des livres saints; il avoit appris l'hébreu, et il savoit tout ce qui a été écrit dans la langue de Moïse. Ayant trouvé dans la bibliothèque de Saint-Marc une version Grecque très-littérale d'une partie de l'ancien Testament, faite par un Juif dans le IX.ᵉ siècle, il travailla, pendant son séjour à Weimar, à la mettre en état d'être publiée; et lorsqu'il revint en France, en 1784, il s'arrêta à Strasbourg le temps nécessaire pour la faire imprimer sous ses yeux. Les notes qu'il y joignit, sont presque toujours courtes, substantielles et utiles; et la préface qu'il mit à la tête, est à-la-fois savante, instructive et judicieuse, et n'excède point une juste étendue. Il annonce, à la fin de cette préface, son départ prochain pour la Grèce, dont le Gouvernement venoit de l'autoriser à faire

le voyage. A peine en effet fut-il de retour à Paris, qu'il eut le courage de s'arracher une seconde fois des bras d'une jeune femme intéressante et vertueuse (M.lle Caroline de Neukart), qu'il avoit épousée peu de temps avant son voyage à Venise, pour aller parcourir ces contrées fameuses que la barbarie a rendues désertes, et qu'après tant de siècles de ravages et de destruction, les amis de l'antiquité et des arts ne cessent encore de visiter avec une sorte de respect religieux, pour admirer les ruines qui attestent leur ancienne splendeur, et y chercher des souvenirs et des leçons.

M. de Villoison se proposoit, pour but principal de son entreprise, de découvrir dans les monastères des ouvrages inconnus, ou du moins des fragmens d'ouvrages de quelques auteurs anciens. Il se flattoit sur-tout de retrouver quelque partie des extraits que l'empereur Constantin Porphyrogénète avoit fait faire de ces ouvrages, et de n'être pas moins heureux que l'avoit été, dans le XVII.e siècle, l'illustre Peiresc, qui avoit acquis deux livres de cette collection, sur cinquante dont elle étoit composée, et dont il paroît que plusieurs autres existoient encore à cette époque. Mais M. de Villoison n'avoit pas assez réfléchi sur les pertes que l'ignorance et la barbarie peuvent causer dans un jour, et à plus forte raison, dans l'espace de près de deux siècles. Il étoit encore animé par l'espoir de découvrir des inscriptions antiques, négligées par les voyageurs qui l'avoient précédé, ou échappées à leurs recherches, et par le desir de se rendre familier l'idiome des Grecs modernes, dont l'étude peut n'être pas entièrement inutile à l'homme jaloux de recueillir jusqu'aux moindres débris de la langue d'Homère. Il vouloit aussi acquérir la connoissance

de leurs mœurs et de leurs usages, connoissance souvent nécessaire pour l'intelligence parfaite des auteurs anciens, parce qu'un peuple se ressemble toujours à lui-même sous une infinité de rapports, malgré les siècles, les révolutions et les changemens multipliés de ses institutions et de son gouvernement.

Jamais voyage ne fut entrepris sous des auspices plus favorables. M. de Villoison partoit avec l'ambassadeur de France à la Porte-Ottomane; et cet ambassadeur étoit M. de Choiseul-Gouffier, son confrère à l'Académie des belles-lettres, qui retournoit, revêtu d'un grand caractère public, dans ces mêmes contrées qu'il avoit déjà parcourues en savant, et où il avoit rassemblé les matériaux précieux du bel ouvrage dont il a donné le premier volume, et dont la suite, vivement desirée, se fait attendre depuis trop long-temps (1). Arrivé à Constantinople en 1785, M. de Villoison fut bientôt rassasié de l'aspect d'une ville et d'un pays qui offrent, à la vérité, le plus beau site de l'univers, mais où il ne pouvoit rien trouver de relatif à l'objet de son voyage. Après un séjour de peu de durée, il partit pour Smyrne, muni de firmans du Grand-Seigneur, et de lettres de recommandation de M. de Choiseul-Gouffier pour les commandans Turcs et les consuls de France, dans tous les lieux de l'Asie mineure et de la Grèce où il lui plairoit d'aborder. De Smyrne il se rendit à Naxos, d'où il fit des excursions dans les autres îles de l'Archipel, pour examiner les ruines des villes et des monumens antiques, et fouiller dans les bibliothèques des monastères. Celles des couvens de Patmos, d'Amorgos et de Metelin, attirèrent particulièrement

(1) Le second volume a paru depuis cette époque.

son attention, parce qu'étant plus considérables, elles lui présentoient plus d'espoir d'y faire quelque découverte intéressante; mais, ses recherches ayant été infructueuses, et n'en ayant plus à faire dans l'Archipel, il s'embarqua pour le mont Athos, dont il étoit persuadé que les nombreux monastères le dédommageroient de la stérilité de ceux qu'il avoit visités jusqu'alors. Il reçut l'accueil le plus hospitalier dans les différentes maisons religieuses auxquelles appartient le territoire, et qui, indépendantes les unes des autres, forment ensemble une espèce de république fédérative, d'où sont sévèrement exclues jusqu'aux femelles des animaux, et à laquelle on peut appliquer ce que Pline dit des Thérapeutes : « Nation éternelle, dans laquelle per- » sonne ne naît » *[Gens æterna, in qua nemo nascitur]*. Les bibliothèques de tous les monastères lui furent ouvertes, et il les visita avec le plus grand soin : mais, soit qu'il manquât, ainsi que plusieurs personnes l'ont pensé, de la réserve, de la gravité, de l'adresse nécessaires pour gagner la confiance de ces solitaires, qui ne voient jamais sans quelque inquiétude un homme du rit Latin au milieu d'eux, soit qu'ils n'eussent réellement que des livres ascétiques et théologiques, M. de Villoison n'en trouva point d'autres; et, après avoir employé environ un mois à ces pénibles et inutiles recherches, il se rendit à Salonique, d'où il fit voile pour Athènes.

On conçoit sans peine les sentimens divers dont il dut être agité, en voyant les superbes et déplorables restes des monumens de cet antique berceau des arts, dont l'amour même des arts, rivalisant avec le temps et la barbarie, s'efforce aujourd'hui de combler la destruction pour s'en

approprier

approprier les précieux débris. Quels souvenirs et quelles pensées durent se réveiller dans son esprit, en parcourant les champs célèbres de Marathon, la plaine de Rharia si respectée par les initiés aux mystères de Cérès, les monts Hymette et Pentélique, les bords du Céphise; en contemplant les ruines de Corinthe et d'Argos; en foulant le sol sur lequel fut Sparte, dont il ne reste que de légers vestiges, auxquels on reconnoît à peine l'emplacement de cette cité fameuse qui occupe tant de place dans l'histoire! M. de Villoison se consola de n'y rencontrer aucun des principaux objets de ses recherches, en retrouvant chez les Tzaconiens, qui habitent ce pays et qui descendent des anciens Spartiates, la langue Dorique, qu'ils parlent encore aujourd'hui dans presque toute sa pureté. Il avoit l'intention d'aller chez les Maniotes, qui prétendent avoir la même origine: mais ce qu'il savoit déjà et ce qu'il apprit en Laconie de leurs mœurs sauvages et inhospitalières, l'empêcha de s'exposer à des dangers dont il ne pouvoit tirer que peu d'avantages; et il ne songea plus qu'à revenir dans sa patrie et à faire part à l'Europe des richesses et des observations qu'il avoit recueillies.

De retour à Paris en 1787, il lut à l'Académie des belles-lettres un mémoire dans lequel il rend un compte sommaire de ses courses, de ses travaux et de ses découvertes, et dont l'objet spécial est de publier et d'expliquer les inscriptions qui ont échappé aux recherches des autres voyageurs, ou qu'ils ont données d'une manière incorrecte, parce qu'ils les ont mal lues et mal comprises. C'est un reproche que M. de Villoison fait à presque tous, à l'exception

de Chishull et de Chandler ; et certes personne n'étoit plus en état que lui, par l'étendue et la sûreté de ses connoissances grammaticales et paléographiques, d'apercevoir et de rectifier de pareilles erreurs. Ce mémoire, presque entièrement consacré aux inscriptions, devoit être suivi d'un grand nombre d'autres, dans lesquels il présenteroit tout ce qu'il avoit pu rassembler, tant dans son voyage que dans ses études, concernant l'histoire, la géographie, les édifices publics, les temples, les autels, les gymnases, les théâtres, les bains, les tombeaux, la navigation, le commerce, les institutions diverses, les cérémonies civiles et religieuses, les mœurs, les usages, le costume, les danses, les jeux, les festins, enfin les mots, les locutions, les proverbes des anciens Grecs, qui sont encore usités aujourd'hui, et sur-tout chez les habitans des îles. M. de Villoison, en annonçant ce vaste plan, qui embrassoit toute l'ancienne Grèce comparée à la Grèce moderne, avançoit que l'ouvrage, indépendamment de l'intérêt général dont il pourroit être, auroit le mérite particulier de répandre une grande lumière sur plus de six cents passages d'auteurs anciens, qu'on ne peut entendre sans la connoissance des lieux et sans celle des mœurs des habitans actuels. Mais, pour que rien ne fût omis dans cet ouvrage, et que l'exactitude y fût portée aussi loin qu'il est possible, M. de Villoison vouloit, avant de le livrer au public, avoir relu, avec l'attention la plus scrupuleuse, tous les auteurs Grecs et Latins qui nous restent, depuis la première ligne jusqu'à la dernière.

A capite ad calcem. Præf. in Homer. *p. 54.*

Cette entreprise immense auroit pu effrayer un savant

moins intrépide; elle n'étonnoit même pas M. de Villoison. Il alloit revoir ses anciens amis; il ne pouvoit employer son temps d'une manière qui lui fût plus agréable. La révolution, qui a renversé tant de projets, vint au contraire favoriser et accélérer l'exécution du sien, que ralentissoient, malgré lui, une multitude de devoirs à remplir et les distractions sans nombre auxquelles on est exposé dans une grande ville où l'on a beaucoup de rapports. Le desir de s'éloigner du foyer des tempêtes, et le besoin de pourvoir à sa sûreté, le déterminèrent à se retirer à Orléans, où il espéroit pouvoir vivre ignoré et paisible, et se livrer sans relâche à la suite de ses travaux. Là, renfermé depuis le point du jour jusqu'à la nuit dans la bibliothèque publique, composée en partie des livres de deux hommes célèbres, Henri et Adrien de Valois, il acheva de lire, la plume à la main, tous les ouvrages de l'antiquité; puis il descendit à ceux du moyen âge, et même de temps beaucoup plus rapprochés de nous, et les mit pareillement à contribution. Il ne négligea ni les conciles, ni les Pères de l'Église, ni les recueils de lois, ni même les commentaires des jurisconsultes; et pour donner une idée de son infatigable courage, il suffira de dire qu'il relut quatre fois d'un bout à l'autre la grande et volumineuse collection de l'Histoire Byzantine.

Les fruits de ces prodigieuses lectures furent quinze énormes volumes *in-4.°* d'extraits et d'observations, dont la substance devoit entrer dans la relation de son voyage, afin de ne laisser aucun vide dans le tableau qu'il avoit l'intention de donner de l'état de la Grèce, depuis les temps

les plus reculés jusqu'à sa dégradation complète, et même jusqu'à nos jours; et il avoit fait ce travail préparatoire avec un tel soin, qu'il assuroit avec confiance qu'il n'avoit omis de relever aucun fait, aucun usage, aucun mot digne de remarque, le nom d'aucune ville, d'aucun homme célèbre ou constitué en dignité, pas même celui d'un évêque connu seulement par la souscription de quelque concile. Le morceau qu'il a placé à la suite du Voyage dans la Troade par M. Le Chevalier, quelques opuscules répandus dans divers ouvrages périodiques, et les divers mémoires qu'il a communiqués à l'Institut, dont il avoit été élu membre en l'an IX, ne permettent presque pas de douter de la vérité de cette assertion. Il s'occupa aussi, pendant sa retraite à Orléans, à préparer une nouvelle édition de la Paléographie Grecque du P. de Montfaucon, qu'il avoit depuis long-temps le dessein de donner au public, avec une grande quantité d'additions, de corrections et de supplémens considérables; tâche extrêmement difficile, que lui seul peut-être alors en France étoit capable de remplir dans toute son étendue (1).

Ces longues et différentes études lui avoient fait faire une multitude de nouvelles connoissances qu'il sembloit quelquefois préférer aux anciennes. Il étoit curieux de l'entendre vanter, comme dignes de mémoire, des hommes et des événemens ensevelis jusqu'alors dans la plus profonde obscurité : c'étoient pour lui des espèces de conquêtes qu'il avoit faites sur le néant; et il en étoit plus fier

(1) La plupart des manuscrits laissés par M. de Villoison ont été acquis par la Bibliothèque du Roi, où l'on pourra toujours les consulter.

qu'il n'auroit pu l'être d'avoir résolu quelque difficulté qui auroit résisté aux lumières et à la sagacité des plus habiles critiques.

Il revint à Paris, après les derniers orages de la révolution, avec son trésor ; c'étoit presque le seul bien qui lui restât : les trois quarts de sa médiocre fortune avoient disparu ; et pour y suppléer, il prit le parti d'ouvrir un cours public de langue Grecque. Des jeunes gens, des hommes dans la maturité de l'âge, François et étrangers, desirant de s'instruire et attirés par sa réputation, s'empressèrent de prendre ses leçons : mais M. de Villoison n'ayant pas l'habitude d'enseigner, il lui fut impossible de descendre jusqu'à ses disciples ; et eux, semblables aux petits de l'aigle, qui, malgré ses exhortations, ne peuvent le suivre dans les plaines de l'air quand il s'élance vers le soleil, ils ne purent s'élever jusqu'à lui, et renoncèrent bientôt à des leçons trop savantes dont ils ne pouvoient retirer aucun fruit. Heureusement pour M. de Villoison que le Gouvernement venoit de créer une chaire de grec vulgaire dans l'École spéciale des langues Orientales, établie à la Bibliothèque du Roi, et qu'il en fut pourvu aussitôt qu'il eut témoigné le desir de l'obtenir. Il en remplit les fonctions jusqu'au moment où le Gouvernement la supprima, et où, pour donner à M. de Villoison une marque particulière de bienveillance, il créa pour lui, et, par une distinction unique, pour lui seul, une chaire de grec ancien et moderne au Collége de France.

Digne de succéder aux Danès, aux Turnèbe, aux Lambin, aux Cotelier et autres savans qui ont illustré

cet établissement, M. de Villoison alloit enfin occuper une place à laquelle il étoit appelé depuis long-temps par l'opinion publique ; il alloit jouir de toutes les richesses qu'il avoit amassées, et en faire jouir les autres, en les répandant par l'enseignement et par l'impression; il alloit être entouré d'élèves assez instruits pour l'entendre, et déjà capables, pour la plupart, d'être maîtres; il alloit ranimer et propager le goût de cette belle langue dont l'étude avoit été la passion constante de sa vie; il alloit être heureux du bonheur du véritable homme de lettres, celui d'être utile aux hommes en les éclairant : espérance trompeuse ! Il ne lui étoit donné que de voir de loin la terre promise ; il ne devoit point y entrer. Une maladie qu'on regarda d'abord comme très-légère, et qui s'aggrava par degrés, le conduisit au tombeau, après quelques mois de langueur, le 6 floréal an XIII [26 avril 1805].

L'érudition a perdu en lui un de ses plus fermes soutiens, et l'Institut un de ses membres les plus célèbres et les plus capables de contribuer à sa gloire. Personne peut-être n'a été plus savant : il possédoit à fond la langue Grecque; il savoit tout ce qui a été écrit dans cette langue et sur cette langue; il connoissoit tous les changemens qu'elle a éprouvés pendant les vingt-quatre siècles qu'elle a été en usage, et toutes les acceptions diverses dans lesquelles les mots ont été employés par les différens auteurs, depuis Homère jusqu'à Chalcondyle; et aucune difficulté grammaticale ne pouvoit l'embarrasser. Sa tête ressembloit à un immense dictionnaire, auprès duquel le Trésor de

Henri Étienne pourroit ne paroître qu'un abrégé succinct et incomplet.

S'il avoit été moins habile en grec, on remarqueroit qu'il savoit très-bien le latin, que les ouvrages des grands écrivains de Rome lui étoient très-familiers, qu'il écrivoit leur langue avec facilité et correction, et qu'il a composé sur différens sujets une grande quantité de vers Latins, qui sont à peu près aussi bons que ceux de la plupart des poètes Latins modernes. Il n'étoit pas moins versé dans la littérature Italienne : il connoissoit tous les bons ouvrages et tous les ouvrages d'érudition écrits dans cette langue, et il la parloit et l'écrivoit, sinon avec élégance, du moins avec pureté. Ce seroit se tromper que de croire que la littérature Françoise lui fût entièrement étrangère : quoiqu'il n'en eût point fait une étude particulière, il y a peu de bons ouvrages écrits en notre langue, soit en vers, soit en prose, qui lui fussent inconnus. Il étoit toujours prêt à répondre aux questions qu'on lui faisoit sur les différens objets de ses études; souvent même il alloit au-devant, et il appuyoit son opinion d'une foule de passages, de textes, de citations, qui étonnoit autant qu'elle éclairoit. La nature l'avoit doué d'un esprit vif et pénétrant; mais sa mémoire, qui tenoit réellement du prodige, et qu'il avoit peut-être trop exclusivement exercée, paroît avoir nui à l'entier développement de ses autres facultés intellectuelles, et les avoir empêchées de parvenir à une maturité parfaite. Insatiable de savoir, il n'avoit jamais trop de temps pour apprendre, et il en prenoit rarement assez pour penser et pour réfléchir : de là

l'incohérence, les écarts, les digressions, le manque de mesure et d'ensemble qu'on remarque dans quelques-unes de ses productions. Mais ces imperfections, ou, si l'on veut, ces défauts, doivent disparoître à l'éclat de ses grandes et utiles qualités. S'il est toujours resté jeune pour le jugement, pour le goût, pour le sentiment des convenances, il avoit plusieurs siècles, avec toute la vigueur de l'âge viril, pour l'érudition; et les compagnies savantes devroient s'estimer heureuses d'avoir souvent des membres qui méritassent de pareils éloges et de pareilles critiques.

L'Histoire de la Classe, depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1811, étant beaucoup trop étendue pour l'espace qu'on lui avoit réservé à la tête de ce volume, on en a placé la suite au commencement du tome III.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT IMPÉRIAL,
CLASSE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

PREMIER MÉMOIRE

Sur la nature et les révolutions du Droit de Propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des François.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

LA nature du droit de propriété, dans les contrées soumises au gouvernement absolu d'un seul, que l'on appelle communément despotique, a été l'objet des recherches et des méditations de plusieurs écrivains célèbres. La plupart ont soutenu que, dans les pays de l'Asie et de l'Afrique régis par cette forme de monarchie illimitée, le souverain étoit, légalement et de droit, le seul propriétaire de tous les biens immeubles, et que toutes les propriétés particulières ne pouvoient être regardées que comme des concessions faites à certaines conditions, et toujours révocables à volonté. De

Lu le 10 thermidor an XI.

ce que, suivant cette supposition, il n'y a point de propriétés particulières, on a conclu que dans ces États il n'y avoit point, ou presque point, de lois civiles; comme on a conclu des droits que le souverain exerce sur les successions, du monopole qu'il se permet quelquefois, et de la nature des mariages contractés avec des femmes esclaves, qu'il ne devoit exister aucune loi relative à l'ordre et au partage des successions, aux transactions commerciales, aux dots, douaires et autres stipulations matrimoniales. Étrange abus d'une définition hasardée, et dont les conséquences auroient dû arrêter les écrivains respectables qui ont plus sacrifié ici à leur imagination qu'à la vérité! Des hommes plus circonspects ont observé, contre ces opinions outrées, que ce tableau du despotisme ne pouvoit être appliqué à aucune nation civilisée, que cette prétendue copie ne reconnoissoit aucun original; ils ont ajouté que, quand même on pourroit prouver une partie des données sur lesquelles on établissoit ce système, on ne seroit pas autorisé à conclure du fait au droit, et que les abus de l'autorité, quelque multipliés qu'ils fussent, ne devoient point être érigés en principes constitutifs du gouvernement. M. Anquetil du Perron, en particulier, dans sa Législation Orientale, a traité cette matière avec un grand développement: il a fait voir, et par le droit et par le fait, que, dans les contrées de l'Asie dont le gouvernement est le plus despotique, il existe des lois destinées non-seulement à régler les droits respectifs des particuliers, mais même à servir d'arbitres entre le souverain et les sujets, des lois également réclamées par ceux qui obéissent, et avouées par celui qui commande; que le droit de propriété, dans toute

son étendue et avec toutes ses conséquences, est reconnu et sanctionné par ces lois; et que, si dans la pratique, et par suite d'une multitude d'infractions que l'usage a en quelque sorte consacrées, elles demeurent souvent sans force et sans exécution, cet abus du pouvoir n'est pas l'essence du gouvernement, mais en atteste seulement la corruption.

Quoique le gouvernement de l'Inde ait été le principal objet des savantes recherches de notre confrère, il a traité aussi, sous le même point de vue, de ceux de la Turquie et de la Perse. Le plan que nous embrassons est beaucoup moins vaste, et il est plutôt historique que philosophique ou politique. Nous ne voulons considérer que la nature du droit de propriété territoriale en Égypte, sous la domination Musulmane; mais, en nous bornant à cet objet, nous tâcherons de suivre les diverses révolutions que ce droit a éprouvées dans ce pays, depuis la conquête de l'Égypte par les Arabes, du temps d'Omar, jusqu'à l'époque de l'expédition Françoise, et de découvrir par quel enchaînement de circonstances une contrée sur laquelle le vainqueur ne se réserva d'abord que les droits régaliens, se trouve aujourd'hui, ou plutôt se trouvoit à l'époque où elle passa sous la domination Othomane, appartenir en propriété à ses souverains. La conquête de l'Égypte par une puissance formidable, et chez laquelle l'ordre de succession au trône étoit assuré, du moins jusqu'à un certain point, sembloit devoir fixer irrévocablement l'administration territoriale de cette contrée, exposée précédemment, sous les deux dynasties des Mameloucs, à une succession non interrompue de révolutions politiques. Mais si la domination Othomane riva les fers des malheureux habitans de l'Égypte, elle ne put

assurer le domaine utile des terres à un souverain qui bientôt ne conserva plus qu'une autorité précaire. De nouvelles propriétés particulières se formèrent insensiblement aux dépens du souverain; une multitude de petits tyrans de différens ordres se créèrent, des débris de la propriété publique, des apanages dont souvent la violence les dépouilla, comme la violence les en avoit mis en possession. Ces diverses révolutions seront l'objet de mon travail; et, quand il sera complet, on y verra comment le Gouvernement de l'Égypte est devenu successivement propriétaire de toutes les terres et à quelles conditions il les a concédées, à différentes époques, aux particuliers, considérés tantôt comme simples fermiers, tantôt comme usufruitiers, tantôt enfin comme propriétaires, mais non avec une pleine et entière propriété. Peut-être les faits qui formeront cette chaîne historique, jetteront-ils quelque jour sur l'origine du système d'administration qui règne aujourd'hui dans la plus grande partie des domaines immédiats du Grand-Seigneur.

J'avois cru, d'abord, pouvoir traiter ce sujet dans un seul mémoire; mais, les recherches auxquelles je me suis livré m'ayant procuré plus de matériaux que je n'avois osé l'espérer, je me suis vu obligé de diviser mon travail en plusieurs mémoires. Celui que je présente aujourd'hui à la Classe, aura pour objet l'état de la propriété territoriale en Égypte, depuis que ce pays fut conquis par Sélim I.er jusqu'à l'expédition des François. En traitant de cette époque, qui renferme près de trois siècles, je suivrai encore un ordre inverse, et je m'attacherai à présenter d'une manière précise, 1.° l'état des choses, par rapport au droit de propriété territoriale, à la fin de cette époque; 2.° celui qui avoit été

établi par les sultans Othomans, au commencement de la même époque; 3.° les changemens survenus pendant cet intervalle dans cette partie de l'administration.

Cette marche rétrograde n'est pas sans quelques inconvéniens; mais, dans une matière telle que celle-ci, où il règne beaucoup d'obscurité, et où les autorités sont plus rares et moins précises à mesure que l'on remonte à des temps plus éloignés, j'ai cru devoir procéder du connu à l'inconnu. Rien, d'ailleurs, ne sera plus facile que de rétablir l'ordre naturel des faits, lorsque mon travail étant complet, j'en offrirai les résultats dans un résumé court et méthodique.

SECTION I.re

Du Droit de Propriété territoriale en Égypte, à l'époque de l'expédition des François.

PARMI les François qui ont fait partie de l'expédition d'Égypte, plusieurs se sont occupés de recherches relatives à la nature des propriétés territoriales, aux droits des propriétaires ou tenanciers, aux obligations imposées aux cultivateurs, enfin à la nature et à l'étendue des impositions foncières, et nous ont donné sur tous ces objets des renseignemens plus ou moins satisfaisans; mais, comme le principal but de ces recherches étoit de connoître les ressources que le Gouvernement pouvoit tirer des propriétés foncières, pour la partie des finances, et les charges que supportoient précédemment les cultivateurs, soit au profit du fisc, soit au profit des beys et des mameloucs, on s'est, en général, peu mis en peine de remonter à l'origine des coutumes que l'on trouvoit établies. On a adopté, à cet égard, les préjugés que

l'on avoit apportés d'Europe, ou tout au plus a-t-on cherché, avec assez peu de succès, à obtenir des naturels des notions générales qu'il eût été plus aisé et plus sûr de puiser dans les historiens, dans les archives du pays, et sur-tout dans les actes journaliers par lesquels les habitans transmettent, soit par vente, soit par cession à temps, leurs droits à la propriété ou à l'usufruit des terres, et dans ceux par lesquels les enfans, ou autres héritiers, entrent en possession des droits de celui dont ils sont appelés à recueillir la succession. Ces mémoires cependant, malgré leurs imperfections, sont la seule source où je puisse espérer de trouver des renseignemens authentiques sur la nature des possessions et l'administration des terres à cette époque; ce qui m'oblige à en présenter ici un extrait fidèle dans les expressions mêmes de leurs auteurs : mais j'avertis, une fois pour toutes, que je ne cite ces autorités que pour recueillir des faits sur l'état actuel des choses, sans m'arrêter aux opinions politiques des auteurs de ces mémoires, ni à leurs conjectures sur l'origine des usages dont ils déposent comme témoins. Je ne supprimerai pas néanmoins ces conjectures; la suite de mon travail fera voir la confiance qu'elles méritent, et mettra les lecteurs à portée de les apprécier eux-mêmes à leur juste valeur. Observons encore que les auteurs de ces mémoires, n'ayant pas des idées bien arrêtées sur la nature des droits de tous ceux qui participent aux revenus des terres, ont employé assez indifféremment les termes de *propriétaires, tenanciers, usufruitiers, fermiers, cultivateurs, &c.;* ce qui jette de l'obscurité dans leur travail, et semble même quelquefois les mettre en contradiction les uns avec les autres, ou chacun d'eux

avec lui-même. Les éclaircissemens que je donnerai feront disparoître ces difficultés (1).

Le premier mémoire dont je donnerai l'extrait, est celui qui a pour titre, *Mémoire sur l'administration de l'Égypte, à l'époque de l'arrivée des François,* et qui a été imprimé d'abord dans le tome III de la Décade Égyptienne, *p. 205 et suiv.,* et ensuite dans les Mémoires sur l'Égypte, *tome III, p. 190 et suiv.:* je citerai toujours cette seconde édition, parce qu'elle est entre les mains d'un plus grand nombre de personnes. Je vais laisser parler l'auteur de ce mémoire, que des fonctions publiques appeloient à la recherche de ces objets d'administration.

« Dans un pays, dit-il, où la volonté d'un seul régit tout, on ne doit pas s'attendre à voir la propriété non-seulement respectée, mais même reconnue : aussi n'y a-t-il pas en Égypte un seul propriétaire dans l'acception que les nations civilisées sont dans l'usage de donner à ce mot. *Page 190.*

» Il paroît que les Pharaons furent les premiers qui firent des concessions de terres à des individus qui en étoient les usufruitiers, à la charge de payer au prince la dixième partie du revenu.

» Lorsque, vers l'an 12 de l'hégire, Amrou s'empara de l'Égypte et la soumit, il fut convenu avec les chefs du pays, que toutes les concessions précédemment faites seroient respectées. C'est de cette époque que datent les premières transmissions de propriété, qui avoient lieu moyennant une rétribution que l'on faisoit au fisc, qui étoit,

(1) Chacun des écrivains que je citerai ayant souvent altéré la prononciation des mots Arabes, je prendrai la liberté de rétablir la vraie prononciation, toutes les fois qu'il ne me restera aucun doute à ce sujet.

à la vérité, arbitraire, mais toujours peu considérable, et seulement pour la conservation des droits du prince.

» C'est de l'époque de la conquête du sultan Sélim, que l'on peut fixer celle de l'ordre établi dans l'administration. Tout avoit été jusqu'alors dans une espèce de confusion ; mais Sélim, voulant que l'Égypte, cette partie importante de ses domaines, ne pût en être détachée sous aucun prétexte, forma divers établissemens qui tous concouroient à ce but, confirma les anciens priviléges, en accorda de nouveaux, et fit tout pour se concilier l'attachement des peuples.

وجاق » Il réforma les corps des *Odjaks* (1) qui existoient, et en porta le nombre à sept : il assigna à chacun diverses fonctions, et détermina d'une manière précise leurs droits et leurs priviléges. Pour subvenir à l'entretien de ces corpo-
ميري rations, il institua le *miri* en denrées, et en fit la répartition entre les divers fonctionnaires publics.

» Ce fut lui qui établit un pacha pour gouverner l'Égypte ; et il s'engagea, dans le cas où ce délégué s'écarteroit des règles de la justice, à le rappeler, sur une représentation qui lui seroit faite par les chefs des diverses corporations.

» Lorsqu'après la conquête de l'Égypte le sultan Sélim vint au Caire, il demanda aux chefs des *Schésachés* (2) les registres des contributions qui étoient exigées annuellement en Égypte ; mais ceux-ci s'y refusèrent et les brûlèrent.
وجاق الجاوشية Alors la corporation de l'*Odjak-eltchaouschièh* (3) lui présenta

(1) Ce nom signifie les corps militaires, tels que les *Azabs*, les *Tchaouschs*, &c.

(2) Il faut lire *Scheyakhèh* شياخة. Ce mot signifie, comme on le verra par la suite, *l'administration d'un district occupé par des Arabes*, et où un *scheïkh* شيخ exerce une autorité pareille à celle que le *caschef* كاشف exerce dans son ressort.

(3) C'est-à-dire, le corps des *Tchaouschs*.

des

des notes qu'elle avoit sur cet objet; et ce fut d'après ces renseignemens que le sultan fixa ce que chaque village paieroit à l'avenir. On se doute bien que la faveur, l'intrigue et l'ambition eurent une grande part à cette opération, qui sert encore aujourd'hui de base à la répartition du miri; car, excepté quelques actes arbitraires commis par les pachas ou les beys, l'ancien tarif est toujours suivi. »

J'omets tout ce qui a trait à l'assiette et à la perception du miri et autres droits fiscaux, pour m'arrêter à ce qui concerne la propriété. Voici, à cet égard, comment s'exprime l'auteur :

« Toutes les terres ayant été originairement concédées *Page 198.* par le Gouvernement, les propriétaires ne sont par conséquent que les usufruitiers : aussi, à leur mort, les villages, ou portions de village, tombent entre les mains du fisc; mais il est d'usage que les héritiers les rachètent, en payant un droit qui est fixé par le pacha, et toujours d'une manière arbitraire. Cette rétribution s'élevoit souvent à trois années de revenu. Les beys et les mameloucs s'emparoient fréquemment, et sans bourse délier, des villages qui étoient à leur convenance : alors ils payoient au pacha une légère rétribution. Le produit de cette imposition étoit tout entier pour le pacha, moyennant le miri qu'il payoit pour sa charge.

» Pour les mutations autres que celles par décès, il n'étoit dû aucun droit au Grand-Seigneur; mais le kadhi donnoit un *haddjèh*, pour lequel lui et les effendis exigeoient une rétribution assez considérable.

» Quant aux propriétés rachetées du fisc, le pacha donnoit un firman qui faisoit le titre du nouveau propriétaire. »

Notre auteur entre ensuite dans des détails assez curieux, وقف par rapport aux *wakfs*, ou terres données à des mosquées, à des colléges, hôpitaux, ou autres établissemens pieux; propriétés d'un genre particulier, et qui jouissent de priviléges importans. Il suffira pour notre objet d'en extraire les passages suivans :

Page 201. « Chaque wakf a un inspecteur nommé *nazer*, lequel est ناظر chargé de percevoir les revenus, et de les distribuer conformément aux intentions du fondateur : c'est toujours quelqu'un de la famille ou des descendans qui remplit cette fonction.

Page 202. » L'oppression que les mameloucs faisoient peser sur les propriétaires, les injustices qu'ils exerçoient si fréquemment envers eux, ont engagé beaucoup de personnes à disposer de cette manière de leurs propriétés, parce qu'en assurant ainsi une portion de leur fortune à leurs héritiers, ils emportoient au tombeau la certitude que leurs dernières volontés seroient respectées. Cette espèce de fidéicommis est très en usage en Égypte depuis deux siècles. »

Je rapporterai encore plusieurs passages du chapitre consacré à l'administration des terres, qui compléteront ce que ce mémoire offre de renseignemens relatifs à la propriété foncière.

« Après avoir fait connoître, dit l'écrivain que j'extrais, l'état dans lequel se trouve en ce moment l'Égypte sous les rapports de la propriété, il convient de donner une idée de la manière dont sont administrés les revenus des divers villages. C'est la seule espèce de propriété utile que l'on possède en Égypte : les différens droits que l'on y perçoit ont beaucoup de rapport avec ceux de notre ancienne féodalité. ملتزم Le *multézim* est le propriétaire, ou, pour mieux dire,

l'usufruitier auquel la jouissance des revenus ou droits d'un village a été accordée par le fisc.

» Toutes les propriétés en Égypte se divisent en vingt-quatre portions, que l'on appelle *kirats :* ces kirats sont eux-mêmes subdivisés entre divers particuliers. قيراط

» Un scheïkh principal, nommé *scheïkh elbeled,* régit, conjointement avec les scheïkhs particuliers de chaque kirat, la totalité d'un village. Il est responsable, soit vis-à-vis du Gouvernement, pour la rentrée du miri, soit vis-à-vis des propriétaires, pour le recouvrement de leurs revenus. Ces scheïkhs jouissent en général d'une grande considération : les *fellahs* ou paysans les redoutent, parce qu'ils emploient presque toujours les moyens de violence pour les faire payer. شيخ البلد فلاح

» Il y a dans chaque village un écrivain Copte, et un *sarraf* de la même nation. Le premier est chargé de tenir les registres, de faire les comptes de chacun des tenanciers, et de faire rentrer toutes les sommes dues aux propriétaires. Le second est chargé de recevoir les espèces, de les reconnoître, d'en vérifier les titres : il est responsable de leur valeur. » صراف

Après une énumération des droits, tant principaux qu'additionnels, imposés sur les propriétés foncières, l'auteur ajoute :

« Comme les beys, ou mameloucs, étoient toujours ingénieux pour augmenter les charges que devoient supporter les paysans, ils avoient établi des *kaïm-makams* chargés de la rentrée des contributions, et ils leur avoient attribué des droits qui, laissés à l'arbitraire d'hommes avides et sans honneur, devenoient toujours très-onéreux pour le cultivateur : aussi les droits accessoires que payent les fellahs sont-ils beaucoup plus considérables que le revenu principal. *Page 205.* قايم مقام

» Il y avoit cependant dans les villages un revenu réel produit par la terre : nous voulons parler des terres de l'*ousiyyèh*. وسيه Presque tous les villages possèdent une portion de terre ainsi appelée : elle se compose de l'hérédité de ceux des fellahs qui, n'ayant pas de moyens de les ensemencer, les ont entièrement abandonnées, ou les ont cédées moyennant une légère somme d'argent ; le multézim en est alors le propriétaire, et il les fait valoir ordinairement pour son compte. Ces sortes d'appropriations avoient été originairement autorisées par le Gouvernement, à la charge par les usufruitiers de subvenir à diverses dépenses publiques, telles que le nettoiement des canaux, l'entretien des citernes, la nourriture des pauvres et de leurs bestiaux ; mais, comme il arrive toujours, le propriétaire a conservé les terres avec leur produit, et n'a point acquitté les charges qu'on lui avoit imposées.

Page 207. » Les impositions perçues pour le compte du Grand-Seigneur ne sont pas le fardeau le plus pesant qu'ait à supporter l'Égypte ; on peut même dire que, sous ce rapport, elle est traitée avec faveur, puisque la somme totale des contributions, tant en argent qu'en nature, ne s'élève pas à six millions de notre monnoie : mais cette somme est plus que triplée par les vexations sans nombre que les beys et les mameloucs faisoient éprouver à tous ceux qui possédoient quelque chose.

» Les expropriations étoient, sur-tout dans les derniers temps, devenues très-communes, et l'on peut, sans exagération, porter à dix millions par année les revenus des villages dont les beys, mameloucs ou *caschefs*, jouissoient كاشف en Égypte. »

Le troisième volume des Mémoires sur l'Égypte contient un mémoire très-détaillé de M. Girard, ingénieur des ponts et chaussées, sur l'agriculture et le commerce de la haute Égypte, et dans lequel je puiserai aussi quelques renseignemens sur le sujet que je traite. Ce mémoire, qui occupe environ un quart du volume, depuis la page 13 jusqu'à la page 104, avoit été publié d'abord dans la Décade Égyptienne, *tome III, pages 27 et suiv.* L'extrait que j'en donnerai sera très-court, parce que l'auteur n'a envisagé le droit de propriété que comme un accessoire de son travail.

« Il étoit nécessaire, dit M. Girard, pour compléter le travail dont je me suis occupé, d'assigner le rapport entre le produit des terres et la rente en argent que le propriétaire reçoit du fermier. J'ai recherché dans cette vue, avec beaucoup de soin, la nature et l'origine des propriétés territoriales ; j'ai interrogé en différens endroits des individus de toutes les classes; et quoique, par la réputation de quelques-uns et le rang qu'ils occupoient, je fusse en droit d'espérer d'eux des éclaircissemens précis, je n'en ai obtenu que des renseignemens vagues. En attendant qu'on ait recueilli sur cet objet des notions plus satisfaisantes, qu'on me permette de hasarder ici une simple conjecture. *Page 70.*

» Depuis la première invasion de l'Égypte, le droit de conquête a été l'unique base de son gouvernement : les Perses, les Grecs, les Romains, les Sarrasins, les Mameloucs, l'ont exercé successivement, sans qu'aucune loi en ait jamais circonscrit l'exercice. Si la jouissance de quelques portions du territoire fut quelquefois abandonnée au peuple vaincu, il ne fallut, pour faire cesser cette jouissance précaire, qu'un acte de la volonté du dernier conquérant.

Tel est encore ici l'état de ce qu'on appelle propriétés particulières : elles restent dans la même famille, moins par un droit de succession, que comme un témoignage de la faveur du Gouvernement, qui conserve toujours la faculté d'en disposer à son gré. Ces propriétés ne sont, comme on voit, que des espèces de fiefs amovibles, et par cela même inaliénables.

» Aussi ne faut-il pas attacher à l'expression *vente d'un fonds de terre* l'idée d'une cession perpétuelle et absolue, mais seulement l'idée d'un engagement temporaire, pour une somme d'argent reçue à titre de prêt ; la terre est possédée aux mêmes titres par le prêteur, jusqu'à l'époque du remboursement, à laquelle le feudataire rentre en jouissance.

Page 72. » Lorsque les terres sont affermées en nature, on commence par prélever les impositions sur le produit total de la récolte : le reste est partagé également entre le propriétaire et le cultivateur, si les avances ont été faites par moitié ; mais celui-ci en conserve les deux tiers, si lui seul a été chargé des frais de culture.

Ibid. » Quoique les terres du Saïd appartiennent au Gouvernement, elles sont cependant divisées entre les différens villages, dont les habitans ont le droit de cultiver un terrain déterminé. Les scheïkhs distribuent ce territoire entre les fellahs, veillent à ce qu'il soit ensemencé à temps, et sont responsables de la rentrée des impositions, responsabilité pour laquelle il leur est accordé des remises plus ou moins considérables. »

Tout ce qui suit concerne spécialement la perception des impôts : on y apprend que l'assiette et la perception

de toutes les contributions étoient entre les mains des chrétiens Coptes ; que chaque bey avoit un intendant Copte attaché à sa personne, et qui résidoit une partie de l'année avec lui dans la ville capitale de son gouvernement; que le gouvernement d'un bey étoit ordinairement divisé en un certain nombre d'arrondissemens composés chacun de quatorze ou quinze villages, et régis par un des caschefs ou lieutenans du bey. Chaque caschef avoit près de lui un Copte faisant les fonctions de sous-intendant, et un ou plusieurs écrivains subalternes dans chacun des villages dont le *cascheflik,* ou ressort du caschef, étoit formé. Ceux- كاشفلك
ci, qui étoient les collecteurs immédiats du miri, versoient le montant de leur recette entre les mains des écrivains ou receveurs principaux des caschefs : ces derniers en faisoient la remise à l'intendant principal, qui en comptoit au trésorier du bey, et recevoit de lui une décharge. D'autres employés concouroient encore à l'assiette de l'imposition ; c'étoient les *messhaars* (ou plutôt *messâhs*), c'est-à-dire, arpen- مسّاح
teurs : ceux-ci étoient toujours accompagnés, dans l'exercice de leurs fonctions, d'un homme du pays, chargé de leur indiquer le nom du cultivateur qui exploitoit chaque portion de terre mesurée; cet indicateur, dont M. Girard ne marque pas la dénomination, étoit appelé *délil.* دليل

Je passe rapidement sur ces détails, qui ne nous intéressent pas directement, pour ne point m'écarter de mon sujet.

M. Girard est encore auteur d'un autre mémoire sur les irrigations, l'agriculture et le commerce de la province de Fayyoum; on y trouve une multitude de renseignemens intéressans sur ces divers objets. Voici ce qu'on lit, relativement

à la propriété des terres, dans ce mémoire, inséré dans le tome III des Mémoires sur l'Égypte, *pages 329 et suiv.*

« J'ai exposé ailleurs, dit M. Girard, sur la nature des propriétés en Égypte, des conjectures qui se sont trouvées confirmées par les nouveaux renseignemens que j'ai eu occasion de recueillir. Je vais en exposer succinctement le résultat.

» Quelques particuliers, sous le titre de *multérim* (lisez
ملتزم *multézim*), perçoivent tous les droits qui ont été mis sur les terres à différentes époques, moyennant une redevance annuelle qu'ils payent au Gouvernement; redevance dont l'origine, suivant l'opinion commune parmi les habitans du pays, remonte à la conquête du sultan Sélim, en 1517.

» Outre les droits acquittés par les fellahs, le multézim perçoit encore à son profit le produit d'une certaine étendue de terre, appelée terre de l'*ousiyyèh,* qu'il fait exploiter par qui bon lui semble, et qui n'est assujettie à d'autres droits qu'à la redevance dont nous venons de parler.

» Les droits du multézim se transmettent du père aux enfans, qui ne peuvent cependant en jouir qu'après les avoir rachetés du Gouvernement, moyennant une certaine somme.

» Cette obligation de racheter son héritage suffit pour déterminer la nature de la propriété du multézim : elle se réduit à une espèce de bénéfice amovible, dont il conserve ou perd la jouissance à la volonté du Gouvernement. Quelle pourroit être, en effet, la garantie de la propriété absolue, telle qu'elle est connue en Europe, sous le despotisme de l'empire Othoman?

» Quant aux fellahs, ils n'ont de rapports directs qu'avec

le

le multézim du village qu'ils occupent, soit que ce multézim soit un simple particulier, ou le Gouvernement lui-même, ce qui est le cas le plus ordinaire. Les enfans succèdent à leur père dans l'exploitation de la même terre, après qu'ils ont acquitté un droit de mutation au profit du multézim. Au reste, les fellahs peuvent, sans l'aveu de celui-ci, abandonner le village qu'ils occupent; et il ne peut employer que la voie de la persuasion pour les y faire rentrer : il a cependant la faculté de les faire mettre en prison, de les tenir en chartre privée, et de leur faire donner la bastonnade pour les obliger de payer les droits qu'il exige.

» Lorsqu'un village est abandonné, le multézim le fait cultiver par de nouveaux fellahs, avec lesquels il prend des arrangemens particuliers.

» Le fellah peut disposer des arbres qu'il a plantés, comme de sa maison et de son mobilier ; il peut aussi engager temporairement la terre qu'il cultive, pour une somme annuelle, qui varie selon les circonstances.

» Quand un fellah n'a pas le moyen de cultiver lui-même la terre dont il est usufruitier, il s'accorde avec d'autres fellahs, qui se chargent des frais d'exploitation, et qui recueillent la moitié des produits; ils acquittent aussi les impositions par moitié, ou quelquefois l'usufruitier seul en reste chargé.

» Tous les villages du Fayyoum, à l'exception de quatre, payent une imposition fixe, indépendante de la crue du Nil. Cet abonnement, qui met le cultivateur à l'abri des fraudes auxquelles l'arpentage annuel donne lieu dans le Saïd, paroît avoir été adopté de temps immémorial : il est

motivé sur ce que l'arrosement de cette province se trouve en quelque sorte indépendant de l'état du fleuve, par le système d'irrigation qui a été primitivement établi. »

M. Girard, comme je le ferai voir par la suite, a été plus exact dans ce qu'il dit ici, relativement à la nature des propriétés territoriales, que dans son premier mémoire. Mais il me reste à analyser un travail plus considérable, plus approfondi, et qui me fournira un plus grand nombre de renseignemens et des détails plus circonstanciés : je veux parler des Considérations générales sur l'agriculture de l'Égypte et sur les améliorations dont elle est susceptible, ouvrage de M. Reynier, qui se trouve dans le tome IV des Mémoires sur l'Égypte, *page 1 à 76,* et dont je ne puis me dispenser de donner ici un grand nombre de passages importans.

Page 23. L'auteur de ce mémoire commence par avertir qu'en considérant les rapports du gouvernement et des institutions politiques avec l'agriculture, il se bornera à tracer ce qui existe actuellement, sans entrer dans la discussion du petit nombre de monumens historiques, ou des traditions, sur lesquels on a cherché à découvrir ce qui existoit sous la domination Arabe et dans les commencemens de la domination Turque. Ensuite il entre ainsi en matière :

« Actuellement tous les villages de l'Égypte appartiennent à des seigneurs ou *multézims* (1); les plus grandes villes, telles que le Caire et Alexandrie, sont seules exceptées de cette loi générale. Ces multézims possèdent sous le même rapport que les seigneurs des temps féodaux en Europe;

(1) M. Reynier écrit toujours *mukhtésim :* c'est une faute, que je n'ai point hésité à corriger.

ils ont la propriété immédiate d'une portion des terres, analogue à ce qu'en France on nommoit jadis *la terre de réserve,* et qui, là, porte le nom d'*ousiyyèh,* et la propriété médiate des terres que les fellahs cultivent, même celle de leurs personnes, ou plutôt de leurs labeurs. Ces derniers, attachés à la glèbe, ne diffèrent des serfs de la Pologne et de la Russie que par le droit qu'ils ont de transmettre à leurs héritiers, et même, dans quelques circonstances, d'aliéner la portion de terre qui leur est dévolue; mais, comme eux, ils sont attachés au sol, et ne peuvent le quitter. Peut-être seroit-il encore plus exact de dire que leur travail est la propriété de leur maître plutôt que leurs personnes, puisqu'il ne peut pas les séparer du sol qu'ils cultivent, et qu'ils en suivent le sort, tandis qu'un Russe peut aliéner ses paysans indépendamment de sa terre.

» Ces multézims étoient anciennement des descendans des officiers de l'armée Turque, à qui, dans les premiers temps après la conquête, des villages avoient été concédés. A mesure que les mameloucs ont pris de l'ascendant, ils se sont rendus maîtres de presque tous les villages, en épousant les veuves des possesseurs, en succédant à ceux qui mouroient sans postérité, plus souvent encore par la force; et tous les jours la classe de ces anciens possesseurs tend à diminuer. Or, comme le pouvoir de l'empereur de Constantinople est réduit par le fait à une suzeraineté purement honorifique, et que le pouvoir réel existe dans le corps des mameloucs, on peut juger aisément quel est le sort des cultivateurs, lorsque les maîtres auxquels ils appartiennent font en même temps partie du pouvoir qui devroit les protéger contre leurs vexations : aussi leur sort

dépend-il en entier du caractère du multézim, ou plutôt de ses besoins.

» Le mode de propriété du fellah varie d'une partie de l'Égypte à l'autre : dans certains cantons, elle est constatée seulement par un livre déposé entre les mains des notables du village, sans démarcations territoriales ; dans d'autres lieux, les démarcations territoriales existent. Le premier mode est établi dans les villages exposés à avoir chaque année une portion de leurs terres plus ou moins considérable en *scharaki*, par suite de l'élévation naturelle du fleuve, ou parce qu'elles reçoivent naturellement l'eau du fleuve sans digues de retenue : alors la portion cultivable se partage entre les cultivateurs, en proportion des droits que le livre leur accorde. Le second est établi sur des points où les terres sont naturellement basses, et là où les digues de retenue élèvent les eaux au point nécessaire dans un bassin déterminé, d'où elles passent ensuite dans un autre, et de là dans d'autres successifs : alors le cultivateur, certain d'avoir son champ arrosé, n'a plus les mêmes chances à courir, et la démarcation territoriale des terres a pu s'effectuer. Le premier usage, par l'effet des localités, est plus commun dans la haute Égypte, et le second dans la basse.

شـــــراقى

» Quel que soit le mode qui constate sa propriété, le fellah possède dans toute l'étendue d'acception qu'on peut donner à ce mot sous un gouvernement pareil ; il transmet son héritage à ses héritiers ; il peut même l'aliéner par vente ou par bail emphytéotique : mais ces mutations doivent obtenir l'agrément du multézim ; muni de ce consentement, il se présente au kadhi, qui revêt la transaction des formes légales. Chaque changement de possesseurs, par héritage

ou par cession, est accompagné d'un présent au multézim. L'origine de ce droit est inconnue : tient-il à un usage général et ancien de ne jamais aborder son supérieur sans lui offrir quelque chose? ou est-ce, comme quelques personnes le pensent, un rachat réel de la terre, qui, appartenant au seigneur, est simplement concédée par lui? alors ce présent devient le prix de la concession. »

Je ne puis m'empêcher de répondre, en passant, à cette question présentée par M. Reynier, et d'observer que la seconde supposition ne peut pas être admise, parce que le multézim n'est pas véritablement propriétaire du fonds, et que ses rapports avec les fellahs ou cultivateurs sont plutôt des devoirs que des droits : obligé envers le Gouvernement à conserver sur son territoire les cultivateurs qui y sont attachés, à les contraindre de le cultiver, et à s'opposer à leur désertion, il n'est pas étonnant qu'il reçoive un présent pour donner son consentement à un acte auquel il a intérêt et droit de s'opposer, et qui, du moins dans l'origine, l'exposoit à une amende ou à la perte de son village. Mais j'anticipe ici sur l'ordre de mon travail; je reviens donc au texte de M. Reynier.

« Les impositions, par la manière dont on les perçoit, frappent toutes sur les fellahs. Lorsque Sélim conquit l'Égypte, ou, comme plusieurs le pensent, sous le règne de son fils, les impositions furent fixées ainsi que les redevances féodales : les premières, sous le nom de *miri*, étoient destinées aux frais du gouvernement; les secondes, sous le nom de *faïz*, étoient le revenu légal du multézim. Ce dernier étoit chargé de la perception générale, et versoit au Caire, entre les mains d'une administration Turque,

Page 27.

ميرى

فايض

روزنامجى composée d'effendis, dont le chef portoit le titre de *rouznamèdji* (1), la portion qui appartenoit au souverain. Cette organisation mettoit les fellahs sous son entière dépendance, puisque, outre les droits que la loi du servage lui donnoit, il agissoit encore comme représentant du pouvoir suprême. Bientôt chacun individuellement, dans son village, éleva de nouvelles demandes : le faïz, connu ensemble avec le مال الحر miri sous le nom de *mal elhorr* (2), devint insuffisant, tant par l'augmentation de besoins que rien ne réprimoit, que par la dépréciation du taux du numéraire. Chaque multézim dans ses possessions, plutôt ou plus tard, suivant le degré de sa puissance, exigea des sommes en sus des droits qui lui étoient dus : ces perceptions, consacrées par l'usage, prirent force de loi, et furent désignées par le nom de *bar*- برانى *rani* [charges accessoires].

Page 31. » Chaque multézim tient à son service un Copte qui remplit auprès de lui les mêmes fonctions qu'avoient jadis les intendans des seigneurs en France. Lorsque le même multézim possède plusieurs villages sur des points différens, il emploie plusieurs Coptes, un pour chaque localité, avec un chef qui reste auprès de lui, surveille les autres, centralise leur travail, et fait en même temps l'office de secrétaire. Ces Coptes sont chargés de la gestion de la terre d'ousiyyèh, et de la perception de l'impôt; c'est à eux que le multézim

(1) On lit dans le mémoire de M. Reynier *rosmangui ;* mais c'est encore ici un mot corrompu, dont la vraie prononciation est *rouznamèdji*, ou, comme on prononce en Égypte, *rouznamèghi :* ce mot, qui est dérivé du persan et qui a une forme Turque, signifie un officier chargé de tenir l'état de la recette, jour par jour.

(2) Droit additionnel fixe, établi en remplacement de certaines taxes arbitraires. Ce droit a beaucoup de rapport avec le *rafa elmazalim*, dont il sera parlé plus loin.

s'adresse pour avoir de l'argent : leur rôle est d'embrouiller des comptes qu'eux seuls savent lire, de tirer le plus qu'ils peuvent des fellahs, et de livrer le moins possible à leurs maîtres.

» L'intendant Copte, qui rampe aux pieds de son maître, domine insolemment les fellahs, lorsqu'en son absence il leur parle en son nom, et personne ne peut les garantir de sa tyrannie : ils ont bien leurs scheïkhs ; mais ces chefs, nommés par les multézims, chargés par eux de la police du village, et sur-tout de veiller à la rentrée de l'impôt, craindroient la vengeance du Copte s'ils osoient élever la voix, et trouvent que la connivence leur est plus profitable. Le *khollièh* (1) [arpenteur] et le *schahèd* [notaire], notables nommés par les fellahs, n'ont de pouvoir que dans les

Page 32.

خولى
شـــاهد

(1) Le *kholli* ou *khouli* خولى n'est point l'arpenteur du Gouvernement مساح ; c'est une espèce de syndic de village, qui fait la répartition du terrain cultivable entre les fellahs, et qui est lui-même un cultivateur ou métayer.

Je trouve le mot خولى et au pluriel خولة dans le manuscrit du Vatican, *n.° 267, fol. 42 recto, lig. 12*, et *fol. 63 verso, lig. 14.* Le passage est assez curieux pour le transcrire ici. واما البقر فيحرث الراسان فى كل يوم فى الارض من ثلثى فدان الى ما دونه وفى الارض اللينة من فدان الى ما دونه وقد تستاجر هذه الابقار وقطايعها مختلفة بحسب عادات البلاد فمنه ما يستاجر كل يوم باربعة دراهم الزوج والحرات وعلف البقر على مالكها واجرة الحرات على المستاجر ومنه ما يستاجر باردب بين قمحا وما بين ذلك ومدة الحرث بالديار المصرية خمسين يوما الى ستين يوما ويحتاج الى خولى خبير بالارض وبقاعها عارف بالمزدرعات وانواعها وافل (اول) السنة البستانية امشير واخرها طوبه

خولى signifie un *économe*, un *métayer* ; قطيعة signifie le *prix déterminé*, la *rente*, l'*évaluation*, *&c.* Voici la traduction de ce passage : « En Égypte » une paire de bœufs laboure en un » jour, dans une terre [dure], $\frac{2}{3}$ de » feddan, ou moins, et dans une terre » meuble, un feddan au plus. On loue » ces bœufs, et le prix du louage varie suivant les localités. Il y a des » endroits où l'on paye pour le loyer

affaires qui s'élèvent entre eux; mais, aux yeux du multézim, ils rentrent dans la foule. L'*oukil* [procureur] ou *amel* [agent] n'est que l'homme du seigneur, chargé de soigner la terre d'ousiyyèh, et de recevoir l'impôt en nature dans les cantons où il est dû : ira-t-il hasarder sa place pour faire arriver la vérité aux oreilles d'un maître intéressé aux abus? Aucune ressource ne reste aux fellahs, que de payer sans se plaindre. »

وكيل
عامل

Ici M. Reynier commence à traiter en particulier de l'administration des terres d'ousiyyèh, et il observe que ce qu'il en va dire est commun aux *wakfs* et aux *rizaks*, fondations affectées à plusieurs usages pieux, qui sont mises en valeur de la même manière que les terres d'ousiyyèh, à la seule différence qu'elles ne payent pas, comme

وقف
رزق

» d'une paire de bœufs quatre dirhèms » par jour. Celui qui donne les bœufs » doit fournir la charrue et la nourriture des bœufs; mais c'est celui » qui les emploie qui paye la main-» d'œuvre du laboureur. Il y a des » laboureurs qu'on loue moyennant » deux ardebs de froment, ou environ. Le temps du labour dure depuis » cinquante jours jusqu'à soixante. Il » est nécessaire d'avoir un *métayer* » qui connoisse bien la terre et les » différentes qualités des diverses parties du territoire, ainsi que les diverses sortes de plantes qu'on peut » semer. L'année du jardinage commence au mois d'imschir [février], » et finit à toby [janvier]. » Le mot *khouli* se trouve dans la Nouvelle Relation de l'Égypte, *page 291*; Vansleb le traduit par *collecteur*.

Makrizi emploie aussi plusieurs fois ce mot; par exemple, dans ce passage: « Quand un canton est suffisamment inondé, les habitans coupent » les chaussées qui l'entourent, en » certaines places connues des *khoulis* et des scheïkhs des villages, » et à des époques déterminées, sans » que l'on puisse anticiper ni retarder » les époques accoutumées, qui sont » fixées par les réglemens de chaque » canton. » فاذا تكامل رى ناحيـة من النواحى قطع اهلها الجسور المحيطة بها من امكنة معروفة من خولة البلاد ومشايخها فى اوقات محدودة لا يتقدم ولا يتاخر عن اوقاتها المعتاد (بها) على ما تشهد بـه قوانين كل ناحية من النواحى Manuscrit Arabe de la Bibliothèque impériale, n.° 682, *fol. 35 recto*.

l'ousiyyèh,

l'ousiyyèh, le miri au Gouvernement. Je desirerois qu'à cette occasion l'auteur de ce mémoire eût établi la distinction qu'il y a entre le wakf et le rizak ou plutôt *rizka*, distinction qui ne nous seroit pas inutile pour la suite de ces recherches. رزقـــة

« Les terres d'ousiyyèh, continue M. Reynier, sont mises en valeur de trois manières : ou affermées à prix d'argent aux fellahs ; alors le multézim ordonne aux scheïkhs de les faire cultiver par eux pour un prix qu'il détermine ; ce n'est pas un contrat volontaire du possesseur avec un fermier, c'est un ordre qu'il faut exécuter; le prix varie suivant la fertilité du sol, le plus ou moins grand éloignement des villes, &c. : ou ces terres sont cultivées par les fellahs, mais le multézim fournit les semences ; alors il leur abandonne le tiers et quelquefois le quart seulement de la récolte, sur quoi les avances doivent être prélevées, et le surplus lui appartient : ou enfin il fait cultiver les terres par des charrues à lui, et ses fellahs sont obligés à des corvées gratuites. Des multézims plus humains, ou plutôt moins puissans, n'exigent pas toutes ces corvées, et payent une partie des travaux: mais, comme tous les usages ne dépendent que de la volonté du maître, ces exceptions ne changent rien au principe général, et n'améliorent pas le sort des fellahs; car si la foiblesse du multézim le contraint à les ménager, elle les livre aussi à la rapacité des beys et caschefs commandans de la province et de leurs kaïm-makams, contre qui il ne peut les défendre. »

Après avoir exposé les vexations que les cultivateurs éprouvent de la part du Gouvernement, qui devroit les

protéger, l'auteur ajoute à ce tableau celui des dangers qu'ils courent de la part des tribus indépendantes d'Arabes; et j'observe dans ce qu'il dit à ce sujet, quelques traits relatifs à la matière dont je m'occupe.

Page 38. « Parmi ces tribus Arabes, dit-il, il en est qui, commençant à être abâtardies, s'adonnent à l'agriculture : alors les Arabes afferment quelques terres, notamment d'ousiyyèh, ou de fondations pieuses, dans leur proximité, que les fellahs cultivent par corvées ; et toujours à cheval, ils veillent à la conservation des récoltes.

Page 39. » La crainte qu'inspirent les Arabes agit même sur les multézims; les terres que ceux-ci leur afferment, sont toujours à un prix beaucoup au-dessous de celui qu'en payent les fellahs : mais ils n'osent ni leur refuser le fermage, ni l'élever à sa juste valeur; ils se bornent à mettre pour clause, que cette condescendance sauvera leurs autres propriétés.

» L'administration des Arabes est, en général, plus douce que celle des Turcs. Plusieurs scheïkhs puissans de tribus Arabes ont des villages en propriété, où l'air d'aisance contraste avec celui des villages appartenant à d'autres multézims; non-seulement ces scheïkhs protégent leurs fellahs contre les commandans de province, mais ils ne prennent pas pour eux, comme les autres multézims, ce que, par leur crédit, ils ont sauvé de la rapacité du Gouvernement. »

M. Reynier, dans une note, arrête l'attention des lecteurs sur un obstacle qui s'oppose à l'amélioration de l'agriculture en Égypte, et qui tient à l'organisation des

Page 40. villages. « Tous les villages, dit-il, sont divisés en vingt-

قراط quatre parties égales, nommées *karats ;* chacune d'elles reçoit une pareille subdivision. Communément le même

multézim ne possède pas tous les karats d'un village : or comme, en Égypte, les améliorations de l'agriculture, différentes de celles de l'Europe, tiennent à un grand ensemble, tel que le perfectionnement de canaux et de digues, des préparatifs pour la conservation de l'eau, &c., lors même qu'un des multézims voudroit s'occuper d'améliorations, il ne pourroit s'y livrer que de concert avec ses copropriétaires. »

M. le général de division Reynier, dans l'ouvrage intitulé *De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis*, nous fournira aussi quelques traits pour compléter le tableau de l'administration actuelle de l'Égypte, sous le point de vue de la propriété territoriale, particulièrement pour ce qui concerne les droits reconnus par le Gouvernement, ou usurpés par la force, dont jouissent en Égypte diverses tribus Arabes.

» Plusieurs tribus (Arabes), dit M. le général Reynier, se sont successivement établies sur la lisière des terres cultivées et du désert ; d'autres, dans des plaines sablonneuses qui forment des espèces d'îles au milieu des terres cultivées. Elles y vivent encore sous la tente, ou dans des cabanes de roseaux, et y conservent leurs mœurs ; elles ont aussi leurs arrondissemens dans le désert, où elles envoient paître leurs chameaux, et peuvent se sauver avec leurs troupeaux, dès qu'elles ont quelque attaque à redouter. Cette proximité des terres cultivées leur fait prendre des habitudes et des besoins dont les purs Bédouins sont exempts. Ces Arabes se nourrissent mieux, et font cultiver quelques terres par les classes inférieures ou par les fellahs. D'autres Arabes ont quitté les tentes pour habiter des villages ; ils y sont distingués des fellahs par leur oisiveté, *Page 46.*

par la vie militaire de tous ceux qui tiennent aux familles des scheïkhs, et par leur indépendance. Devenus propriétaires et cultivateurs, ils sont davantage sous la main du Gouvernement : cependant plusieurs sont assez puissans pour lui résister, ou pour s'en faire craindre ; quelques-uns ont des cantons où ils commandent en souverains.... Il en est beaucoup qui possèdent des villages, soit comme propriétaires ou seigneurs, soit comme jouissant de terrains francs : ils maintiennent leur dignité par une nombreuse cavalerie, et sont craints et respectés par un Gouvernement foible et divisé.

Page 47. » Les Arabes se considèrent comme établis en Égypte par droit de conquête ; les différentes tribus s'en sont partagé toute l'étendue, par arrondissemens et juridictions (1), où chacun domine et a ses terres particulières. Ils regardent les fellahs comme des vassaux qui doivent cultiver les terres nécessaires à leur subsistance, et payer un tribut pour celles qu'ils cultivent pour leur propre compte, pendant que toujours à cheval et armés ils les protégent contre les tribus ennemies. Ces tribus conservent dans cet état tout l'orgueil Arabe, traitent avec les gouvernans de l'Égypte comme de souverain à souverain, trouvent indigne d'elles de payer des contributions fixes, mais achètent leur tranquillité par

(1) Dans une note, M. le général Reynier, pour justifier le mot de *juridiction* employé ici, remarque qu'on trouve encore parmi ces Arabes des traces des institutions des successeurs de Mahomet, qui avoient, dit-il, établi des espèces de juges de paix, nommés *sanager*. C'étoient, suivant lui, des arbitres, dont les places étoient héréditaires pour les chefs de certaines familles. Il ajoute que les Arabes les consultent encore quelquefois.

J'ignore de quoi M. Reynier veut parler ici : le mot *sanager* n'est point Arabe ; seroit-ce une corruption de شياخة *schéyakhèh* ?

des présens consacrés par l'usage, qui consistent en chevaux et chameaux, très-rarement en argent. Redoutés des cultivateurs, et bravant le Gouvernement dans leurs fuites et leurs retours faciles, ils forcent toujours les fellahs à acheter leur protection.

» Les familles Arabes qui habitent les villages, notamment les Aouarah (il falloit écrire *Haouarah*), dans la haute Égypte, paroissent descendre de ceux qui en firent la conquête sous les successeurs de Mahomet; mais l'établissement des autres tribus est plus moderne : je n'ai pu en découvrir l'époque, non plus que celle de la distinction de leurs arrondissemens. Les vieillards des tribus établies près des terres cultivées font remonter leur transmigration au onzième ou douzième siècle. » *Page 48.* هوارة

M. le général Reynier se trompe beaucoup relativement à la tribu de *Haouarah*, nommée *Hoara* par Léon Africain. Cette tribu n'étoit point encore établie en Égypte en l'année 815 de l'hégire (1412 de J. C.), suivant un passage de Makrizi, que j'ai rapporté ailleurs. En général, Makrizi donne beaucoup de renseignemens sur les tribus Arabes établies en Égypte, et sur les époques de leur établissement; et ces renseignemens se trouvent, tant dans sa Description historique et topographique de l'Égypte et du Caire, que dans un petit traité qu'il a composé exprès sur ce sujet. J'en ferai beaucoup usage dans la suite de mon travail.

Descr. dell' Africa, dans le tom. I. de la Coll. de Ramusio, fol. 95, D.

Chrestom. Ar. t. II, pag. 311.

« Les fellahs (c'est M. le général Reynier qui parle), ou cultivateurs de l'Égypte, tiennent beaucoup des Arabes, et sont probablement un mélange de leurs premières immigrations avec les anciens habitans....... Ils cherchent *Page 50.*

toujours à se rapprocher de l'indépendance des Arabes, et s'honorent de les citer pour ancêtres.

» Les fellahs sont attachés par familles aux terres qu'ils doivent cultiver ; leur travail est la propriété des multézims (1) ou seigneurs de village, dont nous parlerons plus bas : quoiqu'ils ne puissent être vendus, leur sort est aussi affreux qu'un véritable esclavage. Ils possèdent et transmettent à leurs enfans la propriété des terres allouées à leur famille ; mais ils ne peuvent les aliéner : à peine peuvent-ils les louer sans la permission de leur seigneur. Si, excédés de misère et de vexations, ils quittent leur village, le multézim a le droit de les faire arrêter. L'hospitalité exercée par les fellahs comme par les Arabes, leur ouvre un asile dans d'autres villages où ils louent leurs services, et où ils demeurent si leur propriétaire n'est pas assez puissant pour les y poursuivre ; ils sont aussi reçus chez les Arabes. Ceux qui restent dans les villages sont encore plus malheureux ; ils doivent supporter tout le travail et payer les charges des absens. Réduits enfin au désespoir, ils finissent par tout abandonner, et deviennent domestiques des Arabes du désert, s'ils ne peuvent se réfugier ailleurs. On voit plusieurs villages abandonnés, dont les terres sont incultes, parce que les habitans ont ainsi puni des propriétaires trop avides.

» Les multézims ou propriétaires de villages peuvent être comparés aux seigneurs du régime féodal ; ils perçoivent la plus grande partie du produit des cultures, dont

(1) M. le général Reynier paroît avoir emprunté une partie de ces notions de M. L. Reynier ; il écrit toujours comme lui *mukhtézim* : j'ai rectifié cette erreur. *Voy.* ci-dev. *p. 18, note* (1).

ils forment ensuite deux portions inégales : la plus foible, sous le nom de *miri*, est l'impôt territorial dû au Grand-Seigneur, et ils réservent pour eux la plus forte, sous les noms de *faïz*, de *barrani*, &c. Outre ces droits, ils ont, ainsi que les seigneurs féodaux, la propriété immédiate d'une terre nommée *ousiyyèh*, que les fellahs doivent cultiver par corvées, outre celles qu'ils possèdent.

» Un village n'appartient pas toujours à un seul propriétaire ; souvent il en a plusieurs. Pour établir clairement cette division de droits, on le suppose divisé en vingt-quatre parties, qu'on nomme *karats*, et chaque multézim en a un nombre déterminé. Chaque portion du village, cultivée par une ou plusieurs familles, a pour scheïkh un des chefs de cette famille, nommé par le multézim.....

» Outre les scheïkhs, il y a dans les villages quelques autres fonctionnaires : l'*oukil*, chargé par les propriétaires du soin des récoltes de l'ousiyyèh ; le *schahed* et le *kholi*, espèces de notables, dépositaires du petit nombre d'actes qui se font dans les villages ; le *méchaid* (1), le *mohandis*, espèces d'arpenteurs, &c. &c. وكيل مهندس

» Le multézim établit quelquefois un kaïm-makam, ou commandant de village, chargé de le représenter, d'entretenir la police, de suivre les cultures, et de veiller au paiement des contributions.....

» Ce n'est pas assez qu'ils (les fellahs) payent au Gouvernement et aux multézims la plus grande partie des produits de leurs récoltes, qu'ils soient employés gratuitement à la *Page 57.*

(1) Ce mot est sûrement altéré ; je pense que M. le général Reynier a voulu parler du *messah* مساح ou arpenteur. On a déjà vu ce mot défiguré par un autre écrivain, dans le mémoire duquel on lit *messhaar*. V. *ci-dev.* p. 15.

culture des terres d'ousiyyèh, que leurs multézims aggravent tous les jours les droits qu'ils en tirent; les commandans des provinces exigent encore d'eux la nourriture de leurs troupes, des présens, et toute espèce de droits arbitraires, dont les noms ajoutent l'ironie à la vexation,
رفع المظالم tels que *rafa elmazalim* [le rachat de la tyrannie], &c. C'est peu que la justice soit nulle ou mal administrée...., il faut encore, pour les achever, que les Arabes dont ils sont entourés les forcent à payer leur protection contre les autres tribus; protection nulle en effet, puisque, malgré cela, ils n'en partagent pas moins les dépouilles et les récoltes de leurs protégés; et lorsque le Gouvernement poursuit les Arabes, les pertes et les punitions retombent encore sur les pauvres fellahs qu'ils ont contraints de s'attacher à leur sort.

Page 66. » La classe des propriétaires vivant dans les villes du produit de leurs villages, est composée particulièrement des descendans des officiers Turcs qui conquirent l'Égypte sous Sélim I.er, et des mameloucs qui partagèrent avec eux le gouvernement. Ces officiers avoient obtenu la concession d'une grande partie des villages; ils recevoient la plus forte portion de leurs revenus comme appointemens, et pour l'entretien des soldats qu'ils devoient toujours être prêts à conduire à la défense de l'État. Ils tenoient ces villages sous des conditions analogues aux timariots du reste de la Turquie et à la suzeraineté des temps féodaux; ils étoient aussi chargés de la perception des droits réservés par le Grand-Seigneur, qu'on regardoit comme le seul propriétaire des terres, et qui pouvoit en disposer après la mort de celui qui en avoit la jouissance. Ses héritiers

demandoient

demandoient ou plutôt achetoient du pacha de nouvelles concessions. La corruption du gouvernement rendit les héritages plus faciles ; les femmes obtinrent des villages de leurs maris, et purent les transmettre à leurs enfans et à leurs esclaves.

» Les mameloucs, sur-tout depuis Ali-bey, se sont successivement emparés, par la terreur et par des alliances, de la plus grande partie des villages.... A l'arrivée des François, la classe des anciens propriétaires étoit réduite à un petit nombre d'hommes écrasés par les mameloucs, au point d'être obligés de recourir à la protection de quelque bey, ou même des scheïkhs Arabes, pour obtenir de leurs fellahs le paiement des revenus qui leur restoient sur des portions de village. S'estimant d'une classe supérieure à celle des artisans et des commerçans, ils végétoient dans les villes, et les mameloucs leur confioient rarement des emplois subalternes. »

Ajoutons encore un mot de ce que M. le général Reynier dit par rapport aux fondations religieuses, et aux scheïkhs ou docteurs, et autres membres du clergé Musulman.

« Sous l'humble titre de *fakir* [pauvre], et de distributeurs des aumônes, ils (les scheïkhs, imams, &c.) jouissent de revenus considérables affectés à l'entretien des mosquées et aux fondations pieuses. Ces revenus sont ceux de villages et de terres qui ont été successivement donnés aux fondations religieuses par les souverains de l'Égypte et les particuliers..... Une autre cause a contribué à augmenter ces revenus ; les propriétaires, craignant qu'après leur mort le Gouvernement ne s'empare de leur succession, et voulant l'assurer à leurs enfans, en font hommage à des

Page 64. فقير

mosquées, sous la réserve de rentes qui doivent être payées
رزق à leur postérité : on nomme ces fondations *rizak.*

Page 47. » Beaucoup de familles de schérifs, ou descendans éloignés de Mahomet....., forment aussi une classe un peu distinguée du reste des habitans; plusieurs villages sont entièrement habités par quelques-unes d'elles, principalement ceux dont les revenus sont affectés à des fondations pieuses : elles jouissent d'une certaine considération, et sont moins dégradées que les autres fellahs. »

On trouvera peut-être que j'ai donné beaucoup d'étendue aux extraits précédens ; mais j'ai cru devoir les présenter avec tous les développemens que les auteurs ont donnés à leurs opinions, parce que je ne les envisage ici que comme des matériaux qu'il s'agit de mettre en œuvre, et que si je me fusse contenté d'en offrir les résultats, je n'aurois pas pu en tirer le même parti. J'y joindrai encore quelques notes recueillies de la bouche même des Coptes et des divers fonctionnaires employés à la perception des impositions ; elles m'ont été communiquées par M. Raige, l'un de mes anciens auditeurs, qui a été employé en Égypte dans l'administration des finances. Ces notes sont extraites de son porte-feuille, telles qu'elles ont été rédigées en Égypte ; et ce qui concerne la propriété s'y trouve confondu avec ce qui est relatif aux impositions, à l'administration et à la police des villages.

« Le nombre des scheïkhs n'est pas déterminé, et il varie selon les villages. Il y a dans chaque village un scheïkh
شيخ البلد des scheïkhs (c'est le *scheïkh elbeled*). Le propriétaire [ou multézim] est libre dans le choix des scheïkhs, pourvu qu'il les choisisse dans le village où se trouve sa propriété.

Leurs fonctions sont, 1.° de rendre compte au propriétaire de son bien, 2.° de recevoir le produit en argent.

» L'administration de chaque village est partagée entre le *schahed* [notaire], le *sarraf* [changeur], et le scheïkh شاهد ou les scheïks. Le schahed fait la répartition ; le sarraf tient صراف les écritures et perçoit ; le scheïkh fait payer. Cette assemblée rend compte de ses opérations au *kaïm-makam.* قايم مقام

» Les contributions imposées sur les terres, sont, 1.° le *mal*, la plus ancienne des contributions imposées par le مال sultan ; 2.° le *moudhaf* [droit de surplus] (1), imposé il y a مضاف cent cinquante ans par les mameloucs et les propriétaires ; 3.° le *barrani* [droit extraordinaire], imposé il y a cinquante براني ans par les mameloucs. Le schahed et le sarraf tiennent dans chaque village un registre où sont consignés distinctement le mal et le moudhaf ; le barrani étant variable, n'est pas enregistré : il n'existe au Caire aucun registre de ces contributions.

» Le kaïm-makam est celui que le propriétaire envoie et paye comme son procureur dans son village. Le scheïkh est payé de ses peines par l'exemption du moudhaf et du barrani sur une partie de ses *faddans*, qui ne subissent que فدان le mal. Le schahed est choisi par les paysans et le scheïkh réunis, et à la majorité des suffrages ; il est payé, 1.° par le propriétaire, 2.° en retenant un tant pour cent sur la recette, 3.° sur des produits de charges qu'il partage avec le sarraf. Le sarraf est nommé par le propriétaire seul ; ses appointemens sont, 1.° un tant pour cent sur le change, 2.° une remise sur le montant des dépenses, connue sous le nom de *hamlat elsarraf.* حملة الصراف

(1) *Moudhaf* مضاف seroit mieux traduit, je crois, par *droit accessoire.*

» Le multézim ou seigneur de village est propriétaire, ou par don du sultan, ou par achat, ou par héritage ; il est propriétaire ou de la totalité ou d'une partie du village. Les paysans acquièrent certains droits sur la portion du terrain qu'ils cultivent ; ils peuvent la mettre en gage, et en laissent l'usufruit à leurs enfans. Le multézim ne peut enlever au fellah le terrain dont il continue la culture ; il le reprend à sa mort, s'il meurt sans héritiers, ou encore s'il ne le cultive pas. Les portions de terrain que le multézim s'est réservées et qu'il fait valoir lui-même, se nomment *faddans d'ousiyyèh*. Les propriétés des mamelouks étoient presque toutes usurpées.

» Les dépenses à la charge des villages sont les frais de réparation des digues et canaux particuliers et circonscrits dans l'étendue d'un ou de quelques villages : ils sont réparés aux frais des propriétaires. Les canaux généraux qui traversent un grand nombre de villages, appartiennent au sultan et sont réparés à ses frais. Les canaux particuliers sont inscrits dans chaque village ; les canaux généraux sont inscrits dans le registre de l'effendi (ou rouznamèdji). Le scheïkh du village et le khouli [arpenteur] sont chargés de faire exécuter la réparation des canaux. Le khouli est celui qui fixe les limites de chaque terrain, et fait cultiver les faddans d'ousiyyèh : il est nommé par le propriétaire et payé par lui, et doit être choisi parmi les fellahs. Les paysans sont forcés de travailler à la réparation des canaux particuliers, sous peine du bâton ; ils sont payés par le propriétaire, savoir, l'homme 10 médins par jour, la femme 5.

» Le multézim hérite du fellah, s'il meurt sans héritiers.

» Le scheïkh, et au-dessus de lui le kaïm-makam, exercent

la police sur les fellahs, et les disputes entre ceux-ci se jugent par arbitres.

» Quand le multézim va à son village, il reçoit des fellahs des présens proportionnés à ceux qu'il leur porte. Les caschefs se rendent dans les villages pour percevoir les droits de *couschoufiyyèh*, qui sont inscrits et enregistrés. كشوفية

» Les dépenses à la charge des villages sont au nombre de sept : 1.° le *mal*, 2.° le *moudhaf*, 3.° le *barrani*, 4.° le *couschoufiyyèh*, 5.° le *mal djéhat*, 6.° le *rafa elmazalim*, 7.° les dépenses extraordinaires, comme ports de lettres, &c. Le *mal djéhat* est la contribution qui fournit les provisions que l'on porte, à l'arrivée de la caravane de la Mecque, au-devant des pélerins fatigués. Le *rafa elmazalim* (1) doit son origine à Mohammed-bey, qui forma sous ce nom, en impositions réglées, les avanies des mameloucs. A cet effet, il divisa les terres en trois classes, et le produit de cette contribution en trois portions, dont une au caschef, la deuxième à celui qui va au-devant de la caravane, la troisième à Mourad-bey et Ibrahim-bey. مال جهات رفع المظالم

» Les fondations pieuses existoient en 993 (on a voulu dire 923 ou 933), et le sultan Sélim les fit enregistrer à cette époque. Elles ne payent aucune imposition, pas même le *mal elmiri*. » مال الميري

Si l'on examine avec quelque attention tous les extraits que je viens de présenter, on n'aura pas de peine à se faire une idée générale du dernier état de l'Égypte par rapport à la propriété des terres. Il me paroît que l'on peut considérer la propriété de chaque portion du territoire de l'Égypte (j'en excepte les wakfs, et, pour le moment,

(1) Voyez, sur ce droit, le Mémoire de M. Reynier, *pag. 29 et 30.*

les terres d'ousiyyèh) comme partagée entre le souverain, qui est le Grand-Seigneur, les multézims, nommés, par les écrivains que j'ai cités, tantôt *seigneurs des villages*, tantôt *propriétaires*, et les fellahs ou cultivateurs.

Le souverain est considéré comme le propriétaire primitif; nous examinerons, par la suite, d'où dérive son droit à cet égard, et de quelle époque il date. Son droit de propriété au fonds de la terre ne se trouve jamais joint avec l'usufruit; car il ne peut ni faire cultiver le fellah pour son compte par forme de régie, ni lui louer directement à titre de ferme : il faut toujours qu'il y ait un intermédiaire entre lui et le fellah; en certains cas seulement, cet intermédiaire venant à manquer, le souverain exerce son droit de propriété, en faisant une nouvelle concession du territoire, et, dans ce dernier cas, il reçoit un prix pour cette concession. Un des écrivains que j'ai extraits nous assure que ce prix ou droit de rachat est dû à toutes mutations autres que les aliénations volontaires (1). M. Girard semble supposer que le souverain peut faire cesser ces concessions toutes les fois qu'il le veut. Ce droit existoit réellement dans l'origine, comme on le verra par la suite. Dans les derniers temps, je pense bien que ces spoliations avoient lieu fort souvent, mais plutôt par violence de la part des beys ou des mameloucs, que par un droit reconnu, et exercé par le pacha au nom du Grand-Seigneur.

(1) Le droit qu'a le souverain de rentrer en possession et de faire une nouvelle concession quand le multézim meurt sans héritiers, et l'obligation imposée aux héritiers du multézim de payer un droit de mutation, ne suffiroient pas pour prouver le droit de propriété du souverain; mais ce droit résulte évidemment des autres restrictions sous lesquelles le multézim jouit, comme on le verra ci-après.

Le Gouvernement, outre les bénéfices éventuels qui dérivent de son droit de propriété, perçoit le miri, soit en argent, soit en nature. Ce dernier mode est, je crois, particulier au Saïd, et n'y est pas même exclusif. Le miri est moins, si je ne me trompe, ce que nous appellerions une imposition foncière, que le revenu que le souverain s'est réservé sur ses propriétés, par une sorte de bail ou de transaction faite originairement avec les multézims. On verra dans la suite sur quoi je fonde cette opinion.

Le multézim, soit bey, mamelouc ou simple particulier, possède par concession du souverain, et sous la responsabilité de l'acquit des droits dus au Gouvernement, le territoire d'un ou de plusieurs villages, ou d'une portion seulement de village ; il en perçoit les fermages, c'est-à-dire, la portion du produit, soit en argent, soit en nature, que la loi ou l'usage lui accorde, et sur laquelle il doit acquitter le miri. Sa propriété n'est pas pleine ; car il ne peut ni dépouiller les fellahs domiciliés sur ses terres du droit qu'ils ont d'en cultiver le territoire, pour le faire valoir par lui-même ou par tels fermiers qu'il lui plairoit de choisir, ni traiter de gré à gré du prix de fermage, ce qui compromettroit le droit des fellahs : il peut néanmoins, sous certaines réserves, aliéner et transmettre à ses héritiers. Sa propriété s'étend aussi, jusqu'à un certain point, sur les fellahs de son village, qui lui doivent, aux conditions déterminées par la loi ou l'usage, la résidence sur sa terre, et la mise en valeur de son bien.

Enfin les fellahs sont propriétaires, chacun pour la portion de terrain à laquelle ils ont droit, non du fonds de la terre, ni même d'un usufruit absolu, mais du droit de la

faire valoir exclusivement à tous autres, et de telle partie des fruits que la loi ou l'usage leur alloue. Ces droits sont en même temps pour eux un devoir, à l'accomplissement duquel ils peuvent être contraints par la force. Ils transmettent leurs droits à leurs héritiers, et peuvent même les aliéner, pourvu que ce soit avec l'agrément du multézim. Si, par une cause quelconque, un fellah néglige ou abandonne totalement la portion du territoire dont la culture lui appartient, le multézim se charge de la faire valoir, ou transmet à qui bon lui semble les droits du fellah déserteur ou fugitif. La même chose a lieu si la famille d'un fellah vient à manquer.

Il faut, comme nous l'avons dit, excepter de ce genre de propriété mixte ou imparfaite les wakfs ou terres léguées et affectées à des établissemens religieux. On pourroit les regarder comme des espèces de francs-alleus exempts même de l'imposition. Le revenu de ceux-ci se partage entre le propriétaire, mosquée, collége, hôpital ou autre, l'administrateur, qui est ou le donateur ou ses héritiers et ayant-cause, ou, quand ceux-ci viennent à manquer, un homme investi de l'administration par le souverain comme protecteur de tous les établissemens religieux, et le cultivateur. Le cultivateur partage comme dans les propriétés tenues par des multézims : le propriétaire reçoit la portion en argent ou en nature déterminée par l'acte de fondation; le surplus forme l'indemnité de l'administrateur.

On conçoit facilement que l'espèce d'inviolabilité attachée aux wakfs a dû engager beaucoup de particuliers, à une époque où le souverain ne se considéroit pas comme l'unique propriétaire des fonds de terre, à léguer leurs biens

à

à des établissemens religieux, puisque, ne leur accordant qu'une portion du revenu, et se réservant le surplus à titre d'administrateurs, ils se mettoient à l'abri des usurpations du Gouvernement, et s'exemptoient même de l'imposition : mais comme, d'un autre côté, ces dispositions auroient pu réduire à rien les droits des souverains, on doit croire qu'ils ont opposé des obstacles à la multiplication des wakfs, si ce n'est de ceux qu'ils fondoient eux-mêmes, ou dont ils se réservoient l'administration.

On pourroit demander, à ce sujet, si un multézim peut donner en wakf les villages dont il est concessionnaire. En principe, la chose semble ne pouvoir être admise, puisqu'elle renferme une disposition plus étendue que ne l'est la propriété du multézim ; mais quoique, parmi les écrivains que j'ai cités, aucun ne s'explique sur cette question, je suis porté à croire, vu la grande faveur dont jouissent les wakfs, et leur extrême multiplication en Égypte, que cette disposition a été souvent permise aux multézims. Ricaut atteste positivement ce que j'avance ici, ou du moins quelque chose de fort analogue, en parlant en général de la propriété des terres dans l'étendue des États du Grand-Seigneur. « Toute l'étendue de ce vaste empire, dit-il, appartient en propre au Grand-Seigneur; il est maître absolu » des terres et des maisons, aussi-bien que des châteaux et » des armes ; de sorte qu'il en peut disposer comme il lui » plaît : il n'y a que les terres destinées à des usages religieux qui ne lui appartiennent point. Cela s'observe si » exactement, que quand un pacha meurt, après même avoir » été convaincu de crime de lèse-majesté, s'il donne des » terres ou des rentes à une mosquée, quelque considérable

État de l'emp. Ottoman, traduit par Bespier, Rouen, 1677, liv. I.er, ch. II, pag. 10.

» que puisse être cette donation, elle ne laisse pas d'être » valable, et il n'est plus au pouvoir du Grand-Seigneur » d'en disposer. »

Les terres dites d'*ousiyyèh* forment une autre exception. La propriété de ces dernières n'est partagée qu'entre le souverain, qui a les mêmes droits sur ces terres que sur celles dont nous avons parlé d'abord, et le multézim, qui les fait cultiver pour son compte, comme il veut et par qui il veut, soit sous forme de régie, soit en les affermant, et à la seule charge d'en acquitter le miri. Par les renseignemens que nous donnent sur les terres d'ousiyyèh les extraits précédens, on voit que ces propriétés se sont formées, et peuvent se former encore tous les jours, par la confusion des droits du multézim et du fellah en la seule personne du multézim; confusion qui arrive de trois manières: 1.° quand le fellah néglige la culture de la portion de terrain qu'il a le droit de mettre en valeur; 2.° quand il consent librement à faire la vente de son droit au multézim; 3.° enfin, quand le fellah meurt sans laisser d'héritiers.

Suivant un des écrivains cités, le Gouvernement n'a consenti à cette confusion des droits du fellah et du multézim, que dans la vue d'engager ce dernier, en augmentant son intérêt personnel à l'amélioration de la culture, à faire les avances nécessaires pour parvenir à ce but, et à la charge que le multézim acquitteroit quelques dépenses publiques: mais ces vues du Gouvernement sont demeurées sans effet.

Quant à moi, je pense que, si l'on se fait une juste idée de la nature des droits et des obligations du multézim, on reconnoîtra que c'est plutôt l'intérêt du Gouvernement que celui des multézims qui a introduit l'usage de cette réunion

de droits, et que le multézim, obligé à faire mettre en valeur par les fellahs tout le territoire cultivable de son village, et responsable de leur négligence et de leur désertion, a dû, toutes les fois que le fellah ne remplissoit pas son obligation, prendre sa place à l'égard du Gouvernement. Cette réunion de droits a pu, sans doute, devenir souvent profitable au multézim ; et alors il aura acheté du fellah dégoûté par des vexations toujours renaissantes, un droit qui n'étoit pour celui-ci qu'une servitude accablante.

Ce que je dis ici de la nature des obligations du multézim et de ses rapports primitifs avec le Gouvernement, paroîtra bien plus clairement par la suite de ce Mémoire: mais, pour le moment, je ne ferai valoir qu'une seule preuve; c'est celle qui résulte de la signification même du mot *multézim.*

Le mot *multézim,* suivant la force de la racine Arabe à laquelle il appartient, signifie *obligé, tenu à quelque chose, contraint par un engagement :* il indique un devoir, non un droit; une obligation passive, et non une action ou l'exercice d'un droit utile. Mais il ne suffit pas de remonter à sa signification radicale, il faut voir quelle acception il a chez les Turcs, qui, en l'adoptant dans leur langue, y ont attaché, comme à une infinité d'autres mots Arabes, une signification déterminée et technique, si je puis employer cette expression dans une matière purement économique et politique. Cette observation me paroît d'autant plus convenable, que j'ai tout lieu de croire qu'avant la conquête des Turcs, le mot *multézim* n'étoit point usité en Égypte dans le sens qu'il a aujourd'hui ; je ne le trouve pas même en ce sens dans les édits de Soliman II, fils et

successeur de Sélim I.er, édits dont je parlerai au long dans la suite.

Je pourrois me contenter de l'autorité de Méninski, qui dit positivement : *MULTEZIM, coactus, adactus.... et usitatè conductor, arendarius, telonarius. — Costretto, convinto, affittatore, appaltatore, parteggiano, gabelliere, doganiere;* et de celle du Canon ou *Canoun-namèh* du sultan Soliman II, traduit en françois par Petis de la Croix, qui fait mention des *multézims,* c'est-à-dire, suivant le traducteur, *receveurs d'un lieu,* et les joint aux receveurs des douanes ou *mokatadgi,* aux receveurs en détail, *moubaschir,* et à différentes sortes d'administrateurs et régisseurs ou *émin.* Mais sa vraie signification nous est expliquée, d'une manière aussi naïve que précise, dans un autre ouvrage qui porte aussi le titre de *Canoun-namèh*, et dont il existe deux exemplaires manuscrits en langue Turque, accompagnés d'une traduction Françoise, dans la Bibliothèque impériale. Ce *Canoun-namèh,* suivant que nous l'apprend une note qui le termine, fut présenté au sultan Mohammed-khan ou Méhémet IV, en l'année 1063 de l'hégire (1652-3 de notre ère), par le grand-vizir Ahmed-pacha. Le sultan, qui étoit fort jeune, en fit peu de cas; et les courtisans, qui craignoient sans doute que le sultan ne fût trop éclairé sur l'administration, et qui redoutoient l'effet des bonnes intentions du vizir, n'oublièrent rien pour le rendre suspect au prince. Dix jours après la présentation de son ouvrage à son souverain, Ahmed-pacha fut mis à mort, sans que personne ait bien connu la cause de sa fin tragique, qui arriva le 10 de rébi second 1063.

*Canon de sultan Suleïman II, représenté à sultan Mourad IV, pour son instruction..; traduit du turc en françois par M. P***, Paris, 1725, pag. 78.*

Voici maintenant la traduction littérale du passage dont

il s'agit (1) : « Ce qu'on entend par *multézim*, c'est un homme » qui venant trouver le *gumreck-emini* (ou *régisseur des* » *douanes*), lui dit : *Donnez-moi pour un an la recette de* » l'escale *des fruits* (on appelle ainsi l'endroit par où tous » les fruits arrivent à Constantinople et acquittent l'impôt » indirect) ; *ci-devant on vous en rendoit un* youk *d'aspres* » (c'est-à-dire, 100,000 aspres) ; *moi je vous en donnerai* » *deux youks*. Soit que cette escale produise effectivement » cette somme, soit qu'elle ne la produise pas, au bout de » l'année la somme est acquise au fisc, et le divan la fait » recevoir. C'est cette espèce d'hommes qu'on nomme » *multézim*. On se sert du mot *émanet*, quand un homme » vient et dit : *Si vous me donnez une telle place, tout ce* » *que je recevrai je le verserai dans le trésor*. Un homme » qui est dans ce cas, se nomme *émin* ; mais comme il y a » peu de bonne foi parmi les hommes, on donne les places » en *iltizam*, et c'est pour cela que ces gens se nomment » *multézim* (2). »

Ms. n.° 2 du supplément de Saint-Germain-des-Prés.

Ms. n.° 4 de l'Appendix du Catal. de la Bib. impér., p. 342.

Il ne peut maintenant rester aucun doute sur la signifi-

(1) ملتزم اکا دیرلر که کلور بر ادم کمرك امیننه دیر که یمش اسکله سن بر ییله دکن بکا ویره ما تقدمده بر یوك اقچه ویریله کلمشدر بن ایکی یوك اقچه ویره یم استرسه اول اسکله دن بو قدر اقچه حاصل اولسون استرسه اولمسون ییل باشنده بکا مال در دیواندن الورلر بو اصل آدمه ملتزم دیرلر امانت اکا دیرلر که بر آدم کلور دیر که بو منصبی بکا ویرك هرنه قدر السورسم کتوروب تسلیم خزینه ایده یم بویله آدمه امین دیرلر ولکن خلقده دوغرو آدم آز بولندوغی ایچون التزام ایله ویریلور اول اجلدن ملتزم *fol. 23 * v.* du texte ; *trad. fr., pag. 66.*

(2) Dans une des premières proclamations adressées par le Général en chef de l'armée d'Orient aux Égyptiens, on lit ces mots : « Si l'Egypte » est une ferme concédée aux mamelouks, qu'ils fassent voir le contrat » que Dieu leur en a passé. » ان كانت الارض المصرية التزام للمماليك فليورون الحجة التى كتبها لهم الله

cation du mot *multézim :* il désigne le fermier général d'un droit ou revenu public, un homme qui afferme un revenu public éventuel, moyennant l'engagement qu'il contracte de payer une somme fixe et déterminée; ce qui le distingue de celui qu'on nomme *émin* (1), c'est-à-dire, homme de confiance, régisseur. Et de là il est naturel de conclure que les multézims, ou tenanciers des villages d'Égypte, ne sont, dans le principe, que les fermiers généraux des revenus qui appartiennent au fisc.

Une autre preuve que le multézim n'est réellement qu'un fermier, c'est le nom donné à la portion du revenu des terres à laquelle il a droit, et qui forme son bénéfice. La
مال ميرى portion qui revient au Gouvernement se nomme *mal miri,*
مال پادشاهى *miri,* ou *mal padischahi,* ou simplement *mal;* ce qui signifie l'argent du prince, du souverain : et la partie qui revient
فايض au multézim est désignée sous le nom de *faïz,* mot qui signifie *ce qui déborde, le superflu, l'excédant.* Ainsi le *miri* est le capital du revenu, ce à quoi on l'a fixé d'après un forfait, et le *faïz* est le bénéfice que fait le fermier général, et qui l'indemnise de ses peines et de sa responsabilité. Si le multézim étoit propriétaire du fonds, et si le miri n'étoit que ce que nous entendons par une contribution foncière, le revenu du propriétaire, sur lequel l'imposition seroit prise, formeroit le capital et ne seroit pas nommé
فضله *excédant.* On peut comparer le faïz au *fadhla* ou *zéwaïd,*
زوايد c'est-à-dire, *excédant des wakfs*, qui tourne le plus souvent au profit des administrateurs.

Sans doute l'emploi de multézim, déjà lucratif dans l'ori-

(1) Voyez, sur le mot *émin,* le Canon de Soliman II, ci-devant cité, *page 78.*

gine, le sera devenu davantage à mesure que l'autorité du souverain se sera affoiblie, et que les fermes des villages auront passé entre les mains des beys et des mameloucs : car, surchargeant, d'un côté, les fellahs de nouvelles contributions, sans qu'aucun pouvoir légal pût venir à leur secours, et, de l'autre, diminuant, soit par l'affoiblissement des monnoies, soit sous le prétexte d'entretien et de réparations extraordinaires, le montant du miri qui devoit être envoyé à Constantinople, les multézims ne pouvoient manquer de tirer de gros bénéfices de leurs fermes, devenues perpétuelles, et même héréditaires. Ces bénéfices durent même engager ceux qui recherchoient ces places, à payer au Gouvernement, ou au pacha qui le représentoit, lors de l'obtention ou du renouvellement de leur ferme, un droit que l'on peut regarder comme un pot-de-vin ; et c'est en effet ce qui avoit lieu, comme nous l'avons vu, et comme nous le remarquerons encore par la suite.

Je voudrois pouvoir déterminer le sens du mot *ousiyyèh* (1) aussi certainement que j'ai fixé celui sous lequel est

(1) M. L. Reynier croit que le mot *ousiyyèh* est Grec, c'est-à-dire, que c'est le mot *οὐσία* qui aura été adopté par les Arabes : il imagine aussi que les terres d'*ousiyyèh* pourroient bien représenter les douze aroures de terres franches d'impôts, que les individus de la caste des guerriers possédoient, suivant Hérodote. Je ne saurois admettre ni cette étymologie, ni ce rapprochement. En général, M. Reynier est parti, dans son travail, d'un principe peu sûr ; il a cru pouvoir juger de ce qu'étoit l'Égypte sous les Romains, par ce qu'elle est aujourd'hui : mais il n'a pas fait attention que l'administration de l'Égypte, par rapport aux propriétés, a subi de grandes révolutions depuis la conquête des Arabes, et que ce n'est que par l'effet de ces révolutions que le Gouvernement est devenu peu-à-peu maître de toutes les propriétés. Il n'en étoit pas ainsi dans les deux premiers siècles de l'hégire. *Voyez* l'ouvrage qui a pour titre, *De l'Égypte sous les Romains*, pag. 15.

pris le mot *multézim;* mais comme je n'ai rencontré ni le mot *ousiyyèh* ni sa définition dans aucun auteur original, je ne puis en fixer la signification que par une induction tirée
وصى de celle de la racine WASA, de laquelle dérive ce mot. *Wasa* signifie proprement *charger quelqu'un de quelque chose, lui en confier le soin ou l'exécution,* et particulièrement *par*
وصية *testament.* De là viennent WASIYYÈH, que Méninski traduit fort bien, *præceptum, mandatum, et monitum testantis, expo-*
وصى *sitio ultimæ voluntatis, testamentum;* et *WASIY, qui mandat præcipitque aliquid, aut commendat, et contrà mandatarius, et cui præcipitur aliquid; usitatè, testator, et tutor, curator pupillorum.* Le mot *wasiyyèh* se prononce vulgairement *ousiyyèh,*
وكالة comme *wacalèh,* sorte de magasin, se prononce *ocalèh* ou *ocal.* Les terres d'*ousiyyèh* sont donc proprement des terres recommandées par le Gouvernement, et confiées d'une manière spéciale aux soins et pour ainsi dire à la tutelle des multézims (1).

(1) Voici un passage du Tableau général de l'empire Othoman, qui peut servir à confirmer ce que je dis des mots *multézim* et *wasiyyèh :* « Dans » les testamens ordinaires..., tout » citoyen a le droit de laisser à qui » bon lui semble une partie de ses » biens, mais jusqu'à concurrence du » tiers de son hérédité, toujours à titre » d'exécuteur testamentaire, *wasi,* et » toujours à la charge d'en faire des » œuvres pies. » *Tom. I, pag. 309.*

« Sous les six premiers sultans, les » administrations fiscales [des biens » domaniaux, et de tout ce qui forme » les revenus ordinaires de l'État] se » faisoient par commission, *émanet* » امانة. Sous Mohammed II, on » adopta le système de les donner à » ferme, *iltizam* التزام. L'engagement n'étoit jamais qu'annuel; » c'est pourquoi on l'appeloit *moucatéa* مقاطعه. Les seuls gouverneurs des provinces et les grands » de l'État s'en chargeoient sous le » nom de *multézim,* mot qui répond » à ceux de *fermier, tenancier, engagiste.* Les uns en disposoient par » sous-ferme; les autres les faisoient » régir pour leur compte, et se livroient souvent à des excès d'avidité et de concussion..... Ces » horribles déprédations engagèrent

Avant

Avant de passer à la seconde partie de ce Mémoire, je dois prévenir une objection que je suis loin de regarder comme frivole ou d'une légère importance, mais à laquelle je ne puis cependant répondre pour le moment qu'en annonçant que je ne l'ai point négligée, et que la réponse que j'ai à y faire sera le résultat de la suite de mon travail et un des objets du Mémoire qui suivra celui-ci.

Vous prouvez bien, pourra-t-on me dire, que les multézims ne sont pas de véritables propriétaires du fonds de la terre, qu'ils doivent n'avoir été dans leur origine que les fermiers des droits qui appartenoient au Gouvernement sur les propriétés territoriales, soit légitimement, soit par usurpation, et que si, dans la suite, leurs emplois sont devenus plus lucratifs et leurs droits susceptibles d'être cédés,

» enfin l'État, en 1695, sous le règne » de Mustapha II, et sous le ministère du grand-vizir Elmass Mohammed pacha, à convertir les fermes » annuelles des biens, soit domaniaux, soit publics, en fermes viagères, sous le nom de *malikiané* » مالكانه... Ce nouveau système, » également avantageux à l'État et » aux tenanciers, obligeoit ceux-ci » à payer d'avance le prix de leur » acquisition, et à tenir compte au » trésor public d'une redevance annuelle. La première somme que » l'on payoit une fois pour toujours » portoit le nom de *mâl'y muâdjélé* » مال معاجله, denier antérieur ou » denier d'entrée; et le cens annuel, » celui de *mal'y muedjelé* مال » مؤاجله ou *mal'y miry* مال ميرى, » denier postérieur ou denier royal. » A la mort du fermier, son *malikiané* étoit réversible à l'État; mais » durant sa vie il en jouissoit avec » tous ses avantages. Il lui étoit permis » de le régir lui-même, ou de le faire » régir pour son compte, et même » de l'affermer tous les ans. Il avoit » encore la liberté de le céder à ses » enfans mâles, ou à d'autres, en » faisant transférer le *malikiané* sur » leurs têtes avec les formalités requises... L'acte de cession soumis » à de nouveaux droits en faveur du » trésor public, devoit toujours être » revêtu de l'attache des deux *caziaskers* en exercice. A chaque mutation, le grand-vizir et le ministre » des finances avoient aussi un droit » assez considérable, sous le nom de » *calémié* قلميه, qui veut dire *droit* » *de bureau.* » *Tom. I, pag. 310.*

aliénés, vendus, transmis par voie de succession, cela ne dénature pas leurs rapports soit avec le souverain, soit avec les cultivateurs : mais, ni les écrivains que vous citez, ni vous-même, ne paroissez avoir aperçu que la vraie propriété territoriale réside dans les fellahs ; que tous les droits prétendus par le souverain, et par lui concédés à certaines conditions aux multézims, ne sont que des droits régaliens, droits légitimes quand ils sont bornés à cette portion de revenu dont le propriétaire doit le sacrifice au Gouvernement qui le protége et veille à sa tranquillité intérieure et extérieure, droits abusifs quand ils excèdent ces bornes, mais toujours distincts de la propriété, à quelque proportion que la violence, le despotisme du souverain, ou les concussions des fermiers et des agens du fisc, les élèvent.

J'avoue ces principes ; et les abus commis par le fisc dans la fixation de ces droits et dans leur perception ne m'empêcheroient pas de regarder le fellah tirant de sa terre à peine de quoi vivre, comme le vrai propriétaire, si je ne croyois pouvoir montrer jusqu'à l'évidence que les fellahs, par lesquels les terres de l'Égypte sont aujourd'hui mises en valeur, tiennent originairement leurs droits du souverain, qui, devenu maître des terres par des moyens violens, non tout-à-la-fois et dans une révolution subite, mais peu-à-peu et par des usurpations successives, a appelé, pour faire valoir ces terres devenues domaniales, des colons qui, les recevant de lui, n'ont pu y acquérir de plus grands droits que ceux qu'il lui a plu de leur concéder (1). Je crois pouvoir

(1) Makrizi a un passage fort important sur les différentes natures de propriétés territoriales en Égypte, d'où il résulte positivement que, de son temps, et depuis Saladin, toutes les terres de l'Egypte, excepté les

prouver ce que j'avance ici, et je prie les lecteurs de suspendre à cet égard leur jugement, jusqu'à ce que j'aie publié la totalité de mon travail. Pour le présent, il me suffit, 1.° de faire voir ce que sont aujourd'hui les *multézims*, et leurs rapports avec le souverain et le fellah, ce que j'ai fait dans la première section; 2.° de rechercher quel fut, relativement à ces mêmes objets, l'état de l'Égypte, lorsque ce pays fut devenu une des provinces de l'empire Othoman. C'est ce qui va m'occuper dans la deuxième section.

SECTION II.

De la nature de la Propriété territoriale en Égypte, au commencement de la domination Othomane.

Après avoir vu quelle est l'espèce de propriété qui, dans l'état actuel, appartient respectivement au souverain, aux multézims et aux fellahs, sur les terres d'Égypte, remontons, s'il est possible, à la forme d'administration qui fut établie, ou confirmée, si elle existoit déjà précédemment, à l'époque où ce pays commença à faire partie des domaines de la maison Othomane. Nous tâcherons ensuite de réunir quelques renseignemens sur les changemens survenus entre ces deux époques.

Je dois d'abord faire connoître les sources où je puiserai les détails dans lesquels je vais entrer.

La première pièce que j'ai consultée, est une espèce de capitulation, ou, si l'on veut, d'édit, par lequel Sélim I.er, dit-on, après avoir conquis l'Égypte, régla la constitution

wakfs, étoient dans la main du sultan, mais qu'il se forma des propriétés particulières par des acquisitions faites du domaine. J'aurai occasion de rapporter ce passage dans la suite de ce Mémoire.

mixte de cette nouvelle province de son empire, et détermina les droits respectifs des vingt-quatre beys ou sandjaks, et du beglerbey ou pacha, le nombre de troupes que l'Égypte devoit fournir aux armées Othomanes, le montant des contributions en argent ou en nature qu'elle devoit payer, soit au trésor impérial, soit aux villes de la Mecque et de Médine, et quelques autres points d'administration et de police. Je ne sais quelle confiance mérite cette pièce, rapportée seulement par extrait dans les Lettres sur l'Égypte de M. Savary (1), ouvrage qui est loin de faire autorité. Si l'auteur eût indiqué où il a puisé cette capitulation, on pourroit en vérifier l'authenticité. La date qu'elle porte renferme un anachronisme que je ne sais comment expliquer : « Fait » et signé, y est-il dit, par notre clémence en faveur de la » république d'Égypte, l'an 887 de l'hégire. » M. Savary ajoute, entre parenthèses, *1517 de notre ère*. Il est bien vrai que l'année 1517 de notre ère est celle de la conquête de l'Égypte par Sélim I.er ; mais cette année répond à l'année 823 de l'hégire, et non à l'année 887. Au surplus, je ne fais mention de cette pièce, que parce que je suppose que, si elle est authentique, quelqu'un qui l'auroit en entier sous les yeux pourroit y trouver des renseignemens utiles sur l'administration des terres domaniales. Dans l'extrait donné par M. Savary, il n'y a pas un seul mot relatif à cet objet. Il ne sera donc plus question ici de cette capitulation.

(1) Lettres sur l'Égypte, *tome II, pag. 197 et suiv.* Cette pièce est certainement tirée de *a History of the revolt of Ali bey... by S. Lusignan*, p. 52-57. Cet écrivain, en avouant qu'il ne rapporte le préambule de cet édit que de mémoire, semble donner à entendre qu'il en avoit du moins copié exactement les articles : *The preambule of the grant*, dit-il, *to the best of my remembrance, runs thus.* Je doute beaucoup de son exactitude.

Un ouvrage beaucoup plus important pour notre objet, c'est celui que M. Digeon, secrétaire-interprète du Roi, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a publié, en l'année 1781, en deux volumes, sous le titre de *Nouveaux Contes Turcs et Arabes, précédés d'un Abrégé chronologique de l'Histoire de la maison Otomane, et suivis de plusieurs morceaux de poésie et de prose, traduits de l'arabe et du turc.* Les contes Turcs et Arabes ne sont qu'une petite partie de cet ouvrage (1).

L'histoire abrégée de la maison Othomane et des pachas d'Égypte, qui remplit le premier volume de l'ouvrage de M. Digeon, n'est pas encore ce qu'il renferme de plus curieux. Une pièce beaucoup plus importante, quoiqu'elle ne soit pas même annoncée dans le titre, c'est le *Canoun-naméh*, ou *Édits de sultan Soliman, concernant la police de l'Égypte,* qui, placé à la fin de l'ouvrage, occupe près d'un tiers du second volume. « Le morceau qu'on va lire, dit » M. Digeon dans un court avertissement, contient les » édits et réglemens concernant la police de l'Égypte, rédi- » gés peu de temps après la prise de Rhodes, sous le nom » de *Canoun-naméh,* par ordre de Soliman II, prince aussi

(1) M. Digeon a cru, sans doute, que le public ne trouveroit pas assez d'importance dans le morceau historique qui occupe le premier volume en entier, et il a pensé que, pour assurer le succès de cet ouvrage, il falloit le présenter comme un recueil de contes, et ne fixer l'attention des journalistes et du public que sur ces bagatelles, qui en sont cependant la moindre partie. Cette circonstance a peut-être empêché plusieurs personnes de faire attention à ce petit ouvrage; et c'est, je l'avoue, ce qui m'est arrivé à moi-même. Si je l'eusse mieux connu, je n'aurois peut-être pas cru convenable de donner dans le premier volume des Notices et Extraits des manuscrits, un extrait aussi long que je l'ai fait de la partie historique de l'ouvrage de Schems-eddin Mohammed, fils d'Abou'lsorour.

» célèbre chez les Othomans par la sagesse de sa législa-
» tion que par le nombre de ses conquêtes. Il est auteur
» des uns, et a remis en vigueur les autres par une sanction
» positive..... Le manuscrit est aussi authentique que rare.
» Il a été collationné sur l'original, que l'on conserve dans
» les archives du Caire. Il est écrit en langue Turque, dans
» un style simple et majestueux. »

M. Digeon ajoute en note : « Il y a à la Bibliothèque du
» Roi un petit ouvrage intitulé *Canon de Soliman :* je l'ai
» parcouru ; il n'a rien de commun avec celui-ci. Les Turcs
» donnent ordinairement le titre de *Canoun* à tout ouvrage
» qui forme un recueil. »

Il étoit assez naturel que je desirasse de connoître l'original d'un ouvrage qui étoit aussi important pour mon travail ; et ce desir étoit augmenté par quelques soupçons que j'avois conçus contre l'exactitude de la traduction de M. Digeon, et par la nécessité de restituer plusieurs mots Arabes étrangement défigurés par des fautes d'impression. Aussi, quoique la note du traducteur me laissât peu d'espérance de trouver cet original dans la Bibliothèque impériale, je crus devoir examiner tous les manuscrits qui paroissoient avoir trait à ce sujet ; et, plus heureux dans cette recherche que je n'osois l'espérer, j'y trouvai un exemplaire, bien complet et écrit avec soin, des édits traduits par M. Digeon. C'est le manuscrit n.° 82 du Catalogue des manuscrits Turcs (1).

L'examen de ce manuscrit m'a convaincu de ce que je

(1) C'est à tort que, dans la notice imprimée dans le Catalogue des manuscrits, on annonce ce volume comme contenant divers réglemens relatifs à l'Égypte, et rendus par Sélim et par quelques autres sultans.

soupçonnois : 1.° que M. Digeon n'avoit pas traduit en entier les édits dont il s'agit ; 2.° que, dans les parties même qu'il a traduites, il s'est donné beaucoup de liberté, en sorte qu'on risqueroit de s'égarer en s'en rapportant aveuglément à sa traduction. Une notice exacte de ce manuscrit m'éloigneroit trop de mon sujet, et appartient à un autre genre de travail : je ne puis me dispenser cependant de faire connoître les principales matières contenues dans ce réglement.

La préface ou préambule de l'édit, qui est très-longue et dans un style très-relevé, nous apprend que le sultan Sélim fut surpris par la mort avant d'avoir pu s'occuper d'établir l'ordre dans l'administration soit de ses États héréditaires, soit des provinces qu'il avoit conquises ; que son successeur étant monté sur le trône, un des premiers usages qu'il fit de sa puissance fut de confier la dignité de grand-vizir à Ibrahim-pacha, dont les lumières lui furent de la plus grande utilité. Il ajoute que, depuis la conquête de l'Égypte par les armes de Sélim, les pachas nommés au gouvernement de ce pays n'avoient pas pu y faire mettre à exécution les ordres impériaux, parce qu'on n'avoit point rédigé et mis par écrit un réglement destiné à en fixer l'administration. Les troubles dont cette province étoit agitée, étoient tels, qu'aucun pacha ne vouloit en accepter le gouvernement. Alors le grand-vizir Ibrahim-pacha s'offrit de lui-même au sultan pour aller rétablir l'ordre en Égypte : ses offres furent acceptées, et il se rendit au Caire (1). Sa présence comprima les rebelles ; les plus coupables furent

(1) *Voyez*, sur ces faits, le manuscrit Turc-François, n.° 26, *pag. 415*.

punis de mort, et l'Égypte jouit bientôt d'une paix et d'une sécurité sans pareille. Il tourna ensuite ses regards vers les finances, et reconnut qu'elles étoient dans le plus grand désordre, et que le peuple supportoit des charges excessives. Après avoir pris tous les renseignemens qu'il put se procurer, il régla le nombre des troupes qui devoient composer chaque corps des milices, leur administration et leur police intérieure, la recette des deniers publics, les attributions de tous les officiers civils et militaires, enfin les droits, contributions et autres charges que devoient supporter les cultivateurs. Il fit rédiger le tout en un corps de réglement, qui, après avoir été présenté au sultan, et approuvé par tous les imams, fut confirmé par un firman qui lui donna force de loi.

Ce réglement est divisé en divers chapitres : le premier
گوكللو concerne les *gongullus* ou volontaires, corps de cavalerie
تفنكجى légère (1); le second, les *tofenkdjis* ou arquebusiers à cheval;
جبه جى le troisième, les soldats de la garnison, les *djébedjis* et *me-*
مرمتجى *remmetdjis* ou armuriers; le quatrième, les *Azaps;* le cin-
عزب quième, les Circassiens; le sixième, les Circassiens invalides
چاوش ou mortes-payes; le septième, les *Tchaouschs.* Ces sept
premiers chapitres ont été entièrement omis par M. Digeon.

Le huitième chapitre traite des caschefs, et c'est ici que commence la traduction Françoise; mais dans l'original on

(1) Les *gongullus* sont ceux que Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'lsorour nomme *komli* كمليه (manusc. Ar. *n.° 784, fol. 37*), et que R. Pococke appelle *giomlu* (*Descr. of the East,* tom. I, pag. 166). J'ai mal-à-propos supposé, dans ma notice de l'ouvrage de Schems-eddin (Not. et Extr. *tom. I, pag. 195*) que le mot *komli* étoit le turc *gheïmlu* كَيْمْلو Dans l'État militaire de l'empire Othoman, du comte de Marsigli, *p. 99*, ils sont nommés *giunguly.* Ces troupes font partie du corps des spahis.

trouve

trouve d'abord la désignation de tous les *cascheflics* ou gouvernemens de caschefs, qui a été omise par le traducteur. كاشفلك

Le neuvième chapitre règle les devoirs des scheïkhs Arabes, qui, dans leurs ressorts, exerçoient la même autorité que les caschefs dans leurs cascheflics; le dixième traite des *amels* ou agens responsables, sur lesquels j'entrerai par la suite dans de plus grands détails, et qui me paroissent avoir donné naissance aux multézims; le onzième a pour objet les commissaires extraordinaires envoyés dans les provinces; le douzième, le *schounèh* ou l'administration des greniers impériaux de Misr-alatik; le treizième et le quatorzième, les douanes et droits d'importation et d'exportation; le quinzième, le *kharadj* des terres; le seizième, l'arpentage; le dix-septième et le dix-huitième, les terres *scharaki*, c'est-à-dire, que le Nil n'a pas couvertes, les terres incultes, les friches et les terrains abandonnés (1); les droits et les devoirs du pacha sont le sujet du dix-neuvième chapitre, qui contient aussi ce qui concerne les autres officiers de police, de finances et de justice; le vingtième règle l'administration des wakfs; le vingt-unième, les pensions, ou *rizkas*, tant militaires qu'ecclésiastiques; le vingt-deuxième, l'administration des maisons appartenant précédemment aux émirs Circassiens; enfin, le vingt-troisième traite de la monnoie et de sa fabrication. Ce réglement se termine par une injonction générale, et ne porte point de date, quoique,

عامل شونه خراج شراقى رزقة

(1) Les termes originaux sont بور عاطل وخراب dont je crois pouvoir fixer ainsi le sens: 1.° بور terres susceptibles de culture, mais sur lesquelles, par quelques circonstances, l'inondation ne parvient pas depuis plusieurs années; 2.° عاطل friches, landes; 3.° خراب terres demeurées incultes faute de cultivateurs, par suite de la dépopulation d'un village.

dans la traduction l'injonction soit datée du 5 de ramazan 939 (1).

Il est suivi de divers firmans particuliers concernant les monnoies, des années 959, 968 et 971 : ces firmans, dans la traduction, sont fondus dans le corps du réglement précédent, ainsi que quelques autres que je ne trouve point dans l'original.

Enfin le volume est terminé par un assez long firman, sans date, qui règle les fonctions et les devoirs du pacha, du *nazir-emwal*, &c., et n'est guère qu'une répétition de quelques parties du précédent réglement. Tel est, en abrégé, le contenu du manuscrit Turc n.° 82.

ناظر اموال

Un autre manuscrit, pareillement en langue Turque, numéroté 114, a aussi attiré mon attention. C'est un résumé ou procès-verbal des opérations faites en l'année de l'hégire 957, par ordre du pacha Ali, pour la vérification de tous les wakfs, de toutes les concessions de terres, et de toutes les pensions qui existoient à cette époque, et qui

(1) M. Digeon a très-certainement confondu des réglemens de différentes dates, et, en les fondant en un seul corps, il a occasionné un anachronisme palpable. Si l'on en croyoit sa traduction, tous ces réglemens seroient d'une même date, du 5 de ramazan 939 : mais l'édit principal qui règle l'administration de l'Égypte est certainement de l'an 931 ou 932, comme on le voit par plusieurs dispositions qui règlent la manière dont on terminera les exercices de 929 et 930, et celle que l'on observera pour les exercices à venir. La date du 5 de ramazan 939 appartient uniquement à un firman relatif à la monnoie, adressé au beglerbey Ali-pacha, par lequel il est ordonné que l'on se conforme en Égypte à ce qui vient d'être réglé pour tous les autres hôtels des monnoies de l'empire, et qu'au lieu que précédemment de cent mithkals d'or on faisoit cent vingt-neuf sequins, on en fasse dorénavant cent trente. M. Digeon a bien compris ce réglement dans le corps de l'édit, mais il en a pris la date pour la mettre à la fin de l'édit. Ces sortes de licences ne sont pas excusables dans un traducteur, et elles seroient capables d'ôter toute confiance à sa traduction.

furent ou maintenues, ou provisoirement conservées, ou retirées et réunies au fisc, suivant que les titres en furent trouvés valides ou insuffisans. Quoique cet écrit n'ait rapport avec mon travail que d'une manière indirecte, je l'ai traduit en entier, et je le citerai quelquefois.

J'emprunterai aussi quelques autorités de l'historien Arabe traduit par M. Digeon, mais dont le texte m'est inconnu, et de l'ouvrage de Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'l-sorour, dont j'ai donné ailleurs une ample notice. *Not. et Extr. des Mss. tom. I, pag. 165 et suiv.*

Enfin je n'ai pas négligé de consulter quelques lettres et pièces authentiques, relatives à la conquête de l'Égypte par Sélim I.er, qui se trouvent dans le manuscrit numéroté 79 parmi les manuscrits Turcs de la Bibliothèque impériale; mais elles ne m'ont rien fourni de relatif à mon sujet (1).

Le premier fait que je citerai, et qui peut être considéré comme une suite des dispositions faites par Sélim I.er, immédiatement après la conquête de l'Égypte, est rapporté par l'historien Arabe traduit par M. Digeon. Suivant cet historien, Sélim étoit demeuré en Égypte près d'un an, et avoit employé ce temps à faire plusieurs sages réglemens concernant l'administration des deniers publics, la police, et divers autres points importans relatifs au gouvernement de ce royaume. Lorsqu'il quitta sa nouvelle conquête, et au moment même où il mettoit le pied dans l'étrier pour retourner *Nouv. Contes Turs, tom. I, pag. 52.*

(1) Ces pièces sont, 1.° une proclamation du sultan Sélim, écrite en arabe, datée du camp de Reidaniyyèh, un jeudi du mois de dhou'lhiddja 922; 2.° la lettre, ou بشارت نامه, par laquelle Sélim annonce à son fils Soliman le succès de ses armes contre les Mameloucs, depuis la bataille de Mardj-dabek, jusqu'à la mort de Tomanbai, datée du Caire, à la fin de moharram 923; 3.° le firman par lequel le gouvernement de l'Égypte est donné à Khaïr-bey, daté du Caire, au mois de schaban 1023 (*lisez* 923).

à Constantinople, il fut abordé par Khaïr-bey, qui lui présenta les clefs du Caire. Sélim les prit et les rendit aussitôt à Khaïr-bey, ajoutant qu'il lui conféroit pour le reste de ses jours le gouvernement de l'Égypte. A l'expression de sa reconnoissance, le nouveau gouverneur joignit une demande en faveur des troupes Circassiennes, et pria le sultan de les agréger aux autres corps de milice qu'il laissoit pour la garde de ce royaume, et Sélim y consentit. Khaïr-bey demanda encore pour les Circassiens qu'ils fussent maintenus dans la jouissance des revenus qui leur étoient assignés depuis un temps immémorial sur des terres faisant partie des wakfs, et qui comprenoient la dixième partie de celles de l'Égypte. Sélim y consentit encore, et déclara qu'il vouloit que les choses subsistassent sans le moindre changement (1).

Une pareille faveur accordée aux vaincus ne fut pas approuvée du grand-vizir Younous-pacha, qui se permit

(1) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Histoire d'Égypte تاريخ مصر الجديد imprimée à Constantinople, et dont il existe un exemplaire avec une traduction Françoise manuscrite, dans la Bibliothèque impériale (n.° 26, *p. 354* du Catalogue imprimé des manuscrits Orientaux). Cette traduction étant très-inexacte, je ne m'en servirai pas ici.

« Tomanbai étant mort......., » Sélim fit publier dans la ville et » dans tous les marchés, des défenses » de porter aucune atteinte aux pen- » sions et aux wakfs dont jouissoient » les Circassiens ou tous autres, et » de leur faire aucun tort, non plus » qu'aux fondations assignées aux » colléges, aux mosquées, à des » œuvres pies quelconques, ainsi » qu'aux enfans et aux parens ou » ayant-cause des fondateurs. Ces » ordres furent enregistrés dans tous » les tribunaux, et inscrits dans les re- » gistres du diwan, avec cette impré- » cation : *Que la malédiction de Dieu* » *et de son prophète soit sur toute* » *personne qui osera y contrevenir ou* » *y faire quelque changement!* Cette » proclamation tranquillisa tous les » habitans, riches ou pauvres, les » docteurs et les moines, et ils of- » frirent tous des vœux au ciel pour » le sultan. *Si*, ajouta Sélim, *un gou-* » *verneur, par la suite, venoit à innover*

quelques observations sur les suites fâcheuses d'une complaisance qui pouvoit compromettre la sûreté de la nouvelle conquête. Pour toute réponse, Sélim lui fit couper la tête. Cet argument, quelque fort qu'il fût, ne convainquit pas tout le monde; et le sultan, arrivé à Hamka (ou plutôt *Khancâh*), reçut de nouvelles remontrances sur le même sujet. Pour cette fois il voulut bien rendre compte de sa conduite en ces termes :

« Je suis convenu, dit-il, avec les Circassiens, que s'ils » m'aidoient à conquérir l'Égypte, je les laisserois paisibles » possesseurs de ce dont ils y jouissent, et je confirmerois » les beys dans leurs charges : seroit-il de ma dignité de » devenir aujourd'hui parjure, et de les traiter en ennemis? » Qu'ose-t-on me reprocher? que je les ai incorporés dans

» *quelque chose à cet égard, ce seroit* » *contre notre intention, et nous voulons* » *que l'on nous en donne avis.* Par-là » il intéressa tous les hommes à prier » pour lui. »

من بعد جراكسه دن وساير دن بر فردك ارزاقنه واوقافلرينه دخل وتعرض وجوامع ومدارسلرينه وساير خيراتلرينه واولاد انسابلرينه بر وجهله تعدى اولنميه ديو شهر وبازارلرده مناديلر ندا ايندرديلر وجمله محاكمه وديوان دفترلرنده قيد ايندرديلر والله تعالى ورسولنك لعنتى اوزرينه اولسون هركيم خلاف وتغيير وتبديل ايدرسه ديو يازديلر جمله اهالىء بلاد فقرا واغنيا علما وصلحا امين القلب اولوب دعالر وثنالر ايلديلر وبوندنصكره حكام اكر بر بدعت احداث ايدرلرسه رضام يوقدر بكا اعلام ايلك ديو جمله عالمك دعاسنى الديلر

(*fol. 46 recto* du texte, *pag. 346 et 347* de la traduction.)

Les provisions de gouverneur d'Égypte données à Khaïr-bey ne font aucune mention de l'administration des terres domaniales, des wakfs et des contributions; on y lit seulement que le gouvernement de ce pays, de ses villes et de ses ports, lui est confié, et qu'après avoir acquitté les salaires des troupes qui sont en garnison dans les places fortes et citadelles, et avoir fourni à la solde et aux dépenses des sandjaks et des spahis des troupes impériales qui lui sont laissés pour demeurer avec lui, l'emploi du surplus des

» les troupes que j'ai laissées en Égypte? Leur sont-ils donc » inférieurs en courage?... Quant aux terres dont ils tirent » leurs revenus, ils en jouissent à titre d'héritage, et n'en » ont que l'usufruit, ces possessions étant réversibles à la » Mecque après l'extinction de leurs familles. Cette dernière » raison ne me défend-elle pas de les en priver? »

Notre auteur met le récit de cette anecdote dans la bouche d'un grand mufti, Mohammed Hidjazi, qui s'en servoit pour répondre à une consultation par laquelle on lui demandoit si l'on pouvoit priver de leurs revenus les

revenus est remis à sa disposition, à compter du 15 de schaban de cette année, tout pouvoir lui étant donné à cet effet par le barat impérial.

جناب امارت مآب ايالت نصاب
دولت انتساب سعادت اكتساب مالك
ممالك العزّ والاقبال سالك مسالك المجد
والاجلال الفايز بالقدح المعلّى من قداح
الرفعة والعلى المحفوف بصنوف لطايف
الملك الاعلى خيربيك دامت معاليه
وطابت ايامه ولياليه نك وفور استقامتنه
وفرط شجاعتنه آراء صايبه وافكار ثاقبه
سنه كمال اعتماد وحسن اعتقادم اولدوغى
اجلدن بندخى مذكورك بابنده همت عزتي
فسبحتم ظهوره كتوروب محل ومناسب
كوروب ولايت مزبورهء مصرك ايالتنى
بلاد وامصارى واسكله لرى ايله جمله مشار
اليهه توجيه ايليوب ولايت مسفورهده
واقع اولان قلاعك دزدارلرينك
وحصارارلرينك وظايفنه وكندويه
بولداشلق ايچون تعيين اولنان سنجاق
بكلربنك وقپوم خلقنك سپاهى طايفه
سنك علوفه لرين ونفقه لرين تدارك
ايندكدن صكره باقى حاصلن كندو
تصرف ايتمك اوزره اشبو سنه ثلث
وعشرين وتسعمايه شعبانك اون بشنجى
كوندن اليق واولى وسزاوار واحرى
كوروب تعيين وتفويض وتقليد وتخصيص
ايدوب بر برات سعادت ايات دولت
اماراتي ويردم ويبوردوم كه من بعد اليوم
مصر ولايتنك ايالتى تحت يدنده وحومهء
حكومتنده اولوب تصرف قلوب دوستمه
دوست ودشمنمه دشمن اولوب اوامر
ونواهىء خسروانمزه هرنه كه صادر
اولورسه جان ودل ايله اطاعت وانقياد
كوتوروب شولكه مراسم خدمات
پادشاهانم ولوازم عبوديات شهنشاهانمدر
مودى قلا خطبه بنم نام شريفمه وسكه
دخى اسم سعادت رسمه اولا

(Manuscrit Turc, n.° 79, *pag.* 348 *et* 349.)

personnes qui tiroient leur subsistance des wakfs. « Voilà, » disoit ce mufti, quelle étoit la délicatesse de ce grand » prince sur le chapitre des wakfs. »

Cette anecdote est rapportée différemment par l'auteur de l'Histoire de la conquête de l'Égypte par Sélim, ouvrage imprimé à Constantinople, et dont j'ai déjà parlé (1). Mais, sans m'arrêter à examiner scrupuleusement l'exactitude de ce récit, dans lequel il y a des circonstances peu vraisemblables, j'en veux tirer la seule conséquence que le sultan Sélim ne dépouilla point les Mameloucs qui s'étoient soumis à sa domination, des terres qu'ils possédoient avant la conquête, quels que fussent le titre et la nature de leur propriété. Cette vérité est confirmée par les édits de Soliman,

(1) « Sélim faisoit aussi presque toujours venir auprès de lui Sidi Mohammed fils de Gauri, et les autres seigneurs Mameloucs qu'il menoit en Grèce; et, en s'entretenant avec eux, il leur disoit de faire faire l'exercice à leurs chevaux. Aussitôt ils prenoient leurs lances et montroient leur adresse et leur dextérité dans cet exercice, et ils recevoient mille grâces et mille honneurs de cet empereur, qui étoit toujours attentif à leur montrer son amitié.

» Un jour qu'ils faisoient l'exercice accoutumé, et qu'ils faisoient courir leurs chevaux, Sélim leur faisant honneur, dit : « Pourquoi est-ce » que le reste de l'armée n'apprend » pas cet exercice » ! Younous-pacha, grand-vizir, lui répondit insolemment : « Vous donnez toute votre ami» tié à de malheureux Mameloucs; et » après avoir conquis un grand pays » avec mille peines et mille travaux, » et avec l'effusion de plus de sang que » le Nil n'a d'eau, vous l'avez encore » remis entre les mains de ces mêmes » maudits Mameloucs. Si nous avions » su que les choses dussent se passer » ainsi, vos esclaves n'auroient pas fait » un pas pour cette conquête. » Ce qui faisoit dire cela au grand-vizir, c'étoit qu'il n'aimoit pas Khaïr-bey. L'empereur se mit aussitôt dans une grande colère, et l'ayant fait mettre à genoux, on lui trancha la tête, aussi-bien qu'à plusieurs de ses amis. Le fils du grand vizir s'étant enfui au Caire, Khaïr-bey l'arrêta et le renvoya à Sélim, et on le fit aussi mourir. »

J'ai suivi ici la traduction manuscrite, *pag. 363-365.* Ce passage se trouve dans l'original Turc imprimé, *fol. 48 recto.*

et par le procès-verbal fait du temps d'Ali-pacha, contenant une révision des wakfs, et autres propriétés affectées à des établissemens religieux ou à des militaires. Ces deux pièces authentiques prouvent en effet que les personnes qui étoient alors en jouissance ne furent point dépouillées; mais elles prouvent aussi que toutes les clauses de certaines concessions, concernant le pouvoir d'aliéner, ou de transmettre à ses héritiers ou ayant-cause, furent annullées et demeurèrent sans effet.

Voici ce qu'on lit, par rapport aux Circassiens, dans l'édit de Soliman; et quoique ces dispositions ne concernent proprement que la paye et le service militaire, elles méritent néanmoins attention, parce qu'elles prouvent que l'intention du conquérant n'étoit pas de conserver le corps des Circassiens en le recrutant, mais qu'au contraire il se proposoit de le laisser s'éteindre de lui-même. L'événement a prouvé combien étoient sages les remontrances faites à Sélim par son grand-vizir, et qui coûtèrent la vie à ce ministre.

Ms. Turc de la Biblioth. imp. n.° 82, f. 21 v.°

كوكللو

« L'aga, le ketkhoda et le cateb du corps des Circassiens » seront pris parmi les militaires de la Romélie. En ce qui » concerne le service de l'empereur, les Circassiens seront » assimilés aux *gongullus* ou cavalerie légère. Si quelque » homme de ce corps commet une faute, dans le cas » où il ne s'agira que d'une faute légère, les agas le puni- » ront suivant la nature du délit; mais, s'il persiste dans sa » faute, on lui retranchera sa paye. Ceux dont la paye aura » été ainsi retranchée, seront sans délai envoyés à Cons- » tantinople. Si quelqu'un d'eux commet un délit grave, » le pacha en sera informé et le fera mettre à mort. Quand

» il

» il viendra à vaquer des places dans ce corps, qui que ce » soit n'en sera pourvu : la paye devenue vacante sera » réunie au trésor impérial. A la fin de l'année, on don- » nera un état exact et détaillé du nombre des places qui » seront devenues vacantes, de la cause de ces vacances, » et de la compagnie dans laquelle chaque place vaquera, » afin qu'il soit fait mention du tout sur les registres tenus » à la Porte. »

Le reste de cet article détermine la tenue de ce corps, les rations de fourrage qui doivent lui être fournies, et la manière dont doit se faire l'avancement. Suit un autre chapitre qui concerne les Circassiens invalides. *Fol. 83 recto.*

« Ce corps, y est-il dit, est composé des vieillards et » des invalides du corps des Circassiens, et de ceux qui » ne sont plus capables de servir l'empereur. Ils reçoivent » chaque jour deux ou même trois aspres de paye, et » s'occupent à prier Dieu pour la durée de l'empire et » la conservation du sultan, dépositaire de l'autorité sou- » veraine. Quand quelqu'un d'eux viendra à mourir, au- » cune personne d'un autre corps ne pourra être inscrite à » sa place : mais si, dans le corps des Circassiens, il se » trouve encore quelqu'un qui préfère obtenir la vétérance, » on en donnera semblablement avis à la Porte, afin qu'étant » inscrit parmi les vétérans sur le registre tenu à la Porte, » on le fasse sortir de la compagnie dans laquelle il étoit » porté comme sujet en activité de service; mais on devra » bien prendre garde que, par fraude et sous prétexte de mort » d'un vétéran, on ne fasse passer sa morte-paye à un autre. »

Il paroît évident, par ce passage, que le corps des Circassiens étoit destiné à s'éteindre peu à peu; ce qui

s'accorde parfaitement avec les dispositions du même édit qui annullent toutes les clauses des concessions précédemment faites qui tendoient à les perpétuer au-delà de la vie des concessionnaires primitifs : mais comme, dans le fait, le corps des Mameloucs parvint à conserver une grande influence dans le gouvernement, et même à réduire l'autorité du Grand-Seigneur à l'ombre seulement de la souveraineté, on pourroit conjecturer que le système d'administration établi par les Circassiens, et les concessions faites par les sultans de cette dynastie, se conservèrent aussi, malgré le vœu de l'édit de Soliman, et supposer que ces concessions sont l'origine de la propriété des multézims. Ceci me conduit naturellement à examiner quelle étoit la nature des propriétés, autres que celles qui appartenoient immédiatement au domaine, au moment où l'Égypte passa de la domination des Circassiens sous celle des Othomans, pour voir si, parmi les différentes sortes de propriétés, il s'en trouveroit quelqu'une qui eût pu donner naissance aux droits des multézims. Le procès-verbal de 957, joint à l'édit de Soliman, nous fera connoître toutes les diverses sortes de propriétés qui existoient alors et que Sélim s'engagea à maintenir.

Ces propriétés sont désignées sous les noms de *rizka, hissèh, wakf, timar,* et *mulc,* ou au pluriel *amlac.* Je conserve les dénominations originales, pour ne rien préjuger sur le genre de propriété que chacune d'elles désigne, avant d'avoir fixé la signification de ces mêmes dénominations.

Je ne m'arrêterai point sur les wakfs, établissemens dont on connoît la nature et l'objet, et desquels j'ai parlé précédemment. Tant qu'un wakf conserve sa destination pieuse,

il porte le nom qui la désigne : mais les sultans Circassiens avoient introduit l'usage de convertir les wakfs en *timars*, تيمار ou autre genre de concession, comme nous le verrons tout-à-l'heure ; et c'est sans doute parce que cette disposition étoit abusive et contraire à la nature des wakfs, qu'il fallut une promesse positive du sultan pour assurer aux Circassiens qu'ils seroient maintenus dans la jouissance des revenus qui leur étoient assignés précédemment sur des terres de la nature des wakfs.

Ci-dev. pag. 60.

Je passe tout de suite aux *rizkas*, رزقة qui forment un titre particulier de l'édit de Soliman, dont le commencement est traduit ainsi par M. Digeon :

Nouv. Contes Turcs, tom. II, pag. 268.

« Les anciens militaires qui ont obtenu des sultans » d'Égypte, avant la conquête, des portions de terre ou » des mortes-payes, en récompense de leurs services, pré- » senteront au divan les rescrits et autres pièces justifi- » catives dont ils sont munis. On les y examinera avec la » plus scrupuleuse exactitude ; et si elles sont trouvées en » règle, on leur délivrera un ordre confirmatif. Si, au con- » traire, il y a suspicion de fraude, ces pièces seront reti- » rées, et leurs portions de terre ou mortes-payes réunies à » notre domaine.

» A la mort de l'un d'eux, leurs enfans, parens ou asso- » ciés, ne pourront lui succéder dans la jouissance de ces » concessions. S'ils se pourvoient en justice pour ce fait, » non-seulement ils ne seront point écoutés, mais le cadi » en informera sur-le-champ le nazir-emwal, lequel s'empa- » rera, au nom du fisc, de la portion de terre ou morte- » paye dont jouissoit le décédé. »

Si l'on ne consultoit que cette traduction, on ne pour-

roit guère douter qu'il ne s'agît ici de portions de terre accordées à des militaires en récompense de leurs services. Je ne nie pas le fait : les autorités que je citerai prouvent que ces concessions de terre avoient lieu quelquefois sous le nom de *rizka*. Tout ce que je veux dire pour le moment, c'est qu'en examinant sérieusement ici l'original, on aura peine à y reconnoître des concessions de terre. Je vais en présenter une traduction littérale, en conservant même quelques expressions de l'original, dont il est nécessaire de déterminer précisément le sens.

Ce chapitre me paroît assez important pour le rapporter ici en entier :

Manuscr 82, fol. 49-50.

احوال ارزاق جیشیه واحباسیه

وشول رزق جیشیه که بعض کمسنه‌لر سلاطین سابقه مربعاتی ایله متصرف اولوب الآن ید تصرفلرنده درکرکدر که هر صاحب رزقه که کلوب النده کی رزقه سنه متعلق خصوصلره دیواندن حکم طلب ایلیه انوک کبی یه اولا حکم ویرلیوب النده کی مربعاتنه وتمسکاتنه کمال تدقیق وتحقیق ایله نظر اولنوب

DISPOSITIONS relatives aux Rizkas militaires et bénéficiaux.

Quant aux *rizkas militaires*, que certaines personnes ont reçus par des *carrés* des sultans précédens, et possèdent aujourd'hui, il faut que, tout concessionnaire d'un semblable rizka venant à se présenter pour requérir du diwan un acte de maintenue des droits résultant du rizka dont il est en possession, on commence, avant tout, par ne point lui accorder cet acte de maintenue, et qu'on examine avec la plus scrupuleuse attention les carrés ou les titres dont il est porteur. Si l'on ne trouve aucun sujet d'en contester

l'authenticité, on lui délivrera un acte de maintenue : mais, s'il arrive qu'on aperçoive quelque trace ou quelque indice de faux ou de falsification, on retirera ces titres de ses mains, et le rizka demeurera réuni au domaine impérial.

صحتنه شایبهء شبهه اولمز سه
حکم ویریله فی الجمله اشتباه
اولور سه که رایحهء تلبیس
وتزویر فهم اولنه تمسکاتی الندن
الیقونلوب رزقه خاصهء همایونه
ضبط اولنه

Dans le cas où le concessionnaire d'un rizka étant mort, ou ayant disparu depuis long-temps sans qu'on sache ce qu'il est devenu, ses associés, ses enfans ou ses proches se seroient mis en possession de son rizka, de leur propre mouvement, sous le prétexte que c'étoit une des clauses de la concession, ou se présenteroient au diwan pour demander à en être mis en possession, on ne leur accordera point leur demande, et l'on n'aura aucunement égard aux clauses portées par les brevets. S'ils viennent présenter leur requête au kadhi, le kadhi, bien loin de la recevoir et de la répondre, en donnera avis au nazir-emwal, lequel, retirant de leurs mains le rizka ou le *hissèh*, n'importe quel qu'il soit, le réunira au fisc.

وبر صاحب رزقه فوت اولوب
یا غیبت منقطعه ایله غایب اولوب
رزقه سنه سایر شرکاسی ویا
اولادی ویا خود اقاربی مشروط در
دیو یا فضولی متصرف اولوب
ویا دیوانه کلوب طالب اولسه لر
ویریلمیوب مرتعلرنده اولان شروط
ایله عمل اولنمیه ووروب قاضی
حضورنده نزول ایله لر نزولی
مسموع ومقبول اولمیوب قاضی
ناظر امواله بلدوروب اول رزقه
ویا حصه نه ایسه الندن
النوب بکلکه ضبط اولنه

Quant aux *rizkas bénéficiaux*, ceux de cette nature qui étoient

ورزق احباسیه دخی شول
رزقه که علی سبیل البر

والصدقه اولمش اوله انلر كبى
حالى اوزرنه ابقا اولنوب
صلحادن بر مستحقنه توجيه
اولنه وشونلركه بعض بقاعه
وسبيله ومساجد وزوايايه
مشروط اولمش اولا ما دام كه
صرف اولنجاق محلّ موجود
ومعمور در اول دخى على حاله
طوره اما ناظر اوقاف جانبندن
دخى تفحّص اولنوب خلاف شرط
واقف اتلاف واسراف اولنمقدن
منع وحفظ اولنه وصرف
اولناجق مواضع خراب اولوب
مندرس اولمش ايسه قاضى ناظر
امواله اعلام ايدوب انلر دخى
تفتيش ايدوب كورەلر شويله
كه جوارنده ويا اخر يرده بر
صرف اولنمغه مناسب
ومستحق يير وار ايسه اكا تعيين

établis par forme d'œuvres pies et d'aumônes, demeureront sur le même pied ; on les donnera à des gens pris parmi les religieux et dignes de les posséder. Pour ceux qui étoient institués au profit des monastères, des mesdjids, des *sébils* (1) et des couvens, tant que l'établissement en faveur duquel ils ont été fondés existera et sera entretenu, ils seront maintenus sur le même pied : mais l'inspecteur général des wakfs prendra à cet égard les renseignemens les plus exacts, et veillera attentivement à ce qu'ils ne soient point dilapidés ni employés d'une manière contraire à l'intention des fondateurs. Dans le cas où les lieux au profit desquels ils doivent être employés, seroient abandonnés et entièrement détruits, le kadhi en donnera avis au nazir-emwal, et ils examineront de concert l'état des choses. Si, dans le voisinage, ou par-tout ailleurs, il se trouve un lieu en faveur duquel le rizka puisse être employé, et qui mérite qu'on le lui transporte, on

(1) On appelle *sébil* un endroit où il y a de l'eau pour l'usage du public, une fontaine ou citerne publique, où l'on prend de l'eau gratuitement. C'est un genre de fondation pieuse en Égypte et dans le désert. On peut voir la description d'un *sébil* dans le Voyage au Levant, de Thevenot, *t. II, p. 564.*

en fera la désignation ; l'administrateur général des wakfs, de concert avec le kadhi, nommera un régisseur fidèle, et ils le chargeront d'en diriger l'emploi. Si, au contraire, il ne se trouve aucun lieu auquel on puisse l'appliquer, on en disposera par forme d'aumône en faveur de quelque personne digne prise parmi les religieux, les fakirs ou les docteurs, et on présentera en conséquence une requête à notre Porte impériale, pour en obtenir un barat conforme à cette disposition.

Il sera très-sérieusement recommandé aux agens et percepteurs établis dans les divers cantons, pour ce qui concerne spécialement les susdits rizkas, soit militaires, soit bénéficiaux, que toutes les fois que quelqu'un se présentera devant eux pour demander ce à quoi il prétend avoir droit à titre de rizka, ils se gardent bien de donner au soi-disant concessionnaire d'un rizka le droit par lui réclamé, mais qu'ils en informent le beglerbey et le nazir-emwal ; lesquels manderont le réclamant et examineront sa demande : ceux-ci écriront en détail dans un registre, de quelle espèce est ce rizka, quel en est le montant, et entre les

ایلیوب ناظر اوقاف وقاضی بر
امین ومتدین کمسنه بولوب
محلنه صرف اتدوره‌لر انک کبی
ییر بولنمزسه علی سبیل
الصدقه صلحادن وفقرادن
واهل علمدن بر مستحقنه
توجیه ایلیوب در دولتمه عرض
ایدوب براتن کتوره‌لر

ورزق جیشیه واحباسیه
خصوصیچون اطراف نواحیده
اولان عماله ومباشرین تنبیه
اولنه که رزقه ادنه هرکم واروب
انلردن حق طلب ایلیه
صاحب رزقه یه حق ویرلمیوب
همان بکلربکی یه وناظر امواله
عرض ایده‌لر انلر دخی کتوروب
تفتیش ایده‌لر ننک کبی رزقه در
وحاصلی ندر وکمک النده در
مفصل یازوب دفتر ایلیه‌لر وبعده
النده اولان تمسکاتی صحیح ایسه
علی حاله ابقا اولنه مقرر نامه

ويريله والا الندن النوب ميرى
ايچون ضبط اولنه وذكر اولان
دفترك بر صورتى يازيلوب مصر
ديواننده حفظ اولنه بر صورتى
دركاه سعادته كوندريله

mains de qui il se trouve. Après cela, si les titres dont le réclamant est porteur se trouvent authentiques, le rizka sera maintenu sur le même pied, et on en donnera un brevet confirmatif. Dans le cas contraire, on retirera le rizka, que l'on réunira au miri. Du registre dont il vient d'être parlé, un exemplaire sera conservé dans le diwan du Caire, et un double envoyé à la Porte.

Il y a ici plusieurs mots dont il faut fixer la valeur. Le premier est le mot *rizka* رزقة, dont le pluriel est *rizak* رزق ou *arzak* ارزاق. Je crois que la véritable signification de ce mot est *pension, pension alimentaire.* La racine Arabe رزق signifie proprement *fournir à quelqu'un sa subsistance.* Il me paroît certain d'ailleurs qu'il ne peut être question ici que d'une pension d'une somme fixe, ou d'une quantité déterminée de denrées à prendre sur le revenu d'un bien quelconque, et non de la propriété viagère, ou d'une concession d'usufruit, puisque l'on voit qu'il est enjoint aux agens, ou administrateurs généraux, et aux percepteurs, ou administrateurs particuliers, de ne point acquitter ces sortes de pensions sur la demande des concessionnaires, mais de les renvoyer à se pourvoir par-devant le diwan.

جيشية
احباسية

Les rizkas dont il s'agit ici, sont de deux sortes, *militaires* et *bénéficiaux.* Le nom des premiers indique suffisamment leur cause et leur destination. On voit, par les détails mêmes de notre édit, que les seconds étoient des fondations pieuses, destinées, les unes à fournir des alimens ou pensions

à

à des religieux, fakirs ou docteurs, les autres à subvenir aux dépenses d'une mosquée, d'un couvent, ou d'un sébil, c'est-à-dire, d'un lieu où l'on distribue gratuitement de l'eau aux pauvres, &c. Leur dénomination احباسية que j'ai traduite par *bénéficiaux*, vient de احباس pluriel de حَبَس. La racine de ce mot, حبس, signifie *lier, attacher, contraindre*. De là le nom حَبَس, qui se prend pour un *bien attaché à l'exécution d'une fondation pieuse*, et تحبيس *l'action même d'affecter un bien* à la dotation d'une mosquée ou autre établissement religieux.

Suivant l'auteur de l'un des mémoires que j'ai cités précédemment, le mot *rizka* est une expression générique qui comprend toutes les diverses sortes de fondations pieuses.

« Il n'est peut-être pas de pays, dit cet écrivain, où les fondations religieuses, les legs pieux, soient plus considérables que dans ceux où l'on professe la religion Mahométane. Ces sortes d'établissemens sont très-nombreux en Égypte : ils sont tous compris sous la dénomination générale de *rizka ;* cependant ils se divisent en legs publics et particuliers.

Mémoires sur l'Égypte, t. III, pag. 200.

» Les premiers sont appelés *sultaniyyèh*, c'est-à-dire, *fondés par les souverains*, tant avant que depuis la conquête de Sélim. Ils sont tous en faveur des villes saintes de Médine et de la Mecque, et pour l'entretien des mosquées, des écoles publiques, des caravanes et des hôpitaux, et d'une foule d'autres établissemens religieux.

» Les seconds sont appelés *wakf*, c'est-à-dire, *legs particuliers*, soit en faveur des enfans, parens, ou esclaves blancs ou noirs indistinctement des personnes riches, et dans un ordre déterminé par les fondateurs ; et après

l'extinction de leur race, l'objet de la donation passoit ordinairement à la Mecque, ou à quelque autre grand établissement du musulmanisme.

» Une partie de ces wakfs étoit toujours destinée à pourvoir à l'entretien de ceux qui font la lecture de l'Alcoran, à faire réciter des prières publiques sur les tombeaux les vendredis et la veille des grandes solennités, à y faire jeter des fleurs et des feuilles de palmier à certaines époques, ainsi que pour l'entretien des citernes, des écoles, et pour faire distribuer des aumônes, tant en denrées qu'en argent, aux pauvres, et principalement aux aveugles. »

Ces définitions ne sont assurément point exactes. J'ignore si, dans l'usage actuel, les diverses natures de fondations pieuses sont comprises en Égypte sous la dénomination de *rizka*, ce qui me paroît néanmoins fort douteux; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les fondations pieuses, proprement dites, se divisoient du temps de Makrizi, et très-vraisemblablement encore lors de la conquête de l'Égypte par Sélim, en *wakf* et *habas*. Le premier mot exprimoit des biens légués en propriété à un établissement religieux; et le second, des biens chargés de l'acquit d'une fondation envers un semblable établissement. C'est Makrizi lui-même qui me fournit cette distinction. Je vais rapporter ici, en entier, le passage de cet auteur, parce qu'il est propre à jeter un grand jour sur cette matière.

Man. Ar. de la Bibl. imp. n.° 682, fol. 54 verso.

قد كانت خلفاء بنى امية وخلفا بنى العباس يقطعون الاراضى من ارض مصر النفر من

Les khalifes de la maison d'Omayya et ceux de la maison d'Abbas donnoient des terres de l'Égypte en apanage à quelques personnes d'entre leurs

favoris ; mais la chose n'étoit pas sur le pied où elle est aujourd'hui. L'argent que l'on tiroit du kharadj, ou imposition des terres d'Égypte, servoit à acquitter le prêt des troupes et les autres charges du gouvernement, et le surplus entroit dans le trésor : quant aux terres données en apanage, elles demeuroient entre les mains de ceux qui les avoient reçues. Mais depuis le règne de Salah-eddin Yousouf, jusqu'à ce jour, toutes les terres de l'Égypte ont été possédées en apanage par les sultans, les émirs et les soldats.

خواصّهم لا كما الحال هو اليوم بل
يكون مال خراج ارض مصر
يصرف منه اعطية الجند وساير
الكلف ويحمل ما يفضل الى
بيت المال وما اقطِع من الاراضى
فانه بيد من اقطعه واما منذ
كانت ايام السلطان صلاح
الدين يوسف الى يومنا هذا فان
اراضى مصر كلها صارت تقطع
للسلطان وامرايه واجناده ۞

Les terres d'Égypte se divisent aujourd'hui en sept portions. Une portion appartient au diwan du sultan : celle-ci se subdivise en trois parties, dont l'une est administrée par le bureau du vizir, l'autre par le bureau particulier, et la troisième par le bureau spécial. La seconde portion des terres d'Égypte est celle qui a été donnée en apanage aux émirs et aux soldats.... La troisième comprend les wakfs assignés à des mosquées, des colléges, des couvens et autres œuvres pies, et aux descendans des donataires, ou à leurs affranchis. La

وارض مصر اليوم على سبعة
اقسام قسم يجرى فى ديوان
السلطان وهذا القسم ثلاثة
اقسام منه ما يجرى فى ديوان
الوزارة ومنه ما يجرى فى ديوان
الخاص ومنه ما يجرى فى ديوان
المفرد وقسم من اراضى مصر قد
اقطع للامرا والاجناد ... وقسم
ثالث جعل وقفا محبّسا على
الجوامع والمدارس والخوانك وعلى
جهات البر وعلى ذرارى واقفى

ملك الاراضى وعتقايهم وقسم رابع
يقال له الاحباس يجرى فيه
اراضى بايدى قوم ياكلونها اما عن
قيامهم بمصالح مسجد او جامع واما
بكون لهم لا فى مقابلة عمل
وقسم خامس قد صار ملكا يباع
ويشترى ويورث ويوهب
لكون اشترى من بيت المال
وقسم سادس لا يزرع للعجز
عن زراعته فترعاه المواشى
وتنبت الحطب ونحوه وقسم
سابع لا يشمله ما النيل
فهو قفر وهذا القسم منه
ما لم يزل كذلك منذ
عرفت احوال الخليقة ومنه
ما كان عامرا فى الدهر الاول ثم
خرب

quatrième partie est nommée *habas ;* elle renferme les terres qui sont dans la main de certaines personnes qui en consomment les produits, soit à la charge d'entretenir une mosquée ou une djami, soit parce qu'elles leur sont données sans être le salaire d'aucun travail. La cinquième partie est devenue une propriété particulière, dont on dispose par vente, achat, donation et héritage, parce que ces terres ont été achetées du trésor du prince. Les terres de la sixième classe ne s'ensemencent point, parce qu'elles ne sont pas susceptibles de culture : elles servent à la pâture des bestiaux, ou bien elles produisent du bois et autres choses semblables. Enfin les terres de la septième espèce sont celles que les eaux du Nil n'atteignent point et qui restent en friche : de celles-ci les unes ont toujours été telles de temps immémorial; d'autres étoient cultivées autrefois, mais sont devenues incultes.

Ajoutons à ces notions qui nous sont fournies par Makrizi, que, suivant un autre passage du même écrivain, que j'ai rapporté ailleurs, on ne donna point en wakf aux mosquées et autres établissemens publics, dans les premiers siècles de l'hégire, des fonds de terre, mais seulement des maisons;

Chrest. Arabe, t. II, p. 106.

que ces donations étoient de la nature des *habas* et non des wakfs, et n'entraînoient point par conséquent une véritable aliénation de la propriété; enfin, que, lors du commencement de la dynastie des Fatémis, vers la fin du IV.e siècle de l'hégire, les donations de fonds de terre qui avoient été faites précédemment furent annullées.

Concluons de ce que nous venons de citer de Makrizi, que les rizkas de la nature des *habas* ne pouvoient être que des sommes ou pensions assignées à des œuvres pies et à prendre sur certains biens domaniaux; et revenons à l'examen du passage tiré du Canon de Soliman.

Le mot *hissa* ou *hissèh*, qui se trouve joint en un endroit au mot *rizka*, et que M. Digeon a traduit par *portion de terre*, doit maintenant fixer notre attention. Ce mot ne signifie proprement que *part* ou *portion*, et il pourroit être employé également pour une portion de terre, ou pour une part à prendre dans une plus forte rente ou pension. Dans notre passage, il est question d'un rizka duquel les héritiers du titulaire ont joui après sa mort, et il est ordonné de retirer de leurs mains le rizka ou le hissèh, c'est-à-dire, le rizka en entier, ou la portion dont jouit celui qui se présente pour en obtenir le paiement. Si les rizkas dont il s'agit là, sont, comme je le pense, des rentes ou pensions, le hissèh ne peut être qu'une portion à prendre dans une semblable rente ou pension (1).

(1) C'est à-peu-près le sens qu'a ce mot chez les Turcs, en matière de timars, comme le prouvent plusieurs passages d'un manuscrit Turc composé par Aïn Ali, garde des archives de la Porte, pour être présenté au sultan Ahmet fils de Méhémet fils de Murad, c'est-à-dire, Ahmed I.er fils de Mahomet III. Cet ouvrage, qui existe dans la Bibliothèque impériale avec une traduction Françoise, contient un état de tous les

Au surplus, quoique la plupart des rizkas dont il est question dans les Canons de Soliman, ne fussent, comme je l'ai dit, que des pensions, quelques-uns cependant consistoient en terres ; et alors, si ces rizkas avoient été partagés après le décès du titulaire, les hissèhs qui s'en étoient formés étoient de la même nature. C'est ce qui résulte

gouvernemens de l'empire Othoman. Il est divisé en sept chapitres, dont le cinquième a pour titre : *Ce que c'est que* ziamet *et* timar; *ce que veulent dire* kilidj *et* hissèh, *et autres noms concernant les* ziamets *et* timars. Voici ce qu'on y lit relativement au mot *hissèh.*

Après avoir distingué deux sortes de *ziamets*, dont les uns, en cas de vacance, doivent être donnés en entier à une seule et même personne, et les autres, formés de plusieurs portions réunies, peuvent, à la mort de l'usufruitier, être partagés entre plusieurs individus, l'auteur ajoute : « Si un vilayet-catibi, ou greffier » d'un district, enregistre pour quel- » qu'un un ziamet de plus de 20,000 » aspres, comme de 30, de 40, de 50, » ou de 100 mille aspres, on appelle » aussi cette pension *ziamet idjmallu ;* » mais les vingt premiers mille aspres » se nomment *kilidj ziamet*, et le reste » de la pension se nomme *hissèh.* Si » cette pension devient vacante, on » donne 20,000 aspres à une seule » personne, et le reste de la pen- » sion se divise en 15, 10 et 5 mille » aspres qu'on donne à plusieurs per- » sonnes en particulier, pour ajouter à » d'autres ziamets ou timars. » Ailleurs il dit : « Si l'on partage à trois personnes » un timar de 18,000 aspres dont le » kilidj soit de 6,000 aspres, l'une de » ces trois parties se nomme *kilidj*, et » les deux autres se nomment *hissèh.* » Il s'étoit introduit un abus qui étoit » qu'on donnoit les 18,000 aspres à » trois personnes différentes, et à » toutes trois sous le nom de *hissèh :* » mais moi qui ne cherche que le ser- » vice de mon empereur, et qui veux » remplir ma charge avec justice, je » n'ai jamais donné de barat pour » les hissèhs ni pour les kilidjs, qu'a- » près avoir trouvé dans les premiers » registres qu'ils étoient ou hissèh ou » kilidj; et si ceux qui me remplace- » ront veulent se comporter de même » que moi, il n'y a pas d'apparence, » s'il plaît à Dieu, qu'il se perde un » seul kilidj dans la suite. »

Il est évident que le mot *kilidj*, dont le sens propre est *épée, sabre*, veut dire, en matière de timars, le capital ou le montant nécessaire du timar, que l'on ne peut pas morceler, et que *hissèh* signifie au contraire des augmentations accessoires du timar, qui en sont indépendantes et peuvent en être séparées et données à d'autres qu'au titulaire du timar. Ce sont donc, pour ainsi dire, des pensions sur un bénéfice militaire.

évidemment de quelques articles du procès-verbal de 957, et notamment de l'article XIII, qui est ainsi conçu :

ARTICLE XIII.

Quelques particuliers ont présenté au vénérable diwan un titre écrit. Dans ce titre de wakf, quelques pièces de terre étoient portées avec désignation de leurs quatre limites, comme rizkas. Vérification faite des registres, il ne s'est trouvé dans le registre des Circassiens que bien peu de rizkas consistant en pièces de terre. Quant à ceux dont il s'agit ici, leurs titres étoient dressés, écrits et authentiqués en présence des quatre kadhis. On a interrogé à ce sujet un homme, nommé Abd-alkader, fils de Melki, de la famille de Djaïan (1), qui, du temps des Circassiens, étoit chargé de l'administration de toutes les affaires qui concernoient les wakfs, et qui est encore vivant aujourd'hui ; et

اون اوچنجی مادّه بودر كه
بعض كمسنه‌لر ديوان اعلايه
مكتوب ابراز ايليوب ذكر
اولنان مكتوب وقفده حدود
اربعه ايله بعض قطع اراضی
رزقه‌لر يازيلوب دفاتردن يوقلندقده
قطع اراضی ايله اولان رزقه
چراكسه دفترنده نادر بولنوب
علی الخصوص ذكر اولنان اوقافك
تمسّكلر قضات اربعه حضورنده
ثابت ومحكوم ومنفذ ومتّصل
اولوب چراكسه دورنده اوقاف
مزبوره ايله ساير اموره مباشر
اولوب بالفعل قيد حياتده اولان
اولاد جيعاندن عبد القادر ابن

Man. Turc de la Bibl. imp. n.º 114.

(1) Cet Abd-alkader est ainsi qualifié dans le texte : اولاد جيعاندن, *des enfans de Djaïan*. Il paroît que cette famille étoit spécialement chargée de l'administration des terres domaniales sous les Circassiens : car il existe dans la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford et dans celle du Vatican, un cadastre des villages de l'Égypte, dressé en l'année 777 sous le règne de Mélic-alaschraf Schaban, par *Schéref-eddin Yahya fils d'Almakarr, fils d'Al-djaïan* شرف الدين يحيى بن المقر بن الجيعان. *Voyez* la Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, *p. 587*.

ملكى نام كمسنه در سوال
اولندقده قطع اراضى ايله اولان
رزقه‌لرك مستقل دفترى
وارايدى حاليا منعدم اولنمشدر
ديو بلدردى لكن بو مقوله اولان
قطع اراضى نك اصلى احباس
دفترلرنده مسطور ومقيّد اولوب
بيت المالدن بيع ايله اخراج
اولنانلرى اشارت اولنوب وبعض
اوقاف واملاك تمسكلرينك
صورتى احباس دفترلرنده مقيّد
اولوب احباس دفترلرنده مقيّد
اولان مكاتيبك فوقنده احباس
كاتبلرينك نشانى اولوب

وچراكسه ايامنده املاك
واوقاف ادلو برنجه جلد اسكى
دفترلر اولوب قاعده‌سى بو دركه
اوّلا واقفك اسمى يازيلوب وتحتنده
واقع اولان اوقافى اكر كامل قريه
در واكر حصّهٔ شايعه و ياخود
قطع ارض ويا جزيره در ذكر اولان

il a assuré qu'il y avoit autrefois un registre particulier pour les rizkas qui consistoient en pièces de terre, mais que ce registre n'existoit plus. Mais quant aux terres dont il est ici question, leur titre original se trouvoit porté au registre des biens nommés *habas* (1), et il y avoit des indices qui donnoient à connoître que ces biens étoient sortis par vente des mains du fisc. La copie de quelques-uns des titres de *wakf* et de *mulc* (2) se trouvoit inscrite dans le registre des *habas;* et au-dessus des titres inscrits, comme il vient d'être dit, dans ce registre, on voyoit le sceau des catebs du bureau des *habas.*

Du temps des Circassiens, il y avoit aussi un vieux registre dont un volume pour les biens de la nature des wakfs, et un autre pour ceux nommés *mulc.* La disposition de ces registres étoit telle, que l'on y trouvoit écrits, d'abord le nom du donateur du wakf, ensuite la désignation du wakf, soit un village entier,

(1) C'est-à-dire, chargés de rentes en faveur d'œuvres pies.

(2) J'expliquerai tout-à-l'heure ce dernier mot.

soit

soit une portion *(hissèh)* notable, ou quelques pièces de terre, ou une île ; cela s'y trouvoit couché dans l'ordre susdit: mais il n'existoit point de registre général pour tous les wakfs.

Quant aux rizkas qui se sont trouvés inscrits sur le registre susdit, ou dont le registre des habas donnoit des indices, comme étant sortis par vente des mains du fisc, ou dont il paroissoit, par les brevets d'autorisation de jouissance délivrés précédemment, que la copie de leur titre d'érection en wakf ou en mulc s'étoit trouvée, par le passé, inscrite sur le registre des habas, il a été ordonné de délivrer pour tous les rizkas, à tous ceux qui se sont trouvés dans ce cas, un brevet de maintenue, après que les kadhis du diwan ont reconnu que les titres de wakf, et les autres titres présentés, portoient tous les caractères requis d'authenticité.

Quant aux pièces de terre dont il ne s'est trouvé aucune mention, ni sur l'ancien registre, ni sur les registres des habas, n'y ayant pas, à l'égard du diwan vénérable, de motifs suffisans pour les retirer et en refuser la

ترتيب اوزره تحرير اولنوب لكن
جملهٔ اوقافه كامل دفتر
دكلدر ۞

وشول رزقه كه دفتر مزبورده
بولنوب وياخود احباس دفترندن
بيت المالدن بيع اولندوغى
اشارت اولنوب ويا ملك نامه
ايله وقف نامه لروك صورتى
احباس دفترلرنده مقيّد
بولندانلرى افراج تذكره لرنده
قيد اولنوب ديوان قاضيلرى
وقف نامه لر ايله ساير
اصوللرينك صحتنه تمام علملرى
لاحق اولدقدن صكره بونك
امثالى اولنلره دخى افراج
حكم ويرلمك فرمان
اولنمشدر ۞

دوفتر عتيقده واحباسيه ده
اصلا بولنميان قطعهٔ اراضئ
ديوان شريف ايچون النمسنه
باعث ووير لمكه سبب قوى
اولميوب مجرّد ابراز ايتدوكلرى ذكر

اولنان مكاتب شرعيّه موجبنجه افراج حكم ويرلمك بيورلدى ۞	délivrance, il a été ordonné qu'on en donnât des brevets de délivrance sur la seule vue des titres revêtus des formes légales, qui avoient été produits.

Ce titre, que j'ai rapporté exprès en entier, prouve que les rizkas et hissèhs dont il s'agit, étoient des biens de la nature des wakfs, et non de simples propriétés domaniales.

Outre les rizkas et les hissèhs dont parle l'édit de Soliman, le procès-verbal de 957 fait très-souvent mention des *timars*.

تيمار Ce que les Turcs appellent *timar* est une sorte de bénéfice militaire en fonds de terre, que l'on peut assimiler aux commanderies de Malte ou de l'ordre Teutonique. Je doute que ce mot, qui est turc, fût employé en Égypte avant la conquête de ce pays par Sélim. La chose cependant est possible; car beaucoup de mots Turcs ou Tartares s'étoient introduits dans ce royaume sous les dynasties des Mameloucs. Le mot employé par les Arabes dans le
اقطاع même sens est *ictâ*, que j'ai souvent rendu par *apanage*, et dont Makrizi nous donne la définition. On a déjà vu que, suivant cet auteur, une grande partie des terres d'Égypte formoient l'apanage des sultans, des émirs et des soldats. Il seroit donc assez naturel de penser qu'il s'agit ici, sous le nom de *timar*, des terres données en apanage à des militaires. Je doute cependant qu'il y soit question des apanages militaires en général; car il paroît que les timars dont il s'agit dans le procès-verbal cité, étoient des biens de la nature des wakfs, c'est-à-dire, assignés originairement à des fondations pieuses, et dont les Circassiens avoient changé la destination, comme on le verra dans un instant. Il

semble aussi, par le même procès-verbal, que la différence principale entre un rizka et un timar consistoit essentiellement dans la nature du brevet par lequel l'un et l'autre étoient concédés. On voit en un grand nombre d'endroits que les rizkas étoient accordés par un titre nommé مربّعه *carré*, c'est-à-dire, ainsi que je le conjecture, par une décision écrite simplement sur un carré de papier; et les articles IV et X distinguent positivement les *rizkas par carrés*, des timars donnés par *lettres patentes* منشور (1).

(1) Je ne sais si cette différence dans la nature du brevet ne pourroit pas être assimilée à celle qui a lieu entre les timars, dont les uns sont nommés *tezkérèh-lu timar* تذكره لو, c'est-à-dire, timar avec tezkérèh, et les autres *tezkérèh-siz timar* تذكره سز, ou timar sans tezkérèh. Voici de quelle manière l'auteur du manuscrit Turc-François, n.° 48, explique cette différence. « Si dans le registre sommaire il manque un seul aspre » de la somme de 20,000 aspres, on » ne le nomme plus *ziamet*, mais » *timar*. Le *tezkérèh-lu* du *timar* demeure *kilidj*, le surplus est *hissèh*. » Le kilidj d'un timar est de deux » sortes: l'une est nommée *tezkérèh-lu*, et l'autre *tezkérèh-siz*. La raison » pour laquelle on les nomme *tezkérèh-lu* et *tezkérèh-siz*, c'est que » chaque beglerbey donne avec son » propre barat les sommes dont son » beglerbeylic l'autorise à disposer » par lui-même: mais pour les pensions qui excèdent cette somme, il » les donne par un tezkérèh, à l'effet » d'obtenir de la Porte un barat, et à » cause de cela on leur donne le nom » de *tezkérèh-lu*. Mais comme tous » les beglerbeylics ne sont pas égaux » à cet égard, le *tezkérèh-siz* de » chacun d'eux est différent. Dans » les beglerbeylics de Romélie, de » Bude, de Bosnie et de Téméswar, » le *tezkérèh-lu timar* est de 6,000 » aspres; s'il manque un seul aspre de » cette somme, c'est un *tezkérèh-siz*. » Si, par exemple, dans le registre » de la province, il se trouve un » timar de 5,999 aspres, on l'appelle » *tezkérèh-siz*, et le kilidj est de 3,000 » aspres: mais le timar de 6,000 » aspres, et depuis 6,000 jusqu'à » 19,999 aspres, se nomme *tezkérèh-lu*, » et le kilidj de celui-ci est de 6,000 » aspres. Dans le beglerbeylic d'Anatolie, le *tezkérèh-lu* est de 5,000 » aspres, le kilidj est de 2,000; de » 2,000 à 4,999 aspres, cela se nomme » *tezkérèh-siz timar*. Lorsqu'il manque » un seul aspre de 5,000 aspres, » 2,000 aspres demeurent *kilidj*, le » reste se nomme *hissèh*. »

Je ne pousserai pas plus loin cette citation; je me contente d'observer

Rapportons maintenant l'article XVIII du procès-verbal de 957, qui prouve que les timars dont il est question dans cet acte, étoient de la nature des wakfs, et par conséquent différoient essentiellement de ce que les Turcs entendent par ce mot.

Man. Turc de la Bibliot. imp. n.° 114.

اون سکزنجی مادّه بودرکه بعض کمسنه‌لر افراج اخراج ایتمکیچون دیوان شریفه مکاتب اوقاف کتوروب چراکسه دفتردن یوقلندقده

ARTICLE XVIII.

Quelques personnes, pour obtenir un acte de délivrance, ont produit au diwan vénérable des lettres de wakf. Recherches faites sur le registre des Circassiens, le wakf s'y est trouvé; mais à une

qu'il ne faut pas s'en rapporter à la traduction manuscrite ; et quoique le texte ne soit pas sans quelque difficulté, toute la suite montre évidemment que, le *minimum* d'un timar étant fixé dans un beglerbeylic à une somme quelconque, à 5,000 aspres, par exemple, tout timar de 5,000 aspres et au-dessus, mais au-dessous de 20,000 aspres, se nomme *tezkérèh-lu*. S'il passe 5,000 aspres, cette somme s'appelle *kilidj*, le surplus *hissèh*. S'il montoit à 20,000 aspres, ce ne seroit plus un *timar*, mais un *ziamet*. Si la pension est au-dessous du *minimum* de 5,000 aspres, elle ne se nomme plus *tezkérèh-lu*, mais *tezkérèh-siz* ; et alors on distingue une portion fixe, 2,000 aspres, par exemple, qu'on nomme *kilidj*; le surplus de 2,000 à 4,999 aspres, se nomme *hissèh*.

Je supposerois volontiers, d'après cela, que les مربّعات, ou *carrés*, dont il est question, étoient une simple décision des sultans sur laquelle devoit être expédié un brevet, mais que, quand les rizkas ne passoient pas une certaine somme, on se contentoit de ce titre pour éviter les frais d'expédition du brevet.

Dans les Canons manuscrits de l'empire Othoman, n.° 2 du supplément de Saint-Germain-des-Prés, on trouve, *fol. 15*, ou *pag. 62*, de la trad. Franc., et *fol. 22 v.°* du texte, la définition des mots *ziamet*, *timar*, *idjmallu* et *hissèh* qui y est écrit *khassa*, et l'on y lit : « On appelle » *khassa* (lisez *hissèh*) celui qui a » plus de 20,000 aspres, c'est-à-dire, » qui peut avoir jusqu'à 100,000 » aspres. » C'est bien mal rendre le texte یکرمی بیک ن ارتوب یوزبیکه وارنجه اکا حصه دیرلر. « Depuis » 20,000 aspres, en augmentant jus- » qu'à 100,000, cela s'appelle *hissèh*. »

date postérieure, sous le gouvernement des Circassiens, cet objet a été retiré des wakfs et se trouve avoir été donné en timar à quelqu'un des Circassiens : dans le moment actuel, ceux qui en jouissent sont des personnes susceptibles de posséder un wakf, et en jouissent à titre de wakf. Cependant on trouve bien dans l'ancien registre que, de wakf, cet objet est devenu timar : mais on ne trouve aucune note ou indice qui marque que de timar il est ensuite redevenu wakf ; et ceux qui en jouissent aujourd'hui n'ont entre les mains aucun titre qui prouve que cet objet étant timar a été donné en wakf par les sultans. En conséquence, par la seule considération que ceux qui en jouissent en sont en possession en conformité d'un titre de wakf, on a laissé les choses en l'état où elles sont ; on a donné une simple autorisation provisoire de jouissance pour un an, et il a été nécessaire d'en donner avis à la Porte. Mais, comme on n'a point trouvé dans le registre des Circassiens que quelques villages, qui, de wakf qu'ils étoient d'abord, avoient été donnés à quelqu'un en timar, eussent été ensuite de timar

وقف بولنوب بعده چراکسه
ایامنده اوقافدن النوب چراکسه
طایفه سنه تیمار ویرلمش
بولنوب شمدیکی حالده وقفلروك
مستحقلری وقفیت طریقیله
متصرفلردر اما دفتر قدیمده وقف
ایکن تیمار اولدوغی مقید اولوب
وتیمار ایکن کیرو وقفه ویرلدوکنه
دلالت ایدر قید واشارت
اولمیوب وقف مستحقلرینك
اللرنده دخی سلاطین ماضیه دن
تیمار ایکن وقفه ویرلدوکنه بوجه
من الوجوه تمسکلری اولمیوب
مجرد مستحقلری کتاب الوقف
موجبله واضع الید اولدقلری
اجلدن بونك کبیلر حالی اوزره
ابقا اولنوب بر سنه ایچون تمکین
حکم ویرلوب استانهٔ سعادته
عرض اولنمغه محتاجدر وبعض
قرا وقف ایکن بعض کمسنه لره
تیمار ویرلدوکی بعده تیماردن وقفه
ویرلدکی اجلیله دفتر چراکسه ده

مقيّد اولنمغين بونك كبيلره
افراج حكم ويرلمشدر

convertis de nouveau en wakf, on n'a pas accordé en pareil cas un acte de délivrance.

Si les timars que Sélim trouva établis en Égypte, étoient de la nature des wakfs, il en faut dire autant de cet autre genre de propriété qui, dans l'édit de Sélim et dans le procès-verbal de 957, porte le nom de *mulc*, mot qui signifie *propriété pleine*, *domaine absolu*. Cela est prouvé, non-seulement par la réunion continuelle des deux mots *wakf* et *mulc*, ou au pluriel *awkaf* et *amlac*, dans ce procès-verbal, mais d'une manière encore plus positive, par divers passages de l'un ou de l'autre de ces actes publics.

ملك

L'article XIII du procès-verbal, que je viens de citer tout-à-l'heure, en fournit deux preuves évidentes. On y lit « que du temps des Circassiens il y avoit un vieux registre » dont un volume pour les biens de la nature des *wakfs*, et » un pour ceux de la nature des *mulcs*; mais qu'il n'y avoit » aucun registre qui renfermât tous les wakfs indistincte- » ment. » D'où il suit que les *mulcs* sont aussi une sorte de wakf. Plus bas on lit « qu'on a trouvé dans le » registre des *habas* la copie du titre primitif d'érection » de quelques-uns de ces biens en *wakf* ou en *mulc* », ce qui ne laisse aucune équivoque. Aussi, dans l'édit de Soliman, au titre de l'arpentage, il est dit que l'on ne mesurera pas les terres qui seront de la nature des *wakfs*, *rizkas* et *mulcs* : et la raison en est évidente ; c'est que ces propriétés ne payoient point le *mal*, et que le Gouvernement n'avoit en conséquence aucun intérêt à connoître quelle portion de ces terres avoit été inondée ou étoit demeurée à sec.

Ci-dev. p. 79.

Je ne saurois déterminer, d'une manière bien précise, la différence qu'il y avoit entre un simple wakf et un wakf désigné sous le nom de *mulc;* mais, comme je vois, par le procès-verbal de 957, que le fisc vendoit souvent les wakfs dépendans du domaine et les rizkas, je présume que les wakfs ainsi vendus portoient le nom de *mulc.* Il me semble même en trouver la preuve dans l'article XX du procès-verbal, que je vais rapporter.

Après avoir observé que le règne du sultan Tomanbai, le dernier des Circassiens, n'avoit été que de quatre mois, le rédacteur de cet acte ajoute :

« Les porteurs des *titres de mulc*, pour les terres qui ont » été vendues par le *trésor du domaine*, du temps du » sultan Tomanbai, ayant produit leurs titres, il n'a » pas paru convenable d'y avoir aucun égard, parce que » la durée de ce règne a été trop courte, et que d'ailleurs » les chefs de l'État se sont trouvés dans des circonstances » difficiles. Il a été en conséquence arrêté qu'il n'y avoit » pas eu assez de temps pour que des terres eussent pu » être vendues par le trésor domanial; et il y eut même » un ordre, émané de la Porte, qui déclara inadmissibles » les titres de *mulc* donnés du temps du sultan Toman- » bai.

ملك نامه لرك
بيــــت المال
خاصه

» Aujourd'hui, sous le gouvernement du vizir Ali-pacha, » dans la recherche et l'examen qui a été fait de tout ce qui » concernoit les wakfs et les mulcs, voici comment on s'est » conduit par rapport aux ventes faites du temps du sultan » Tomanbai. Quant aux propriétés de ce genre dont on a » trouvé l'acte de vente inscrit dans les registres ou dans les » carrés, du temps des Circassiens, qui se gardoient dans le

» trésor du Caire, on a accordé une autorisation provisoire
» de jouissance, à la charge, ainsi qu'on l'a mis dans cette
» autorisation, d'en donner avis à la Porte : pour celles, au
» contraire, dont aucun titre de vente ne s'est trouvé inscrit
» dans les registres conservés dans le trésor, il a été or-
» donné qu'elles demeureroient réunies au miri. Antérieure-
» ment à ceci, un certain personnage appelé *Khodja Abd-*
» *allah* ayant acheté une terre nommée *iktâ*, en face de
» Rosette, du temps du sultan Tomanbai, nous avons
» déclaré inadmissible cette vente qui lui avoit été faite, et
» le kharadj en a été confisqué et réuni au miri pendant
» plusieurs années. Ensuite le fils de celui qui possédoit
» ce wakf (d'Abd-allah), nommé *Mustafa-tchélebi*, étant
» venu à la Porte, y présenta le titre de *mulc* et le titre
» de *wakf*, qui étoit émané du sultan Tomanbai. Le sul-
» tan ayant ordonné que ces pièces fussent communiquées
» au mufti et aux kazi-askers d'alors, et ceux-ci ayant
» déclaré valables lesdits titres de *wakf* et de *mulc*, il a été en
» conséquence agi depuis ce temps en conformité desdites
» pièces ; et attendu que précédemment, en vertu de l'ordre
» donné de réunir ce bien aux wakfs, il avoit été confisqué
» au nom du sultan, il a été retiré du miri avec l'argent
» qui en avoit été reçu, et rendu aux ayant-droit audit
» wakf. »

Au surplus, on n'aura pas de peine à concevoir que des biens, soit libres, soit de la nature des habas, c'est-à-dire, grevés d'une rente ou d'une prestation en faveur d'un établissement pieux, pussent être érigés en wakf, et ensuite donnés par les sultans en timar, ou vendus à des particuliers, si l'on fait attention que ces biens, par leur

nature

nature même de wakf, devenoient la plus sûre des propriétés, et que celui qui les recevoit en timar, ou qui en acquéroit l'administration, étoit assuré, même en en servant exactement les charges, d'un revenu à l'abri de la rapacité du Gouvernement. Les biens nommés *mulc*, sortis par vente des mains du fisc, et devenus par-là une sorte de propriétés particulières, sans perdre néanmoins leur nature de wakfs, me paroissent absolument la même chose que les fermes viagères des wakfs introduites par divers sultans Othomans sous le nom de *malicanèh*, synonyme مالكانه de *mulc*, et dont j'ai déjà parlé d'après M. de Muradgea. Ces fermes viagères deviennent souvent, comme nous l'assure le même auteur, une sorte de bien patrimonial et héréditaire, et il paroît que les ventes faites par les sultans Circassiens rendoient aussi les *mulcs* un véritable héritage dans les mains des acquéreurs; car c'est sans doute de ces biens que Makrizi parle dans le passage que j'ai cité, *Ci-dev. p. 76.* et ils forment, suivant lui, la cinquième classe des terres d'Égypte. Peut-être cependant les biens qu'il comprend sous cette cinquième classe, et qui étoient sortis par vente des mains du fisc, n'étoient-ils pas tous de la nature des wakfs.

Au reste, les possessions dont il est question dans le Canon de Soliman et dans le procès-verbal de 957, sous les noms de *rizka*, *hissèh*, *timar*, *wakf*, *mulc*, dussent-elles même toutes être considérées comme des concessions de fonds de terre, appartenant plus ou moins complétement aux biens de la nature des wakfs, elles ne sauroient nous donner l'origine des multézims, puisque les immeubles de la classe des wakfs étoient mis hors des mains du souverain, et qu'ils

étoient exempts du miri, comme ils le sont encore aujourd'hui. Cherchons donc ailleurs l'origine de l'établissement des multézims dans toute l'Égypte.

Il ne nous sera pas difficile, après ce que nous avons dit sur la signification primitive et usuelle du mot *multézim*, de retrouver dans l'édit de Soliman l'origine des multézims d'Égypte.

On voit dans cet édit l'administration des terres et la perception des droits fiscaux dus par ces biens-fonds, partagées entre trois sortes de ministres du Gouvernement; les caschefs, les scheïkhs Arabes, et des agens à forfait. Examinons rapidement quelles sont les fonctions et les droits attribués à chacun d'eux.

Nouv. Relation d'un voyage fait en Égypte, p. 25. يكشف

« Le nom de caschef, dit Vansleb, vient du mot arabe » *jikschif*, qui veut dire *découvrir quelque chose;* parce qu'an» ciennement leur office étoit de visiter leur province, où » ils étoient caschefs, et de *découvrir* les Arabes, les larrons, » et tous les gens de mauvaise vie qui troubloient le repos » public, et de les châtier. Étant depuis devenus riches » et puissans, ils ont pris à ferme les provinces où ils » étoient caschefs, sans changer pourtant ce nom en un » autre, de sorte que les caschefs sont aujourd'hui gouver» neurs de province. Il y a trente-six caschefs dans toute » l'Égypte. Il y en a vingt-quatre dans la supérieure....., » six dans l'Égypte du milieu....., six dans l'Égypte » inférieure. »

Manus. Turc, n.° 82, f. 23 r.°

Le nombre des caschefs n'étoit que de quatorze à l'époque de l'édit de Soliman. Les noms de leurs départemens étoient les districts de Kalyoub, de Bilbeïs, et de Dakahliyyèh, dans la province de Scharkiyyèh; la province

de Garbiyyèh; celles de Ménouf, de Bohaïrèh, de Djizèh, d'Atfih, de Katiyèh, d'Oschmouneïn, de Fayyoum et Bahnasa réunies, de Manfalout, et d'Alwahat ou des Oasis (1).

Suivant l'édit de Soliman, les devoirs des caschefs sont de faire réparer et relever les ponts et chaussées de leur province qui sont à la charge du fisc, de veiller à ce que les habitans des villages et leurs syndics ou *scheïkh elbeled* شيخ البلد fassent aussi entretenir et réparer ceux qui sont à la charge des villages, à ce que toutes les terres qui doivent être inondées profitent de l'inondation, et soient mises en valeur et ensemencées à temps, enfin à ce que les villages de leur ressort ne se dépeuplent pas.

L'article suivant mérite d'être rapporté en entier.

Suivant l'usage qui avoit lieu du temps de Kaïtbai, la rente (2) de toutes les terres qui se trou-

وقايتبای زماننده عادت جاريه *Fol. 23 v.°*
بووجهله ايديكه هر كاشفك

(1) جماعت كشاف نواحی محروسهء مصر ۞
ولايت شرقيه ناحيهء قليوب ناحيهء بلبيس ناحيهء دقهليه ولايت غربيه ولايت منوفيه ولايت بحيره ولايت جيزه ولايت اطفيحيه ولايت قاطيه ولايت اشمونين ولايت فيوم وبهنساويه ولايت منفلوط ولايت الواحات

La manière dont ces noms sont disposés dans le manuscrit, peut faire douter si la province de Scharkiyyèh formoit un cascheflic distinct de ceux de Kalyoub, Bilbeïs et Dakahliyyèh, ou si ces trois derniers, nommés *nahiyèh* ناحيه *districts*, formoient trois cascheflics, ou divisions de la province (*wilayèh* ولايه) de Scharkiyyèh. Excepté ces trois districts, tous les autres sont nommés *wilayèh* : ainsi Bohaïrèh et Ménouf forment des cascheflics indépendans de celui de Garbiyyèh. *Kâtiyèh* قاطيه, placé entre Atfih et Oschmouneïn, ne semble pas être قطيه ou قطيا sur la route d'Égypte en Syrie : mais j'ignore ce que c'est que ce nom que je ne trouve nulle part. Quelques cadastres mettent la province de Bousir entre celles de Djizèh et d'Atfih.

(2) تقسيط Ce mot, que je traduis par *rente*, signifie sûrement la rente divisée en plusieurs *termes* que l'on nomme قسط : il paroît par d'autres

تحت كشوفيه تنده اولان يرلرك
تقسيطلى ارتفاع دفترلرى
موجبنجه بتمامه تحصيل
اولنوب خزانهء عامرهيه تسليم
اولمق كاشفك عهده سنده
والتزامنده در حاليا دخى كما كان
بو قانون مقرر دركركدركه هر
كاشفك الى التنده اولان بلادك
رى اولان يرلرين بتمامه تحضير
ايدوب بحسب الدفتر واقع اولان
تقسيطين وخراجين نه ايسه
استخراج ايدوب شراقيدن غيرى

voient dans le ressort de chaque caschef ayant été perçue en entier, conformément aux registres du cadastre (1), le versement de cette rente au trésor public étoit confié au caschef sous sa garantie et sa responsabilité (2). Cette règle est confirmée par les présentes, et il est ordonné que le caschef fera mettre en valeur toutes les terres qui auront été inondées dans le ressort de son gouvernement, qu'il fera percevoir, conformément au registre, la rente et le kharadj, de quelque nature que ce soit (3), et que lorsque le kharadj aura été perçu en entier, à l'exception des terres qui se trouveront en *scharaki* (4),

endroits qu'elle doit être acquittée de mois en mois. Peut-être le mot de *rôle* conviendroit-il bien ici.

(1) دفتر الارتفاع Le mot ارتفاع signifie la *récolte*, ce qu'on enlève de dessus la terre. Ce registre se nommoit دفتر التربيع والارتفاع. (*Voyez* la préface du procès-verbal de 957, manuscrit Turc de la Biblioth. impér. n.° 114, et les Nouv. Contes Turcs de M. Digeon, *t. I, p. 109.*) Je suppose que le mot تربيع pourroit venir de ce que la rente y étoit divisée en *quatre échéances.*

(2) كاشفك عهده سنده والتزامنده در Je ne puis entendre cela que d'une ferme, à cause des mots عهده et التزام; mais il ne paroît pas clair néanmoins par ce passage, que le caschef traitât de gré à gré, ni qu'il eût une remise sur le montant du miri.

(3) Il paroît par cet endroit qu'il y a une différence entre la *rente* تقسيط et le *kharadj* خراج des terres, qu'il ne faut pas confondre avec le خراج, ou capitation des *zimmis* ذمّى, c'est-à-dire, des sujets non Musulmans. Je reviendrai, par la suite, sur cet objet.

(4) *Scharaki*, mot dont Abd-allatif détermine la signification, désigne les terres qui n'ont point été inondées, parce que la crue du Nil est restée au-dessous du terme ordinaire

il le fera verser dans le trésor impérial. Si, sous quelque prétexte que ce puisse être, le caschef manque à l'obligation qui lui est imposée par les présentes, le beglerbey, d'accord avec le nazir-emwal, après avoir repris, sur les biens et les effets du caschef, la somme qui se trouvera manquer, et avoir fait mettre cet officier en prison, nommera une personne de confiance à sa place : le beglerbey et le nazir-emwal en donneront ensuite avis à la Porte.

رىّ اولان يرلرك جميع سنك خراجين بتمامه تحصيل ايدوب خزينهء عامرهيه كتوره بو خصوصده تعلّل ايدب نقصان كوسترسه بكلربكى وناظر اموال معرفتى ايله نقص اولان مالى كاشفك املاكندن واسبابندن تحصيل ايدب وكندوسى حبس اولنوب يرى بر معتمد كمسهيه توجيه اولنوب درسعادته عرض ايدهلر

Cet article se lit à la marge de notre manuscrit ; mais, dans le texte, la même obligation se trouve exprimée en d'autres termes, que je vais transcrire :

La perception des deniers impériaux de toute la province qui forme le ressort d'un cascheflic, est aussi confiée au caschef, avec responsabilité. S'il vient à se rencontrer un déficit, et que les

وكاشفلكلرنه متعلق اولان ولايتك مال سلطنتى تحصيل اولنمق دخى كاشف عهدهسندهدر شويله كه ناكاه

(Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, *p. 330;* M. Digeon, Nouv. Contes Turcs, *t. II, p. 238*). Il ne faut pas confondre les terres شراقى, comme paroît le faire M. Digeon, avec les terres nommées عاطل-بور et خراب. J'ai déjà indiqué la signification de ces trois dénominations. *Voy.* ci-dev. *p. 57, note* (1).

Sur les mots التزام et قسط on peut consulter la 5.e séance de Hariri, فَٱلْتَزَمَ مِنْهُ كُلٌّ مِنَّا قِسْطًا. (*Consessus Haririi quartus, quintus et sextus*, p. 152.)

تقصیر واقع اولوب مال پادشاهی
تمام تحصیل اولنماسه ویاخود
اهمال اولنوب صو بصمش یرلرك
بعضیسی تخضیر اولنماسه
ویاخود عیاذا بالله بعض جسور
وجرافه‌لر عمارت اولنمایوب
قالمقدن شراقی لازم کلسه ویا
تعدّیدن وظلمدن بعض قُرا خراب
اولسه بو مذکوراتك ضرری
ونقصانی بی قصور کاشفدن
تضمین اولندقدن صکره بکلربکی
ناظر اموال معرفتی ایله مجال
ویرمیوب خراب اولان جسورك
ویا متفرق اولان قریه‌نك اوزرنده
کاشفی اشدّ عقوبتله قتل
ایلیه‌لر ۞

deniers impériaux n'aient pas été perçus en entier, ou que, par négligence, quelques-unes des terres inondées n'aient point été mises en culture, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, que, faute d'entretien des digues et de curement des canaux (1), il y ait eu des terres qui se soient nécessairement trouvées scharaki, ou qu'enfin, par l'effet de quelques injustices ou vexations, certains villages se soient dépeuplés, on commencera par faire payer au caschef, sans aucune remise, le déficit résultant de ces différentes causes ; après quoi le beglerbey, réuni au nazir-emwal, fera mettre à mort, avec les plus cruelles tortures, le caschef coupable, soit du défaut d'entretien et de la ruine des chaussées, soit de la dépopulation des villages.

Je ne puis considérer le passage écrit à la marge comme une omission du copiste ; car il est palpable que ces deux articles contiennent une même disposition : d'ailleurs il n'y a aucun renvoi dans le texte. Je pense donc que le premier article que j'ai rapporté est tiré de quelque réglement

(1) جسور وجرافه‌لر Le mot جسر, en Égypte, ne signifie pas un *pont*, mais une *chaussée* : quant au mot جرافه, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, il signifie, je crois, l'instrument qui sert à curer les canaux.

postérieur, qui avoit pour objet de développer cette partie des devoirs des caschefs.

Par la suite du même chapitre, il est ordonné que le droit d'étape que les caschefs, dès le temps de Kaïtbai, levoient sur les fellahs, sera converti en un droit fixe de dix paras ou vingt othmanis par village; les droits ou coutumes connus sous le nom de *couschoufiyyèh* sont aussi maintenus كشوفيه sur le pied où ils étoient du temps de Kaïtbai: les caschefs sont autorisés à percevoir sur le même pied les droits établis pour l'entretien des digues et le curement des canaux; ils doivent tenir registre de la recette et de l'emploi des deniers, en rendre compte comme simples régisseurs, et s'il y a un excédant, le verser dans le trésor impérial: enfin quelques droits de nouvelle invention sont supprimés.

Les droits dits de *couschoufiyyèh,* c'est-à-dire, établis comme indemnité des fonctions de caschef, donnent lieu à une observation très-importante. « Les droits de couschoufiyyèh, » est-il dit, quels qu'ils soient, ayant été levés conformé- » ment au tarif de Kaïtbai, et le caschef ayant prélevé sur » ces droits son *salianèh,* conformément à ce qui lui est سالیانه » attribué par son barat, versera tout l'excédant dans le » trésor impérial. »

En appliquant, comme il paroît naturel de le faire, la disposition de cet article aux autres revenus publics dont les caschefs ont la perception, il en résulte que ces officiers jouissant d'un *salianèh,* c'est-à-dire, d'un traitement annuel fixe, ne devoient faire aucun bénéfice sur la perception dont ils étoient chargés; qu'ils étoient plutôt, par rapport aux revenus des terres domaniales situées dans leur ressort, des receveurs généraux responsables du montant du rôle

dont le recouvrement leur étoit confié, que des fermiers proprement dits (1). Leur obligation est cependant nommée التزام *ferme [iltizam]*, et non *régie [émanet]*, parce qu'ils n'étoient امانت pas des régisseurs comptant de clerc à maître, mais des receveurs garans d'une somme fixe et déterminée.

A ce chapitre succède celui qui concerne les scheïkhs des Arabes, autre espèce de gouverneurs de provinces ou شياخة de districts, dont le ressort se nomme *schéyakhèh*. On reconnoît, ce me semble, à la seule lecture de ce titre de notre édit, qu'il s'agit ici beaucoup moins d'officiers établis par le souverain, honorés de son choix et investis de sa confiance, que de chefs de brigands, ou, si l'on veut, de feudataires puissans, tolérés par un Gouvernement trop foible pour les attaquer de front, mais qui, en les assujettissant à une inspection rigoureuse, conserve le desir et l'espoir de les détruire peu à peu, sans donner lieu de leur part à une dangereuse coalition.

مشايخ العربان Les obligations des *scheïkhs des Arabes* sont, en général, les mêmes que celles des caschefs, soit par rapport au

(1) L'auteur du manuscrit Turc-François, n.° 48, dit : « Tous les » revenus et produits des beglerbey-» lics, avec *salianèh*, appartiennent » et vont au Grand-Seigneur : de » ces revenus il paye les beglerbeys, » les sandjakbeys et la milice. Pour » ce qui regarde les beglerbeylics » avec *khass*, on en fait trois parts : » tous les produits et revenus d'une » de ces parts sont affectés au Grand-» Seigneur ; tous les revenus et pro-» duits de la seconde appartiennent » aux vizirs, aux beys et aux be-» glerbeys; et enfin les revenus de » la troisième part appartiennent aux » ziamets et timars. » سالیانه ایله اولان بکلربکلکلرک جمله محصولاتی جانب پادشاهیدن ضبط اولنوب بکلربکینه وسنجاق بکلرینه وقول طایفه سنه حاصل اولان مالندن سالیانه وعلوفه ویریلوب لکن خاص ایله اولان ایالتلر اوچ بخش اولوب بر بخشی خواص همایون وبر بخشی خواص وزرا وامرا ومیر میران وبر بخشی زعامت وتیمار در

Gouvernement,

Gouvernement, à la perception et au versement des deniers au trésor impérial, soit par rapport aux villages, aux canaux, aux digues (1) et aux fellahs de leurs schéyakhèhs; les peines applicables à leurs contraventions ou à leur négligence sont aussi les mêmes, et l'application en est pareillement confiée au beglerbey et au nazir-emwal: mais ce qui concerne la perception des impositions, et leur versement dans le trésor, est spécifié ici avec des détails que je ne puis omettre.

Ms. 82, fol. 26 recto.

Les scheïkhs des Arabes paieront sans faute, en temps et lieu, tous les deniers impériaux qui dépendent du ressort de leurs schéyakhèhs et de leurs attributions; ce qui se fera de la manière ci-après. Dès que, le Nil s'étant retiré, l'on aura commencé à mettre en culture les terres des diverses provinces d'Égypte, on fera l'addition de tous les deniers impériaux qui, à l'exception des *produits d'été* (2), conformément aux registres du

وتحت شياختلرنده وتحت تقسيطلرنده اولان مال پادشاهى محلنده وموسمنده بى قصور ادا ايليه‌لر بو وجهله اولا كه اوّلا نيل مبارك طاشوب ممالك محروسه‌ده واقع اولان اراضى تخضير اولنمغه مباشرت اولندقده محصول صيفيدن غيرى ارتفاع دفترلرى موجبنجه ذمتلرنده

(1) Ils doivent veiller à ce qu'aucune terre ne demeure inculte; ce qui est exprimé par les trois mots عاطل - بور et شراقى. Voici les termes de l'original:
وصوبصان يرلرك مجموعسن فلاحه تخضير اتدوره‌لر واهمال ومساهله ايدوب شراقى وبور وعاطل ير قومه‌يلر.

(2) Les mots محصول صيفى sont rendus, dans la traduction de M. Digeon, par ceux-ci, *droit de récolte qui se perçoit en été*. C'est un droit en argent, qu'il ne faut pas confondre avec les grains en nature dus par un grand nombre de districts du Saïd, et dont il est spécialement question dans un titre de l'édit de Soliman, intitulé: *Réglemens concernant les greniers impériaux établis à Misr-alatik:* قانون شونهٔ سلطانيه كه در مصر عتيق است. M. Digeon fait, au sujet du droit de récolte, la remarque suivante

اولان مال سلطنت جمله النوب
جمعا نه اولورسه اون اکی قسمه
تقسیم اولنوب دخی قسط الیوم
حسابی اوزره هر آیه نه دوشرسه
اول آیك قسطنی اخر شهرده بی
قصور کتوروب خزانهء عامرهیه
تسلیم ایلیهلر آی آخرنده برکون
تاخیر وتخلف جایز کورلمیه ماه
بماه هر آیك قسطنی بتمامه تسلیم
اتدکدن غیری محصول صیفی
دخی موسمنده بالتمام والکمال
ناظر اموال وامین شهر معرفتی
ایله خزانهء عامرهیه تسلیم
ایلیه

cadastre, sont compris dans leurs obligations. Ces sommes additionnées, on les divisera en douze portions : à la fin de chaque mois, ils enverront et feront verser dans le trésor impérial, sans faute, la portion qui, suivant le calcul des termes dus à chaque échéance, écherra pour ce mois-là ; il ne leur sera point permis, à la fin du mois, de différer le paiement d'un seul jour. Outre qu'ils paieront de mois en mois le terme échu pour chaque mois, ils paieront aussi et verseront au trésor impérial, en entier et sans aucune diminution, à l'époque convenable, les produits d'été ; lequel paiement sera fait sous l'inspection du nazir-emwal et du schéhir-émini.

La suite de cet article concerne les droits des schéyakhèhs,

(t. II, p. 211): « Le droit de récolte se » perçoit aujourd'hui, par anticipa- » tion, beaucoup plutôt. Mais c'est » une tyrannie que se permettent le » despote de l'Égypte et ses créatures. »

Comme on distingue les espèces cultivées en Égypte, en *culture d'hiver* et *culture d'été*, le droit dont il s'agit ici est peut-être une taxe sur les espèces que l'on cultive dans cette dernière saison, comme melons, concombres, citrouilles, coton, canne à sucre, indigo, &c. (*Voyez* l'Extrait de l'ouvrage de Schems-eddin, fils d'Abou'lsorour, dans le tome I.er des Notices des manuscrits, *p. 266 et suiv.*) On distingue aussi en Égypte, sous le nom de *culture d'hiver [chétawi* شتاوى*]*, le blé et l'orge que l'on n'obtient qu'au moyen d'arrosemens artificiels faits pendant l'hiver; mais cette distinction ne peut avoir aucune application ici. (*Voy.* Mémoires sur l'Égypte, *t. III, p. 39, 52, 64 et 65.*)

qui demeurent fixés au même taux où ils l'étoient du temps de Kaïtbai ; ceux d'étape, que les scheïkhs en tournée étoient autorisés à se faire fournir par les fellahs, et à l'égard desquels il leur est enjoint de ne pas se rendre à charge aux fellahs, en se faisant suivre par une multitude de gens inutiles ; la surveillance qu'ils doivent exercer sur les Arabes vagabonds, brigands ou perturbateurs du repos public, qu'il leur est ordonné d'arrêter et de livrer au caschef ou au beglerbey ; les punitions que les scheïkhs eux-mêmes encourent en cas de négligence ou de contravention, et leur remplacement soit provisoire, soit définitif ; les présens qu'ils doivent recevoir et donner dans certaines circonstances ; enfin la manière dont ils doivent rendre compte de leur recette au Gouvernement. Les dernières dispositions méritent d'être rapportées, parce qu'elles sont propres à faire connoître les rapports de ces scheïkhs avec le Gouvernement, et le degré de subordination auquel ils étoient assujettis.

Quand quelqu'un des scheïkhs Arabes susdits aura été mis en prison, comme il vient d'être dit, le beglerbey choisira, entre les sandjakbeys ou les agas, un homme capable et digne de ce poste, auquel il donnera la place du scheïkh, par forme de régie ; il lui donnera pour l'assister tel nombre de personnes qui sera jugé suffisant : de cette manière les affaires de la schéyakhèh n'éprouveront aucun retard ou empêchement, jusqu'à ce que la

Ms. 82, fol. 2 verso.

وبو وجه مذكور اوزرنه ذكر
اولنان مشايخدن بريسى
حبس اولنسه بكلربكى اولان
سنجاق بكلرندن ويا اغالردن وجه
ومناسب كوردوكى كمسنه‌يه بر
وجه امانت يرن كوزتدورب قدر
كفايتجه يانته آدم قوشوب در
دولتدن يرنه آدم وامر شريف
كلنجه‌يه‌دك مصلحت شياخت

نه ایسه عوق اولنمیوب کوریله
که مال پادشاهی یه نوعًا ضرر
ونقصان مترتّب اولمیه وبونلردن
غیری مشایخ عربانك عزلی ونصبی
بکلربکلی یه مفوّضدر لکن
کمسنهء حظّ نفس ایچون بلا
سبب عزل ویا سیاست اتمکدن
حذر ایلیه وییل آخرنده
بونلردن قاچ کشیه سیاست
اولوب وقاچ کمسنه عزل اولدغن
وسبب عزل ویا موجب سیاست
نه ایدوکن مفصّل ومشروح
یازوب در دولته عرض ایلیه

Porte y envoie un homme porteur d'un diplôme impérial pour remplir la place, et on veillera à ce qu'il n'en résulte aucun dommage ou déficit pour les revenus impériaux. Quant aux autres scheïkhs Arabes, leur nomination et leur déposition sont laissées à la disposition du beglerbey, auquel il est enjoint de bien se donner de garde d'en déposer aucun par caprice et sans cause. A la fin de chaque année, cet officier adressera à la Porte un état circonstancié de tous ceux qu'il aura déposés, ou punis corporellement, avec les causes de leur déposition ou punition.

وبو مشایخ عربان هر
ییلده بکلربکی یه کلوب عهده لرنده
اولان مال پادشاهی ادا ایلیوب
حسابلشدوکلرنده اولی کلان
عادت وقانون اوزره بکلك
جانبندن برر خلعت کیدورلر
وبوندن غیری عهده سنده
تقسیطی اولمیان مشایخ که
شمدیه دك قفتان کیه کلمشلردر

Lorsque, vers la fin de chaque année, les scheïkhs Arabes viendront trouver le beglerbey, et qu'ayant acquitté tous les deniers impériaux compris dans leur engagement, ils auront arrêté leur compte, ils seront revêtus d'une pelisse, conformément à l'usage et à la règle établie, aux frais du Gouvernement. Quant aux autres scheïkhs qui n'ont à leur charge aucune recette, et auxquels il a été jusqu'à présent d'usage de donner une pelisse,

on les revêtira aussi d'une pelisse, conformément à l'usage reçu, aux frais du Gouvernement. Mais dans toutes les autres occasions où ils viennent à la ville, et où, apportant des présens au beglerbey, ils reçoivent des pelisses, il ne leur sera rien donné sur le miri, et le beglerbey leur fera, en son nom, tel présent qu'il jugera à propos. Il est absolument interdit aux scheïkhs de faire supporter aux cultivateurs aucune taxe ou imposition, soit en argent, soit en nature, sous prétexte de présens à faire au beglerbey : si quelques-uns, contrevenant à cette défense, exigent quoi que ce soit des cultivateurs pour ce sujet, ils seront soumis à une punition corporelle.

اندرك كبى مشايخه دخى عادتلرنجه بكلكدن برر قفتان كيدورهلر ساير اوقاتده شهره كلوب كتدكلرنجه كه بكلربكى يه پيشكشلرين چكوپ كيدهلر ميرى خانبندن نسنه ويرلميوب بكلربكى كندو طرفندن نجه ديلرسه رعايت ايليه اما بكلربكى يه پيشكش مصلحتى ايچون مشايخ رعايايه جروى وكلى نقوددن واجناسدن نسنه تحميل ايتمك قطعا جايز دكلدر شويله كه بونك كبيده فلاح طايفه سنه نسنه تحميل اتدوكلرى معلوم اولورسه موجب سياست در

De plus, il étoit d'usage que le fils d'Omar, et les autres qui avant lui ont exercé les fonctions de scheïkhs dans la province du Saïd, donnassent, au commencement de leur investiture, un certain présent aux précédens sultans : on en fera la recherche; et après s'être assuré de ce qu'ils

وبوندن غيرى صعيد ولايتنده عمر اوغلى واندن سابق اول ديارده شيخ اولان كمسنهلر ابتداء تقليدلرنده سلاطين سالفهيه برر مقدار پيشكش ويرمك عادتلرى ايمش كركدر كه بو

خصوص استقصا اولنوب دخی
قايتبای زماننده نقدر نسنه ويرن
كلمشلر ايسه حاليا ولايت
مزبوره‌يه شيخ نصب اولنان امير
داوددن ومن بعد تبديل دوشوب
نصب اولنجق مشايخدن عادت
قايتبای اوزرنه پيشكشلری
طلب اولنوب ناظر اموال
معرفتی ايله خزانهٔ عامره‌يه
ضبط اولنه

donnoient du temps de Kaïtbai, on exigera de Daoud, nommé actuellement scheïkh de cette province, et de ceux qui pourront par la suite lui succéder, les mêmes présens dont ces scheïkhs étoient tenus du temps de Kaït-bai; et les présens dont il s'agit seront, sous la surveillance du nazir-emwal, versés au trésor impérial.

وبوندن غيری عهده‌سنده
تقسيطی اولان مشايخ عربان هر
ييل آخرنده كركدركه در دولته
آدم كوندروب عهده سنده اولان
مال سلطنتدن نه تسليم اتدی
ونه باقی قلدی دفترين كتوروب
احوالن اعلام ايليه

Les scheïkhs Arabes qui ont une recette à leur charge, enverront, à la fin de chaque année, à la Porte, un homme par lequel ils feront remettre un registre contenant leur état de situation, ce qu'ils auront acquitté des deniers impériaux dont ils sont chargés par leur engagement, et ce dont ils se trouveront encore redevables.

Une seule observation que je ferai avant de quitter ce titre de l'édit de Soliman, c'est que les schéyakhèhs ne faisoient pas, à ce qu'il paroît, des provinces ou de grands ressorts indépendans des cascheflics; il semble au contraire que c'étoient des enclaves ou petits ressorts renfermés dans un cascheflic, mais dans lesquels la police rurale et la perception des deniers publics étoient confiées exclusivement

aux scheïkhs des familles Arabes qui, renonçant à la vie nomade, s'y étoient établies. Ceci me semble résulter du texte même de l'édit, qui enjoint au scheïkh de faire arrêter les Arabes vagabonds et perturbateurs du repos public, et de les remettre au caschef : il ne dit point *à un caschef*, ou *au caschef le plus voisin*, mais *au caschef*; ce qui est, ce me semble, la même chose que si l'on eût dit, *au caschef dans le cascheflic duquel se trouve enclavée la schéyakhèh.*

Passons au titre suivant, qui concerne une autre sorte d'agens chargés aussi de la perception des deniers publics, à titre de ferme ou d'engagement, et qui sont désignés sous le nom de *ommal*, pluriel de *âmil*, mot qui signifie proprement *agent*. عامل - عمّال

Des Agens.

On fera comparoître en présence du nazir-emwal et du schéhir-émini toute la classe des agens et percepteurs particuliers qui sont actuellement en exercice : après que l'on aura pris connoissance du reliquat de l'année 929 et du montant du revenu de l'an 930, et qu'on aura reconnu à combien s'élèvent les sommes perçues par ces agens, et de ces sommes perçues combien il a été acquitté et combien il est resté dû, on leur fera payer, sans faute, ce qui se trouvera rester à leur charge d'après l'inspection des comptes, et on ne

احوال عمّال

Ms. 82, fol. 28 recto.

حاليا موجود اولان عمّـــال
ومباشر طايفه‌سين ناظر اموال
وامين شهر حضورلرينـــه
كتوروب تسع وعشرين
وتسعمايـــه ييلنك بقاياسن
وثلثين ييلنك محصولين كورب
نه قبض المشلردر ومقبوضاتندن
نه تسليم المشلردر وباقى نـــه
قالمش در معلوم ايدينوب
حسابلري كورلدوكدن صكـره
اوزرلرنه نه ظاهر اولورسه بى

قصور تحصیل ایلیوب بر اقچه
وبر حبّه باقی قومایه لر تعلل
ایدوب اظهار عجز ایدنلروك
املاك واسبابی صاتلوب كفایت
اتمزسه كفیلی واریسه كفیلندن
تحصیل اولنوب وفا اتمزسه عامله
محكم اشكنجه اولنوب مخفی
ومكتوم نسی واریسه اقرار
اتدوروب وتحصیل اولنوب
خزانه یه تسلیم اولنه ومال
سلطنتك بلعنه وكتمنه جرأت
وجسارت اتدوكیچون بكلربكی
ناظر اموال معرفتی ایله عاملی
صلب ایلیه

laissera en arrière, ni un seul aspre, ni un seul grain de blé. Si quelques-uns, sous certains prétextes, se montrent dans l'impossibilité d'y satisfaire, on vendra leurs propriétés et leurs effets. Si cela ne suffit pas, et qu'il existe une caution, on prendra le surplus sur la caution. S'il y a infidélité, on fera subir à l'agent une torture rigoureuse; on tirera de lui l'aveu de ce qu'il aura celé ou caché, et après l'avoir touché, on le versera au trésor; et pour punir l'agent de l'audace qu'il a eue de s'approprier et de cacher les deniers impériaux, le beglerbey, de concert avec le nazir-emwal, le fera pendre.

واكر سنتین مذكورتینك
خراج اراضی سندن عامل
فلاحلك رشوتن الوب تاخیر
اتمكیله ویا غیری طریقله تقصیر
ایدوب باقی قودیغی ظاهر اولورسه
مال شاهی تضمین اولندقدن
صكره سیاست اولنه شویله
اوله كه تسع ییلنك وثلثین

Si l'agent n'a pas touché entièrement le revenu des terres, soit parce qu'ayant reçu des présens des cultivateurs il aura laissé arriérer la perception, soit par quelque autre raison, en sorte qu'il se trouve dû un reliquat, après l'avoir obligé à faire bon des deniers impériaux, on le punira corporellement. On se conduira à cet égard de telle sorte, que les exercices des années

929 et 930 étant séparés, toute confusion de ces deux exercices soit absolument supprimée.

Pour ce qui concerne un nouvel exercice, voici ce qui est statué par le présent édit qui ne peut être altéré. Le nazir-emwal et le schéhir-émini examineront les registres du cadastre, et s'assureront, par l'original, de combien est le montant de chaque mois (1): ensuite ils confieront à un agent, sous sa responsabilité, et à un prix convenable, deux ou trois villages; et, s'il est à propos, ils placeront un régisseur au-dessus d'un certain nombre d'agens. Tous les villages du domaine seront mis, de cette manière, entre les mains d'agens avec responsabilité; des régisseurs, gens intègres, dignes de confiance, et capables de bien s'acquitter de leurs fonctions, seront établis, et on leur adjoindra des catebs, gens de plume, et calculateurs intègres. On fera le compte de tous les deniers impériaux, à l'exception

ييلنك اراسى فصل اولنوب
بالكليّه علاقه سى منقطع اولنه
ويكى تحويل خصوصنده امر
شريف مستحيل التحريف
بويله دركه ناظر اموال وامين
شهر ارتفاع دفترلرين كوروب هر
آيك محصولى نمقدار در اصلى
ايله معلوم ايدينوب دخى هر
اكى ويا اوچ كويى مناسب
اولدوغنه كوره بهالرى ايله بر
يرار عامل عهده سنه ايدوب
وقاچ عامله بر امين نصب اولنمق
وجه ومناسب ايسه اول اسلوب
اوزره جميع قُراء خاصّهء يرار
ومتموّل عمّال عهده لرنه ايدوب
وامين ومستقيم مصلحت كذار
امينلر نصب ايدوب ومحاسب
واهل قلم مستقيم كاتبلر
قوشوب دخى محصول صيفيدن

(1) هر آيك محصولى : je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux lire هر كويك *de chaque village ;* et sans doute M. Digeon a lu ainsi, puisqu'il traduit, *t. II, p. 210 : Le nazir-emwal et le chéhir-émini, après avoir bien et dûment évalué les revenus de chaque village.*

غیری مال پادشاهیء حساب
ایدوب بر موجب قسط الیوم
ذکر اولان امنا عمالدن ماه بماه
تحصیل ایدوب خزانهء عامرهیه
تسلیم ایلیهلر وصیفی محصولی
دخی موسمنده تحصیل وتکمیل
ایدوب بلا قصور خزانهیه
تسلیم ایدهلر

des produits d'été ; les susdits régisseurs recevront, mois par mois, des agens, ce qui sera dû pour chaque échéance, et le verseront au trésor impérial. Ils percevront aussi, à leur époque et en entier, les produits d'été, et les verseront sans faute dans le trésor.

قسط الیوملرن تمام ویرمیوب
ویاخود صیفی محصول وقتنده ادا
اتمیوب فی الجمله باقی کوسترن
امنادن نه باقی کوسترلرسه
کندولردن تضمین اولندقدنصکره
عزل ایدهلر بلکه بقایا حدّ
اعتدالدن تجاوز ایدرسه
سیاسته مستحق اولالر

Si les régisseurs ne donnent pas exactement à chaque échéance les termes échus, ou s'ils ne payent pas à l'époque convenable les produits d'été, en un mot, s'ils se trouvent débiteurs d'un reliquat, on les contraindra à faire bon dudit reliquat, et on leur ôtera leur place ; et dans le cas où ledit reliquat se trouveroit excessif, on les punira corporellement, suivant l'exigence du cas.

وبو مقوله امنا وکتّاب ناظر
اموال اختیار اتدوکی کمسنهلردن
اوله هر نه طایفهدن اولورسه
اوله وشویله که ناظر اموال مال
پادشاهی حصولنده امینه وکاتبه
وحوالیه احتیاج اولمدبن اعتماد

Lesdits régisseurs et commis sont laissés au choix du nazir-emwal, qui les prendra dans tel corps qu'il voudra ; en sorte même que quand le nazir-emwal croira que la recette des deniers impériaux pourra se faire sans qu'il soit besoin de régisseur, de cateb ou de commissaire, il pourra

dans ces cas-là n'en être envoyé aucun. En un mot, la nomination ainsi que la destitution desdits régisseurs et catebs sont entièrement laissées à la libre disposition du nazir-emwal, qui fera, à cet égard, ce qu'il croira le plus convenable et le plus avantageux pour la rentrée des deniers impériaux.

L'administration des cantons de l'Égypte étant ainsi, et en la manière qu'il vient d'être dit, mise en engagement entre les mains d'agens particuliers (1), et après qu'on aura établi, suivant qu'il sera jugé convenable, des régisseurs et des catebs, on dressera un registre détaillé de ces fermes annuelles (2), lequel

ایدرسه انك کبی ماده لرده کمسنه
کوندرلمیه وبالجمله بونك کبی
امنانك وکتّابك عزلی ونصبی ناظر
امواله مفوّضدر مال پادشـــاهی
حصولی بابنده اولی وانفـــع نه
ایسه ایله ایده ۞

ووجه مشروح اوزره ولایـــت
نواحیء مصر خرده عامللر عهده
سنده اولوب ومناسب اولدوغنه
کوره امینلر وکاتبلر نصـــب
اولدقدن صکره قاچ عامـــل
اولدی ونه مقدار امین وکاتـــب
وضـــع اولندی ونه مقداره

(1) J'ai traduit خرده عامللر par *agens particuliers*, parce que خُرده, comme خُرد, signifie *minutus, parvus;* mais je ne sais si l'on ne devroit pas lire خریده, *qui les auront achetés.* On peut cependant objecter contre cette conjecture que le mot *vendre* est exprimé quelques lignes plus bas par le mot Turc صاتلمق.

(2) Je traduis les mots مقاطعه دفتری par *registre des fermes annuelles*, parce que cette signification est celle du mot مقاطعه, comme on l'a vu précédemment dans une note tirée du Tableau général de l'empire Othoman. Dans le Canon du sultan Soliman II, trad. par Petis de la Croix, *p. 78*, on lit : « Le *moucatagi* tient les livres du » *moucata*, c'est-à-dire, des douanes » et fermes d'une année » ; et en note : « *Moucata*, ferme, bail, ce que » les Turcs appellent *katolounmich* » (قطع اولنمش), *cote mal-taillée.* »

Le *Canoun-namèh* de l'emp. Othoman, man. n.° 2 du suppl. de Saint-Germain-des-Prés, *pag. 61* de la trad., porte : « On appelle *mucatéa* » l'argent qu'on retire par an des » douanes et des usines, ce qui » monte depuis cent jusqu'à cinq » cents *iuks :* on appelle encore ce

صاتلدی وصاتلان قرا اصل ارتفاع دفترلرنده نه ایدی جمله‌سن امنا وکتّاب وعمّالك اسامیسی ایله در دولته مفصّل ومشروح مقاطعه دفتری یازیلوب نشانلنوب ومهرلنوب ارسال اولنه ۞

وذکر اولان عمّال وامنا وکاتبلر وقتی ایله تخضیرنه وعمارتنه کرکی کبی مجدّ وساعی اولالر سعی واهتمام ایدوب تخضیر اولنمامش خالی یير قومیه‌لر بو بابده مشایخدن وکشافدن معاونت

contiendra le nombre d'agens établis, la quantité de régisseurs et de catebs qui auront été nommés, le prix auquel les villages auront été vendus, et l'estimation pour laquelle les villages vendus étoient portés au registre original du cadastre, le tout avec les noms des régisseurs, catebs et agens : ce registre, écrit, signé et scellé, sera envoyé à la Porte.

Les agens susdits, régisseurs et catebs, auront soin que toutes les terres (1) soient mises en culture à temps, et entretenues comme il convient, et ils veilleront avec la plus grande attention à ce qu'aucune terre, faute de culture, ne demeure en non-valeur. Si à cet effet ils requièrent

» revenu *vedgeh maktoui* ». Le texte, *f.22 v.°*, porte : مقاطعه اکا دیرلرکه مثلا کمرك کبی وبعض معدنلر کبی یلده کمی یوز یوك اقچه یه کمی بش یوز یوك اقچه یه ویرلشه‌ر بر وجه مقطوع دیرلر « On appelle *mokataa* ce que l'on » donne d'une douane, par exemple, » ou de certaines usines, et qui va, » par an, l'un à cent youks, l'autre » à cinq cents youks d'aspres, par un » forfait, comme l'on dit. »

On doutera peut-être que le mot مقاطعه emporte ici, nécessairement, l'idée d'une seule année, parce que les mots بيل اخرنده ويا تحويل اخرنده, qu'on lit plus bas, semblent prouver que le *bail* ou *exercice*, تحويل, pouvoit être de plus d'une année : mais je pense que le mot تحويل est employé pour indiquer l'année solaire et agronomique, qui devoit être suivie pour ces objets ; car le verbe حوّل signifie spécialement *rappeler les années lunaires au calcul des années solaires.*

(1) Il semble que l'original devroit porter اراضی تخضیرنه, et que le mot اراضی, ou un autre équivalent à celui-ci, a été omis par le copiste.

le secours et l'assistance des scheïkhs et des caschefs, ceux-ci leur prêteront aide et secours.

ومظاهرت طلب اتسه‌لر انلر
دخی معین وظهیر اولالر

Si à la fin d'une année, ou à la fin d'un exercice, il se trouve quelque reliquat de l'obligation souscrite par un agent, il ne sera en aucune manière admis à un nouvel emploi; mais le reliquat de son obligation sera pris sur ses propriétés et effets, et sur ses cautions, s'il en a : si cela est insuffisant, l'agent sera puni par une prison perpétuelle. Mais si un agent a payé en entier les deniers impériaux, et que ce soit une personne qui mérite d'ailleurs qu'on lui vende une ferme, on l'admettra à un nouvel emploi, et l'on prendra ses cautions.

واکر شویله‌که بر عاملك
ذمّتنده ییل اخرنده ویا تحویل
اخرنده باقی قالسه اصلا وقطعا
انی یکی ایشه دخی اتدرمیه‌لر
بلکه ذمّتنده اولان باقیء
اسبابندن واملاکندن وکفیلی
وار ایسه کفلاسندن تحصیل
اولنوب کفایت اتمزسه عاملی
حبس ابدی ایله حبس ایلیه‌لر
اکر مال سلطنت بتمامه مؤدّی
اولورسه مقاطعه صاتمغه لایق
کمسنه ایسه ینه یکی ایشه
مباشرت اتدوره‌لر وکفیللرین الالر

Il faut que l'on dresse un bordereau détaillé qui contiendra le montant de ce que chaque village doit de deniers impériaux, conformément aux registres du cadastre, ce qu'il doit donner pour droits de couschoufiyyèh et de schéyakhèh, quel est le montant des wakfs, et ce qu'il y a de rizkas et de mulcs. Ce bordereau, écrit, signé et scellé

وکرکدرکه ارتفاع دفتری
موجبنجه هر کویده مال
پادشاهی‌یه متعلق نقدر
حاصل واردر ورسوم کشوفیّت
ورسوم شیاختنه ویرور
ومحصول وقف ندر ورزقه‌دن
واملاکدن نه واردر مفصّل

تذكره يازيلوب بكلربكى نشانى
ايله وناظر اموال وامين مهرى
ايله نشانلنوب ومهرلنوب اهل
قريه نك النه ويريله كه تذكره ده
مقيّد اولان حقوقدن ورسومدن
زايد كمسنه نسنه طلب ايدرسه
اول تمسّك ايله ويرميه لر عامل
اولوب نسنه تعدّى ايدوب هركم
ظلمًا نسنه لرين الورسه فلّاح
بكلربكى يه شكايت ايدوب
هرنه لرين المشلر ايسه ينه
صاحبنه ردّ اولندقدن صكره
امره اطاعت اتميوب تعدّى
اتدكلرى ايچون سياست ايدلر

de la signature du beglerbey, du sceau du nazir-emwal et du schéhir-émini (1), sera remis ès mains des gens du village ; en sorte que si quelqu'un venoit à demander quelque chose au-delà des droits et coutumes portés dans ce bordereau, on refuse de le payer au moyen de ce titre. Dans le cas où l'agent se permettroit quelque vexation, les cultivateurs déféreront au beglerbey quiconque leur prendra quelque chose injustement ; et après qu'on aura obligé le délinquant à rendre au plaignant ce qu'il lui aura pris, on infligera à cet officier une punition corporelle pour les vexations dont il se sera rendu coupable en désobéissant au présent réglement.

Le titre suivant, qui concerne l'envoi de commissaires pour assurer la rentrée des deniers impériaux, et détermine les relations des commissaires avec les agens à ferme, les régisseurs et catebs, mérite encore d'être rapporté, parce qu'il fixera le point de vue sous lequel on doit envisager ces agens.

Manuscr. 82, fol. 30 recto.

احوال حوالات

مال پادشاهى تحصيل اولنمق

DES COMMISSAIRES.

Si l'on envoie des commissaires

(1) Il me semble qu'on devroit lire dans le texte, وامين شهر مهرى ايله.

dans les différentes parties du royaume pour la recette des deniers impériaux, voici ce qui est statué à cet égard par le présent réglement : on distinguera les lieux (où ils seront envoyés) en trois classes, proches, de moyenne distance, et très-hauts. Pour ceux de la première classe, il leur sera alloué cent aspres, deux cents pour la seconde classe, et trois cents pour la troisième. Ainsi, par exemple, si l'on envoie un commissaire dans un lieu proche, on lui assignera pour la durée de sa commission depuis le 20 jusqu'à la fin du mois dont il sera chargé de toucher le terme échu, et on lui allouera pour frais de route cent aspres; si le lieu où on l'envoie est plus éloigné, on lui assignera pour la durée de sa commission depuis le 10 du mois jusqu'à la fin, et il lui sera alloué pour frais de route deux cents aspres; enfin, si on l'envoie dans un lieu très-éloigné, la durée de sa commission sera fixée depuis le 1.er du mois jusqu'à la fin, et on lui allouera pour frais de route trois cents aspres. Les commissaires ne pourront rien prendre au-delà.

S'il venoit à être reconnu qu'un commissaire eût pris des agens quelque chose au-delà des

ایچون اطراف مملکتـه حواله
کوندرلسـه حالیا امر جلیـل
القدر بو منوال اوزرنـه جاری
اولندی کـه ادنی واوسط واعلا
اعتبـار اولنوب ادناسی یوز
واوسطی اکی یوز واعلاسی اوچ
یوز اقچـه اوله مثلا یقین یره
کوندرلسـه یوم القسطین
طلب اتدوکی آیك یکرمنجی
کوننـدن اخرنـه دك وعده
ویریلوب حق طریق یوز اقچـه
الهلر واندن اوزاق یره کوندرسه لر
آیك اوننـدن اخرنـه دك وعده
ویریلوب حق طریق اکی یوز
اقچه النه وغایت اوزاق یره ارسال
اولنسلر آی اوّلندن اخرنه دك
وعده ویریلوب حق طریق
اوچیوز اقچه النه زیاده نسنه
المیه لر

شویله که بو تعیین اولناندن
زاید عمالدن واران حوالات

نسنه الدوقلری ظاهر اولورسه
حواله‌دن تضمین ایتدوریلوب
عاملك بورجنه کچوره‌لر وحواله
اولدوغی مالی تمام تحصیل ایتمسه
اهمال ومساهله ایدوب عامل
عهده سنده قوسه حق طریق
دیو نه قدر نسنه المش ایسه
بالکلیه النوب عاملك قسطنه
کچه واکر امینلر وکاتبلر قسط
الیوم حسابی اوزرنه مال پادشاهی
بتمامه ادا ایتمکه ملتزم اولوب
حواله کوندرلمکدن امتناع
ایدرلرسه معتمد کسنه‌لر اولوب
ناظر اموالك اعتمادی اولورسه
انلك کبی یرلره حواله کوندرلمیه
همان ماه بماه امنادن مال پادشاهی
طلب اونه ۞

droits ci-devant fixés, on le fera rendre par le commissaire prévaricateur, et on le passera au compte de l'agent. Si un commissaire ne reçoit pas en entier les deniers impériaux, et que, par négligence ou connivence de sa part, il en reste quelque portion entre les mains de l'agent fermier, on lui prendra tout ce qu'il aura reçu à titre de frais de route, et on l'imputera sur le terme dû par l'agent. Si les régisseurs et catebs s'engagent (1) à payer en entier les deniers impériaux, conformément à leur division, par termes et échéances, et demandent qu'en conséquence il ne soit point envoyé de commissaires, supposé d'ailleurs que ce soient des gens sûrs, dans lesquels le nazir-emwal ait toute confiance, on n'enverra point de commissaires dans les lieux qui se trouveront dans ce cas, et on demandera les deniers impériaux aux régisseurs mois par mois.

Il y a encore dans la suite de l'édit de Soliman plusieurs titres qui peuvent ajouter quelques lumières à celles que nous ont fournies les précédens. De ce nombre sont

(1) Le sens dans lequel est employé ici par rapport aux régisseurs et catebs le mot ملتزم, justifie celui que je lui ai donné en parlant des caschefs et des scheïkhs. C'est un engagement sans bénéfice pour le fermier.

celui

celui qui traite du *kharadj*, ou revenu domanial des terres, et celui qui a pour objet l'arpentage et les fonctions des arpenteurs.

Le titre du kharadj des terres a pour principal objet de remédier aux abus de tout genre, préjudiciables tant au commerce qu'aux intérêts du fisc, qu'avoit produits l'altération des monnoies en Égypte depuis la conquête de Sélim. Il paroît que, par un effet de ces altérations commencées par le premier pacha, Khaïr-bey, et continuées par ses successeurs, le sequin, ou pièce d'or, nommé ici tantôt *aschrafi*, tantôt *altoun*, étoit tombé de vingt-cinq paras à vingt-cinq aspres (1), c'est-à-dire, à la moitié de sa valeur. Le tort qui en résultoit pour les cultivateurs dans la vente de leurs denrées, tournoit au préjudice du fisc, qui ne recevoit plus le kharadj des terres que sur le même pied de vingt-cinq aspres, ou douze ½ paras, ou même de dix paras, pour chaque pièce d'or (2). Cet abus

اشرفى
التون

(1) پاره, *nummus duorum asprorum, aliàs (in Palæstina* maidin *vocant) diobolus :* monnoie, ou pièce de deux aspres, qui vaut presque un sou (Meninski). Aujourd'hui il faut en Égypte environ quatre-vingt-dix médins pour un écu de trois livres; on y nomme aussi le *médin*, نصف *nosf*, et ديوان *diwan*, au pluriel دواوين.

(2) Si je comprends bien le texte, les pachas avoient altéré le titre des aspres, ou monnoies d'argent, en conservant toujours l'évaluation du sequin d'or à vingt-cinq paras, quoique, par degrés, la monnoie d'argent eût perdu la moitié au moins de sa valeur. Le sultan ayant ensuite rétabli le titre des aspres, il en résulta un nouveau changement dans le rapport commercial des monnoies d'or et d'argent سكره امر پادشاهى اوزره اقچه تمام خالص العيار اولملقله معامله متغيّر اولوب; et celui qui devoit, soit pour le *kharadj* des terres, soit pour *ferme*, un sequin, ne donna plus en monnoie d'argent que douze ½ paras, ou vingt-cinq aspres de la nouvelle monnoie d'argent à bon titre. Pour remédier à cet abus, qui dévoroit la moitié des revenus publics, l'édit de Soliman rétablit d'abord le change du sequin à vingt-cinq paras,

s'étoit même étendu du kharadj jusqu'aux *fermes.* L'édit remédie à ces inconvéniens, quant au kharadj, en rétablissant purement le droit d'exiger vingt-cinq paras pour chaque pièce d'or due suivant les registres ; et quant aux fermes, en assujettissant les fermiers à l'obligation de payer aussi vingt-cinq paras par sequin, sans diminution du nombre de sequins par eux dus, si la ferme est susceptible de ce surhaussement de valeur, ou avec réduction proportionnée du nombre des sequins, si le cas l'exige. Je dois traduire à la lettre ici ce dernier passage.

ومقاطعات خصوصنده دخی
كوره‌لر بو معنی قنغی
مقاطعه‌یه وقنغی ماده‌یه سرایت
اتمش ایسه اكر شویله كه
مقاطعه زیاده‌یه متحمل ایسه
انده دخی هر یكرمی بش پاره بر

Quant à ce qui concerne les fermes, on considérera quelles sont les fermes et les autres objets auxquels l'abus dont il s'agit s'est étendu. Si la ferme est susceptible de supporter une augmentation, on calculera chaque sequin de son évaluation sur le pied de vingt-cinq paras,

à compter du 10 de dhou'lhiddja 931, 1.er de tot : il fut ordonné qu'à l'avenir on paieroit le kharadj des terres à raison de vingt-cinq paras pour chaque sequin. Quant aux fermes, il en fait une distinction : si la ferme est susceptible de supporter cette augmentation, on exigera du fermier vingt-cinq paras pour chaque sequin, sinon on réduira le nombre des sequins que devoit le fermier ; en sorte qu'en payant à l'avenir vingt-cinq paras par sequin, son engagement ne soit pas augmenté. Ainsi, est-il dit dans l'édit, telle ferme qui, en calculant le sequin à douze ½ paras, c'est-à-dire, vingt-cinq othmani [ou aspres], avoit été inscrite pour la somme de mille sequins, sera réduite, d'après le calcul de vingt-cinq paras par sequin, à cinq cents sequins. Enfin il est défendu, sous de grandes peines, de se servir à l'avenir de l'évaluation nouvellement introduite de douze ½ paras ou même dix paras par sequin.

Je ne puis m'empêcher de remarquer que tout cet article est totalement défiguré dans la traduction de M. Digeon, *tome II, pages 231 et suivantes.*

et l'on prendra de l'agent les termes échus conformément à ce calcul. Si au contraire la ferme ne peut supporter cette augmentation, on la laissera subsister sur le pied où elle se trouve actuellement; mais, dans ce cas-là même, on supprimera le calcul nouvellement introduit de douze ½ ou dix paras par sequin, et l'on inscrira sur le registre et dans les actes du kadhi le prix de cette ferme pour le nombre de sequins auquel elle se trouvera monter effectivement, à raison de vingt-cinq paras le sequin. Par exemple, dans la supposition qu'une ferme fût de mille sequins dans le principe, le sequin ayant été compté pour douze ½ paras, on réduira cette évaluation à cinq cents sequins seulement, sur le pied de vingt-cinq paras le sequin, et on l'inscrira dans les registres pour ladite somme de cinq cents sequins.

التون حساب اولنوب عاملدن
قسط اليوم اول حساب اوزره
آلنه ومتحمل اولميان مقاطعه
دخی حالی اوزرنه ابقا اولنه ولكن
انده دخی اون اكی بچق پاره بر
التون ويا خود اون پاره بر التون
حسابی كه حاليا احداث
اولنمش در رفع اولنوب يكرمی
بش پاره بر التون حسابی اوزره
مقاطعه نه مقدار التون
اولورسه دفتره وقاضی سجلاتنه
بهاسی اول وجه اوزرنه قيد اولنه
مثلا اون اكی بچق پاره كه يكرمی
بش عثمانی اولور بر التون
محسوب اولوب بو حساب اوزره
بر مقاطعه بيك التونه اولسه
هر يكرمی بش پاره بر التون
حساب اولنوب بو تقديرجه
مقاطعه نك بهاسی بشيوز
التون قيد اولنه ۞

Le reste de ce titre concerne principalement divers droits ou coutumes qui avoient été introduits depuis

peu à la charge des cultivateurs, et dont la suppression est ordonnée (1) avec défenses aux scheïkhs, caschefs, agens, régisseurs et autres collecteurs, de les exiger à l'avenir, et généralement de percevoir aucuns droits au-delà de ceux qui étoient autorisés par les lois du temps de Kaïtbai.

Je crois pouvoir conclure de l'article que je viens de traduire, que le *kharadj* est le revenu des terres administrées pour le compte du domaine par forme de régie ou autrement, mais non affermées, et que *taksit,* mot que nous avons vu employé ailleurs, signifie un *revenu fixe.*

خراج

تقسيط

Ci-dev. p. 92.

Dans le titre de l'arpentage une seule chose m'intéresse; c'est ce qui est prescrit relativement aux terres qui sont *wakf, rizka, mulc,* ou affermées moyennant un forfait à des agens (2). Je remarque aussi un usage singulier par rapport à l'arpentage des terres qui payoient le kharadj en denrées. Il est ordonné aux arpenteurs, en procédant au mesurage, de porter douze faddans au lieu de dix pour toutes les terres qui acquittent le kharadj en denrées; et comme cet usage, observé anciennement pour ces terres, s'étoit étendu depuis à celles qui payoient le kharadj en argent, cette innovation est supprimée, et, à cet égard, il

(1) Ces droits, supprimés par l'édit de Soliman, sont nommés, dans la traduction de M. Digeon, *droits de fart, kesr* et *zin;* et l'auteur dit en note que ce sont des droits relatifs au mesurage des denrées. Je lis dans l'original رسوم كه فرط ورسم كسر وزن ديو النورمش, « les droits qui étoient » pris sous le nom de *fart* et de droit » de *kesr-wézèn* ». Je crois donc qu'il ne s'agit que de deux sortes de droits seulement; et que le premier doit être le *comble,* ou *bon de mesure,* des mesures de capacité, et le second, le *bon de poids,* ou *trébuchant des balances.*

(2) *Voyez* sur les mots بروجه مقطوع la note (2) ci-devant *p. 107 et 108,* sur le mot مقاطعه, et le passage tiré du *Canoun-namèh,* manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, supplément n.° 2.

est enjoint aux arpenteurs d'écrire simplement les quantités par eux trouvées (1).

Voici la disposition relative aux diverses natures de propriétés territoriales dont je viens de parler.

Dans le cas où il se trouveroit dans un village des terres de la nature des wakfs, rizkas, ou mulcs, si ces terres forment une propriété distincte et séparée, ayant ses limites particulières, on ne la mesurera point. Si, au contraire, elles se trouvent confondues parmi les terres du domaine, on les mesurera; et ensuite on en fera distraction, et on n'inscrira pour le miri que ce qui restera après cette distraction faite. Quand un canton n'aura point été mesuré,

واكر بر قريه ده اوقافدن ورزقدن واملاكدن بعض يرلر اولسه اكر حدّى وستورى ممتاز ومعين اولسه انلرك كبى يرلر مساحت اولنميه والا طين سلطانى ايله مخلوط ايسه انك كبى يرلر مساحت اولنوب صكره افراز اولنوب ما عداسى ميرى يازيله وولايت مساحت

Manuscr. 82, fol. 38.

(1) قانون قديم اوزرنه شول يرلردن كه خراج يرنه غله ويرورلر هر اون فدان ييرا اون اكى يازيله وشول يرلر كه خراجلرين نقد ويررلردى صكره دن اون اون اكى يازلمق انلره دخى سرايت اتمش اوله بو بدعت انلردن رفع اولنمش دركرك دركه مساحلر اثناء مساحتده نه ظاهر اولو رسه اني يازه لر زياده يازميه لر وبونك كبى يرلردن نقدر فدان رفع اولوندى ايسه دفترلرنه اشارت ايده لر

(Manusc. 82, *fol. 37 verso.*)

M. Digeon a substitué par-tout au *kharadj* dont il est question le *droit de mesurage*, رسم مساحت. Il ajoute en note, que dans d'autres lieux ce droit se paye en denrées, sur-tout en blé et en orge; ce que je n'avoue ni ne conteste: mais je puis assurer qu'il n'est point du tout question là du droit d'arpentage; et la chose est d'autant plus palpable, que l'édit ajoute immédiatement: « Ils » prendront aussi le droit d'arpentage, » suivant le réglement fait du temps » de Kaïtbai, sans qu'ils puissent » rien prendre au-delà. » ورسم مساحت دخى قايتباى قانوني اوزرنه النه زياده النميه. Nouv. Contes Turcs, *t. II, p. 235.*

اولنميوب بر وجه مقطوع عمّال
عهده سنه اولنسه اول وقت
كوره‌لر ما تقدمدن فقرايه نـه
ويريلو كلش ايسه ينه ايله ايدلر

parce qu'il est concédé à titre de forfait à des agens par ferme, on examinera ce que ce canton donnoit précédemment pour les pauvres, et on le donnera comme par le passé.

Ce passage prouve bien évidemment que les terres qui étoient entre les mains des agens, leur étoient louées moyennant un prix fixe, invariable, et indépendant des accidens qui pouvoient en augmenter ou diminuer le produit.

L'édit accorde aux habitans des villages la faculté de se soustraire au droit d'arpentage, en se soumettant à payer la somme entière pour laquelle leur village est inscrit dans les registres du cadastre (1); et dans le cas où quelque portion des terres resteroit *scharaki* faute d'une inondation suffisante, en s'en rapportant à l'estimation que le nazir-emwal fera faire par des Musulmans instruits et désintéressés, et qui devra être faite de manière à ne préjudicier ni aux droits du fisc, ni aux intérêts du cultivateur. Dans ce cas, le kharadj doit se percevoir sur le pied de ces estimations.

Si je voulois parcourir tous les autres titres de notre édit, j'y trouverois encore quelques circonstances relatives

(1) Ces derniers réglemens sont en marge du manuscrit, et je les crois d'une date postérieure : car il est difficile de les concilier avec ce qu'on lit dans l'édit, qui, dans les deux cas ici prévus, autorisoit le nazir-emwal à supprimer l'arpentage, en y substituant, dans le cas de réclamation pour scharaki, une estimation à l'amiable, بر قدر صالح ; mais ordonnoit que, l'arpentage n'ayant pas lieu, le droit de mesurage tourneroit, non à la décharge des cultivateurs, mais au profit du fisc.

L'espèce d'engagement volontaire pris par les habitans d'un village, et dont il est ici question, est nommé dans le texte توجيب.

aux agens dont il s'agit ici; mais elles ajouteroient peu de chose à ce que j'ai rapporté, et qui suffit, ce me semble, pour nous donner une idée juste de ces agens, de leurs droits et de leurs obligations. Ces agens me paroissent être la véritable origine des multézims actuels, quoiqu'il soit survenu, par la suite des temps, de grandes différences dans leurs rapports avec le Gouvernement. C'est cette idée que je vais essayer de développer et de prouver.

J'observe d'abord que le titre d'agent existoit plus anciennement en Égypte, parmi les officiers de plume ou catebs employés à l'administration des terres, mais dans une acception fort différente. Il existe encore aujourd'hui, mais pareillement dans une acception fort éloignée de celle que lui suppose l'édit de Soliman. Du moins M. Reynier donne-t-il ce nom à un économe employé au service du multézim. « L'*oukil*, dit-il, ou *hamel* (je lis *amel*), n'est que l'homme du » seigneur, chargé de soigner la terre d'ousiyyèh, et de rece- » voir l'impôt en nature dans les cantons où il est dû. »

Du temps des Circassiens, les officiers de plume ou catebs employés à l'administration des terres et à la perception des revenus étoient en très-grand nombre, et leurs fonctions étoient distinctes et leur imposoient des obligations plus ou moins grandes envers le propriétaire. J'en trouve le détail dans deux manuscrits Arabes, dont l'un, qui appartenoit à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, contient un grand nombre de traités, tous destinés à l'instruction d'un cateb; l'autre, qui a été apporté de la bibliothèque du Vatican, et qui est imparfait, offre des renseignemens sur la culture des terres, et toutes sortes de détails agronomiques.

Manuscr. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 334, f. 119 v. et suiv.

Manuscr. du Vatic., n.° 267, Assem. 44, venant des capucins du Caire.

On trouve dans chacun de ces deux manuscrits un chapitre qui contient tous les noms des offices de plume attachés à la perception des revenus des terres (1) et au calcul de ces revenus, et la rédaction de ce chapitre, malgré les différences des deux manuscrits, paroît être la même dans l'un et dans l'autre. Je suis porté à croire que l'auteur du recueil que présente le manuscrit 334 de Saint-Germain-des-Prés, a emprunté ce chapitre de l'ouvrage contenu dans le manuscrit 267 du Vatican et intitulé كتاب قوانين الدواوين, en y faisant seulement quelques retranchemens.

Les fonctions de l'*agent* ou *amel,* nommé aussi *motawalli,* suivant le manuscrit du Vatican, sont de dresser les comptes du diwan et de les présenter, et de certifier et viser, comme bons et conformes aux pièces, ceux qui étoient présentés pour quelque partie d'administration. C'est lui qui est la base et comme la cheville ouvrière de l'administration pour constater les sommes reçues, à mesure de leur versement, dresser le compte de chacun, et faire aussi le compte des grains qui sont dans les greniers (2): et dans le fait, les autres employés, désignés sous les noms de *nazir* et de

(1) Voici les noms de tous ces officiers, au nombre de dix-sept: ناظر متولى الديوان مستوفى معين ناسخ مشارف عامل كاتب جهبذ شاهد نايب امين ماسح دليل حايز خازن حاشر

Mais ces dix-sept sortes d'officiers n'avoient pas toujours lieu ensemble dans un même district. Il me seroit très-difficile de déterminer les fonctions de chacun de ces employés; ce qui d'ailleurs exigeroit de longs détails, et m'entraîneroit trop loin de mon sujet.

(2) Je transcris ici ce passage, dont le texte n'est pas sans difficulté et renferme peut-être quelques fautes de copiste. العامل وهو المتولى يلزمه عمل الحسبانات الديوانية ورفعها والكتابة عما يرفعه غيره من معاملة بالصحة والموافقة وهو الاصل فى الخدمة فى توريق الوصول واقامة محاسبة كل احد وعمل حسبانات المغل بالشون وعلى الحقيقة كل من الناظر

moscharef,

moscharef (1), sont sous son contrôle et son inspection; il doit avoir connoissance du montant des deniers provenant de la recette des différentes contrées, qui sont entrés dans la caisse du moscharef; et c'est à lui à régler les sommes dont demeurent redevables tous ceux qui, par leur emploi, sont chargés de quelque perception de deniers.

Ce passage suffit pour faire voir que l'*amel,* ou agent dont il est parlé dans ces documens dressés sous les Circassiens, est fort différent des agens dont parle l'édit de Soliman, et auxquels je reviens maintenant.

Ceux-ci doivent moins être considérés comme de simples agens du Gouvernement, que comme les fermiers généraux des revenus domaniaux d'un ou de plusieurs villages, cessionnaires, moyennant un forfait, des droits du Gouvernement, et investis de l'autorité nécessaire pour la perception des droits à eux cédés. Ceci résulte évidemment de la comparaison des fonctions et des obligations imposées aux caschefs, aux scheïkhs Arabes et aux agens.

Les caschefs doivent percevoir le montant des baux ou

والمشارف انما هو لضبطه والشدّ منه وعله حفظ ما ثبتت من اموال البلاد المخزونة فى حاصل المشارف وعليه بيان الباقى فى جهة من فى جهته من المال

L'*amel* mettoit, à ce qu'il paroît, le صح, ou *vu bon,* sur les comptes présentés par les autres employés. La construction est الكتابة بالصحة والموافقة عما يرفعه غيره من معاملة : *écrire le* vu bon *et le* trouvé conforme *sur les états présentés par les autres.*

توريق الوصول doit signifier *inscrire, enregistrer les recettes;* وراق signifie *un copiste, un commis aux écritures.*

شدّ signifie *les fonctions d'inspecteur* ou *contrôleur :* ce mot ne se trouve pas en ce sens dans nos dictionnaires, non plus que مشدّ, qui veut dire *inspecteur* ou *contrôleur. Voy.* ma Chrest. Arabe, *tom. II, pag. 139 et 468.*

Au lieu de وعله حفظ ما ثبتت je lis وعليه حفظ ما ثبت.

(1) Le *nazir* étoit un inspecteur; le *moscharef* avoit en dépôt l'argent reçu à compte sur le kharadj et autres revenus territoriaux.

fermes qui se trouvent dans leur ressort, le *kharadj* ou revenu domanial des villages non affermés, l'imposition due pour l'entretien et la réparation des digues et des canaux, et les droits établis sous le nom de *couschoufiyyèh* ou taxes du caschef. Ils sont responsables et garans de tous les revenus domaniaux dont les rôles leur sont confiés, et doivent les verser au trésor impérial en entier et sans aucune retenue, attendu qu'ils reçoivent un *salianèh* ou traitement annuel qui leur tient lieu de tout autre droit. Sur leur recette, ils doivent faire faire les travaux nécessaires pour l'entretien des digues et chaussées, mais à la charge de présenter le compte de ces travaux, dont la dépense ne peut leur être allouée qu'en connoissance de cause. Le seul droit qui paroît leur être accordé, en sus de leur *salianèh*, est un droit fixe de dix paras ou vingt othmanis par village de leur ressort, pour leur tenir lieu de l'étape abusive que l'usage avoit introduite.

Les caschefs sont donc les receveurs généraux de leur cascheflic, en même temps qu'ils en sont les gouverneurs et les intendans; mais sans aucun intérêt sur leur recette, dont ils comptent de clerc à maître.

Les scheïkhs Arabes me paroissent avoir été les fermiers des terres situées dans l'étendue de leur schéyakhèh : on faisoit un total de toutes les fermes des villages que contenoit leur ressort, et cette somme étoit divisée en douze portions égales, dont ils devoient acquitter un douzième, sans faute, à la fin de chaque mois; outre cela, ils acquittoient encore, au moment où la récolte étoit faite, un autre droit nommé *produits d'été.* Les droits de *schéyakhèh* leur appartenoient; ce qui prouve qu'ils ne recevoient

point, ainsi que les caschefs, un traitement comme administrateurs nommés par le souverain. Il me paroît aussi qu'ils versoient les deniers de leur bail immédiatement au trésor public, et non entre les mains des caschefs ; car, à la fin de l'année, ils se présentoient devant le pacha pour régler leurs comptes, dont ils devoient envoyer un double à la Porte. Le soin de faire ensemencer les terres inondées, d'empêcher la dépopulation des villages, ou de les faire repeupler, d'entretenir les digues et canaux à la charge des villages, et non ceux qui étoient à la charge du trésor impérial, étoit confié à ces scheïkhs; ce qui prouve qu'ils exerçoient dans leur ressort une partie des fonctions des caschefs pour la police rurale. Je suis porté à croire qu'en affermant les villages de leur schéyakhèh, ils devoient les prendre pour la totalité de l'estimation portée au registre du cadastre, et non avec une remise plus ou moins forte, comme cela avoit lieu pour les agens. C'est du moins ce que semblent indiquer ces mots de l'édit : « Les scheïkhs des Arabes paieront .... tous les deniers impériaux des terres qui se trouvent dans le ressort » de leur schéyakhèh et dans leurs attributions.... Dès » que, le Nil s'étant retiré, l'on aura commencé à mettre » en culture les terres des diverses provinces de l'Égypte, » on fera l'addition de tous les deniers impériaux qui, à » l'exception des produits d'été, conformément aux registres » du cadastre, sont compris dans leurs obligations. » Cela n'empêchoit pas que ces scheïkhs n'eussent un bénéfice sur les terres de leur ressort : car, suivant toute apparence, le prix pour lequel elles étoient inscrites au cadastre, à la charge des scheïkhs, n'étoit pas la totalité de leur revenu

effectif, mais un prix modéré, une sorte de forfait; et le scheïkh étoit autorisé à exiger des cultivateurs le kharadj en totalité, suivant les mêmes registres. Je conjecture même que, dans le ressort des schéyakhèhs, les scharakis étoient à la charge des scheïkhs. On ne peut douter que ces scheïkhs n'eussent un bénéfice, puisqu'ils achetoient leur investiture à chaque mutation. Ils jouissoient aussi d'un droit d'étape pour eux et pour toute leur suite, et devoient être défrayés de tout dans les villages où ils passoient; ce qui sans doute leur étoit aussi profitable qu'onéreux aux cultivateurs. Le remplacement des scheïkhs n'étoit point confié au pacha, qui ne pouvoit pourvoir à leur place que provisoirement et par forme de régie : à la Porte étoit réservé le droit de leur donner un successeur.

Les agens devoient recevoir un ou plusieurs villages à ferme pour un prix raisonnable, fixé par le nazir-emwal et le schéhir-émini, et déterminé d'après l'inspection des registres du cadastre. Cette fixation de prix étoit faite sans doute à l'amiable, et non par enchères, puisque l'édit la laisse à la disposition de ces deux administrateurs généraux des finances. L'obligation de ces agens renferme, comme celle des scheïkhs, deux sortes de charges, l'une divisée en douze portions et payable de mois en mois, l'autre payable après la récolte. Au-dessus de ces agens devoient être, si le nazir-emwal le jugeoit à propos, des régisseurs ou inspecteurs assistés de catebs ou commis, pour toucher des mains des agens le montant de leurs obligations à chaque échéance; les agens pouvoient aussi verser directement les sommes échues au trésor impérial, ou plutôt entre les mains du caschef. Faute de satisfaire ponctuellement à

leurs obligations, ils devoient être privés de leurs places. La Porte devoit être instruite de tout ce qui concernoit ces agens, et notamment du prix auquel chaque village étoit affermé, comparé avec le montant du revenu pour lequel il étoit porté au registre du cadastre. Cette différence de prix, bien clairement indiquée dans l'édit, formoit le bénéfice de l'agent. Les agens étoient assujettis à donner des cautions. Ils étoient autorisés à percevoir pour leur compte tous les droits dus par les cultivateurs, de quelque nature que fussent ces droits; mais, pour éviter les exactions injustes dont ils pouvoient être tentés de se rendre coupables, un état de tous ces droits devoit être remis entre les mains des habitans de chaque village, qui, en cas de vexation de la part de l'agent, avoient leur recours au pacha. Je ne vois nulle part très-précisément exprimé si les scharakis devoient être à la charge de ces agens; et il semble que l'on pourroit en douter, parce qu'il leur est enjoint de veiller à ce qu'aucune terre, faute d'entretien, ne demeure sans culture : ce que leur propre intérêt sembloit devoir exiger, si ces défauts de culture tomboient à leur charge. Cette preuve n'est cependant pas suffisante : quand même on supposeroit que le dommage résultant du défaut de culture devoit être supporté par l'agent (1), l'État n'avoit pas moins d'intérêt à empêcher de

(1) Une preuve incontestable que les agens sont des fermiers, c'est que, dans le titre de l'édit de Soliman, qui concerne les scharakis, les agens sont mis en opposition avec les régisseurs. « Chaque cateb, y » est-il dit, veillera avec le plus » grand soin sur les branches de re» venu comprises dans les registres » dont la tenue lui est confiée, soit » qu'elles soient données à forfait à » des agens, ou confiées à des régis» seurs. » اكر عامل عهده سنه در واكر امانة ضبط اولنور Manusc. 113, *fol. 44 verso.* Il faut se souvenir de la définition du mot امانة donnée ci-devant, *p. 45.*

telles négligences, tant pour assurer la solvabilité de l'agent, que pour éviter la disette ou la rareté des vivres et l'appauvrissement des villages. La chose, au surplus, me paroît décidée pour l'affirmative, par l'article du titre du mesurage qui porte que l'on n'arpentera point les terres de la nature des wakfs, des rizkas, des mulcs, et qui ajoute : « Quand un canton n'aura point été mesuré, parce qu'il est » concédé à titre de forfait à des agens par ferme, &c. (1). » Si ces terres n'étoient point sujettes à l'arpentage par rapport du moins au Gouvernement, ce ne pouvoit être que parce que le prix de ferme étoit fixé indépendamment de tous les hasards qui pouvoient les rendre scharakis (2). Cela n'empêchoit pas sans doute qu'il ne pût y avoir lieu à un arpentage contradictoire entre les habitans cultivateurs ou leur scheïkh-albéled, et l'agent ou fermier, pour régler chaque année les droits de l'agent et l'obligation des cultivateurs, droits et obligation qui demeuroient nécessairement éventuels.

On peut encore faire ici une question. Ce mode d'administration, qui consistoit à donner à ferme à des agens les villages ou le miri et droits accessoires, étoit-il général pour toute l'Égypte? Il y a lieu de croire que le vœu de l'édit étoit de rendre ce mode général ; car on y lit ces mots : « Tous » les villages du domaine seront mis de cette manière entre » les mains d'agens avec responsabilité ; » et, dans ces

(1) وولايت مساحت اولنميوب بروجه مقطوع عمال عهده سنه اولنسه

(2) Au surplus, il paroît par un passage de Schems-eddin fils d'Abou'l-sorour, que je rapporterai plus bas, que dans la suite les agens ou multézims obtenoient une diminution pour les scharakis, à moins qu'on ne suppose que ces multézims tenoient certaines terres à bail et d'autres en régie.

expressions, la dénomination de *villages du domaine* ne me paroît exclure que les terres de la nature des wakfs, rizkas, &c. Mais j'infère de l'édit même que, du temps où il fut rendu, tous les villages n'étoient pas donnés à ferme ; et d'ailleurs il eût peut-être été difficile d'étendre cette mesure à des terres qui, par leur éloignement du fleuve ou leur élévation, étoient trop souvent exposées à être scharakis. Au reste, pour m'en tenir aux termes de notre édit, j'y vois une distinction continuelle de deux genres de revenus territoriaux, le *kharadj* payé immédiatement par les cultivateurs, et le *taksit* ou bail à échéances payé par les scheïkhs Arabes et les agens, deux sortes de fermiers. La perception du *kharadj* immédiat, et celle du *taksit,* du moins en ce qui concerne les agens, sont confiées l'une et l'autre au caschef; et je ne puis m'empêcher de conclure de là que certains villages n'étoient point affermés, et payoient le *kharadj* immédiatement entre les mains du caschef ou de ses délégués, tandis que, dans ceux qui étoient affermés, le *kharadj* étoit perçu par le fermier, qui payoit au Gouvernement le *taksit* ou prix du bail à échéances fixes.

قرا خاصه

خراج

تقسيط

Je crois qu'après tout ce que je viens de dire, on ne se refusera pas à reconnoître, dans les agens de l'édit de Soliman, l'origine et le type primitif des multézims : sans doute le temps a pu apporter bien des changemens dans les rapports de ces fermiers avec le Gouvernement propriétaire ; et ces fermes étant devenues de plus en plus avantageuses par les vexations des fermiers, d'une part, et la foiblesse du Gouvernement, de l'autre, elles se sont accumulées entre les mains des gens puissans, contre le vœu de l'édit et l'intérêt du Grand-Seigneur. Je ne puis, faute

de renseignemens, indiquer tous ces changemens, leurs époques, et les événemens qui y ont donné lieu ; cependant je réunirai ici quelques faits tirés, soit des historiens Arabes, soit du récit des voyageurs Européens, et qui peuvent donner une idée des changemens survenus dans cette partie de l'administration.

SECTION III.

Des Changemens survenus dans l'administration des terres domaniales et dans la nature des propriétés foncières en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Othomans.

Si nous en croyons quelques écrivains, les multézims seroient moins des fermiers généraux des droits domaniaux, que des concessionnaires d'un fief ou commanderie à la charge du service militaire. C'est l'idée qu'en donne Ricaut, qui a cru pouvoir appliquer à l'Égypte le système établi dans les provinces comprises sous les deux grandes divisions d'Anatolie et de Romélie. Je rapporterai le passage de cet écrivain en entier, parce qu'il servira à faire mieux sentir combien est inexacte l'application qu'il en fait à l'Égypte.

État de l'emp. Othom. trad. par Bespier, Rouen, 1677, liv. I.er, c. II, pag. 10.

« Les Turcs, dit Ricaut, ayant posé les premiers » fondemens de leur empire sur les principes qui s'accor- » doient le mieux avec la discipline militaire, les généraux » et les princes à la volonté desquels ils se soumettoient, » devinrent les maîtres absolus de leurs vies et de leurs » biens. Ainsi tout ce qu'ils gagnoient par leur épée avec » bien du travail et du danger, tournoit au profit et au » bénéfice de leur souverain....

» Toute

» Toute l'étendue de ce vaste empire appartient en propre » au Grand-Seigneur. Il est maître absolu des terres et des » maisons, aussi-bien que des châteaux et des armes ; de » sorte qu'il en peut disposer comme il lui plaît. Il n'y a » que les terres destinées à des usages religieux qui ne lui » appartiennent point. . . . Les terres appartenant ainsi » de droit au sultan, les conquêtes n'en furent pas plutôt » assurées, qu'il fit le partage des métairies et des maisons » entre les soldats, pour les récompenser de leurs travaux » et de leurs peines. Ils appellent ces récompenses *timars ;* » et ceux qui les obtiennent, sont obligés, à proportion » du revenu qu'ils en ont, d'entretenir des hommes et des » chevaux, pour être prêts en tout temps à servir le Grand- » Seigneur à la guerre, par-tout où il voudra les envoyer... » Il n'y a guère de différence entre ces timars et les terres » que nous possédons en Angleterre à condition de servir » le roi, ou celles que nous tenons de la couronne, si ce » n'est que nous possédons les nôtres en vertu d'un titre » fondé sur une loi fixe et arrêtée, qui ne peut être enfreinte » que pour crime de lèse-majesté ; au lieu qu'ils ne pos- » sèdent les leurs que comme des usufruitiers, pour autant » de temps qu'il plaira à l'empereur, à qui la propriété en » est réservée toute entière. En effet, il les ôte quand il » veut, et dépossède souvent un ancien possesseur d'un » héritage dont ses ancêtres ont joui pendant plusieurs gé- » nérations, afin d'en gratifier un étranger. J'ai ouï plus » d'une fois raconter à quelques-uns de ces malheureux, » dont les uns accompagnoient leurs discours de soupirs, » et les autres d'imprécations, que le Grand-Seigneur étant » échauffé à la chasse, et ayant pris plaisir à se rafraîchir

» d'un verre d'eau que lui avoit présenté un paysan, il » l'avoit affranchi de toutes les rentes qu'il devoit à son » seigneur, et par sa seule parole l'avoit fait propriétaire » de la maison où il demeuroit, et des bois et des jardins » qu'il tenoit à ferme auparavant. . . . Le premier maître » pour tout cela n'oseroit se plaindre qu'on lui fait tort. » En effet, le nouveau possesseur jouissant de ces biens » par la volonté du Grand-Seigneur, il les possède aussi » justement que l'autre, qui n'en jouissoit que sur le même » titre. En ces rencontres, la prescription, le droit et la » coutume ne servent de rien : car plus la possession a été » continuée de père en fils, et plus on doit être obligé à » la bonté du prince d'avoir si long-temps fait part de sa » faveur à une même famille, pendant qu'il étoit en son » pouvoir d'en faire jouir un autre. »

Ricaut applique ailleurs à l'Égypte l'idée qu'il vient de donner des timars. Après avoir parlé des douze beys qui commandent, dit-il, à vingt mille hommes, et avoir marqué la destination et l'emploi de cette milice, il ajoute : « Outre cette milice, il y a quatre-vingt mille timariots qui » fournissent tous les ans environ deux mille cinq cents ou » trois mille hommes pour la guerre de Candie. »

L. III, c. V, p. 534.

Richard Pococke semble avoir eu en vue ce passage de Ricaut, quand il dit : « Il paroît que l'Égypte étoit autre- » fois divisée en *timars* ou *knight-fees*, c'est-à-dire, terres » que l'on donnoit à vie à condition de fournir un certain » nombre d'hommes pour la guerre, lesquels étoient obligés » de se ranger sous les sandjaks ou bannières de leurs pro- » vinces. . . . Cette coutume ne subsiste plus ; et il peut se » faire que les avances extraordinaires que le pays est obligé

A Descr. of the East, tom. I, pag. 172.

» de faire aux trois mille soldats que l'on envoie tous les trois » ans au Grand-Seigneur lorsqu'il les demande, tiennent » lieu de ce droit. Ces terres se vendent à vie, pour une » rente fixe : le pacha en reçoit l'argent, moyennant huit » cents bourses qu'il donne tous les ans à la Porte. »

Nous avons vu que, du temps des Circassiens, il y avoit effectivement en Égypte des *timars* ou rizkas militaires, que les concessionnaires pouvoient même souvent, aux termes de leur concession, transmettre à leurs héritiers ou ayant-cause. En conservant ces timars à ceux à qui ils avoient été donnés, l'édit de Soliman les leur rendit purement personnels, leur ôtant absolument toute faculté de les transmettre ou d'en disposer ; et l'on voit par le procès-verbal de 957, que cette disposition de l'édit étoit maintenue et rigoureusement observée. Voici ce que porte l'article XVII de ce procès-verbal :

ARTICLE XVII.

Quelques particuliers, à l'effet d'obtenir un acte de délivrance (1), ont produit devant l'illustre diwan des *carrés* signés

اون يدنجى مادّه بودركه بعض
كمسنه‌لر افراج اخراج ايتمكيچون
ديوان شريفه سلاطين
چراكسه نشانيله مربّعات

Man. Turc, n.° 114, pag. 25 et suiv.

(1) إِفْرَاج حُكْم ou إِفْرَاج que je traduis par *acte de délivrance*, est une espece de titre-nouvel ou reconnoissance des droits d'un détenteur de wakf, rizka, &c. qui doit lui être délivré chaque année, et pour lequel sans doute il paye un droit. Cela est analogue au *tedjdid barat* تجديد براة, ou *renouvellement de brevet*, que tout timariot doit obtenir chaque année, ainsi que les imams, khatibs, mouezzins, et autres personnes qui desservent les mosquées et y sont entretenues. *Voy.* le Canon du sultan Soliman II, *p. 78* et *79*. Le verbe افرج est employé en ce sens par Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'lsorour dans un passage que je citerai plus bas. Quand les droits de ceux qui requièrent un *titre-*

احضار ایلیوب مراجعت اولدقده بعض مربعلرده فلان ابن فلان اسمنه بعض یرلر رزقه طریقیله تعیین اولنوب بعد وفاته اولادنه وذریتنه اوله دیو مقید بولنوب وبعض مربعلرده اولاد وانسال متفرض اولدقده نصکره رزقه مذکوره فلان جامعه ومسجده وبونلردن غیری یه ویا خود حرمین شریفین فقراسنه تعیین اوله دیو قید اولنوب حالیا مذکورلرک اولادندن کمی موجود اولوب بر موجب شرط مربع رزقهٔ مزبوره یه متصرفلر اولوب وکمینک اولادی متفرض اولوب محصول رزقهٔ مزبوره شرط مربع

des sultans Circassiens (1). En les examinant, on en a trouvé qui assignoient à un tel, fils d'un tel, quelques terres à titre de rizka, et qui avoient été écrits avec cette clause : *Après la mort du concessionnaire, le rizka passera à ses enfans et à sa postérité.* D'autres *carrés* avoient été écrits avec cette clause : *Les enfans ou descendans du concessionnaire venant à manquer, le susdit rizka demeure assigné à tel djami, mesdjid ou autre semblable établissement, ou même aux pauvres des deux villes saintes.* En ce moment il se trouvoit quelques-uns de ces rizkas entre les mains des enfans des concessionnaires, et ils s'en étoient mis en possession conformément à la clause de leur *carré.* Il y en avoit d'autres qui, à défaut de postérité des concessionnaires, et conformément aux clauses du *carré,* avoient, soit avant soit après la conquête de l'Égypte par les Othomans, passé à quelque

nouvel افراج حکم, ne paroissent pas suffisamment établis, on leur donne, suivant le procès-verbal de 957, une simple autorisation de toucher provisoirement pour cette année le revenu de leur timar, rizka, wakf, &c. et cette autorisation se nomme تمکین حکم, *titre de jouissance.*

(1) مراجعت اولدقده Le sens de cette expression me paroît être celui que j'ai exprimé; à moins qu'il n'y ait un mot omis, et que l'on ne dût lire چراکسه دفاتره مراجعت اولدقده *en recourant aux registres des Circassiens.* Cette restitution me paroît assez vraisemblable.

djami ou mesdjid, ou aux pauvres des deux villes saintes, qui en ont joui jusqu'à ce jour. Mais par le Canoun-namèh impérial, conservé dans le trésor du Caire, il est ordonné de prendre connoissance des *carrés* qui seront présentés pour obtenir un acte de délivrance, de délivrer purement et simplement cet acte aux personnes au nom desquelles le *carré* portant concession du rizka a été donné, si elles sont encore en vie, après que l'authenticité de ce titre aura été reconnue, mais de n'avoir aucun égard aux autres clauses desdits *carrés* (si les concessionnaires originaires sont morts), et, nonobstant lesdites clauses, de réunir les rizkas au domaine. En conformité de ce réglement, on a fait deux classes desdits rizkas. La première comprend ceux dont les concessionnaires au nom desquels les brevets ont été donnés, sont morts du temps même des sultans Circassiens, et dont le montant a été de nouveau, depuis le temps même des Circassiens jusqu'à ce jour, attribué aux besoins de quelque djami, mesdjid, ou autre lieu semblable, qui, conformément à la clause du *carré*, ont

مقتضاسنجه بعضی فتح
خاقانیدن مقدّم وبعضی بعد
الفتح جامعه ویا مسجده ویا حرمین
شریفین فقراسنه الی یومنا هذا
صرف اولنوب اما محروسهٔ مصر
خزینه سنده محفوظ اولان قانون
نامهٔ پادشاهی ده افراج اخراج
ایچون احضار اولنان مربّعاته
نظر اولنوب صحّتی مقرّر
اولدقدنصکره مربّعه ده رزقه هر
کیمك اسمنه مقرّر اولوب بالفعل
انلر قید حیاتنده ایسه افراج
حکم مجرّد انلره ویرلوب شروط
مربّعاتله عمل اولنمیوب میری یه
الحاق اولنه دیو فرمان اولنمغین
بونك امثالی رزقه لر ایکی قسم
قلنوب بر قسمی بودر که
مربّعه ده مقیّد بولنان اسامی
چراکسه زماننده فوت اولوب
محصول رزقه کیرو چراکسه
دورندن برو الی یومنا هذا بر
موجب شرط مربّع مصالح

جامعه ومساجده ويا غيرى يرلره
صرف اوله كلش ايسه كيرو اول
منوال اوزره ابقا اولنوب آستانهء
سعادته عرض اولنمغه محتاج
اولمغين افراج ويرلميوب
مستحقلرنه مجرّد محصولن
تحصيل ايتمكيچون حكم
ويرلمشدر وبر قسمى بودر كه
مربّعاتده مقيّد بولنان اسامى كه
فتح خاقانيدن اول وياخود صكره
متوفّا اولوب بعد التقرير ظهوره
كلوب رزقهء مزبوره مجرّد شرط
مربّع ايله واضع اليد اولان اولادنه
ويا اولادى بعد الفتح متقرّض
اولوب محصول رزقه جامعه
ومسجده صرف اولنه كلش ايسه
حكم ويرلميوب قانون منيفه
امتثالاً شروط مربّعاتله عمل
اولنميوب بونك كبى رزقه لر
ميرى يه الحاق اولنمشدر ۞

accoutumé d'en jouir. On les a laissés encore sur le même pied; et comme il a paru nécessaire d'en donner avis à la Porte, on n'a point donné aux ayant-droit un acte de délivrance, mais on leur a seulement accordé une autorisation pour se faire payer le revenu. Dans la seconde classe on a porté les rizkas dont les concessionnaires aux noms desquels les *carrés* avoient été délivrés, sont morts soit avant soit après la conquête, et dont le montant a passé, la chose n'ayant été connue qu'après la confirmation (des détenteurs actuels dans leur jouissance), soit aux enfans du concessionnaire, qui s'en sont emparés en vertu de la simple clause du *carré*, soit, à défaut d'enfans du concessionnaire, postérieurement à la victoire, à quelque djami ou mesdjid qui a accoutumé d'en jouir. Quant à cette seconde classe, il n'a point été accordé d'acte de délivrance; au contraire, en conformité du susdit Canoun-naméh, on n'a eu aucun égard aux clauses des *carrés*, et les rizkas qui se sont trouvés dans ce cas ont été réunis au miri.

Puisque le vœu de l'édit de Soliman étoit l'abolition des timars concédés par les Circassiens, que l'on ne voit rien

dans cet édit qui autorise de nouvelles concessions du même genre, et que d'ailleurs ces timars étoient moins une portion de terres qu'une somme fixe assignée sur tel ou tel village, il est nécessaire d'en conclure que les multézims ne sont point des timariots, et que Ricaut, et après lui Richard Pococke, ont eu tort de prendre pour des timars les fermes à vie des villages de l'Égypte. Ce qui peut avoir donné lieu à cette méprise, c'est que, par le fait, ces fermes devenant avantageuses, furent recherchées par les militaires de tous grades et même par les beys, qui finirent par les regarder comme leur apanage, ainsi que nous le verrons ci-après (1).

Quelques autres voyageurs ont parlé des multézims, mais d'une manière trop succincte. Le P. Sicard, qui écrivoit en Égypte en 1723, environ quinze ans avant le voyage de Richard Pococke, dit : « Outre les gouverneurs, les bourgs et » les villages ont leurs seigneurs particuliers qu'on nomme » *meltézems*. Ces seigneurs, aussi-bien que les gouverneurs, » sont obligés de suivre en tout les décisions du divan du » Caire. » Il ajoute un peu plus loin : « Comme les meltézems » sont d'un rang fort inférieur à celui des gouverneurs, on les » met sans observer aucune cérémonie. Ils ont cependant une » grande autorité dans les bourgs ou dans les villages dont ils » sont seigneurs. Le désagréable de leur emploi est que, si » un meltézem meurt sans avoir vendu ou résigné quarante » jours avant sa mort les terres dont il est seigneur, ses » biens sont confisqués : le pacha les fait vendre à l'encan, » et en reçoit l'argent au profit du Grand-Seigneur. »

Mém. des miss. t. VII, p. 99.

Ibid. p. 101.

(1) Je puis ajouter que dans le manuscrit Turc-François, n.° 48, qui contient l'énumération de tous les ziamets et timars de l'empire Othoman, province par province, il n'est fait aucune mention de l'Égypte.

Mém. des miss. t. V, p. 205.

Dans le plan du grand ouvrage sur l'Égypte projeté par le même missionnaire, il y a un chapitre qui devoit être intitulé, *De la manière dont les villages sont achetés et gouvernés.*

Granger, ou plutôt Tourtechot, qui voyageoit en Égypte en 1731 et dans les années suivantes, s'exprime comme le P. Sicard, dont peut-être il aura copié les propres paroles.

Voy. de Granger, p. 228.

« Le royaume est partagé, dit-il, en cacheflis [cascheflics] » ou provinces; les gouverneurs sont nommés *caschefs*, et » les seigneurs des villages, *meltézems* : tous ces caschefs et » meltézems sont obligés de suivre les décisions du gouver- » nement du Caire. Tout meltézem ou seigneur de village » doit, quarante jours avant sa mort, avoir vendu ou ré- » signé sa terre; sans quoi elle revient, comme par droit » d'aubaine, au Grand-Seigneur. »

Dans le premier établissement des multézims, sous le nom d'*agens à fermes*, on ne trouve rien qui autorise à penser qu'ils aient reçu le droit de céder leur bail, de l'aliéner ou de le transmettre à leurs héritiers : tout prouve au contraire qu'ils ne recevoient ces fermes que pour une année, ou du moins pour un temps limité, et qu'ils pouvoient être révoqués à volonté, s'ils manquoient à quelqu'une de leurs obligations. Mais peut-être un passage de Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'lsorour peut-il nous fournir une indication de l'époque où ces fermes devinrent en quelque sorte héréditaires.

خدمة

Not. et Extr. des manuscr. t. I, p. 210, not. (d).

Remarquons d'abord que cet écrivain appelle ces fermes ou emplois *khidmet*, mot dont la propre signification est *service*, et qu'il emploie également pour désigner les timars de l'Anatolie et de la Romélie; on pouvoit effectivement, quoiqu'ils eussent une origine différente, les assi-

miler

miler aux timars, puisque nous apprenons du récit de ce même écrivain qu'ils étoient entre les mains des militaires. D'ailleurs ces agens exerçoient en même temps une véritable juridiction, et, sous ce point de vue, leurs emplois étoient réellement des charges ou commissions, et portoient justement le nom de *khidmet* (1). Le récit que je vais rapporter, confirmera cette assertion. خدمة

« Le vendredi 22 de ramadhan 1054, les sandjaks se » soulevèrent contre ce vizir (le pacha Maksoud) : ils » se réunirent tous ensemble dans la maison de l'émir » Redhwan Abou'lschéwarib. Le motif de leur mécontente- » ment étoit que le pacha leur avoit demandé le premier » tiers (des fermes qu'ils tenoient), pour fournir à la paye » du mois de ramadhan, et avoit fortement insisté sur » cette demande. Ils lui avoient objecté que le Nil étoit » resté sur la terre cette année quarante jours plus tard que » de coutume, et que les terres n'étoient pas même encore » ensemencées ; que d'ailleurs l'échéance du premier tiers » n'étoit pas arrivée, et qu'il s'en falloit de plus d'un mois. » Le pacha, sans écouter leurs représentations, avoit per- » sisté dans cette conduite imprudente ; ce qui fut cause » de cet événement. S'étant donc assemblés, ils lui dépu- » tèrent les agas pour lui déclarer qu'ils ne donneroient pas

Man. Arabe de la Bibl. imp., n.° 784, fol. 79 rect. et suiv.

(1) Le mot خدمة est aussi employé pour les fonctions de *nazir* ou *mutewelli* d'un wakf, dans l'édit de Soliman. بعض اوقافك كه توليت ونظارتلرى سلاطين سالفهيه وامراء چراكسهيه مشروط اولمشدى انلرك كبي اوقافك جهت توليت ونظارتلرى خاصهء همايونه ضبط اولنمق امر اولنمشدر كركدركه قاضى ناظر اوقاف معرفتى ايله مستقيم كمسنه بولوب بر قاچ اقچه وظيفه ايله اول خدمتى ادا اتدورهلر وجهتى ميرى يه ضبط ايدهلر On verra plus loin que ce mot est pris, dans l'Inde, dans le même sens.

» une seule pièce d'argent, avant l'époque où elle seroit due
» légitimement ; qu'il n'avoit agi que par les conseils du
» defterdar Yousoufbeg, du rouznamèdji Mustafat-chélébi,
» d'Ebn-Sehrab, du drogman Ahmed fils de Cansouhbeg,
قلفه » de Canaanbeg, et de Mustafa, *kalfa* ou vice-gouverneur
» de la province de Garbiyyèh, et qu'il falloit absolument
» qu'il déplaçât tous ces gens-là. Sur-le-champ le pacha ac-
» quiesça à leurs demandes et déplaça tous ces officiers. Non
» contens de cela, ils lui envoyèrent dire qu'ils exigeoient
» que le drogman, ainsi qu'Ebn-Sehrab et Mustafa-tché-
» lébi, fussent exilés à Ibrim. Le pacha donna aux séditieux
» un ordre conforme à leur demande, en conséquence du-
» quel ils firent embarquer ces deux officiers. Ils donnèrent
» la place de defterdar à Schabanbeg, qui l'avoit été précé-
» demment, et celle de rouznamèdji à Schaban Kalfa.
» Ensuite on demanda qu'il fût fait grâce de l'exil à Ebn-
» Sehrab, au drogman et à Mustafat-chélébi, et ils ob-
» tinrent la permission de demeurer au Caire, à condition
» de ne point sortir de leurs maisons. On fit promettre à
» Yousoufbeg et à Canaanbeg, qu'ils ne verroient point le
» vizir Maksoud pacha, si ce n'est quand ce seroit à eux à
» tenir le diwan. Les insurgés après cela se rassemblèrent
» de nouveau, et rédigèrent une requête pour le sultan,
» dans laquelle ils disoient : *Le vizir Maksoud pacha a*
» *dressé un mémoire où il expose que les terres sont scharakis, et*
» *qu'il a payé de sa poche, pour le trésor envoyé en l'année 1052,*
» *cinq cents bourses. Il nous a envoyé ce mémoire pour le*
» *signer; mais nous nous y sommes refusés, parce que le sur-*
» *plus qui lui est resté après l'envoi du trésor, est de sept cents*
» *bourses. Toutes les terres ont été inondées, aucune n'a été*

» *scharaki, et nous avons payé le mâl en entier et totalement* (1). » *Nous lui avons dit que nous étions chargés de veiller (aux* » *intérêts du sultan), et que nous nous garderions bien de le* » *tromper. Vous devez avoir reçu le mémoire signé et scellé de* » *Canaanbeg, de Yousoufbeg, et du rouznamèdji.* Ils ajou- » tèrent encore dans leur requête que le pacha, comme » nous l'avons dit, leur demandoit le mâl avant qu'il fût » dû. Ils y exposèrent aussi que les *fermes* avoient subi un خِدَم » tiers d'augmentation depuis l'an 1040. *Nous demandons* » *donc*, disoient-ils, *que le sultan supprime l'augmentation des* » *fermes; que, quand quelqu'un de nous mourra, une partie de* » *sa paye passe à ses enfans, suivant l'ancien réglement, et que* » *quand un multézim détenteur d'un village viendra à mourir,* » *s'il a des enfans, son village leur soit donné.* »

Après divers événemens dont je supprime le récit, les sandjaks se réunirent pour déposer le pacha, et exposèrent les motifs de leur conduite dans une requête adressée au sultan. Schems-eddin nous apprend que le sultan acquiesça à leurs vœux en rappelant Maksoud, et envoyant en Égypte un autre pacha.

Je ne sais si l'hérédité des fermes des multézims fut établie à cette occasion, et si l'on peut étendre jusque-là la réponse favorable du sultan; mais du moins peut-on, ce

(1) J'ai traduit ce passage différemment dans les Not. et Ext. *t. I.*er, *pag. 241*; mais je me suis trompé.
كتبوا عروضا لحضرة مولانا السلطان
نصره الله تعالى من مضمونها ان الوزير
مقصود باشا كتب محضرا بان الاراضى
شراقى وانه وزن فى الخزينة المرسلة عن
سنة اثنين وخمسين والف خمساية كيس
وارسل المحضر لنا ان نكتب عليه
فامتنعنا لان الفايض عن الخزينة سبعماية
كيس وان الاراضى رى ليس بها شراقى
ونحن وزنا المال بالتمام والكمال
Le mot *faïz*, employé ici, est remarquable. *Voy.* ci-devant, *pag. 46.*

me semble, conclure de ce récit que les fermes dont il s'agit n'étoient pas héréditaires avant cette époque.

Les mutations de multézims qui arrivoient par décès, حلوان produisoient un droit au pacha : ce droit est nommé *holwan*, comme qui diroit *bénéfice éventuel ;* mais je ne vois pas si ce bénéfice du pacha provenoit de la succession du multézim mort, ou de la nomination de celui qui lui succédoit. Notre auteur, parlant des profits que procura au pacha la peste de l'an 1053, dit que les payes qui vaquèrent jusqu'à *Man. 784, fol. 78 recto.* la fin de safar, lui valurent cent soixante-dix mille othmanis par jour ; que les rations montèrent à douze mille ardebs de froment par mois, dont la plus grande partie tourna au profit du trésor ; et que, pour les villages, il en vaqua deux حلوان cent trente, dont le pacha eut pour lui le *bénéfice éventuel,* موجود et dont le *capital* fut pour le miri (1).

Ce même écrivain parle en plusieurs endroits des multézims ; mais je n'y ai rien remarqué qui jette du jour sur leurs droits et leur situation.

Fol. 66 recto. Dans l'histoire du pacha Hosaïn, qui gouverna l'Égypte depuis l'année 1045 jusqu'en 1047, il dit que ce pacha accaparoit les rizkas ; et que, quand quelques personnes se présentoient à lui pour obtenir un acte de délivrance de leur rizka ou de leur wakf, il s'emparoit de leurs titres, retenoit pour lui-même leur rizka ou wakf, et en faisoit un wakf assigné au tombeau de son père enterré à Médine. Il se procura ainsi plus de deux mille faddans, dont il

(1) Il est bon de rapporter le texte de ce passage : واجتمع عنده من محلول العلوفات لاخر صفر مائة الف عثماني وسبعين الف عثماني فى كل يوم ومن الجرايات اثنى عشر الف اردب قمح فى كل شهر موفر ذلك لجانب الخزينة وانحل له من قسم البلاد مائتى وثلاثين بلدة فاخذ حلوانها واما موجودها فانه لجانب الميرى

chargea les multézims des districts au prix des fermes qu'ils tenoient du diwan; il les en chargeoit pour plusieurs années par un acte authentique que le kadhi du diwan rédigeoit par écrit (1).

Dans le même endroit, je vois le multézim d'un canton nommé *Telwana*, dans la province de Ménoufiyyèh, imposer cinq bourses sur les habitans de ce canton, pour prix de la liberté qu'on leur rendit après les avoir fait arrêter.

Ailleurs, il est fait mention d'un émir Mustafa qui laissa en mourant vingt-sept beaux villages riches et grands. *Fol. 71 recto et verso.*

Je ne terminerai pas ce Mémoire sans faire mention de

(1) Voici le texte de ce passage:
وقد حجر على الرزق فصار كل من يطلع اليه ليفرج عن رزقه او وقفه ياخذ مراسيمه وياخذ ذلك له ويجعله وقفا على تربة والده المدفون بالمدينة الشريفة وجمع من ذلك فوق الالفين فدانا وجعلها على ملتزمي النواحي بقطيعة الديوان ويكتبها على الملتزمين بحجّة شرعية سنوات ويثبت ذلك عند قاضي الديوان ان ذلك اجرة المثل بغاية الاحكام

Le mot قطيعة signifie certainement *taux, taxe, estimation;* on l'a vu en ce sens dans un passage que j'ai cité ci-devant du manuscr. 267 du Vatican. Le même auteur l'emploie dans le même sens, *f. 60 r.*, en parlant de la taxe des arbres. Voici ce passage: القطيعة المستقرة من خراج الشجر والكروم وهى تختلف باختلاف سنينه وهو يدرك فى السنة الرابعة واقلّ ما يكون فى السنة الاولى ربع دينار ويحمل صاحبه على ما عاقد عليه وفى السنة الثانية يترتب على كل فدان ثلاثة دنانير فاما القصب الفارسى قطيعة كل فدان ثلاث دنانير

Golius lui donne la signification de *vectigal, tributum*, et cite Elmacin. On trouve dans le Kamous: قِطْعة... طايفة من الارض اذا كانت مفروزة et dans le même dictionnaire, on lit: أَقْطَعَهُ قطيعةً طايفة من ارض الخراج. Djewhari dit la même chose dans le Sihah.

Les derniers mots du passage cité, de Schems-eddin fils d'Abou'lsorour, doivent signifier que le kadhi du diwan justifioit sa conduite en disant que cette espèce de bail forcé, fait sans le consentement libre des multézims, étoit celui qu'on nomme اجرة المثل, c'est-à-dire, un *prix de ferme déterminé par comparaison* du prix d'autres biens pareils, et qui par conséquent étoit très-légitime.

quelques faits arrivés sous l'administration des Turcs, qui ont un rapport indirect avec le sujet que j'ai traité.

Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'lsorour, à l'année 1016, sous le gouvernement de Mohammed-pacha, rapporte le fait suivant, relatif à l'administration des rizkas, et qui confirme ce que j'ai dit plus haut, que ces rizkas étoient, du moins pour la plus grande partie, non des fonds de terre, mais des pensions dont certains immeubles étoient chargés. Voici le texte de cet auteur :

ولما فرغ مولانا الوزير المذكور من هذا الامر شرع فى امر الرزق والسوال عنها والنظر فى امر المرتزقة فى كل (فكل) من راى تمسكه قديمًا او يدخل له من باب من الابواب اضاف الرزقة الى طين الديوان وجعل فى نظيرة مالا على الناحية التى بها الرزقة زيادة على مالها الاول فزادت الاموال من هذا المعنى نحو ماية كيس وابطل العمل بدفتر الجراكسة الذى فيه ضبط الارزاق وان لا يعمل الا بدفتر التربيع الذى فعل فى سنة اثنين وثلاثين وتسعماية فى الدولة

Le vizir commença à s'occuper des rizkas, à prendre à ce sujet des informations, et à examiner les droits de ceux qui en jouissoient : quant à ceux dont les titres furent trouvés anciens, ou qui avoient un droit bien fondé, de quelque nature qu'il fût, il transporta leur rizka et l'assigna sur les fonds du diwan ; et il imposa une somme égale sur le canton où étoit assigné le rizka en augmentation du mâl dû par ce canton. Le mâl fut augmenté, par cette opération, d'environ cent bourses. Il ordonna qu'on ne suivroit plus le registre des Circassiens où étoient enregistrés les rizkas, mais uniquement le registre nommé *defter alterbia*, qui avoit été dressé en l'année 932, du temps des Othomans, et sous le gouver-

nement d'Ibrahim-pacha le premier du nom.

الشريفة العثمانية ايدها الله تعالى
وذلك في ولاية ابرهيم باشـــا الاول

Par ce moyen les rizkas, au lieu d'être acquittés sur les lieux par les receveurs des deniers impériaux, étoient payés au Caire; ce qui donna lieu à supprimer des abus, et fit une bonification de cent bourses pour le mâl. Le registre dont il est parlé ici, avoit été dressé en exécution d'un article de l'édit de Soliman, titre *des rizkas militaires et bénéficiaux*, article que j'ai rapporté ci-devant.

Nous apprenons en effet de l'historien Arabe traduit par M. Digeon, que le grand-vizir Ibrahim-pacha, en quittant l'Égypte, y laissa pour gouverneur Soleïman-pacha. « Ce fut, dit-il, sous ce nouveau gouverneur que *Tome II, p. 109.*
» les archives de l'Égypte furent consumées dans un in-
» cendie qui arriva l'an 933. Kivanbeg fut chargé, pour
» remédier à ce malheur, de faire un cadastre détaillé de
» tous les villages de ce royaume, et un dénombrement
» exact des terrains, champs en friche et labourés, et
» autres biens situés dans toute son étendue, soit de ceux
» qui appartenoient aux domaines du sultan, soit de ceux
» qui relevoient des vacoufs, soit enfin de ceux qui étoient
» tenus en propriété par des particuliers (1). Les fermes,
» les douanes et d'autres articles semblables devoient égale-
» ment y être mentionnés; les originaux de ces nouvelles
» archives furent déposés dans le greffe du divan du Caire:
» ce sont les mêmes que l'on consulte et qu'on y voit encore

(1) Ces propriétés tenues par des particuliers sont les *mulcs* de la nature des wakfs, vendus à vie par le Gouvernement, dont j'ai parlé plus haut. Les acquéreurs de ces biens étoient aux droits du Gouvernement.

» aujourd'hui sous le titre de *Defater terbië*, avec la date » de l'année où ils ont été rédigés. »

Schems-eddin fils d'Abou'lsorour parle ainsi de cet événement :

« Le gouvernement d'Ibrahim-pacha dura deux mois » et vingt-quatre jours : il prit connoissance de toutes les » affaires de l'Égypte, régla l'administration du diwan, de » l'armée et des troupes, dressa un réglement admirable, » fit mettre par écrit le montant du produit de chaque pro- » vince, en enregistra les fermes et le revenu, tant celui » du domaine impérial, que celui des wakfs ; il en fixa » les taux conformément aux registres anciens des Cir- » cassiens, et déposa le tout dans le diwan du Caire (1). »

Schems-eddin ne dit point que les archives aient été brûlées en l'année 933 ; et il attribue au grand-vizir Ibrahim-pacha ce que l'auteur traduit par M. Digeon attribue au

(1) وقد احاط باحوال مصر ورتب الديوان والعسكر والجيوش وكتب قانونا لطيفا وارتفاع الاقاليم وضبط مقاطعتها وطينها من سلطاني واوقاف وجعل لها قطايع معلومة بموجب دفاتر الجراكسة القديمة واودعها ديوان مصر المحروسة

J'ai déjà fixé dans une des notes précédentes (ci-dev. *p. 23*), le sens du mot قطيعة ou قطايع : quant au mot طين, il ne signifie pas, comme on pourroit le croire, *fonds de terre*, mais les *deniers*, le *revenu*, comme nous disons en françois, *les fonds d'une caisse*. On le trouve dans le passage suivant du même auteur : وصار اذا راى ناحية عليها عوايد ليس لاهلها قدرة عليها لفقرهم وقلة قدرتهم ولضيق طينهم خفف عنهم ذلك وجعله على ناحية يكون عليها عوايد خفيفة

Dans la traduction de M. Digeon, *t. I.er, p. 150*, le mot *taïn* semble pris pour une pension alimentaire : « Ces » paroles excitèrent de nouveau le » rire de Kurd pacha, et attirèrent de » sa part à l'Arabe un don de cent » dinars d'or, et un *taïn* journalier, » qui pourvut le reste de sa vie à » sa subsistance et même à la nour- » riture de ses bêtes de charge. » Mais *taïn* n'est pas le mot طين, ce doit être sans doute تعيين.

gouverneur

gouverneur nommé par lui *Soleïman-pacha*. On peut s'en rapporter, au sujet de la manière dont fut dressé le cadastre dont il s'agit, au procès-verbal de 957, dans le préambule duquel on lit ce qui suit :

Le vizir Ali-pacha (que Dieu lui accorde le succès de toutes ses entreprises et comble tous ses vœux!) ayant été nommé gouverneur de l'Égypte, et étant arrivé dans son gouvernement le 22 de djoumadi second 956, dans la meilleure santé et à l'heure la plus fortunée, il usa, suivant sa prudence et sa sagesse consommée, de toute son habileté et de tous ses talens pour connoître toutes choses à fond. Comme un des principaux objets de ses soins étoit de faire connoître exactement les terres appartenant primitivement à l'État, leur kharadj et leurs charges, les wakfs, les rizkas et les pensions qu'elles supportoient, et toutes les autres natures de revenus, il établit, au commencement de djoumadi 1.er 957, une commission composée de deux kadhis connus pour leur exacte justice et leur parfaite intégrité, et il adjoignit aux catebs Arabes un cateb chargé spécialement de dresser

علی پاشا یسّر الله له ما یرید وما
یشا حضرتلرنه ایالت مصر
تفویض وتقلید بیوریلوب حالت
محمود وساعت مسعوده حاکم
متعال وقادر ذو الجلال فرمانیله
ماه جمادی الاخرك یکرمی اکنجی
کوننده دخول ایدوب جبلّتنده
اولان حسن تدبیر وکمال فراست
مقتضاسنجه هر شیك تحقیق
وتدقیقنده تمام مهارتی ونهایتده
وقوفی اولوب با خصوص مملکتك
اصل اراضیسن وخراجین
ومصارفن واوقاف وارزاق
ومرتّباتن وسایر ابواب محصولاتن
علی التحقیق معلوم ایدنمك
اقصای مقصودلری اولمغین
طقوزیوز اللّی یدی جمادی
الاوّلنك اوّلنده عرب کاتبلرنك

Man. Turc, n.° 114, fol. 1 et suiv.

یانجه ترکی دفتر کتابت اولمغیچون
بر کاتب وعدالت ودیانت ایله
معروف اکی قاضی نصب ایدوب
وبعد الفتح ارتفاع وتربیع دیو
کتابت اولنان دفترلر اصل
تمسکاتدن یازلمیوب بعضی شهود
بلاد املاسی ایله وبعضی دلیل
قرا اعلامیله یازلمغین تمام
مقبوللری اولمیوب وحین فتحده
اصل چراکسه دفترلری ضایع
اولمغین سلاطین چراکسه دورنده
وبعده نیچه زمان اولاد جیعاندن
اراضی جیش کاتبی اولان عبد
القادر نام کمسنهء حضور
شریفلرنه کتوردوب نیچه
استمالتلر وانواع الحاح وابراملر
ایدوب ضایع اولان دفترلرک
نیچه‌سین بولدوروب وغایبی دخی
خزینهء مصرده محفوظ اولان
دفتر اراسنده بولنوب افراج حکم
طلب ایدب کمسنه‌لر دیوان

un registre en turc. Les registres nommés *defter irtifa weterbia*, qui ont été dressés après la conquête, n'ont pas été écrits sur le vu des titres originaux, mais sous la dictée de quelques *schaheds* (ou notaires) des cantons, et sur l'indication de certains *delils* (ou indicateurs) des villages : ainsi ils ne méritent pas une pleine confiance. D'un autre côté, l'original des registres qui existoient du temps des Circassiens, a été perdu lors de la conquête. En conséquence, le pacha a fait paroître devant lui un homme d'entre les enfans de Djaïan (1), nommé *Abd-alkader*, qui, du temps des Circassiens et long-temps après, avoit été cateb des terres de l'armée ; et, en employant toutes sortes de sollicitations et d'instances, le pacha est parvenu à recouvrer quelques-uns des registres qui étoient perdus : quelques autres qu'on ignoroit se sont retrouvés parmi ceux qu'on conserve dans le trésor du Caire. En conséquence, il a été ordonné que l'on confronteroit et compareroit avec les registres des Circassiens et avec ceux qui ont été dressés après la

(1) *Voyez*, sur cette famille, la note (1), ci-devant *pag. 79*.

conquête, les titres particuliers que l'on feroit représenter par les personnes qui viendroient pour demander au diwan un acte de délivrance. Suivant que les titres des détenteurs de wakfs, de mulcs et de rizkas, se sont trouvés d'accord ou en contradiction avec l'ancien et le nouveau registre, d'après la susdite vérification, on en a rédigé le résultat par écrit.

شريفه تمسكلر احضار
ايتدكلرنده چراكسه دفترلرى ايله
وبعد الفتح يازيلان دفترلرى ايله
تطبيق وتحقيق اولنمق فرمان
اولنوب مطابق ومخالف اولنان
وجه اوزره هر واقف وصاحب
ملكك وساير ارزاق تحقيق دفتر
عتيقدن وجديدن كشفلرى
قيد اولنمشدر ۞

Ce procès-verbal n'est autre chose que l'exposé des opérations faites en conséquence de cet ordre du pacha.

Le passage que je viens de citer nous fait suffisamment connoître comment fut dressé le cadastre de l'an 932 ou 933 ; et l'on y voit que les registres du temps des Circassiens n'étoient point si bien détruits qu'on n'eût pu les trouver, si l'intérêt particulier n'eût engagé ceux qui les possédoient à les tenir cachés. Les François ont éprouvé la même difficulté, quand ils ont voulu connoître tous les droits perçus, avant leur conquête, par le Gouvernement ou les agens du Gouvernement auquel ils avoient succédé.

Je crois avoir fait connoître dans ce Mémoire l'origine du système d'administration des terres que les François ont trouvé établi en Égypte ; et l'on ne peut disconvenir, en remontant aux premiers temps de la conquête des Turcs, que ce système ne paroisse évidemment avoir pour base le

droit exclusif du souverain à la propriété des terres, à l'exception cependant des fonds appartenant à des établissemens religieux : les changemens survenus depuis cette époque ont plutôt diminué ce droit du souverain en partageant cette propriété avec les tenanciers ou multézims, qu'ils ne l'ont étendu ou fortifié. On a entrevu aussi que les souverains Othomans, en se regardant comme propriétaires exclusifs des terres, ne firent que succéder aux droits prétendus par les sultans Circassiens. J'examinerai, dans la suite de mon travail, autant que les monumens historiques me le permettront, comment ces droits avoient pris naissance; et je ferai voir qu'ils ne sont nullement le résultat de la conquête primitive de l'Égypte par les Musulmans, ni l'exécution d'un système développé peu à peu, mais bien l'effet d'une multitude de révolutions successives, de la dépopulation de l'Égypte, et de l'établissement de diverses colonies Arabes appelées à différentes époques pour remplacer les habitans exterminés ou dispersés par l'action et la réaction des causes politiques.

Mais, avant de finir, je ne puis m'empêcher de remarquer le grand rapport qui existe entre les multézims de l'Égypte et les zémindars de l'Inde. Comme je ne veux qu'indiquer ici légèrement les principaux traits de cette ressemblance, je n'entrerai pas dans le détail des discussions politiques auxquelles la nature et les droits des zémindars ont donné lieu dans les provinces de Bengale, Bahar et Orixa, depuis l'acquisition qu'en ont faite les Anglois; et je me contenterai de rapprocher de ce que j'ai dit des multézims, quelques passages d'un ouvrage composé par M. Ch. W. Boughton Rouse, sous le titre de *Dissertation*

concerning the landed property of Bengal, et publié à Londres en 1791, dont je dois la connoissance et la communication à M. Anquetil du Perron. Le but de cet ouvrage est de montrer que les zémindars ont un droit acquis, du moins par prescription, et par une coutume reconnue par l'ancien Gouvernement, aux terres dont ils jouissent, non comme propriétaires fonciers, mais comme fermiers et agens du souverain pour les droits qui lui appartiennent, et que le Gouvernement Anglois, par son titre même de cession, par une politique sage et prudente, et, plus que tout cela, par les règles communes du droit des gens et de la justice, est obligé de suivre les erremens du Gouvernement auquel il a succédé, et de maintenir les zémindars dans la jouissance du droit qu'ils avoient, avant l'acquisition de ces provinces par la compagnie, de transmettre leur zémindarie à leurs héritiers, de la céder, vendre ou aliéner à telle personne et à telles conditions qu'ils vouloient, en obtenant néanmoins pour toutes ces mutations l'approbation du Gouvernement, et acquittant les droits auxquels elles donnoient ouverture. L'ouvrage de M. Rouse ne contient rien de relatif à la propriété proprement dite des terres (1), propriété fort différente des droits des zémindars et autres agens, représentans ou fermiers du Gouvernement: ainsi ce que j'en extrairai n'aura d'application qu'aux multézims, et non aux fellahs.

Remarquons d'abord qu'en ce qui concerne la nature des droits de propriété, M. Rouse ne reconnoît, entre les diverses sortes de tenanciers, *zémindars*, *taloukdars* et زمیندار تعلقدار

(1) Il y a même, *p. 75* et *76* de cet ouvrage, un passage où M. Rouse ne semble pas favorable à la propriété des particuliers ou *rayets* رعیت.

چودهری *chouderis*, aucune différence réelle. Le chouderi est celui qui possède plusieurs taloukdaries réunies; et le taloukdar est, par ses provisions mêmes, soumis, par rapport aux attribu-
Pages 22 et 23. tions juridictionnelles seulement, au zémindar : les talouk- daries n'ont été formées que par les démembremens que les
Page 296. zémindars ont faits d'une partie de leurs zémindaries.

Page 26. C'est une chose universellement reconnue, dit M. Rouse,
دیوانی que, quand la *diwany* des trois provinces de Bengale, Bahar et Orixa, fut cédée aux Anglois, toute cette contrée étoit distribuée entre les zémindars et les taloukdars, qui payoient à l'administration suprême ou à ses délégués une somme convenue en douze paiemens ou termes. Au commencement de l'année du Bengale, c'est-à-dire, en avril, ils se rassembloient dans la capitale pour compléter leurs paiemens et régler le compte de l'année; pour solliciter des remises, à cause d'ouragans, de sécheresse, d'inondations, de troubles politiques ou autres causes du même genre; enfin pour exposer la situation de leurs districts, et les affaires qui se présentoient pour le moment. Après cela, ils entroient en recouvrement des droits de la nouvelle année, de laquelle cependant il ne leur étoit pas permis de commencer à recevoir la rente de leurs propres fermiers, qu'ils n'eussent préalablement soldé et terminé leurs comptes de l'année précédente; en sorte qu'ils ne pussent pas empiéter sur la recette de la nouvelle année, pour couvrir le déficit de l'année précédente. Dans bien des cas, les zémindars demeuroient tranquilles dans leurs districts respectifs, sans éprouver aucune inquisition, et sans que qui que ce fût se mêlât de leurs affaires; mais, quand ils étoient négligens et inexacts à faire leurs paiemens, des officiers

du Gouvernement étoient députés sous différentes dénominations. Ces officiers, qu'on peut comparer aux *canonicarii* ou *compulsores* du fisc sous les empereurs Romains, étoient chargés de prévenir tout abus dans l'emploi des sommes reçues par les zémindars ou par leurs agens dispersés dans tout le pays ; car aux zémindars seuls étoit confié le soin de louer les terres, de tenir les comptes particuliers, et de recevoir les revenus des villages : dans tous les cas ordinaires, le Gouvernement supérieur ne se mêloit en aucune manière des fonctions et de l'administration qui leur étoient confiées.

L'administration Angloise ne respecta pas d'abord les droits des zémindars. Pensant avoir le droit de recueillir par elle-même et pour son compte tout le produit des propriétés territoriales, elle fit mesurer les divers territoires des villages renfermés dans sa diwany, et les donna chaque année à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur. Les zémindars en furent totalement exclus, à moins qu'ils ne se rendissent eux-mêmes adjudicataires sous le nom d'un cultivateur. Pour les indemniser de la perte de leurs droits, la compagnie leur accorda un *nankar* ou *moschahira* (1), qui *Page 28.* نانكار مشاهره

(1) Le *nankar* est tantôt une pension accordée sur le revenu d'un fonds de terre, tantôt une portion de terre abandonnée à un zémindar ou taloukdar, en pleine propriété, même après qu'il a perdu son office. Voy. *A Dictionary of Mohamm. law, &c.* pag. 176. Dans sa première acception, suivant le livre que je cite, ce mot s'écrit نانكر, et dans la seconde نانكار ; mais cette distinction me paroît n'avoir aucun fondement réel.

Le *moschahira* est une pension, selon M. Rouse *(pag. 283)*. Suivant la force de sa racine, ce mot doit signifier un *traitement qui se paye de mois en mois ;* car il vient du mot Arabe شهر *mois.* M. Rousseau, dans le Dictionnaire que je viens de citer, le traduit par *traitement personnel accordé aux zémindars* (pag. 165). C'est sans doute le *moschahira* que M. Rouse

ſut, à ce qu'il paroît, fixé arbitrairement. Sans doute la compagnie sentit l'injustice ou peut-être les dangers de cette innovation, puisqu'elle revint à l'ancien système. Je glisse légèrement sur ces faits qui ne sont pas de mon sujet.

Pag. 49, 52, 81. L'emploi de *zémindar*, dans les provisions même par خدمة lesquelles il est conféré, est nommé *khidmet*, c'est-à-dire, *service*, à cause de l'espèce de juridiction et de police qui est attachée à cet emploi.

Primitivement (c'est la réponse donnée par Mirza-Mohsen à une question proposée par M. Rouse, qui vante beaucoup les connoissances et la loyauté de ce naturel), à la mort d'un zémindar, tout ce qu'il possédoit (1) étoit séquestré par le Gouvernement ; et, par considération pour les services du père, aussi-bien que par une sage politique, pour ménager les esprits des sujets, que l'on supposoit plus disposés à obéir à la famille du zémindar défunt qu'à un étranger, les empereurs étoient dans l'usage de donner la zémindarie par de nouvelles provisions aux fils ou aux petits-fils du zémindar décédé. Cela est tellement passé en coutume, que les zémindaries se transportent maintenant par droit d'hérédité : il en résulte même un avantage pour tout le pays, les zémindars ayant d'autant plus d'intérêt à améliorer la culture, qu'ils regardent leurs droits à la zémindarie comme une propriété plus pleine et plus assurée.

Tous les possesseurs de zémindaries cependant n'ont pas, aux yeux de la loi et indépendamment de la volonté du prince, un droit égal à réclamer cette faculté de

(page 29) appelle une *pension en argent comptant.*

(1) C'est le موجود de Schems-eddin, ci-devant, *p. 140.*

transmettre

transmettre à leurs héritiers les terres qu'ils tiennent en zémindarie.

Les zémindaries se distinguent en *djenghelbouri*, *intikali* et *ahcami*. On appelle *djenghelbouri* (1) une portion de territoire dont la culture avoit été tellement négligée, que le souverain ne pouvoit plus en tirer les droits nommés *kharadj* qui lui appartenoient. Ces terres ayant été remises en pleine valeur par un zémindar actif et industrieux, il est conforme à la loi, que ses enfans héritent d'un emploi dont tout le produit est dû à ses soins et à son industrie.

جنكلبورى

خراج

On appelle *intikali* (2) une zémindarie en bon état et en plein rapport, que le souverain a conférée par des provisions à un nouveau zémindar, soit parce que celui qui la tenoit a négligé d'en acquitter les charges, soit parce qu'il est mort sans héritiers.

انتقالى

On nomme une zémindarie *ahcami* (3), quand, sans aucun motif légitime, le prince, par pur caprice ou par séduction de ceux qui l'entourent, ôte la zémindarie à celui qui en étoit en possession, et la transfère sur la tête d'un autre.

احكامى

Les zémindaries tenues à titre d'*intikal* ou d'*ahcam* ne

(1) *Djenghelbouri* جنكلبورى est certainement un terme formé de *djenghel*, ou, comme écrivent les Anglois, *jungle* جنكل, mot qui dans l'Inde signifie *une terre qui n'est pas en culture, un bois, un désert, une terre couverte d'herbes très-hautes, ou de roseaux* (voyez *A Dictionary of Mohamm. law*, p. 130), et de بور, mot Arabe dont le sens est, comme je l'ai déjà observé (ci-dev. note (1), *pag. 57*), *des terres susceptibles de culture, mais devenues stériles faute d'avoir été mises en valeur.*

(2) *Intikali* انتقالى vient du mot Arabe *intikal* انتقال, *transport, passage d'un lieu à un autre.*

(3) *Ahcami* احكامى vient du mot Arabe *ahcam* احكام, pluriel de *hocm* حكم, *jugement, décret, décision.*

donnent, aux yeux de la loi, aucun titre de transmission aux enfans ou héritiers : si elles ont passé, comme les zémindaries possédées à titre de *djenghelbouri*, aux enfans ou héritiers des zémindars, c'est uniquement en vertu d'un
Page 57. usage ancien. « Le renouvellement des provisions à chaque » mutation, conclut Mirza-Mohsen, est une preuve contre » le droit de transmission héréditaire. Cette transmission » doit donc dépendre du prince ou du gouvernement actuel » du pays. »

A dire vrai, la propriété, le droit de vendre, engager, partager, transmettre par succession les zémindaries, n'est pas de l'essence ni de la constitution primitive de ces offices ; la tolérance du Gouvernement, son intérêt bien ou mal entendu, celui des peuples, enfin celui des zémindars, a introduit cet usage, qui, par une sorte de prescription, a acquis une telle force, qu'il seroit dangereux, impolitique, injuste peut-être, d'y porter atteinte. C'est ce que je trouve
Pages 277, 296, 297. écrit à toutes les pages de l'ouvrage de M. Rouse. Comme officiers publics ayant une juridiction de police, il faut aux zémindars des provisions, et ils ne peuvent agir sans être reconnus par le Gouvernement. Ils sont responsables de l'exercice de la police, et même des vols commis dans leurs
Page 84. ressorts. Comme fermiers des droits du souverain sur les terres, ils doivent présenter chaque année au Gouverne-
Page 85. ment le compte de toutes leurs recettes, fournir une cau-
Pag. 87, 218, 230. tion de comparoître en personne pour l'apurement de leurs
Page 229. comptes, enfin renoncer à la perception de quelques droits que le Gouvernement a jugé à propos de supprimer. Quand leurs comptes sont apurés, on leur délivre des billets pour
Ibid. toucher certains droits ou gratifications annuelles. A leur

nomination ou mise en possession, ils payent un droit d'investiture (1). Leurs bénéfices ou moyens de subsistance sont, 1.° le surplus du revenu produit par leur zémindarie, la rente du prince payée (2); 2.° les gratifications à eux allouées en arrêtant et apurant leur compte; 3.° leurs propres domaines nommés *khomar* ou *comar* (ce sont les terres d'*ousiyyèh*); 4.° divers droits qu'ils étoient autorisés à lever pour leur compte sur les cultivateurs (ce sont les droits de *couschoufiyyèh*, *schéyakhèh*, étapes, &c.). Enfin, s'ils manquent au paiement exact de la rente du prince aux échéances fixées, ils doivent être privés de leurs zémindaries. *Page 293.*

Il ne manque pas d'ailleurs d'exemples de zémindars dépouillés de leurs offices, faute de paiement, ou pour cause de félonie (ce dernier cas, sur lequel je n'insiste pas, pourroit être considéré comme une confiscation pénale), ou seulement par un caprice du souverain. Ce qu'on a dit des zémindaries tenues à titre d'*intikal* et d'*ahcam*, en est une forte preuve. Je vois aussi un soubahdar du Bengale, Djafar-khan, déposséder tous les zémindars de son gouvernement, faire faire une évaluation rigoureuse du produit des terres, et recevoir les revenus de toute la contrée par ses propres agens ou délégués. Ailleurs je trouve qu'un zémindar étant mort sans héritiers, le prince a gardé pendant quelque temps sa zémindarie, en la faisant régir pour son compte particulier, et l'a ensuite conférée à un nouveau zémindar moyennant un présent. Tous ces actes, toutes ces dispositions peuvent être, je l'ai déjà dit, imprudentes, *Page 97.* *Page. 273*

(1) C'est le حلوان, dont j'ai parlé ci-devant, *page 140.*

(2) C'est le *faïz* فايض des multézims. *Voy.* ci-devant, *page 46.*

impolitiques, contraires au bien de l'État, à l'intérêt du souverain, aux progrès de l'agriculture, à un droit acquis par tolérance, reconnoissance tacite, prescription : mais elles ne sont assurément pas contraires à l'institution primitive ; et je ne sais même si l'on pourroit faire justement valoir la prescription, puisque les provisions nécessaires à celui qui parvenoit à une zémindarie ou taloukdarie par succession, vente, cession, partage, &c. interrompoient la prescription.

Au surplus, tout ce que je dis ici ne concerne, je le répète, que la propriété des zémindars, taloukdars, &c. et nullement celle des *rayets* ou simples particuliers.

M. Rouse termine son ouvrage par un réglement du grand mogol Aureng-zeb, qui a un rapport frappant avec ceux de Soliman II. Je n'en ferai pas l'analyse, pour ne pas trop alonger ce Mémoire.

OBSERVATIONS

SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

La publication du Mémoire qu'on vient de lire, et qui étoit imprimé il y a environ six ans, ayant été suspendue par des causes dont le détail n'intéresse point les lecteurs, il a paru pendant cet intervalle, dans la partie du travail de la commission d'Égypte qui porte le titre d'*État moderne*, deux mémoires qui auroient pu me fournir des lumières pour l'objet de mes recherches, et me mettre à même ou de justifier par de nouvelles preuves ce que j'ai avancé, ou de modifier quelques-unes de mes assertions. Le premier de ces mémoires est intitulé *Mémoire sur le système d'imposition territoriale et sur l'administration des provinces de l'Égypte dans les dernières années du gouvernement des Mamlouks*, par feu M. Lancret; le deuxième, dont l'auteur est M. le comte Estève, a pour titre *Mémoire sur les finances de l'Égypte, depuis sa conquête par le sultan Sélim I.er jusqu'à celle du général en chef* BONAPARTE. Je vais extraire de ces deux mémoires ce qui peut jeter quelque jour sur divers points de mon travail.

Tout ce que j'ai dit sur la nature des droits nommés ميرى *miri*, مال الحر *mal elhorr*, فايض *faïz*, برانى *barrani*, مضاف *modhaf*, رفع المظالم *rafa elmazalim*, est confirmé par les auteurs des deux mémoires, et sur-tout par M. Lancret, dont le travail renferme plus de recherches et d'érudition. Il en est de même de ce que j'ai avancé relativement aux rapports des *multézims* soit avec les *fellahs* ou cultivateurs, soit avec le Gouvernement, et du genre de propriété imparfaite qui appartient aux uns et aux autres.

Ma conjecture sur la manière dont doit s'écrire en arabe le mot *ousiyyèh*, et par conséquent sur le sens de ce mot, est justifiée par

M. Lancret, qui écrit en arabe ارض الوصية (1) ; mais il ne recherche point l'origine de cette dénomination, qu'il traduit, je ne sais pourquoi, par *terres seigneuriales.* Il observe que ces terres appartiennent en propre aux multézims, et ne sont chargées d'aucune autre imposition que du *miri.* « Cette espèce de propriété, » ajoute-t-il, n'existe pas dans la haute Égypte, au-dessus de » Minyèh ; mais on peut dire, en général, que, dans la basse » Égypte, les terres d'ousiyyèh sont à-peu-près la dixième partie » des terres des fellahs. » M. le comte Estève appelle *atâr* اثار les terres dont la propriété est partagée entre les fellahs et les multézims ; mais M. Lancret borne cette dénomination aux territoires dont les mêmes portions appartiennent toujours aux mêmes familles de fellahs, par opposition à ceux dont la partie inondée et susceptible de culture appartient en commun à tous les fellahs d'un même village, et est partagée à chacun suivant ses moyens de culture.

Je regrette que M. Lancret n'ait point recherché l'origine des propriétés nommées *terres d'ousiyyèh ;* car je dois avouer que, depuis l'impression de mon Mémoire, il m'est survenu quelques doutes sur la vraie dénomination de ce genre de propriété et sur son origine.

Ce doute m'est suggéré par un passage de Makrizi que M. Ét. Quatremère a fait connoître dans le deuxième volume de ses Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, *pag. 397.* Ce passage, tiré de la Description de l'Égypte, de Makrizi, se trouve dans le chapitre intitulé خليج الفيوم الاعظم *du grand canal du Fayyoum.* Makrizi décrit dans cet endroit le grand canal

Man. Ar. de la Biblioth. imp. n.° 682, fol. 136 et 137.

(1) J'ignore si c'est M. Lancret qui a écrit lui-même les mots Arabes en lettres Arabes : il seroit possible que ce mot eût été écrit ainsi par une personne qui eût connoissance de mon opinion et qui l'eût adoptée. Ce qui me fait naître ce soupçon, c'est que je vois que, M. Lancret ayant traduit, *p. 3,* le mot *multézim* par *seigneur,* on a mis en note : « Le mot de *tenan-* » *cier,* adopté par M. Silvestre de » Sacy, est plus conforme au sens du » mot Arabe. » Cette note n'est assurément point de l'auteur du Mémoire.

qui conduisoit les eaux du Nil dans le Fayyoum, et les canaux d'irrigation dérivés de celui-là, et indique les villages dont le territoire étoit arrosé par chacun de ces canaux. Il ne fait que copier un auteur plus ancien, nommé le kadhi Saïd Abou'lhasan Ali fils du kadhi Moutémen Bakiyet-eddaulèh Abou-Amrou Othman ben-Yousouf Karschi Makhzoumi (1), qui, dans un ouvrage intitulé *Direction pour parvenir à la connoissance des impositions* كتاب المنهاج فى علم الخراج, avoit inséré un ancien État des canaux du Fayyoum, des territoires que les divers canaux arrosoient, enfin de la police qui s'observoit pour la clôture et l'ouverture de chaque canal et pour la répartition des eaux. Cet auteur avertissoit néanmoins que depuis l'année 422, en laquelle cet État avoit été dressé, il étoit survenu de grands changemens dans cette province, plusieurs territoires ayant été envahis par les sables, ou étant devenus stériles faute de cultivateurs. Quelques villages aussi avoient changé de nom; d'autres avoient totalement disparu, sans qu'on pût en reconnoître positivement l'emplacement. Dans cet Etat, au nombre des canaux qui recevoient les eaux du grand canal, il y en a un qui est appelé *Khalidj alawasi,* c'est-à-dire, canal des *Ousiyyèhs*, et qui arrosoit, entre autres territoires, un village ou une terre nommée *la grande Ousiyyèh*. Voici la traduction de ce passage: « Le grand canal vient ensuite à un canal connu sous le nom de » *canal des Ousiyyèhs*, et qui n'est assujetti à aucune règle fixe pour » la clôture et l'ouverture des digues, ni pour la répartition des » eaux. Ce canal conduit les eaux à un village nommé *Béyadh*, » et remplit les réservoirs de ce village et d'autres encore. De ces » réservoirs partent des rigoles, qui reçoivent chacune la quan- » tité d'eau dont elles ont besoin pour fournir à l'irrigation des » terrains situés sur leurs bords. De là le canal vient à un village » nommé *la grande Ousiyyèh ;* il fournit à l'irrigation de ce village

(1) القاضى السعيد ابو الحسن على بن القاضى المؤتمن بقية الدولة ابى عمرو عثمن بن يوسف القرشى المخزومى. Je crois qu'il y a une faute dans le surnom *Bakiyet-eddaulèh* بقية الدولة ; peut-être faut-il lire بغية الدولة *Boghyat-eddaulèh.*

» au moyen de deux rigoles : pour le service de ce même village il » y a une porte, et les eaux de ce canal fournissent à l'irrigation » des palmiers et des arbres de ce territoire (1). » Il est évident, et par la dénomination de ce canal, et par l'épithète de *grande* ajoutée au nom de la terre ou du village dont il s'agit, qu'il y avoit dans ce canton plusieurs villages ou terres nommées *Ousiyyèh* : cela est prouvé d'ailleurs par le nom même du canal, car on ne sauroit raisonnablement douter que le mot *awasi* اواسى ne soit le pluriel d'*ousiyyèh* اوسية. On peut, d'après cela, demander si ce n'est point par erreur que l'on a écrit d'une autre manière le mot *ousiyyèh* وصية dans le Mémoire de M. Lancret. Si l'on admettoit que le terme en usage aujourd'hui soit le même que celui qui se trouve dans l'État rapporté par Makrizi et qui remonte à l'an 422 de l'hégire, il faudroit renoncer à tout ce que j'ai dit par conjecture sur le sens et l'origine de cette dénomination, et il seroit beaucoup plus naturel de dériver le mot *ousiyyèh* du grec οὐσία. On pourroit au contraire, si l'on persistoit à regarder le mot qui se trouve dans Makrizi comme essentiellement différent du terme usité aujourd'hui, supposer que le mot اوسية de Makrizi vient du grec ὄασις, terme d'origine Égyptienne ; et que les territoires nommés ainsi étoient des endroits susceptibles de culture, mais environnés de terrains sablonneux et incultes. La situation de ces lieux dans le Fayyoum rend, il faut l'avouer, cette dernière conjecture peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, j'ai dû faire ces observations sur le mot *ousiyyèh*, afin que les savans suspendent leur jugement, jusqu'à ce que quelques nouvelles lumières dissipent l'obscurité qui enveloppe cette matière (2).

(1) Voici le texte de ce passage:
وينتهى الخليج الاعظم الى خليج يعرف
بخليج الاواسى وليس عليه رسم فى سد
ولا فتح ولا تعديل وينتهى الى الضيعة
المعروفة ببياض فتملا بركها وغيرها من
البرك وللبرك مقاسم تصل الى كل مقسم
منها كفايته ومقدار شرب ما عليه
وينتهى الى الضيعة المعروفة باوسية
الكبرى فمنه شربها من مقسمين لها
وبرسمها باب ومنه تشرب نخلها وشجرها
Manuscrit 682, *fol. 137 recto.*

(2) J'ai rejeté ailleurs l'identité

J'ai cherché à établir que, du temps des mamelouks Circassiens et dans les commencemens de la domination Ottomane, les *rizkas* étoient ordinairement des pensions ou rentes en argent ou en denrées dont un bien étoit grevé, et rarement des concessions de terres. M. Lancret semble affirmer le contraire en disant *(pag. 6)* : « Les fondations pieuses portent en arabe le nom » général d'*ouaqf*...... Les donations de terres ont leur nom particu- » lier, celui de *rizkah*, ou de miséricorde (1). » Mais, outre que M. Lancret ne parle ici que des temps modernes, on trouve dans le Mémoire de M. Estève un passage important, que je vais transcrire, parcequ'il justifie pleinement mon opinion.

« Les *rezaqs*, dit M. Estève, sont des terrains affectés à des » œuvres pieuses, libres et francs de toute imposition, que » Selym trouva en Égypte, et dont il confirma les immunités en » s'abstenant de les donner à des *moultézims*. Les personnes dési- » gnées dans l'acte de fondation continuent encore aujourd'hui » à les administrer avec la même indépendance. Selym greva plu- » sieurs *moultézims* de rentes annuelles, qu'il assigna ou recon- » nut appartenir à des particuliers, et aux établissemens publics » ou pieux connus sousle nom d'*ouaqf*; ses successeurs soumirent » d'autres *moultézims* à des rétributions pareilles; enfin des *moul-* » *tézims* en ont établi de nouvelles, et ont assujetti leurs héritiers à » la même charge. Ces redevances, qui forment de véritables pro- » priétés, puisque les *moultézims* sont tenus de les payer à perpé- » tuité, s'appellent *rezaqs en argent*; elles font ordinairement partie, » ainsi que les *rezaqs* en terres, des revenus des *ouaqfs*. Leurs » propriétaires ayant eu la faculté de les aliéner, elles s'acquittent » à ceux qui les ont acquises par achat, comme à ceux qui les » ont recueillies par droit de succession. On distingue deux sortes

établie par M. Quatremère entre l'*ousiyyèh* أوسية de Makrizi, et l'*ousiyyèh* وسية des Mémoires sur l'administration de l'Égypte *(voyez* Mag. encycl. année 1811, *t. IV, p. 201)*; mais, toutes réflexions faites, j'aime mieux laisser cette question en suspens.

(1) Cette interprétation du mot *rizka* prouve, pour le dire en passant, que l'auteur ne savoit pas bien l'arabe.

» d'*ouaqfs ;* les *ouaqfs soultâny*, c'est-à-dire, de fondation impériale, » et les *ouaqfs* particuliers. Les premiers ne se composent que de » redevances en argent et en grains : le sultan, par qui elles sont » établies, les applique lui-même à leur destination. Les autres se » forment non-seulement de *rezaqs* en terres et en argent ou en » grains, mais encore de maisons, d'*okels*, de jardins, &c. possédés » en entier, soit par un établissement ou service pieux, soit par les » descendans du fondateur, qui ne donne à sa propriété une desti- » nation religieuse qu'à défaut d'héritiers à l'infini. Cette disposi- » tion est très-usitée en Égypte, parce qu'elle met sous la garantie » de la religion les droits que le donateur transmet à ses enfans. »

Il n'y a à réformer dans ce passage que ce qui concerne l'institution des *multézims*, attribuée mal-à-propos à Sélim.

En parlant du motif qui engageoit les propriétaires à convertir *Ci-dev. p. 41.* leurs propriétés en *waqf*, j'ai observé que, comme ces dispositions auroient pu réduire à rien les droits des souverains, on doit croire qu'ils ont opposé des obstacles à la multiplication des *wakfs :* je me suis demandé aussi si un *multézim* peut donner en *wakf* les villages dont il est concessionnaire, et je me suis décidé pour l'affirmative. M. Lancret s'explique sur ces deux objets de la manière suivante *(pag. 6) :* « . . . . Généralement tous les *ouaqfs* » ont toujours des motifs pieux ou charitables. Les uns sont en » faveur des deux villes saintes, des hôpitaux, des colléges, &c. ; » d'autres, pour faire réciter des prières sur les tombeaux à certains » jours de la semaine ; d'autres sont en faveur de certains esclaves » ou de certaines familles, même de la famille du fondateur de » l'*ouaqf*. C'est sur-tout pour soustraire les propriétés aux usur- » pations des Mamlouks que cette dernière sorte d'*ouaqf* a été » mise en usage. Un propriétaire qui veut assurer à ses succes- » seurs une partie de son bien, en forme un *ouaqf* en leur fa- » veur ; par-là ils ont encore un autre avantage, celui de ne pas » payer au Grand-Seigneur le droit de succession. On pourroit s'é- » tonner, d'après cela, de ce que les propriétaires ne forment pas » des *ouaqfs* de leurs possessions ; mais voici ce qui les en empêche. » Les *ouaqfs* ne pouvant être vendus, ils s'ôteroient par-là, ainsi

» qu'à leurs successeurs, la faculté de pouvoir jamais vendre leurs » biens, dans le cas où cela leur deviendroit nécessaire; d'ailleurs » il est probable que le Gouvernement, qui permet quelques » *ouaqfs*, ne voudroit pas que l'on transformât ainsi toutes les » propriétés. Aussi les *moultézims* qui veulent faire de ces espèces » de donations, ont-ils le soin, afin que la permission leur en soit » accordée, d'en assigner quelques parties à des établissemens » pieux, et d'offrir le surplus à la religion après l'extinction de » leurs races.

» Le plus communément, lorsqu'un *moultézim* forme un *rizqah*, » il prend les terres qu'il y affecte sur ses terres d'*ousiyyèh*, et rare- » ment sur celles des fellahs qui lui payent tribut; mais, dans l'un » ou l'autre cas, il renonce à toutes les taxes qu'il y prélevoit, et les » dégage aussi de l'impôt du myry, en se chargeant de prendre » ce qu'elles en payoient sur les revenus qui lui restent. Il arrive » cependant, mais fort rarement, que si le *moultézim* donne à une » mosquée une grande partie de son bien, ou un village en entier, » alors la mosquée devient *moultézim* et se trouve chargée de » payer le myry imposé sur les terres de ce village. Voilà le seul » cas où les terres des mosquées soient grevées de cet impôt dû au » Grand-Seigneur. On peut donc dire, en général, que les biens » territoriaux des mosquées et des autres fondations pieuses sont » libres de toute espèce de taxe. Plusieurs propriétaires de ces » fondations, afin d'être protégés par le pacha dans le recou- » vrement de leurs revenus, lui payent un léger droit, appelé *mâl* » *hemâyeh*, ou droit de protection. » مال حمايه

Parmi les devoirs imposés aux caschefs, j'ai fait mention, d'après l'édit de Soliman, de l'entretien des digues et du curement des canaux. Le texte de l'édit porte à la lettre, faute *d'entretien des digues et des djorafèhs* بعض جسور وجراڢهلر عمارت اولنميوب. On trouve dans une note du Mémoire de M. Lancret *(pag. 19)*, la signification propre du mot جراڢه, prononcé à la manière Égyptienne *gourafèh*. Il ne sera pas inutile de transcrire ici cette note.

Voy. ci-dev. p. 94.

« Le *gourafèh* est un instrument que l'on emploie dans quelques » lieux de l'Égypte pour curer les canaux. C'est un triangle équi- » latéral, fait en planches, et de huit décimètres de côté environ; » il a des rebords de deux décimètres de haut sur deux de ses côtés » seulement. Lorsque l'on veut en faire usage, on commence par » labourer le fond du canal; ensuite on attelle deux bœufs avec » des cordes au gourafeh, le côté sans rebord étant tourné vers » les bœufs. Un homme monte alors sur cet instrument pour lui » donner plus de poids; on fait avancer les bœufs: la terre entre » dans le gourafèh par le côté sans rebord; et lorsqu'il est rem- » pli, on le conduit hors des digues et on le vide. »

Ci-dev. p. 140. Voy. aussi, sur ce droit de mutation, le Mémoire de M. Estève, p. 36.

J'ai parlé d'un droit de mutation nommé *holwan* حلوان, que le pacha percevoit à la mort d'un apanagiste, ou plutôt à l'entrée en jouissance de celui qui lui succédoit. L'hérédité des bénéfices ou fermes n'a point entraîné la suppression de ce droit. « Lorsqu'un » moultézim est mort, dit M. Lancret, ses enfans, ou ceux en » faveur desquels il a testé, font leur déclaration à l'effendy dans » le département duquel se trouve la succession. Celui-ci en » avertit le pacha, afin qu'il donne son agrément aux héritiers; » agrément qu'il leur accorde toujours, moyennant le droit » appelé *halouan* qu'ils lui payent. Ce droit, qui n'est pas toujours » bien déterminé, n'excède jamais trois années de l'imposition » appelée *faïz*, qui est, comme nous l'avons vu, le revenu net et » légitime du moultézim. Les effendys délivrent ensuite aux héri- » tiers un certificat de déclaration ou enregistrement, appelé » *taksyd* تقصيد (1), en vertu duquel ils sont légitimes pos- » sesseurs. »

Il a été question plusieurs fois, dans mon Mémoire, des *produits d'été* محصول صيفي, qui, dans l'édit de Soliman, sont distingués du surplus des *deniers impériaux* مال پادشاهي. Je trouve dans le Mémoire de M. Lancret ce passage important, qui n'est point

(1) Je soupçonne qu'on auroit dû écrire تقسيط. M. Estève, *p. 36,* écrit *taxit.* Ce mot est indubitablement celui qui se trouve employé dans les réglemens de Soliman. *Voyez,* ci-devant, *p. 92,* note (3), et *p. 116.*

contraire à ce que j'ai dit dans ma note sur le mot *produits d'été :* *Ci-dev. p. 97.*
« On distingue le myry en deux parties principales : le *mal che-* مال شتاوى
» *taoui*, ou droit d'hiver ; et le *mal seyfy*, ou droit d'été. Les revenus مال صيفى
» du premier sont pris sur les récoltes de féves, d'orge et de blé ;
» ils sont les plus considérables et les premiers recueillis : aussi sont-
» ils affectés aux dépenses intérieures, qui sont toujours les plus
» urgentes. Les revenus du droit d'été, qui sont pris sur les rizières, *Pag. 22 et 23.*
» sont plus tardifs, et sont affectés aux dépenses extérieures. »

Une autre observation que je ne dois point négliger, c'est *Pag. 23.* celle que fait M. Lancret, que les comptes des effendis et les versemens du miri se font quatre fois dans l'année, de trois mois en trois mois, les trois premiers paiemens étant pris sur le droit d'hiver, et le quatrième sur le droit d'été. Ceci justifie le sens que j'ai donné aux mots دفتر التربيع, employés pour désigner les registres du cadastre. *Ci-dev. p. 92, note (1).*

Enfin je ferai remarquer qu'on trouve dans le Mémoire de M. Lancret la désignation précise des fonctions attribuées à tous les employés des multézims et à ceux qui ont quelque part à l'administration rurale ou à la levée des taxes publiques et particulières, tels que le *mobascher* مباشر, le *schahed* شاهد, le *khouly* خولى, l'*oukyl* وكيل, le *sarraf* صراف. Il y a un de ces employés qu'il appelle *mechhed*, et qui est, suivant lui, le premier domestique du *scheïkh-elbeled*, et comme le concierge du village. Je suis très-porté à croire que c'est le مشد dont j'ai parlé dans la note (1) *pag. 121*, et que c'est à tort que dans le Mémoire de M. Lancret on a écrit en arabe مشهد. Je suis confirmé dans cette conjecture par ce passage du Mémoire de M. Estève : « Le *mechhed* est *Pag. 13.*
» l'exécuteur des ordres du moultézim, quand il veut sévir contre
» les paysans en faute ou en retard. Les cheykhs et les autres offi-
» ciers du village n'ont pas le droit d'agir par eux-mêmes contre
» les délinquans ; mais ils réclament le ministère du *mechhed*, et
» sont tenus de lui prêter main-forte lorsqu'il en a besoin. Il est
» chargé, en outre, de notifier au village les ordres du moul-
» tézim. »

MÉMOIRE
SUR LE PHŒNIX,
OU
Recherches sur les Périodes astronomiques et chronologiques des Égyptiens.

PAR M. LARCHER.

Lu le 28 Thermidor an XIII [16 Août 1805].

LES anciens se sont beaucoup occupés du phœnix : quelques-uns d'entre eux sont entrés dans de si grands détails dans la description qu'ils ont faite de cet oiseau, ils ont parlé de sa grandeur, de sa figure, de la variété et de la couleur de son plumage, avec tant d'assurance, qu'on croiroit qu'ils l'ont vu, ou du moins le font-ils présumer. Ils parlent des pays qu'il habitoit, de celui où il donnoit la sépulture à son père, des alimens qu'il prenoit, et de la durée de sa vie, comme s'ils l'avoient suivi constamment depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Hérodote est le premier écrivain qui en ait parlé, et il est, je crois, le seul qui ait avoué franchement qu'il ne l'avoit vu qu'en peinture. Un petit nombre d'autres auteurs ont été cependant assez sincères pour convenir que personne n'en avoit vu. Quoi qu'il en soit, les poètes en embellirent leurs poèmes ; les historiens en ornèrent leurs histoires, et quelques Pères de l'Église crurent même apercevoir dans la mort et la naissance de cet oiseau merveilleux, des preuves de la résurrection.

Les anciens ont beaucoup varié sur la durée de sa vie. La plupart l'ont fait vivre cinq cents ans; quelques autres, en très-petit nombre, autant d'années que la période caniculaire en renferme; d'autres enfin, en plus petit nombre encore, autant d'années qu'il y en a dans la grande année. La plupart des modernes qui ont eu occasion de parler du phœnix, ont été de la seconde opinion : depuis peu on l'a renouvelée avec des accessoires dont les anciens ne s'étoient pas même doutés; et cependant on s'est appuyé de leur autorité, comme si ces accessoires étoient empruntés de leurs ouvrages. Qu'arrive-t-il de là? on dénature toute l'antiquité, on brouille toutes les idées, ou plutôt on en donne de fausses; ces idées prennent peu à peu de la consistance, se propagent de proche en proche, et s'accréditent au point qu'au bout d'un certain temps il ne seroit guère possible de les détruire. Voulant remédier à un mal qui menace la république des lettres, j'ai cru devoir m'opposer à ces innovations; c'est le but que je me suis proposé dans ce Mémoire. Je le partagerai en trois parties: dans la première, je parlerai de la description de cet oiseau fabuleux, de sa naissance, de sa mort, et de la durée de sa vie; dans la seconde, je traiterai de la période caniculaire, des grandes années, et du bonheur qu'amenoient le retour de cette période et celui des grandes années; enfin, dans la troisième, je ferai l'application de la durée de la vie du phœnix à celle de cette période et à celle des grandes années.

PREMIÈRE PARTIE.

Description du Phœnix; dans quel pays habitoit-il; de sa naissance et de sa mort; de la manière dont il se nourrissoit; durée de sa vie.

HÉRODOTE est le premier écrivain qui ait parlé du phœnix. Je n'ignore pas cependant que l'on attribue à Hésiode des vers où il est question de cet oiseau : mais j'ai de fortes raisons pour penser que c'est à tort qu'on les lui attribue ; et je les exposerai plus bas, lorsque je discuterai ce qui concerne la durée de la vie de cet oiseau. Il me paroît donc certain qu'aucun auteur n'en a parlé avant Hérodote. Cet historien avoue, avec sa candeur ordinaire, qu'il ne l'a jamais vu qu'en peinture ; mais que, s'il est conforme à son portrait, il doit ressembler à l'aigle pour la grandeur et pour la figure, et que ses ailes sont en partie rouges et en partie dorées. Ézéchiel, poète Hébreu, qui vivoit probablement entre Ptolémée Philopator et Ptolémée Lathurus, c'est-à-dire, entre les années 221 et 117 avant notre ère, comme l'a prouvé le savant évêque d'Avranches, M. Huet, dans sa Démonstration évangélique; le poète Ézéchiel, dis-je, qui n'avoit pas même eu l'avantage de voir le phœnix en peinture, ainsi qu'Hérodote, en donne cette description dans sa tragédie intitulée *la Sortie de l'Égypte*, Ἐξαγωγή.

Herodot. lib. II, §. 73.

Huetii Demonstrat. evangelica, pag. 60.

L'Hébreu envoyé par Moïse à la découverte de la Terre promise, raconte à ce législateur qu'il a aperçu un oiseau étrange, merveilleux, et tel qu'il ne s'en est jamais vu. « Sa grandeur est presque le double de celle de l'aigle ; son » plumage est orné de diverses couleurs ; son poitrail est

Eusebii Præparat. evangelica, lib. IX, cap. 29, pag. 446.

» pourpre

» pourpre, ses jambes sont rouges, et le derrière de son cou » est recouvert d'un duvet couleur de safran; sa tête res- » semble à celle des pies privées; la prunelle de ses yeux, » ronde et jaune, est de la grosseur du grain d'un fruit; » son chant est harmonieux: tous les oiseaux se pressent » derrière lui pour l'admirer. »

Ce que j'aperçois de plus ridicule dans cette tirade, ce n'est pas la description du phœnix; ce n'est pas même qu'Ézéchiel crût qu'il y avoit dans la nature un tel oiseau, tout le monde étoit alors persuadé de son existence: mais c'est qu'il a pris un palmier pour un phœnix. Il ne serviroit de rien de répondre qu'il a été trompé par l'ambiguité du mot φοῖνιξ de la version des Septante, qui signifie un *phœnix* et un *palmier,* parce que le texte porte ἑβδομήκοντα στελέχη φοινίκων, et que le terme στελέχη ne peut convenir qu'à des troncs d'arbre.

Achillès Tatius décrit ainsi le phœnix dans le roman intitulé *les Amours de Leucippe et Clitophon :* « Le paon » égale le phœnix en grandeur; mais il lui est inférieur » en beauté. Les ailes du phœnix sont émaillées d'or et de » pourpre: il se glorifie d'être l'oiseau du soleil; et sa tête » en rend témoignage, car elle est surmontée d'une cou- » ronne qui imite la figure et l'éclat du soleil. Sa couleur » est cyanée; elle ressemble à des roses, et il en part, ainsi » que de ses ailes, des rayons tels que ceux du soleil; » ce qui le fait paroître très-agréable à la vue. »

Achill. Tatii de Clitophontis et Leucippes amoribus, lib. III, cap. 25.

La description du plumage du phœnix par Achillès Tatius approche assez de celle qu'en font Hérodote et le poète Ezéchiel; mais ces auteurs diffèrent dans le reste. Hérodote lui donne la grandeur de l'aigle; Achillès Tatius,

celle du paon; et Ézéchiel, le double de celle de l'aigle. Quant à la couronne qu'il porte sur la tête, elle est de l'invention d'Achillès Tatius, ou de l'auteur, quel qu'il soit, de l'élégie sur le phœnix, dont on peut voir la description vers 125 et suivans, ou de quelque écrivain qui n'est pas venu jusqu'à nous. Lorsque le phœnix porte le corps de son père à Héliopolis, Achillès Tatius le fait accompagner par une foule innombrable d'oiseaux: on le prendroit, dit-il, pour un roi qui voyage au milieu de ses gardes-du-corps. On reconnoît à ce trait un auteur plein d'afféterie, qui cherche à renchérir sur ses modèles. Le poète Ézéchiel est plus naturel, lorsqu'il dit que le chant du phœnix est plein d'harmonie, et que tous les oiseaux s'empressent autour de lui pour l'admirer. Tacite avoit dit aussi que toutes les fois que le phœnix prenoit son essor vers Héliopolis, il étoit accompagné d'une multitude d'oiseaux divers, dont il faisoit l'admiration. Mais, comme il n'est pas aisé de se tenir dans les bornes que le goût ne permet jamais de franchir, Claudien fait assembler les aigles et les diverses espèces d'oiseaux de toutes les parties de la terre pour admirer l'oiseau du soleil:

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

Claudian. de laudibus Stiliconis, lib. II, vers. 418.

Conveniunt aquilæ, cunctæque ex orbe volucres,
Ut solis mirentur avem.

Lactance, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'élégie sur le phœnix, le fait aussi accompagner par un chœur d'oiseaux. Ceux, dit-il, qui ne vivent que de leur proie, oublient leur voracité; ceux qui sont timides, mettent bas toute crainte. Accompagné de ce chœur, il traverse les airs; l'Égypte entière s'assemble pour jouir de ce magnifique

Elegia de Phœnice, vers. 155 et seq.

Ibid. vers. 151.

spectacle, et salue avec des acclamations ce merveilleux oiseau.

C'est encore avec beaucoup de raison que Claudien l'appelle l'oiseau du soleil; car le même auteur de l'élégie sur le phœnix s'exprime ainsi : « Dès que l'aurore com- *Elegia de Phœnice, vers. 35 et seq.*
» mence à rougir le ciel et à mettre en fuite les étoiles,
» le phœnix se plonge douze fois dans une onde pure,
» et fait douze libations. Il s'élève ensuite et se perche au
» haut d'un arbre qui domine toute la forêt. Il se tourne
» neuf fois vers le levant, et attend les premiers rayons
» du soleil. Dès qu'ils frappent le seuil de la porte écla-
» tante, il commence des chants mélodieux que le rossi-
» gnol et la flûte n'imitent que foiblement, et que ne
» peuvent égaler les accens du cygne mourant et les sons
» enchantés de la lyre touchée par Mercure. Mais, dès
» qu'au sortir de l'océan le soleil s'élève sur l'horizon, le
» phœnix bat trois fois des ailes à chaque heure, l'adore en
» inclinant sa tête enflammée, et garde ensuite le silence. »

Hérodote, simple comme la belle nature, et qui ne dit jamais que ce qu'il faut dire, le fait arriver seul à Héliopolis, et les couleurs avec lesquelles il le peint n'ont rien de chargé. Mais le merveilleux croît à mesure qu'il s'éloigne de sa source, et le mauvais goût prend la place du naturel, parce qu'on se croiroit dépourvu de génie, si l'on s'exprimoit comme ses devanciers.

Il n'est pas étonnant que les auteurs varient sur la description qu'ils font du phœnix : comme c'étoit un oiseau fabuleux, chacun se le représentoit avec les couleurs que lui prêtoit son imagination, et tous cependant en parloient comme s'ils l'avoient réellement vu. Mais Hérodote, plus

sage qu'eux tous, avoue avec ingénuité qu'il ne l'a vu qu'en peinture. Les auteurs qui sont venus après lui n'ont pas été si prudens : j'en excepte toutefois Lucien ; il est, je crois, le seul qui convienne de bonne foi que personne ne l'a jamais vu.

Lucian. in Navigio, seu de Votis, §. 44, t. III, pag. 276.

Si les auteurs qui ont parlé du phœnix ne s'accordent pas sur la description qu'ils en font, ils ne sont pas la plupart davantage d'accord sur le pays qui lui a donné naissance. Hérodote le fait venir de l'Arabie. Ézéchiel, ce poète Hébreu dont nous avons déjà parlé, le place aussi en Arabie; c'est dans ce pays que l'aperçoit l'envoyé de Moïse. Tacite le met également dans le même pays; du moins peut-on l'inférer de ce qu'il avance que quelques écrivains assuroient que le phœnix qui parut en Égypte sous Ptolémée Évergètes, n'en étoit pas un, parce que, disoient-ils, il n'étoit pas venu de l'Arabie. Quoiqu'Ovide ne dise pas positivement que cet oiseau habite l'Arabie, cependant il le donne assez à entendre, en lui donnant pour nourriture le suc d'amomum et la larme de l'arbre qui porte l'encens, arbrisseaux qui ne croissent que dans ce pays.

Herodot. l. II, §. 73.

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

Ovidii Metamorphos. l. XV, vers. 393.

> . . . .*Non fruge neque herbis,*
> *Sed thuris lacrymis et succo vivit amomi.*

Il paroît que c'étoit aussi le sentiment de l'auteur, quel qu'il soit, du poème sur le phœnix, qu'on attribue communément à Lactance. La description du pays où cet oiseau faisoit sa demeure, par laquelle il commence son poème, ne pouvoit convenir qu'à l'Arabie. S. Clément le Romain fait aussi vivre le phœnix en Arabie, et, quelques lignes plus bas, il dit que, lorsque le phœnix a placé le

S. Clement. Roman. Epist. prim. ad Corinth. cap. 25, pag. 120.

tombeau de son père sur l'autel du soleil, à Héliopolis, il s'en retourne en Arabie. Cette tradition s'étoit même conservée dans le XII.[e] siècle, comme on le voit dans les Annales de Michel Glycas, l'un des écrivains de l'Histoire Byzantine. C'étoit, à ce qu'il paroît, la plus commune opinion : c'étoit celle du siècle d'Hérodote ; cet historien l'avoit recueillie en Égypte ; et la plupart des écrivains qui vinrent après lui, se firent un honneur de marcher sur ses traces.

Michael. Glycæ Annal. part. 1, pag. 46, C.

Mais il y a des hommes singuliers qui n'aiment pas les routes battues : ils s'en écartent de propos délibéré, pour ne point se rencontrer avec ce qu'ils appellent le vulgaire. Ces hommes bizarres aimèrent mieux placer le phœnix dans l'Inde que de le faire vivre en Arabie. Lucien est de ce nombre ; non content de l'avoir mis dans l'Inde, dans son dialogue sur les Vœux[a], il rapporte encore la même chose dans le dialogue sur la mort de Pérégrinus[b]. Aristide[c] le met aussi dans l'Inde, dans sa première oraison Platonique, ainsi que Philostrate[d] dans la vie d'Apollonius de Tyane. Mais peut-être faut-il entendre dans ce dernier auteur l'Éthiopie et même le pays au-delà, puisqu'il lui fait construire son nid vers les sources du Nil. Quoi qu'il en soit, Ausone s'exprime clairement ; c'est l'oiseau du Gange, *Gangeticus ales*. Cette épithète donne assez à entendre que cet oiseau est Indien, soit qu'Ausone ait emprunté cette particularité d'Aristide, ou de Lucien, ou de quelque autre auteur qui n'est pas venu jusqu'à nous. S. Jérôme le fait venir aussi de l'Inde. Mais Claudien[a], craignant sans doute d'être démenti par quelques-uns de ces voyageurs qui fréquentoient alors l'Inde, n'a eu garde de le placer dans ce pays : il l'a mis par-delà, se flattant qu'on iroit d'autant

[a] *Luciani in Navigio, seu de Votis, §. 44, tom. III, p. 276.*
[b] *Lucian. de morte Peregrini, §. 27, tom. III, pag. 350.*
[c] *Aristid. Orat. tom. III, p. 179, ex edit. Canteri, vel t. II, p. 107, ex ed. Oxoniensi.*
[d] *Philostrat. Vita Apollonii, lib. III, p. 134.*
[e] *Auson. Eidyll. XI, vers. 16.*

S. Hieronymi Epistol. ad Præsidium de cereo Paschali.
[a] *Claudiani Eidyllion I, in Phœnicem, pag. 634.*

moins l'y chercher, que, seul, il demeure à l'orient par-delà l'Inde dans une île environnée de l'océan, où l'âpreté du climat le défend et le met à l'abri de tout commerce avec les misérables humains :

Oceani summo circumfluus æquore lucus
Trans Indos Eurumque viret, qui primus anhelis
Sollicitatur equis, vicinaque verbera sentit.
. . . .
Hæc fortunatus nimiùm Titanius ales
Regna colit, solusque, plagâ defensus iniquâ,
Possidet intactas ægris animantibus oras,
Sæva nec humani patitur contagia mundi.

Si le climat qu'habite le phœnix est inaccessible aux hommes, comment Claudien a-t-il pu avoir connoissance de cet oiseau? comment ose-t-il en donner la description? Mais peut-être répondroit-il qu'il tenoit ces particularités de la Muse dont il étoit inspiré. Quoi qu'il en soit, Suidas, qui n'étoit inspiré ni par les Muses ni par Apollon, dit que lorsque le phœnix est près de mourir, il vient en Égypte d'un lieu inconnu aux hommes : Ἔρχεται εἰς Αἴγυπτον, ὅθεν, οὐκ ἴσασιν ἄνθρωποι. Rendons justice à ce compilateur; il se contente de copier Artémidore dans son ouvrage sur l'interprétation des songes.

Suidas, voc. Φοῖνιξ, *tom. III, pag. 641.*

Artemid. Oneirocrit. lib. IV, cap. 49, p. 228.

Si l'on avoit mis jusqu'alors le phœnix tantôt en Arabie, tantôt dans l'Inde, tantôt au-delà, du moins ne lui avoit-on pas fait quitter l'orient. Un oiseau que l'on s'étoit accoutumé à regarder comme le symbole du soleil, devoit habiter un pays où il pouvoit saluer les premiers rayons de cet astre qui vivifie la nature. Cette raison, qui auroit dû empêcher de transporter cet oiseau hors de cet heureux

climat, ne persuada point Achillès Tatius; de son autorité, il le relégua, ainsi que Philostrate, au midi, parmi les noirs Éthiopiens.

Achill. Tat. de Amoribus Clitophont. et Leucip. lib. III, p. 215.

Passons maintenant à la mort du phœnix, à la manière dont il renaît, à celle dont il se nourrit, et à ses occupations pendant sa vie. Sa mort est tellement liée à sa naissance, qu'en parlant de l'une on parle nécessairement de l'autre.

Hérodote décrit la manière dont le phœnix donne la sépulture à son père, et il ajoute, avec sa candeur ordinaire, qu'elle lui paroît incroyable, ἐμοὶ οὐ πιστὰ λέγοντες. C'est sans doute ce qui l'aura empêché de rien dire sur sa naissance. Son silence est suppléé par Tacite : « Quand le » phœnix, dit cet historien, sent approcher la fin de sa » vie, il construit, dans le pays qui lui a donné naissance, » un nid dans lequel il répand un germe de vie. Ce germe » se développe; il en sort un oiseau. Son premier soin, » dès qu'il peut voler, est de rendre les derniers devoirs à » son père. » Le récit de Pomponius Mela est le même; mais, comme c'est un auteur sans goût, il ajoute des particularités désagréables. Voici comment il s'exprime :

Herodot. lib. II, §. 73.

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

Pompon. Mela, lib. III, cap. 8, pag. 288, ex edit. Lugdun. Batav. 1722, vel. pag. 303, ex ed. Lugd. Bat. 1748.

« Le phœnix est unique en son espèce : il n'est point » conçu par l'accouplement d'un mâle avec une femelle, » ni porté ni mis bas comme les autres animaux; mais, » lorsqu'il a vécu cinq cents ans, il fait une masse de plusieurs substances odoriférantes et la couve. Ses membres » se détachent en pourrissant : il en sort une humeur qui » prend de la croissance; cette humeur s'imprime à elle-même le germe de la vie; il renaît ainsi par lui-même. » Lorsque ses forces se sont développées, il enferme les os

» de son ancien corps dans de la myrrhe et les transporte » en Égypte, dans la ville du soleil, et place ce tombeau » odoriférant dans le lieu le plus secret du temple, où il » le consacre par de mémorables funérailles. »

S. Clement. Roman. Epist. prim. ad Corinth. cap. 25, pag. 120, ex edit. Cantabrig. 1718.

S. Clément le Romain dit, dans sa première épître aux Corinthiens : « Le phœnix est seul de son espèce. Lorsqu'il » est proche de sa fin, il se fait un tombeau avec de l'en- » cens, de la myrrhe et plusieurs autres sortes d'aromates : » ce tombeau achevé, il s'y place et meurt. Il sort de sa » chair putréfiée un ver ; ce ver se nourrit de l'humeur » qui sort de son corps ; il prend de l'accroissement et se » couvre de plumes. Lorsqu'il est devenu fort, il transporte » en Égypte ce tombeau, qui renferme les ossemens de son » père, et l'ayant posé à Héliopolis, sur l'autel du soleil, il » s'en retourne en Arabie. »

Aristid. Palinodia de Smyrna instaurata, t. I, pag. 470, ex ed. Canteri, vel pag. 268, ex ed. Sam. Jebb.

Nonni Dionysiacor. lib. XL, vers. 400, vel ex edit. Hanoviensi, p. 1040, vers. 13.

D'autres auteurs le font se brûler et renaître de ses cendres. C'est, entre autres, le sentiment d'Aristide. Ce rhéteur, qui avoit déploré dans une oraison le triste sort de la ville de Smyrne, renversée par un tremblement de terre, chante dans une autre la palinodie et la félicite de son rétablissement. « Smyrne se dépouille de sa vieillesse, » et, de même que dans une pièce de théâtre, elle reprend » les charmes de la jeunesse ; après avoir vieilli, elle rede- » vient jeune et telle que le phœnix, que l'on dit renaître » de ses cendres. » C'étoit aussi le sentiment de Nonnus : « Le phœnix, dit-il, porte au-dedans de lui la fin et le » principe de la vie ; c'est l'image du temps qui se renou- » velle sans cesse ; le feu consume sa vieillesse et lui rend » sa première jeunesse. » Henri Wotton remarque, dans ses notes sur le passage de S. Clément le Romain que

j'ai

j'ai cité plus haut, que, selon le rabbin Janna, lorsque le phœnix est parvenu au terme de la vieillesse, il est consumé par le feu, et que de ses cendres il sort une espèce d'œuf qui, venant à s'animer, développe les membres d'un nouveau phœnix et reprend une nouvelle vie.

Philostrate, qui avoit fait vivre cet oiseau dans l'Inde, le transporte sur la fin de ses jours par-delà l'Éthiopie, aux montagnes de la Lune, où le Nil prend sa source : mais peut-être faut-il entendre l'Éthiopie par ce terme, *l'Inde,* ainsi que nous l'avons observé plus haut; la couleur des habitans de l'Inde et de l'Éthiopie ayant fait confondre ces deux pays l'un avec l'autre par plusieurs écrivains. Quoi qu'il en soit, « le phœnix fait en ces lieux son nid, et, tandis qu'il s'y » brûle, il accompagne sa mort par des hymnes mélodieux. » On voit, sans que j'en avertisse, que cet écrivain sans goût et sans jugement, qui ne se plaît qu'au merveilleux, a voulu renchérir sur les auteurs qui l'avoient devancé.

Philost. in vita Apollonii Tyanensis, lib. III, §. 49, pag. 155.

Selon S. Jérôme, lorsque le phœnix a achevé son nid, il en avertit le prêtre d'Héliopolis dans le mois phamenoth ou pharmuthi. Le prêtre met alors sur l'autel du bois de sarment; le phœnix y met aussi des aromates et de l'ambre. Aux premiers rayons du soleil, le phœnix bat des ailes, l'ambre prend feu, les aromates s'enflamment; lui-même il est brûlé. Le lendemain un ver s'engendre de ses cendres; le surlendemain ce ver a des ailes; le troisième jour il reprend sa forme primitive, et retourne ensuite dans le lieu qu'il a coutume d'habiter.

S. Hieronym. in Epistola ad Præsidium de cereo Paschali.

Tertullien est aussi de cette opinion dans son Traité *de carne Christi,* page 332 de l'édition de Rigault, sur laquelle opinion on peut consulter les notes de ce savant.

On voit par ce passage et par d'autres encore, que quelques-uns de ceux qui pensoient que le phœnix se brûloit à Héliopolis, croyoient aussi qu'il y naissoit. C'étoit le sentiment d'Antiphanes, poète de la moyenne comédie, qui, dans la pièce intitulée Ὁμοπάτριοι [les Frères de père], s'exprime ainsi : « On dit que les phœnix naissent dans » la ville du soleil » ; où il faut corriger γίνεσθαι, comme l'a observé M. Koppiers dans ses *Observata philologica*, page 50.

Athenæi Deipnosoph. lib. XIV, cap. 20, p. 655.

George Pisidès est moins étendu que S. Jérôme ; mais le peu qu'il en dit prouve qu'il pensoit de même que ce savant Père de l'Église. « Quel est le dieu, s'écrie-t-il » dans son ouvrage en vers ïambes sur la création du monde, » quel est le dieu de l'imagination d'Homère, qui détruise » la vieillesse du phœnix, et qui, ayant réduit en cendres » cet oiseau dans un tombeau ardent, nous en représente » les restes pleins de vie ? » De là il tire une preuve en faveur de la résurrection, qu'il regarde comme très-convaincante. « Grecs, ajoute-t-il tout de suite, cédez aux » discours des Grecs, et laissez-vous dorénavant persuader » de la résurrection ! » Cet écrivain n'étoit pas difficile en preuves. S. Clément le Romain, que nous avons cité plus haut, ne l'étoit pas davantage. « Ne regardons pas comme » une merveille, dit-il, que le Créateur de l'univers ressuscite » ceux qui l'ont servi saintement dans la persuasion de la » foi, lorsqu'il nous donne par un oiseau des preuves » de la magnificence de ses promesses. » Photius me paroît blâmer avec raison S. Clément d'avoir fait servir le phœnix de preuve solide de la résurrection, parce qu'un Père de l'Église auroit dû, à ce qu'il me semble, ne se servir que de preuves empruntées de l'Écriture sainte pour

Pisidæ Mundi opificium, p. 41, vers. 1091. Remarquez que par erreur on a mis *1191.*

S. Clement. Roman. Epist. prim. ad Corinth. c. 26, p. 124.

Photii Biblioth. codex CXXVI, pag. 305.

prouver une chose qu'il n'étoit pas possible de démontrer par les lumières de la raison. Je pense cependant qu'il faut montrer de l'indulgence envers les Pères. Cinquante-sept ans avant que S. Clément le Romain occupât la chaire de S. Pierre, tout le monde étoit persuadé que le phœnix venoit de paroître en Égypte. Tacite, qui n'étoit pas un homme crédule, rapporte ce fait au sixième livre de ses Annales, §. 28. Cette fable étant alors regardée comme une chose certaine, comme une vérité reconnue de tout le monde, les Pères ont pu en faire usage, sans qu'on soit en droit de leur en faire un crime. Aussi le savant Bochart, quoique calviniste, a-t-il montré en cette occasion beaucoup de modération envers les Pères de l'Église : *Interim cum Patribus clementiùs agendum est, si quid in hac parte peccârunt;* et Henri Wotton, célèbre anglican, après avoir parlé d'une explication que l'on donnoit à un endroit de Job, où il étoit question du phœnix, ajoute dans sa note sur ce passage de S. Clément : *De hac autem (interpretatione) suum cuique sit judicium; tantùm Pater ne condemnetur, quòd vulgò tunc temporis recepto miraculo ad confirmandam doctrinam de resurrectione utitur.*

Bochart. Hierozoïcon, pars secunda, lib. VI, cap. 5, pag. 824.

Horapollon s'éloigne, sur la mort du phœnix, du sentiment de tous les auteurs que nous venons de citer, et c'est par cette raison que nous terminons cette nomenclature par l'opinion de cet écrivain. « Lorsque le phœnix, » dit-il, est près de mourir, il se précipite contre terre et » se blesse grièvement. De l'ichor qui sort de sa blessure, » il s'engendre un autre phœnix. Dès que celui-ci peut » voler, il part avec son père pour la ville d'Héliopolis en » Égypte. Il n'y est pas plutôt arrivé que le père meurt au

Horapoll. Hieroglyph. lib. II, cap. 57, p. 110.

» lever du soleil. Le jeune phœnix retourne alors dans sa » patrie, et les prêtres donnent la sépulture au mort. » Remarquez que cette opinion ridicule suppose qu'il y avoit deux phœnix dans le monde ; ce qui n'a été avancé par personne.

Il n'est peut-être pas inutile, avant de terminer cet article, de faire observer qu'on tiroit des cendres de cet oiseau un remède souverain dans certaines maladies. Ce remède étoit beaucoup vanté par des médecins, le dirai-je, ou par des charlatans, qui comptoient sur la crédulité de leurs malades. L'attachement qu'ont à la vie la plupart des hommes, et sur-tout les gens riches, leur persuade aisément qu'un remède rare et qu'on ne peut se procurer qu'au poids de l'or, doit opérer leur guérison : *Attonitæ quorumdam persuasiones, qui prodesse nisi pretiosa non putant.* Aussi Pline, de qui nous empruntons cette réflexion, ajoute-t-il, quelques lignes plus bas, que c'est se jouer des hommes que de leur proposer un remède qu'on ne peut se procurer qu'après un très-grand nombre d'années : *Irridere est, vitæ remedia post millesimum annum reditura monstrare.*

Plin. Hist. nat. lib. XXIX, cap. I, t. II, p. 498, lin 9.

Ibid. lin. 18.

Il est temps actuellement de passer à la manière dont le phœnix se nourrit. Un oiseau si extraordinaire ne devoit pas se contenter d'alimens ordinaires. Ovide et Claudien sont les seuls auteurs qui en aient dit quelque chose. Deux poètes, qui parlent plus à l'imagination qu'à la raison, ne doivent pas lui faire prendre une nourriture fort solide : aussi Ovide ne le fait-il toucher ni aux graines, ni aux plantes; il ne lui donne pour tout aliment que la larme de l'encens et le suc de l'amomum :

Ovidii Metamorph. lib. XV, vers. 393.

. . . . Non fruge neque herbis,
Sed thuris lacrymis et succo vivit amomi.

Claudien a voulu renchérir sur Ovide en donnant au phœnix une nourriture encore plus poétique. « Il ne se rassasie pas, dit-il, de mets grossiers, et il n'étanche point » sa soif avec l'onde des fontaines; les purs rayons du so- » leil et les vapeurs de la mer soulevées par les vents, sont » les seuls alimens dont il se nourrit. » *Claud. Eidyll. I, vers. 13 et seq.*

Non epulis saturare famem, non fontibus ullis
Assuetus prohibere sitim : sed purior illum
Solis fervor alit, ventosaque pabula libat
Tethyos, innocui carpens alimenta vaporis.

Si, d'un côté, ces poètes ne craignoient pas d'être démentis, parce que le sénateur Manilius, qui vivoit long-temps avant eux, assure que personne ne l'avoit vu manger, *neminem exstitisse qui viderit vescentem*, d'un autre, on auroit pu exiger quelque garant de leur opinion. Mais soyons indulgens pour des poètes, qui nous auroient sans doute répondu que la Muse dont ils étoient inspirés, avoit assisté à ses repas. *Plin. Hist. nat. lib. X, cap. 2, pag. 546, lin. 17.*

Il ne me reste plus maintenant qu'à parler de la durée de la vie du phœnix. Hérodote est le plus ancien écrivain qui en ait dit quelque chose. Cet historien a soin de nous prévenir que ce qu'il en raconte est moins son sentiment que celui des prêtres d'Héliopolis. Ainsi, lorsqu'il avance que le phœnix vit cinq cents ans, on doit croire que c'étoit le sentiment unanime, constant et accrédité en Égypte dans le siècle où il écrivoit, c'est-à-dire, quatre cent soixante ans avant notre ère. Je n'ignore pas qu'on pourroit m'opposer un fragment d'Hésiode, où il est question de la longue vie de cet oiseau. Plutarque[a] le rapporte, Ausone[b] l'a traduit en

[a] *Plutarch. de defectu Oraculor. pag. 415, ex edit. Rualdi, vel t. II, pag. 481, ex ed. Wyttenb. in-4.°*
[b] *Auson. Griph. Eidyll. XVIII, pag. 535, ex ed. variorum.*

Plin. Hist. nat. lib. VII, cap. 48, pag. 402.

vers comme étant d'Hésiode ; et Pline, qui en donne la substance, l'attribue aussi à ce poète : *Hesiodus , qui primus aliqua de hoc prodidit.* Les commentateurs de Pline n'ayant rien dit sur ce passage, et le P. Hardouin se contentant bonnement de nous apprendre que c'est un fragment d'un ouvrage perdu d'Hésiode, j'ai pensé qu'il étoit d'autant plus de mon devoir de prouver qu'on l'attribuoit à tort à ce poète, que j'ai contracté, au commencement de ce Mémoire, une espèce d'engagement de le faire. Il paroîtra peut-être téméraire que j'ose m'inscrire en faux contre l'autorité de Plutarque et d'Ausone; mais je crois en avoir de fortes raisons: si par malheur on ne les approuve pas, je me flatte du moins qu'on aura l'indulgence de m'excuser.

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

1.° Il est impossible que du temps d'Hésiode la fable du phœnix eût été déjà imaginée par les Égyptiens. Il est vrai qu'on pourroit citer Tacite, qui rapporte le sentiment de ceux qui soutenoient que le premier phœnix avoit paru sous Sésostris. *Sunt qui adseverent . . . . priores alites Sesostride primùm . . . . . in civitatem cui Heliopolis nomen, advolavisse.* Tacite ne parle pas de lui-même; il se contente de rapporter le témoignage du petit nombre de ceux qui étoient de cette opinion, sans même les nommer. Ce ne fut que sous le règne des Ptolémées qu'on commença à lier les prétendues apparitions du phœnix avec les différentes périodes astronomiques, et sur-tout avec celle de 1461 années vagues, période qui ne fut connue que sous ces princes. Mais ce ne fut que long-temps après eux, et que lorsqu'on se crut assuré que le phœnix s'étoit montré en Égypte sous le consulat d'Antonin Pie, qui fut consul pour la seconde fois avec Bruttius Præsens, l'an 138 de notre ère,

ce ne fut, dis-je, qu'alors qu'on imagina par induction que le phœnix qui avoit paru en Égypte cette année, s'étoit montré sous Sésostris, parce qu'on étoit en ce temps-là persuadé de la réalité de la période caniculaire de 1461 années vagues, et que cet oiseau se montroit régulièrement au renouvellement de cette période. Ce n'est pas ici le lieu de prouver cette assertion; je me réserve de le faire dans la seconde partie de ce Mémoire.

2.° Quand même il seroit possible de prouver que le phœnix parut en Égypte sous Sésostris, il ne s'ensuivroit pas qu'Hésiode ait pu en avoir connoissance, quoique le prince soit antérieur au poète de près de quatre cents ans; et voici comment je le prouve. Les Grecs Asiatiques ne connoissoient du temps d'Hésiode que foiblement l'Égypte: cependant ils en avoient une connoissance quelconque, soit qu'ils commençassent déjà à y commercer directement eux-mêmes, soit, ce que je croirois encore plus volontiers, par l'intervention des Phéniciens, avec qui ils entretenoient déjà d'assez grandes relations; ce qu'il seroit facile de prouver par les poèmes d'Homère, où il est parlé de la ville de Thèbes aux cent portes et des beaux ouvrages des femmes de Sidon et de Tyr. Il n'en étoit pas de même des Grecs d'Europe: bien loin de savoir ce qui se passoit chez les nations lointaines, ils ignoroient même ce qui regardoit leurs propres colonies, parce qu'ils n'entretinrent avec elles qu'une foible correspondance jusqu'au commencement de leurs guerres avec les Perses. On trouvera la preuve de ce que j'avance, dans Hérodote, *livre VIII, §. 132*, et ailleurs. Hésiode florissoit, selon les Marbres de Paros, plus de quatre siècles avant la prise de Sardes par les Ioniens,

prise qui occasionna les guerres des Perses contre les Grecs. Comment veut-on qu'à une époque si reculée les Grecs d'Europe eussent déjà connoissance de l'Égypte, et sur-tout du phœnix, dont on avoit d'autant moins occasion de s'entretenir, même en Égypte, que cet oiseau ne venant que tous les cinq cents ans dans ce pays, il ne devoit fournir de sujet à la conversation que lorsqu'on s'attendoit à le voir arriver, ou peu après qu'il l'avoit quitté ? D'ailleurs, s'il l'avoit connu par les Égyptiens, il ne lui auroit donné que cinq cents ans de vie, au lieu de quatre-vingt-treize mille ans.

3.° Plusieurs habiles critiques, et feu M. Ruhnken entre autres, ont reconnu et prouvé que l'on avoit attribué à ce poète plusieurs ouvrages qui n'étoient pas de lui. Comment pourroit-on s'en étonner, puisque l'on convient actuellement que plusieurs des hymnes qui passent sous le nom d'Homère, ne sont pas du créateur de la poésie épique chez les Grecs, quoique ces hymnes soient cités comme étant de ce poète par Thucydide et Pausanias ? Le premier étoit véritablement un homme de génie, et l'autre avoit beaucoup de goût : mais le génie et le goût ne suffisent pas pour juger de l'authenticité d'un ouvrage ; il faut encore y joindre la critique. Or cette science, qui ne fut cultivée que par l'école d'Alexandrie, étoit encore au berceau du temps de Thucydide. Quoique les règles d'une saine critique fussent très-connues du temps de Pausanias et de Plutarque, on peut cependant assurer qu'en mille occasions ces célèbres écrivains n'en ont fait aucun usage, comme il me seroit facile de le prouver, si cela ne m'écartoit pas un peu trop de mon sujet.

Les

Les Latins, et Pline sur-tout, n'ont donné aucune preuve de critique; c'est une chose reconnue. Ainsi l'autorité de Plutarque et de Pline n'est pas plus grande pour donner de l'authenticité à un prétendu fragment d'Hésiode, que celle de Thucydide et de Pausanias ne l'est pour en donner à des hymnes attribués à Homère, qui ne sont certainement pas de ce poète, quoiqu'ils soient l'ouvrage d'auteurs très-anciens.

4.° Si, du temps de Pline et de Plutarque, on attribuoit ces vers à Hésiode, il y avoit aussi des écrivains qui pensoient que c'étoit un ancien oracle, comme on le voit par ce passage du grand Étymologique, où il est dit que ἀγροτέρας ἐλάφους est, par syncope, pour ἀγηροτέρας ἐλάφους, comme le prouve, ajoute-t-il, l'oracle, ὡς ὁ χρησμὸς δηλοῖ. Il rapporte ensuite les deux premiers vers de cet oracle, qui sont précisément ceux que Plutarque attribue à Hésiode. Dans le premier de ces deux vers, il faut corriger λακέρυζα κορώνη à la place de λακέριζα κορώνη, qu'on lit dans la première édition du grand Étymologique, ainsi que dans celle de Sylburge. Dans le second vers, on trouve la leçon importante ἀνδρῶν γηρώντων, au lieu de ἀνδρῶν ἡβώντων qu'on lit dans toutes les éditions de Plutarque.

Etymol. magn. voc. Ἀγροτέρας ἐλάφους, *p.* 13, *lin.* 35.

Il est donc constant qu'Hérodote est le premier écrivain connu qui ait parlé du phœnix. La description qu'il en donne est d'après le portrait qu'il en avoit vu à Héliopolis; et ce qu'il en raconte, c'est d'après le témoignage des prêtres de cette ville. Ainsi, lorsqu'il avance que cet oiseau vit cinq cents ans, c'est moins son sentiment particulier qu'il exprime que celui des prêtres d'Héliopolis, c'est-à-dire, des savans d'Égypte, ὡς Ἡλιουπολῖται λέγουσι.

Plin. Hist. nat. lib. X, cap. 2, pag. 546, lin. 16.

Le plus ancien auteur, après Hérodote, qui ait parlé du phœnix, c'est le sénateur Manilius; du moins est-il incontestablement le premier des Romains qui en ait dit quelque chose, et nous ne connoissons aucun Grec, postérieur à Hérodote et antérieur à Manilius, qui s'en soit occupé: *Primus atque diligentissimus togatorum de eo prodidit Manilius.* Ce sénateur, qui s'étoit distingué par ses grandes connoissances, avoit tout appris sans maître: *Senator ille maximis nobilis doctrinis doctore nullo.* Le P. Hardouin prétend que c'étoit le célèbre jurisconsulte de ce nom, qui florissoit du temps de Marius et de Sylla, et dont Cicéron parle dans ses lettres *ad Familiares;* cela est très-vraisemblable. Quoi qu'il en soit, ce sénateur prétendoit que le phœnix vivoit cinq cent soixante ans; c'est la leçon de la première édition de Pline, imprimée à Venise en 1469, et c'est aussi celle des manuscrits de la Bibliothèque impériale, comme l'assurent le P. Hardouin, et, en dernier lieu, feu M. l'abbé Brotier, qui a publié en 1779 une très-bonne édition de cet auteur. Il y a, dans les autres éditions, *660.* Le P. Hardouin, à qui ces deux leçons ne plaisoient pas, les change, de son autorité privée, en *540,* dans sa première édition *in-4.°,* qui fait partie de la collection des auteurs imprimés à l'usage du Dauphin; et en *509,* dans l'édition qu'il publia en 1723, *in-folio.* La seule raison qu'il donne de ce dernier changement, c'est que ce nombre approche plus de celui qui se trouve dans Hérodote. Comme il ne s'agit, dans cette partie de ce Mémoire, que d'exposer les sentimens des divers auteurs sur la durée de la vie du phœnix, nous n'en dirons rien de plus ici, nous réservant de discuter ces opinions dans la troisième partie.

Le plus ancien auteur qui ait parlé du phœnix, après Manilius, c'est Chæremon. Il cultivoit les sciences, selon M. de la Lande, qui, non content de citer Strabon, le traduit encore à sa manière; « il cultivoit, dis-je, les sciences, et » avoit accompagné le général Ælius Gallus: mais la stupi- » dité et l'arrogance des Égyptiens leur faisoient mépriser » ce savant. » Donnons maintenant une idée plus juste de ce prétendu savant, d'après des écrivains exacts, et sur-tout d'après Strabon, à qui je ne ferai dire que ce qu'il a dit lui-même.

Astronomie de M. de la Lande, art. 280.

Chæremon, *hierogrammateus*, c'est-à-dire, interprète des hiéroglyphes, étoit stoïcien. Porphyre en fait un grand éloge: un philosophe ne pouvoit manquer d'être loué par un philosophe. Strabon, qui avoit joint à ses profondes connoissances en histoire et en géographie celle de tous les systèmes philosophiques, n'en avoit pas si bonne opinion. Ce savant géographe, qui étoit l'ami d'Ælius Gallus, préfet de l'Égypte, et qui l'accompagna dans ce pays, fut témoin du ridicule que se donna Chæremon dans ce voyage, par son ignorance et par ses forfanteries, qui lui attirèrent beaucoup de plaisanteries de la part des savans qui étoient à la suite d'Ælius Gallus, ou des officiers généraux qui composoient son cortége. Chæremon prenoit le titre d'*hierogrammateus :* mais il n'y en avoit plus alors; et la demeure de ces prêtres savans, qui avoient fait la gloire et l'ornement de l'Égypte, et avec qui avoient vécu Eudoxe et Platon, n'étoit plus alors occupée que par de misérables sacrificateurs, qui expliquoient aux étrangers les rites des sacrifices. Chæremon étoit du nombre de ces sacrificateurs. Il avoit écrit une Histoire d'Égypte, dont nous ne

Porph. de abstinentia ab esu animalium, lib. IV, §. 6, pag. 308; §. 8, pag. 321.

Strabon. lib. I, pag. 179, A.

Ibid. lib. XVII, pag. 1159.

devons pas regretter la perte, si l'on peut s'en rapporter au témoignage de l'historien Joseph et à ce que nous avons emprunté de Strabon. C'est probablement dans cette histoire, ou plutôt dans son explication des hiéroglyphes, comme le dit Tzetzès, qu'il assure que le phœnix vit sept mille six ans. L'ignorance de ce personnage, ainsi que nous l'avons remarqué d'après Strabon, nous dispense de discuter son témoignage; nous en dirons cependant encore un mot dans la troisième partie de ce Mémoire.

Joseph. contra Apionem, lib. I, §. 32 et 33, pag. 465.

Tzetz. chiliad. V, vers. 395.

Ovide n'avoit pas, selon toutes les apparences, entendu parler de Chæremon : mais il ne pouvoit ignorer ce que le sénateur Manilius avoit publié sur le phœnix; c'étoit un écrivain de son pays, un écrivain distingué et presque son contemporain. Cependant, comme le sentiment d'Hérodote étoit le plus connu, le plus généralement reçu, et que le surcroît de merveilleux que lui prêtoit Manilius, n'étoit pas nécessaire pour flatter ou pour étonner l'imagination, il crut devoir le préférer à celui de ce sénateur, afin d'en embellir son poème des Métamorphoses. Il suit pas à pas le père de l'histoire, ou s'il ajoute quelque circonstance à son récit, c'est pour répandre dans son ouvrage quelque agrément de plus. On doit d'autant moins lui en savoir mauvais gré, que c'est une liberté que les poètes se sont toujours arrogée, et qu'on n'est pas en droit de leur en demander compte. La durée de la vie de cet oiseau étoit une circonstance trop merveilleuse pour échapper à un poète qui couroit après le merveilleux. Il donne en cette occasion la préférence à Hérodote, et attribue à cet oiseau, de même que cet historien, cinq cents ans de vie :

Ovidii Metamorph. lib. XV, vers. 395.

Hæc ubi quinque suæ complevit secula vitæ.

Si l'on eût imaginé de son temps que le phœnix étoit l'emblème du soleil, ou plutôt du renouvellement de la grande période, il auroit d'autant moins manqué d'en orner son poème, que, faisant profession, dans ses Métamorphoses, de courir de merveille en merveille, il n'auroit pas laissé échapper une particularité si intéressante. Puisqu'il ne l'a pas fait, n'est-on pas en droit de penser qu'il l'ignoroit, et que personne avant lui n'en avoit parlé? Et cela me donne occasion de soupçonner que Pline a mis sur le compte du sénateur Manilius, des particularités qui n'étoient connues que de son temps. Mais si Pline n'a rien prêté à ce sénateur, il faut convenir qu'Ovide n'avoit aucune connoissance de l'ouvrage de ce savant; et l'on doit en être d'autant moins surpris, que les poètes ne se piquent pas en général d'être fort savans.

Pomponius Mela, géographe estimé, suit de près Ovide. Il vivoit entre l'an 14 de notre ère et l'an 70. Il donne, ainsi que ce poète, cinq cents ans de vie au phœnix.

Pompon. Mela de situ Orbis, lib. III, cap. 8, pag. 289, ex ed. Lugdun. Batav. 1722.

Sénèque étoit contemporain de Pomponius Mela, et florissoit vers l'an 40 de notre ère. Condamné à la mort par Néron, il se fit ouvrir les veines l'an 65. Soit que les nouvelles opinions sur le phœnix ne fussent pas encore beaucoup accréditées, soit qu'elles ne fussent pas du goût d'un écrivain qui se plaisoit à consulter la nature sur les causes de ses productions, il n'attribue à cet oiseau que cinq cents ans de vie, et se donne bien de garde d'en faire l'emblème du soleil.

Senec. Epistol. XLII, tom. II, pag. 144.

Pline dit un mot du phœnix dans le chapitre où il traite du plus long espace de la vie humaine. « Hésiode, » dit-il, qui s'en est occupé le premier, rapportant, à mon

Plin. Hist. nat. lib. VII, cap. 48, pag. 402, lin. 14.

» avis, beaucoup de fables sur la vie des hommes, attribue » cinq de nos âges à la corneille, le quadruple aux cerfs, » trois fois ce quadruple aux corbeaux. Ce que ce poète » ajoute sur l'âge du phœnix et des nymphes, est trop » fabuleux pour être rapporté. »

Cet écrivain, qui, en mille endroits de son Histoire naturelle, ne s'est pas montré fort difficile, et qui a admis légèrement et sans aucun discernement une infinité de fables, n'a pas osé rapporter celle-ci qu'il a attribuée à Hésiode. Plutarque n'a pas été si scrupuleux. Il cite les vers attribués à ce poète, dans son Traité sur les oracles qui ont cessé; et Ausone les a traduits en vers, en les attribuant également à Hésiode. Dans le passage de Plutarque, la vie du phœnix est de quatre-vingt-dix-sept mille ans; mais, selon la traduction d'Ausone, elle est de quatre-vingt-treize mille trois cent douze ans.

Plutarchi de defectu Oraculor. pag. 415, ex ed. Rualdi; vel t. II, pag. 481, ex ed. Wittenb. in-4.°

Auson. Eidyll. XVIII, p. 535.

Le même Pline ne paroît pas avoir eu sur le phœnix un sentiment qui lui fût particulier: il se contente de rapporter celui du sénateur Manilius, que nous avons exposé plus haut. Cependant on est tenté de croire que c'est le sien propre, lorsqu'on voit avec quelle complaisance il en parle. Nous l'avons présenté ci-dessus; et cela suffit pour le présent, d'autant plus que nous avons pris en même temps l'engagement formel de le discuter à fond dans la troisième partie de ce Mémoire.

Martial, auteur d'épigrammes qu'il a très-bien caractérisées dans ce vers,

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura,

florissoit vers l'an 80 de notre ère. Il donnoit au phœnix

mille ans de vie, soit de son chef, soit qu'en cela il ait suivi le sentiment de quelques écrivains qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Martial. lib. V, epigramm. VII, vers. 2.

Una decem quoties secula vixit avis.

S. Clément le Romain succéda dans la chaire de S. Pierre à S. Anaclet, l'an 91. On a de ce saint pape une épître écrite au nom de l'Église Romaine à celle de Corinthe, touchant le schisme qui déchiroit celle-ci. C'est l'un des plus beaux monumens de l'antiquité ecclésiastique. C'est dans cette épître que l'on trouve l'opinion de ce Père sur le phœnix, opinion qui est cependant moins la sienne que celle des plus savans hommes de son siècle. Nous en avons parlé plus haut, et nous ajoutons ici qu'il donnoit à cet oiseau cinq cents ans de vie, τοῦτο μονογενὲς ὑπάρχον ζῇ ἔτη πεντακόσια.

S. Clement. Roman. Epist. prim. ad Corinth. c. 25, pag. 120.

Le docteur Wotton cite, dans ses notes sur ce passage de l'épître de S. Clément aux Corinthiens, le rabbin Janna, qui donne au phœnix mille ans de vie, dans son commentaire sur Job. Je pourrois joindre à Janna plusieurs autres rabbins, cités par le savant Bochart, qui ont tous été de cette opinion, les uns dans leurs commentaires sur Job, les autres dans leurs commentaires sur toute l'Écriture ; mais je dois d'autant moins m'appesantir sur ce qui les concerne, qu'on ne peut, à ce qu'il me semble, mettre ces rabbins au rang des anciens auteurs. Je ne puis cependant m'empêcher de rapporter une opinion ridicule qui leur est particulière, parce qu'elle caractérise l'esprit dont la plupart de ces écrivains étoient animés. Tous les animaux, disent-ils, mangèrent du fruit défendu, par

Hierozoic. pars posterior. lib. VI, cap. 5, pag. 818.

obéissance pour la femme; le phœnix seul s'en abstint. Le Seigneur l'en récompensa en lui accordant mille ans de vie, avec la faculté de se reproduire de lui-même.

Tacite, mort l'an 116 de notre ère, florissoit vers l'an 95. Il ne doutoit pas de l'existence du phœnix et qu'il ne se montrât quelquefois en Égypte: *Aspici aliquando in Ægypto eam volucrem non ambigitur.* Cet historien profond rapporte à-peu-près toutes les histoires que l'on débitoit de son temps sur cet oiseau; mais il ajoute prudemment que les détails en sont incertains et mêlés de fables: *Hæc incerta et fabulosis aucta.* Ce sage historien n'avoit garde de prononcer sur la durée de la vie du phœnix; il se contente de rapporter les opinions qui avoient le plus de vogue de son temps. On varie, dit-il, sur le nombre de ses années: la plupart le font vivre cinq siècles; quelques-uns, quatorze cent soixante-un ans: *De numero annorum varia traduntur; maximè vulgatum, quingentorum spatium: sunt qui adseverent, mille quadringentos sexaginta unum interjici.* On voit par ce passage que l'opinion commune, du temps de Tacite, étoit que cet oiseau vivoit cinq cents ans, et qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de personnes qui lui faisoient pousser sa carrière jusqu'à quatorze cent soixante-un ans, *sunt qui adseverent.* « Sous le consulat, dit-il, de Paulus Fabius et de Lucius » Vitellius, parut en Égypte, après plusieurs siècles, l'oiseau qu'on nomme phœnix. Cet événement exerça les savans du pays et ceux de la Grèce. » Il est, par conséquent, de l'an de Rome 787, et de la 34.e année de notre ère; et le savant P. Pétau l'a classé en conséquence sous cette année, dans la table chronologique qui termine son grand ouvrage *de Doctrina temporum.* Mais Pline le naturaliste

Tacit. Annal. lib. VI, §. 28.

assure,

assure, d'après le témoignage de Cornelius Valerianus, que ce phœnix parut en Égypte deux ans plus tard, sous le consulat de Quintus Plautius et de Sextus Papinius. Le sentiment de Pline est confirmé par Dio Cassius [a] et par Solin [b]. Ce dernier écrivain, par une méprise qui lui est assez ordinaire, a mis pour le second consul de cette année Apronius, qui fut consul trois ans après, et dont le prénom n'étoit pas Publius, mais Lucius, comme l'a remarqué avec beaucoup de justesse le savant Saumaise [c].

[a] *Dio Cassius, lib. LVIII, §. 27, pag. 899.*

[b] *Solin. Polyhistor. cap. 33, ex edit. Salmasii, vel cap. 36, ex edit. Henr. Stephani.*

[c] *Salmas. Plin. Exercit. in Solin. pag. 390, col. 2.*

Il est donc constant que Tacite s'est trompé en plaçant l'arrivée du phœnix en Égypte deux ans trop tôt. Quelques auteurs, ajoute cet historien, prétendent que l'oiseau qui se fit voir alors en Égypte, n'étoit pas un véritable phœnix, parce qu'il y avoit moins de deux cent cinquante ans entre Ptolémée et Tibère : *Inter Ptolemæum et Tiberium minùs ducenti quinquaginta anni fuerunt.* On voit par-là que ces auteurs étoient persuadés que le phœnix s'étoit montré en Égypte sous le règne de Ptolémée Évergètes, et que, ne l'étant pas moins que cet oiseau ne devoit reparoître que cinq cents ans après, ils en concluoient que l'oiseau qui avoit paru deux cent cinquante ans après celui que l'on avoit vu sous Ptolémée Évergètes, n'étoit pas un véritable phœnix.

Solin étoit contemporain de Tacite. Solin, qui copie le plus souvent Pline, assure que c'est une chose reconnue de tout le monde, que le phœnix vit cinq cent quarante ans : *Probatum est quadraginta et quingentis eum durare annis.* Ce passage pourroit peut-être servir à corriger celui de Pline, dont nous avons parlé plus haut. Quoi qu'il en soit, il est bon de remarquer que cet écrivain atteste que c'est une chose reçue de tout le monde, que la durée de la vie

Solin. Polyhistor. cap. 33.

de cet oiseau égale la révolution de la grande année: *Cum hujus vita magni anni fieri conversionem, rata fides est apud auctores.* C'étoit donc, selon Solin, une chose reconnue qu'il y avoit une grande année de cinq cent quarante ans. Ce même passage pouvant aussi s'appliquer à ce qu'il ajoute de l'opinion de plusieurs écrivains qui pensoient que la grande année étoit de douze mille neuf cent cinquante-quatre ans, *licèt plurimi eorum magnum annum non quingentis et quadraginta, sed duodecim millibus nongentis quinquaginta quatuor annis, constare dicant,* il s'ensuit que ceux qui étoient de cette opinion, pensoient aussi que le phœnix vivoit douze mille neuf cent cinquante-quatre ans. Solin confond aussi le prétendu phœnix qui fut apporté à Rome l'an 800 de sa fondation, c'est-à-dire, l'an 47 de notre ère, avec celui qui parut en Égypte onze ans auparavant, sous le consulat de Quintus Plautius et de Sextus Papinius. Le savant Saumaise[a] en avoit fait la remarque avant moi.

Solini Polyhist. cap. 33, p. 45, sub finem.

Idem Solin. ibid. p. 46, A.

Sextus Aurelius Victor florissoit dans le IV.e siècle, sous l'empereur Julien. Il parle aussi [b] de ce prétendu phœnix qui fut apporté à Rome l'an 800 de sa fondation : mais il se trompe lorsqu'il ajoute que c'étoit la sixième année du règne de Claude ; c'étoit la septième, Caïus Caligula, son prédécesseur, ayant été tué le 9 des calendes de février de l'an 794 de Rome. L'abréviateur de Victor, qui vivoit sous les empereurs Arcadius et Honorius, au commencement du V.e siècle, s'est exprimé d'une manière générale au sujet de l'apparition de ce phœnix; mais ils ajoutent tous les deux que cet oiseau vit cinq cents ans, quoique quelques éditions de Victor, ainsi que

[a] *Salmas. Plin. Exercitat. in Solini Polyhistora, pag. 390, col. 2, sub finem.*

[b] *Sext. Aurel. Victor, de Cæsaribus, cap. 4, pag. 323.*

Sexti Aurel. Victor. Epitome, cap. 4, pag. 481.

plusieurs manuscrits cités par les commentateurs, ne donnent à cet oiseau que cinquante ans de vie.

Philostrate, qui vivoit vers l'an 200 de notre ère, ne lui donne aussi que cinq cents ans de vie.

Philost. in Vita Apoll. Tyanens. lib. III, cap. 49, pag. 134 et 135.

Ælien, qui florissoit vers l'an 222 de notre ère, est du même sentiment que Philostrate; mais il attribue au phœnix une connoissance bien supérieure à celle des Égyptiens. « Le phœnix, dit-il, disciple de la sage nature, » sait compter jusqu'à cinq cents, sans avoir appris la science » du calcul; et pour cela il ne se sert ni de ses doigts, ni » d'aucun autre moyen propre à acquérir la connoissance » de l'arithmétique..... Tandis que, parmi les Égyptiens, » à peine s'en trouve-t-il un seul, parmi les prêtres même, » qui sache quand ce nombre de cinq cents revient; tandis » qu'ils ont entre eux de perpétuelles altercations; tandis » que l'un affirme que le phœnix n'est pas encore arrivé, » qu'un autre assure qu'il arrivera dans la suite, et qu'un » autre soutient qu'il est arrivé dans le temps où il devoit » venir, cet oiseau met fin à leurs vains débats par son » arrivée, et leur en indique le temps. »

Ælian. Histor. animal. lib. VI, cap. 58, p. 369.

L'auteur du poème sur le phœnix, communément attribué à Lactance, lui donne mille ans de vie :

Lactant. poem. de Phœnice, vers. 59.

Quæ postquam vitæ jam mille peregerit annos,
Ac se reddiderint tempora longa gravem.

S. Épiphane et S. Ambroise florissoient à-peu-près dans le même temps, le premier vers l'an 360, l'autre vers l'an 370. Tous les deux disent que le phœnix vit cinq cents ans. S. Jérôme, leur contemporain, est du même sentiment dans sa lettre à Præsidius sur le cierge pascal,

Boisius in notis ad S. Clementis Romani primam Epistol. ad Corinth. pag. 43.

ou plutôt dans celle qui suit celle-là. S. Grégoire de Nazianze pense de même dans une pièce de vers en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Lib. I, cap. 34. Horapollon, après avoir avancé, dans son Traité sur les hiéroglyphes, que le phœnix étoit chez les Égyptiens l'emblème de l'ame, parce que c'est l'animal qui vit le plus *Ibid. cap. 35.* long-temps, ajoute que, lorsque cet oiseau est près de mourir, il vient en Égypte au bout de cinq cents ans: Οὗτος εἰς Αἴγυπτον, ἐπὰν ὁ χρόνος τοῦ μοιριδίου αὐτὸν καταλαμβάνειν μέλλη διὰ πεντακοσίων ἐτῶν παραγίνεται.

In notis ad Horapoll. pag. 321. On a prétendu que ce texte étoit altéré. *Annorum numerus procul dubio est corruptus*, prononce *ex cathedra* Jean-Corneille de Pauw, dernier éditeur d'Horapollon ; et en conséquence il substitue au nombre de cinq cents, celui de sept mille, ou du moins celui de quatorze cent soixante-un, quoique ces conjectures ne soient autorisées par aucun manuscrit, ni par les éditions précédentes, telles que celles d'Alde, de Mercier et de Hœschelius, et comme si la leçon de toutes les éditions n'étoit pas appuyée par Hérodote et par beaucoup d'autres écrivains, qui pensoient unanimement que le phœnix vivoit cinq cents ans. Si l'on admettoit dans le texte d'un auteur quelconque une conjecture à la place de l'ancienne leçon, nous n'aurions bientôt plus les ouvrages des anciens, tels qu'ils étoient sortis de la plume de leurs auteurs, et l'on feroit dire très-souvent à ces écrivains le contraire de ce qu'ils ont voulu dire. Il n'est permis qu'à un très-petit nombre de savans de proposer des conjectures; et quoiqu'elles paroissent revêtues de toute la vraisemblance possible, ils n'osent encore les admettre dans le texte, parce qu'ils sentent que cette

méthode occasionneroit des abus qui entraîneroient la destruction de toutes les connoissances humaines. La conjecture de Jean-Corneille de Pauw favorisoit trop le système d'un savant qui dernièrement a écrit sur le phœnix, pour qu'il ne l'adoptât pas. Je suis bien éloigné de lui en faire un reproche; mais je ne pense pas qu'on puisse l'approuver, lorsqu'il donne cette conjecture comme si c'étoit la leçon même du texte. M. Dupuis.

Ausone vivoit à-peu-près dans le même temps qu'Horapollon. Nous en avons déjà dit deux mots à propos de la traduction qu'il a publiée du prétendu passage d'Hésiode concernant le phœnix. Mais il parle de son chef dans une épître en vers à Paulin; il donne dans cette épître mille ans de vie au phœnix: *Auson. Epistol. XX, vers. 9.*

Nec quia mille annos vivit Gangeticus ales
Vincit centum oculos, regie Pave, tuos.

C'est aussi le sentiment de Claudien, son contemporain: *Claudiani Eidyll. I, vers. 27.*

Namque, ubi mille vias longinqua retorserit æstas,
Tot ruerint hiemes, toties ver cursibus actum,
Quas tulit autumnus, dederit cultoribus umbras,
Tum multis gravior tandem subjungitur annis,
Lustrorum numero victus.

C'étoit aussi le sentiment de Nonnus, qui vivoit dans le ve siècle. « Le phœnix, dit-il, vit mille ans; il porte » au-dedans de lui le principe et la fin de la vie: c'est » l'image du temps qui se renouvelle sans cesse; le feu » consume sa vieillesse et lui rend sa première jeunesse. » *Nonni Dionys. l. XL, vers. 400.*

George, syncelle de Taraise patriarche de Constanti- *Syncelli Chronographia, pag. 334, B.*

nople, vivoit vers la fin du VIII.e siècle. Il donnoit au phœnix six cent cinquante-quatre ans de vie. Ce n'est pas, cependant, qu'il le dise en termes formels; mais on l'infère de son récit. « Le phœnix, dit-il, qui parut en Égypte sous le règne » de Claude, avoit été vu dans le même pays six cent cin- » quante-quatre ans auparavant. » Ce prétendu phœnix parut la septième année du règne de Claude, l'an 800 de Rome et la quarante-septième année de notre ère. Si vous retranchez de 800 le nombre 654, qui est la durée de la vie de cet oiseau selon ce chronographe, vous aurez pour le temps de son apparition précédente, l'an 146 de la fondation de Rome, qui répond à l'an 608 avant notre ère. Cela ne s'accorde pas avec ce que nous apprenons par Tacite, qu'un phœnix parut sous Ptolémée Évergètes; car, si l'on suppose que ce fut la première année du règne de ce prince, c'est-à-dire, l'an 172 avant notre ère et l'an 582 de la fondation de Rome, il ne se trouvera entre cette année et l'an 800 de Rome que deux cent dix-huit ans. Cela ne s'accordera pas davantage avec l'apparition du phœnix sous Amasis, dont parle aussi le même Tacite; car cette période de six cent cinquante-quatre ans précède de trente-huit ans au moins la première année de son règne. Si l'on vouloit à toute force l'y faire accorder, il faudroit bouleverser toute la série chronologique des rois d'Égypte, retarder la conquête de l'Égypte par Cambyses de trente-huit ans au moins, et tous les événemens mémorables qui forment autant d'époques incontestables, tels que l'avénement de Cyrus au trône, le rétablissement des Juifs par ce prince, et les conquêtes d'Alexandre; car tous ces événemens sont tellement liés les uns avec les autres, que l'on ne peut

Tacit. Annal. lib. VI, §. 28.

briser l'un de ces anneaux sans briser la chaîne entière. Quoi qu'il en soit, il est certain que George, communément appelé *le Syncelle,* donnoit au phœnix six cent cinquante-quatre ans de vie.

Glycas, enfin, l'un des auteurs de l'Histoire Byzantine, qui vivoit dans le XII.e siècle et vers l'an 1150, est, je crois, le dernier écrivain, parmi les anciens, qui ait parlé du phœnix. Il assure, de même que ses devanciers, qu'il est unique dans son espèce, et le seul animal qui n'ait pas de compagne. Il pense aussi, de même que les Pères, que cet oiseau est l'emblème de la résurrection : car les Grecs, ajoute-t-il, racontent que, lorsqu'il sent approcher le terme de sa vie, il vient en Égypte; que là, se tenant en présence du soleil, il est réduit en cendres, et que de ses cendres il sort un ver qui se change de nouveau en phœnix. Cela arrive, ajoute-t-il, tous les cinq cents ans.

Glycæ Annal. pars prima, pag. 46, C.

Il est donc constant que sur trente auteurs qui ont parlé du phœnix, seize lui ont donné cinq cents ans de vie; un seul, cinq cent quarante; un autre, cinq cent soixante; un autre, six cent cinquante-quatre; cinq, mille ans; un seul, quatorze cent soixante-un ans; un, quatre-vingt-treize mille trois cent douze ans; et un autre enfin, quatre-vingt-dix-sept mille ans. Le sentiment d'Hérodote sur la durée de la vie du phœnix étoit celui qui étoit reçu de son temps en Égypte, celui des temps antérieurs; en un mot, c'étoit non-seulement l'opinion primitive, mais encore celle qui subsista le plus long-temps et qui conserva une sorte de supériorité, malgré la variété des opinions que l'inconstance et la bizarrerie de l'esprit humain introduisirent dans la suite. Ce sentiment eut en effet une prépondérance

sensible; il commença long-temps avant le voyage que fit Hérodote en Égypte, 480 ans avant notre ère, et se perpétua jusqu'à l'an 1150 de notre ère, c'est-à-dire qu'il se soutint pendant plus de dix-huit siècles. Seize écrivains sur trente embrassèrent cette opinion; cinq seulement adoptèrent celle qui attribuoit au phœnix mille ans de vie; les neuf autres ont eu chacun des sentimens particuliers. Les uns se rapprochèrent de celui d'Hérodote, les autres s'en éloignèrent prodigieusement. Si le phœnix eût été l'emblème du soleil, comme l'a avancé M. Dupuis dans un Mémoire lu à l'Institut, l'opinion sur la durée de sa vie n'auroit pas été sujette à tant de variations, ou elle auroit pris enfin une consistance ferme et invariable, lorsque le système solaire fut mieux connu.

SECONDE PARTIE.

De la Période caniculaire; des grandes années; du bonheur qu'amenoient le retour de la grande année et celui des grandes années.

Si la grande année se mesure, non par le retour d'une seule planète, mais par celui de toutes les planètes au même point du zodiaque, on peut assurer qu'elle n'a point encore eu lieu, et que, si jamais elle a lieu, ce ne sera qu'à la consommation des siècles. Cela n'a pas empêché plusieurs savans astronomes, tant anciens que modernes, de s'exercer sur ce sujet. Nous allons d'abord parler de celle de 1460 années juliennes, ou 1461 années vagues, que l'on appelle aussi *période caniculaire:* non qu'elle soit la plus ancienne,

ou

ou qu'elle contienne un plus grand nombre d'années que les autres; non qu'elle soit une véritable grande année, ou même une vraie période; mais parce qu'elle a eu une très-grande célébrité. Il en est fait mention dans l'ancienne chronique Égyptienne. Cette chronique, qui n'est connue que sous ce nom, n'est pas cependant aussi ancienne que son nom pourroit le faire présumer. Elle s'étend en effet jusqu'au règne de Nectanébo, prince révolté contre les Perses, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 350 avant notre ère, dix-huit ans avant la conquête de l'Égypte par Alexandre : ainsi elle n'est pas plus ancienne que ce prince.

Nous ne connoissons cette ancienne chronique que par Manéthon, et ce qu'en a rapporté Manéthon que par George, Syncelle de Taraise patriarche de Constantinople. *Syncelli Chronograph. pag. 51 et 52.* Selon cette ancienne chronique, la somme des trente dynasties des dieux et des rois est de 36,525 ans, qui, étant divisés par 25, donnent pour quotient 1460. Si vous ajoutez 1460 quarts de jour, vous aurez 365 jours de plus, ou un an, c'est-à-dire, 1461 ans, pour la grande année, je veux dire le temps qu'emploient les planètes à parcourir tous les points du zodiaque pour revenir au même point du ciel où elles s'étoient trouvées 1461 ans auparavant. Ce sont les propres termes du Syncelle; mais on verra, dans la suite, que cette période ne répond pas à la définition qu'il vient de donner de la grande année. D'ailleurs, pourquoi a-t-on préféré le calcul de ces trente dynasties à celui que présente Manéthon, lequel diffère de beaucoup de celui de l'ancienne chronique, suivant la remarque même du Syncelle? et pourquoi a-t-on donné la préférence au diviseur 25 plutôt qu'à tout autre? On me répondroit peut-être que tout autre

dividende et tout autre diviseur n'auroient pu satisfaire à la question proposée, et donner la grande année qu'on cherchoit. Mais, en admettant cette raison, il étoit impossible de trouver cette grande année avant la conquête de l'Égypte par Alexandre ; ou si ce prince l'eût différée de quelques années et que Nectanébo eût prolongé son règne jusqu'à cette conquête, le dividende auroit été moins grand dans la première supposition, et plus grand dans la seconde. Dans l'une ou l'autre supposition, il auroit fallu nécessairement chercher un autre diviseur; et quel que fût ce diviseur, le quotient n'auroit pas été le même. Il étoit donc inutile de faire intervenir ces puériles dynasties des dieux et des rois, dont se sont infatués les écrivains qui nous ont transmis l'histoire de l'Égypte.

S'il ne faut pas chercher cette somme de 36,525 dans les prétendues dynasties des dieux et des rois d'Égypte, il n'en est pas moins constant qu'elle n'a point été prise au hasard. De quelque manière qu'elle ait été connue, pourquoi a-t-on adopté le diviseur 25 préférablement à tout autre ? Seroit-ce parce que ce nombre est le cycle lunaire ? Cette raison me paroît d'autant moins solide, que si le quotient 1460 s'accorde avec le mouvement du soleil relativement à l'étoile sothis, il ne s'accorde nullement avec celui du soleil, de la lune et des autres planètes, quoiqu'il soit nécessaire que toutes les planètes reviennent au même point du zodiaque où elles s'étoient trouvées 1460 ans auparavant, ainsi que le Syncelle en a fait lui-même la remarque. Dirai-je ce qui me vient à la pensée ? ce n'est qu'une conjecture que je vais présenter; je crois cependant qu'elle touche à ce qui donna occasion à l'établissement

de cette prétendue grande période : mais, avant de l'exposer, je dois faire quelques observations préliminaires.

Les Égyptiens, qui acquirent, ainsi que les Chaldéens, une grande célébrité par leurs découvertes en astronomie, ne marchèrent pas d'abord dans cette science à pas de géant, et leurs progrès furent très-lents. La révolution du soleil, qui se faisoit en un trop grand nombre de jours, ne put, ne dut pas d'abord frapper leurs regards. Celle de la lune, dont les phases très-sensibles reviennent tous les vingt-neuf à trente jours, attira d'une manière particulière leur attention. Ainsi l'on ne doit pas être surpris qu'ils aient pris chaque lunaison pour une année. Plutarque[a] et Suidas[b] le disent positivement. J'ai rejeté ce sentiment dans un autre ouvrage[c], et je me suis fondé sur ce qu'il n'y avoit que les Juifs qui eussent eu quelque intérêt à contredire les annales des Égyptiens, et que les Juifs, n'ayant ni assez de connoissances ni assez de critique pour en démontrer la fausseté, avoient imaginé ce tempérament, qui réduisoit à un douzième le nombre immense d'années que se donnoient les Égyptiens, et rapprochoient un peu plus par cette réduction leur histoire de la leur. Quant à Plutarque, son témoignage m'embarrassoit d'autant moins, qu'en mille endroits de ses ouvrages il a donné des preuves non équivoques de son peu de critique. Mais ici c'est un auteur grave qui l'assure; c'est un savant astronome, qui, dans ses voyages en Égypte, s'étoit instruit des connoissances les plus secrètes des Égyptiens, de ces connoissances qui étoient réservées aux seuls adeptes; c'est Eudoxe lui-même. Cet astronome assure que les anciens Égyptiens appeloient le mois une année, *Αἰγύπτιοι τὸν μῆνα ἐνιαυτὸν ἐκάλουν*. Là-dessus,

[a] *Plutarch. in Numa, p. 72, B.*

[b] *Suidas voc.* Ἥλιος.

[c] *Hist. d'Hérodote, tom. VII, chap. 1, §. 12, pag. 120.*

Proclus, qui rapporte ce passage d'Eudoxe dans son commentaire sur le Timée de Platon, ajoute : « Si ce » qu'Eudoxe a dit est vrai, le calcul d'un si grand nombre » d'années n'a rien de bien merveilleux, et le prêtre de » Saïs, Pateneit, avec qui Solon s'est entretenu, n'avoit pas » sujet de s'enorgueillir de l'ancienneté de sa nation. »

Proclus in Timæum, lib. 1, pag. 31, lin. 51.

Je ne puis assurer combien de temps les Égyptiens se servirent de cette année; mais on peut dire avec certitude qu'ayant observé plus particulièrement le mouvement progressif du soleil, ils réformèrent leur année selon le mouvement de cet astre. Mais, comme leurs observations manquoient d'exactitude, cette année réformée ne fut d'abord que de trois cent soixante jours. Quoiqu'aucun auteur ne l'ait dit d'une manière positive, on peut cependant l'inférer de deux passages de Diodore de Sicile. Dans le premier il est dit : « Sur les frontières de l'Égypte et de l'Éthio» pie est une île près de Philes. On y voit le tombeau » d'Osiris, et sur ce tombeau trois cent soixante conges, » que des prêtres, chargés de cette fonction, remplissent » tous les jours de lait. » L'autre passage porte : « A cent » vingt stades de Memphis, au-delà du Nil, du côté de la » Libye, est la ville des Acanthiens. On voit dans cette » ville un tonneau dans lequel trois cent soixante prêtres » portent tous les jours de l'eau du Nil. »

Diodor. Sicul. lib. 1, §. 22.

Idem. l. 1, §. 97

Les trois cent soixante conges qu'on voyoit sur le tombeau d'Osiris, et les trois cent soixante prêtres qui versoient tous les jours de l'eau dans un tonneau, sont des emblèmes évidens de l'année telle qu'elle étoit alors connue en Égypte, je veux dire d'une année composée de trois cent soixante jours.

De nouvelles observations ayant fait remarquer l'inexactitude des anciennes, l'année de trois cent soixante jours fut abandonnée et fit place à celle de trois cent soixante-cinq. Les anciens nous ont laissé ignorer en quel temps celle-ci commença. Ils nous apprennent seulement que ces jours épagomènes furent institués pour perpétuer la mémoire de la naissance d'Osiris, d'Isis, de Typhon, d'Apollon et de Vénus. Tel étoit le sentiment de quelques Égyptiens, qui assuroient aussi que ces dieux étoient enfans de Jupiter et de Junon, tandis que d'autres Égyptiens prétendoient qu'ils étoient enfans de Rhéa, et qu'on vouloit faire entendre, d'une manière énigmatique, que cinq mondes étoient sortis d'une seule matière, que dans l'univers la terre étoit partagée en cinq zones, le ciel par cinq cercles, deux polaires, deux solsticiaux, et un équinoxial. Le sentiment de ces Égyptiens n'avoit aucun rapport avec les jours épagomènes. Il y avoit encore parmi les Égyptiens une autre fable concernant les jours épagomènes, qui ne s'accordoit en aucune manière avec la première dont nous venons de parler. Suivant cette fable, que nous abrégeons beaucoup, voici les noms de ces dieux selon l'ordre de leur naissance : Osiris naquit le premier jour, Apollon le second, Typhon le troisième, Isis le quatrième, et Vénus le cinquième. Les auteurs de leurs jours n'étoient pas les mêmes que ceux dont il est parlé dans la fable rapportée par Diodore de Sicile : dans celle-ci leurs père et mère étoient Jupiter et Junon, tandis que, dans celle qu'on lit dans Plutarque, le Soleil est père d'Osiris et d'Apollon, Mercure l'est d'Isis, et Cronus ou Saturne l'est de Typhon et de Vénus. Tel est le peu d'accord qu'on trouve dans ces fables.

Diodor. Sicul. lib. 1, §. 13.

Plutarch. de defectu Oraculor. pag. 429, F.

Ibid. de Isid. et Osirid. pag. 355.

On pourroit cependant n'y pas regarder de si près, si elles nous apprenoient en quel temps ces jours épagomènes furent établis. Je ne m'arrête point à ce que dit Héliodore, qui prétend que le mot Νεῖλος signifie numériquement trois cent soixante-cinq. On sait que les anciens se servoient des lettres alphabétiques pour exprimer les nombres, qu'elles leur tenoient lieu de chiffres, et que par le moyen de ces lettres ils faisoient toutes les opérations de l'arithmétique. Mais, indépendamment de ce que cette signification est un pur effet du hasard, c'est que le Nil ne portoit pas anciennement ce nom, mais ceux d'*Océanès*, d'*Aëtos*, d'*Ægyptus*, de *Siris*, et en dernier lieu celui de *Nil*: τὸ δὲ Νεῖλος νέον ἐστὶ, comme le dit Tzetzès sur le vers 119 de l'*Alexandra* de Lycophron. C'est donc une subtilité, digne du siècle où écrivoit Héliodore, de prétendre que l'on avoit donné ce nom au fleuve d'Égypte, parce que l'année étoit composée de trois cent soixante-cinq jours.

Heliod. Æthiopica, lib. IX, pag. 444.

Diodor. Sicul. lib. I, §. 19.

Une particularité rapportée par Diodore de Sicile répand quelque lumière sur ce sujet, quoiqu'elle ne puisse servir à fixer l'époque où les jours épagomènes commencèrent à être connus des Égyptiens et où ils les admirent dans leurs éphémérides. Cet historien raconte que l'on voyoit sur le monument d'Osymandyas un cercle d'or de trois cent soixante-cinq coudées de circonférence sur une coudée d'épaisseur. Sur chacune de ces coudées étoit marqué chaque jour de l'année avec le lever et le coucher des planètes, et les pronostics qui en résultoient selon les astrologues Égyptiens, tels que les vents, la pluie, la température de l'air, &c.; non qu'ils connussent ces pronostics par la science, mais seulement par l'expérience.

Ibid. §. 49.

Il nous reste sur les pronostics deux ouvrages, l'un de Ptolémée, l'autre de Géminus dans son Introduction à l'astronomie. Le P. Pétau a réuni ces deux ouvrages dans son *Uranologium.*

Gemini Εἰσαγωγὴ εἰς τὰ φαινόμενα, *cap. 14.*

Long-temps avant ces deux astronomes, Méton avoit écrit sur ce sujet, et c'est Diodore de Sicile qui nous l'apprend. Cet historien, après avoir parlé de l'ennéadécaétéride et de ses avantages, ajoute : « Les mouvemens des planètes, » et les pronostics que l'on doit en tirer, sont parfaitement » conformes à la description qu'en donne Méton. » Τὰ γὰρ ἄστρα τήν τε κίνησιν καὶ τὰς ἐπισημασίας ποιεῖται συμφώνως τῇ γραφῇ. S'il pouvoit rester quelque doute sur la signification que je donne au terme ἐπισημασίαι, le passage suivant de Théon suffiroit pour le lever : « Les astronomes » postérieurs à Méton, dit-il, ont aussi posé dans les villes » des tables qui indiquent les circonvolutions du soleil » pendant la durée de l'ennéadécaétéride, ce que sera chaque » année de cette période, l'hiver, le printemps, l'été et l'automne, quels seront les vents, et beaucoup d'autres choses » utiles aux hommes. »

Diodor. Sicul. lib. XII, §. 36.

Theon ad Arati Diosemeia, p. 8, lin. 28, ex edit. Morellii, 1559, in-4.°

Si le récit de Diodore de Sicile est certain, il est constant que, sous le règne d'Osymandyas, l'année étoit déjà fixée à trois cent soixante-cinq jours. Mais en quel temps vivoit ce prince ? c'est ce que nous ignorons : Diodore de Sicile, qui nous a donné la description de ce fameux cercle d'or, n'a pas compris ce prince dans la liste des rois d'Égypte ; il ne se trouve nommé ni dans Hérodote, ni dans l'ancienne chronique des Égyptiens, ni dans les fragmens qui nous restent de Manéthon, ni dans l'ouvrage de Joseph contre le grammairien Apion, et Jules Africain

n'en parle pas plus qu'Eusèbe et le Syncelle. Le silence des anciens n'en a pas imposé au chevalier Marsham. Hardi dans ses conjectures, il a prétendu prouver qu'Osymandyas étoit le même prince qu'Aménophis, qu'il croit être le Memnon des anciens. Je perdrai d'autant moins le temps à le réfuter, que le savant Perizonius l'a fait d'une manière victorieuse. Cependant le même Perizonius n'a pas été aussi heureux lorsqu'il a voulu nous persuader que c'étoit Sésostris. Ses preuves ne m'ont pas paru plus solides que celles que le chevalier Marsham avoit apportées pour prouver que c'étoit Aménophis. M. Jablonski, mécontent de ces deux opinions, en a adopté une troisième; je crois d'autant moins devoir la passer sous silence, que les ouvrages de ce savant jouissent de la plus haute réputation.

Chronicus Canon, pag. 403.

Perizon. Ægyptiarum originum investigat. pag. 349.

Ibid. pag 356.

Ismandès, dit-il, *in Memnone*, syntagm. III, cap. 5, §. 3 et seq., est le prince que les Grecs appellent Memnon; et il cite Strabon, qui le dit positivement, *lib. XVII, p. 1167, D.* Ismandès, ajoute-t-il, est le même qu'Osymandyas. C'est ce qu'il cherche à prouver par un passage corrompu de Diodore de Sicile, qu'il corrige à sa manière. Cet historien dit, *liv. I, §. 47* : Παρὰ δὲ τὴν εἴσοδον ἀνδριάντας εἶναι τρεῖς ἐξ ἑνὸς τοὺς πάντας λίθου Μέμνονος τοῦ Συηνίτου. Καὶ τούτων ἕνα μὲν καθήμενον ὑπάρχειν . . . . . Le chevalier Marsham, qui pense qu'il s'agit de Memnon, hésite (*in Canone chronico*, pag. 427) s'il faut entendre par τοῦ Συηνίτου, *le père de Memnon.* Mais Rhodoman prétend, dans l'index de son édition de Diodore, que Memnon étoit un statuaire, et Franç. Junius (*in Catalogo artificum*, pag. 120) est de son avis. M. Jablonski, qui n'approuve, avec raison, ni l'une ni l'autre opinion, corrige, Παρὰ δὲ τὴν εἴσοδον ἀνδριάντας εἶναι

εἶναι τρεῖς ἐξ ἑνὸς τῆς πάντας λίθȣ τȣ̃ Συηνίτου. Καὶ τȣ́των ἕνα μὲν καθήμενον τȣ̃ Μέμνονος ὑπάρχειν . . . . . Si Diodore s'étoit ainsi exprimé, il se seroit lui-même contredit, puisqu'il dit, *livre II, §. 22,* que Teutamus, roi d'Assyrie, envoya au secours de Priam dix mille Éthiopiens, avec autant d'habitans de la Susiane, commandés par Memnon, fils de Tithon; mais, ajoute-t-il, ce qui pourroit en faire douter, c'est que les Éthiopiens assurent que ce Memnon est un de leurs compatriotes, et qu'ils montrent les palais que l'on appelle *Memnonia.* Saumaise avoit parfaitement bien corrigé ce passage (*in Exercitationibus Plinianis in Solinum,* pag. 337 col. 2, A), ἐξ ἑνὸς τȣ̀ς πάντας λίθȣ τεμνομένους τȣ̃ Συηνίτȣ, *ex uno omnes lapide Syenite cæsas.* Le savant Wesseling approuve cette correction. Voyons maintenant la manière de raisonner de M. Jablonski: Ismandès est le même prince que Memnon, selon Strabon; or Osymandyas est le même que Memnon, suivant Diodore de Sicile; donc Ismandès est le même qu'Osymandyas. Nous avons démontré que la seconde partie de ce syllogisme étoit fausse; donc la conséquence qu'il en tire est également fausse. Non content de ces prétendues preuves, il s'appuie encore d'étymologies empruntées de la langue Copte, qui ne signifient rien; comme si la plupart des étymologies empruntées des langues anciennes n'étoient pas ridicules, et comme si l'on ne pouvoit pas en abuser pour soutenir, à la faveur d'un vain rapport de syllabes, les opinions les plus étranges.

Je perdrai d'autant moins le temps à faire d'autres conjectures, qu'il seroit facile de les détruire, et que nous connoissons, du moins si l'on s'en rapporte au Syncelle,

Syncelli Chronographia, pag. 123.

Clementis Alexandrini Stromat. lib. 1, pag. 378 et 379.

le prince qui fixa l'année à ce nombre de jours. Selon cet auteur, Aseth ajouta les cinq jours épagomènes aux trois cent soixante dont l'année avoit été jusqu'alors composée. Ce prince étoit contemporain de Moïse, selon le même écrivain; mais il fait Moïse contemporain d'Inachus, et en cela il suit sans doute le grammairien Apion ou Ptolémée de Mendès, qui avoit écrit en trois livres l'histoire d'Égypte, tandis qu'Eusèbe le fait contemporain de Cécrops. Il y a entre ces deux princes un peu plus de quatre siècles d'intervalle. Je crois devoir donner la préférence au calcul d'Eusèbe, pour des raisons qu'il seroit trop long de déduire et qui m'écarteroient trop de mon sujet, et je place en conséquence la naissance de Moïse à l'an 1611 avant notre ère. On ne sait sur quelle autorité se fonde le Syncelle au sujet du roi Aseth; mais, si l'on peut ajouter foi à ce qu'il en dit, ce prince doit avoir commencé à régner vers l'an 1799 avant notre ère, et il faut le placer dans l'intervalle que Diodore de Sicile suppose entre Sésostris et Amosis, et qu'Hérodote met entre Ménès et Mœris. Ainsi Osymandyas seroit de beaucoup postérieur au prince que Diodore nomme *Amosis* et à celui qu'Hérodote appelle *Mœris*. On voit, sans que j'en avertisse, que le Syncelle n'a aucune sorte d'autorité, lorsque son témoignage n'est pas appuyé par celui d'un autre écrivain. On en pourroit dire autant de Diodore de Sicile, s'il ne s'autorisoit pas du cercle d'or d'Osymandyas pour prouver que les Égyptiens, dès ces temps-là, connoissoient les jours intercalaires. Aussi le cercle d'or de ce prince, et la division de ce cercle en trois cent soixante-cinq coudées, ont-ils paru incontestables à la plupart des astronomes. Ils se font honneur d'une telle

ancienneté, et beaucoup de chronologistes n'en sont pas moins flattés (1). Révoquer en doute la réalité de ce cercle d'or, paroîtra, selon toutes les apparences, un paradoxe; n'importe, je dirai ce que je pense, au risque d'encourir la disgrace de ceux qui adoptent aveuglément et sans le plus léger examen tout ce qu'ils trouvent dans les écrits des anciens.

Ce cercle d'or a-t-il réellement existé? y avoit-il en Égypte, à l'époque où l'on suppose que vivoit ce prince, assez de matière d'or pour en faire un cercle de trois cent soixante-cinq coudées, c'est-à-dire, de près de cinq cent quarante pieds de circonférence sur une coudée d'épaisseur. Supposé que ce cercle ait existé, étoit-il réellement divisé en trois cent soixante-cinq coudées? Ce sont deux questions qu'on auroit dû naturellement se faire, et cependant on n'y a pas seulement songé. Il est encore temps de les examiner; je commence par la première.

1.° Je pose en fait qu'il n'y a jamais eu de mines d'or en Égypte. S'il s'en est trouvé dans l'île de Méroé en Éthiopie, il est fort douteux qu'à cette époque on eût commencé à les exploiter. Mais quand même ces mines eussent été alors connues, les Égyptiens avoient-ils en ce temps-là des manufactures, des marchandises et des denrées en assez grande quantité pour se procurer, par des échanges, une partie du produit de ces mines? Sésostris est de beaucoup postérieur à Osymandyas. Ce fut le plus puissant prince qui ait jamais régné en Égypte. Il conquit,

(1) *Voyez* l'Astronomie de M. de la Lande, n.° 278, où il cite le chevalier Newton, Weidler et Albertus Curtius; lequel Albertus Curtius, ayant, par inadvertance, pour le dire en passant, cité Denys d'Halicarnasse pour Diodore de Sicile, a induit en erreur le P. Riccioli dans son Almageste, *tome I, page 128, col. 2.ᵉ*

si l'on s'en rapporte à ce qu'en ont publié les historiens, le monde connu de son temps. Il revint enfin en Égypte chargé des dépouilles de toutes les nations. Peut-être qu'avec tant de richesses il n'auroit pu faire exécuter un cercle d'or d'une circonférence et d'une épaisseur si prodigieuses. Toute personne non préoccupée n'en sera pas moins surprise que je le suis. Aussi Olaüs Borrichius, médecin Danois, qui s'étoit beaucoup appliqué à la chimie, et qui s'étoit bien aperçu que, dans des temps si reculés, il étoit impossible de trouver en Égypte assez d'or pour en faire non-seulement des chapelles et des statues, comme le dit Diodore de Sicile, *liv. 1.er, §. 15*, mais encore un cercle d'or d'une si prodigieuse dimension, aima mieux croire que les Égyptiens avoient fait la découverte de la pierre philosophale, que de donner un démenti à Diodore. *Unde* (1) *illud aurum heroïcis Ægyptiorum temporibus!.... unde.... nisi ex ergasteriis chemicis.* Pour nous, qui n'ajoutons pas foi à cette découverte, nous ne balançons pas à mettre au rang des fables ces chapelles, ces statues d'or, et sur-tout ce cercle prodigieux.

2.° Supposons un instant que ce cercle ait existé: étoit-il réellement divisé en trois cent soixante-cinq coudées? Ce fait n'est fondé, ainsi que le précédent, que sur le témoignage de Diodore de Sicile; et le témoignage de cet historien n'est lui-même appuyé tout au plus que sur la tradition, puisqu'il s'étoit écoulé près de cinq siècles entre l'époque où florissoit Diodore et celle du règne de Cambyse, qui avoit, dit-on, enlevé ce cercle d'or. Hérodote, qui

(1) *Hermetis Ægyptiorum et Chemicorum Sapientia ab Hermanni Conringii animadversionibus vindicata per Olaum Borrichium,* cap. III, pag. 66, ex edit. Hafniensi, 1674, in-4.°

voyageoit en Égypte environ soixante-cinq ans après la conquête qu'en fit ce prince, et qui a consacré un livre entier à la description et à l'histoire de ce pays, n'auroit pas manqué d'en parler, lorsqu'il fait mention de la division de l'année chez les Égyptiens, ou au moins lorsqu'il raconte les particularités de cette conquête. L'enlèvement de ce cercle en étoit une trop importante pour qu'il l'eût omise. Il l'auroit d'autant moins passée sous silence, qu'elle contribuoit à constater la priorité des connoissances astronomiques chez un peuple dont il cherchoit à rehausser la gloire. Indépendamment de cette division en trois cent soixante-cinq parties, ce cercle contenoit, jour par jour, le lever et le coucher des étoiles; et ce qui n'étoit pas moins curieux pour ces temps-là, on y voyoit gravé ce que les astronomes Grecs appeloient ἐπισημασίαι, *significationes*, je veux dire, les pluies, les vents et les autres variations de l'atmosphère, qu'on attribuoit alors aux apparitions des différentes étoiles. Cette partie étoit regardée comme si importante, que Ptolémée n'a pas dédaigné d'en parler dans son Traité sur les apparences des étoiles, c'est-à-dire, sur leurs levers et leurs couchers héliaques, cosmiques et acronyques.

Diodor. Sicul. lib. I, §. 49.

Les Perses, instruits par les Chaldéens, étoient déjà savans en astronomie, lorsqu'ils firent la conquête de l'Égypte. Si ce cercle eût existé, non-seulement ils se le seroient approprié, ainsi qu'on l'a prétendu, mais encore ils l'auroient conservé avec le plus grand soin, moins comme un trophée mémorable qui éternisoit leur conquête, que comme un précieux monument des connoissances astronomiques qu'ils cultivoient avec succès. On sait avec quel soin ils conservèrent les statues d'Harmodius et d'Aristogiton,

qu'ils avoient enlevées d'Athènes, lorsque Xerxès s'en rendit maître[a]. Alexandre les ayant retrouvées à Suses, les renvoya aux Athéniens[b]. Si les Perses avoient enlevé le cercle d'Osymandyas, Alexandre l'auroit également retrouvé, et les Grecs n'auroient pas manqué de célébrer cet événement à l'envi l'un de l'autre. Il est donc constant que ce cercle d'or est l'une de ces fables imaginées par les Égyptiens, qui vouloient relever la gloire de leur nation; fable que les Grecs étoient d'autant plus disposés à adopter, qu'ils étoient naturellement enclins à croire le merveilleux.

[a] *Pausanias, lib. I, c. VIII, pag. 20.*

[b] *Arriani Alexandri Expeditio, lib. III, cap. XVI, §. 13 et 14.*

On insistera sans doute, et l'on me répondra que les jours épagomènes étoient connus en Égypte avant le règne d'Osymandyas, et que ce fut le roi Aseth qui les introduisit le premier dans les ménologies. Mais ce roi est peut-être l'un de ces princes imaginaires qu'il faudroit retrancher de la liste des souverains de ce pays. Quoi qu'il en soit, il est très-extraordinaire qu'une particularité si intéressante pour l'astronomie ait échappé à tous les anciens écrivains, et qu'elle n'ait été rapportée que par George, Syncelle de Taraise patriarche de Constantinople, qui florissoit vers la fin du VIII.e siècle.

Mais comment le Syncelle auroit-il pu en être instruit? la plupart des anciens auteurs qui nous manquent actuellement, n'existoient plus déjà de son temps. Nous avons encore le commentaire de Simplicius sur le Traité d'Aristote *de Cœlo*, celui de Proclus sur le Timée de Platon, et surtout celui de Théon sur la Grande Construction de Ptolémée. Ces commentateurs, qui nous ont conservé beaucoup de particularités intéressantes, ne nous ont rien dit de celle-là, qui l'étoit infiniment. Plutarque lui-même,

qui, dans son Traité sur Isis et Osiris, s'est beaucoup étendu sur les jours épagomènes, et qui a rapporté les fables des Égyptiens sur l'institution de ces jours, n'en a pas plus parlé que les autres écrivains. Dira-t-on que le Syncelle avoit puisé cette particularité dans les écrits des Égyptiens? Mais, si déjà beaucoup de bons ouvrages Grecs étoient perdus, quoique la langue Grecque fût la dominante, pourra-t-on se persuader que les livres Égyptiens se soient conservés, quoique la langue Égyptienne fût reléguée parmi la plus basse classe du peuple avec les altérations occasionnées par le laps de temps, et par le peu d'éducation que cette classe avoit dû nécessairement recevoir? Ce langage commença à se corrompre sous les Perses : ce fut bien pis sous la domination des Ptolémées; on ne put approcher du prince et des grands qu'en parlant leur langue. Mais ce qui porta le dernier coup à la langue Égyptienne, c'est que le grec devint la langue des cours de justice, et que celle du pays y fut interdite; la nation, forcée en quelque sorte d'écrire et de parler une langue étrangère, oublia peu-à-peu la sienne. La décadence de cette langue alla toujours en augmentant; sous les Romains elle fut à son comble; et j'ose assurer que dans le VIII.e siècle de notre ère, où florissoit le Syncelle, il ne se trouvoit peut-être pas en Égypte un seul homme qui entendît l'égyptien.

Je conclus de là que le Syncelle n'a rapporté qu'une fable au sujet du roi Aseth et des jours épagomènes. Quels furent les motifs qui la lui firent adopter? Cette question me jetteroit insensiblement dans une dissertation très-longue et absolument étrangère à mon sujet. Mais pour revenir à

l'objet de mon Mémoire, je dirai, s'il est permis de faire une conjecture sur le temps où les jours épagomènes furent connus en Égypte, que ce furent les Perses, ou plutôt les Chaldéens, qui communiquèrent cette connoissance aux Égyptiens, après la conquête de leur pays par les Perses. Hérodote est le premier et le plus ancien écrivain qui ait parlé de la division de l'année chez les Égyptiens en trois cent soixante-cinq jours. S'il paroît en attribuer l'honneur à ce peuple, on ne doit pas perdre de vue qu'il cherche toutes les occasions d'en rehausser la gloire, qu'il connoissoit médiocrement les Chaldéens, et que, n'ayant aucune teinture de l'astronomie, il n'avoit aucune idée sur son origine et encore moins sur ses progrès.

Quoi qu'il en soit, si cette découverte prouve que les Égyptiens avoient déjà fait d'assez grands pas en astronomie, il ne faut pas, pour cela, leur attribuer des connoissances qu'ils n'avoient pas alors et qu'ils n'acquirent que long-temps après. En effet, ils étoient alors si peu habiles en astronomie, qu'ils ne se doutoient pas encore, du temps d'Hérodote, c'est-à-dire, quatre cent soixante ans avant notre ère, qu'il manquoit à leur année cinq heures quarante-huit minutes quarante-huit secondes; autrement cet historien en auroit parlé dans l'endroit où il fait remarquer qu'ils avoient inventé les jours épagomènes, et où il vante leur habileté dans la manière de les placer.

J'ignore combien de temps ils restèrent dans cette ignorance, et si la découverte de ce quart de jour se fit avant ou après la fondation d'Alexandrie: mais il est certain que l'astronomie fit plus de progrès dans cette ville qu'elle n'en avoit fait, les siècles antérieurs, dans le reste de l'Égypte,

par

par la protection qu'accorda aux savans Ptolémée Philadelphe, qui succéda à son père, Ptolémée Lagus, vers l'an 225 avant notre ère. « Tout ce qu'on savoit d'astronomie » avant ce prince, dit M. de la Lande, étoit dû aux cérémonies religieuses des prêtres, aux besoins de la campagne, à l'oisiveté des bergers........... Il falloit » une suite de recherches, d'observations, de combinaisons » et de calculs, pour asseoir des théories, et développer » les particularités de chaque mouvement : on n'en avoit » point encore, et c'est ici l'époque où commença la véritable astronomie. »

Astronom. art. 313.

On voit par ce passage que M. de la Lande est bien éloigné d'admettre l'opinion d'un savant, qui supposoit que les Égyptiens avoient eu, douze à treize mille ans avant notre ère, un calendrier parfait, le plus beau peut-être qui ait jamais existé, un chef-d'œuvre de l'esprit humain et de ses connoissances en astronomie, dans un temps où je ne dirai pas que le monde n'étoit pas encore créé, mais dans un temps antérieur de douze mille sept cent soixante-quinze ans à l'époque où M. de la Lande n'accorde aux Égyptiens la connoissance de l'année solaire, qu'à un quart de jour près. « Quelle ignorance grossière jointe à » un si beau travail! s'écrie M. le Gentil. Mais, sans pousser plus loin, continue le même savant, nos réflexions » sur l'union singulière d'un si brillant savoir et d'une si » profonde ignorance sur deux objets aussi dépendans l'un » de l'autre, je me contente de dire qu'on ne voit chez les » Égyptiens aucune trace, aucun vestige, aucune tradition d'un tel ouvrage. »

M. Dupuis.

Mémoires de l'Académie des sciences, pour l'année 1785, pag. 381.

Le savant que réfutoit M. le Gentil, s'autorisoit, pour

M. Dupuis.

trouver cette époque primordiale, du zodiaque Égyptien ou planisphère qu'on voit page 206 de la seconde partie du tome II de l'*Œdipus Ægyptiacus* du P. Kircher. M. le Gentil doutoit que ce planisphère fût Égyptien, sur ce que ce savant Jésuite dit qu'il lui avoit été envoyé du monastère de S. Mercure. M. le Gentil pensoit que, ce saint ayant été martyrisé en Arménie, et plusieurs miracles ayant été opérés sur sa tombe, il étoit très-vraisemblable qu'on avoit bâti dans les environs un monastère, et que c'étoit de ce monastère qu'on avoit envoyé à ce savant Jésuite le planisphère en question, qui n'est et ne peut être un planisphère Égyptien.

Mémoires de l'Académie des sciences, pour l'année 1785, pag. 394.

Cet argument, absolument négatif, ne prouve rien, à mon avis. Michel Schatta, Copte de nation, qui avoit été à Rome secrétaire du P. Kircher pour le copte et l'arabe, retourna dans sa patrie. Ce savant Jésuite le chargea de lui envoyer les dessins des hiéroglyphes qu'il trouveroit dans son pays. Michel Schatta lui envoya, entre autres choses, une description astronomique de quarante-huit figures qu'il avoit trouvées dans la bibliothèque du monastère de S. Mercure. Il est vraisemblable que ce monastère étoit en Égypte, parce qu'il ne paroît pas que ce Copte ait voyagé en Arménie. D'ailleurs, il ne s'ensuit pas de ce que S. Mercure avoit été martyrisé en Arménie, qu'on n'ait pas bâti en Égypte un monastère de son nom.

Si cette raison ne suffit pas pour engager M. le Gentil à douter de l'authenticité de ce planisphère, il y est cependant très-autorisé, parce qu'on y voit des chiffres Arabes et Romains. En effet, si ce planisphère eût été Égyptien, on y auroit plutôt vu des chiffres Égyptiens. J'insiste cependant très-peu sur cette raison, parce qu'on pourroit

répondre que ces chiffres ont été ajoutés après coup. Mais, sans m'arrêter à ces deux raisons, je soutiens que ce planisphère est presque en entier le fruit de l'imagination du P. Kircher. Ce savant Jésuite convient en effet que ce planisphère étoit mutilé, imparfait; qu'il y manquoit plusieurs choses; que d'autres étoient obscures; mais qu'à force d'étude et d'application, et à l'aide de l'intelligence des hiéroglyphes, dont il avoit acquis une très-grande connoissance, il étoit parvenu à tout éclaircir. *In qua tametsi multa fuerint mutilata et imperfecta, continuo tamen studio et diligentiâ factum est, ut quæ vel deessent, aut obscuriora existerent, ex hieroglyphicorum fonte dædaleæ mentis limâ expolita dilucidarentur.* Et afin qu'on ne puisse en douter, il répète encore la même chose quelques lignes plus bas : *Nota, lector, à suprà citato Michaele Schatta figuras solummodo easque admodum imperfectas esse missas, quas tamen, quantùm ex literis ipsius arabicè ad me scriptis colligere potui, ad rectam Ægyptiorum mentem reduxi, et in certas quasdam deorum stationes dispescui, ut Ægyptiorum in illis instituendis intentio luculentiùs pateret.*

Athanas. Kirch. Œdipus Ægyptiacus, tom. II, pars 2.ª, p. 205.

Ibid. pag. 213.

Après un tel aveu, ne suis-je pas en droit d'avancer que ce planisphère est le fruit de l'imagination du P. Kircher, et que l'on ne peut s'en autoriser pour découvrir l'époque primordiale du zodiaque Égyptien?

Mais supposons un instant que cette sphère soit réellement Égyptienne : y remarque-t-on la prétendue époque primordiale qu'on a cru y découvrir? Personne ne l'y a vue jusqu'ici, et M. le Gentil donne des preuves invincibles qu'on n'a pu l'y voir. Il seroit trop long de les rapporter; je renvoie au Mémoire de ce savant astronome, et je reviens à mon sujet.

Il est très-vraisemblable que ce quart de jour ne fut connu que sous Ptolémée Philadelphe, ainsi que l'a avancé M. de la Lande, et que ce furent les astronomes d'Alexandrie qui en firent la découverte par eux-mêmes, ou par les rapports qu'ils eurent avec ceux de Babylone. Aussi les Égyptiens, à l'exception des Alexandrins, conservèrent-ils l'ancienne méthode; et Théon dit positivement qu'on intercaloit dans cette ville, et non dans le reste de l'Égypte, ce quart de jour, lequel quart faisoit, après trois années révolues, une quatrième de trois cent soixante-six jours. Je l'ai remarqué dans mes notes sur Hérodote, et j'ai observé en même temps que cette intercalation étoit tacite et à l'usage seul des astronomes, et que les Alexandrins eux-mêmes n'en firent usage dans leur année civile que lorsqu'ils eurent adopté la réforme du calendrier, faite par ordre de Jules César, ainsi que l'a prouvé M. de la Nauze dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres. J'ai dit les Alexandrins, parce que, dans le reste de l'Égypte, on continua, comme je viens de le remarquer, à se servir de l'année vague; témoin Ptolémée, né à Péluse, qui en fit un tel usage, qu'on ne peut ouvrir sa Grande Construction sans en trouver des preuves presque à chaque page.

Theonis Comment. in Ptolem. πρόχειρον Κανόνα, *sub init.*

Hérod. trad. en franç. tom. II, page 157.

Après ces observations préliminaires, que j'ai jugées indispensables, je passe à la conjecture que je me suis proposé de faire sur l'établissement et sur la formation de la grande période Égyptienne, je veux dire, sur la période sothiaque. Les Grecs, fort ignorans en astronomie, puisèrent les élémens de cette science en Égypte, avant qu'ils eussent aucun commerce avec les Babyloniens. On trouve chez eux une pentaétéride, et cela leur donna

occasion d'établir une année olympique, qui est composée de quatre années révolues. Il est très-vraisemblable qu'ils prirent cette idée en Égypte, et que cette période étoit alors établie dans ce pays. Je ne puis dire en quel temps les Égyptiens s'aperçurent de l'insuffisance de cette période : mais enfin, ayant reconnu cette insuffisance, ils firent de nouvelles périodes; et celles-ci n'ayant pas eu plus de succès, ils imaginèrent de transformer le nombre de jours dont étoit composée la pentaétéride en autant d'années. Or, ce nombre de jours étant de 1460, ils en firent 1460 ans, et en ajoutant dans la suite le quart de jour qui complète l'année, on eut 1461 années vagues. Je me suis aperçu que cette conjecture étoit venue à l'esprit du P. Riccioli [a] ; mais il ne paroît pas que ce savant se soit douté que la pentaétéride fût l'élément de cette période, qu'il ne portoit, avec le scholiaste de Germanicus [b], qu'à 1440 ans, parce que l'année Égyptienne ne fut que de trois cent soixante jours jusqu'à la fondation d'Alexandrie. On crut alors que les planètes revenoient au même point du zodiaque après 1461 années vagues révolues. *Eoque fit* [c], *ut anno M. CCCCLXI ad idem revolvatur principium.* C'étoit aussi le sentiment de Jul. Firmicus Maternus, et voici de quelle manière il s'exprime dans son ouvrage sur la mathématique ou astrologie judiciaire (car, dès le temps de Pline le Naturaliste, on entendoit l'astrologie judiciaire par *mathesis;* et cette signification étoit universellement reçue du temps de Constantin et de ses successeurs, comme on le voit vers la fin de la préface du même Jul. Firmicus Maternus, qui florissoit sous ces princes : *Explicaturi enim matheseos atque astrologiæ substantiam, non debemus diutiùs in alienis operibus immorari*), voici,

[a] *Riccioli Chronologia reformat. lib. I, c. 7, p. 8; confer. ejusdem Almagest. l. III, cap. 13, p. 129.*

[b] *Scholiast. Germanici ad capricornum, signat. K vij, ex ed. Venetâ anni 1488.*

[c] *Censorin. de Die natali, c. 18, pag. 95 et 96.*

dis-je, de quelle manière il s'exprime dans la préface de son ouvrage : *Quantis enim conversionibus major ille, quem ferunt, perficeretur annus, qui quinque has stellas, lunam etiam ac solem locis suis originibusque restituit, qui mille quadringentorum et sexaginta unius annorum circuitu terminatur!*

Jul. Firmici Materni præfat. ad l. 1 Mathes. pag. 1, lin. 37, ex edit. Basileensi, 1533, in-fol.

Il est très-vraisemblable que cette période ou grande année ne fut connue que très-tard et même sous les derniers Ptolémées. Si elle l'avoit été plutôt, Eudoxe de Cnide n'auroit pas imaginé son ennéaétéride ou période de neuf ans, Philolaüs celle de cinquante-neuf ans, Calippus celle de soixante-seize ans, &c. Si cette période eût été connue de quelqu'un de ces auteurs, il l'auroit fait servir à ses calculs astronomiques, à cause de sa commodité, plutôt que d'en imaginer une autre beaucoup moins avantageuse. J'insiste d'autant plus là-dessus, que, les anciens ne nous ayant pas instruits du temps où elle fut inventée, les modernes n'ont pu rien nous apprendre à ce sujet, ou, si quelques-uns d'entre eux se sont hasardés de le faire, ils se sont appuyés sur de vaines conjectures, ou sur des suppositions arbitraires et très-gratuites de leur part. M. de la Nauze, plus sage qu'eux tous, n'a pas osé parler de cette période de 1460 années juliennes, quoiqu'il paroisse avoir épuisé tout ce qu'il étoit possible de dire sur la grande année.

Cette période n'étoit pas le retour des planètes au même point du ciel, et ne pouvoit par conséquent être considérée comme une grande année, quoi qu'en aient dit Censorin et Jul. Firmicus Maternus [a]. Voici en effet ce qui caractérise la grande année, et je me sers des propres termes de Macrobe, qui en donnent une idée exacte : « De

[a] *Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 95; Julius Firmicus loco superiùs laudato.*

» même, dit cet écrivain, que l'année de la lune est d'un » mois, celle du soleil de douze mois, de même les autres » planètes ont aussi leurs années. Ainsi l'année céleste » comprend quinze mille ans, tels que nous les comptons » actuellement. L'année véritablement révolue n'est point » celle qui se mesure par le retour du soleil ou par celui » d'une seule planète au même point du ciel. De là cette » année s'appelle céleste. » Macrobe l'appelle mondaine, et il en donne tout de suite la raison; parce que le ciel, dit-il, se nomme proprement le monde, *quia mundus propriè cœlum vocatur*. Macrobe a bien fait d'expliquer ce terme, parce qu'on entend communément la terre par le mot *monde*. Aussi, quoiqu'un grand nombre d'auteurs, et Manilius surtout, aient dit le monde pour le ciel, à l'imitation des Grecs, qui entendent le ciel par *κόσμος* (voyez, entre autres, Diodore de Sicile, *liv. III, §. 56*, et la note du savant Wesseling), les Latins disent plus communément en ce sens *æthereus mundus*. Tibulle, entre autres, s'en sert dans ce vers,

Macrob. in Somnium Scipionis, lib. II, c. II, pag. III, ex edit. Londinensi, vel pag. 158, ex ed. Lugduu. Batav.

Tibull. Carmin. l. III, eleg. IV, vers. 17.

> *Jam Nox ætherium nigris emensa quadrigis*
> *Mundum,*

sur lequel on peut consulter la note de Broukhusius, ou celle de M. Heyne. J'ajoute que, chez les Grecs même, le terme de *κόσμος* ne signifia originairement que la disposition, l'arrangement, l'ordre, l'ornement, et que ce fut Pythagore qui, le premier, donna une signification plus étendue à ce mot et lui fit signifier ce que nous appelons *monde*, à cause du bel arrangement et du bel ordre qui règnent dans toutes les parties qui le composent. C'est

ce que nous apprend Diogène de Laërte dans la vie de ce philosophe[a]. Plutarque[b] dit également que Pythagore est le premier qui ait nommé κόσμος l'assemblage de toutes les parties de l'univers, à cause de l'ordre qui y règne : Πυθαγόρας πρῶτος ὠνόμασε τὴν τῶν ὅλων περιοχὴν, κόσμον, ἐκ τῆς ἐν αὐτῷ τάξεως. Galien, ou l'auteur quel qu'il soit de l'Histoire philosophique, se sert des mêmes termes, qu'on peut voir tome IV de ses Œuvres, *pag. 429, lig. 45*. Pline le Naturaliste dit aussi, livre II, chapitre 4 : *Quem* κόσμον *Græci nomine ornamenti appellavêre, eum nos à perfecta absolutaque elegantia,* mundum.

[a] *Lib. VIII, segm. XLVIII.*

[b] *De Placit. Philosophorum, l. II, cap. 1, pag. 886.*

Ces grandes années sont remarquables, en ce qu'elles se terminent alternativement, l'une par un déluge universel, l'autre par la conflagration du monde ; après quoi l'on voit paroître une nouvelle terre et de nouveaux cieux. *Quem (magnum annum) solis, lunæ, vagarumque stellarum orbes conficiunt, cùm ad idem signum, ubi quondam simul fuerunt, unà referuntur; cujus anni hyems summa est* κατακλυσμὸς, *quam nostri* diluvionem *vocant; æstas autem* ἐκπύρωσις, *quod est mundi* incendium. *Nam his alternis temporibus mundus tum exignescere, tum exaquescere videtur.*

Censorin. de Die natali, cap. 18, pag. 98.

Je reviendrai sur ces catastrophes que l'on attribuoit à la fin de ces grandes années, lorsque je traiterai de la grande année proprement dite. Je n'en parle ici que pour faire voir combien est vaine l'opinion de quelques modernes, qui, supposant que la période de 1461 années vagues est une grande année, attachent une année de bonheur à la fin de cette prétendue période. Je dis l'opinion de quelques modernes, parce que les anciens ne s'en sont pas formé cette idée; et c'est ce que je vais prouver.

1.°

1.° Ptolémée, bien loin de parler de la période caniculaire de 1461 années vagues, dans sa Grande Construction, n'y fait, je crois, mention qu'une seule fois de la canicule, et c'est *liv. VIII, chap. 3, page 204, ligne pénult.*, dans lequel il est question de la construction de la sphère solide.

2.° Le même écrivain n'en parle pas davantage dans sa Construction mathématique en quatre livres, Τετράβιβλος Σύνταξις, où il traite de l'art de prédire les événemens par le mouvement des planètes et par leurs différens aspects: c'est ce que nous appelons *astrologie judiciaire*.

Je n'ignore pas que Gassendi, déclamant contre les astrologues, dans sa Philosophie d'Épicure, *tom. II, pag. 201*, prétend que cet ouvrage n'est pas de Ptolémée. Cette opinion ne fut pas plutôt connue, qu'elle fut embrassée par plusieurs personnages célèbres, plus jaloux de l'honneur de ce savant que de la vérité; mais ils ne firent pas sans doute attention que l'astrologie avoit été le foible de tous les astronomes, Chaldéens, Égyptiens, si vantés, et que c'étoit à Babylone que Bérose avoit puisé toutes ses connoissances en astronomie et en astrologie. Si l'on conteste cet ouvrage à ce savant astronome, il faut aussi lui contester le Καρπὸς, ou Fruit, qui est le résultat, en cent aphorismes, de l'ouvrage précédent. Proclus, surnommé Diadochus, parce qu'il avoit succédé à Syrianus dans l'école d'Athènes, grand philosophe et habile mathématicien, qui vivoit environ deux cent cinquante ans après Ptolémée, étoit tellement persuadé que cet ouvrage étoit de ce savant astronome, qu'il en fit une paraphrase, ou plutôt un commentaire assez étendu; et Théon, qui a commenté la Grande Construction, étoit tellement convaincu que

Ptolémée en étoit l'auteur, que, dans une petite pièce de vers qu'il fit en son honneur, il ne craignit pas de dire : « Non-seulement vous avez connu le cours permanent des » astres, mais encore les événemens qu'ils nous présagent. »

Anthologia, sive Florileg. diversorum epigrammatum, ex editione Henr. Stephani, pag. 494.

Οὐκ ἄστρων δὴ μοῦνον ἀειδίνητον ἀνάγκην,
Ἀλλὰ καὶ αὐτά περ ὅ, τι τελεῖ σημήϊα φαίνεις.

Paul d'Alexandrie étoit aussi de ce sentiment, comme on le voit dans la préface de ses Élémens d'astrologie judiciaire.

3.° Ce savant, je veux dire Proclus Diadochus, partage sa paraphrase en quatre livres. Dans le premier, il s'étend beaucoup sur la position des étoiles fixes et des planètes ; dans le second, sur leurs propriétés, leurs effets, les contrées que ces effets regardent, le temps où ils ont lieu, &c. ; dans le troisième, il traite de la conception, de la naissance, de l'horoscope, du sort, de la fortune, &c., de la figure et du tempérament, des vices du corps et des maladies, des affections de l'ame et de ses maladies, le tout relativement aux astres ; dans le quatrième enfin, l'auteur s'étend sur les richesses, sur les dignités, la qualité des actions, sur les mariages, sur les enfans, sur les amis et les ennemis, sur les voyages, sur le genre de mort, et enfin sur les différens âges de la vie. Il est par-tout question, dans cet ouvrage, de l'influence des astres; et cependant il n'y est fait nulle part mention de la canicule.

4.° Ptolémée (1) a fait un Traité sur les apparences des

(1) Je ne veux point parler de l'ouvrage Latin sur le même sujet que Léonicénus prétend avoir traduit du grec, et qu'il attribue à Ptolémée. Cette prétendue traduction n'est qu'une misérable rhapsodie de plusieurs calendriers, dont Léonicénus est probablement lui-même l'auteur.

étoiles fixes et sur leurs significations, *φάσεις ἀπλανῶν ἀστέρων καὶ συναγωγὴ ἐπισημασιῶν*. Ces apparences sont les levers et les couchers héliaques, cosmiques, acronyques, des différentes étoiles. Les significations sont les variations de l'atmosphère, telles que les vents, les pluies, &c. Les anciens attribuoient ces variations aux apparitions des différentes étoiles, sinon comme causes, du moins comme signes concomitans, ainsi qu'on le voit dans un passage de l'Introduction à l'astronomie de Géminus, que nous rapporterons dans peu. Au surplus, ce qu'il avance sur les apparences est fondé sur ses propres calculs, et ce qu'il dit sur les significations est appuyé sur les observations d'Eudoxe, d'Hipparque, de Méton, de Dosithée de Colone dans l'Attique, et autres célèbres astronomes.

Quoi qu'il en soit, Ptolémée dit sur le mois épiphi, ou juillet, « que le 21, au lever (1) de la canicule et de » procyon, à la treizième heure et demie, on éprouve en » Égypte du vent et de la pluie ; que, le 23, procyon se » lève à la quatorzième heure, et que, selon Hipparque, les » vents étésiens commencent alors à souffler » (ces vents tiennent le milieu entre l'ouest et le nord-ouest, selon notre savant collègue M. Gossellin ;) « que, le 25, procyon se lève » à la quinzième heure, et qu'alors l'argestès, ou le zéphy- » rus, c'est-à-dire, les vents qui soufflent dans l'intervalle » du nord-ouest et de l'ouest, selon le même savant, » règnent en Égypte ; que le 27, à la quatorzième heure,

(1) Cette observation de Ptolémée doit être de l'an 132 de notre ère, ou de l'une des trois années suivantes, puisque nous savons par Censorin que le lever de la canicule arriva, l'an 139 de notre ère, le 20 juillet, comme nous le verrons plus bas.

» la canicule se lève, ainsi que l'étoile brillante de la cou-
» ronne boréale et procyon. Le zéphyrus, ou vent d'ouest,
» souffle un jour en Égypte; on y éprouve une chaleur
» étouffante, et Euctémon dit qu'il y a dans l'air une
» grande intempérie. »

J'ai négligé les variantes qui se trouvent sur ce passage dans le manuscrit de la bibliothèque de Savile à Oxford, et que Fabricius a publiées dans le troisième volume de sa Bibliothèque Grecque, non qu'elles ne soient très-importantes en elles-mêmes, mais parce qu'elles sont absolument étrangères à mon sujet.

Ptolémée ne parle, dans cet ouvrage, de la canicule et de procyon que relativement aux vents qui régnoient en Égypte au lever de ces deux étoiles, et à la température de la saison. Ce n'est pas cependant que ce savant astronome s'imaginât que ces étoiles eussent de l'influence sur ces vents et sur cette température; il est plutôt à présumer qu'il pensoit, à cet égard, comme Géminus, qui s'exprime ainsi dans ses Élémens d'astronomie, ou Introduction aux Phénomènes:

Gemini Isagoge ad Phænomena, cap. 14.

« Comme il n'étoit pas possible d'indiquer les années,
» les mois et les jours, où arrivent les variations de l'atmos-
» phère, parce que l'année ne commence pas de même chez
» tous les peuples, que les mois n'ont pas par-tout le même
» nom et que les jours ne se comptent pas de même, on
» a voulu désigner ces variations de l'air par des signes fixes
» et stables. Le lever des astres est fixe et permanent, et
» c'est alors qu'arrivent les variations dans l'atmosphère. Ce
» n'est pas cependant que les astres soient, par leurs in-
» fluences, la cause des vents et de la pluie; mais nous les

» regardons comme un signe qui nous fait prévoir les changemens qui arrivent dans l'atmosphère : de même que le » flambeau qu'on élève dans les armées n'est pas la cause » de la guerre, mais le signal du combat. »

5.° Aratus se contente de parler des chaleurs qui se font sentir au lever de la canicule. « Lorsqu'elle se lève, dit-il, » en même temps que le soleil, le feuillage dont les arbres » sont ornés, ne trompe plus l'agriculteur. Elle fait le discernement des arbres dont la racine est profonde, et de » ceux dont la racine pénètre foiblement en terre. Elle fortifie ceux-là, et enlève l'écorce même de ceux-ci. »

Arati Phænomena, pag. 44, vers. 7, ex edit. Oxoniensi, vel vers. 352, ex ed. Hug. Grotii.

Aratus exprime cette pensée en quatre vers, et il en a fallu sept à Cicéron pour la rendre en latin. Germanicus l'a traduite assez heureusement en trois. Quant à Rufus Festus Aviénus, non-seulement il est d'une prolixité rebutante, mais encore il ajoute des particularités dont son auteur n'avoit point parlé : non content d'employer sept vers pour rendre les quatre vers d'Aratus, il ajoute encore ces deux-ci, qui ne sont pas même indiqués dans ce poète :

Hunc, hunc flammanti cùm primum vibrat ab ortu,
Auribus atque animo capimur procul.

Arati Phænomena Ruf. Festo Avieno paraphr. vers. 741.

6.° Manilius, qui étoit plutôt astrologue qu'astronome, n'a oublié ni les biens ni les maux qu'on attribuoit alors à la canicule. « Ceux, dit-il, qui, du haut du mont Taurus, » observent son lever, présagent le plus ou le moins d'abon- » dance dans les récoltes, la température des saisons, les » maladies qui régneront, quelle sera la durée de l'union » parmi les peuples ; et c'est son lever qui décide de la » guerre et de la paix. » Le même poète décrit autre part,

Manilii Astronomicon lib. 1, vers. 391 et seq. ex edit. in usum Delphini.

Idem. lib. V, vers. 218 et seq.

en très-beaux vers, les effets qu'elle produit, à son lever, sur le caractère des hommes. Je les passe sous silence, parce qu'ils sont connus de tout le monde, et afin de ne pas trop alonger ce Mémoire.

7.° Manéthon a composé six livres en vers, sur les vertus et les influences des astres. Cet auteur parut pour la première fois à Leyde en 1698, par les soins de Jacques Gronovius. C'est inutilement que j'ai cherché dans cet ouvrage quelques vers qui eussent du rapport à la canicule et à ses effets; je n'y ai trouvé que les folies et les extravagances de l'astrologie judiciaire, sans qu'il y fût fait la plus légère mention de l'objet que je m'étois flatté d'y rencontrer.

8.° J'ai été bien dédommagé de l'insipidité de cette lecture et de l'ennui qu'elle m'a fait éprouver, par l'ouvrage de Jul. Firmicus Maternus sur l'astrologie. Ce n'est pas qu'on n'y retrouve prodiguées jusqu'à la satiété toutes les rêveries des astrologues, et que sa latinité ne se ressente du siècle de Constantin, sous qui il vivoit; mais un lecteur qui a eu le courage de traverser des landes et des terres incultes, est flatté de rencontrer ensuite des campagnes riantes qui lui font oublier la peine qu'il a prise. Jul. Firmicus Maternus n'est pas un traducteur de Manilius, ni même son commentateur, comme il a plu à M. Pingré, de l'Académie des sciences, de nous le représenter dans la préface de la traduction qu'il a publiée de ce poète. Je suis tenté de croire que ce savant ne connoissoit Firmicus que de nom, et qu'il avoit puisé cette opinion dans les notes de Joseph Scaliger sur Manilius, où ce commentateur dit, page 334 : *Firmicus, cùm hæc apotelesmata*

scriberet, imò ex Manilio ad verbum describeret. Scaliger s'est trompé ; car Firmicus avoit dit que les anciens Égyptiens et les Romains ne s'étoient pas servis des levers et des couchers des étoiles fixes pour prédire les événemens. Cependant le cinquième livre des Astronomiques de Manilius ne roule que sur ces sortes de prédictions : donc il ne connoissoit pas son ouvrage. En effet, quoiqu'il cite le petit nombre d'auteurs Latins qui avoient écrit sur cette science, tels que Fronton, Jules César, Cicéron et Nigidius, il ne nomme pas même une seule fois Manilius. Il ne suit pas Fronton, qui, dans ses *Apotelesmata* ou effets résultant des astres, avoit fait usage des *antiscia* d'Hipparque. Les *antiscia* [ἀντίσκια] sont des signes également distans des tropiques et des points équinoxiaux. Hipparque et les astronomes Grecs ne se sont jamais servis de ce terme : les astronomes ou plutôt les astrologues Latins sont les seuls qui l'aient connu. Les signes qui, dans le même parallèle, sont également éloignés de l'un et de l'autre tropique, étoient appelés par les Grecs ἰσοδυναμοῦντα, βλέποντα, *signes ayant une égale vertu, signes qui se regardent:* ceux qui étoient également éloignés des points équinoxiaux, étoient nommés par eux προστάσσοντα, ἀκούοντα, ou ὑπακούοντα, *signes ordonnans* ou *obéissans.* Tracez une ligne droite qui passe par les signes équinoxiaux, vous aurez deux hémisphères, l'un septentrional, l'autre austral. L'hémisphère septentrional contiendra les signes ordonnans, προστάσσοντα ; l'hémisphère austral renfermera les signes obéissans, τὰ ὑπακούοντα. Prenez, par exemple, le point de l'équinoxe du printemps ; dans l'hémisphère septentrional le signe du belier sera le signe ordonnant, dans l'hémisphère

austral les poissons seront le signe obéissant, parce que l'un et l'autre est également distant du point de l'équinoxe, et parce que les ascensions obliques de l'un et de l'autre sont égales. On peut consulter sur ces signes Manilius, *liv. II, vers 466 et suiv.* et sur-tout Paulus d'Alexandrie, dans son Introduction à la science apotélesmatique, c'est-à-dire, à la science de prédire les événemens par les étoiles, *signatures D 3 et E.* Les pages n'étant pas chiffrées dans l'édition de Wittemberg, in-4.°, 1586, et la seule que je connoisse, je n'ai d'autre moyen de faire connoître les pages qu'en indiquant les signatures. Ce Paul écrivoit vers le 20 méchir ou 30 octobre de l'an 94 de l'ère de Dioclétien, qui répond à l'an 378 de la nôtre. On peut s'en convaincre en lisant le chapitre, *signature H iv*, où il donne une règle pour trouver l'épacte d'une année quelconque de l'ère de Dioclétien, et dans le suivant le moyen de trouver le jour de la semaine d'une année quelconque de la même ère, en supposant toutefois que l'épacte est connue. Léon le philosophe, qui avoit été disciple de Paul, fit sur lui deux vers, publiés pour la première fois par Jean Jensius avec ses *Lucubrations* sur Hésychius, ensuite par Jean-Jacques Reiske dans son Anthologie de Constantin Céphalas, et enfin par M. Brunck dans le troisième volume de ses Analectes, *page 128.* Voici la traduction de ces deux vers : « L'illustre Paul m'instruit des oracles de l'art de la divi- » nation par les astres. »

On peut aussi consulter sur les *antiscia* le chapitre 32 du *liv. II* de Firmicus, le paragraphe 31 de l'Introduction aux Phénomènes d'Aratus par Achillès Tatius, et sur-tout le savant Bouillaud sur Manilius, *pages 16 et suiv.*

Firmicus

Firmicus n'a pas voulu, dis-je, prendre Fronton pour son modèle, parce que, n'ayant pour but que de former des élèves, cet auteur n'avoit écrit que pour des savans. *Fronto enim noster, Hipparchi secutus antiscia, ita apotelesmatum sententias protulit, tanquam cum perfectis jam et peritis loqueretur, nihil de institutione, nihil de magisterio præscribens.* Il n'a pas même voulu suivre Jules César et Cicéron, parce que leurs ouvrages renferment peu de choses élémentaires, *pauca de institutione.* Il en donne encore ailleurs une autre raison ; c'est que ces écrivains se sont contentés de nous apprendre les noms des astres avec leurs levers, sans nous instruire de leurs influences, et qu'il paroît qu'ils ont eu plutôt en vue de faire des descriptions poétiques que de donner des instructions sur l'astrologie. *Exsecutus est etiam horum siderum numerum græcè Aratus, poeta disertissimus; latinè verò Cæsar, et decus eloquentiæ Tullius: sed hi tantùm nomina ipsorum et ortus, non autem apotelesmatum auctoritatem, ediderunt; ita ut mihi videantur non aliquâ astrologiæ scientiâ, sed poeticâ potiùs elati licentiâ, docibilis sermonis studia protulisse.*

Jul. Firmicus Matern. Matheseos lib. II, præfat. pag. 216.

Ibid. lib. VIII, cap. 5, pag. 216.

Jul. Firmicus Maternus se trompe, lorsqu'il met Jules César au nombre des auteurs Latins qui ont écrit sur l'astronomie. Il a voulu sans doute parler de Germanicus César, dont il nous reste une partie de la traduction qu'il avoit faite en vers du poème d'Aratus. Lactance cite plusieurs fois ce poème de Germanicus dans ses Institutions divines, et entre autres, *liv. I.er, chap. 21, et liv. V, chap. 5.*

Julius Firmicus cite encore parmi les auteurs Latins, Nigidius ; mais on ignore s'il l'a suivi. Le nom de cet écrivain a été étrangement défiguré par les copistes de Firmicus, qui lui ont substitué celui de *Navigius.* Ce

Jul. Firmicus, lib. II, præfat. pag. 15, lin. 41.

Nigidius avoit, au rapport de Varron, *de Scenicis Originibus*, commenté la sphère des Barbares, sur laquelle on peut consulter Saumaise, *de Annis climactericis*, page 592; et Servius, qui nous a conservé ce passage de Varron, parle en un autre endroit de la sphère des Grecs. Ce fragment du plus savant des Romains ne se trouve pas dans l'édition de Deux-Ponts; j'ignore s'il est également omis dans les précédentes.

Servius ad Virgilii Georgic. lib. I, vers. 19.

Ce Nigidius est le sénateur Publius Nigidius Figulus, qui fut préteur l'an 695 de Rome, cinquante-neuf ans avant notre ère, et qui travailla avec Cicéron à l'instruction du procès des complices de Catilina. Il se conduisit avec sagesse pendant sa préture; il étoit ami du bien, dit Cicéron écrivant à son frère Quintus, et plein d'ardeur pour le faire. Ayant suivi le parti de Pompée, César l'exila. Cicéron lui adresse une lettre où il tâche de le consoler, en lui faisant entrevoir la fin prochaine de son exil. Dans cette lettre, il le traite d'homme savant et plein de sentimens d'honneur et de probité. Nigidius s'étoit beaucoup appliqué à l'astrologie judiciaire, et s'en étoit tellement entêté, qu'ayant vu un jour Octave arriver un peu tard au sénat, et celui-ci, à qui il en avoit demandé la raison, lui ayant répondu que sa femme venoit d'accoucher d'un fils, il lui demanda l'heure précise où l'enfant étoit venu au monde; et sur la réponse d'Octave, il dressa le thème natal de l'enfant, et prédit qu'il deviendroit un jour le maître du monde. C'est Dio Cassius qui raconte cela au commencement du XLV.ᵉ livre de son Histoire. Suétone avoit, long-temps avant cet écrivain, rapporté la même fable dans la Vie d'Octave, §. 94. Il fut surnommé *Figulus*, dit S. Augustin, parce qu'il se

Cicero ad Quintum fratrem, lib. I, epistolâ 2.

Cicero ad diversos, lib. IV, epistolâ 13.

S. Augustin. de Civitate Dei, l. V, cap. 3.

servoit de l'exemple de la roue d'un potier de terre pour répondre à ceux qui attaquoient les astrologues, à l'occasion des frères jumeaux, dont l'un étoit riche, l'autre pauvre; l'un heureux, l'autre toujours malheureux. Nigidius, croyant les réfuter, tourna de toute sa force la roue d'un potier de terre; et pendant qu'elle tournoit avec rapidité, il lui imprima deux fois de suite, et le plus vîte qu'il put, deux marques noires, de manière qu'on auroit pu penser qu'elles avoient été imprimées au même endroit. Lorsque la roue fut arrêtée, on trouva ces taches noires fort éloignées l'une de l'autre. Ainsi, disoit-il, quoique deux enfans paroissent nés dans le même moment et sous le même astre, cependant, vu le grand éloignement des astres et la prodigieuse rapidité de leur course, il n'est pas possible qu'ils soient nés sous le même astre. Cette raison, qui en imposoit alors, bien loin de faire à présent la même impression, serviroit au contraire à prouver, de la manière la plus forte et la plus convaincante, la futilité de cette science. Je ne m'arrête pas davantage là-dessus, parce que, parlant devant des personnes qui en sont autant persuadées que je le suis moi-même, tout ce que je pourrois dire leur paroîtroit superflu.

Quoi qu'il en soit, M. de Burigny, de cette académie, regardoit l'anecdote rapportée par S. Augustin comme une fable, parce que, disoit-il, le surnom de *Figulus* avoit été long-temps auparavant adopté par la famille Marcia. Cette raison ne me paroît pas concluante. Il auroit fallu prouver que quelqu'un de la famille Nigidia, qui n'avoit rien de commun avec la famille Marcia, avoit aussi porté ce surnom avant Publius Nigidius dont il est ici question. Ce surnom

lui étoit tellement propre, qu'il servoit à le distinguer de tous ceux de sa famille; et c'est ainsi que le désigne Lucain dans sa Pharsale (1) :

At Figulus, cui cura deos secretaque cœli
Nôsse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis
Æquaret visu, numerisque sequentibus astra, &c.

Plutarque, le scholiaste de Germanicus, et plusieurs autres écrivains, parlent d'une manière avantageuse de Publius Nigidius Figulus. Feu M. de Burigny a donné de ce sénateur une notice historique assez étendue, dans la partie historique du XXIX.e volume des Mémoires de l'Académie des belles-lettres; et quoique cette notice pût être augmentée de plus du double, cependant elle suffit pour s'en former une assez juste idée.

Si Firmicus ne s'est pas servi des auteurs Latins, il convient qu'il a transporté dans son ouvrage ce qu'ont écrit sur l'astrologie les Égyptiens et les Babyloniens : *Omnia quæ de ista arte Ægyptii Babyloniique dixerunt docibili sermonis institutione transtulimus.* Aussi cite-t-il avec complaisance les écrits qu'on attribuoit alors à Mercure et à Anubius (2), qui les avoient transmis, disoit-on, à Esculape, et que l'on prétendoit alors avoir été expliqués par Pétosiris et Nécepsos. Je m'arrête un instant pour corriger le texte

Jul. Firmicus, lib. II, præfat. pag. 15, lin. 36.

(1) Lucani *Pharsalia*, lib. I, vers. 634. C'est le 639 de l'édition d'Oudendorp et de quelques autres, parce qu'on a ajouté quatre vers qui sont reconnus aujourd'hui par les critiques pour n'être pas de Lucain.

(2) Julius Firmicus, lib. IV, *præfat.* pag. 84, lin. 7 : *Omnia enim quæ Æsculapio Mercurius* Enichnusque *tradiderunt..... perlecta pariter atque collecta et contrariis sententiarum diversitatibus comparata in his perscripsimus libris.* Voyez le texte, où l'on a corrigé le mot *Enichnus.*

de Firmicus. On y lit : *Omnia quæ Æsculapio Mercurius Enichnusque tradiderunt.* Ce terme *Enichnus* a été manifestement corrompu par l'ignorance des copistes. Je ne doute pas qu'il ne faille corriger *Anubiusque,* ainsi qu'on lit *pag. 45 et ailleurs.* Non-seulement Firmicus cite ces auteurs, mais encore il assure qu'il a comparé leurs opinions, qu'il les a conciliées entre elles, et qu'il les a transportées dans son ouvrage, ainsi que les écrits d'Abraham et d'Orphée. Car Abraham étoit, au rapport de Bérose, cité par Joseph, habile en astronomie, τὰ οὐράνια ἔμπειρος; et si l'on en croit cet historien Juif, le même Abraham avoit instruit les Égyptiens dans la science du calcul et leur avoit appris l'astronomie. *Credat Judæus Apella, non ego.*

Joseph. Antiq. Judaïc. lib. I, c. 7, §. 2, p. 28.
Ibid. c. 8, p. 30.

Nicolas de Damas [a] confirme le témoignage de Bérose, ainsi qu'Eupolémus [b] et le Juif Artapan [c], qui, pour rendre ce récit plus croyable, ajoute que ce patriarche demeura vingt ans en Égypte [d], quoique les saintes Écritures attestent le contraire. Le savant éditeur d'Eusèbe, le P. Viger, dit sagement que le sentiment de Bérose et du Juif Artapan est d'autant moins probable, que le séjour d'Abraham en Égypte fut très-court, et que, pendant tout le temps qu'il y demeura, il eut beaucoup d'inquiétudes et ne fut presque occupé qu'à se garantir des périls dont sa vie étoit menacée. D'ailleurs le récit du Juif Artapan est rempli de fables, comme je l'ai prouvé dans mon Essai de chronologie sur Hérodote, et ce qu'il dit d'Abraham est emprunté des écrits apocryphes de l'ancien Testament : c'est aussi dans la même source que Joseph a puisé tous les faits qui ne sont pas avoués par les livres saints, et, entre autres, qu'Abraham étoit très-habile en astronomie.

[a] *Euseb. Præparat. evangel. lib. IX, cap. 16, pag. 417.*
[b] *Ibid. cap. 17, pag. 418.*
[c] *Ibid. cap. 18, pag. 420.*
[d] *Ibid.*

Long-temps avant l'ère Chrétienne, et sur-tout vers le commencement de cette ère, il parut beaucoup d'écrits supposés, tels que ceux qu'on attribuoit à Abraham, à Nécepsos, roi d'Égypte, à Pétosiris, &c. Jul. Firmicus Maternus n'est pas le seul écrivain qui en fasse mention. Vettius Valens en parle aussi. Cet auteur étoit d'Antioche ; il vivoit, selon la plus commune opinion, vers le temps de l'empereur Constantin. Il composa un ouvrage en huit livres sur l'astrologie judiciaire ou sur l'horoscope, περὶ ἀστρολογίας γενεθλιακῆς. Il ne se contente pas de citer ces écrivains ; il en rapporte encore des morceaux, et, entre autres, quelques-uns d'Abraham, de Pétosiris et du XIII.[e] livre de Nécepsos. A ces écrits supposés il en joint qui ne le sont pas, tels que ceux de Critodémus, d'Hermippus, d'Orion, de Timée, &c. Il donne à son ouvrage le titre d'*Anthologie*, parce que c'est un extrait des auteurs qui ont écrit sur cette science frivole, auquel il a joint ses propres observations. Cet ouvrage n'est encore que manuscrit. Il se trouve dans plusieurs bibliothèques ; et celui que l'on voit dans la Bodleyenne à Oxford, et dont le célèbre Selden a fait usage, avoit été copié par Longolius, d'après un manuscrit qui avoit appartenu à Alde. Selden en a rapporté plusieurs passages dans ses prolégomènes du Traité *de Diis Syris*, et dans ses commentaires sur les Marbres d'Arundel, et, entre autres, un lemme entier, *pag. 160 et suiv.* de ce dernier ouvrage, publié à Londres en 1732, par Maittaire. Saumaise a eu aussi communication de ce manuscrit, et il en parle dans ses *Exercitationes Plinianæ in Solinum*, et très-souvent dans son Traité *de Annis climactericis*. J'ai emprunté de ces trois ouvrages le peu que je viens de dire de Vettius Valens.

Au surplus, ces personnages, dont il est parlé dans Firmicus et dans Vettius Valens, ne sont pas si étranges qu'ils le paroissent au premier coup-d'œil. Plusieurs auteurs parlent de Nécepsos et de Pétosiris ; Pline, entre autres, les cite plusieurs fois. Quant à Anubius, je ne me rappelle pas de l'avoir vu ailleurs que dans Firmicus et Vettius Valens; cependant il existe encore en manuscrit. Il a écrit sur l'horoscope en vers élégiaques, et Saumaise en a publié huit vers dans ses *Exercitationes Plinianæ in Solinum*, page 461, col. 2, et il en parle encore *de Annis climactericis*, pages 87 et 602, &c.

Mais pour revenir à Jul. Firmicus Maternus, il dit deux mots de la période caniculaire, qu'il appelle *la grande année*, et nous avons rapporté ce passage un peu plus haut, afin de le réfuter : mais il n'y est pas fait mention du bonheur qui devoit résulter du renouvellement de cette année. Il parle autre part de la canicule, et des désastres qui accompagnent son lever, sans aucun rapport à la grande année. Voici de quelle manière il s'exprime : « La canicule, que les » Grecs nomment *sirion*, se lève dans la première partie du » lion. Ceux qui naissent à son lever, se portent avec une » sorte de fureur à toute espèce de crimes. Étrangers à l'hu» manité, ils ne suivent que l'impétuosité de leur caractère ; » tout le monde les craint, tout le monde les hait. Pleins » d'ardeur, ils ont toujours un flux de paroles qui se déborde » en termes injurieux. Ils excitent des querelles, des procès; » leur voix est telle que l'aboiement des chiens ; et le plus » souvent, dans leur fureur, leurs dents se froissent les unes » contre les autres. Si Mars regarde ce lieu, ces vices en » prennent une plus grande intensité. Les endroits les plus

Julius Firmicus, Matheseos l. VIII, cap. 10, pag. 219.

Ibid.

» écartés des forêts n'ont rien qui les effraie ; ils s'exposent
» sans crainte aux bêtes féroces, aux incendies dévastateurs.
» De plus, si des étoiles malveillantes éclairent ce lieu, et
» que la lune le voie aussi avec Saturne, ils sont chasseurs,
» gladiateurs, et combattent dans les amphithéâtres, à la vue
» du peuple, contre des bêtes féroces ; et leur agilité est telle,
» que l'on croiroit qu'ils peuvent saisir un lièvre à la course. »

Si le retour de la canicule amène de si tristes événemens, quels plus affreux désastres ne devroient pas à plus forte raison accompagner le renouvellement de la période caniculaire ? Mais Firmicus n'en a rien dit, quoique ce fût le lieu d'en parler. Après avoir détaillé les funestes effets de la canicule, il se seroit bien donné de garde de faire l'énumération du bonheur qui devoit résulter du renouvellement de cette période : c'auroit été se contredire manifestement soi-même. Aussi n'y a-t-il eu que quelques modernes qui aient attaché une idée de bonheur au renouvellement de cette période ; car je ne pense pas qu'il puisse tomber sous le sens que Virgile ait eu en vue cette période, lorsqu'il composoit sa quatrième églogue. Indépendamment de ce que ce poète ne parle que de la Sybille de Cumes, c'est que cette période ne devoit revenir que cent soixante-seize ans après le temps où il écrivoit, je veux dire l'an 138 de notre ère, comme nous le verrons dans peu.

Mais admettons un instant que la période de 1461 années vagues soit une grande année, ainsi qu'on a voulu dernièrement nous le persuader, et voyons si en effet le bonheur du genre humain accompagna le renouvellement de cette prétendue grande année.

La période de 1461 années vagues dut arriver sous

Sésostris : cela paroît incontestable, puisque Censorin nous apprend que sous le second consulat de l'empereur Antonin Pie, qui fut consul avec Bruttius Præsens, lequel consulat répond à l'an 139 de notre ère, le lever de la canicule arriva le 13 avant les calendes d'août, et par conséquent le 20 juillet. Le texte de Censorin porte, il est vrai, *le 12* avant les calendes d'août, et les commentateurs ont gardé le silence là-dessus : mais c'est une erreur des copistes ; ce qu'il est aisé de prouver par le texte même de Censorin.

Censor. de Die natali, cap. 21, pag. 113 et seq.

Le consulat d'Ulpius et Pontianus sert de base à ses calculs : *Velut index et titulus quidam est Ulpii et Pontiani consulatus.* Ces deux consuls entrèrent en exercice le jour des calendes de janvier de l'an 238 de notre ère. De ce consulat, dit-il, à la première olympiade, il y a mille quatorze ans ; de la fondation de Rome, neuf cent quatre-vingt-onze ; des années juliennes, deux cent quatre-vingt-huit ; des années des empereurs, à compter de celle où Octave fut déclaré Auguste, deux cent soixante-cinq ans, ou deux cent soixante-sept, selon les Égyptiens, parce qu'ayant été soumis aux Romains deux ans plutôt, ils comptent leurs années de cette époque. De la première année de Nabonassar, c'est la neuf cent quatre-vingt-sixième, et la cinq cent soixante-deuxième de la première année de Philippe-Aridée, que l'on compte de la mort d'Alexandre. Ces calculs sont de la plus grande justesse, et les chronologistes s'accordent tous là-dessus. Les commencemens de ces années, continue Censorin, se prennent du premier jour du mois que les Égyptiens nomment *thoth.....;* et j'en fais la remarque, ajoute-t-il, de crainte que quelqu'un n'imagine que ces années commencent aux calendes de janvier, ou de toute autre

Censor. de Die natali, cap. 21, pag. 113 et seq.

manière. Or, l'année où M. Ulpius Crinitus et Proculus Pontianus furent consuls, le premier thoth arriva le 7 avant les calendes de juillet, c'est-à-dire, le 25 juin. *Sed horum initia semper à primo die mensis hujus sumuntur, cui apud Ægyptios nomen est* Thoth , *quique hoc anno (nempe consulatûs Ulpii et Pontiani) ante diem* VII Kal. Jul. Puisque de cette année, ajoute Censorin, au second consulat d'Antoninus Pius et à celui de Bruttius Præsens, il y a cent ans, il faut que ces jours soient tombés *le 12 des calendes d'août,* c'est-à-dire, selon notre manière de compter, le 21 juillet, qui est le temps où la canicule a coutume de se lever en Égypte. *Cùm abhinc annos centum, imperatore Antonino Pio II et Bruttio Præsente coss., iidem dies fuerint ante diem* XII Kalend. August. *quo tempore solet canicula in Ægypto facere exortum.* Mais, comme l'année caniculaire renfermoit quatre de nos années moins un jour, il faut nécessairement que les cent ans d'intervalle qu'il y avoit entre le consulat d'Ulpius et de Pontianus et celui d'Antoninus Pius et de Bruttius Præsens, renfermassent vingt-cinq années caniculaires de quatre années chacune, moins vingt-cinq jours. Par conséquent, le 1.er thoth de l'an 139 de notre ère, qui est celle du second consulat d'Antoninus Pius et de Bruttius Præsens, dut tomber, non le 12 des calendes d'août, mais le 13, c'est-à-dire, le 20 juillet au matin, le soleil étant alors vers le vingt-cinquième degré trente-trois minutes du cancer. Il faut donc nécessairement corriger le texte de Censorin, et lire, *le 13* avant les calendes d'août, *ante diem* XIII Kal. August.

Cela posé, comme il faut quatorze cent soixante-une années vagues ou quatorze cent soixante années juliennes,

afin que la canicule revienne au même jour et au même point du ciel où elle étoit quatorze cent soixante années juliennes auparavant, le lever de cet astre dut arriver le 20 juillet 3992 de la période julienne, treize cent vingt-deux ans avant notre ère, le soleil étant au quatorzième degré cinq minutes du cancer, selon nos tables astronomiques. Cette année tombe précisément sur la trente-quatrième année de Sésostris, telle que je l'ai établie dans les deux éditions de ma traduction d'Hérodote ; ce qui doit inspirer quelque confiance pour l'exactitude de mes calculs.

Si la félicité des peuples et le bonheur des nations étoient attachés au renouvellement de cette période, ainsi que l'ont prétendu quelques écrivains, cette année, les deux précédentes et la suivante auroient été heureuses pour la plupart des hommes, et sur-tout pour les Égyptiens, que cette période regardoit plus particulièrement : c'est ce que nous allons examiner. Nous jetterons un coup-d'œil rapide sur les pays étrangers à l'Égypte, et même nous ne dirons sur ce dernier pays que peu de chose ; mais ce peu suffira pour donner une juste idée de l'espèce de bonheur dont il jouit à cette époque.

Pélops, fils de Tantale, chassa à-peu-près vers ce temps-là, du Péloponnèse, les princes qui gouvernoient ce pays, lui donna des fers, et fut la souche d'une famille cruelle, sanguinaire et parricide. Les peuples furent-ils donc heureux sous les lois d'un tel prince et sous celles de ses successeurs ? Si nous passons de la Grèce en Judée, nous verrons Jabin, roi des Chananéens, opprimer les Juifs et les tenir pendant vingt ans dans la plus dure servitude. Le

premier fait est fondé sur des témoignages qu'il est difficile de récuser, parce qu'il tient à toute la chaîne des événemens ; le second est appuyé sur l'autorité la plus incontestable, je veux dire, sur l'Écriture sainte. Je ne parlerai pas des autres peuples, parce que leur histoire n'est pas connue à cette époque. Je me hâte donc de passer aux Égyptiens; et cela d'autant plus, qu'on pourroit m'objecter que, les deux peuples dont je viens de parler, étant éloignés de l'Égypte, le retour de la période caniculaire ne pouvoit les concerner, et que le bonheur qui l'accompagnoit ne devoit regarder que les Égyptiens. Examinons donc quel fut le degré de bonheur dont les Égyptiens jouirent à cette époque.

Sésostris fut, il est vrai, selon les idées vulgaires, un grand roi ; il remporta des victoires éclatantes, et fit de grandes conquêtes. Ce fut, suivant les prêtres Égyptiens, le premier prince qui, étant parti du golfe Arabique avec des vaisseaux longs (des vaisseaux de guerre), subjugua les peuples qui habitoient les bords de la mer Érythrée. De là il fit voile jusqu'à une mer qui n'étoit plus navigable à cause des bas-fonds.

Herodot. lib. II, n.° 102.

Revenu en Égypte, il leva une nombreuse armée, et, avançant par la terre ferme, il subjugua tous les peuples qui se trouvèrent sur sa route. La plus grande partie de l'Asie ayant été conquise, il passa en Europe et soumit les Scythes, les Thraces et la Colchide. Ces brillans succès excitèrent l'admiration, et tous les regards se portèrent sur cet homme extraordinaire. Cependant peu s'en fallut qu'il ne pérît en rentrant dans ses états, par la basse jalousie de son frère, qui lui tendit des embûches. Son bonheur contribua plus que ses talens à les lui faire surmonter.

Si ce prince avoit su user avec modération de ses victoires, il se seroit fait un honneur infini et il auroit rendu ses sujets heureux, en protégeant le commerce, en favorisant l'agriculture, les sciences et les arts : mais ce fut le plus vain des hommes, et ses exploits et ses conquêtes lui inspirèrent l'orgueil le plus extravagant. Il faisoit atteler tous les ans à son char de triomphe les rois qu'il avoit domptés. Ce trait est si insensé, que je n'aurois osé le rapporter, si je ne le trouvois pas consigné dans l'Histoire naturelle de Pline, livre XXXIII, §. 15 : *Sesostri Ægypti rege, tam superbo, ut prodatur annis quibusque sorte reges singulos è subjectis jungere ad currum solitus, atque triumphare.* Diodore de Sicile rapporte le même trait d'histoire avec toute la bassesse imaginable; bassesse qu'on pourroit à peine excuser, s'il avoit été son contemporain. Il traite la conduite de Sésostris de très-magnifique et de convenable à un grand prince, μεγαλοπρεπέστατον. Pline s'étoit fait de ce prince une plus juste idée, en lui donnant l'épithète de *fier*, d'*orgueilleux*. Après un règne de trente-trois ans, il perdit la vue; et ne pouvant supporter ce malheur, il se laissa mourir volontairement.

Diodor. Sicul. lib. I, §. LVIII.

Ses sujets furent-ils heureux sous son règne? Les récits d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Strabon, et de tous les écrivains, en un mot, qui ont parlé de ces anciens temps, pourroient décider cette question ; mais je n'ose pas les rapporter, de crainte de révolter la sensibilité des lecteurs. D'ailleurs le peu que j'en ai dit suffit pour lever tous les doutes à ce sujet.

Qu'on préconise, tant qu'on le voudra, la prospérité de l'Égypte à cette époque, j'y consens volontiers; mais,

si je pouvois croire à l'influence des astres, je penserois plutôt qu'une étoile maligne présida à ce règne trop vanté. Il est donc constant que le retour de la période caniculaire n'amena point à cette époque le bonheur à sa suite, ni pour les Égyptiens, ni pour le reste du monde.

Passons donc au retour de la période caniculaire, qui eut lieu sous le second consulat d'Antonin Pie. Les Romains furent-ils heureux sous ce prince? Le commencement de son règne fut signalé par une conjuration, où entrèrent trois sénateurs distingués, Celsus, Atilius et Priscianus. Il y eut des révoltes en Judée, en Achaïe; il fallut remettre sous le joug les Maures en Afrique, les Daces en Europe, ainsi que plusieurs peuples de la Germanie; il fallut réprimer dans la Grande-Bretagne les Brigantes, qui s'étoient révoltés. Si ces peuples furent malheureux, du moins les Romains ne le furent pas sans doute? Interrogeons l'histoire; et l'on verra, il est vrai, la tranquillité dans Rome: mais cette tranquillité est celle d'un bagne, où les forçats renfermés tremblent au moindre geste du comite. Si les Romains ne furent pas plus heureux, les Égyptiens, que regardoit plus particulièrement le retour de cette période, le furent sans doute? Vexés par leur préfet, ils eurent recours aux armes et furent remis sous le joug. Le bonheur ne fut donc pas plus connu des peuples qui vécurent au commencement de cette seconde période, que de ceux qui avoient vu la première.

Venons maintenant à la troisième période, que l'on a fixée à l'an 1598 de notre ère, sous le règne de Henri IV, de ce bon roi, qui fit du bonheur de ses sujets la première et la principale occupation de sa vie. Mais observons,

en passant, que le retour de cette période n'eut lieu que trente-six ans après, c'est-à-dire, en 1634, sous le règne de Louis XIII. Il est en effet impossible que l'étoile caniculaire revienne toujours juste après quatorze cent soixante ans juliens révolus, et en voici la raison. Cette période est censée commencer lorsque la canicule se lève le jour de la néoménie de thoth, premier mois Égyptien. Cette étoile a, comme toutes les autres, un mouvement progressif, qui, dans l'espace de soixante-douze ans, fait la douzième partie du dodécatémorion. Ainsi une étoile qui répondoit à un certain degré de l'écliptique, paroît s'en éloigner peu-à-peu et se trouve dans une autre position. Par exemple, la brillante des Pléiades, qui en 1600 répondoit au vingt-quatrième degré vingt-quatre minutes du taureau, selon la table de Tycho-Brahé, se trouvoit du temps de Virgile, je veux dire, dans la première année julienne, au second degré du taureau. Cette anticipation est de cinquante secondes tous les ans, c'est-à-dire, d'un degré tous les soixante-douze ans, ainsi qu'il résulte des observations faites à Paris depuis l'établissement de l'Académie des sciences. M. de la Lande est aussi de ce sentiment dans la seconde édition de son Abrégé d'astronomie, *pag. 100, art. 312.* Mais, dans la troisième édition de son Astronomie, postérieure de sept ans à l'Abrégé, ce savant astronome porte cette anticipation à cinquante secondes un quart par an. Selon le même savant, les observations de Copernic et de Tycho-Brahé donnent 50″ 20″; mais je ne doute pas que ce ne soit une faute d'impression, et qu'il ne faille lire 50″ 20‴. Il s'ensuit que cette anticipation est de vingt degrés et un tiers en quatorze cent soixante ans.

Élémens d'astronom. par Cassini, page 49.

Astronom. 3.e édit. t. I, p. 314.

Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, parce que cela regarde plus particulièrement les astronomes. Cependant j'aurai occasion d'en dire encore deux mots un peu plus bas. J'ajoute seulement ici que cette anticipation n'avoit pas échappé à Hipparque, et qu'elle lui avoit causé beaucoup d'embarras. Ce savant astronome, que Ptolémée appelle *laborieux et ami de la vérité*, Ἱππάρχῳ ἀνδρὶ φιλοπόνῳ τε ὁμοῦ, καὶ φιλαλήθει, avoue l'embarras que lui causoit le retour des solstices et des équinoxes : car, si, d'un côté, l'on fait attention à ce retour, l'année a moins de trois cent soixante-cinq jours et un quart; mais, si, d'un autre côté, l'on considère le passage des étoiles fixes, l'année doit paroître plus longue : Ἄγει γὰρ μάλιστα καὶ τοῦτον εἰς τὴν τοιαύτην ἀπορίαν, τὸ, διὰ μὲν τῶν περὶ τὰς τροπὰς καὶ τὰς ἰσημερίας φαινομένων ἀποκαταστάσεων ἐλάσσονα τὸν ἐνιαύσιον χρόνον εὑρίσκεσθαι τῆς ἐπὶ ταῖς τριακοσίαις ἑξήκοντα καὶ πέντε ἡμέραις τοῦ τε τετάρτου προσθήκης, διὰ δὲ τῶν περὶ τὰς ἀπλανεῖς ἀστέρας θεωρουμένων μείζονα. Ptolémée est de l'avis d'Hipparque; et quoique ce savant astronome n'ait pas fait l'application de cette observation à l'année caniculaire, on sent qu'elle y convient parfaitement.

Ptolem. Μεγάλη Σύνταξις, *l. III, cap. 2, p. 59, lin. 17.*

Ibid. Conf. lib. VII, c. 2, p. 166.

Il y a deux sortes d'années, la tropique et la sidérale ou astrale. La tropique est, suivant les dernières observations, de $365^{j}\ 5^{h}\ 48'\ 48''$. Elle ne peut concourir avec l'année vague des Égyptiens, parce qu'elle est moindre qu'ils ne la croyoient. La sidérale est de $365^{j}\ 6^{h}\ 9'\ 11''$. Les anciens ne la connoissoient pas. C'est cependant cette année qui auroit dû régler le cycle caniculaire.

Les Égyptiens s'imaginoient que leur année vague, après quatre révolutions, avoit gagné un jour entier sur l'année

caniculaire,

caniculaire, ou que quatre années vagues, avec un jour de plus, étoient égales à quatre années sothiaques. Ils se trompoient en cela ; car, après trois années civiles, 329^{j} 12^{h} 27$'$ et quelques secondes, l'année vague avoit un jour d'avance sur l'année sothiaque. Ainsi, sur quatre années civiles, l'erreur des Égyptiens étoit de plus d'un mois. C'est ce qu'a démontré feu M. Dupuy, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres. M. de la Lande, ne se contentant pas d'approuver les preuves de ce savant, consacre encore l'article 1605 de la troisième édition de son Astronomie à cet objet, qu'il a mis à couvert de toute critique, en donnant plus de force encore aux preuves de cet académicien.

Mém. de l'Académie des belles-lettres, t. XXIX, Hist. pag. 117.

Je conclus de là que la période caniculaire ne pouvoit revenir en 1598, comme on l'a avancé dernièrement, mais en 1634, ainsi que je l'ai dit plus haut. N'y regardons pas cependant de si près, et accordons que cette année 1598 fut le retour de l'année caniculaire. Si l'auteur de cette opinion eût voulu être conséquent à lui-même, il auroit dû examiner la situation où se trouvoit l'Égypte en cette année, et nous faire voir que ce pays jouissoit alors de la plus grande prospérité. Mais, comme l'Égypte étoit alors sous la domination de Mahomet III, l'un des plus cruels tyrans qui aient occupé le trône des Ottomans, et qui avoit commencé son règne par faire étrangler, en sa présence, dix-neuf de ses frères, et jeter à la mer dix concubines de son père qui étoient enceintes, il sentoit bien qu'il ne pourroit jamais nous convaincre de son état prospère. Aussi a-t-il cherché à nous faire illusion en attirant nos regards vers la France et vers le bon Henri. A-t-il réussi dans ses vues? C'est ce que nous allons examiner. Parlons d'abord de Henri IV.

Ce prince naquit, vers le milieu de décembre 1553, d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Il fut élevé dans la religion Protestante par les soins de sa mère, qui s'en déclara la protectrice en 1569. Il fut reconnu à la Rochelle chef des Protestans, et il suivit leur armée jusqu'à la paix qui fut conclue à Saint-Germain-en-Laye au mois d'août 1570. Deux ans après, il vint à Paris, où il épousa Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Pendant les préparatifs de ce mariage, arriva l'horrible journée de la Saint-Barthélemi. Forcé, par la crainte de la mort, d'abjurer la religion Protestante, Henri resta comme prisonnier à la cour de France. Après y avoir essuyé beaucoup de désagrémens, il s'échappa en 1576, et rentra aussitôt dans le parti des Huguenots. Il se signala véritablement à leur tête; mais des victoires remportées contre son souverain et contre sa patrie sont-elles donc vraiment honorables? Il se réconcilia dans la suite avec Henri III. En 1589, et aussitôt après l'assassinat de ce prince, commis par un fanatique, il fut reconnu roi de France par les Protestans et par ceux d'entre les royalistes qui ne s'étoient pas voués à la ligue. Il fit, de concert avec eux, en 1590, le siége de Paris. Les habitans de cette ville, qui ne montrèrent en aucun temps du courage et de l'énergie que contre leurs princes légitimes, opprimés alors par les différentes factions qui s'en disputoient l'empire, éprouvèrent une horrible famine. Le duc de Parme lui en fit lever le siége. Enfin il fit son abjuration en 1593; Paris lui ouvrit ses portes l'année suivante. Mais les Espagnols surprirent la ville d'Amiens en 1597. Les ligueurs, abattus par-tout, excepté dans la Bretagne, où ils reconnoissoient pour leur chef le duc de

Mercœur, eurent recours à sa clémence. Le duc lui-même reconnut Henri pour son souverain en 1598, et la paix de Vervins se fit cette année.

La France étoit dévastée, d'une extrémité du royaume à l'autre, par les guerres civiles, épuisée d'hommes et d'argent : la plupart des terres étoient incultes ; les manufactures languissant, ou, pour mieux dire, manquant par-tout, on étoit obligé de recourir à l'étranger pour se procurer les choses de nécessité, et les financiers achevoient par leurs exactions de désoler ce qu'avoit épargné le fléau de la guerre et des discordes civiles. Si l'on peut regarder la France comme heureuse à cette époque, c'est sans doute parce que l'on compare l'état où elle se trouvoit alors avec celui où elle s'étoit trouvée quelques années auparavant. Elle commençoit, il est vrai, à respirer, et le génie heureux de Henri, secondé par celui de Rosni, auroit fermé ses plaies, si la guerre avec la Savoie pour le marquisat de Saluces, les tracasseries des Protestans, qui forcèrent ce bon prince, par leurs intrigues et par leurs menaces, à leur accorder le fameux édit de Nantes, la conspiration de Biron, la trahison du baron de Lux et du comte d'Auvergne, &c., lui eussent permis de suivre ses vues bienfaisantes.

Nous avons considéré jusqu'à présent Henri comme prince, comme roi ; voyons-le maintenant dans sa vie privée. Le bonheur dont il jouit compensa-t-il les désagrémens qu'il essuya sur le trône ?

La passion de l'amour fit son malheur. Il se sépara de Marguerite de Valois, et promit à la belle Gabrielle de l'épouser ; et peut-être l'auroit-il fait, si la mort ne la lui eût heureusement enlevée. A peine fut-il affranchi, par

un coup du ciel, d'un mariage qui, en le couvrant de honte, auroit pu replonger le royaume dans de nouveaux troubles, qu'il fit par écrit une autre promesse de mariage à M.[lle] d'Entragues. Que de chagrins, que d'anxiétés ne lui causa point cette promesse avant et après son mariage avec Marie de Médicis ! Fut-il heureux avec cette princesse ? Que l'on ouvre les Mémoires et l'Histoire de Henri par Péréfixe ; on y trouvera la réponse à cette question.

Il est donc constant que la France ne fut point heureuse à cette époque, et que Henri, qui fut toujours en butte aux coups des assassins, ne fut pas non plus heureux.

Il est inutile de porter nos regards sur la période qui suivra celle de 1598, et qui doit avoir lieu l'an 3058, c'est-à-dire, dans douze cent cinquante-deux ans, à compter de cette année 1806 : nos neveux verront alors si l'étoile caniculaire se levera en Égypte le 20 juillet de cette année. Mais, sans m'embarrasser dans des calculs astronomiques, qui ne présenteroient aucune sorte d'intérêt, j'ose prononcer que l'étoile caniculaire ne se levera pas cette année le 20 juillet, et nous en avons apporté plus haut les raisons, qu'il est inutile de répéter.

Quoi qu'il en soit du retour de la période caniculaire, qui doit avoir lieu dans douze cent cinquante-deux ans à compter de cette année 1806, il est certain que le monde ne connut le bonheur sous aucune des époques antérieures que nous venons de parcourir, et nous l'avons démontré. Il est vrai que le renouvellement de l'âge d'or étoit encore attaché par le vulgaire à un certain temps, et l'on voit que sous Auguste cette idée prit une grande faveur. La quatrième églogue de Virgile, adressée à C. Asinius

Pollio, qui fut consul l'an 714 de Rome et trente-neuf ans avant notre ère, en est la preuve : mais, le temps où elle fut écrite, ne correspondant à aucune des grandes années connues, ni même à la période de quatorze cent soixante années juliennes, quoique le savant des Vignoles ait prétendu qu'il s'agissoit de cette période, en donnant la torture au texte de Virgile et en le corrigeant, ou plutôt en l'altérant, je croirois volontiers que ce qui y donna lieu, ce furent les prétendus oracles des Sibylles, qui circuloient alors dans l'Orient et dans la Grèce :

Biblioth. German. t. XXXV, page 173.

> *Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :*
> *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.*

Je n'en dirai pas davantage là-dessus, afin de ne me pas trop écarter de mon sujet.

Je n'ajoute plus qu'un mot sur cette période de quatorze cent soixante-une années vagues, ou quatorze cent soixante années juliennes. Nous avons prouvé que Censorin et Julius Firmicus Maternus avoient eu tort de la qualifier de grande année. J'ajoute maintenant que ce n'est pas même une période; car, si elle ne revient pas juste après quatorze cent soixante années juliennes révolues, comme on l'a démontré, on ne doit pas la regarder comme une période. D'ailleurs, les Égyptiens étoient, quoi qu'on en ait dit et qu'on en dise encore tous les jours, fort ignorans en astronomie. Ils avoient appris, quoique assez tard, soit par leurs liaisons avec les Chaldéens ou avec les Phéniciens, soit par leurs propres observations, que l'année étoit de trois cent soixante-cinq jours et environ un quart; mais, au lieu d'intercaler ce quart de jour tous les quatre

ans, ils aimèrent mieux faire rétrograder leur année d'un jour tous les quatre ans. C'est ce défaut d'intercalation, joint à tous les autres défauts de leur année civile, spécifiés plus haut, qui a produit cette prétendue période. Si nous n'y mettions ordre nous autres, en intercalant un jour tous les quatre ans, nous pourrions nous vanter aussi d'avoir une période de quatorze cent soixante ans, avec plus de raison que les Égyptiens, parce que notre année est d'ailleurs mieux réglée que ne l'étoit la leur.

Avant de passer aux périodes des Grecs, je crois devoir dire un mot d'une prétendue période de trente ans dont il est parlé dans l'inscription de Rosette. Ce fut M. de Sacy qui me la rappela. Il y est dit que Ptolémée Épiphanes, en l'honneur de qui elle fut gravée, étoit maître ou seigneur des triacontaétérides, *κυρίου τριακονταετηρίδων*. L'explication qu'a donnée de ce terme le savant qui s'est chargé de commenter cette inscription, est ingénieuse, et je n'ai pas dessein de la blâmer. Qu'il me soit cependant permis de faire là-dessus deux réflexions, auxquelles je joindrai une conjecture. 1.° Il est certain qu'il n'y a eu, ni chez les Égyptiens ni chez les Grecs, de période de trente ans; aucun auteur n'en a parlé. Il est vrai qu'il y a eu chez les Arabes un cycle de trente ans; mais ce cycle, ne remontant pas plus haut que l'hégire, est de beaucoup postérieur aux temps dont il est ici question. *Voyez* Scaliger, *de Emendatione temporum*, p. 120. 2.° Si l'on a nommé Tamerlan *Sahel Keran*, ou le maître de la conjonction, ainsi qu'on me l'a objecté, peut-on en faire l'application rétrograde à un prince qui vivoit près de seize cents ans avant lui? Peut-on comparer un titre honorifique donné à un prince et dans un des siècles les plus polis de la Grèce,

avec un titre honorifique donné à un prince Tartare dans un siècle barbare, où l'astrologie judiciaire étoit non-seulement en vogue, mais presque la science unique.

Je passe maintenant à ma conjecture. Le terme τριακονταετηρίς est un adjectif très-rare ; il ne se trouve ni dans le Trésor de Henri Étienne, ni dans le Lexique de Constantin, ni dans celui de Scapula, ni même dans les lexicographes, tels que Pollux, Hésychius et Phavorin. On le voit cependant dans Dio Cassius, joint au substantif ἑορτὴ, pour signifier une fête qui revient tous les trente ans. Cet adjectif peut également se joindre au mot περίοδος, pour signifier une période de trente ans. Mais quel sens donner à cette phrase, *maître de la fête qui revient tous les trente ans*, ou à celle-ci, *maître de la période de trente ans*. Je soupçonne que le terme τριακονταετηρίδων est corrompu, et qu'il faut lire en sa place τριακοστῶν. On trouve dans l'oraison de Démosthène contre Leptine l'adjectif τριακοστή, avec lequel on sous-entend μοῖρα : Ἐκεῖνος πράττεται τοὺς παρ' αὐτοῦ σῖτον ἐξάγοντας τριακοστήν. « Il exige le trentième de ceux qui em- » portent du blé de son pays. » On pourroit par-là même sous-entendre avec cet adjectif le substantif δυναστειῶν Ainsi κυρίου τριακοστῶν signifieroit *maître de la trentième dynastie*. On sait par le Syncelle qu'en Égypte les dieux et les rois, tant Égyptiens qu'Éthiopiens, avoient formé vingt-six dynasties, et que les Perses faisoient la vingt-septième ; la vingt-huitième et la vingt-neuvième étoient composées de princes Égyptiens soulevés contre les Perses, et qui avoient régné dans quelques nomes ; enfin, ceux d'entre les successeurs d'Alexandre qui avoient soumis l'Égypte, formoient la trentième dynastie. On pourroit donc dire en ce sens,

Dio Cassius, lib. LXII, §. 26.

Demosth. adversùs Leptinem, p. 283, lin. 15.

à ce qu'il me semble, que Ptolémée Épiphanes étoit le maître de la trentième dynastie, sans que cela eût rapport à un calcul astronomique quelconque.

Je n'ignore pas que cette conjecture paroîtra trop hardie à ceux qui ne se sont pas familiarisés avec la lecture des anciens manuscrits et avec celle des inscriptions, où l'on trouve des fautes aussi grossières. Mais aux grands maux il faut appliquer des remèdes violens. Au surplus, si l'on blâme cette conjecture, j'aime encore mieux faire l'aveu de mon ignorance, que d'admettre une supposition tout-à-fait hors de vraisemblance.

Je ne dois pas oublier le néros des Chaldéens, ou période de six cents ans, dont plusieurs astronomes ont parlé. Cette période fut inventée par les Chaldéens, si l'on en croit le Syncelle, qui cite Bérose et Abydène : mais, si l'on s'en rapporte à l'historien Joseph, elle fut connue des patriarches, quoiqu'il ne le dise pas en termes positifs ; mais on peut l'inférer de son récit. Voici, en effet, de quelle manière il s'exprime : « Que ceux qui comparent la longue » vie des patriarches avec la briéveté de la nôtre, n'aillent » pas s'imaginer que ce que nous en rapportons soit faux, » parce que, personne ne poussant actuellement sa carrière » si loin, ils conjecturent qu'il ne s'est trouvé personne dans » les anciens temps qui ait vécu un si grand nombre d'an- » nées. Les premiers hommes étoient amis de Dieu, ils » avoient été créés par lui-même, et leur, nourriture étant » plus propre à conserver long-temps la vie, il est naturel » de penser que leur vie a dû être plus longue. D'ailleurs, » Dieu leur accorda ce grand nombre d'années pour l'avan- » tage et l'utilité de l'astronomie et de la géométrie, qu'ils

Josephi Antiquitatum. Judaïc. lib. I, cap. 3, §. 9, pag. 17.

avoient

» avoient inventées; car jamais ils n'auroient pu prédire » ces choses, s'ils n'avoient pas vécu six cents ans : la grande » année s'accomplit en effet dans cet espace de temps. »

Josephi Antiquitatum Judaïc. lib. I, cap. 2, §. 3.

Le même Joseph avoit dit un peu plus haut : « Les » premiers hommes ayant appris d'Adam que le monde » devoit périr par la conflagration et par un déluge uni- » versel, ils avoient gravé leurs connoissances astrono- » miques sur deux colonnes, l'une de briques, l'autre de » pierres. Celle de briques devoit résister à l'action du feu, » celle de pierres à celle de l'eau. Ces deux colonnes se » voient encore actuellement dans la terre Siriade. »

Plusieurs savans ont cherché à découvrir quelle est cette terre Siriade. Je passe sous silence leurs conjectures, pour m'arrêter un instant à celle de Dodwell, qui a quelque vraisemblance. Ce savant pense que, le Nil ayant anciennement porté le nom d'*Ægyptus*, et la terre qu'il arrose en ayant pris le nom d'*Égypte*, il est très-vraisemblable que ce fleuve, que l'on appeloit plus anciennement encore *Siris*, avoit donné alors le nom de *Siriade* au pays qu'il traversoit dans toute sa longueur.

Dodwell in Appendice ad Dissertat. Cyprianicas, §. 13, pag. 144.

Cette conjecture est ingénieuse ; mais on peut répondre que Joseph, écrivant pour toutes les classes de la société, auroit dit simplement que ces colonnes se voyoient encore en Égypte, s'il eût entendu ce pays par la terre Siriade. Mais parlons franchement : Dodwell a eu tort de s'épuiser en conjectures pour donner quelque couleur au récit de Joseph. Cet historien, nullement critique, et mauvais prêtre, donnoit sans doute autant d'autorité aux écrits apocryphes de l'ancien Testament qu'à l'ancien Testament même. C'est en effet dans cet ouvrage apocryphe qu'on

trouve les deux colonnes de Seth, et c'est dans le même ouvrage qu'on lit qu'Abraham donna aux astres les noms qu'ils portent, qu'il distingua les quatre parties de l'année, qu'il imagina les mois et les semaines, et enfin qu'il apprit d'un ange l'astronomie. Ces livres apocryphes subsistent encore à présent, et le savant et laborieux écrivain Jean-Albert Fabricius les a recueillis et fait imprimer à Hambourg, en deux volumes *in-8.°*

Joseph voulut sans doute, à la faveur de toutes ces rêveries, donner quelque couleur aux sottises qu'il débite dans le premier livre de ses Antiquités Judaïques; et peut-être crut-il faire honneur aux patriarches, de la découverte du néros ou période de six cents ans, qui est cependant de beaucoup postérieure, et qui ne remonte pas plus haut que Bérose, qui est né vers la fin du règne d'Alexandre, c'est-à-dire, vers l'an 333 avant notre ère.

Élémens d'astronom. par Cassini; préface, p. vj. De l'Origine des Lois, des Arts et des Sciences, par Goguet, tom. III, pag. 267.

Cette période, vantée par des hommes d'un rare mérite, tels que MM. Cassini et Goguet, qui la regardent même comme la plus exacte de toutes les périodes luni-solaires, mérite-t-elle les éloges qu'on lui a donnés? Je ne me charge pas de répondre à cette question; un habile astronome, M. de la Lande, va le faire pour moi. Voici les propres termes de ce savant, dans son Astronomie, *tome II, art. 1570 de la troisième édition:* « Si l'on emploie la durée » de l'année que nous connoissons et le mois synodique » tel que nous l'avons indiqué ci-devant, c'est-à-dire, des » mois de $29^j\ 12^h\ 44'\ 3''$ chacun, on aura $28^h\ 1'\ 42''$ de » trop dans les sept mille quatre cent vingt-une lunaisons: » ainsi la lune retarderoit de plus d'un jour au bout de six » cents ans. »

En voilà assez sur cette période; et je m'arrêterai d'autant moins à réfuter un autre savant qui, voyant par-tout des allégories, a fait de cette prétendue période une période allégorique, que d'autres avant moi ont combattu ses opinions avec succès.

Venons maintenant aux périodes des Grecs; car ils ont eu aussi les leurs, et quelques-unes d'entre elles ont même eu une très-grande célébrité. Elles n'étoient pas cependant de grandes années, quoique Censorin l'ait dit positivement. Nous ne parlerons que des principales; vouloir les parcourir toutes, ce seroit une tâche infinie, et qui passeroit de beaucoup les bornes qui me sont prescrites : d'ailleurs cette fastidieuse énumération ne répandroit aucune lumière sur le sujet que je me suis proposé de traiter.

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 94.

La période de quatorze cent soixante-une années vagues ayant été généralement abandonnée, ou du moins n'étant plus guère en vogue, ainsi que la pentaétéride, qui en avoit (1) été l'élément, on parut alors s'occuper moins de la grande année que du soin de faire accorder le cours de la lune avec celui du soleil. On imagina, à cet effet, l'ennéaétéride, qui est composée de huit années révolues et qui revient tous les neuf ans. La plus commune opinion en attribue l'invention à Eudoxe de Cnide : mais il paroît qu'elle étoit connue long-temps avant lui, puisque Censorin l'attribue à Cléostrate de Ténédos et à d'autres, tels qu'Harpalus, Nautélès, Mnésistrate, Dosithée, et Ératosthène, qui avoit écrit un commentaire sur l'octaétéride. Ces astronomes ne différoient entre eux que sur la manière dont ils plaçoient le mois intercalaire. Cependant Eudémus de Rhodes, disciple d'Aristote, en attribue la découverte à Eudoxe dans

(1) *Voyez* la pag. 221.

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 93.

Gemini Elementa astronom. cap. 6, pag 19.

Simplicii in IV libros Aristotelis de Cælo, lib II, p. 119, lin. 34.

Achillis Tatii Isagoge in Phænomena Arati, cap. 9, pag. 82.

son second livre de l'Histoire de l'astrologie, comme nous l'apprenons de Simplicius dans son Commentaire sur le traité d'Aristote *de Cælo*. Cette autorité seroit concluante en faveur d'Eudoxe, si Ératosthène, qui étoit presque contemporain d'Eudémus, n'assuroit, dans son Commentaire sur l'octaétéride, qu'Eudoxe n'en étoit pas l'inventeur. Dans ce conflit d'opinions, il est peut-être impossible de reconnoître le véritable auteur de cette découverte: mais, quel qu'il soit, comme tous ces savans avoient voyagé en Égypte et qu'ils y avoient tous fait un séjour plus ou moins long, on ne peut guère douter que cette période ne fût en usage avant eux chez les Égyptiens; et les savans que je viens de nommer, la leur ayant empruntée, se contentèrent de la faire connoître aux Grecs leurs compatriotes, les uns dans un temps, les autres dans un autre. La seule différence qu'on remarque entre ces savans, c'est, ainsi que je l'ai déjà observé, dans la manière dont ils plaçoient le mois intercalaire: *Sed hanc (octaeteridem) Cleostratum Tenedium primum ferunt composuisse, et postea alios aliter, qui mensibus variè intercalandis suas* ὀκταετηρίδας *protulerunt, ut fecit Harpalus, Nauteles, Mnesitheus, item alii, in quîs Dositheus.*

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 93.

Ibid.

Plutarch. de Placitis philosophor. lib. II, c. ultimo.

Theophrast. de Signis pluviarum, ventor. &c. pag. 216.

Quoique l'ennéaétéride ne fût qu'une période et même très-courte, la plus grande partie de la Grèce la regarda cependant comme une véritable grande année. *Hunc circuitum verum annum magnum esse pleraque Græcia existimavit.* Plutarque étoit aussi de ce sentiment dans son Traité sur les dogmes des philosophes : Τὸν δὲ μέγαν ἐνιαυτὸν οἱ μὲν ἐν τῇ ὀκταετηρίδι τίθενται.

Quelques années auparavant, Phœnus, *métæque*, c'est-à-dire, domicilié à Athènes sans y jouir des priviléges des

citoyens, avoit observé les solstices. Méton, fils de Pausanias, citoyen d'Athènes, qui avoit été son disciple, profita des observations de son maître, et, y ayant joint les siennes, il imagina l'ennéadécaétéride, ou période de dix-neuf ans. Les Athéniens l'ayant adoptée, ils réformèrent en conséquence leurs éphémérides. Leur année civile, qui jusqu'alors avoit commencé au solstice d'hiver, commença dans la suite au solstice d'été avec les olympiades. Cette réforme est du 13 scirophorion de l'an 432 avant notre ère, qui répond à-peu-près au 15 juin. Pythodorus fut alors archonte : l'archontat d'Apseudès, son prédécesseur, auroit dû finir, selon l'usage, au solstice d'hiver précédent, c'est-à-dire, sur la fin de l'année 433 avant notre ère; mais, comme la réforme ne devoit avoir lieu qu'au solstice d'été suivant, on prolongea son archontat de six mois. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'ennéadécaétéride de Méton, parce que nous nous réservons d'en donner une idée plus exacte dans un autre Mémoire, ainsi que de l'excaiebdomécontaétéride de Calippus, et de la réforme qu'en fit Hipparque. Mais je ne dois pas passer sous silence que cette période, je veux dire l'ennéadécaétéride, fut aussi regardée comme une grande année, et Plutarque me servira de garant. Τὸν δὲ *μέγαν ἐνιαυτὸν*, dit-il, *οἱ μὲν ἐν τῇ ὀκταετηρίδι τίθενται, οἱ δὲ ἐν τῇ ἐννεακαιδεκαετηρίδι*. Au témoignage de Plutarque, je crois devoir joindre celui d'Élien. Méton, de Leuconium, bourgade de l'Attique, de la tribu Léontide, éleva, dit-il, des colonnes sur lesquelles il fit graver les temps où arrivent les solstices; on lui doit la découverte, comme il le prétend, de la grande année, qui étoit, selon lui, de dix-neuf ans.

Diodor. Sicul. lib. XII, §. 36.

Plutarchi de Placitis philosophorum, lib. II, cap. ultimo.

Æliani Varia Historia, lib. X, cap. 7.

Euctémon étoit Athénien, ainsi que nous l'apprend Festus

Festi Avieni Ora Marit. vers. 47.

Aviénus, *Euctemon quoque popularis urbis Atticæ;* et plus loin, *Atheniensis dicit Euctemon.* Cet astronome avoit fait ses observations dans les Cyclades, en Macédoine et en Thrace, comme on le voit dans le dernier chapitre des Apparences des étoiles fixes par Ptolémée. En Thrace, il avoit long-temps habité la ville d'Amphipolis, qui appartenoit alors aux Athéniens; et c'est par cette raison qu'Aviénus, que nous venons de citer, dit, dans le même ouvrage, vers 337: *Amphipolis urbis incola Euctemon.* Il étoit contemporain de Méton. Ptolémée joint, dans sa Grande Construction, ces deux astronomes l'un avec l'autre, et il cite Euctémon au moins vingt fois au sujet des apparitions des étoiles fixes et des pronostics que l'on doit en tirer. Géminus en parle aussi plusieurs fois dans le XVI.[e] chapitre de son Introduction aux Phénomènes. Cependant les observations de ces astronomes n'étoient pas estimées, et voici ce qu'il en dit: « Nous » aurions dû comparer nos observations avec celles que Méton et Euctémon ont faites sur les solstices d'été, et avec » celles d'Aristarque, qui est venu après eux, à cause de leur » ancienneté. Mais, comme en général il est difficile de s'assurer des observations qui fixent l'instant où le soleil est » dans le tropique d'été, et que d'ailleurs les observations » de ces anciens astronomes ont été faites avec beaucoup » de négligence, ainsi qu'il a paru à Hipparque, nous les » avons rejetées. » Théon en porte le même jugement, soit qu'il ait examiné lui-même ces observations, soit qu'il n'en ait parlé que d'après Ptolémée, dont il est le commentateur. Il est inutile de rapporter les termes dont il s'est servi; je me contente de renvoyer à la page de son Commentaire sur la Grande Construction citée en marge.

Ibid. vers. 350.

Ptolem. Μεγάλη Σύνταξις, *l. III, c. 1, p. 62, lin. 17.*

Ptolemæus de Apparentiis et Significationibus inerrantium

Ptolemæi Μεγάλη Σύνταξις, *pag. 62, lin. 17.*

Theonis Commentar. in Magnam Construct. lib. III, p. 139, lin. 33 et seq.

Œnopides de Chios [a] avoit fréquenté en Égypte les prêtres et les astronomes. On lui attribue [b], dit Diodore de Sicile, la découverte de l'obliquité du mouvement du soleil, et que sa marche est contraire à celle des autres astres. Toutes ces expressions sont exactes, et l'on s'aperçoit que cet auteur veut parler de l'écliptique, de ce cercle que décrit le soleil par son mouvement annuel, qui coupe l'équateur en deux parties égales, et ne s'en éloigne de part et d'autre que de vingt-trois degrés vingt-huit minutes vingt secondes à-peu-près. Plusieurs auteurs, selon Plutarque, assuroient que Pythagore étoit l'auteur de cette découverte; quoiqu'Œnopides de Chios, continue le même auteur, s'en attribue la gloire. Quelques lignes plus haut, le même Plutarque attribuoit cette découverte à Thalès. L'expression de cet écrivain, en parlant de la découverte de Pythagore, est remarquable : Πυθαγόρας πρῶτος ἐπινενοηκέναι λέγεται τὴν λόξωσιν τοῦ ζωδιακοῦ κύκλου. « On dit que Pythagore » a imaginé le premier l'obliquité du cercle du zodiaque. » On seroit tenté de croire qu'il s'est exprimé peu exactement, si Achillès Tatius ne s'étoit pas servi des mêmes termes, ὁ δὲ ζωδιακὸς λοξὸς ὤν. Proclus nous apprend la raison qui avoit fait donner au zodiaque l'épithète de λοξός, *oblique ;* et cette raison est la véritable, c'est qu'il coupe obliquement les cercles parallèles à l'équateur : Λοξὸς δὲ κέκληται ὁ ζωδιακὸς κύκλος, διὰ τὸ λοξῶς τέμνειν τοὺς παραλλήλους κύκλους. Le passage suivant de Cléomède doit se prendre dans le même sens : « Le zodiaque s'appelle » *oblique,* parce que, jeté entre les tropiques et l'équa- » teur, il touche en un seul point l'un et l'autre tropique et » coupe l'équateur en deux parties égales. » Ἔστι δὲ ὁ ζωδιακὸς

[a] *Diodor. Sicul. lib. I, §. 98.*
[b] *Ibid.*

Plutarch. Placita philosophor. lib. II, cap. 12, pag. 888.

Achillis Tatii Isagoge in Phænomena, p. 84, ex edit. Petavii.

Procli Sphæra, cap. 10, pag. 22; ex editione Bainbridge, Londini.

Cleomed. Theoria orbium cælestium, lib. I, c. 4, pag. 18; ex edit. Balfour.

κύκλος λοξὸς, διά τε τῶν τροπικῶν καὶ τοῦ ἰσημερινοῦ βεβλημένος, καὶ ἑκατέρου μὲν τῶν τροπικῶν καθ' ἓν ψαύων σημεῖον, τὸν δὲ ἰσημερινὸν εἰς δύο ἴσα τέμνων. Si les premiers mots de cette phrase paroissent équivoques, la suite fait voir en quel sens on doit les entendre. C'est aussi de cette manière qu'il faut expliquer ces vers de Manilius, qui désignent l'obliquité du zodiaque par le terme de *balteus :*

Manilii Astronomic. l. 1, vers. 677, vel. 656 ex edit. Pingré.

. . . Nitet ingenti stellatus balteus orbe,
Insignemque facit cœlato lumine mundum.

M. Pingré, en traduisant *balteus* par *ceinture,* n'a pas saisi l'idée du poète Latin.

Il est très-vraisemblable que Pythagore et Œnopides de Chios avoient puisé cette connoissance en Égypte, ainsi que toutes celles dont on leur fait honneur.

On attribue aussi à Œnopides de Chios la période de cinquante-neuf ans. Élien dit positivement que cet astronome avoit consacré à Olympie une table d'airain, sur laquelle il avoit fait graver le cours des astres pour cinquante-neuf ans, et qu'il appeloit cela *la grande année.* Stobée donne à cette période soixante ans ; mais le passage d'Élien que l'on vient de rapporter, un autre de Plutarque sur les dogmes des philosophes *(livre II, chapitre dernier),* prouvent que c'est une faute des copistes, et qu'il faut lire en cet endroit πεντήκοντα ἐννέα, *cinquante-neuf.* D'ailleurs, il n'existe pas de période de soixante ans ; et cette raison est supérieure à toutes les autorités, quelles qu'elles puissent être. Le même Stobée joint Pythagore à Œnopides de Chios pour la découverte de cette période, et je n'en suis pas étonné ; ses disciples, passionnés pour sa gloire, lui attribuoient une

Æliani Varia Historia, lib. X, cap. 7.

Stobæi Eclog. physic. l. 1, c. 11, pag. 94.

infinité

infinité de découvertes auxquelles il n'avoit eu aucune part. Je n'en suis pas moins porté à croire que c'est une faute des copistes, parce qu'aucun autre auteur ne revendique cette découverte à ce philosophe, et parce que Censorin l'attribue à Philolaüs le Pythagoricien, dont nous avons la vie écrite par Diogène de Laërte, et qui est cité avantageusement par Proclus, dans son Commentaire sur le Timée de Platon [a]. L'épithète de *Pythagoricien*, donnée à Philolaüs, a sans doute occasionné cette méprise. Philolaüs [b] admettoit le mouvement de la terre, quoique d'autres prétendissent, au rapport de Diogène de Laërte et à celui de Cicéron (*in Lucullo*, §. 39), qu'Hicétas de Syracuse étoit l'auteur de cette découverte. Dans les anciennes éditions de Cicéron, telles que celle de Victorius, qui est excellente, on trouve *Nicétas;* mais Paul Manuce, Turnèbe et Muret, ayant corrigé *Hicétas*, et les plus savans éditeurs ayant adopté cette correction, on ne conçoit pas comment M. de la Lande a osé mettre dans son Astronomie, article 307, *Nicétas*. Le même savant remarque en note que quelques-uns écrivent aussi *Icétas*, et d'autres *Hicétas*. Il est certain que ceux qui écrivent *Icétas*, ne savent pas même lire le grec.

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 94.

[a] *Procli Commentar. in Platonis Timæum, lib. 1, pag. 26, lin. 30; lib. III, pag. 198, lin. 6.*

[b] *Diogen. Laert. lib. VIII, segm. 85.*

Quoi qu'il en soit, le sentiment de Philolaüs sur le mouvement de la terre donna occasion au savant Boulliaud de publier, sous le nom de ce philosophe, l'ouvrage qu'il avoit composé sur le vrai système du monde, et d'intituler *Astronomia Philolaïca*, celui qu'il fit cinq ans après sur l'astronomie.

Calippus de Cyzique quadrupla l'ennéadécaétéride de Méton, et forma ainsi sa période de soixante-seize ans. La première commença le 29 juin, trois cent trente ans avant

notre ère; la seconde, deux cent cinquante-quatre ans, et la troisième, cent soixante-dix-huit ans avant la même ère. Nous en trouvons la preuve dans la Grande Construction de Ptolémée. Ce savant astronome dit en effet que Timocharis fit à Alexandrie quelques observations astronomiques le 25 posidéon, qui répond au 16 paophi des Alexandrins, la trente-sixième année de la première période de Calippus, laquelle concourt avec l'an 454 de l'ère de Nabonassar. Si la trente-sixième année de la première période de Calippus coïncide avec l'an 454 de l'ère de Nabonassar, la première année de cette période doit correspondre avec l'an 418 de la même ère. Or, cette année coïncide avec l'an 330 avant notre ère, qui est précisément l'année où nous avons placé le commencement de la première période de Calippus, avec le savant P. Pétau et les chronologistes les plus estimés. Il faut seulement faire attention que l'ère de Nabonassar commence le 26 février de l'an 747 avant notre ère, à midi, au méridien d'Alexandrie, ou à dix heures huit minutes, au méridien de Paris, et qu'elle est calquée sur l'année vague des Égyptiens. Sans cette légère attention, on pourroit trouver en quelques occasions une année de moins dans nos tables chronologiques les plus estimées.

Ptolemæi Μεγάλη Σύνταξις, lib. VII, cap. 3, pag. 171, lin. 11 et seq.

Je passe sous silence les autres observations astronomiques qui eurent lieu pendant cette première période, et qui sont rapportées par Ptolémée; mais je ne dois pas omettre une éclipse de lune observée par Hipparque, la cinquante-deuxième année de la seconde période de Calippus, parce qu'elle sert à constater le commencement de cette seconde période, que nous avons fixé à l'an 254 avant notre ère. Cette année, je veux dire la cinquante-deuxième

Ibid. lib. IV, cap. ultimo, pag. 206, lin. 30.

année de cette seconde période, correspond, selon Ptolémée, à l'an 546, plus trois cent quarante-cinq jours, de l'ère de Nabonassar, qui tombe l'an 4511 de la période julienne, deux cent trois ans avant notre ère et le 22 septembre. On trouve une éclipse de lune de la même année et du même jour dans la Chronologie des éclipses du savant Pingré. Cette seconde période avoit donc commencé l'an 254 avant notre ère. Ptolémée parle aussi, *livre III, chapitre 2,* de plusieurs observations astronomiques faites par Hipparque, la trente-deuxième année de la troisième période de Calippus. Elles sont donc de l'an 146 avant notre ère, et cette troisième période avoit donc commencé l'an 178 avant notre ère. Ptolémée n'a pas ajouté à cette époque l'ère de Nabonassar, quoiqu'il soit dans l'usage de le faire.

Ptolemæi Μεγάλη Σύνταξις, *lib. III, cap. 2, pag. 60, 61 et 62.*

Le même astronome fait encore mention d'une éclipse de lune observée à Rhodes par Hipparque, le 2 tybi ou janvier de la trente-septième année de la troisième période de Calippus, qui répond, comme il le dit lui-même, à l'an 607 de l'ère de Nabonassar. Il parle encore autre part de la même éclipse sans la coordonner avec cette ère. Cette éclipse est du 27 janvier, cent quarante-un ans avant notre ère. Nos tables chronologiques font correspondre cette année avec l'an 607 de l'ère de Nabonassar. Elles ne se sont pas cependant trompées, et Ptolémée n'est pas non plus dans l'erreur, parce que, l'ère de Nabonassar commençant le 27 février, sept cent quarante-sept ans avant notre ère, comme nous l'avons remarqué, et la période de Calippus commençant en automne, on devoit encore être, sur la fin de l'an 607 de l'ère de Nabonassar, dans le mois de janvier

Ibid. lib. VI, cap. 5, pag. 142, lin. 30.

Ibid. cap. 9, p. 156, lin. 42.

de l'an 4573 de la période julienne, cent quarante-un ans avant notre ère.

Ptolémée[a] remarque que les observations d'Hipparque ont été faites avec beaucoup d'exactitude, παρατηρητικώτατα; et Théon[b], qu'elles l'ont été avec beaucoup de soin, ἐπιμελέστατα ταύτην τὴν τήρησιν τοῦ Ἱππάρχου ποιησαμένου. Le même Ptolémée[c] observe autre part qu'Hipparque n'a fait attention qu'au mouvement du soleil et de la lune, sans aucun égard pour celui des planètes. Il faut donc en conclure que ce savant astronome regardoit les périodes de Méton, d'Harpalus, de Calippus, &c. comme de simples périodes, et non comme de grandes années, quoique Censorin ait voulu nous persuader que ces périodes étoient de véritables grandes années.

Le même Hipparque avoit aussi imaginé une période de trois cent quatre ans : *Hipparchi (nempe annus) ex annis 304, in quo intercalatur centies bis.* Censorin, qui s'exprime ainsi, regardoit cette période comme une grande année, puisqu'il avoit dit peu auparavant, *præterea sunt magni anni complures, ut Metonicus, &c. est et Philolai....... item Calippi;* après quoi il ajoute, *sed et Hipparchi:* ce qui prouve évidemment qu'il mettoit la période d'Hipparque au nombre des grandes années. Au surplus, cette période n'étoit que celle de Calippus multipliée par quatre. Toutes ces périodes n'avoient rien de bien merveilleux. Celle de quatre ans étoit multipliée par deux; celle de neuf ans, également multipliée par deux, donnoit celle de dix-neuf ans, imaginée par Méton; celle-ci, multipliée par quatre, donna celle de soixante-seize ans, inventée par Calippus; et enfin celle de soixante-seize ans, multipliée par quatre, donna celle

[a] *Ptolem.* Μεγάλη Σύνταξις, *lib. IV, cap. 2, pag. 85, lin. 3.*

[b] *Theonis Comment. in Magn. Construct. lib. V, cap. 6, pag. 247, lin. 11.*

[c] *Ptolem.* Μεγάλη Σύνταξις, *lib. IX, cap. 2, pag. 210, lin. 19 et seq.*

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 95.

de trois cent quatre ans, dont Hipparque fut l'inventeur.

Quoique cela n'exige pas un grand effort de génie, on ne peut cependant disconvenir qu'Hipparque, en corrigeant l'année Calippique, n'ait beaucoup approché de la vérité. Cette année Calippique étoit, en effet, de trois cent soixante-cinq jours et un quart : Hipparque, en retranchant de cette année la trois-centième partie d'un jour, ou quatre minutes quarante-huit secondes, eut pour la sienne 365^j 5^h $55'$ $12''$; ce qui est, à six minutes et quelques secondes près, la vraie longueur de l'année. Mais le grand défaut de toutes ces périodes, c'est qu'ayant été imaginées pour trouver les nouvelles lunes, on peut assurer qu'elles ont toutes manqué leur but et qu'elles péchent par le défaut d'exactitude. C'est ce qu'il est facile de prouver. On croyoit que le cycle de dix-neuf ans, imaginé par Méton, comprenoit exactement deux cent trente-cinq lunaisons, de sorte qu'après la révolution de cette période, les nouvelles lunes revenoient non-seulement au même jour de chaque mois, mais encore à la même heure. Cela est impossible, et en voici la preuve. Dix-neuf années juliennes comprennent six mille neuf cent trente-neuf jours, plus dix-huit heures. Chaque lunaison étant de 29^j 12^h $44'$ $3''$, les deux cent trente-cinq lunaisons donnent 6939^j 16^h $31'$ $45''$. Ainsi, après dix-neuf ans révolus, les nouvelles lunes arriveront environ une heure et demie plutôt. Ce défaut d'exactitude sera plus sensible dans les périodes de soixante-seize ans et de trois cent quatre ans. Dans la première, qui est celle de Calippus, les nouvelles lunes anticiperont de six heures; et dans l'autre, qui est celle d'Hipparque, les nouvelles lunes arriveront un jour entier plutôt.

Après avoir parcouru la plupart des périodes des Grecs, que l'on regardoit comme de grandes années, je vais parler des véritables grandes années, ou du moins de celles qu'on a crues telles.

Solini Polyhistor, cap. 36, pag. 78, ex edit. Henr. Steph. vel cap. 33, ex edit. Salmasii.

Je commence par celle dont Solin fait mention. « C'est » une chose reconnue de tout le monde, dit cet écrivain, » que la grande année se termine en même temps que la vie » du phœnix. » Il avoit dit, une ligne plus haut, que tout le monde convenoit que le phœnix vivoit cinq cent quarante ans. Il y avoit donc, selon cet écrivain, une grande année de cinq cent quarante ans. De tous les auteurs qui ont parlé de la grande année, il est seul de cette opinion, et c'est par cette raison que nous l'avons mis hors des rangs. Nous dirons cependant encore un mot de cette opinion dans la troisième partie.

Plin. Hist. nat. lib. X, cap. 2, pag. 546.

Nous devons joindre à cet écrivain le sénateur Manilius, qui, après avoir assuré que le phœnix vivoit cinq cent soixante ans, ajoute que la révolution de la grande année avoit lieu en même temps que celle de la vie de cet oiseau : *Cum hujus alitis vita, magni conversionem anni fieri prodidit idem (nempe Manilius).* Comme ce passage peut occasionner de grandes difficultés, nous le discuterons dans la troisième partie de ce Mémoire.

Nous avons avancé plus haut, *pages 222 et 223*, que ce qui constituoit la grande année étoit le retour de toutes les planètes au même point du ciel, et nous l'avons prouvé par un passage de Macrobe qui le dit positivement. Les anciens astronomes en étoient convaincus, ainsi que l'auteur des Saturnales. Aussi Aristarque de Samos porta-t-il la grande année [a] à deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre

[a] *Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 98.*

ans ; Arétès de Dyrrhachium, à cinq mille cinquante-deux ans ; quelques autres écrivains [a], à sept mille sept cent soixante-dix-sept ans ; d'autres encore [b], à neuf mille neuf cent soixante-dix-sept ans ; Solin [c], *in Polyhistore*, et Cicéron [d], *in Hortensio*, à douze mille neuf cent cinquante-quatre ans ; Héraclite et Linus, à dix-huit mille ans, comme le dit Plutarque [e] dans son Traité sur les dogmes des philosophes. Il est vrai que Censorin ne porte l'opinion d'Héraclite et de Linus qu'à dix mille huit cents ans ; mais il se trompe, ou ses copistes se sont trompés, puisque Stobée [f] s'accorde avec Plutarque. Dion [g] donne à la grande année dix mille huit cent quatre-vingt-quatre ans ; Macrobe [h], quinze mille ans ; Orphée [i], cent mille vingt ans ; Julius Firmicus Maternus [k], trois cent mille ans ; Cassandre [l], trois millions six cent mille ans ; Diogène, six millions cinq cent soixante-dix mille ans ; d'autres enfin, ajoute Censorin, pensent que cette année est infinie et qu'elle ne reviendra jamais. Quoi qu'il en soit de la durée de ces grandes années, elles sont remarquables en ce qu'elles se terminent alternativement, l'une par un déluge universel, l'autre par la conflagration du monde ; après quoi l'on verra paroître une nouvelle terre et de nouveaux cieux. C'étoit aussi le sentiment de Julius Firmicus Maternus [m]. *Mundus*, dit-il, *certum diem non habuit ortûs sui, nec aliquid interfuit eo tempore quo mundus divinæ mentis ac providi numinis ratione formatus est, nec eò usque se intentio potuit humanæ fragilitatis extendere, ut originem mundi facili posset ratione concipere aut explicare, præsertim cùm trecentorum millium annorum major ἀποκατάστασις, hoc est redintegratio, per ἐκπύρωσιν, aut per κατακλυσμὸν, spatio perficiatur.*

[a] *Plutarch. de Placitis philosophor. pag. 892.*

[b] *Sext. Empiricus adversùs Astrologos, p. 355.*

[c] *Solini Polyhistor, cap. 33.*

[d] *Cicero in Hortensio, vol. III, pag. 425 ; ex ed. Oliveti.*

[e] *Plutarch. loco superiùs laudato.*

[f] *Stobæi Eclog. physic. lib. I, cap. 11, pag. 21.*

[g] *Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 98.*

[h] *Macrob. in Somnium Scipionis, l. II, c. 12, p. 111.*

[i] *Censor. p. 99.*

[k] *Jul. Firmici Materni Matheseos lib. III, cap. 1, pag. 47, lin. 7, ex edit. Basileensi.*

[l] *Censorin. loco laudato.*

[m] *Jul. Firmicus lib. III, cap. 1, pag. 47.*

His enim duobus generibus ἀποκατάστασις fieri consuevit; namque exustionem diluvium, hoc est ἐκπύρωσιν κατακλυσμὸς, sequitur: nullâ enim re aliâ exustæ res poterant renasci, nec ullâ re aliâ ad pristinam faciem formamque revocari, nisi admixtiones atque concretus pulvis favillarum, omnium genitalium seminum collectam conciperet fœcunditatem; sed ut esset, quod mathematici in genituris hominum sequerentur exemplum, ideo hanc quasi genituram mundi, divini viri, prudenti ratione finxerunt.

Cette opinion étoit non-seulement reçue dans le siècle de Constantin, où Julius Firmicus écrivoit, mais encore dans celui d'Auguste. Jupiter, dit Ovide, s'apprêtant à submerger la terre, délibère s'il lancera d'abord la foudre par-tout; mais il craint que l'éther ne s'enflamme et que l'axe du monde n'en soit consumé. Il se rappelle cependant qu'il est écrit dans le livre des destins qu'il viendroit un temps où la mer, la terre et le ciel seroient embrasés, et où le monde entier périroit par le feu :

Ovid. Metamorphos. lib. I, vers. 254.

Esse quoque in fatis reminiscitur, adfore tempus
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Cette doctrine n'étoit pas même nouvelle du temps d'Auguste; c'étoit celle d'Héraclite d'Éphèse, qui vivoit près d'un siècle avant Platon. « Le monde, dit-il, sera un » jour consumé par le feu, et se renouvellera de ses cendres » dans de certaines périodes de temps. Les temps où il se » consumera et où il renaîtra, sont mesurés. » Simplicius, qui rapporte ces paroles d'Héraclite, ajoute que les Stoïciens adoptèrent dans la suite cette opinion : Ὁ Ἡράκλειτος δὲ ποτὲ μὲν ἐξάπτεσθαί φησι τὸν κόσμον· ποτὲ δὲ ἐκ πυρὸς αὖθις αὐτὸν κατά τινος περιόδους χρόνων· ἐν οἷς φησι μέτρα ἁπτόμενον

Simplicii Commentar. in Aristotelis de Cælo lib. I, fol. 68, in aversa parte, lin. 69.

ἐνάπτων καὶ μέτρα σβεννύς· ταύτης δὲ τῆς δόξης ὕπερθεν ἐγένοντο οἱ Στωικοί.

En effet, Zénon, fondateur de la secte des Stoïciens, dit, au rapport de Tatien, que le monde se renouvellera par la conflagration. Le même Tatien ajoute un peu plus bas : « Nous croyons que la résurrection des corps aura lieu après » la consommation de tout, non de la manière dont l'en- » tendent dans leurs dogmes les Stoïciens, qui prétendent » que, dans de certaines périodes, le monde périra et re- » naîtra. » Si l'on souhaite se procurer un plus grand développement de cette opinion, on peut recourir à la Vie de Zénon par Diogène de Laërte, *segm. 140 et 141.*

Tatiani Oratio ad Græcos, §. 9, pag. 23.

Cela peut encore se prouver par ce que rapporte Aristoclès dans son VII.e livre *de la Philosophie.* « Les Stoï- » ciens, dit-il, nous apprennent que, dans de certains temps » réglés par le destin, le monde entier périra par le feu, » et qu'ensuite il se renouvellera ; que ce feu contient, » en quelque sorte, une semence qui renferme toutes les » raisons, toutes les causes de ce qui a été, de ce qui est » et de ce qui sera ; que cet enchaînement et cette consé- » quence sont une destinée, une science, une vérité, une » loi inévitable et qu'on ne peut fuir. Ainsi tout ce qu'il y » a dans le monde est aussi bien gouverné que l'État le » mieux constitué. »

Eusebii Præparatio evangelica, lib. XV, cap. 14, pag. 816.

Numénius dit aussi, dans son premier livre *du Bien*, que c'est un dogme des Stoïciens, que l'univers se changera en feu, et que ce feu sera comme une semence d'où sortira un autre monde tel que celui qui étoit auparavant. Les chefs et les plus anciens de cette secte, ajoute-t-il, tels que Zénon, Cléanthe et Chrysippe, ont approuvé ce dogme.

Ibid. cap. 18, pag. 820.

C'étoit aussi le sentiment d'Héraclite et d'Hippasus de Métaponte, comme on peut le voir dans le Traité de Plutarque[a] sur les dogmes des philosophes, et de là ils concluoient que le feu étoit le principe de tout, et que tout se résoudroit par le feu. Si l'on en croit Minucius Félix[b], cette opinion n'étoit pas tellement particulière aux Stoïciens, que les Épicuriens ne l'aient aussi embrassée : *Epicureis de elementorum conflagratione et mundi ruinâ eadem ipsa sententia est.* Il est certain que les Épicuriens pensoient que le monde périroit un jour; et Lucrèce, qui a bien connu la doctrine d'Épicure, et qui nous l'a transmise en beaux vers, le dit positivement:

Quod superest, ne te in promissis plura moremur,
Principiò, maria ac terras, cœlumque tuere :
Horum naturam triplicem, tria corpora, Memmi,
Tres species tam dissimiles, tria talia texta,
Una dies dabit exitio ; multosque per annos
Sustentata ruet moles et machina mundi.

« Mais pour ne pas vous arrêter plus long-temps, Memmius, » par de simples promesses, considérez la mer, la terre et le » ciel : ces trois substances, ces trois masses dont l'aspect » est si différent, dont le tissu est si solide, un seul jour les » verra périr; et la machine du monde, après s'être soutenue » pendant un grand nombre de siècles, s'écroulera en un » moment. »

Il n'est pas dit dans ces vers que le monde doive périr par le feu. Il suffisoit, dans le système d'Épicure, que les atomes qui avoient concouru à la formation de l'univers, en se réunissant dans une certaine combinaison, se désunissent

[a] *Plutarchi de Placitis philosophor. lib. I, cap. 3, pag. 335, ex ed. Wittenbach. Oxonii, 1797, in-4.°*

[b] *Minut. Felicis Octav. pag. 322.*

Lucret. lib. V, vers. 92 et seq.

et se dispersassent, soit par un violent ébranlement, soit par toute autre cause.

Il est donc constant que Minucius Félix s'est grossièrement trompé en attribuant à Épicure un sentiment que non-seulement il n'avoit pas, mais même qu'il ne pouvoit avoir. Écoutons Philon, Juif beaucoup plus savant que Minucius Félix : « Démocrite, Épicure et le grand nombre » des Stoïciens nous ont laissé dans leurs écrits que le » monde avoit eu un commencement et qu'il auroit une » fin; mais leurs sentimens à cet égard ne se ressemblent » pas : car ceux-là nous disent qu'il y a beaucoup de » mondes, et que tous ces mondes doivent leur origine » au choc mutuel et à la connexion des atomes qui s'ac- » crochent les uns les autres, et leur destruction à la réper- » cussion et à la désunion de ces mêmes atomes ; les Stoï- » ciens, au contraire, assurent qu'il n'y a qu'un seul monde, » que Dieu l'a fait, mais qu'il ne sera pas l'auteur de sa » destruction, mais un feu indomptable, répandu dans » tous les êtres, qui résoudra tout en lui-même par son effi- » cacité après de longues périodes de temps, et que de ce » feu le monde se renouvellera par la providence de l'archi- » tecte. »

Philo Judæus de Mundi incorruptibil. tom. II, pag. 489.

C'étoit aussi l'opinion d'Empédocles, sur laquelle je renvoie aux Stromates de Clément d'Alexandrie, *livre V, page 711.*

Les Stoïciens n'ont pas tous été de ce sentiment. « Boë- » thus, Posidonius et Panætius, hommes célèbres parmi » les Stoïciens, abandonnèrent leurs opinions sur la confla- » gration et sur le renouvellement du monde; et, comme » s'ils eussent été inspirés de Dieu, ils passèrent d'eux-

Ibid. pag. 497.

» mêmes au dogme plus divin de son incorruptibilité. Dio-
» gène avoit été, dans sa jeunesse, de cette opinion. »

Mangey, éditeur de Philon, pense que le Diogène dont il est parlé dans ce passage, étoit Diogène d'Apollonie, surnommé *le Physicien.* Il se trompe : Philon a voulu parler de Diogène de Séleucie, Stoïcien, surnommé *le Babylonien,* à cause du voisinage de ces deux villes; et c'est le quatrième des philosophes de ce nom dont parle Diogène de Laërte, *liv. VI, segm. 81.*

Panætius avoit abandonné, comme on l'a vu, le sentiment des Stoïciens sur la conflagration du monde, et il soutenoit son incorruptibilité. Diogène de Laërte remarque aussi la même chose. « Panætius, dit-il, soutenoit que le monde » étoit incorruptible. » Stobée assure dans ses Églogues physiques, *page 44,* que Panætius regardoit « comme plus » vraisemblable le sentiment de ceux qui admettoient plu- » tôt l'éternité du monde que sa conflagration, et que ce » sentiment lui plaisoit davantage. » Cette manière de s'exprimer renferme une espèce de doute, et c'est probablement ce qui a donné occasion à Cicéron de dire que le sentiment des Stoïciens sur la conflagration du monde paroissoit douteux à Panætius, *de quo Panætium addubitare dicebant.*

Diogen. Laert. lib. VII, segm. 142.

Cicero de Natura Deorum, lib. II, §. 46.

Les Stoïciens avoient puisé cette opinion dans Platon. En effet, le langage que ce philosophe met dans la bouche des prêtres Égyptiens, pour donner quelque couleur à son roman sur l'Atlantide, est à-peu-près le même. Je dis à-peu-près, parce que ces prêtres exceptoient l'Égypte, et prétendoient que ce pays n'avoit éprouvé ni conflagration, ni déluge universel. Aristote dit aussi un mot de ce déluge universel. Après avoir parlé des inondations partielles qui

Plato in Timæo, tom. III, pag. 22, C.

couvrent des pays entiers, la cause en est, ajoute-t-il, une saison telle que nos hivers et une pluie qui arrive dans un temps fixe : de même aussi y a-t-il un grand hiver et une surabondance d'eau dans une certaine période. Ce philosophe s'étoit exprimé d'une manière plus claire et plus étendue dans l'un de ses ouvrages qui n'est pas venu jusqu'à nous. « Il y a, dit Censorin, une année qu'Aristote appelle plutôt une très-grande année qu'une grande année. Cette » année est celle où le soleil, la lune et les cinq planètes » reviennent au même point d'où ils étoient anciennement » partis. L'hiver de cette année est un déluge, son été est » la conflagration du monde; car le monde est, dans cette » année, alternativement consumé par le feu ou détruit par » l'eau. » C'est de ce déluge et de cette conflagration du monde que parle Cicéron dans un fragment du sixième livre de la République, connu sous le nom de *Songe de Scipion*, fragment précieux que Macrobe nous a conservé. Scipion l'Africain, voulant faire sentir à Publius Scipion la futilité de ce qu'on appelle *gloire*, lui apparoît en songe et lui dit : « Quand même la génération actuelle desireroit » transmettre à une génération plus éloignée les éloges » qu'elle a entendu faire de nous, il n'est pas possible que » notre gloire soit, je ne dis pas éternelle, mais d'une longue » durée, à cause des inondations et des conflagrations que » le cours de la nature amène nécessairement dans un temps » déterminé. »

Aristotelis Meteorologic. lib. I, cap. 14, pag. 32, ex edit. Sylburg.

Censor. de Die natali, cap. 18, pag. 97.

Macrob. in Somnium Scipionis, lib. II, cap. 10 et 11.

Mais d'où viennent ces opinions si généralement répandues sur ces déluges et sur ces embrasemens qui devoient alternativement faire périr la terre sous les eaux et le monde par le feu ? Je ne doute pas que la mémoire du

déluge universel ne se soit conservée chez tous les hommes, et que les inondations partielles, arrivées en différens temps et en différens pays, n'aient contribué à graver dans l'esprit humain cette catastrophe en caractères indélébiles. Quant à l'embrasement du monde, je suis persuadé que les oracles des Sibylles, joints à cette prophétie d'Isaïe, y ont donné lieu : *Quia ipse Dominus in igne veniet, et quasi turbo quadrigæ ejus : reddere in indignatione furorem suum, et increpationem suam in flamma ignis.* Après cela, l'on verra de nouveaux cieux, une nouvelle terre, et la mémoire du passé sera abolie : *Ecce ego creo cælos novos et terram novam, et non erunt in memoria priora.* Les interprètes de la sainte Écriture ne sont pas d'accord sur le sens de ces deux versets : il ne me convient pas de les interpréter ; mais je ne puis m'empêcher de penser que cette prophétie, répandue dans tout l'Orient, donna lieu d'imaginer que le monde devoit périr un jour par le feu.

Isaï. cap. 66, vers. 15.

Ibid. cap. 65, vers. 17.

Ce furent, sans doute, ces opinions, très-accréditées du temps de Joseph, qui engagèrent cet historien à les faire remonter à Adam. Le premier des hommes prédit, dit-il, la destruction du monde par la violence du feu et par l'abondance de l'eau. Cet historien s'étoit proposé de faire voir que les Grecs étoient un peuple nouveau, et que cette nation avoit tort de se flatter d'avoir inventé les arts et les sciences. Cette proposition n'étoit pas difficile à prouver, sur-tout à l'époque où il vivoit ; mais il n'étoit pas nécessaire pour cela de recourir à des fables.

Joseph. Antiq. Judaïc. lib. I, cap. XI, §. 3, pag. 11.

Revenons maintenant au passage de Cicéron que nous avons rapporté un peu plus haut. Il est évident que cet orateur veut parler de ces hivers et de ces étés qui arrivent

alternativement dans les grandes années. Il est vrai qu'il ne dit pas, dans le passage que nous avons cité, de combien de nos années est composée cette grande année. Le même Cicéron ne s'explique pas d'une manière plus claire dans le second livre de la Nature des Dieux, *§. 20*, si l'on s'en rapporte aux éditions les plus estimées de cet orateur; mais, si l'on rapproche ce passage d'un endroit de Servius, commentateur de Virgile, on s'apercevra aisément que le passage de Cicéron a été tronqué. Le voici tel qu'il doit être restauré : « Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est le » mouvement des cinq étoiles qu'on appelle mal-à-propos » *errantes.* Un tel nom ne convient pas à des astres qui, » de toute éternité, s'avancent, rétrogradent, et ont chacun » leur manière de se mouvoir, toujours constante et déter- » minée. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que tantôt » ils se cachent et tantôt ils se découvrent ; tantôt ils » s'approchent du soleil, tantôt le précèdent et tantôt le » suivent; ici ils vont plus vîte, là plus lentement; quel- » quefois ils ne vont point et s'arrêtent pour quelque temps. » C'est à cause de leurs mouvemens inégaux que les mathé- » maticiens ont appelé *la grande année,* celle où il arrive » que le soleil, la lune et les cinq planètes, après avoir fini » chacun leur cours, se retrouvent dans la même position » respectivement. Quelle est la longueur de cette année? » c'est une grande question; mais il est nécessaire que cette » grande année vienne dans un temps fixe et déterminé, » *je veux dire, en trois mille ans.* »

J'ai ajouté ces derniers mots, et je les ai mis en italique, parce que Servius dit, sur le vers 284 du IIIe livre de l'Énéide : *De quo (scilicet magno anno) varia dicuntur et à Metone*

et ab Eudoxo et à Ptolemæo et ab ipso Tullio : nam in libris de Deorum Natura tria millia annorum tenere. Ce passage convient parfaitement en cet endroit, et ne peut s'adapter à aucun autre ; et c'est par cette raison que j'ai changé la fin de la traduction de l'abbé d'Olivet, que j'ai suivie dans le reste.

Cicéron n'avoit pas toujours pensé de même sur la durée de la grande année. C'est ce que l'on voit dans un fragment d'un de ses ouvrages philosophiques, intitulé *Hortensius*, qui nous a été conservé par l'auteur du Dialogue des Orateurs, *§. 16*, où il s'exprime ainsi : « Lorsque le ciel et les astres » reviennent au même point où ils avoient été auparavant, » cette année est la grande, la véritable année. Elle com» prend douze mille neuf cent cinquante-quatre ans, de ce » que nous appelons des *années.* » Servius rapporte aussi le même passage sur le vers 284 du IIIe livre de l'Énéide; mais il n'en donne que la substance. Je ne conçois pas, par conséquent, quelle peut avoir été la raison qui a pu engager les éditeurs de cet orateur à admettre parmi les fragmens de ses ouvrages, le passage tronqué par Servius, préférablement au passage entier rapporté par l'auteur du Dialogue des Orateurs. C'est par le moyen de cette grande année que l'orateur Aper (1), l'un des interlocuteurs de ce dialogue, prouvoit que si l'on devoit regarder Démosthène comme un auteur ancien, ainsi qu'il l'étoit en effet relativement à la briéveté de notre vie, puisqu'il y avoit quatre cents ans entre cet orateur et lui; cependant, eu égard à la grande année, on pouvoit dire que lui Aper étoit né, non-seulement

(1) Il y eut un M. Flavius Aper qui fut consul l'an de Rome 929, qui répond à l'an 176 de notre ère. Il étoit probablement fils de cet Aper, l'un des interlocuteurs de ce dialogue. *Dialog. de Oratoribus*, §. 16.

dans

dans la même année que Démosthène, mais encore dans le même mois. Cela est littéralement vrai; car, chaque mois de cette grande année étant de mille quatre-vingts ans, tels que nous les comptons, et n'y ayant que quatre cents de nos années entre Démosthène et Aper, il s'ensuit nécessairement qu'ils étoient nés l'un et l'autre, non-seulement dans la même année, mais encore dans le même mois. Au surplus, Cicéron ne s'étoit pas fait un système particulier sur la grande année; c'étoit aussi le sentiment d'un grand nombre d'auteurs, ses contemporains, ou même ses devanciers. *Plurimi (auctores)*, dit Solin, *magnum annum duodecim millibus nongentis quinquaginta quatuor annis constare dicunt.*

Solin. Polyhistor, cap. 33, ex edit. Salmasii, vel 35, ex edit. Henr. Stephani.

Si les anciens n'ont, généralement parlant, considéré dans le calcul des grandes années que le mouvement des planètes, ce n'est pas qu'ils n'aient quelquefois aussi examiné le changement des étoiles en longitude ou précession des équinoxes. Nous allons donc en dire deux mots, afin de compléter ce qu'il est possible de recueillir sur la grande année, et afin de ne laisser aucun subterfuge aux partisans de l'opinion qui regarde le phœnix comme l'emblème de la grande année.

Les étoiles fixes méritent bien ce nom, dit Ptolémée, non-seulement parce que leurs aspects sont semblables, σχήματα ὅμοια, mais encore parce qu'elles sont toujours également éloignées l'une de l'autre. Quoiqu'elles soient immobiles, la sphère dans laquelle elles sont fixées, ayant un mouvement propre et réglé d'occident en orient, on peut avec raison appeler cette sphère *errante.*

Ptolemæi Μεγάλη Σύνταξις, lib. VII, cap. 1. pag. 164, lin. 8 et seq.

Hipparque n'avoit fait que le soupçonner, parce qu'avant lui on n'avoit par écrit que les observations d'Aristyllus et

Ibid. lin. 15 et seq.

de Timocharis, qui, loin d'être parfaites, étoient encore très-douteuses, καὶ ταύταις οὔτε ἀδιστάκτοις, οὔτ' ἐπεξειργασμέναις ; joint à ce qu'il ne s'étoit pas écoulé assez de temps entre les observations de l'un et de l'autre. Quant à nous, ajoute Ptolémée, ayant comparé nos observations avec celles de ces astronomes, nous pouvons d'autant plus assurer la même chose, que les nôtres portent sur un plus grand intervalle de temps, et qu'en les comparant avec celles d'Hipparque sur les étoiles fixes, on n'y trouve aucun changement, ni dans les positions de ces étoiles, ni dans leurs configurations ou aspects, σχηματισμοί, ni dans leur éloignement entre elles. On peut consulter sur ce passage de Ptolémée, les Élémens d'astronomie de M. Cassini, *pag. 44 et suiv.*

Comme ces étoiles s'éloignent des points solsticiaux dans un ordre rétrograde, les anciens astronomes en conclurent que la sphère des étoiles fixes faisoit ses révolutions périodiques, quoique par un mouvement très-lent, autour des pôles de l'écliptique, ou dans ses parallèles, et qu'elle faisoit ses révolutions dans l'espace de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans, selon Calippus, ou de trente-six mille ans, selon Hipparque, qui font trente-six mille vingt-quatre années Égyptiennes, plus cent vingt jours. Ce temps écoulé, les étoiles fixes devoient se retrouver dans les mêmes lieux où les premiers astronomes les avoient aperçues. Les astrologues conclurent de là qu'après cette révolution des étoiles, recommenceroit le même ordre de choses qui avoit existé auparavant, soit au physique, soit au moral.

Riccioli Almagestum novum, lib. III, cap. 28, pag. 168.

Plusieurs modernes ont aussi parlé de cette révolution totale des étoiles. Ce que je vais en dire est emprunté de l'Almageste du P. Riccioli. Turrian et Fracastor portoient

cette révolution à trente-six mille ans, ainsi qu'Hipparque, Ptolémée et Proclus; Gassendi, à vingt-cinq mille ans juste; Tycho-Brahé, Kepler et Boulliaud, à vingt-cinq mille huit cent six ans; Longomontanus et Argoli, à vingt-six mille quarante ans; Philippe Lansberg, à vingt-huit mille ans; Vendelin, à vingt-cinq mille cinq cent vingt ans; les PP. Pétau et Riccioli, à vingt-cinq mille neuf cent vingt ans, ainsi que Calippus; M. le Monnier, à vingt-six mille ans ou environ; M. Cassini, à vingt-quatre mille huit cents ans, comme nous l'apprenons d'une note de M. l'abbé Brotier sur Tacite, *tome IV, page 232 de l'édition in-4.º*, ou *tome VI, page 356 de l'édition in-12;* enfin M. de la Lande la porte à vingt-cinq mille sept cent soixante-dix-sept ans, dans la seconde édition de son Abrégé d'astronomie, *p. 100*, et à vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-seize ans, dans la troisième édition de son Astronomie, *art. 1574.* On voit clairement, par cet aperçu, qu'il y a eu et qu'il y a encore sur ce sujet une grande fluctuation dans les opinions des astronomes, et qu'elle n'est pas près de cesser.

Institutions astronomiques, par M. le Monnier, pag. 6.

On a reconnu depuis long-temps que ces sphères étoient imaginaires: si on les a proscrites de l'astronomie, on n'en a pasmoins remarqué que les points solsticiaux s'écartoient de cinquante secondes par an des étoiles fixes, de sorte que si le point du solstice répond aujourd'hui à une étoile quelconque, ce même point doit paroître, relativement à cette même étoile, d'un degré plus à l'occident au bout de soixante-douze ans, c'est-à-dire, d'un degré vingt-quatre minutes trois secondes par siècle. *Voy.* l'Astronomie de M. de la Lande, *troisième édition, art. 2769.* Si les points solsticiaux rétrogradent, il faut en même temps que les points équinoxiaux,

ainsi que tous les autres points de l'écliptique, paroissent aussi rétrograder d'un mouvement semblable. C'est ce mouvement rétrograde, ou contre l'ordre des signes, qu'on nomme *la précession des équinoxes.* Depuis le temps d'Hipparque, qui observoit l'équinoxe d'automne l'an 162 avant notre ère, jusqu'à la présente année 1806, la précession se trouvera de vingt-sept degrés vingt-trois minutes cinquante secondes. Il seroit superflu de faire l'application de ces années à la durée de la vie du phœnix; on voit au premier coup-d'œil qu'elles lui sont étrangères : je reviens donc aux années planétaires.

Ptolemæi Μεγάλη Σύνταξις, lib. III, pag. 60, lin. 20.

Tous les auteurs que nous venons de parcourir ont déterminé, les uns d'une façon, les autres d'une autre, la durée de cette grande année planétaire. Nous ne pouvons dire quelle avoit été sur cet objet l'opinion d'Hégésianax et d'Hermippus, parce que leurs ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous savons seulement par le roi Ptolémée qu'ils avoient écrit en vers sur les phénomènes. Le terme de *phénomènes* se prend chez les Grecs dans une acception différente de celle qu'il a dans notre langue : φαίνεσθαι se dit proprement des astres, à cause de l'éclat de leur lumière; Hugues Grotius en fait la remarque sur Aratus, et il ajoute qu'Aristote et beaucoup d'autres auteurs appellent souvent les étoiles φαινόμενα. Ainsi l'on a tort de nommer en françois l'ouvrage d'Aratus *les Phénomènes;* il faudroit plutôt traduire *l'Astronomie sphérique* d'Aratus. Ce poète astronome, supérieur à Hégésianax et à Hermippus, selon le roi Ptolémée, ne s'est exprimé que d'une manière générale sur la durée de la grande année. Les planètes, dit-il, font par leur révolution de longues années :

In Vita Arati apud Petavium. Virgilius collatus cum Græcis scriptoribus, ex edit. Valckenarii. Analecta veterum poetarum Græcorum, t. II, pag. 267 et seq. in notis.

Arati Phænomena, pag. 57, ex ed. Oxoniensi, vel vers. 458, ex ed. Hug. Grotii.

Μακροὶ δὲ σφέων εἰσὶν ἑλισσομένων ἐνιαυτοί.

Cicéron s'exprime de même en traduisant ce vers d'Aratus:

Hæc faciunt magnos longinqui temporis annos,
Cùm redeunt ad idem cœli sub tegmine signum.

Cicer. in fragm. Poematum, vers. 232, tom. IV, pag. 1128, ex ed. Ernesti.

Cela me paroît très-clair, et je ne doute pas qu'Aratus n'ait voulu parler de la révolution des sept planètes et de leur retour au même point du zodiaque, et c'est ainsi que l'a entendu son scholiaste. Cependant feu M. Pingré, de l'Académie des sciences, pensoit que cela regardoit l'année de chaque planète. « L'année de Saturne, dit-il, étant d'environ » trente de nos années communes, et celle de Jupiter en » renfermant près de douze, on peut regarder ces années » comme étant d'une très-longue durée. Mais est-il possible » d'en dire autant des années de Mars, de Vénus et de Mer- » cure? » Ce préambule me paroît d'autant plus inutile, que l'année de Mercure n'étant que de $87^{j}\ 23^{h}\ 14'\ 32''$, et celle de Vénus de $224^{j}\ 16^{h}\ 41'\ 27''$, il n'est pas possible qu'Aratus ait eu en vue ces sortes d'années. Aussi est-il certain que ce poète astronome vouloit parler de la révolution des sept planètes et de leur retour au même point du zodiaque. Le savant Pingré revient enfin à ce sentiment. « Il est beaucoup » plus probable, dit-il, qu'Aratus aura eu en vue ces grandes » années des Chaldéens, dont Cicéron parle dans le Songe » de Scipion, et qui ne se terminoient que lorsque toutes » les planètes, collectivement prises, se rejoignoient dans » un même degré du zodiaque. Ces années seroient effec- » tivement d'une très-longue durée. Il ne seroit pas difficile » de s'assurer, par un calcul assez simple, qu'elles ne se » termineroient qu'après une révolution de plus de deux » cent cinquante mille siècles », c'est-à-dire, de plus de vingt-cinq millions d'années.

Schol. Arat. p. 58, col. 2, ex ed. Oxoniensi.

Traduction des Phénomènes d'Aratus, à la suite de la traduction de Manilius, t. II, pag. 267 et suiv. note.

Qu'auroit donc pensé ce savant, s'il avoit eu connoissance des planètes Uranus ou Herschel, Cérès ou Piazzi, Pallas ou Olbers, nouvellement découvertes, dont la première fait sa révolution en 83 ans 52^j 4^h, la seconde en 4 ans 19^j 23^h 15′ 12″, et l'autre en 4 ans 241^j 15^h 15′ 12″ ?

L'étoile observée en 1690 par Flamsteed, et désignée par cet astronome sous le nom de la *trente-quatrième étoile du taureau,* fut reconnue par M. Herschel pour une planète, à laquelle on a donné le nom d'*Uranus.* Je rapporte ce fait d'après l'autorité de M. de la Lande; mais je dois ajouter que j'ai cherché inutilement cette observation dans l'Histoire céleste de ce savant astronome. En supposant toutefois la réalité de cette observation, il est très-vraisemblable que parmi les trente mille étoiles observées par M. de la Lande et par M. son neveu, il s'en trouvera encore quelques autres que l'on reconnoîtra dans la suite pour des planètes. Si l'on parvient avec le temps à en découvrir, ne faudra-t-il pas alors reculer prodigieusement la révolution qui doit les ramener toutes au même point du zodiaque? Le sentiment de ceux qui, au rapport de Censorin, soutenoient que cette grande année étoit infinie et même qu'elle ne reviendroit jamais, n'est donc pas si absurde qu'il le paroît au premier coup-d'œil. Aussi le savant Kepler dit, *in Mysterio cosmographico*, cap. 29 : *Motus omnium stellarum esse inter se incommensurabiles, et ideò, etiam si mundus duraret, nunquam omnes in eodem puncto cœli suas periodos absoluturas.*

C'est donc bien en vain que les plus grands génies ont médité sur la grande année; c'est donc inutilement qu'ils

l'ont cherchée avec tant de soin et tant d'application. Il auroit fallu qu'ils eussent assisté au conseil du Très-Haut, ou qu'ils eussent connu l'état primitif des sphères célestes au moment même où l'auteur de la nature, par un simple signe de sa volonté, comme le dit S. Basile, τῆ ῥοπῆ τοῦ θελήματος μόνη, leur imprima le premier mouvement; il auroit fallu qu'ils eussent suivi constamment et perpétuellement ce mouvement primitif d'année en année, de siècle en siècle; et peut-être qu'après un travail assidu et non interrompu, les savans des derniers siècles se verroient forcés de convenir qu'ils ne sont guère plus avancés dans la découverte de la grande année que ne l'étoient ceux des premiers. La réflexion de feu M. Brotier, de cette Académie, par où je termine cette seconde partie, me paroît bien juste : *Huic magnæ annorum conversioni, Platonicorum commentis celebratissimæ, famam addidit inquies mortalium animus, dum præterita laudat tempora, præsentia fastidit, futura optat speratque meliora.*

S. Basilii Homilia prima in Hexaemer. p. 3.

Tacit. tom. IV, pag. 232, ex ed. in-4.° ; vel ex ed. in-12, tom. VI, pag. 356.

TROISIÈME PARTIE.

Application de la durée de la vie du Phœnix à la prétendue Période de quatorze cent soixante-un ans et aux grandes années.

On ne varia pas beaucoup pendant plusieurs siècles sur la durée de la vie du phœnix. On lui attribua cinq cents ans, du temps d'Hérodote, et plusieurs siècles après cet historien. Ce fut l'opinion reçue de son temps et la plus généralement adoptée dans les siècles suivans. On n'avoit pas encore imaginé que cet oiseau étoit l'emblème d'une période

quelconque : autrement cet historien si savant, si instruit, et qui ne manque jamais de nous apprendre ce qu'il a remarqué de plus curieux dans les divers pays qu'il a parcourus, auroit d'autant moins laissé échapper l'occasion de nous en instruire, qu'il parle avec assez d'étendue du phœnix, de l'année usitée chez les Égyptiens, et de leur mode d'intercalation, qu'il trouve plus parfait que celui qui étoit observé chez les Grecs.

Suidas, voce Ὡραπόλλων, t. II, pag. 760.

Horapoll. l. II, cap. 57, p. 110.

Ibid. lib. I, cap. 35, p. 48.

Horapollon, d'une bourgade du nome Panopolitès, qui enseigna la grammaire avec une sorte de distinction, d'abord à Alexandrie, et ensuite à Constantinople, sous l'empereur Théodose, nous apprend que, « lorsque les Égyptiens vouloient désigner le rétablissement des choses dans leur état » primitif, rétablissement qui n'avoit lieu qu'après un long » espace de temps, ils peignoient un phœnix. Ce renou- » vellement des choses, ajoute-t-il, arrive en effet à sa nais- » sance. » Le même écrivain avoit dit plus haut que le phœnix vivoit cinq siècles. C'est assigner bien clairement le renouvellement de toutes choses à cinq cents ans révolus; c'est prétendre qu'il y avoit une période ou une grande année de cinq siècles. Or ce nombre, quoi qu'en dise Horapollon, n'appartient à aucune des périodes astronomiques inventées en Égypte ou ailleurs.

Le néros, ou période de six cents ans, inventé par les Chaldéens, n'étoit usité que chez eux, et n'avoit rien de commun avec la durée de la vie du phœnix.

J'en dis autant des six cent cinquante-quatre ans de vie que le Syncelle attribue au phœnix, ou des cinq cent soixante ans que lui donne le sénateur Manilius. Il n'y a jamais eu de grande année de six cent cinquante-quatre ans;

et

et si le sénateur Manilius en admet une de cinq cent soixante ans, qui est en même temps la mesure de la vie du phœnix, elle n'a rien de commun avec la période caniculaire, non-seulement par sa durée, mais encore parce qu'elle commence vers midi, lorsque le soleil entre dans le signe du belier. *Hoc autem circa meridiem incipere quo die signum arietis sol intraverit.* C'étoit aussi de la sorte que commençoit, si l'on s'en rapporte au Syncelle, la période caniculaire, je veux dire lorsque le soleil entroit dans la première minute du premier degré du signe équinoxial que les Grecs et les Égyptiens appellent *le belier :* Ὅ ἐστι πρῶτον λεπτὸν τῆς πρώτης μοίρας τοῦ ἰσημερινοῦ ζωδίου, κριοῦ λεγομένου παρ' αὐτοῖς. Cependant il est notoire que la période caniculaire de quatorze cent soixante-une années vagues commence le 1.er thoth avec le lever de la canicule. On ne sait comment excuser le sénateur Manilius, à moins qu'on ne veuille dire qu'il n'entendoit point parler de cette période, mais de celle de cinq cent soixante ans, qu'il avoit en vue et qui cependant n'a jamais existé. Quant au Syncelle, il montre en cela une très-grande ignorance. Le 1.er thoth étant arrivé de son temps à peu près vers l'équinoxe du printemps, il en a conclu sans doute qu'il devoit toujours arriver dans le même temps. Mais disons encore un mot de cette grande année de cinq cent soixante ans, qui est particulière au sénateur Manilius : cela nous donnera occasion de parler du changement que le P. Hardouin faisoit au texte de Pline. Le sénateur Manilius prétendoit que la durée de la vie du phœnix égaloit celle des grandes années, et que la deux cent quinzième année de cette grande année coïncide avec le consulat de Publius Licinius Crassus et de Cneïus

Plin. Hist. nat. l. X, c. 2, p. 546.

Syncelli Chronograph. p. 52.

Cornelius Lentulus, qui furent consuls l'an 740 de Rome, quatorze ans avant notre ère : elle avoit donc commencé l'an 442 de la fondation de Rome, trois cent douze ans avant notre ère. Le même Manilius avoit remarqué que le phœnix vivoit cinq cent soixante ans : cet oiseau ne devoit donc cesser de vivre et cette grande année ne devoit donc être révolue que l'an 249 de notre ère et l'an 1002 de Rome, la première année du règne de l'empereur Dèce. Telle est, en effet, la leçon d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et celle de la première édition de cet auteur, imprimée à Venise en 1469; et c'est celle que feu M. l'abbé Brotier a adoptée dans la sienne et que je crois devoir suivre. Mais, si l'on admettoit le nombre 660, qui est la leçon de toutes les autres éditions, à l'exception des deux du P. Hardouin, cette grande année n'auroit fini que l'an 1102 de la fondation de Rome, qui répond à l'an 349 de notre ère et à l'an 13 de Constans Constantius.

Le P. Hardouin a publié deux éditions de Pline : la première en cinq volumes *in-4.°*, qui fait partie de la collection dite *du Dauphin;* la seconde en trois volumes *in-folio.* Dans la première, il a mis dans le texte la leçon *cinq cent quarante*, parce qu'elle se trouve, dit-il, dans deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, dont le premier est du temps de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire, d'environ 877, et le second a plus de six cents ans ; dans deux de la bibliothèque de Colbert, qui ont plus de cinq cents ans. Ces deux manuscrits ont passé depuis dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés ; je les crois actuellement dans la Bibliothèque impériale. Il a encore adopté cette leçon, parce que c'est celle de Solin, et parce qu'elle s'accorde

mieux, ajoute-t-il, avec le sentiment d'Hérodote et de Sénèque.

Ce savant auroit dû sentir, 1.° que Solin n'étoit pas un garant bien sûr de la leçon de Pline, parce qu'en général, quoiqu'il fasse profession de le suivre, cependant il s'en écarte très-souvent; 2.° parce qu'il y a une variété dans la leçon de cet auteur, et que par conséquent on ne peut être certain de la vraie leçon de son texte; 3.° l'accord de quelques manuscrits n'est pas toujours une raison suffisante pour autoriser une leçon, sur-tout lorsque cette leçon est contraire à celle de la plupart des manuscrits, parce que les manuscrits qui s'accordent peuvent n'être que des copies d'un manuscrit fautif. D'ailleurs on peut inférer du silence de ce savant éditeur sur les éditions de cet auteur, qu'il n'en avoit consulté aucune sur ce passage.

Ce savant s'aperçut sans doute, dans la suite, de la foiblesse des raisons qui l'avoient engagé à adopter le nombre *cinq cent quarante*, puisque dans l'édition suivante, qu'il publia trente-huit ans après, en trois volumes *in-folio*, il substitua à ce nombre celui de *cinq cent neuf*, et qu'en note il dit que toutes les éditions portent *six cent soixante*. Ce savant ne connoissoit, dans le temps de sa première édition, que l'édition de Venise, imprimée en 1472; et dans le temps de la seconde, il avoit aussi connoissance de celle de Rome, 1470: mais il y en a une antérieure, imprimée à Venise en 1469, qui se trouve aussi dans la Bibliothèque impériale, et qui étoit aussi dans la bibliothèque précieuse de M. Gros de Boze. On y lit le nombre *cinq cent soixante*, comme l'assure feu M. l'abbé Brotier, qui l'a collationnée ainsi que moi: toutes les autres éditions portent *six cent*

soixante. Quant aux manuscrits, le P. Hardouin ne parle dans sa seconde édition que d'un seul, et il convient qu'on y lit *cinq cent soixante.* M. l'abbé Brotier y a trouvé la même leçon.

Si le P. Hardouin, balançant entre ces deux leçons et ne sachant à laquelle il devoit donner la préférence, eût mis l'une dans le texte et l'autre dans les notes, il n'auroit mérité que des éloges; mais, au lieu de suivre cette sage méthode, il a proscrit ces deux leçons de sa seconde édition, et, à la place du nombre *cinq cent quarante* qu'il avoit adopté dans sa première, sur l'autorité de Solin, il a substitué dans la seconde celui de *cinq cent neuf.* La seule raison qu'il apporte de ce changement, c'est que ce nombre approche davantage de celui d'Hérodote. Mais, puisqu'il vouloit tailler dans le vif, que ne mettoit-il *cinq cents,* ce qui l'auroit fait accorder en tout avec le père de l'histoire? En voilà assez sur les éditions du P. Hardouin: peut-être me serois-je moins étendu sur cet objet, si je n'avois pas eu intention d'engager ceux qui auroient besoin de consulter Pline, à se tenir sur leurs gardes et à ne pas adopter légèrement et sans aucun examen les leçons des deux éditions publiées par ce savant. Revenons maintenant au passage de Pline.

Comme il est avéré par le témoignage de Cornelius Valerianus que le phœnix s'étoit montré l'an de la fondation de Rome 789, c'est-à-dire, l'an 36 de notre ère, il s'ensuit que l'apparition précédente est de l'an 129 de Rome, et de l'an 625 avant notre ère, si l'on suit la leçon des éditions qui portent *six cent soixante.* Il y auroit eu par conséquent, entre cette année et celle du consulat de Publius Licinius Crassus, cinq cent vingt-huit ans, quoique

le sénateur Manilius assure que l'année de ce consulat étoit la deux cent quinzième année de l'apparition du phœnix, ou de la grande année : *et fuisse hujus conversionis annum prodente se, Publio Licinio, Cn. Cornelio consulibus, ducentesimum quintum decimum.*

Si l'on admet au contraire la leçon *cinq cent soixante*, qui est, comme je l'ai observé, celle des manuscrits de la Bibliothèque impériale et celle de la première édition publiée à Venise en 1469, l'apparition précédente du phœnix aura eu lieu l'an 229 de Rome, c'est-à-dire, l'an 525 avant notre ère; et cette année auroit été la quatre cent vingt-huitième de l'apparition du phœnix, au lieu d'être la deux cent quinzième. Ces deux hypothèses ne s'accordent donc pas plus entre elles qu'avec les grandes années reçues, et, sous quelque point de vue qu'on les envisage, on n'y trouvera que folie et extravagance.

Quant à Solin, il assigne cinq cent quarante ans à la vie du phœnix, et il regarde cet espace de temps comme une grande année. Mais de tous les écrivains qui ont fait l'énumération des grandes années, il est seul de ce sentiment. Il y eut véritablement une période de cinq cent trente-deux ans, nombre approximatif de cinq cent quarante; mais cette période, indépendamment de ce qu'elle ne s'accorde avec aucun des nombres précédens et qu'elle est le produit du cycle solaire 28, multiplié par 19, cycle lunaire, ne fut imaginée que dans les derniers temps, par Victorius d'Aquitaine, l'an 457 de notre ère, comme on le voit dans le prologue qu'il a mis au-devant de son Canon paschal. On s'aperçoit, au premier coup-d'œil, que c'est l'ennéadécaétéride multipliée par 28. Denys-le-Petit,

Solin. Polyhist. cap. 36, ex edit. Henr. Stephani; vel cap. 33, ex ed. Salmasii.

mécontent de ce cycle, en imagina un de quatre-vingt-quinze ans, ou plutôt il le renouvela; car S. Cyrille, patriarche d'Alexandrie, l'avoit inventé l'an 437, c'est-à-dire, quatre-vingt-huit ans auparavant. La base de ce cycle est encore l'ennéadécaétéride multipliée par 5. Il le nomme *cycle lunaire,* afin de ne pas se rencontrer avec les Alexandrins, qui faisoient usage de l'ennéadécaétéride. Cette période, dis-je, fut imaginée par Victorius afin de s'assurer des nouvelles lunes et pour régler le jour où l'on devoit célébrer la fête de Pâques. On voit, sans que j'en avertisse, que cette période n'a rien de commun ni avec le phœnix, ni avec la grande année.

Quant à la période de quatorze cent soixante-une années vagues, on ne l'imagina que sous les Ptolémées, et peut-être que sous les derniers princes de ce nom. Ce fut alors que quelques écrivains, en très-petit nombre, soutinrent que le phœnix vivoit autant d'années : *Sunt qui adseverent,* dit Tacite, *mille quadringentos sexaginta unum interjici.* J'ai dit des écrivains, parce que ce n'étoient pas des astronomes. Ce n'étoit ni Méton, ni Euctémon, ni Timocharis, ni Aristarque, ni Eudoxe, ni Hipparque, ni Ératosthène, ni Ménélas d'Alexandrie, qui, au rapport de Ptolémée (1), avoit fait à Rome des observations astronomiques la première année du règne de Trajan, laquelle coïncide avec l'an 98 de notre ère; ni Agrippa, qui en avoit fait en Bithynie, selon le même Ptolémée (2), l'an 12 du règne de Domitien,

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

(1) Μεγάλη Σύνταξις, *lib. VII, cap. 3, p. 170, versùs finem, et p. 171, lin. 22 et seq.* Il en est aussi parlé, au moins quatre fois, dans le Commentaire de Théon sur cet ouvrage.

(2) *Voyez* la Grande Construction, *page 170, lin. 7.* Proclus en fait aussi mention dans son Hypotypose, ou Description des positions astronomiques.

qui répond à l'an 92 de notre ère ; ce n'étoit, en un mot, aucun des astronomes dont Ptolémée nous a fait connoître les sentimens dans son traité de la Grande Construction. Ce n'étoit ni Proclus, ni Théon, quoique le premier ait commenté plusieurs ouvrages de Platon, d'Aristote, et même le Traité de Ptolémée sur l'art de prédire les événemens par le mouvement des planètes et par leurs différens aspects, et quoique le second, je veux dire Théon, ait fait un long commentaire sur la Grande Construction. Ces savans, et Ptolémée lui-même, n'ont parlé nulle part de la période de quatorze cent soixante-une années vagues, ni du phœnix. Comment en effet auroient-ils pu en parler, puisqu'ils ne pouvoient ignorer que ce n'étoit pas même une période, comme on l'a prouvé dans la seconde partie de ce Mémoire? Aussi n'étoit-ce qu'une opinion du vulgaire, ou, tout au plus, celle de quelques astronomes Égyptiens peu instruits, qui conservoient religieusement les idées populaires. En effet, si les fondemens de cette opinion eussent porté sur une base solide, tous les astronomes Égyptiens et Chaldéens l'auroient embrassée, les astronomes Grecs l'auroient adoptée; et si on ne la trouvoit pas dans les fragmens qui nous restent de ces anciens astronomes, du moins la retrouveroit-on dans les écrits de Ptolémée; au lieu qu'elle n'est consignée que dans les ouvrages d'auteurs qui n'avoient pas même la plus légère teinture d'astronomie, tels que Tacite, ou dans les écrits de Vettius Valens, de Jul. Firmicus Maternus, et de beaucoup d'autres, qui étoient plutôt des astrologues que des astronomes.

Revenons à Solin. Nous avons remarqué plus haut qu'il reconnoissoit que la vie du phœnix étoit de cinq cent

Solini Polyhist. cap. 30, pag. 45, ex ed. Salmasii.

quarante ans, *probatum est quadraginta et quingentis eum durare annis*, et qu'il étoit reconnu de tout le monde que la révolution de la grande année se faisoit avec le terme de sa vie, *cum hujus vita magni anni fieri conversionem rata fides est apud auctores*, quoique, ajoute-t-il, grand nombre d'auteurs disent que la grande année n'est pas de cinq cent quarante ans, mais de douze mille neuf cent cinquante-quatre ans, *licèt plurimi eorum magnum annum non quingentis et quadraginta, sed duodecim millibus nongentis quinquaginta quatuor annis constare dicant.* Cicéron étoit l'un de ces auteurs, comme on l'a vu dans la seconde partie de ce Mémoire. Mais ce passage ne prouve pas que Solin fût d'avis que le phœnix vivoit douze mille neuf cent cinquante-quatre ans. On pourroit, tout au plus, en inférer que ceux qui admettoient cette grande année, admettoient aussi que la vie de cet oiseau étoit d'une égale durée, en les supposant conséquens à leurs principes; mais on peut assurer qu'ils ne l'étoient pas, puisque parmi ceux qui ont admis cette grande année il ne s'en trouve pas un seul qui ait avancé que le phœnix vivoit douze mille neuf cent cinquante-quatre ans.

Ciceronis Hortensius, tom. III, pag. 425, ex edit. Oliveti; Servius ad Virgilii Æneidos lib. III, vers 284; Dialogus de Oratoribus Tacito tributus, §. 16.

Chæremon étoit l'un de ces charlatans philosophes, tels qu'il s'en trouve plus ou moins dans tous les pays et dans tous les siècles, ainsi que nous l'avons observé dans la première partie de ce Mémoire. Ce prétendu philosophe soutenoit que le phœnix vivoit sept mille six ans; mais, indépendamment de ce qu'il est seul de son avis, il n'ajoute pas qu'il y avoit une grande année de sept mille six ans. On peut en dire autant du passage attribué à Hésiode, mais qui est certainement d'un oracle, peut-être même assez récent. Si dans ce passage on fait vivre le phœnix quatre-vingt-

treize

treize mille trois cent douze ans, ou quatre-vingt-dix-sept mille ans, selon une autre leçon, du moins on n'ajoute pas que ce fut une grande année; et quand même cet oracle l'auroit avancé, il se trouveroit démenti par tous ceux qui ont fait mention de la grande année, et sur-tout par tout ce qui caractérise la grande année, je veux dire la révolution des sept planètes et leur retour au même point du ciel où elles étoient au commencement. Cinq auteurs enfin, dont le plus ancien florissoit vers l'an 80 de notre ère, et le dernier dans le v.e siècle, ont donné au phœnix mille ans de vie. Mais, ce nombre ne tenant à aucune des grandes années connues, on peut assurer que, quoique ces écrivains regardassent peut-être cet oiseau comme l'oiseau du soleil, ils ne le regardoient pas cependant comme l'emblème du soleil, ou comme l'emblème de la grande année: car lorsque les Égyptiens vouloient représenter le soleil, ils peignoient un épervier; Horapollon en donne la raison.

Horapoll. Hieroglyphica, c. 6, pag. 8.

Il est donc démontré que la vie du phœnix, quelle que soit la durée qu'on lui donne, ne s'accorde avec aucune des grandes années connues, et par conséquent, que cet oiseau ne peut avoir été l'emblème d'une grande année quelconque. Cependant on a prétendu que le phœnix, qui parut en Égypte l'an 138 de notre ère, sous le second consulat d'Antonin Pie, lequel fut consul avec Bruttius Præsens, s'étoit montré aussi sous Sésostris; et de là on en a conclu que ces deux apparitions prouvoient que le phœnix vivoit quatorze cent soixante-une années vagues, et qu'il étoit l'emblème de cette prétendue période. Je suis convenu que c'étoit l'opinion généralement reçue que le phœnix avoit paru l'an 138 de notre ère: mais en même temps j'ai prouvé

Censor. de Die natali, cap. 21, pag. 115.

que comme on étoit alors imbu de l'opinion que le phœnix paroissoit tous les quatorze cent soixante-un ans, on en avoit conclu qu'il avoit dû paroître sous Sésostris, et par conséquent, que ce sentiment n'étoit fondé que sur une vaine induction; et c'étoit le sentiment de Tacite, comme on l'a prouvé dans la seconde partie de ce Mémoire. Cependant on a insisté, et l'on a prétendu donner des preuves directes que le phœnix avoit paru sous ce prince. Voici ces preuves; on jugera de leur solidité: 1.° Rhamessès, a-t-on dit, est le même prince que Sésostris; 2.° il est parlé du phœnix dans l'inscription gravée sur l'obélisque de Rhamessès, et même il y est représenté.

Ces assertions ne sont pas exactes; et quand même elles le seroient, on pourroit tout au plus en conclure que la fable du phœnix étoit déjà répandue de son temps en Égypte, sans qu'on fût en droit d'en rien inférer sur la durée de sa vie; car il auroit pu paroître sous quelqu'un des rois ses successeurs: et en effet, on prétendoit, du temps de Tacite, qu'il s'étoit montré sous Amasis et sous Ptolémée Évergètes. Mais, comme il pourroit encore rester quelque nuage dans l'esprit de ceux sur qui ces objections auroient pu faire quelque impression, je crois devoir y répondre d'une manière directe. Je prouverai donc, 1.° que Rhamessès n'est pas le même prince que Sésostris; 2.° qu'il n'est pas parlé du phœnix dans l'inscription gravée sur l'obélisque de Rhamessès, et que cet oiseau n'y est pas même représenté.

Taciti Annal. lib. VI, §. 28.

1.° Le prince qu'Ammien Marcellin nomme *Rhamessès*, ne peut être le prince connu sous le nom de *Sésostris*. L'inscription qu'on lit sur son obélisque, suffit pour en convaincre. Une inscription gravée sur un monument doit

Ammian. Marcellin. lib. XVII, cap. 4, pag. 125.

nous rappeler les grandes actions du prince en l'honneur duquel on a élevé ce monument. Les exploits de Sésostris étoient plus mémorables et plus éclatans que ceux de tous les rois ses prédécesseurs, comme le dit Diodore de Sicile, *Diodor. Sicul. lib. 1, §. 53.* ἐπιφανεστάτας καὶ μεγίστας τῶν πρὸ αὐτοῦ ἐπιτελέσασθαι πράξεις. Il attaqua d'abord les Éthiopiens, les vainquit et leur im- *Id. ibid. §. 55.* posa un tribut ; il fit ensuite équiper une flotte de quatre cents vaisseaux de guerre, avec laquelle il soumit, par ses lieutenans, toutes les îles de la mer Rouge et toute la partie du continent voisine de cette mer jusqu'à l'Inde. Il assembla ensuite des forces considérables de terre ; et s'étant mis lui-même à leur tête, il vainquit toute l'Asie. Il subjugua en effet, non-seulement tous les peuples qu'Alexandre de Macédoïne vainquit dans la suite, mais encore des nations que ce conquérant n'attaqua pas ; car il traversa le Gange et parcourut l'Inde entière jusqu'à l'Océan. Il soumit après cela la Scythie jusqu'au Tanaïs, qui sépare l'Europe de l'Asie. La Thrace fut le terme de ses conquêtes et de son expédition.

Quel champ plus vaste, quel sujet plus magnifique pour une inscription ! On doit d'autant plus s'attendre à voir retracer ces grandes actions sur un monument élevé par le plus orgueilleux des princes, qui souhaitoit avec ardeur d'en perpétuer la mémoire, que ce même prince faisoit ériger dans tous les pays qu'il subjuguoit, une colonne avec cette inscription : « Moi, Sésostris, roi des rois, maître des » maîtres, j'ai soumis ce pays par la force de mes armes, » ou, comme le dit Hérodote, « par la force de mon bras. » Cette inscription auroit donc dû transmettre à la postérité la plus reculée ces conquêtes, qui, en caractérisant ce prince, auroient empêché qu'on ne le confondît avec

aucun autre. Que trouve-t-on maintenant dans l'inscription de Rhamessès, que l'on a prétendu être le même prince que Sésostris? C'est ce que l'on va voir dans la traduction littérale de cette inscription :

« Le Soleil au roi Rhamessès : Je te fais don de toute la » terre pour la gouverner avec joie. Le Soleil et Apollon te » chérissent; tu es brave, ami de la vérité, le fils de Héron, » le fils des dieux; tu as fondé la terre, tu es le brave fils de » Mars; c'est par ta force et par ton audace que toute la » terre t'est soumise. Le roi Rhamessès est le fils immortel » d'Apollon. »

Sur un autre endroit de l'obélisque on lit :

« Puissant Apollon, vrai maître du diadème, qui en possédant l'Égypte, l'as couverte de gloire, qui as illustré la » ville du Soleil et fondé le reste de la terre, qui as rendu » de grands honneurs aux dieux établis dans la ville du Soleil, vous que le Soleil aime. »

Sur le troisième rang on lit :

« Tu es Apollon, le fils toujours brillant du Soleil : le » Soleil te préfère à tous. Le courageux Mars t'a fait des » dons : ces dons subsisteront dans tous les temps. Ammon te chérit, parce que tu as comblé son temple des » richesses du Phénicien. Apollon Rhamessès, fils courageux de Héron, roi de toute la terre, tu préserves » l'Égypte de l'invasion des nations étrangères que tu as » vaincues; le Soleil t'aime; les dieux t'ont accordé une » vie immortelle, à toi, immortel Rhamessès, roi de toute » la terre. »

Sur le quatrième rang on lit :

« Moi, le Soleil, le dieu, le grand maître du ciel, je te

» fais don d'une vie exempte de satiété; Apollon, le puis-
» sant, l'incomparable seigneur du diadème; tu m'as élevé
» des statues dans ton royaume; tu as orné la ville du Soleil
» lui-même, le maître du ciel: tu as fait une bonne action,
» fils du Soleil, roi immortel. »

Sur le cinquième rang on lit :

« Moi, Soleil, dieu, maître du ciel, je fais don au roi
» Rhamessès de la puissance et de l'autorité sur tous;
» Apollon, ami de la vérité, maître des temps, et Vulcain,
» le père des dieux, te préfèrent à tous à cause de Mars;
» tu es le roi toujours joyeux, fils du Soleil et chéri du
» Soleil. »

Enfin, sur le dernier rang on lit :

« Grand dieu céleste de la ville du Soleil, puissant Apol-
» lon, fils de Héron, dont le Soleil dirige les pas, que les
» dieux ont comblé d'honneurs; ô roi de toute la terre, que
» le Soleil préfère à tous; ô toi, que Mars a doué de cou-
» rage: Ammon te chérit; ce dieu, toujours brillant, t'a
» choisi pour être le roi immortel. »

Y a-t-il donc dans cette inscription quelque fait qui caractérise Sésostris, qui indique et qui rappelle ses victoires sur les Éthiopiens, ses conquêtes de l'Asie entière jusqu'à l'Océan, et de toute la partie de l'Europe qui étoit alors connue. En parlant des avantages qu'il avoit eus sur les Phéniciens, n'est-ce pas convenir qu'il n'en avoit eu sur aucun autre peuple? Une inscription faite à la louange de Sésostris auroit-elle parlé de ses moindres actions, et passé sous silence ses plus brillantes, celles, en un mot, qui auroient porté son nom au plus haut point de gloire? N'est-ce pas plutôt un tissu de basses flatteries, telles qu'en ont dicté

dans tous les temps le caractère rampant des courtisans et la lâcheté des peuples, telles que celles qu'on a prodiguées et qu'on prodigue encore tous les jours aux monarques, je ne dis pas les moins estimables, mais à ceux même dont le nom est dévoué à l'exécration publique, à Néron, par exemple, et à tant d'autres. Le savant Perizonius en avoit bien jugé : *Ne Sesostridi adscribam*, dit-il, *facit tenuitas rerum gestarum quæ istic memorantur. Longè enim plura et majora de Sesostride dici possent, et dicerentur haud dubiè, cùm nihil rerum in eo ferè memoretur apud Ammianum, quod non in quemcumque regem facilè cadat. Omnia sunt adulationum elogia, quibus isti reges, more gentium Orientalium, sibi applaudebant vel applaudi patiebantur.*

Ægyptiarum originum investigatio, t. II, pag. 352, sub finem.

Mais, si Rhamessès n'est pas le même que Sésostris, qui est-il donc? C'est le Remphis de Diodore de Sicile [a], le Rhampsinite d'Hérodote [b], le Rhamisès de Pline [c] et le Rhamsès de Tacite [d]. Ce sont divers noms du même prince, ou plutôt c'est le même nom diversement modifié. C'est le sentiment des savans les plus illustres, du chevalier Marsham [e], de Wesseling sur Diodore de Sicile, du P. Hardouin sur Pline, de l'abbé Brotier sur Pline et sur Tacite. Hérodote et Diodore de Sicile assurent qu'il étoit fils de Protée : l'un le dit le troisième successeur de Sésostris, et l'autre le place à une immense distance de ce prince. Pline le fait régner dans le temps de la guerre de Troie; je suis persuadé qu'il se trompe, et je crois en avoir apporté ailleurs de bonnes raisons : mais son opinion ne prouve pas moins qu'il ne l'identifioit pas avec Sésostris, dont l'époque ne peut s'accorder avec celle de cette guerre, quel que soit le système que l'on adopte sur la chronologie

[a] *Diodor. Sicul. lib. I, §. 62.*
[b] *Herodot. l. II, §. 121 et seq.*
[c] *Plin. Histor. nat. tom. II, lib. XXXVI, cap. 8, pag. 735.*
[d] *Tacit. Annal. lib. II, §. 60.*
[e] *Chronicus Canon, pag. 393.*

des Égyptiens et sur celle des Grecs. Tous les auteurs, en un mot, s'accordent à distinguer ce prince de Sésostris, à l'exception de Manéthon, écrivain qui n'a aucune sorte d'autorité.

Manetho apud Josephum contra Apionem, lib. I, §. 15, pag. 437.

2.° Il n'est pas fait une seule fois mention du phœnix dans l'inscription gravée sur cet obélisque. Hermapion la traduisit en grec, et c'est celle qu'Ammien Marcellin nous a conservée. Il est vrai que le P. Brunelli, qui l'a traduite du grec en latin, a mis dans la traduction du troisième rang, *quem Ammon diligit, qui phœnicis delubrum bonis implevit.* Cette version amphibologique pourroit signifier, à la rigueur, que Rhamsès avoit comblé de richesses le temple du phœnix: mais il est certain qu'on ne trouve nulle part qu'on ait élevé un temple à cet oiseau. Il est vrai qu'on honoroit l'épervier d'un culte religieux à Philes, qui est une île sur les confins de l'Égypte et de l'Éthiopie. M. Norden a cru retrouver dans cette île le temple de cet oiseau, ou plutôt le temple où il étoit honoré: car il n'est dit dans aucun auteur qu'on lui ait élevé un temple; et le docteur Pococke me paroît avoir raison, lorsqu'il observe que ce temple étoit consacré à Osiris, dont l'épervier étoit l'emblème. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas du phœnix dans cette inscription, mais des Phéniciens. Voici le texte Grec, qui est de la plus grande clarté: Ὃν Ἄμμων ἀγαπᾷ, πληρώσας τὸν ναὼν τῶν Φοίνικος ἀγαθῶν. Ce qui signifie littéralement: « Ammon le chérit, » parce qu'il a rempli son temple des richesses du Phéni- » cien. » On sait que la Phénicie a été conquise par plusieurs rois d'Égypte.

Strab. l. XVII, pag. 1173, A.

Travels in Ægypt and Nubia, vol. II, planch. CXXXVI.

Descript. of the East, vol. the first, pag. 120.

3.° On remarque sur cet obélisque quelques oiseaux. Quoiqu'ils soient assez mal faits, il n'y en a pas un

cependant dont la figure approche, même de loin, de la description qu'ont faite du phœnix Hérodote et les écrivains qui en ont parlé. Il faut être étrangement prévenu en faveur de l'opinion qu'on a embrassée, pour l'y reconnoître. La preuve qu'on a prétendu tirer de cette inscription, est donc nulle.

Résumons. Nous avons donné, dans la première partie de ce Mémoire, la description du phœnix; nous avons parlé aussi du pays qu'il habitoit, de sa naissance, de sa mort; enfin, nous avons exposé les divers sentimens sur la durée de sa vie. Dans la seconde, il a été question de la période caniculaire, des grandes années, et nous avons en même temps démontré la futilité de toutes ces opinions. Enfin, pour mettre le sceau à ce que nous avions à dire sur le phœnix, nous avons démontré, dans la troisième partie, qu'on ne pouvoit faire l'application de la durée de la vie du phœnix à aucune des grandes années connues. Tel étoit mon plan, et je crois l'avoir rempli.

S'il m'étoit permis de proposer une conjecture sur ce qui donna occasion d'imaginer cette fable, je dirois, toutefois avec beaucoup de réserve, que, la fable du phœnix, ridicule en elle-même, prêtant cependant beaucoup à l'imagination, les poètes, dont cette faculté est le principal domaine, la saisirent avec empressement pour en embellir leurs ouvrages. Des écrivains, des lecteurs de toutes les classes, disposés, dès leur plus tendre enfance, à croire tout ce qu'on leur racontoit de merveilleux, quelqu'absurde qu'il fût, admettoient, sans se donner la peine de réfléchir, tous les contes qu'on leur faisoit. On en trouve la preuve dans les fragmens de Ctésias, dans Nicandre, Élien, Antigone

de

de Caryste, et même dans Aristote, s'il est vrai qu'il soit l'auteur des Histoires admirables. On me répondra peut-être que la plupart des fables n'étoient originairement que des allégories des effets extraordinaires de la nature, sur-tout chez les Orientaux, et que le vulgaire, ne saisissant pas le sens caché sous cette enveloppe, la prit pour une réalité. Cela est vrai de quelques-unes de ces fables, et j'ai développé cette idée d'une manière assez étendue dans un autre ouvrage; mais je suis bien éloigné de penser qu'on doive en faire une règle générale. Que l'on me dise en effet quelle est l'origine des fables rapportées par les écrivains ci-dessus cités et par une multitude d'autres que j'aurois pu y joindre, et je dirai quelle est celle de la fable du phœnix. Les Égyptiens ne se montrèrent pas sans doute plus difficiles sur la réalité de l'existence de cet oiseau et sur la durée de sa vie, que l'on disoit être de cinq cents ans, que les Scythes, qui croyoient que les Neures se changeoient en loups, et que les Arcadiens, qui étoient persuadés que ceux de la famille Anthus se changeoient aussi en loups, qu'ils vivoient avec les animaux de cette espèce pendant neuf ans, et que s'ils n'avoient pas dévoré d'homme dans cet espace de temps, ils reprenoient leur forme primitive. La fable du phœnix une fois admise comme une vérité incontestable, il n'est point étonnant que les Égyptiens en aient fait un signe hiéroglyphique de l'ame. Lorsqu'ils vouloient représenter l'ame, dit Horapollon, ils peignoient un phœnix, parce que cet oiseau, ajoute-t-il, est de tous les animaux celui qui vit le plus long-temps. Mais comme l'ame de l'homme passoit après sa mort dans le corps d'un animal, et ainsi successivement dans le corps de toutes les espèces d'animaux, terrestres, aquatiques,

Herodot. l. IV, §. 105.

Plin. Hist. nat. lib. VIII, c. 22, pag. 450.

Horapoll. Hieroglyph. l. I, cap. 34, pag. 46.

volatiles, et qu'elle ne revenoit dans le corps d'un homme
Herodot. l. II, §. 123. qu'après trois mille ans révolus, car telle étoit, selon Hérodote, la doctrine des Égyptiens sur l'immortalité de l'ame, il ne me paroît pas étonnant que les Égyptiens, qui regardoient le phœnix comme un emblème de l'ame, lui aient attribué une très-longue vie, avec la faculté de se reproduire de lui-même et sans l'intervention d'une femelle. Si cette fable a quelque espèce de fondement, je pense qu'elle ne peut en avoir d'autre. Je finis donc par ce mot d'Horace :

. . . . Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

J'avois mis la dernière main à ce Mémoire et la première lecture en étoit faite, lorsque je me ressouvins d'avoir lu dans une note de Jean-Mathias Gesner sur le phœnix de Claudien, que Texelius, l'un des anciens du consistoire de la Brille, avoit publié à Amsterdam un ouvrage sur le phœnix, où l'on ne trouve rien à desirer, ajoute ce savant. Le titre de cet ouvrage, *Phœnix visus et auditus,* piqua ma curiosité; et de crainte qu'on ne me reprochât dans la suite d'avoir omis beaucoup de particularités intéressantes, je le fis chercher, mais inutilement. Enfin, lorsque je désespérois presque de le trouver, il se rencontra dans une vente de livres qui s'est faite dans le courant de février de cette année 1806, et je l'y fis acheter. C'est un volume *in-4.°* de quatre cent trente pages : il est partagé en trois livres. Dans les deux premiers, l'auteur rapporte assez fidèlement la plupart des passages que j'ai cités dans la première partie de mon Mémoire, avec des explications que je n'ai garde de qualifier, de crainte d'irriter ses mânes, ou ceux qui malheureusement

penseroient comme lui. Dans le troisième livre, qui est le plus considérable, Texelius entreprend de prouver « que » ce phœnix si célèbre, ce sont les propres paroles de l'au» teur, est Jacob, qui, né dans la Phénicie ou terre de » Chanaan, est mort à Héliopolis en Égypte, fut enseveli » dans cette ville parmi des aromates, et transporté par ses » fils dans la terre de Chanaan. Le phœnix est le peuple » d'Israël, parmi lequel ont excellé Joseph, Moïse, Aaron, » Josué. Cette race de Jacob a toujours revécu dans sa pos» térité; la violence et la fraude n'ont pu la détruire. Elle » a survécu aux plus grands malheurs en Égypte, et, après » un certain nombre d'années révolues, elle est retournée » dans la Terre promise à ses pères; ce que Moïse avoit » obtenu de Dieu par les doux accens de sa prière, lorsqu'il » faisoit paître son troupeau en Arabie sur le mont Horeb, » lieu particulièrement consacré au phœnix, et dans le temps » même où Israël couroit les plus grands dangers. C'est à » cette fin que Dieu lui avoit montré le buisson ardent qui » n'étoit pas consumé par le feu. Enfin Jésus-Christ est » venu, le fils unique du Père, le premier né d'entre les » morts, ressuscitant le troisième jour, le gage de notre » glorieuse résurrection. »

Je me flatte qu'on me dispensera de faire quelques réflexions sur ce passage. Je ne puis cependant m'empêcher d'en conclure qu'il faut être en garde sur les éloges que des hommes justement célèbres donnent quelquefois à des ouvrages qui, le plus souvent, ne méritent pas même la plus légère critique.

FIN DU TOME PREMIER.

